32101 073461582

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU PAYS ET DE LA VILLE
DE
SEDAN

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. L'ABBÉ PREGNON,

CURÉ DE TORCY, CHANOINE HONORAIRE DU MANS, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Nobis pleraque digna cognitu obscurêre, quamquam ab aliis incelebrata.
C. C. TACITI, Annalium, lib. VI.

TOME III.

A SEDAN : chez l'Auteur et chez PONCIN-ROUELLE, place de la Halle
A PARIS : chez DEMOULIN, quai des Augustins, 13.
A REIMS : chez BRISSART-BINET, Libraire de l'Académie.
A CHARLEVILLE : chez LETELLIER, rue Napoléon.

1856.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU PAYS ET DE LA VILLE
DE
SEDAN.

Digitized by Google

Digitized by Google

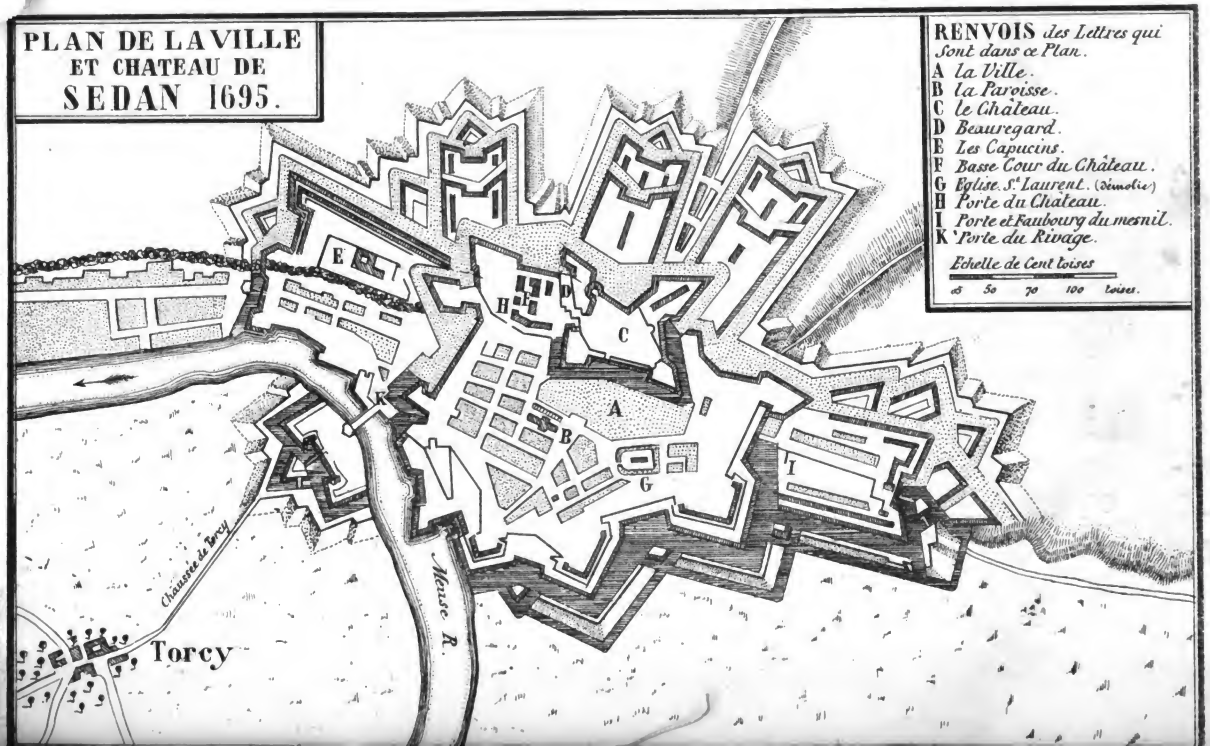
PLAN DE LA VILLE
ET CHATEAU DE
SEDAN 1695.
RENVOIS des Lettres qui
Sont dans ce Plan.
A la Ville.
B la Paroisse.
C le Château.
D Beauregard.
E Les Capucins.
F Basse Cour du Château.
G Eglise. S.t Laurent. (démolie)
H Porte du Chateau.
I Porte et Faubourg du mesnil.
K Porte du Rivage.
Echelle de Cent toises
25 50 70 100 toises.
A
B
C
E
G
H
I
K
Chaussée de Torcy
Meuse R.
Torcy

HISTOIRE

DU PAYS ET DE LA VILLE

DE

SEDAN

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. L'ABBÉ PREGNON,

CURÉ DE TORCY, CHANOINE HONORAIRE DU MANS, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Nobis pleraque digna cognitu obscuêre, quamquàm ab aliis incelebrata.
C. C. TACITI, Annalium, lib. VI.

TOME III.

CHARLEVILLE,
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE AUGUSTE POUILLARD.

1856.

Digitized by Google

1515
.845
.735

V.3

Digitized by Google

HISTOIRE
DU PAYS ET DE LA VILLE
DE
SEDAN.

CHAPITRE XXXIV.

SOMMAIRE. — Instruction publique : fondation du collége par Françoise de Bourbon. — Diverses donations. — Toussaint Berchet, premier principal. — Son zèle, ses travaux. — Fondation de l'Académie. — Samuel Néran, principal. — Importance et célébrité de l'Académie. — Divers règlements. — Gauthier Donaldson. — Jacques Cappel. — Célèbres professeurs. — Jean Brazy. — Nouveaux règlements. — Révocation de Brazy. — Affaiblissement de l'Académie sous Louis XIV. — Discordes entre les ministres et les professeurs. — Jurieu. — Bayle. — Suppression de l'Académie. — Etablissement d'un séminaire catholique. — Fondation du collége des Jésuites. — Placet des catholiques de Sedan au roi. — Ordonnance de Louis XIV. — Discussion avec les protestants de l'ex-Académie. — Concordat. — Construction du nouveau collége. — Concession de la maison du collége calviniste aux Jésuites. — Le collége après la suppression de ces religieux. — Le collége pendant la Révolution française. — N. Halma, principal. — Ses nouvelles théories. — Le collége après la Révolution. — MM. Termonia et Thilloy. — Ecole secondaire communale. — Le collége sous l'Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet. — Ecole supérieure annexée au collége. — Demande en érection du collége de Sedan en collége royal.

19AT E61Y03

Digitized by Google

Nous avons dû dire dans la première partie de cet ouvrage (1), comment Françoise de Bourbon, devenue régente, fonda, dans un but de prosélytisme protestant, un collége à Sedan. Nous avons vu comment, à cet effet, elle changea la destination de l'hôpital ou maison *des Douze-Apôtres;* comment elle affecta à cette fondation la plus grande partie des biens et des revenus qui appartenaient aux pauvres de Sedan et de Douzy, et comme quoi ce furent les pauvres des Souverainetés qui payèrent, avec les dons que leur avait faits la charité catholique, le premier établissement du collége protestant de Sedan (2).

Nous avons vu que cette princesse établit près de ce collége un conseil d'administration, nommé conseil des Modérateurs, dont tous les membres étaient calvinistes. Ce conseil avait la haute surveillance sur les études et l'enseignement, et plein pouvoir sur le personnel et le temporel de l'établissement. Il était composé de 7 membres, dont les décisions, pour être valables, devaient être prises en assemblée générale.

La régente affectionnait singulièrement cette institution. Dans son testament de 1585, après avoir recommandé à ses enfants de ne jamais renoncer à la religion protestante dans laquelle ils avaient été élevés, elle lègue une somme de 400 écus à cet établissement, en exhortant Guillaume-Robert, son fils aîné, à y fonder une chaire

(1) Chap. VI.

(2) Edit du 8 nov. 1576. Voir Notes et pièces justificatives, N° LXIV.

Digitized by Google

de philosophie, et par là, faire du collége de Sedan le ferme soutien *de la vraie religion* dans les Terres-Souveraines (1).

Ce que faisait la princesse en dotant son collége, d'autres dames de distinction l'avaient déjà fait avant elle. Une demoiselle de Buzenval (1585) venait de faire don à l'établissement d'une somme de 300 livres ; et les minutes de Ducloux nous apprennent que Marie Lhuillier (1584) et Françoise Lamothe (1583) s'étaient aussi empressées d'avantager le collége. L'une donna un fonds de 400 écus pour l'entretien d'un écolier pauvre, mais capable, au jugement du consistoire de *l'église réformée* de Sedan, de parvenir au ministère pastoral ; l'autre d'une somme pareille, portant 100 livres de rente pour l'entretien de deux écoliers attachés au consistoire et disposés à suivre la même vocation (2).

Ces exemples de libéralité envers le collége semblent avoir exercé une grande influence sur les dames de Sedan. Il est à remarquer que le collége ne fut, pour ainsi dire, doté que par des femmes. En 1600, damoiselle de Vrignel donne 12,000 livres au même collége pour l'entretien d'un écolier (3). Quatre ans après, dame Hélène de Louvain fait au même établissement un don de même somme et pour la même fin. La reine-régente elle-même, Marie de Médicis, crut devoir donner au collége une marque de sa royale pro-

(1) Etude du notaire Ducloux.

(2) Etude de Ducloux.

(3) *Domaine de Sedan.*

Digitized by Google

tection en constituant une rente de 4,000 livres en sa faveur (1).

Françoise de Bourbon fut puissamment secondée dans l'établissement de son collége par un homme qui, comme tant d'autres, vinrent, pendant les troubles qui agitèrent le règne de Charles IX, chercher un refuge dans la cité des La Marck. Ce fut Toussaint Berchet, né à Langres en 1540. Ce réfugié aimait la littérature ancienne et les langues savantes. Il alluma véritablement le flambeau des sciences et des arts à Sedan, et paya ainsi le prix de l'hospitalité qui lui fut accordée dans cette ville. Ce fut Berchet que Françoise de Bourbon choisit pour l'emploi de principal et de premier régent du collége qu'elle venait d'ériger (16 mars 1579).

Le choix était habile. Berchet était vraiment l'homme qu'il fallait à la régente pour la seconder dans ses desseins de réforme ou de révolution. Par ses talents, par son aptitude à diriger les élèves dans la carrière des études, il lui fut d'un grand secours pour mettre son collége sur le pied qu'elle voulait l'avoir. Il choisit lui-même les professeurs qu'il jugea capables de lui prêter un puissant concours; et ces hommes, réunissant leurs efforts et leur activité pour donner l'élan de l'émulation à la jeunesse, parvinrent bientôt à donner à l'établissement une certaine réputation. Ils n'eurent d'abord qu'un petit nombre d'auditeurs et de disciples; mais quand on les vit à l'œuvre, on apprécia leur méthode, et la foule succéda, de

(1) *Chron.* du P. Norbert, anno 1612.

Digitized by Google

manière à faire présager que le collége de Sedan, ainsi que Françoise l'avait prévu, deviendrait en peu de temps le boulevart de l'hérésie dans nos contrées.

Effectivement : à un grand zèle pour les études, Berchet, au point de vue religieux, brûlait de l'ardeur de faire prévaloir les idées de Calvin. Il partageait complètement à cet égard le fanatisme de la princesse. Les principes de la réforme la plus radicale devinrent l'unique base de l'éducation qu'il donnait à ses disciples. Il fit tout converger vers ce but qu'il regardait comme son objet capital. Il adaptait toutes les parties de l'enseignement à son système, et ne négligeait rien pour infiltrer dans les cœurs le poison des nouvelles doctrines. Il annotait avec soin la plupart des auteurs qu'il mettait entre les mains des écoliers. C'est ainsi qu'il chargea de notes aussi captieuses que perfides la traduction du catéchisme grec d'Henri Etienne, qu'il publia autant pour servir à ses collaborateurs que pour l'usage de ses élèves. N'est-il pas à regretter que ces habiles professeurs, ainsi que tous les maîtres qui leur succédèrent, n'aient fait servir leurs talents qu'à soutenir une telle cause : c'est-à-dire, à faire prévaloir le mensonge sur la vérité, en consolidant une hérésie qui devait porter parmi nous des fruits si amers ?

Guillaume-Robert, prévenu par la mort, n'eut pas le temps d'exécuter les intentions de François de Bourbon, relativement à une école de philosophie. Mais sa sœur Charlotte, qui lui succéda, s'occupa activement d'accomplir le vœu de sa mère. Secondée par Toussaint Berchet, la prin-

Digitized by Google

cesse dota l'établissement d'une chaire de philosophie en 1592. C'est la philosophie d'Aristote qui y fut adoptée et suivie. Nous verrons cette école acquérir une certaine renommée par les maîtres qui y enseignèrent et par les élèves qui y furent formés.

Henri de La Tour, devenu prince de Sedan, ne tarda pas à apprécier les dispositions du principal du collége. Pour l'encourager, il lui prodigua ses bienfaits et les marques de son estime.

Berchet profita de la confiance que lui accordait le prince, pour l'amener à son tour à donner l'essor aux sciences et à répandre au loin la réputation de l'enseignement donné dans la capitale de ses Etats souverains. Il l'excita à mettre à exécution le projet qu'il avait conçu, dès l'an 1598, de fonder à Sedan une Académie dans laquelle, outre les humanités et la philosophie, on enseignerait la jurisprudence, la médecine et la théologie. Le duc de Bouillon, qui était extrêmement sensible à tout ce qui, dans sa pensée, pouvait tourner à l'avantage du protestantisme, s'empressa d'accéder au vœu de Berchet. L'Académie fut fondée en 1602. Berchet en posa les premières bases, et travailla sans relâche à sa prospérité. Sous la protection d'un prince tel que Henri de La Tour, il ne pouvait manquer de réussir. Aussi, l'Académie de Sedan, du temps même de Berchet, devint-elle une véritable pépinière d'hommes qui, en cultivant les lettres et les sciences, donnèrent une force redoutable à la secte à laquelle ils consacrèrent leurs talents. « C'est à mes soins » et à mon activité assidue, dit lui-même l'ardent

Digitized by Google

» principal, que cette ville doit les plus fermes » défenseurs de notre religion, et les professeurs » distingués qui honorent *l'église*, le barreau et la » ville entière par l'éclat de leur mérite et la su- » périorité de leurs connaissances (1).

Après 25 ans de principalat, Toussaint Berchet mourut à Sedan en 1605. L'Académie pleura sa perte comme celle d'un père. Berchet fait époque dans l'histoire de Sedan, en ce sens qu'il fut le principal auteur de la révolution qui s'y opéra dans l'instruction publique, et par suite dans les principes religieux, à la fin de XVIe siècle. Sous sa direction, l'Académie prit une forme fixe, reçut des lois et des règlements. Le conseil des Modérateurs fut, comme nous l'avons dit, chargé de veiller à leur exécution, et poursuivit avec ardeur le but de la fondation du collége académique. Les professeurs étaient aussi scrupuleusement surveillés que les écoliers. Le conseil faisait exactement tous les mois la visite des classes, et tenait la main ferme à l'observation ponctuelle de tous les règlements.

Henri de La Tour, qui était habile à apprécier les hommes et qui n'épargnait rien pour rendre, en son Académie, les études florissantes, attirait dans les murs de sa capitale les savants qui pouvaient lui faire honneur et augmenter sa réputation. C'est à ce titre que le jurisconsulte Callias, Emmanuël Tremellius, Samuel Néran, Aaron et Moïse Blondel, Gauthier Donaldson, Arthur Jonston, van Hutten, Daniel Tilenus, qui

(1) *Tussani Bercheti præfatio ad Sedanensem scholam.*

Digitized by Google

tous s'étaient fait un nom par leurs ouvrages, vinrent à Sedan apporter le tribut de leurs talents et de leurs préjugés, soit comme ministres, soit comme professeurs, soit comme membres du conseil des Modérateurs. Néran, qui était venu d'Amsterdam à Sedan pour compléter ses études théologiques sous Tilenus, fut désigné par le prince pour remplacer Toussaint Berchet, comme premier régent (1605), et ensuite comme principal du collége académique (1606). Il fut même nommé deux ans après professeur de langue grecque et put cumuler ces trois fonctions.

Sous le principalat de Samuel Néran, l'Académie de Sedan prit beaucoup d'importance aux yeux de l'église *réformée* de France. Le synode provincial et national de La Rochelle (en 1607), s'occupa de lui donner des règles en ce qui concernait les professeurs et les étudiants en théologie. Elle devint par là une espèce de séminaire de ministres, et eut le droit non-seulement de fournir des pasteurs formés dans son sein aux diverses églises de *la réforme*, mais encore d'en prendre à son choix pour elle-même dans les autres églises. Marchant de pair avec les autres Académies protestantes, elle ne négligea rien pour se maintenir à la hauteur de sa réputation. Elle tint ses exercices réguliers dans les salles de l'Hôtel-de-Ville. Elle institua des grades pour la philosophie et la jurisprudence (1610). Le philosophe devenait bachelier et maître ès-arts ; l'étudiant en droit devenait licencié et docteur. Quoiqu'on donnât alors des leçons de théologie, il n'y avait point encore

Digitized by Google

de grades en cette science. D'après les règlements, les écoliers pauvres étaient admis aux grades sans rétribution ; et le conseil des Modérateurs désignait les traités qu'il fallait savoir pour les obtenir.

Gauthier Donaldson, d'Aberdeen, ministre et professeur, succéda à Samuël Néran dans la principalité du collége académique. Il était venu à Sedan comme attaché à la compagnie écossaise, qui était alors au service du prince, avec Cameron, Jonston, Merlin et autres de ses compatriotes, qui devinrent comme lui professeurs à l'Académie de cette ville. Donaldson fit exécuter ou approuver par le conseil des Modérateurs divers changements ou additions anx règlements, en ce qui concernait les écoliers (1613). Ils furent divisés en trois catégories : les *académistes des exercices,* les *académistes des lettres,* et les *écoliers du collége*. Le principal était maître et supérieur immédiat des écoliers du collége. Les académistes des lettres avaient leurs professeurs respectifs pour supérieurs immédiats, et les académistes des exercices, qui étaient en grande partie gentilshommes et qui venaient à Sedan pour se former aux exercices militaires, ne reconnaissaient comme chef que le directeur de l'*Académie des exercices*. C'était le sieur de Saint-Martin qui en avait alors la direction, aux appointements de 1,500 livres. Le conseil des Modérateurs jugeait des difficultés qui pouvaient survenir entre les écoliers des diverses classes, soit dans la catégorie des écoliers proprement dits, soit dans celle des académistes des lettres. Mais toutes les affaires

Digitized by Google

qui pouvaient surgir entre les académistes des exercices étaient remises à l'arbitrage du prince, quand le directeur n'avait pu réussir à les terminer.

Les étudiants qui formaient le séminaire des ministres, et que l'on appelait alors *proposants* ou *aspirants au saint ministère*, avaient aussi besoin d'un règlement. Le conseil des Modérateurs le leur imposa en 1617. Ce règlement fait présumer quelles étaient les mœurs de ces *aspirants au saint ministère*. Il leur est absolument interdit « de fréquenter les cabarets, de se livrer à aucune espèce de débauches, de mener promener les filles, de passer les soirées avec elles, de jouer aux jeux de hasard, de bréland et de tous autres, même au jeu de paulme; d'invectiver, de médire de personne, et de faire aucune action blâmable, scandaleuse ou autres capables de les détourner de l'étude des sciences et de la pratique de la piété. » Il leur est enjoint, au contraire, « de fréquenter assiduement les cours de langues grecque et hébraïque, les leçons et disputes de philosophie et de théologie, de s'exercer dans ces disputes selon l'ordre des professeurs ; d'assister régulièrement, avec attention, modestie et révérence, à tous les presches, catéchismes, prières, propositions et autres exercices spirituels. » On leur prescrit en outre « de recevoir avec humilité et douceur les admonestations et censures qui leur seront faites, soit par le prêteur de l'Académie, soit par les professeurs-pasteurs et anciens de l'église. » Ces anciens de l'église ou du consistoire sont invités « à veiller soigneusement sur les

Digitized by Google

mœurs des dits *aspirants*, de louer ou blâmer hautement leur conduite, lors des semonces ou censures générales qui doivent se faire avant de recevoir *la sainte Cène du Seigneur*, c'est-à-dire de trois mois en trois mois. » Enfin les prêteurs ou assesseurs sont priés « d'observer ou de faire observer en tous ses points le dit règlement (1). »

Les professeurs de théologie étaient tenus à un serment qu'ils faisaient en cette qualité entre les mains du conseil des Modérateurs. Il était en substance ainsi conçu : « 1° Quòd omnia concilia tua » et actiones omnes ad nominis divini gloriam, » ecclesiæ christianæ et orthodoxæ ædificationem, » Academiæ Sedanensis facultatisque theologiæ » honorem instituere velis, ac modis omnibus » studere, ut puram coràm Deo et hominibus ser- » ves conscientiam....; 2° quòd firmiter apud te » constituas nihil unquàm sive voce, sive scripto » docere quod non judices conforme Dei verbo in » scripturâ sanctâ contento, veritatemque cœles- » tem et salutarem in eâ revelatam totis viribus » tueri, asserere et illustrare; errores verò con- » trarios, cùm occasio feret, quantùm intererit, » fortiter oppugnare, ac in omnibus publicè et » privatùm pii ac christiani Doctoris officio, pro » muneris tibi commissi ratione, diligenter ac se- » dulò fungi; 3° quòd in Academiæ hujus contu- » meliam nunquàm alibi gradum Doctoris aut » licenciati in hâc facultate suscipere velis. — » Coràm Deo patre, Christo filio et Spiritu Sancto,

(1) *Registre des Modérateurs.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

» individuâ Trinitate, me hæc pro virili præstitu-
» rum polliceor et sanctè juro (1). »

Le chef de l'établissement était toujours choisi parmi les hommes supérieurs. A Donaldson succéda, en 1619, Jacques Cappel, sieur du Thilloy, qui était venu de Rennes à Sedan pour y remplir les fonctions de pasteur et de professeur d'hébreu. Cappel ne tarda pas à mériter la considération publique et l'estime du prince. Nommé membre du conseil des Modérateurs, puis élevé au principalat, il étendit encore la renommée de l'Académie sedanaise par l'impulsion qu'il sut donner aux sciences qui y étaient cultivées, et par la surveillance active exercée sur la conduite et les travaux des élèves. Une charge de recteur de l'Académie fut créée en 1620. On ne conservait cette fonction que pendant six mois. C'est Charles Bordellius, du conseil des Modérateurs, qui le premier occupa cette charge. Augustin Callias, professeur de droit, la remplit deux fois après lui. (1621, 1622).

Le personnel des professeurs devenait de plus en plus célèbre. Outre ceux que nous avons cités, on voit, à cette époque, arriver à Sedan Alexandre Colvin, successivement professeur de physique, d'hébreu, de philosophie et de théologie; le fameux Pierre Dumoulin, ministre à Paris, qui, pour éviter la rigueur des lois, vint à Sedan implorer la protection d'Henri de La Tour. Ce prince

(1) *Regist. des Modérateurs.* — En 1615, on publia *Disciplinæ scholæ Sedanensis, seu leges, item et distinctio et ordo lectionum scholæ Sedanensis.* Sedan. J. Jannon, 1615.

Digitized by Google

l'accueillit, le fit précepteur de son fils aîné, ministre de l'église de Sedan et professeur de théologie en l'Académie, aux appointements de 1,500 livres (1620). Abraham Rambour était aussi un des soutiens de l'Académie sedanaise. Cet habile professeur vit le jour à Sedan; après avoir terminé son cours d'étude en cette ville, comme pensionnaire de l'Académie, il fut d'abord nommé pasteur de Francheval avec le ministre Erondelle, et ensuite agrégé au corps des pasteurs de sa ville natale. En 1624, il était membre du conseil des Modérateurs, à la place de Jacques Cappel, que la mort venait de frapper. Quatre fois l'Académie lui décerna les honneurs du rectorat (en 1624, 26, 29 et 35).

A la mort de Jacques Cappel, arrivée en 1624, le conseil des Modérateurs jeta les yeux sur Jean Brazy pour remplir la charge de principal et de premier régent. Brazy était né à Badonvillers, en Lorraine. Il vint étudier à Sedan, sous Donaldson, Jonston et Tilenus, et y obtint d'éminents succès justifiés par les thèses qu'il soutint, en 1604 et en 1608, sous ces maîtres habiles. Il remplit les fonctions de pasteur à Phalsbourg jusqu'en 1621. Alors, le conseil des Modérateurs l'engagea à revenir dans la ville où il avait puisé ses connaissances et ses talents. Le pasteur de Phalsbourg se rendit à cette flatteuse invitation; et, en 1624, il était nommé principal et premier régent du collége académique, dont il avait été longtemps l'élève. Brazy fut, en effet, un zélé directeur. Tout son temps, tous ses soins étaient consacrés à ses disciples, et il ne tint pas à lui que l'Acadé-

Digitized by Google

mie ne marchât de succès en succès. Elizabeth de Nassau, devenue régente, le seconda de tout son pouvoir. Par édit de 1627, « afin de maintenir, autant qu'il sera possible, la grande réputation dont jouit le collége chez plusieurs nations étrangères, » elle confirme l'autorité du conseil des Modérateurs sur le collége et en particulier sur les régents. Elle fixe les jours, les heures des leçons de grec et d'hébreu. Les cours doivent être publics : pour le grec, les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine ; pour l'hébreu, les lundis, mardis et vendredis. En 1626, la régente avait déjà fait défense « aux maîtres de jeux de paulme, de tripots, aux maîtres d'escrime, de danse et autres exercices, et à tous rôtisseurs, pâtissiers, cabaretiers, de faire crédit aux écoliers, de recevoir d'eux aucun gage sans la permission ou consentement de leurs parents, tuteurs, gouverneurs, précepteurs et tous autres chargés de leur conduite, sous peine de 10 livres d'amende, de perdre leurs dûs, pour lesquels ils n'auront jamais aucune action en justice (1). »

Quelques années après (1634), le conseil des Modérateurs donne au collége un nouveau règlement dans l'intérêt de la discipline. Il recommande au principal l'inspection sur les régents pour l'entrée et la sortie des classes. Chaque classe devait durer deux heures et demie ; les congés devaient être accordés rarement ; les vacances ne devaient être que de 15 jours ; les régents devaient habiter dans le collége ; la prière devait

(1) *Recueil d'ordonn.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

être faite tous les jours exactement soir et matin, en présence des domestiques aussi bien qu'en présence des pensionnaires ; les écoliers devaient être conduits au temple en corps pour y assister aux presches ; le principal et les régents devaient être à la tête de leurs élèves dans ces différents exercices religieux. Tout écolier débauché, buveur, jureur, blasphémateur, devait être exclu de l'établissement, etc., etc. (1)

Ces règlements, joints au zèle actif du principal, maintenaient le bon ordre dans le collége académique et une discipline qui ne pouvait tourner qu'au profit des études ; et tant que Brazy conserva sa vigueur et sa santé, l'école de Sedan ne cessa de se maintenir à la hauteur de sa réputation. Mais l'âge vint enfin affaiblir les forces physiques du principal, et, par suite, son énergie morale. Alors sa main devint débile et laissa flotter à peu près au hasard les rênes de son gouvernement ; la discipline n'eut plus de nerf, les règlements devinrent lettre morte, le relâchement s'introduisit, et le collége commença à déchoir de son ancienne renommée, au point que, en 1664, dans la 40e année du principalat de Brazy, on se plaignait à Metz et ailleurs de la faiblesse des humanités de Sedan et de l'indiscipline des élèves. Depuis 7 ans, tout allait en déclinant vers la ruine. Le conseil des Modérateurs, attribuant le mal à la caducité du principal, et voulant y remédier à tout prix, résolut de l'obliger à se démettre de ses fonctions. Il tint à ce sujet une assemblée qui

(1) *Recueil d'ordonn.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

prononça la destitution de Brazy (6 nov. 1664). Le vieillard ne s'apercevait pas qu'après 40 ans d'exercice, il était temps de prendre du repos. Il s'imagina que sa retraite allait entraîner la ruine du collége; et, dans cette illusion, il remit une requête, en forme de protestation, entre les mains du comte de Guiscard de la Bourlie, alors vice-gouverneur de Sedan, qui se chargea de la remettre au roi.

Les Modérateurs, craignant que cette discussion portée devant le roi, déjà indisposé contre eux, ne fût plus nuisible qu'utile à l'établissement qu'ils patronaient, prirent le parti d'entrer en composition avec le vieux fonctionnaire. Brazy alors se montra plus traitable, et il se démit de son plein gré des fonctions de principal, de premier régent, de professeur en grec et en éloquence, qu'il avait exercées depuis 40 ans. Il fut remplacé par Alphée de Saint-Maurice dans la principalité, et par Du Rondel dans la place de premier régent. Il crut enfin qu'à l'âge de 78 ans, il devait mettre un terme à ses travaux.

La situation du protestantisme à Sedan était bien changée depuis l'époque de l'adjonction des Principautés à la couronne de France, ou depuis le traité d'échange. Louis XIV, comme nous l'avons dit, était mécontent de ce qu'après la mort de Fabert, les protestants sedanais ne s'étaient point, comme ils l'avaient promis, réunis aux catholiques. L'Académie ressentit les effets du mécontentement du roi. Le monarque, faisant droit aux diverses réclamations que les catholiques sedanais lui avaient adressées, intima

Digitized by Google

l'ordre au personnel de l'Académie d'évacuer l'Hôtel-de-Ville, et de se réfugier dans le local de la rue du Ménil, ou *maison des Douze-Apôtres*, pour y donner ses leçons ; puis, il établit, pour lui faire concurrence, un collége catholique, dont il se déclara le fondateur, donnant l'ordre à l'Académie de verser pour cette œuvre une somme de 10,000 livres, et attribuant au nouvel établissement, sur le domaine de la ville et aux dépens de la dite Académie, une rente annuelle de 4,500 livres (1).

Ces mesures compromettaient l'existence même de l'établissement calviniste, qui, bientôt, se trouva sans fonds, endetté, hors d'état même de faire à la maison les réparations urgentes, et qui, pour y arriver, fut forcé de faire des emprunts (1664). L'administration pouvait à peine payer les professeurs. Le sieur Trouillard, receveur, délégua, en 1667, le sieur Le Blanc, pour traiter avec les créanciers de la maison de La Marck, afin d'être payé de ce qui était dû au collége de Sedan par les héritiers de Françoise de Bourbon. L'Académie devint si pauvre, qu'elle dut suspendre le cours de jurisprudence, faute de fonds pour payer le professeur en cette faculté. Heureusement qu'en cette circonstance, Jacob Burkard, de Bâle, docteur en droit de l'Université de cette ville, vint s'offrir lui-même à l'Académie pour y enseigner gratuitement cette science (1673). Les ministres eux-mêmes ne percevaient point leur traitement. En 1675, nous trouvons une

(1) *Registre du Bailliage*. — *Chron.* du P. Norbert, an. 1663. — *Arrêt du conseil d'Etat* du 15 octobre 1663.

Digitized by Google

requête, en forme de plainte, adressée au conseil des Modérateurs, par Billot, ministre de Givonne, Péricart, ministre de Raucourt, Trouillard, ministre à Francheval, et ayant pour objet de réclamer le montant intégral de leurs gages, qui étaient de mille livres chacun ; et le conseil leur répond qu'il est impossible de les satisfaire.

Le relâchement dans la discipline scholaire, l'affaiblissement des études, ne firent que s'accroître par suite du déficit dans les finances du collége académique. L'établissement était en pleine décadence. Pourtant, le conseil des Modérateurs luttait avec énergie contre la mauvaise fortune, et employait tous les moyens pour parer à tous les inconvénients. Il prenait de nouvelles décisions, formulait de nouveaux règlements qui perfectionnaient les anciens; il ordonnait d'une manière plus impérieuse aux régents « d'expliquer soigneusement tous les samedis les préceptes de la religion à leurs écoliers, afin de les affermir puissamment dans la connaissance de la *vérité* et de la vertu, et d'avoir ainsi des armes pour la soutenir et la défendre contre les subtilités et les chicanes de *l'erreur* (1). » Il enjoignait à tous les écoliers de l'Académie, qui se destinaient aux fonctions du ministère, « d'être toujours en tenue décente, en habit noir avec rabat et manteau, lorsqu'ils iraient au temple, aux presches, aux propositions et actes publics de l'Académie. » Destinés à enseigner un jour aux autres la modestie, la vertu, la sainteté, ils sont requis « d'éviter

(1) *Registre des Modérateurs.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

le luxe des vêtements, de travailler à la correction de leurs mœurs, de s'abstenir de la fréquentation des cabarets, jeux de paulme, promenades avec les filles et fréquentes visites d'icelles (1). » Il renouvelait le règlement de 1603 : il ordonnait à chacun des modérateurs et professeurs de faire alternativement, une fois par mois, la visite des classes, pour apprécier les progrès des élèves et veiller à l'observation des statuts. Les professeurs de philosophie devaient avoir 5 jours de classes par semaine : 4 jours de leçons publiques, deux heures le matin et autant le soir ; et, un autre jour ils présidaient une dispute ou thèse de deux heures. Il était défendu de parler français dans le collége, depuis la quatrième jusqu'à la rhétorique, sous peine de férule (1675) (2).

Tous ces moyens furent impuissants. Par surcroît, la discorde vint jeter ses brandons parmi les ministres, les professeurs et les modérateurs. C'est un assez long récit que celui des guerres intestines qui s'élevèrent, à cette époque, au sein de l'Académie. L'élection des ministres et des professeurs en fut l'occasion. Depuis longtemps déjà un différent sur cette matière s'était élevé entre les modérateurs et les membres du consistoire. Le consistoire voulait s'attribuer la nomination des ministres à l'exclusion des modérateurs, dont l'autorité était concentrée dans le collége; et les modérateurs, par la raison que les ministres étaient, pour l'ordinaire, professeurs du

(1) *Registre des Mod.* — *Chron.* du P. Norbert.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

collége, prétendaient devoir participer à leur élection aussi bien que les membres du consistoire. Néanmoins, après de longs débats, il fut convenu, par un acte en forme, de 1668, que le conseil des Modérateurs aurait voix dans la nomination des simples ministres, et que le consistoire aurait voix, comme les Modérateurs, dans le choix des professeurs.

Quelques années après (1672), survint la mort de Josué Levasseur, qui était à la fois ministre et professeur. Il s'agissait de le remplacer et comme ministre et comme professeur, en choisissant un homme qui pût cumuler les deux titres. On commença dès lors à violer la convention de 1668. Les modérateurs jetèrent les yeux sur le fameux Jurieu, alors ministre à Vitry, et firent part de leur projet au comte de la Bourlie. Le consistoire, au contraire, voulut exclure le personnage comme tout à fait impropre à remplir le ministère à Sedan. « Pourquoi répudiez-vous Jurieu, disaient » les Modérateurs ? Il est enfant de l'église de » Sedan, comme petit-fils de notre célèbre Pierre » Dumoulin. Plus de 200 familles sedanaises l'ont » déjà demandé pour pasteur, et ces familles atta- » chent tant de prix à sa nomination, qu'elles se » sont chargées de l'entretenir à leurs dépens. » — « Nous ne voulons point de Jurieu, répli » quaient les membres du consistoire. C'est un » homme d'un esprit pétillant et subtil, d'une » imagination féconde ; mais présomptueux, im- » périeux, plein d'orgueil, turbulent à l'excès, » portant le trouble partout où il pénètre ; ce » qui le rend odieux à tout le monde, et qui l'a

Digitized by Google

» déjà fait chasser de l'église de Mer. Ce n'est pas » un tel homme qu'il nous faut à Sedan, dans un » temps surtout où la turbulence de plusieurs a » déjà mécontenté la cour, et a failli nous faire » perdre les quelques privilèges qui nous restent » encore. » Là-dessus, le consistoire, au mépris de la convention de 1668, propose cinq candidats, parmi lesquels un ministre sera choisi par lui seul à l'exclusion des Modérateurs, qui pourront, de leur côté, choisir un professeur de théologie comme ils l'entendront.

Il était difficile et même dangereux de prendre ce parti. C'était le moyen de faire connaître au comte de la Bourlie, et par lui à la cour, les discordes et les dissensions qui affligaient l'église protestante ; et la prudence la plus vulgaire prescrivait, dans ces circonstances, le silence et la plus sage réserve. Le conseil des Modérateurs prit donc le parti d'engager le consistoire à entrer en accommodement, et l'on finit par admettre de part et d'autre que l'on écrirait au sieur Jurieu pour lui offrir les fonctions de ministre *surnuméraire* dans l'église, et celles de professeur à l'Académie (1673) (1).

Jurieu était bien dans la disposition d'accepter l'offre telle qu'elle lui était faite. Mais le consistoire de Vitry ne voulut lui donner de démission qu'autant qu'il serait accepté à Sedan, non pas comme ministre surnuméraire, mais comme ministre ordinaire. Cette prétention des protestants de Vitry renouvela à Sedan les difficultés et les

(1) *Registre des Modérateurs.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

querelles. Le consistoire sedanais refusa comme ministre ordinaire le pasteur de Vitry, et demanda que l'on procédât immédiatement à la nomination d'un ministre professeur à l'exclusion de Jurieu. Les Modérateurs protestèrent, et rappelèrent l'acte d'union de 1668, d'après lequel le consistoire ne pouvait exclure le ministre Jurieu sans leur consentement, d'autant plus que ce pasteur était agréable au peuple et demandé par les chefs de famille (1).

Il paraît que le consistoire ne voulut point céder; car l'année suivante (1674), Jurieu arriva à Sedan, muni d'une commission du synode de Berry, non pour être ministre, mais pour enseigner la philosophie et l'hébreu à l'Académie. Il se présenta au conseil des Modérateurs pour soutenir ses thèses d'examen. Il le fit avec la plus grande distinction en plusieurs séances, sur la philologie et l'hébreu, sur la théologie et l'Ecriture-Sainte. Puis après avoir, en présence du jury d'examen, donné quelques leçons de théologie, il fut reçu solennellement docteur et professeur à l'Académie (2).

Dès la même année, Jurieu faisait partie du conseil des Modérateurs. Bientôt même il fut élu ministre; et, à l'occasion de son élection les troubles recommencèrent plus violents que jamais. Le Blanc de Beaulieu venait de mourir, après plus de 30 ans de service tant en l'église *réformée* qu'en l'Académie. Il s'agissait de lui donner un

(1) *Registre des Mod.* — *Chron.* du P. Norbert.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

successeur. Aussitôt après son enterrement, le consistoire mande aux modérateurs de se trouver le lendemain en la salle des séances, à l'effet de procéder à l'élection du 4e ministre et d'un nouveau professeur de théologie. Les modérateurs demandent un sursis. Le consistoire accorde de mauvaise grâce quelques jours, en signifiant que si les modérateurs ne se trouvent point à la séance, on procédera en leur absence à la nomination du nouveau fonctionnaire. C'était de la part des consistoriaux le mépris des traités et la violation de tous les droits. Les modérateurs se plaignent avec amertume de l'injustice du procédé ; néanmoins, tout en déclarant qu'ils sont résolus de ne point céder aux exigences tyranniques du consistoire, et de protester contre tout ce qu'il entreprendrait à leur préjudice, ils se rendent à l'Assemblée. Dans des vues de conciliation, ils présentent un projet d'acte, portant que « dans les élections, soit de ministres, soit de professeurs, tout s'y ferait de gré à gré, sans que aucune compagnie puisse forcer l'autre, ou agir l'une sans l'autre (1). Le consistoire se montre intraitable, ne veut rien entendre de la part des modérateurs, déclarant ouvertement que, comme modérateurs, ils n'ont aucun droit d'intervenir dans les élections des ministres. Réclamations, plaintes, protestations, tout fut inutile de la part des opposants. Alors Croyé, Jurieu. Trouillard, qui n'étaient que modérateurs, se retirent de l'assemblée, et l'on procède à l'élection du 4e ministre. Jurieu fut

(1) *Registre des Mod.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

choisi, puis installé solennellement comme ministre successeur de Le Blanc de Beaulieu, qui fut remplacé comme professeur par le ministre Joly (1675) (1).

Les dissensions paraissaient apaisées, lorsque deux mois après, le feu de la discorde se ralluma. Le ministre Joly venait d'être demandé à Metz pour y remplir les fonctions de pasteur, et il s'agissait de le remplacer et comme professeur et comme ministre. Chose étrange! malgré règlements et concordats, il fallut encore se disputer. Il suffisait que le conseil des Modérateurs voulût un sujet pour que le consistoire le refusât. Le temps se passait en discussions aussi animées que puériles, jusqu'à ce qu'enfin le consistoire impatient déclara qu'il prenait le parti de choisir seul le ministre qui lui manquait, et qu'il laissait, comme il avait déjà fait, le conseil des Modérateurs choisir qui bon lui semblerait pour professeur de théologie. Dans l'intérêt de la paix, et pour éviter l'éclat de ces perpétuelles divisions qui ne pouvaient que nuire considérablement à la cause protestante, les Modérateurs finirent par se plier à tout ce que voulut le consistoire, et, à la pluralité des suffrages, un sieur Henri Sacrelaire fut nommé successeur de Joly (2).

Une querelle terminée, une autre renaissait soudain. La chaire de philosophie était devenue vacante. Jurieu et le célèbre Basnage qui faisait alors son cours de théologie à Sedan, s'unirent

(1) *Registre des Mod.* — *Chron.* du P. Norbert.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

pour engager le fameux Bayle à venir se présenter au concours. Bayle reçut avec plaisir cette proposition. Une chaire de philosophie allait parfaitement à ses goûts et à la tournure de son esprit. Mais il voyait un grave obstacle à son admission : c'est qu'il était relaps, c'est-à-dire que né protestant, il s'était fait catholique, pour retourner ensuite au protestantisme ; et, comme tel, il était atteint par les lois du royaume, très-sévères à l'égard des relaps. A Sedan, Basnage seul connaissait cette particularité de sa vie ; il convint avec l'aspirant qu'il garderait sur ce point le silence le plus inviolable. Pour plus de sûreté, le relaps changea l'orthographe de son nom : au lieu de *Bayle* il écrivit *Bêle* (c'est en effet sous ce pseudonyme que son nom figure dans les registres de l'Académie), puis il arriva à Sedan.

Trois concurrents l'y attendaient : Barthélemy, docteur en médecine, Alexandre Brazy, fils de l'ancien principal, et Antoine Barlé, régent de cinquième. Chacun avait ses adhérents, chacun avait ses adversaires. Jurieu détestait Brazy, qu'il considérait comme un ennemi. Brazy le père, qui, à ce qu'il paraît, vivait encore, était hostile à tous ceux qui étaient les amis de Jurieu. Le consistoire était porté pour Barthélemy. Le conseil des Modérateurs était résolu d'être impartial et de n'avoir égard qu'au mérite scientifique. Avoir un bon professeur de philosophie, c'était à quoi il visait uniquement ; et pour atteindre ce but, il convoqua tous les professeurs, tous les ministres de la ville et de la campagne pour avoir leur avis, et ainsi ne procéder qu'avec prudence

Digitized by Google

à l'élection. Cette prudence même fut la cause de nouveaux troubles. Tous ceux qui avaient été convoqués prétendirent avoir part au vote. Le conseil ne l'entendit pas ainsi : il déclara ne les avoir appelés que pour qu'ils donnassent simplement leur avis, ajoutant que leurs prétentions étaient inouïes et sans exemple. Les ministres et les professeurs répliquaient : que puisque le conseil des Modérateurs avait cru devoir se les adjoindre, ils ne composaient avec lui qu'un seul corps, qu'une seule assemblée, dont tous les membres, dans le cas présent, devaient avoir les mêmes droits, les mêmes prérogatives. La discussion s'animait. Déjà le conseil était sur le point d'en venir au fait et d'agir seul. Les professeurs et les ministres protestent avec force, somment le conseil de ne pas passer outre, déclarant nulle, à l'avance, toute admission prononcée sans leur concours. Enfin, après de longs et tristes débats, il fut convenu, sur la proposition de Du Rondel, professeur d'éloquence, que les professeurs et les ministres auraient voix délibérative pour juger de la capacité des concurrents, et que le conseil des Modérateurs, après l'avis donné, pourrait choisir seul le professeur de philosophie parmi ceux dont la capacité aurait été reconnue, et ensuite l'admettre dans le corps enseignant de l'Académie (1). Alors on procéda à l'examen des aspirants. Ceux-ci soutinrent leurs thèses. Mais Bayle l'emporta d'une manière si marquée sur ses concurrents par la précision de son style, la

(1) *Registre des Mod.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

lucidité de ses raisonnements et la force de sa logique, que, malgré les dispositions hostiles avec lesquelles certains membres l'avaient accueilli, la victoire lui fut adjugée d'un consentement unanime. Le lendemain il prêta serment en qualité de professeur de philosophie. Bientôt même il fut admis dans le conseil des Modérateurs et nommé secrétaire dudit conseil.

Des hommes tels que Bayle et Jurieu attiraient nécessairement l'attention du gouvernement sur un établissement dont ils avaient en grande partie la direction. Dans un siècle comme celui de Louis XIV, ils ne pouvaient que compromettre l'Académie dont ils étaient membres et où ils donnaient des leçons. Leurs talents, leur célébrité, les moyens énergiques, quelquefois même violents, qu'ils employaient pour soutenir leur parti, n'étaient pas de nature à passer inaperçus ou à ne pas exciter la défiance du roi. Aussi, lorsqu'en 1681 Louis XIV voulut supprimer les Académies protestantes du royaume, il commença par la suppression de celle de Sedan. L'arrêt fut rendu le 9 juillet, et notifié le 14 du même mois. On était loin, à Sedan, de s'attendre à cette mesure : la confirmation de tous les anciens priviléges, et notamment de ceux qui concernaient l'Académie et la liberté du protestantisme, faite par Louis XIV dans l'édit de Ruel, semblait mettre les *réformés* sedanais à l'abri d'un tel coup. Ils étaient dans une fausse sécurité : le puissant monarque voulant abattre l'hérésie dans ses Etats, ne devait pas oublier un des lieux qui en était le principal foyer.

Digitized by Google

Le personnel des professeurs commença dès-lors à quitter Sedan et à se disperser. Bayle et Jurieu s'enfuirent en Hollande. La ville de Rotterdam érigea en leur faveur une école où Jurieu enseigna la théologie, et Bayle la philosophie et l'histoire. Ils furent les derniers professeurs de cette fameuse Académie sedanaise, qui fut un des plus puissants adversaires du catholicisme dans nos contrées, et qui disparut comme subitement, au signal donné par le monarque qui la condamna à mourir. On peut dire qu'elle eut continuellement à sa tête des hommes d'un mérite que le protestantisme se plaira toujours à reconnaître ; et nous verrons qu'en effet un bon nombre de personnages , qui obtinrent une certaine renommée dans les sciences et les lettres, sortirent de son sein. Henri de La Tour avait parfaitement compris les services qu'un tel établissement pouvait rendre à la cause protestante dont il était le plus zélé défenseur ; aussi s'était-il appliqué à l'asseoir sur un fondement solide, et n'avait reculé devant aucun sacrifice pour le soutenir et assurer sa prospérité. Louis XIV, à son tour, dans des vues diamétralement opposées, et dans l'intérêt de la cause catholique, qu'en sa qualité de roi très-chrétien, il devait faire triompher, le battit en brèche dès les commencements de son règne, et le supprima définitivement en 1681, pour priver le protestantisme français d'un de ses plus forts boulevarts.

L'Académie de Sedan, lors de sa suppression, jouissait encore de 3,000 livres de rentes sur le domaine de cette ville. Cette rente, par arrêt du

Digitized by Google

conseil d'Etat du 12 juillet 1681, fut affectée immédiatement à l'établissement d'un séminaire catholique, et à l'entretien de jeunes élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Ce séminaire, d'après l'intention du roi, fut placé sous la direction du curé de la ville. On n'y enseignait que la philosophie, dont le professeur était nommé par les Lazaristes. Il ne devait se composer que de 20 élèves, tous choisis par l'archevêque de Reims parmi les sujets de son diocèse. M. Le Tellier ouvrit cet établissement en 1683, et les exercices y commencèrent aussitôt.

L'Académie dite *des exercices* avait survécu à l'Académie *des lettres*, et jouissait encore d'une brillante réputation sous la direction du sieur Du Gast. Mais la révocation de l'édit de Nantes, arrivée deux ans après (1685), fut comme le signal de l'émigration des jeunes gens de cette école, qui se trouva supprimée faute d'élèves. Le directeur jouissait de 1,500 livres d'appointements sur le domaine de la ville ; cette rente, devenue sans emploi, fut encore attribuée par le roi au séminaire de Sedan, qui se trouva ainsi en jouissance de 4,500 livres de revenu.

Nous avons dit qu'en 1663 Louis XIV avait fondé à Sedan un collége catholique pour faire concurrence aux écoles protestantes de cette ville, et que, par les ordres du monarque, l'Académie avait dû verser pour cette œuvre une somme de 10,000 livres; plus, se dessaisir d'une rente annuelle de 4,500 livres à prendre sur la somme de 9,000 livres que le domaine de Sedan payait annuellement à ladite Académie. Nous

Digitized by Google

devons entrer à cet égard dans quelques détails, et reprendre les choses de plus haut.

C'était alors le moment de la réaction catholique, le moment où l'ancienne religion, longtemps tyrannisée, recouvrait ses droits et reprenait la prépondérance. Les catholiques, n'ayant point d'autre collége, avaient été contraints jusque-là d'envoyer leurs enfants à l'Académie, et ils souffraient beaucoup d'être obligés de leur procurer l'enseignement, sous des régents calvinistes. Ils formaient donc le vœu le plus ardent d'avoir un collége catholique pour les soustraire à l'influence de la fausse doctrine. A cet effet, ils se crurent obligés d'exposer au roi tout l'avantage qui résulterait, et pour la religion de Sa Majesté et pour l'éducation de leurs enfants, s'ils faisaient leurs études sous des régents de leur communion, et le supplièrent de transformer en collége catholique *la Maison des Douze Apôtres*, usurpée par les huguenots, et de prendre pour les gages de nouveaux professeurs la somme que le domaine de la ville payait à l'Académie (1).

Louis XIV fit droit à cette demande, et ordonna que « le collége à présent occupé par ceux de la religion prétendue réformée, ensemble la somme de 9,000 livres assignée sur les revenus du domaine de Sa Majesté pour l'entretenement de l'Académie et Université de la ville de Sedan, seraient partagés également entre les habitants de l'une et de l'autre religion, pour être la moitié dudit collége occupée à l'avenir par des régents

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° XLV.

Digitized by Google

catholiques, et l'autre moitié de ladite somme de 9,000 livres, employée à l'entretenement desdits régents, si mieux n'aiment ceux de ladite Académie donner une maison commode aux catholiques ; auquel cas, ceux de la religion prétendue réformée jouiraient des deux tiers de ladite somme de 9,000 livres, et le tiers restant seulement serait payé annuellement aux catholiques (6 juillet 1663) (1). »

Le roi confia la direction du nouveau collége aux Pères Jésuites de la province de Champagne, et choisit le fameux P. Adam, l'habile controversiste, déjà connu sous Fabert, pour en être le premier recteur. Le monarque en fit part aux vicaires généraux de Reims (le siége vacant), par une lettre du 11 août de la même année, où il leur annonçait « que s'étant rendu fondateur d'un collége catholique à Sedan, il avait estimé à propos, pour le bien de son service et l'avantage de la religion, d'en confier la directiou aux Pères Jésuites, ajoutant qu'il ne doutait pas qu'ils accordassent auxdits Pères Jésuites le consentement qui leur était nécessaire pour cet établissement. » Et par une autre lettre du 12 du même mois, « qu'ils feraient une chose qui lui serait très-agréable, non-seulement de continuer au P. Adam les pouvoirs qu'il avait déjà obtenus de prêcher à Sedan, mais encore de donner leur consentement à ce qu'il prît soin de l'établissement qu'il y avait fondé. » Les vicaires généraux ne

(1) *Arrêt du Conseil d'Etat.* 1663. — Voir Notes et pièces justificatives, N° LXVI.

Digitized by Google

manquèrent pas de répondre aux intentions du roi, et s'empressèrent d'accorder toutes les approbations désirées (1). (25 août 1663).

Fondé sur les ordres du roi et muni de toutes les pièces nécessaires, le P. Adam se présenta à Le Blanc de Beaulieu, alors recteur de l'Académie, pour lui notifier les volontés du monarque et le sommer de les mettre à exécution (7 septembre 1663). Le recteur eut d'abord recours aux expédients, et proposa « de donner à ceux qu'il plairait au roi de nommer pour l'administration du collége catholique une maison commode et équivalente à la moitié de celle du collége, ajoutant qu'il consentait à ce que ledit collége catholique jouît de la moitié de la somme de 9,000 livres affectée à l'entretien de l'Académie, à la charge que tout le collége lui demeurerait (2). » 28 septembre 1663).

L'expédient proposé par le sieur de Beaulieu étant hors des termes de l'arrêt du roi du 6 juillet, le P. Adam déclara qu'il ne pouvait accepter cette proposition; exigea que ledit arrêt fût exécuté en sa teneur, et somma les sieurs de l'Académie « de faire présentement et promptement le choix qui leur était déféré, afin qu'il pût procéder de suite à l'établissement du collége royal, ajoutant qu'en cas de refus ou de délai, il porterait sa plainte à Sa Majesté (3). »

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXVII.

(2) *Procès-verbal de l'intendant de Choisy, contenant le concordat entre le P. Adam et le consistoire de Sedan, en exécution de l'arrêt du 6 juillet.*

(3) Ibidem.

Digitized by Google

Après d'assez longues discussions, Le Blanc de Beaulieu dut obtempérer. Au nom de l'Académie, il se détermina à garder tout le collége, suivant la faculté qui lui était accordée, et offrit, « en contre-échange et par l'évaluation de ladite maison commode, une somme de 10,000 livres, monnaie de France, pour être ladite somme employée à l'achat d'une maison pour ledit collége catholique, sans préjudice de la somme de 4,500 livres de revenu annuel, faisant moitié de celle de 9,000 livres affectée à l'entretien de l'Académie (1). »

Le P. Adam accepta ces offres; et, par arrêt du conseil d'Etat du 15 octobre suivant, il fut ordonné « que les sieurs de la religion prétendue réformée jouiraient librement et en entier de tout le collége où ils font leurs exercices; et attendu les offres desdits de la religion prétendue réformée de payer la somme de 10,000 livres, sa Majesté les a condamnés et condamne à remettre ès-mains de deux notables bourgeois de la ville, dont les parties conviendront, ladite somme de 10,000 livres, le jour de la signification qui leur sera faite par les Pères Jésuites de leurs lettres-patentes de nomination de Sa Majesté à la direction du nouveau collége catholique et du présent arrêt, pour ladite somme de 10,000 livres demeurer ès-mains desdits bourgeois comme dépositaires, jusqu'à ce qu'elle ait été employée à l'achat d'une maison pour ledit collége catholique (2). »

(1) *Procès-verbal de l'intendant de Choisy*, etc.

(2) *Arrêt du Conseil d'Etat confirmatif du procès-verbal de M. de Choisy* (15 octobre 1663).

Digitized by Google

Les choses étant ainsi réglées, le roi donna incontinent ses lettres-patentes, pour la fondation du collége; et, en vertu de ces mêmes lettres-patentes, il ajouta, comme marque de sa munificence, à la rente de 4,500 livres, celle de 1,000 livres d'augmentation, payable également sur son domaine de Sedan, ce qui porta à 5,500 livres la rente annuelle affectée à l'entretien dudit collége (1).

Le roi accorda en même temps aux Pères Jésuites des lettres d'amortissement par lesquelles, « en vertu de sa grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, il amortit aux révérends Pères, à cause de leur qualité de main-morte, la maison qui devait être achetée pour le bâtiment du collége, afin que lesdits Pères Jésuites et leurs successeurs à l'avenir pussent la tenir et la posséder paisiblement, sans qu'ils pussent être troublés ou inquiétés en la jouissance d'icelle (2). »

Les Jésuites s'empressèrent de se procurer un emplacement pour bâtir leur collége. Ils achetèrent d'abord, pour environ 10,000 livres, en janvier et en mars 1664, deux maisons, l'une faisant front et angle sur la place dite du Collége et sur la rue qui conduit au bastion de Bourbon, l'autre faisant front sur la rue des Voyards. Plus tard, en 1665 et 1677, désirant s'agrandir, ils en achetèrent deux autres situées dans la même rue des Voyards, contiguës et attenantes à leur établisse-

(1) *Lettres-patentes pour la fondation du collége.* Octobre 1663. — Voir Notes et pièces justificatives, N° LXVIII.

(2) *Lettres d'amortissement pour le collége royal,* données à Versailles en octobre 1663.

Digitized by Google

ment, lesquelles coutèrent ensemble environ 2,000 livres (1).

Ces maisons furent rasées, et à leur place fut bâti le collége qui existe aujourd'hui. Il est construit d'après le plan que les Jésuites en donnèrent et sous leur direction. Il est, dit-on, aussi bien approprié à sa destination que le permet l'espace resserré dans lequel il est construit. En attendant, ces religieux furent logés dans le bas-château. Le comte de la Bourlie, gouverneur de Sedan, reçut l'ordre d'y faire approprier un local convenable au nombre et à la qualité des personnes qui devaient y être logées (2).

Les travaux furent poussés avec beaucoup d'activité, et peu de temps après, les Pères en prirent possession et y tinrent leurs classes. Ils y enseignèrent avec succès les humanités et la philosophie, et firent en ces matières une rude concurrence aux écoles protestantes, jusqu'à la suppression de ces écoles en 1681.

A cette époque, le collége calviniste, par suite de l'édit de suppression, étant devenu vacant, le roi en disposa en faveur des Jésuites, leur donnant d'abord la faculté de se l'approprier en payant aux *réformés* une somme de 20,000 livres (3). Mais plus tard, c'est-à-dire après la révo-

(1) *Contrat d'acquisition des maisons où le collége fut bâti.* Etudes de Ducloux, Démoulin, Richard et Roujoux.

(2) *Lettre de cachet à M. le comte de la Bourlie.* — Voir Notes et pièces justificatives, N° LXIX.

(3) *Arrêt qui supprime le collége calviniste,* extrait des registres du conseil d'Etat. — Voir Notes et pièces justificatives, N° LXX.

Digitized by Google

cation de l'édit de Nantes, le monarque changea d'avis, et par arrêt du 5 novembre 1686, il leur fit don des bâtiments de ce collége, à la simple condition qu'ils paieraient et acquitteraient les dettes, charges et redevances dont lesdits bâtiments se trouveraient chargés (1). Les Jésuites en jouirent paisiblement ainsi que de celui qu'ils avaient fait bâtir jusqu'en 1762, époque où ils furent supprimés à leur tour.

Après la suppression des Jésuites, l'administration forma plusieurs projets sur l'emploi qui serait fait du collége qu'ils venaient d'abandonner. Les uns proposèrent d'en faire des casernes pour la cavalerie ; d'autres voulurent qu'on y transférât les prêtres de la Mission. Mais, dans ces hypothèses, c'en était fait du collége, et il était regrettable qu'un tel établissement fût anéanti à Sedan. Le plus grand nombre était d'avis qu'il fût conservé. C'était, disait-on, une maison encore neuve et bien bâtie, resserrée, il est vrai, entre le rempart et la rue, mais suffisamment spacieuse pour loger un principal, des régents et un nombreux pensionnat. On représenta que Sedan, et par le nombre de ses habitants, et comme chef-lieu d'une Principauté, était assez important et avait une situation assez avantageuse pour posséder un collége ; que le bien de la religion y était intéressé, en ce sens que le personnel des professeurs, devant être composé d'ecclésiastiques, pourrait lui

(1) *Donation des bâtiments du collége des gens de la R. P. R. de Sedan pour les Jésuites du collége de la même ville.* — Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXI.

Digitized by Google

rendre les grands services que Louis XIV avait eus en vue en signant les lettres-patentes de cet établissement; que d'ailleurs c'était le vœu des habitants de le conserver, l'intérêt de la cité, et que ce vœu, cet intérêt, devaient être pris en considération.

Ces raisons et bien d'autres qui furent alléguées l'emportèrent. Le collége fut maintenu et reçut une nouvelle organisation. Tous les professeurs étaient prêtres ou au moins aspirant à l'état ecclésiastique. Ils formaient avec le principal une espèce d'association. Ils étaient au nombre de sept; ils enseignaient les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement, et étaient gouvernés par un bureau d'administration dont l'archevêque de Reims était le président-né. Les autres membres étaient le lieutenant-général civil et criminel du bailliage et siége présidial, le procureur du roi, le maire, le syndic de la ville, deux notables et le principal du collége. Le curé de la ville remplaçait l'archevêque absent.

Le collége de Sedan marcha sur ce pied jusqu'au temps où la fureur révolutionnaire vint interrompre les paisibles leçons qui y étaient données. Dans ces mauvais jours, les professeurs ecclésiastiques furent dépossédés de la direction de l'établissement. En 1791, les hommes de la Révolution leur succédèrent, et parmi ceux-ci, nous nous rappelons d'avoir vu figurer le terrible Vassant, de funeste mémoire, qui, après avoir professé pendant quelque temps dans la chaire de rhétorique, s'élança audacieusement dans la tribune des démagogues, où il fit les motions les

Digitized by Google

plus anarchiques et les plus sanguinaires. Ce fut le citoyen N. Halma qui prit alors la direction du collége. Ce nouveau principal voulut introduire la révolution dans l'instruction publique, comme elle l'était dans les autres institutions. Il publia un livre sur *l'Education* (1), puis un *Discours à l'occasion de l'ouverture d'un cours public de mathématiques et de géométrie au collége de Sedan,* où il développe ses nouvelles théories (2). Dans un autre discours, imprimé en 1793 (3), il fait une violente critique du système antérieurement suivi. Il se prononce contre l'enseignement du latin et du grec, qu'il considère comme objet de pur agrément, désormais complètement inutile aux diverses professions des citoyens français. Je ne « vois pas, dit-il, que nous devions faire appren- « dre aux enfants le latin plus que le grec, l'arabe « ou le chinois. L'on se passe très-bien de ces « langues anciennes ou étrangères; on ne sentira « plus le besoin du latin dès qu'on se sera débar- « rassé de vieux préjugés déraisonnables. »

Et après cette brillante sortie, qui donne de suite la mesure du jugement du célèbre principal, il conclut que les mathématiques doivent être l'unique base de l'instruction de la jeunesse, comme étant le moyen indispensable de réussir

(1) Bouillon, Trécourt, in-8°. Anonyme.

(2) Sedan, Morin, in 8°. Anonyme.

(3) *Discours prononcé le 19 août 1793, lors de la distribution des prix, sur la nécessité et les avantages d'une réforme à introduire sans délai dans les études publiques, en attendant l'organisation de l'éducation nationale.* Bouillon, Baudoin, 1793.

Digitized by Google

dans les arts et dans les métiers auxquels sont appelés la plupart des jeunes citoyens. Il veut que tous les jours de chaque semaine, la classe du matin soit entièrement consacrée à l'étude des mathématiques, et toutes les leçons de l'après-midi à la littérature française, à l'histoire, à la chronologie, à la géographie, à la dialectique et à l'éloquence.

Le citoyen Halma ne veut pas « qu'on mette « entre les mains des enfants des livres dogmati- « ques ou de mysticité religieuse et inintelli- « gible. » Il considère cette méthode « comme « plus pernicieuse qu'on ne croit communément; « car, dit-il, elle accoutume l'esprit à ne pas con- « naître l'évidence, à ne pas se servir de la raison « dans la recherche et l'étude des choses. » Et après une telle déclaration, il établit que la littérature française et l'histoire « étant le fondement « de la politique et le tableau des vertus, des « vices et de leurs effets, doivent être la partie « morale de l'éducation destinée à diriger la rai- « son, à rectifier le jugement, à guider nos opéra- « tions dans la pratique des arts. » Il félicite la ville de Sedan d'avoir, dans quelques-uns de ses professeurs, des hommes qui ont adopté son plan.

Il donne ensuite son programme pour les différentes classes de l'après-midi, à partir de la 6e jusqu'à la rhétorique. Il borne la 6e classe à l'étude des principes de la langue française et de l'orthographe, accompagnée des principes généraux de la géographie, d'un précis historique sur la ville de Sedan, et d'un petit traité de chronologie. S'il tolère quelques notions de latin, c'est à

Digitized by Google

condition « qu'on n'enfermera plus les enfants » dans cet échafaudage de règles et d'exceptions » plus nombreuses que les règles. »

La classe de 5e devra donner un traité d'histoire ancienne, en y joignant la littérature française. Il permet encore dans cette classe *un peu de latin ;* « mais, encore un coup, dit-il, à la condition » qu'on ne perdra plus le temps à décliner, à » conjuguer, à syntaxer, et qu'on abandonnera » la méthode des thèmes et des versions, qui » est elle-même abusive et tout-à-fait inutile. »

En 4e, c'est l'histoire romaine vue par extraits rédigés par ordre chronologique, qui sera la matière de l'enseignement, conjointement avec la géographie, en suivant sur la carte les faits historiques.

En 3e, l'histoire moderne, appuyée de ses preuves et des principes de la critique, avec la littérature et la géographie, occupera les leçons du soir de chaque jour.

Dans la 2e classe, l'histoire de France, la constitution française, la poésie française. Peu ou point de littérature latine.

Enfin, la classe de rhétorique ne doit pas avoir d'autre étude que celle de la dialectique et de l'éloquence, si nécessaires dans les Etats libres.

Ces cours doivent être publics, parce que l'instruction publique est due à tous, et que tous les citoyens y ont des droits égaux.

Outre ces diverses études, qui sont d'une utilité générale, le citoyen Halma se propose d'initier les jeunes gens à d'autres connaissances qui sont d'une nécessité particulière à la cité. « C'est

Digitized by Google

» d'abord, dit-il, la langue et la littérature alle-
» mandes, dont la nécessité est assez prouvée par
» les relations continuelles que l'extrême proxi-
» mité et le négoce établissent entre cette ville
» et l'Allemagne. C'est, en second lieu, la chimie,
» dont la teinture a besoin pour se perfectionner
» dans l'art du choix et du mélange des matières
» dont les couleurs sont composées. Et en troi-
» sième lieu, le dessin, qui est d'une nécessité
» indispensable dans l'architecture, la charpente,
» la coupe des pierres, la serrurerie, la menui-
» serie et tous les arts mécaniques. »

« Les fonds, dit-il, ne sont pas faits pour l'en-
» tretien des trois professeurs que ces objets
» demandent ; » mais il espère que « la Conven-
» tion nationale ajoutera l'enseignement de ces
» trois facultés à celles qui seront généralement
» décrétées, ou que la ville fera les frais de cet
» établissement (1). »

On ne disconviendra pas que toutes les branches de science auxquelles le citoyen Halma veut initier la jeunesse de Sedan, ne soient utiles et même nécessaires dans une ville devenue presque exclusivement industrielle et manufacturière ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que le nouveau principal est ici trop exclusif et trop révolutionnaire. Il rompt complètement avec le passé ; et la méthode qui a conservé le flambeau de la science pendant des siècles, qui a perpétué la littérature et les arts, qui a formé tous les grands

(1) *Discours sur la nécessité et les avantages d'une réforme,* etc. Sup. cit.

Digitized by Google

hommes qui, avant la Révolution, ont illustré la France et l'Europe entière, il la proscrit comme vaine, inutile et surannée. Il est d'ailleurs difficile de concevoir l'enseignement sous un point de vue plus matériel. L'élément religieux y est complètement abandonné, comme aussi funeste qu'absurde. Hélas! c'était le système de l'époque. L'athéisme était à l'ordre du jour. Dans ce temps exceptionnel, l'homme n'était plus l'homme : c'était l'être monstrueux conçu et défini par Saint-Lambert, d'Holbach ou Helvétius!

Halma était plein de zèle et d'ardeur pour faire prospérer l'établissement dont il avait la direction. Dans l'intérêt de ses élèves, il fit imprimer, en 92 : *Leçons élémentaires de géographie* (1), et *Abrégé de géographie pour servir de préparation aux leçons élémentaires* (2) ; puis en 94, il composa son *Arithmétique simple pour préparer aux nouvelles mesures décimales* (3), ainsi que ses *Eléments de mathématiques*, qu'il adressa aux administrateurs du district, qui, « dans leur reconnaissance des efforts de l'auteur pour contribuer aux progrès de l'instruction publique, » arrêtèrent que « son livre serait mis en usage dans les écoles de leur ressort ». Halma avait même rédigé et présenté un *Mémoire* tendant à faire placer l'école centrale des Ardennes à Sedan, cité la plus considérable du département. Ce mémoire fut envoyé par les administrateurs du district au comité d'instruc-

(1) Charleville, Raucourt, in-8°.

(2) Bouillon, Baudoin, in-8°.

(3) Bouillon, Baudoin, in-8°.

Digitized by Google

tion publique (1795); mais il n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé : l'école centrale fut placée à Charleville.

Bientôt le collége de Sedan, comme tous les autres établissements de ce genre, cessa de percevoir ses revenus. La nation s'en était emparée, et Halma avait dû rendre ses comptes aux administrateurs du district. Il suivit néanmoins pendant quelque temps encore la carrière de l'éducation à Sedan, mais il ne tarda pas à ne pouvoir plus y tenir. Le collége avait changé de destination. Devenu le rendez-vous de la cohue révolutionnaire, il ne retentissait plus que des vociférations des clubs. Les études avaient complètement disparu dans le nouvel ordre de choses. On sait que les Sans-culottes en faisaient peu de cas. La jeunesse semblait être pour jamais vouée à l'ignorance et à l'abrutissement.

Pourtant cet affreux régime devait avoir un terme; mais il fallut attendre que le génie réparateur du premier Consul vînt rétablir l'ordre dans l'instruction publique comme dans les autres institutions. Des hommes dévoués à l'éducation de la jeunesse se présentèrent alors pour essayer de ressusciter les belles-lettres et rallumer le flambeau des sciences. MM. Termonia et Thilloy peuvent être considérés comme les premiers restaurateurs des études à Sedan. Le 14 brumaire an X (5 nov. 1801), ayant obtenu du gouvernement la concession des bâtiments du collége pour y établir, à leur frais et sous leur responsabilité personnelle, un établissement d'instruction secondaire, ils rouvrirent les classes; et, à leur voix,

Digitized by Google

les jeunes gens des meilleures familles vinrent s'asseoir sur les bancs, pour recevoir, sous leur direction, le bienfait de l'éducation antique, en cultivant les belles langues de Démosthène et de Cicéron.

Pendant 6 ans, MM. Termonia et Thilloy accomplirent avec le plus louable dévouement la tâche pénible qu'ils s'étaient imposée. Non seulement ils firent d'excellents élèves, qui, en grand nombre, se distinguèrent dans les lycées où ils allèrent terminer leurs études, mais encore ils ne reculèrent devant aucuns sacrifices pécuniaires pour approprier à sa destination le local dont ils n'étaient que concessionnaires. Mais, malgré les talents, le zèle et le désintéressement de ces honorables professeurs, l'établissement n'était pas ce qu'il pouvait être, à raison que leur état de fortune ne leur permettait pas d'en soutenir vigoureusement le fardeau, et de le faire prospérer comme ils l'auraient désiré. C'est pourquoi, dans l'intérêt même des études, et dans celui des familles de la cité, ils proposèrent au conseil municipal de transformer leur établissement particulier en une école secondaire communale, où l'instruction publique serait donnée gratuitement comme avant la Révolution, déclarant qu'ils étaient disposés « à renoncer au titre de leur établissement et à la concession à eux faite, le 14 brumaire an X, des bâtiments du collége, si leurs services pouvaient être considérés comme utiles dans celui qui était proposé, moyennant une juste et préalable indemnité pour les réparations considérables qu'ils avaient faites pour rendre les bâtiments habitables et propres à leur destination. »

Digitized by Google

Le conseil municipal accueillit avec plaisir la proposition de MM. Termonia et Thilloy; et, d'une voix unanime, émit le vœu d'un établissement d'une école secondaire communale. Et comme le gouvernement se montrait favorable à ces sortes d'institutions et les encourageait, il fut décidé dans les séances municipales des 22 août et 8 septembre 1807, « que M. le maire serait invité à faire de suite, au nom de la cité, la demande au gouvernement de tous les bâtiments du collége, pour y établir aux frais de la ville une école secondaire communale, qui serait organisée conformément à la loi du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803). »

Délibérant ensuite sur les frais présumés que devait entraîner le nouvel établissement, et sur l'indemnité à accorder à MM. Termonia et Thilloy, pour les réparations par eux faites aux bâtiments du collége et montant à la somme de 4,708 francs, d'après les mémoires présentés et appuyés de quittances, le conseil arrêta que l'école aurait provisoirement quatre professeurs, dont l'un, avec le titre de directeur, jouirait d'un traitement de 1,200 francs, et les autres d'une rétribution annuelle de 1,000 francs chacun. Et quant à la réclamation pour frais de restaurations opérées dans le collége, le conseil en reconnut la légitimité; toutefois, faisant sur la somme de 4,708 francs une réduction consentie par les intéressés, il vota une somme de 3,600 francs pour cet objet.

Le gouvernement fit droit à la demande du conseil municipal; et en vertu d'un décret du 7

Digitized by Google

janvier 1808, l'école secondaire communale fut régulièrement et définitivement constituée.

Ce n'était encore là qu'un commencement de restauration. Le collége n'avait pas le nombre de professeurs exigé pour ces sortes d'établissements. L'administration municipale, toujours empressée de pourvoir à la prospérité de son collége, résolut, par délibération du 24 décembre 1812, d'augmenter le personnel des professeurs, de porter leur nombre à sept au lieu de quatre, et d'en avoir 1 pour la rhétorique, 2 pour les classes d'humanités, 2 pour les années de grammaire, 1 pour la classe élémentaire, 1 pour les mathématiques; et arrêta que, à partir du 1er janvier 1813, les traitements des professeurs seraient fixés : à 1,400 francs pour le professeur de rhétorique, à 1,200 francs pour les professeurs d'humanités et celui de mathématiques, à 1,000 francs pour les deux professeurs de grammaire, et à 800 francs pour celui de la classe élémentaire.

Toujours protégé par les administrations qui se succédèrent sous le gouvernement de la Restauration, le collége continua dans la voie de prospérité que l'Empire lui avait ouverte, sans que pourtant cette époque eût été signalée par aucune amélioration importante. Après 1830, le gouvernement de Juillet s'appliqua à donner une nouvelle impulsion aux études, et le collége de Sedan obéit à cette influence. Dès 1832, l'administration prévenant l'intention du gouvernement, annexa à son collége une école primaire supérieure. Cette utile institution était destinée à combler la lacune qui existait entre les écoles primaires, qui

Digitized by Google

n'offrent qu'un enseignement trop borné, et les colléges, dont les études ne sont pas en rapport avec les besoins des jeunes gens qui se destinent à l'industrie et aux arts mécaniques. Entre ces deux degrés d'instruction, on voulut en créer un troisième ; et, par l'établissement d'une école intermédiaire, dite école supérieure, on mit les jeunes gens qui ne se destinent pas aux études humanitaires, à même de recevoir une instruction beaucoup mieux appropriée à leurs besoins et aux professions plus ou moins savantes qu'ils doivent exercer dans l'avenir.

L'école supérieure de Sedan fut donc fondée. La durée de l'enseignement fut fixée à deux années. Les sciences mathématiques, sous le double rapport théorique et pratique ; le dessin appliqué à la géométrie, à l'architecture, à la mécanique et aux arts industriels ; les notions essentielles des sciences physiques et de l'histoire naturelle ; la langue française (grammaire et rédaction) ; l'histoire de France ; les notions de sphère ; la tenue des livres ; le chant : telles sont les matières qui forment la base de *l'enseignement supérieur*. Un cours de langue allemande y fut ajouté plus tard, ainsi qu'un cours de physique et de chimie, auquel les élèves doivent prendre part comme ceux du collége, et pour lequel le conseil municipal vota une somme de deux mille francs destinée à l'achat des instruments nécessaires.

Un projet plus grandiose occupa dans la suite l'attention du conseil municipal. Les prétentions de Charleville à faire ériger son collége en collége

Digitized by Google

royal, et la demande déjà faite par cette ville pour obtenir cette faveur, éveillèrent sa sollicitude. Une lettre du ministère de l'instruction publique, en date du 19 août 1841, annonçant qu'une demande formée dans ce but par la ville de Sedan serait examinée avec un soin tout particulier, engagea le conseil à suivre son projet. Il est vrai que la réalisation de ce projet devait entraîner des dépenses très-onéreuses : la ville devait, d'après la lettre précitée, « fournir un local dont la jouissance lui serait garantie par un titre de propriété : ce local devait être en bon état et assez spacieux pour contenir un pensionnat de 150 élèves au moins; plus, des emplacements pour toutes les classes, pour une bibliothèque, pour une chapelle, pour un cabinet de physique, pour le logement du proviseur, du censeur, de l'aumônier, de l'économe, des maîtres d'études, des domestiques. Il fallait que les bâtiments fussent distribués de telle façon qu'il y eût plusieurs cours, et que l'établissement pût se partager en trois divisions, selon l'âge des élèves. Enfin, le collége devait être garni, aux frais de la ville, d'un mobilier usuel, d'un mobilier de classes et d'un mobilier scientifique. Ce triple mobilier devait occasionner une dépense de plus de 100,000 francs. D'un autre côté, la ville devait s'engager à entretenir dans le collége royal un certain nombre de bourses, dont le minimum devait être d'environ 10,000 francs par an. » Aussi, l'énoncé de la proposition d'ériger un collége royal à Sedan, après la lecture de cette lettre, souleva-t-il, au sein du conseil municipal, de nombreuses et

Digitized by Google

graves objections. Néanmoins, le maire ayant fait ressortir que l'importance actuelle de la ville de Sedan, et celle qui résulterait de la réalisation du projet, faisaient un devoir au conseil d'adopter toutes les mesures propres à étendre l'instruction dans la localité; qu'un grand nombre de villes, quoique endettées, ne reculaient pas devant les dépenses qu'occasionne l'établissement d'un collége royal, et s'empressaient même de recourir à des emprunts pour y faire face; que la ville de Sedan était dans une position financière assez prospère pour ne pas craindre de s'imposer ce surcroît de dépenses, puisque les fonds votés chaque année pour le collége communal pourraient couvrir presque en totalité ceux qui seraient affectés à l'entretien des bourses; que, d'après les informations prises, une somme de 50,000 francs suffirait à l'appropriation de l'ancienne église du collége en local convenable, et à la construction de nouveaux emplacements dans le jardin de cet établissement, et que cette somme de 50,000 francs et celle de 100,000 francs demandée pour l'achat du mobilier, pourraient être couvertes, soit par un emprunt à 4 1/2 pour cent, soit par les ressources que la contribution personnelle et mobilière, mise à la charge des habitants, rendrait disponibles, » la proposition fut mise aux voix et adoptée. Le conseil autorisa le maire à adresser immédiatement à l'administration supérieure la demande en établissement d'un collége royal dans la ville de Sedan, avec offre de s'imposer les dépenses mises à la charge des villes qui possèdent des colléges royaux.

Digitized by Google

On sait que ce projet n'a point encore été réalisé. Le collége de Sedan, depuis cette époque, est toujours sur le même pied ; les études continuent d'y être fortes et solides, comme le prouve un grand nombre d'élèves qui en sont sortis, et qui, dans toutes les carrières et toutes les positions sociales, font honneur à cet établissement. Nous arrêtons donc notre récit à ce dernier effort de l'autorité municipale en faveur du collége de notre ville, et nous le signalons comme une dernière preuve de son zèle et de sa sollicitude pour la gloire et l'intérêt de la cité, au point de vue des études classiques (1).

(1) *Registres de la Mairie de Sedan.*

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

SOMMAIRE. Ecoles élémentaires sous les princes. — Sous Louis XIV. — *Frères des Ecoles chrétiennes.* — Ecoles primaires pendant la Révolution et sous l'Empire. — Ecoles *à la Lancaster.* — Rétablissement des *Frères des Ecoles chrétiennes.* — 1830. — Mesures prises contre les *Frères.* — Association en leur faveur. — Demande de secours et refus. — Nouvelle demande et nouveau refus. — 1848. — Subvention de 3,000 francs accordée et à quelles conditions. — Changement de l'opinion à l'égard des *Frères.* — Ils redeviennent instituteurs communaux. — Ecoles des filles sous Fabert. — Louise de Malval. — Ses bienfaits. — Institutions des *Filles de la Propagation de la foi.* — *Filles de l'Ouvroir ou de la Sainte-Famille.* — Ecoles des filles pendant la Révolution et sous l'Empire. — Etablissement des Sœurs de *Sainte-Chrétienne.* — Salles d'Asile. — Sœurs de l'*Immaculée-Conception.* — Dames de l'*Assomption.*

Les écoles élémentaires, dans toute l'étendue des Souverainetés, particulièrement sous les princes calvinistes, étaient un objet spécial de l'attention du gouvernement. Henri de La Tour principalement y attachait autant d'importance qu'aux écoles académiques. Il savait tout le parti avantageux qu'il pouvait en tirer en faveur de la secte dont il était le zélé patron. Il choisit des instituteurs sur lesquels il pouvait compter. Encore les soumettait-il à des examens multipliés. Avant d'être admis à remplir leurs fonctions, ils devaient subir un examen en présence du conseil et recevoir son approbation. Ils subissaient, en outre,

Digitized by Google

annuellement, deux examens, l'un à Pâques, l'autre à la Saint-Remi (1).

D'après les règlements, les écoles des garçons devaient être séparées de celles des filles. Les membres du consistoire étaient chargés par le conseil des Modérateurs de faire annuellement quatre visites dans les écoles, pour s'assurer de la bonne tenue des classes, du progrès des élèves dans les diverses matières qui étaient l'objet de l'enseignement, surveiller l'éducation au point de vue religieux et y maintenir l'esprit de la *réforme*.

Aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes, il s'opéra dans les écoles une révolution complète. Nous avons vu que de nouveaux règlements de police enjoignaient aux pères et mères, aux tuteurs et curateurs, d'envoyer régulièrement les enfants protestants aux écoles catholiques du lieu de leur domicile, aux instructions et catéchismes de leur paroisse, pour y être instruits des dogmes de la religion catholique, apostolique et romaine. En cas de négligence de leur part, le lieutenant-général de la police avait l'ordre de les y envoyer et d'obliger les parents, tuteurs ou curateurs, de payer leur pension ou les frais d'instruction, s'ils en avaient les moyens ; ou, dans le cas contraire, de les recueillir, à cette fin, dans les hôpitaux les plus proches de Sedan (2).

Ces règlements furent mis à exécution avec cette exactitude sévère qui assure le succès. En

(1) *Registre des Modérateurs. — Recueil d'ordonnances. — Chron.* du P. Norbert.

(2) *Registre du Bailliage. — Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

prenant précisément les moyens qu'avaient adoptés les princes calvinistes pour protestantiser le pays, on atteignit le but désiré : on se rendit maître des générations nouvelles. On choisit, du reste, des instituteurs capables de seconder les vues de l'autorité, et cette mesure contribua puissamment à battre le protestantisme en brèche dans toutes les Principautés.

En 1763, dans le moment même où les Jésuites, supprimés en France, quittaient le collége de Sedan, l'instruction primaire, dans cette ville, prenait un nouveau développement, ou plutôt recevait une grande amélioration.

Les *Frères des Ecoles chrétiennes* venaient d'y fonder un établissement. On appréciait à Sedan ces dignes instituteurs que le vénérable Jean-Baptiste de la Salle avait créés à Reims en 1679. On leur connaissait une prééminence marquée dans l'art d'initier la jeunesse aux sciences qui sont du ressort de l'école primaire, et surtout de l'initier à la vertu. C'est ce qui détermina une sainte fille, mademoiselle Pillas, à jeter les premiers fondements de cette œuvre, en laissant, pour cet objet, une somme de 9,000 livres, qui servit à acheter une maison, dite des *Quatre-Sapins*, située au faubourg du Ménil. C'est là que les *Frères* établirent primitivement leur résidence et leurs écoles.

Cet établissement sombra, comme beaucoup d'autres, en 1792. Alors l'enseignement primaire tomba en toutes sortes de mains. Il n'y eut plus d'enseignement communal. Des instituteurs privés entreprirent seuls l'éducation de la jeunesse,

Digitized by Google

et l'on sait ce que pouvait être et ce que fut, en effet, cette éducation, à cette époque de troubles et de bouleversement. « La Révolution, depuis » cinq ans qu'elle a commencé, disait le député » Lakanal, dans un rapport au comité, le 3 bru- » maire an III (24 octobre 1794), n'a encore rien » fait pour l'instruction publique. » Et l'on arriva jusqu'en 1802 pour entendre dire par l'organe de Fourcroy, « que le gouvernement était effrayé de la nullité ou de l'absence presque absolue des écoles primaires en France. » En 1801, les conseils généraux des départements furent forcés d'exprimer un vœu énergique sur l'enseignement primaire. Portalis le transmit au Corps législatif. « Il est temps, disaient-ils, que les théories se » taisent devant les faits. Point d'instruction sans » éducation, et point d'éducation sans morale et » sans religion. L'instruction est nulle depuis dix » ans ; les enfants sont livrés à l'oisiveté, au vaga- » bondage le plus alarmant ; ils sont sans idée » sur la divinité, sans notion du juste et de l'in- » juste : de là, des mœurs farouches et bar- » bares ; de là, un peuple féroce. Si l'on compare » ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait » être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort » qui menace les générations présentes et fu- » tures. »

Sous l'Empire, la fièvre révolutionnaire s'étant calmée, la haine pour la religion perdit beaucoup de son intensité. Cependant, l'esprit philosophique qui avait soulevé tant d'orages régnait et fermentait encore dans bien des têtes. Aussi, ce ne fut pas dans cette période que l'on tenta efficacement

Digitized by Google

de rendre à la jeunesse, dans les écoles primaires, des instituteurs religieux, et les efforts tentés par Napoléon n'amenèrent pas de grands résultats.

Néanmoins, à cette époque, le conseil municipal de Sedan sentait et déplorait cette lacune. Il exprima dans sa séance du 7 février 1806 « que dans le nombre des établissements qui ont pour but l'utilité publique, celui consacré à l'éducation de la jeunesse doit, sans contredit, occuper un des premiers rangs; que pourtant, depuis plusieurs années, la ville de Sedan est presque entièrement privée de ce précieux avantage; privation qui, si elle était continuée plus longtemps, laisserait la génération qui s'élève plongée dans la nuit de l'ignorance et dépourvue d'idées, de talents et de connaissances qui honorent l'humanité. » Il rappelle l'ancienne institution des *Frères des Ecoles chrétiennes*, qui florissaient dans la ville avant la Révolution, et qui ne laissaient rien à désirer sur ce point. « Leurs principes bien connus » dans l'art de former le cœur et l'esprit de la » jeunesse ouvraient aux jeunes gens la route de » la science et des vertus sociales. Les maisons » appartenantes à la ville, où ces estimables ci- » toyens étaient placés et où ils tenaient leurs » écoles, subsistent encore aujourd'hui; la ville » en continue les frais d'entretien et de contribu- » tions. Il serait donc possible, qu'en y rappelant » ces hommes propres à remplir cet objet intéres- » sant, la ville pût suffire à cette dépense comme » par le passé. » Ainsi s'exprimait le conseil municipal le 7 février 1806. Il autorisait en même temps le maire à adresser aux autorités compé-

Digitized by Google

tentes une demande à l'effet de rétablir à Sedan les écoles des *Frères*.

Malheureusement, les circonstances ne permirent pas de donner suite à cette délibération, et l'on continua de suivre l'ornière. En 1815, s'introduisit en France la méthode de l'anglais Lancaster, méthode qui place la partie morale et religieuse de l'éducation en dehors de l'ordre classique, et qui ôse présenter comme un titre qui doive la faire adopter généralement, ce motif inqualifiable : « Qu'elle ne prescrit aucune « croyance, et qu'elle laisse les consciences libres « de toutes chaînes. »

Qui l'aurait cru ! cette nouvelle méthode fut, sous la Restauration, accueillie en France avec sympathie, ou plutôt avec une sorte d'engouement. Elle s'établit partout, jouit même de la plus grande vogue. Toutefois, hâtons-nous de le dire, la sagesse de l'administration municipale sedanaise ne manifesta jamais une grande confiance en cette nouveauté anglaise. En 1817, le conseil se rappelant la délibération de 1806, et toujours convaincu que la méthode des *Frères* serait une source de bienfaits pour la ville, fit des démarches pour obtenir le rétablissement de ces instituteurs dans les écoles communales. Mais ces démarches demeurèrent infructueuses, à raison qu'il y avait alors très peu de sujets disponinibles dans l'institut, et que d'ailleurs la ville était dans l'impossibilité de remplir les engagements proposés par le supérieur général. Par suite de ces circonstances, une école *à la Lancaster* fut établie à Sedan, après le vote pour cet objet d'une

Digitized by Google

somme de 3,000 francs. Mais cette école n'inspira aucune confiance aux parents. Beaucoup d'entre eux en retirèrent leurs enfants pour les placer dans des écoles particulières ; ce qui laissa presque sans objet la somme annuelle que la ville consacrait à cet établissement.

Cet état de choses fit une vive impression sur le conseil municipal; et, dans sa délibération du 1er mai 1823, « considérant 1° que l'école mutuelle établie en la ville de Sedan, perdant tous les jours de son crédit, il était urgent d'employer les fonds que la ville consacrait à l'instruction élémentaire, à lui donner la direction et l'impulsion convenable pour la réhabiliter dans la confiance des parents ; 2° que le rétablissement des *Frères des Ecoles chrétiennes* était à désirer d'autant plus que le mode d'enseignement de cette institution était parfaitement concordant, sous tous les rapports, avec celui de l'établissement des *Sœurs de Sainte-Chrétienne* pour l'enseignement des filles, arrêta que l'école d'enseignement mutuel serait remplacé par l'établissement en cette ville de trois *Frères des Ecoles chrétiennes*, et chargea le maire de s'entendre avec le supérieur général de cette institution pour les dépenses de premier établissement, et de porter au budget de 1824 les fonds nécessaires pour ces dépenses, ainsi que pour les émoluments des trois Frères. »

Il ne restait plus qu'à trouver une maison convenable et conforme au plan que le supérieur général soumettait au conseil. Malgré toutes les recherches faites par le maire, on ne put parvenir à trouver un local qui réunît les conditions

Digitized by Google

requises pour former le nouvel établissement. En sorte que, le 25 novembre 1825, le maire vint proposer au conseil d'approprier à cette destination les locaux que la ville possède dans la rue des *Voyards* et une partie de terrain dépendant du collége. Le conseil adopta cette proposition, et, considérant « que dans toute l'étendue de la ville il était impossible de trouver un emplacement plus central et imposant des dépenses moins onéreuses, » vota, dans la même séance, une somme de 19,900 francs, pour l'exécution des plans et devis présentés pour cet objet.

Mais l'année suivante, dans la séance du 22 décembre, le conseil, reconnaissant qu'une construction à neuf ne serait guère plus dispendieuse que les réparations que l'on s'était proposé de faire, arrêta que les bâtiments existants seraient démolis, et qu'une nouvelle construction serait élevée sur leur emplacement et sur la portion de terrain dépendant du collége, conformément au plan proposé par le supérieur général des *Frères*, et au devis des travaux montant à une somme de 18,990 francs, non compris les frais accessoires. Ces constructions furent commencées et continuées pendant les années 1827 et 1828, et les *Frères* en prirent possession en 1829.

Mais à peine furent-ils installés, que l'on reconnut que le nombre de trois *Frères* était insuffisant. Deux jours après leur arrivée, les classes comprenaient déjà 250 élèves, et un nombre égal se présentait pour participer à leurs leçons. La nécessité de deux nouveaux *Frères* fut sentie. Le

Digitized by Google

conseil municipal les demanda au supérieur général, et vota, le 22 juillet, la somme nécessaire pour assurer leur traitement, et au mois de février suivant, une somme de 2,800 francs pour l'ameublement de leurs classes.

Survint 1830. On sait que les idées qui prédominaient alors n'étaient point favorables à cette institution. A Sedan, comme dans un certain nombre de villes, les *Frères des Ecoles chrétiennes* rencontrèrent des ennemis. On ne tarda pas à former des projets « sur la réorganisation des écoles. » Le comité d'instruction primaire signala « l'insuffisance de l'école des *Frères*. » Cet avis du comité amena au sein du conseil municipal, le 2 août 1831, une discussion qui eut pour résultat de faire déposer sur le bureau trois propositions sur lesquelles le conseil fut appelé à émettre son vote. Elles consistaient :

La première : à maintenir trois *Frères des Ecoles chrétiennes*, lesquels ne pourront recevoir plus de 180 élèves, et à établir une école mutuelle avec un seul professeur, si le nombre des enfants de la nouvelle école n'excédait pas 200, et un professeur adjoint s'il se présentait un plus grand nombre d'élèves.

La seconde : à maintenir les cinq *Frères des Ecoles chrétiennes* et à établir une école mutuelle.

La troisième : à renvoyer les *Frères* et à établir dans le local qu'ils occupent deux écoles d'enseignement mutuel.

La priorité ayant été demandée pour cette dernière proposition, elle fut mise aux voix et rejetée. La première fut ensuite mise aux voix et adoptée.

Digitized by Google

On renvoya donc les deux *Frères* qui avaient été précédemment demandés, et l'on vota immédiatement les fonds nécessaires à l'établissement de la nouvelle école mutuelle qui dut être ouverte le 1er octobre suivant.

La mise à exécution de cette mesure entraînait de graves difficultés. L'école des *Frères* était réduite de quatre classes à deux ; et l'opinion publique vit dans la mesure prise une intention de la part du conseil de mutiler l'établissement des Frères et de lui ôter ses éléments de succès. Alors, le maire crut devoir proposer au *Frère directeur* de conserver quatre *Frères*, dont trois tenant classes, sans pouvoir admettre d'autres élèves que le nombre ainsi fixé :

La classe inférieure.	90 élèves.
La 2e classe.	70
La 3e classe ou classe supérieure	65
En tout.	225

Cette mesure prise par le maire fut adoptée et sanctionnée par le conseil dans la séance du 3 septembre 1831.

Il paraît néanmoins que la suppression définitive de l'école des *Frères* était résolue en principe au sein du conseil municipal. Car, sur un rapport du comité d'instruction primaire, fait en séance le 8 août de l'année suivante, relativement à l'état de l'instruction, le conseil, considérant « qu'il est indispensable d'assurer dès à présent l'existence de l'école mutuelle en lui procurant un local dans un bâtiment appartenant à la ville ; considérant en outre que le système d'enseignement mu-

Digitized by Google

tuel présente des avantages incontestables sur la méthode suivie par les *Frères*, et qu'il est plus en harmonie avec nos institutions, » arrêta, à la majorité de 15 voix contre 11, que « l'école des *Frères* serait supprimée et fermée le 31 août du présent mois ; et que le local qu'ils occupaient serait disposé pour recevoir, au 1er octobre suivant, deux écoles d'enseignement mutuel. »

Cette délibération fut signée par tous les membres présents ; mais avec cette clause que « la signature apposée par un conseiller municipal au bas d'une délibération, n'était point une approbation des décisions prises par le conseil ; mais l'attestation que le procès-verbal contenait fidèlement ce qui avait été arrêté dans la séance. »

Lorsque cette décision fut connue, elle produisit une sensation pénible dans toute la cité. Ce ne fut pas sans un vif regret que l'on vit proscrire un établissement qui naguère avait été créé à la grande satisfaction de l'immense majorité des pères de famille. Aussi, la mesure prise par le conseil municipal sembla redoubler l'estime et l'attachement dont les *Frères* étaient environnés. Immédiatement, des listes de souscription furent dressées par une association qui se forma pour soutenir leur établissement, et bientôt elles furent couvertes de signatures qui assuraient, à Sedan, l'existence de ces instituteurs, leur procurait un local pour la tenue des classes et pour leur logement, et pourvoyaient à leurs besoins matériels.

Le conseil, voyant qu'il n'atteignait pas entièrement le but qu'il s'était proposé, et que, malgré tout, les *Frères* allaient rouvrir leurs classes et

Digitized by Google

conserver leurs élèves, délibéra le 5 septembre « s'il y avait convenance de permettre l'établissement de cette école. » Et considérant que « les deux écoles gratuites d'enseignement mutuel, établie par la ville *intrà-muros*, sont plus que suffisantes pour recevoir tous les enfants que les parents veulent faire instruire gratuitement; que, sous ce point de vue, la nouvelle école serait totalement inutile; considérant que *l'on ne peut plus se dissimuler que les Frères ne soient animés de sentiments hostiles au gouvernement de Juillet; qu'il est à craindre, s'ils restent en possession d'élever une partie des enfants de la classe pauvre, qu'ils ne cherchent à exciter et à entretenir la division dans les familles, et qu'ils ne dirigent l'éducation dans un esprit de haine contre nos institutions;* considérant que le but avoué des personnes qui colportent des pétitions et cherchent à obtenir par tous les moyens des signatures en faveur des *Frères*, est de se mettre en lutte ouverte contre l'administration municipale, et de maintenir, au mépris de ses décisions, une école que le conseil a supprimée, et dont le rétablissement *serait doublement dangereux, et par les principes des hommes appelés à la diriger, et par les opinions bien connues de ceux qui en feraient les frais,* » le conseil réuni au nombre de 16 membres seulement, décida à la majorité de 14 voix contre 2 que « le maire solliciterait instamment de M. le ministre de l'instruction publique, et de M. le recteur de l'Académie de Metz, le retrait, dans le plus bref délai, de l'autorisation accordée aux *Frères* d'exercer à Sedan. » Il leur accorde néanmoins, « à titre d'in-

Digitized by Google

demnité et si le maire le juge convenable, 1° leur traitement jusqu'au 30 septembre courant, 2° le mobilier à leur usage personnel, quoique les frais en aient été faits par la ville. »

Le ministre de l'instruction publique ne crut pas devoir faire droit à la réclamation du conseil municipal; et le maire, dans la séance du 16 novembre 1832, donna communication d'une lettre de ce ministre, en date du 9 du même mois, par laquelle il décide : « que les *Frères des Ecoles chrétiennes*, remplissant toutes les conditions exigées d'aptitude et de moralité, ne pouvaient être privés de l'exercice des fonctions de l'enseignement; mais que c'était aux autorités à surveiller avec soin leur conduite personnelle et l'esprit d'après lequel leur école était dirigée. »

Les *Frères* restèrent donc en possession de l'établissement que leur avait procuré la masse des souscripteurs; ils continuèrent la tenue de leurs classes, sans que la surveillance exercée, sur l'avis du ministre, eut pu trouver matière à les troubler dans cette possession.

Néanmoins, en 1835, il se manifesta une diminution dans le montant des souscriptions en faveur des *Frères*, et l'association pour l'œuvre de leurs écoles conçut quelques inquiétudes pour l'avenir. M. Rambour, curé, président de cette association, jugea convenable alors d'adresser au maire une lettre à l'effet d'obtenir du conseil une somme annuelle de 450 francs « pour aider à la continuation de ces écoles. » Cette lettre trouva le conseil dans les mêmes dispositions qu'en 1832; et il fut décidé, dans la séance du 4 juin, que ce secours

Digitized by Google

annuel ne pouvait être accordé, attendu que « l'administration était en mesure de donner, sans augmentation de frais, l'instruction à tous les enfants de la commune, et de suppléer à l'établissement, actuellement existant, des *Frères,* dans le cas où ces instituteurs viendraient à se retirer. »

L'association eut alors recours au ministre de l'instruction publique, pour obtenir que les écoles des *Frères* redevinssent, comme par le passé, écoles communales. Le ministre ne fut pas éloigné d'entrer dans les vues de l'association, et en écrivit au conseil municipal le 26 décembre 1835. Mais celui-ci tint bon; et alléguant que « l'école communale, dirigée d'après le vœu de la loi, pouvait suffire à toutes les exigeances raisonnables; que l'école des *Frères,* au contraire, ne pouvait convenir seule à une population composée d'hommes exerçant différents cultes; que l'établissement d'une deuxième école imposerait à la commune une dépense annuelle que le conseil croit qu'on peut et qu'on doit lui éviter; qu'il serait à peu près impossible de se procurer un local propre à recevoir cette école; que d'ailleurs, par la délibération du 4 juin dernier, le conseil municipal, premier juge des besoins et des intérêts de la cité, avait déjà refusé d'obtempérer à la demande d'une allocation en faveur des *Frères,* fondé sur ce que l'administration était en mesure de donner l'instruction à tous les enfants de la commune, d'après le vœu de la loi, » il décida dans sa séance du 1er février 1836, à la majorité de 18 voix contre 2, « que les *Frères* ne pouvaient être rappelés comme instituteurs communaux. »

Digitized by Google

Les choses restèrent en cet état, et les *Frères*, soutenus par les habitants, continuèrent leur œuvre avec un nouveau courage.

Cependant, en 1841, l'association, pensant que le temps avait pu modifier les dispositions du conseil, lui adressa une nouvelle demande, tendant à faire admettre les écoles des *Frères* au nombre des écoles communales, en concurrence avec les écoles d'enseignement mutuel. Cette pétition, souscrite par M. Rambour, président de l'association, disait :

« Maintenant que dix années se sont écoulées » depuis que sans aucun frais pour la ville, plus » de 400 enfants continuent à suivre chaque » année les écoles gratuites des Frères, alors que » la sympathie des habitants de Sedan s'est mon- » trée invariable, et que de toute part, au surplus, » le temps a fait justice de certaines préventions, » nous venons solliciter, Messieurs, avec espoir » d'un prompt succès, et au nom du plus grand » nombre, un secours annuel sur le budget mu- » nicipal, dont le plus grand nombre aussi pro- » duit les ressources, et ne peut équitablement se » trouver déshérité.

» A ce titre, le premier de tous, puisque l'ad- » ministration municipale doit une égalité par- » faite à tous les membres de la grande famille » urbaine, dont elle est le chef élu, s'en joint » un autre : c'est le versement fait aux caisses de » la ville en 1762 d'un capital de 9,000 livres, » appliqué aux écoles des Frères exclusivement, » capital qui, en aucun temps, ne fut retiré ou » remboursé, et qui s'élève à plus du quintuple

Digitized by Google

» aujourd'hui, tant par la différence que près
» d'un siècle a introduite dans la valeur des mon-
» naies que par l'accumulation des intérêts.

» Si Napoléon, par un décret de 1806, en ce
» temps de grandes choses, conçues et exécutées
» d'un point de vue si élevé, rétablit l'institut des
» Frères, et fit rechercher les membres épars de
» leur congrégation; si tous les ministres qui,
» depuis 1830, se sont succédé au pouvoir, ont, à
» l'envi, proclamé, même à la tribune nationale,
» le mérite d'un mode d'éducation qui, prenant
» pour base première la religion, met un frein
» aux passions si facilement actives des classes
» pauvres; si, tout récemment encore, le garde-
» des-sceaux appelait la reconnaissance du pays
» sur l'un de ces simples religieux, homme de
» cœur et de foi, membre de cette institution
» justement célèbre, dont les services égalent
» l'humilité, et qui par la pratique constante de
» toutes les vertus, triomphe sur tous les points de
» la France des préventions excitées par l'esprit de
» parti, n'avons-nous pas, Messieurs, quelque droit
» d'espérer que votre impartialité admettra, par
» un secours annuel proportionné à leur impor-
» tance, les écoles des Frères en concours avec
» les écoles municipales, concours utile aux
» maîtres et aux élèves, et que votre justice vien-
» dra en aide à cette association, qui a maintenu
» et qui maintient avec constance des établisse-
» ments aussi éminemment utiles à la popula-
» tion.

» Vous daignerez ne pas perdre de vue et cette
» vieille dotation de 1762, et ce grand nombre

Digitized by Google

» d'enfants dont les familles fournissent leur con-
» tingent à l'avoir du budget communal, et l'im-
» possibilité pour la ville d'ouvrir, sans une
» dépense énorme d'instituteurs et de local, place
» à tous ces enfants des écoles chrétiennes, et
» enfin ce vœu de toute la population auquel
» répond une instruction en progrès et une édu-
» cation religieuse.

» Nous vous supplions, Messieurs, de prendre
» notre demande en sérieuse considération, et de
» nous faire connaitre la décision que vous croi-
» rez devoir prendre.

» 30 avril 1841. »

Il paraît que *les vieilles préventions* existaient encore alors dans toute leur vigueur. On prétendit d'abord que « les fonds de la dotation de 1762, dont parle la pétition, ont disparu par suite des lois de la Révolution, qui, en mettant à la charge de l'Etat les dettes des communes, leur ont en même temps enlevé la plus grande partie de leurs ressources. » On allègue ensuite que « l'enseignement suivi dans les écoles municipales est préférable à celui qui est adopté par les *Frères;* que l'ordre religieux dont ceux-ci font partie les soustrait à la salutaire influence du comité local et du comité d'arrondissement; qu'enfin les corporations religieuses paraissent animées de sentiments d'hostilité envers la révolution de Juillet; qu'au surplus, même sous le rapport pécuniaire, la ville n'a aucun intérêt au maintien de l'école des *Frères* à Sedan, puisque les bâtiments communaux sont assez spacieux pour contenir les enfants de cette école, et que les rétributions mensuelles, que,

Digitized by Google

jusqu'à ce jour, on s'est trouvé dans l'impossibilité d'imposer, couvriraient facilement les dépenses à faire. »

Par ces motifs et à la majorité de dix-huit voix contre trois, le conseil passa à l'ordre du jour sur la demande de l'association de bienfaisance de l'école des *Frères*.

Cependant les écoles des *Frères* continuaient d'être tellement populaires, qu'elles renfermaient à elles seules énormément plus d'élèves que toutes les écoles communales ensemble. D'après la statistique des écoles des garçons, dressée le 20 novembre 1842, ces divers établissements présentaient les résultats suivants :

Etablissements communaux :

Ecole supérieure annexée au collége	40	élèves.
Ecoles Bidot et Gérard . . .	142	
Ecole du Fond-de-Givonne .	60	
Ecole de l'Hospice.	35	
	277	

Etablissements privés :

Ecoles des *Frères*.	421
Ecole Langlois	22
	443

En 1848, le nombre des élèves de l'école des *Frères* s'élevait à 500.

Néanmoins, après les évènements de Février, au milieu de la crise où se trouvait le pays et en particulier la ville de Sedan, les ressources de

Digitized by Google

l'association s'affaiblirent à tel point qu'elle entrevit l'impossibilité de continuer son œuvre.

Une demande de 3,000 francs pour une année, appuyée de considérations dont la force et la justesse ne pouvaient échapper à personne, fut adressée au conseil municipal dans le but d'empêcher la fermeture des écoles des *Frères*. La question fut soumise à l'examen d'une commission nommée *ad hoc*, qui fit un rapport complètement défavorable à la pétition, et qui conclut en émettant l'avis de refuser toute subvention pour le maintien de ces écoles. (Octobre 1848.)

Mais, sans tenir compte des conclusions de la commission, le conseil, après de longues discussions, vota la somme de 3,000 francs demandée pour un an.

Des personnes charitables, qui portaient un vif intérêt à l'œuvre des *Frères*, firent, dans ces circonstances, des legs en leur faveur. Ainsi Mlle Chastel leur laissa en mourant une somme de 1,000 francs, et M. de Saint-Cyr une rente annuelle de 2,400 francs ; mais ces ressources furent encore insuffisantes. Sur une nouvelle demande adressée par M. Philippoteaux, président de l'œuvre, le 30 mai 1849, une allocation de 2,000 francs leur fut accordée par le conseil municipal, pour l'année scolaire 1849—1850, aux conditions consenties par la commission des *Frères :* « 1° que le nombre des élèves fréquentant les écoles chrétiennes serait de 300 à 350 ; 2° que le nombre des *Frères* chargés de l'enseignement, sans être fixé, ne pourrait être moindre de 4 ; 3° que trois *Frères* enseignants auraient un brevet de capacité ; 4° que les

Digitized by Google

écoles chrétiennes seraient soumises à la surveillance de l'autorité municipale, conformément à la loi, ainsi qu'aux inspections et aux examens des comités, de la même manière que les autres écoles communales de la ville ; 5° qu'il ne serait perçu aucune rétribution des élèves qui suivent les écoles des *Frères*. »

La même demande de la part de la commission des *Frères* dut être renouvelée pour l'année 1850—1851, et fut accueillie favorablement dans la séance du 16 mai 1850. Le conseil reconnut, dans cette séance, sur l'exposé de M. le Maire, que « l'essai qu'il avait voulu faire, en dotant les Frères » d'une subvention, avait pleinement réussi, et » que tout devait l'engager à la continuer en 1851. » Au surplus, ajouta le Maire, la population re- » cherche toujours l'enseignement des Frères de » préférence à tout autre. Quoique le personnel » de leurs écoles ait été réduit à 320 élèves, celui » des écoles communales n'a point augmenté. » Il est même un fait pénible à révéler, c'est » qu'un assez grand nombre de parents laissent » leurs enfants vagabonder sur la voie publique, » plutôt que de les envoyer dans nos écoles, » dont les maîtres méritent cependant toute con- » fiance par leur bonne conduite et par leurs » lumières. »

Ces paroles, dictées par la franchise et l'impartialité, annonçaient que les *vieilles préventions* s'atténuaient et se dissipaient, et qu'il y avait lieu d'espérer que bientôt on rendrait pleine justice aux *Frères des écoles chrétiennes*, en les replaçant au rang d'instituteurs communaux.

Digitized by Google

En effet, par délibération du mois de mai 1851, le conseil municipal vota cette mesure, aux applaudissements de toute la population (1).

On fit plus, les années suivantes.

Dans le courant de 1852, sur un rapport fait par les délégués communaux au conseil municipal, on reconnut l'insuffisance et l'insalubrité du local occupé par les *Frères;* et, pour remédier aux inconvénients signalés, il fut admis en principe de rétablir ces instituteurs dans leur ancienne maison de la rue des *Voyards*, et de placer ailleurs les écoles mutuelles. En conséquence, dès le mois de janvier 1853, la majorité du conseil décidait que l'on rendrait aux *Frères* leur ancien local exhaussé d'un étage, et que l'on ferait ailleurs une nouvelle construction pour les autres écoles. Effectivement, au mois de novembre de la même année, les *Frères* prenaient possession de leur maison parfaitement appropriée à sa nouvelle destination, et les *écoles mutuelles* étaient placées provisoirement au premier étage de la Halle, pendant qu'on leur bâtissait, sur la place de l'*Isle*, une maison, où elles purent s'établir en 1854.

Donnons maintenant un aperçu historique et chronologique des écoles de filles établies dans la ville de Sedan.

Le gouvernement de Fabert inaugura l'ère des établissements d'instruction publique en faveur des filles. Dès le commencement de la réunion

(1) Voir, pour plus ample information, les registres des délibérations de la Mairie de Sedan, où l'auteur a puisé tous les renseignements qui précèdent, ou bien dans le registre des délibérations de la commission des *Frères*.

Digitized by Google

des Principautés à la couronne de France, nous voyons se former une institution destinée à rendre de grands services à la religion et à la cité tout entière. Louise de Malval, dame de Neuville, animée des sentiments de la plus tendre charité, voyant les enfants pauvres de son sexe privées d'écoles catholiques, et obligées, pour ne pas rester dans une complète ignorance, de fréquenter les écoles protestantes, se fit elle-même maîtresse d'école et ouvrit une classe gratuite pour les jeunes filles. Sentant bien que son âge et ses forces ne lui permettraient pas de vaquer longtemps à cette œuvre de dévouement, Louise de Malval s'adjoignit une demoiselle de Mutigny, qui était inspirée des mêmes sentiments, et qui dut lui succéder. Dans cette vue, elle lui légua, en 1652, une rente annuelle de 217 livres 4 sous 4 deniers, à toucher sur l'Hôtel-de-Ville de Sedan; et la tenue des écoles continua sans interruption sous la direction de la nouvelle institutrice.

Non contente de cette fondation, Louise de Malval voulut instituer à Sedan une maison religieuse ayant pour but non-seulement de former les jeunes filles aux bonnes mœurs, à la lecture, à l'écriture et aux ouvrages spéciaux à leur sexe, mais encore de fournir une retraite à celles qui désireraient abjurer l'hérésie et embrasser la foi catholique. Par testament du 19 avril, la pieuse fondatrice dota cette maison et assura son existence. Jean d'Olivet, supérieur de la Mission et curé de Sedan, et Pierre Petitzon, conseiller au Conseil souverain, furent ses exécuteurs testamentaires. La ville de Sedan accepta les clauses du testa-

Digitized by Google

ment; l'archevêque de Reims les approuva. Trois filles vertueuses, Suzanne Baillif, Jeanne Tonnelier et Magdeleine Vernier se présentèrent pour soutenir l'œuvre de Louise de Malval. L'établissement prospéra. En 1668, elles obtinrent des lettres-patentes de Louis XIV, qui, en approuvant l'objet principal de leur institution, ordonna au comte de la Bourlie, gouverneur de Sedan, de faire venir du séminaire de Metz, établi pour la propagation de la foi, sept filles, pour les joindre aux trois premières, et former ainsi une communauté de dix associées. Ces filles se choisirent une supérieure tirée du corps de la communauté à la pluralité des voix, et c'est demoiselle Marie Foucault qui en fut nommée la première supérieure. Telle est l'origine des *Filles de la propagation de la foi*, à Sedan.

Les mêmes lettres-patentes donnent aux archevêques de Reims la supériorité primitive, l'inspection et l'autorité sur cette association. Elles ordonnent expressément que cette association soit entièrement *séculière*, défendant qu'à l'avenir et en aucun temps, elle soit convertie en communauté *moniale* par la profession religieuse, et voulant qu'elle demeure irrévocablement *Association de filles séculières*, faisant néanmoins le vœu simple de chasteté. Prévoyant le cas où l'hérésie serait complètement extirpée du royaume et des Terres-Souveraines, le roi prescrit que les biens et dépendances de cette maison soient employés à recueillir des filles orphelines et autres, dont l'innocence courrait des dangers (1).

(1) Lettres-patentes de 1668.

Digitized by Google

Le parlement de Metz enregistra ces lettres-patentes le 23 janvier 1669; et dans l'arrêt donné en cette occasion, il établit 1° « que le curé de Sedan et le procureur du roi seraient autorisés à visiter cette maison, quand bon leur semblerait, pour y régler tout ce qui concernerait l'administration du temporel, l'instruction des nouvelles converties et les écoles; 2° que ladite maison serait indépendante de toute autre maison du même institut; que les filles ou veuves originaires de Sedan appelées à ce genre de vie y seraient reçues de préférence à toutes autres; qu'on pourrait y admettre deux filles de Paris ou de Metz; que vu la modicité des revenus de cette maison, le nombre de ces filles associées serait actuellement réduit à quatre seulement, et qu'on pourrait l'augmenter dans la suite à proportion de l'augmentation desdits revenus; 3° que l'élection de la supérieure se ferait tous les trois ans et qu'elle serait confirmée par l'archevêque de Reims ou son grand-vicaire (1); 4° que outre l'obligation imposée aux dites associées d'instruire les jeunes filles de toute qualité dans la crainte de Dieu et choses nécessaires au salut, dans la lecture, écriture, couture et aux ouvrages convenables à l'état et condition de chacune, elles seront encore tenues de recevoir à demeure chez elles, jusqu'au temps de trois mois, les filles qui auraient abjuré l'hérésie, pour les fortifier dans la foi; elles seront aussi obligées de donner refuge aux pauvres filles dont la vertu

(1) Suzanne Baillif succéda à Marie Foucault, et Marie Mathieu était supérieure en 1675.

Digitized by Google

serait en péril, de telle sorte cependant que les charges n'excèdent pas les revenus. » (1) Le même arrêt retranche en faveur des *Filles de la propagation de la foi* 50 livres sur la rente annuelle faite par Louise de Malval à la demoiselle de Mutigny, et décide qu'après la mort de celle-ci sa pension entière sera donnée à la communauté (2). Ce qui eut lieu en 1687. En vertu d'ordonnance de l'intendant rendue le 30 août, les *Filles de la propagation* touchèrent les 200 livres de rente que percevait de son vivant la demoiselle de Mutigny pour tenir école, selon la fondation de Louise de Malval, et dès lors cette école fut tenue par les *Filles de la propagation de la foi* (3).

L'arrêt du parlement de Metz renfermait différentes clauses qui blessaient le droit ecclésiastique, et, en outre, il avait été rendu sans que le cardinal Antoine Barberin, alors archevêque de Reims, *eût été ouï et appelé*. En 1679, Charles-Maurice Le Tellier, son successeur, s'en plaignit au roi, qui eut égard aux représentations du prélat, et donna, au mois d'avril de la même année, de nouvelles lettres-patentes qui, en confirmant l'établissement des *Filles de la propagation*, accordent aux archevêques de Reims « l'entière liberté d'augmenter le nombre des filles et veuves, autant que l'exigeront le bien de la religion et le service du prochain, lesquelles demeureront

(1) *Arrêt du Parlement de Metz*. — *Comptes de la ville*. — *Chron*. du P. Norbert.

(2) *Comptes de la ville*. — *Chron*. du P. Norbert.

(3) Ibidem.

Digitized by Google

sous la seule, pleine et entière juridiction, discipline et visites des archevêques de Reims ou autres personnes commises de leur part, suivant les statuts par eux faits ou à faire, avec cette clause toujours, que lesdites filles et veuves ne pourront jamais convertir leur association en profession religieuse ou communauté *régulière*, comme étant chose contraire à leur institution (1). »

Le zèle et l'application que les *Filles de la propagation* mettaient à remplir les engagements de leur institut leur avait concilié l'estime et la bienveillance de l'archevêque de Reims. M. Le Tellier se montra leur protecteur. Il fit des augmentations considérables à leurs bâtiments; il les recommanda au roi, qui, par les mêmes lettres-patentes, les autorisa « à accepter et recevoir des legs et donations entre vifs; à posséder toutes sortes de fonds et héritages, en payant toutefois les droits d'amortissement, à l'exception cependant des fonds sur lesquels leur chapelle, maison, enclos et jardin sont ou pourraient être bâtis (2). »

A côté des *Filles de la propagation de la foi*, s'éleva une autre institution qui avait beaucoup de ressemblance avec la première, et qui se glorifiait aussi d'avoir eu pour fondatrice (nous ne savons à quel titre) Louise de Malval. Les personnes qui la composaient étaient connues à Sedan sous le nom de *Filles de l'Ouvroir*. Elles prennent ce nom dans un *Mémoire* présenté en 1763 au parlement de Metz. Comme les *Filles*

(1) Lettres-patentes de 1679.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

de la propagation, elle formèrent une communauté *séculière*, et faisaient le vœu simple de chasteté; mais elles vivaient sous un règlement de vie particulier donné d'abord par le curé de Sedan et modifié ensuite par les archevêques de Reims. Elles suivaient en outre la règle du *Tiers-ordre de saint Dominique*. Elles prirent plus tard le nom *de la Sainte-Famille*, et tinrent des écoles de filles dans leur maison, qui était située sur la place du Château. Jeanne de Tilly, Catherine Gève, native de Sedan, et Aimée Serval, de Bar-sur-Seine, commencèrent cette communauté, qui prit dans la suite de l'accroissement, et qui fournit un nombre assez considérable de sujets pour former plusieurs maisons. En 1785, les *Filles de l'Ouvroir* avaient des établissements à Gorse, à Thiaucourt, à Carignan, à Donchery et au Chesne.

Ces deux institutions charitables disparurent en 1793, époque fatale à tant d'établissements utiles. La maison des *Filles de la propagation de la foi* fut alors convertie, comme nous l'avons vu, en prison ou en maison d'arrêt. Puis, sous l'Empire, elle fut donnée aux protestants de la ville, qui en firent un oratoire et le logement de leur ministre. Celle des religieuses de la *Sainte-Famille* ou de *l'Ouvroir* a été aliénée et appartient actuellement à un particulier.

A partir de cette funeste époque, la ville de Sedan se trouva longtemps privée d'établissements propres à donner une éducation convenable aux jeunes filles; et nous voyons dans une délibération de l'administration municipale, du 5 frimaire an VII, que « si cette privation continuait, elle laisserait

Digitized by Google

la génération qui s'élève dans la nuit de l'ignorance. » L'administration municipale s'exprimait ainsi à l'occasion d'une pétition présentée par la citoyenne Charton, née Maucomble, à l'effet d'ouvrir *un pensionnat à Sedan pour les jeunes citoyennes*. Aux termes de la délibération qui eut lieu à ce sujet, « la citoyenne Charton, distinguée par ses lumières, ses vertus et son *civisme*, se présentait pour rendre au champ de l'instruction, depuis longtemps en friche dans cette commune, son ancienne fertilité, et ouvrir aux jeunes personnes de son sexe la route des sciences et des vertus sociales, et demandait à établir, à Sedan, pour son compte et à ses frais, un cours particulier et libre d'éducation et d'instruction. » En vertu de délibérations de l'administration municipale de la ville de Sedan et de l'administration centrale du département des Ardennes (5 et 16 frimaire an VII), la citoyenne Charton fut autorisée à tenir son pensionnat. Mais il est facile de s'imaginer ce que pouvait être l'éducation donnée dans ces temps malheureux où le nom même de la religion était proscrit. Nous avons sous les yeux le prospectus de ladite citoyenne : il n'y est question que de l'éducation considérée au point de vue le plus matériel ; il n'y est fait aucune mention d'éducation morale, si ce n'est peut-être à la manière de l'auteur d'*Emile*, que la nouvelle institutrice connait et cite avec éloge. Cette femme se proposait de tout apprendre à ses élèves : *lecture, écriture, arithmétique, dessin, ouvrages propres à leur sexe, histoire naturelle, histoire des peuples, géographie, minéralogie, jardinage, connaissances*

Digitized by Google

des arbres indigènes et exotiques, architecture même, etc. (1); rien n'était oublié, excepté la connaissance de soi-même et celle de Dieu. Et c'est ainsi qu'à Sedan on voulait former les jeunes filles et en faire de bonnes mères de famille, en l'absence de tout principe religieux! Heureusement, le règne désastreux de l'incrédulité et du philosophisme ne tarda pas à voir diminuer son influence. La main puissante du premier Consul, ayant replacé la société sur ses véritables bases, la religion rentra dans ses temples, ses ministres revinrent de l'exil, et commencèrent à donner une autre direction aux écoles. A Sedan, comme partout ailleurs, il fallut suivre l'impulsion donnée : l'éducation redevint peu à peu religieuse, et l'on en sentit tellement l'importance que l'on ne confia plus les écoles des filles qu'à des maîtresses vertueuses et chrétiennes. Quelques anciennes *Filles de l'Ouvroir* ou de *la Sainte-Famille*, qui avaient pu traverser les jours mauvais, reprirent leur charitable mission d'institutrices. D'autres personnes laïques jouirent aussi, et à bon droit, de la confiance des parents et des autorités civile et religieuse. En 1805, le conseil municipal, « pénétré des avantages qui doivent résulter, tant pour l'utilité générale que pour le bonheur particulier des familles, qui se sont jusqu'alors trouvées privées de toutes ressources locales pour l'instruction des filles, dont l'éducation a une si grande influence sur la morale publique », accueillit favorablement la demande des demoi-

(1) *Prospectus.*

Digitized by Google

selles Penasse, à l'effet d'établir à Sedan une maison d'éducation ou pensionnat de jeunes demoiselles, moyennant qu'il leur serait accordé par la commune une indemnité, pour loyer d'un local convenable et frais de premier établissement. Il fut unanimement d'avis qu'il serait alloué aux impétrantes une somme de 600 francs pendant chacune des trois premières années de leur établissement, aux fins exprimées dans la demande, à la condition toutefois qu'elles s'occuperaient dans le plus bref délai possible de l'établissement de leur pensionnat, et à la réserve que, dans le cas où l'institution prendrait l'accroissement qu'on était en droit d'espérer, elles recevraient, au choix du maire, une fille pauvre, prise de préférence parmi celles des anciens militaires ou fonctionnaires publics, quand le nombre des pensionnaires excéderait 25.

Mais aucune institution ne fournit plus de garantie que celles des *Sœurs de Sainte-Chrétienne*, appartenant à un institut fondé à Metz au commencement de ce siècle. Les *Sœurs de Sainte-Chrétienne* vinrent à Sedan en 1818, désignées par M. Bourgin, curé de la ville, et appelées par le conseil municipal pour diriger seules les écoles communales des filles. Elles vinrent d'abord au nombre de trois, et la ville s'empressa de pourvoir à leur établissement, en votant les dépenses nécessaires pour cet objet, d'après le détail et l'estimation présentés par le curé. Cette maison fut appréciée à Sedan comme elle méritait de l'être. Les enfants se présentèrent en si grand nombre, qu'une quatrième Sœur fut, dès la

Digitized by Google

même année, jugée indispensable, et demandée par le conseil municipal à la maison de Metz. Le nombre des enfants se porta bientôt au-delà de 500, ce qui obligea d'augmenter encore le nombre des Sœurs. En 1825, elles étaient au nombre de sept. C'est alors que sur le vœu exprimé par S.E. le cardinal de Latil, archevêque de Reims, de fixer, par un engagement écrit, la position des *Sœurs de Sainte-Chrétienne*, dont l'établissement n'avait existé jusqu'alors que sous condition verbale, le conseil conclut un traité avec la supérieure générale de la congrégation, représentée par la supérieure de Sedan, par lequel furent fixées toutes les conditions nécessaires pour consolider l'établissement.

Jusqu'en 1823, les *Sœurs de Sainte-Chrétienne* avaient tenu leurs classes dans le bâtiment communal dit *l'Ancien-District*, qui avait été mis à leur disposition lors de leur arrivée à Sedan. Elles s'y trouvaient excessivement resserrées à cause du nombre toujours croissant de leurs élèves. Le maire proposa alors de transférer leur établissement rue de *l'Horloge*, dans le bâtiment des tribunaux et des prisons, qui allaient être transférés dans le Palais-de-Justice nouvellement construit, et le conseil adopta cette proposition dans sa séance du 22 novembre 1823.

Depuis cette époque, ces excellentes institutrices habitent cette maison; et c'est là que, à la satisfaction constante de l'administration et des habitants de la cité, elles déploient le plus beau zèle pour l'instruction et l'éducation des jeunes enfants confiés à leur sollicitude. Leur nombre s'accrut

Digitized by Google

proportionnellement à celui de leurs élèves ; et en 1842, elles formaient une communauté de 13 religieuses. En cette même année, l'école contenait près de 600 enfants distribuées en 9 classes, dont 6 gratuites. Le bâtiment qu'elles occupaient ne pouvait plus les contenir : ce qui détermina le conseil à faire de la maison dite des *Quatre-Sapins*, située au faubourg du Ménil, une succursale de la maison principale de la rue de *l'Horloge*, et à y instituer une école destinée à recevoir les enfants du Fond-de-Givonne, du faubourg du Ménil, de la rue de *Bayle*, du bastion de *Turenne* et des *Voyards*. Le conseil vota les fonds nécessaires pour approprier cette maison à sa nouvelle destination, et les Sœurs en prirent possession la même année. Par là, l'école principale fut réduite à 424 élèves ; le surplus alla recevoir l'instruction dans le nouvel établissement.

L'administration municipale sentait depuis longtemps la nécessité de *Salles d'asile* pour les enfants au-dessous de l'âge de 5 ans, et même elle avait pris des mesures pour les établir. Elle en avait établi au Fond-de-Givonne et au faubourg de la Cassine ; mais jusqu'alors les résultats n'avaient pas entièrement répondu aux efforts qui avaient été faits. En 1841, sur la proposition du maire, le conseil prit cet objet en sérieuse considération. On exposa que la nécessité d'une pareille mesure était plus grande pour Sedan, ville manufacturière, que pour toute autre cité ; car les ouvriers et les ouvrières, obligés de passer leur journée dans les ateliers, abandonnaient leurs petits enfants à eux-mêmes, et étaient sou-

Digitized by Google

vent la cause involontaire d'évènements déplorables ; ou bien ils confiaient leurs plus petits enfants à la garde des plus grands, de manière que l'instruction de ces derniers était souvent négligée. D'après ces considérations, le conseil déclara l'urgence d'établir au sein de la ville de Sedan *une Salle d'asile modèle*, sous le nom de *Petite école de l'enfance*, et fut d'avis, au mois d'avril 1842, d'exhausser le batiment de la Halle pour établir ladite salle d'asile au premier étage de cet édifice. Mais en attendant la réalisation de ce projet, les salles d'asiles existantes restèrent *in statu quo*. On en établit une nouvelle chez les Sœurs du faubourg du Ménil ; toutes ensemble renfermaient, en 1842, d'après la statistique du mois de novembre de cette année, 25 garçons et 111 filles (1).

En 1853, accomplissant un des engagements pris en 1846, comme nous le verrons plus bas (2), d'établir, immédiatement après la réunion de la commune de Torcy à celle de Sedan, une école de filles dans la section réunie, le conseil municipal dota cette localité d'un établissement de Sœurs institutrices pour diriger cette nouvelle école. Il fit venir de Bordeaux, où est leur maison-mère, deux religieuses de l'Immaculée Conception, qui, depuis lors, donnent l'instruction gratuite à plus de 70 enfants. C'est un immense bienfait, dont l'importance a été comprise et appréciée par les habitants de la section.

(1) Nous avons puisé tous les renseignements qui précèdent dans les registres des délibérations municipales.

(2) Chapitre XL.

Digitized by Google

A la même époque, M. le curé de Saint-Charles, aujourd'hui évêque du Mans, recevait de S. E. Mgr le cardinal l'invitation de chercher un local dans la ville de Sedan pour y installer des religieuses dignes de sa confiance, et destinées à former et diriger un pensionnat de jeunes demoiselles. C'étaient les dames de l'Assomption, dont la maison-mère fut fondée à Paris en 1839. Le but de leur institution est *d'offrir aux parents le développement d'instruction que les habitudes du monde réclament aujourd'hui chez les jeunes filles, avec toutes les garanties que présente l'éducation religieuse, et de joindre ainsi les études fortes à une direction profondément chrétienne.*

Ces dames s'offrirent de faire les frais de premier établissement. Elles achetèrent, moyennant la somme de 105,000 francs, la maison de MM. Chayaux frères, située rue de la Rochefoucauld, dans le plus beau quartier de la ville. Elles en prirent possession en 1854, au nombre de trois religieuses, d'une postulante et de trois sœurs converses, et ouvrirent leurs classes au mois d'octobre de la même année, pour huit pensionnaires et deux demi-pensionnaires qui se présentèrent dès le moment de son ouverture, et sous la direction de lady Georgina Hay, protestante convertie, dite en religion sœur Marie-Bernard du Saint-Sacrement (1).

Cette maison a des éléments de prospérité. Les dames de l'Assomption se chargent elles-mêmes de l'enseignement scientifique de toutes les

(1) *Registre de la cure.*

Digitized by Google

classes. Chaque maîtresse a sa spécialité, et les différents cours suivis par les élèves sont aussi complets, aussi développés que les parents peuvent le désirer. Elles y enseignent les langues étrangères, et elles peuvent le faire avec d'autant plus de succès, que les dames chargées des leçons d'anglais et d'allemand sont anglaises ou allemandes elles-mêmes, et que chaque jour elles font parler familièrement leur langue aux enfants, de manière à leur en faire acquérir sans peine l'usage et la prononciation.

Mais, dans tous ces soins donnés à l'instruction, la pensée des maîtresses s'applique par dessus tout à l'éducation de la jeune fille. « La fin de chaque leçon qu'elle reçoit est d'éclairer son esprit dans le but constant d'attacher fortement sa volonté au bien, fortifier sa foi, rendre en toutes choses son intelligence aussi chrétienne que son cœur, la préparer enfin à tous les devoirs qui l'attendent dans le monde comme fille, femme ou mère chrétienne, selon l'état auquel Dieu la destine. »

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI.

Sommaire. Monuments et établissements religieux : Eglise Saint-Laurent. — Temple protestant. — Louis XIV le donne aux catholiques. — Construction du chœur et du portail. Décoration et embellissements intérieurs. — Translation des cercueils qui y étaient déposés. — Recherche de ces cercueils. — Leur découverte inattendue. — Leur translation. — Bénédiction de cloches. — Chapelle du château. — Chapelle du Dijonval. — Maison des Capucins à la Cassine. — Couvent bâti pour eux sur la corne de Floing. — Tombeau de Fabert. — Eglise du collége. — Motifs pour lesquels elle fut construite. — Projet d'en faire une seconde paroisse. — Résistance du conseil municipal. — Il la cède, puis la reprend pour l'affecter à une autre destination. — Presbytère. — Cimetière. — Eglise du Fond-de-Givonne. — Historique de son établissement.

Le plus ancien monument religieux connu de la ville de Sedan était l'église paroissiale de Saint-Laurent, dont il ne reste plus aucun vestige. Elle était située près de la *place de la Halle*, à l'entrée de la rue du *Ménil*, et était entourée d'un cimetière, dans lequel on pénétrait par deux entrées : l'une dans la rue même du *Ménil*, l'autre sur la place de la Halle.

Il nous a été impossible de découvrir la date précise de sa fondation. D'après le diplôme de l'empereur Henri II, accordé à Boson, abbé de Mouzon, en 1023, confirmatif des biens de l'abbaye de cette ville, et rapporté aux Pièces justifica-

Digitized by Google

tives (1), Sedan avait déjà une église à cette époque. Cette église était-elle l'ancienne paroisse Saint-Laurent? ou bien aurait-elle été démolie pour être remplacée par celle dont il est ici question? C'est ce que n'indique aucune pièce à nous connue; la plus profonde obscurité nous a paru régner sur ce point. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'église Saint-Laurent était construite dans le style ogival, et que, comme toutes les anciennes églises, elle avait le chœur tourné à l'orient, le portail faisant face au couchant.

Jusqu'en 1587, elle servit exclusivement au culte catholique. Les protestants avaient toujours exercé le leur dans un local disposé *ad hoc* sous la Halle. Mais alors cet emplacement ayant été jugé insuffisant ou incommode, à cause du nombre toujours croissant des réfugiés, les catholiques, par ordre de Guillaume-Robert, durent prêter leur église et la laisser servir aux exercices de la *religion réformée*. Elle devint alors un temple mixte, où chaque culte avait ses exercices à des heures différentes, prescrites par le prince.

Sur la fin du XVIIe siècle, la nef de cette église menaçait ruine. Nous voyons, qu'en 1689, la compagnie de la jeunesse en retira les drapeaux pris sur les Lorrains à la bataille de Beaumont, parce qu'elle allait être démolie. Elle le fut en effet, et le terrain qu'elle occupait servit aux sépultures des familles riches et qualifiées, jusqu'en 1785. Il ne resta de ce monument que le chœur, qui

(1) Tome I, N° II.

Digitized by Google

servit au culte catholique jusqu'en 1792, et qui fut démoli lui-même en 1799. Le cimetière qui l'entourait fut supprimé à la même époque, et, sur l'emplacement, vendu par le gouvernement, furent bâties les maisons que l'on y voit maintenant.

Dans cette ancienne église, il y avait une chapelle latérale qui servait à la sépulture des anciens princes souverains. En 1773, on découvrit dans un caveau qui y avait été creusé, quatre grands cercueils en plomb et un plus petit. Précédemment les couvercles de tous ces cercueils avaient été levés; et l'on n'y trouva que quelques ossements. Ces cercueils étaient superposés et placés sur des barreaux de fer en forme de poutrelles, qui, scellés dans les parois du caveau, les séparaient les uns des autres. Aucune inscription ne faisait connaître les personnes auxquelles avaient appartenu les restes mortels que ces cercueils contenaient. Sur le caveau, s'élevait au-dessus du sol un mausolée, en marbre noir, haut de quatre pieds, et recouvert d'une table aussi en marbre noir, d'une seule pièce et d'une dimension de 6 pieds 6 pouces de largeur, sur 11 pieds de longueur. Cette table supportait deux statues couchées, l'une d'homme, l'autre de femme, de grandeur naturelle, faites d'une sorte de stuc imitant parfaitement le marbre blanc. Ce tombeau était aussi sans inscription. Seulement, sur la partie de l'armure qui couvrait le bras d'une des statues, on lisait ces mots en lettres unciales : ROBERT DE LA MARCK, NOBLE CHEVALIER. Mais quatre princes de Sedan ont porté le nom de

Digitized by Google

Robert, et il est difficile de savoir auquel le mausolée a été érigé (1).

L'église de Saint-Laurent était, au temps d'Henri de La Tour, en 1593, l'unique monument religieux de la ville de Sedan : encore servait-il aux deux cultes rivaux. Le prince souffrait de cette double destination ; et comme il entrait dans ses idées de décorer sa capitale de divers édifices publics, il commença cette entreprise par la construction d'un temple protestant. Il en posa la première pierre au mois de septembre 1593. Il le fit assez vaste pour pouvoir contenir tous les bourgeois et les réfugiés qui faisaient profession du calvinisme. Le terrain sur lequel il fut construit était alors vacant ; il resta même une place devant l'entrée principale, qui était du côté de la rue *Sainte-Barbe*. Pour subvenir aux frais de cette construction, le prince fit poser, aux coins des rues de la ville et dans les auberges, des troncs ou boîtes destinés à recevoir les offrandes

(1) Il est très-probable que ce n'était pas à Robert I : ce prince, tué au siège d'Yvois, ayant été enterré chez les Bénédictins de Mouzon. (*Chron.* du P. Norbert, *sub anno* 1489). Robert III, mort à Longjumeau, près de Paris, fut, il est vrai, d'après Bouillot (*Biog. ardenn.*), inhumé à Sedan, dans l'église de Saint-Laurent ; mais son épouse, Guillemette de Sarbruck, morte en 1571, fut inhumée à Saint-Ived de Braine, où elle avait un magnifique mausolée. Ce n'est donc pas ce prince que l'on aurait représenté à côté d'une femme. D'où l'on peut conjecturer que le monument a été élevé à la mémoire ou de Robert II, qui mourut à Sedan, ou de Robert IV, qui mourut à Guise, et qui vraisemblablement fut déposé dans le caveau de ses ancêtres. La princesse représentée serait donc ou Catherine de Croy ou Françoise de Brézé.

Digitized by Google

des calvinistes zélés (1). C'était un édifice de forme ovale ou arrondie aux deux extrémités, surchargé d'une voûte massive et lourde, telle qu'elle existe encore aujourd'hui.

Dans l'intérieur de ce temple, Henri de La Tour fit creuser, en 1621, un caveau destiné à la sépulture des princes et des princesses de sa famille, et d'autres protestants illustres, que la mort pourrait frapper à Sedan ou dans les lieux d'alentour.

Les calvinistes jouirent en paix de l'édifice jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Louis XIV le donna alors aux catholiques. Mais tel qu'il était construit, ce temple était tout-à-fait impropre aux exercices de leur culte, et n'avait rien dans son ensemble qui pût satisfaire le sentiment catholique. Ce morceau d'architecture protestante fut néanmoins conservé; il forme aujourd'hui la nef principale de l'église paroissiale. Pour remédier, autant que possible, à sa défectuosité, Louis XIV fit bâtir à ses frais, sur la place de la rue *Sainte-Barbe*, le chœur, les sacristies et les deux chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Laurent, qui y sont attenantes. Ce chœur est construit en forme de dôme et voûté en bois, comme le reste de l'édifice. On le dit remarquable par la grandeur et la hardiesse de sa construction. Le monarque ajouta, à l'extrémité opposée du temple, le portail et les deux tours. La grave et simple architecture de cette partie excite l'attention des connaisseurs. Elle est faite, ainsi que

(1) *Recueil d'ordonn.*

Digitized by Google

le chœur, d'après les dessins de Robert de Cotte, architecte du roi, et beau-frère de Mansard. Cet architecte vint à Sedan, le 25 octobre 1688, avec l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, pour traiter de la construction du portail et du chœur, que l'on associa tant bien que mal à l'ancien édifice. Il eût été digne du grand roi de raser totalement le bâtiment sans caractère, élevé par la main du calvinisme, et d'ériger à sa place une église noble et majestueuse, plutôt que d'accoupler à cette mauvaise construction des parties qui, quoique meilleures en elles-mêmes, n'en ont fait qu'un édifice bâtard, tant au point de vue de l'art qu'au point de vue du sentiment religieux, et peu digne du culte catholique dans une ville telle que Sedan (1).

Aussitôt que le temple protestant, devenu l'église Saint-Charles, fut, comme nous l'avons dit, consacré au culte catholique, on travailla à racheter ce que l'édifice avait de mesquin, par l'ornementation intérieure. Dans ces circonstances, le catholicisme devait reparaître à Sedan avec toute la pompe de ses cérémonies. La munificence de Louis XIV, de son successeur, des princes et des princesses de la famille royale, y contribua libéralement. Les vases sacrés et les ornements sacerdotaux donnés par le roi, et nommés pour cette raison les *ornements royaux,*

(1) La seconde tour demeura inachevée. Ce ne fut qu'en 1819, que la ville voulant y placer un garde de nuit, comme mesure préservative contre l'incendie, fit achever cette tour pour y établir le local destiné au guetteur.

Digitized by Google

étaient d'une grande richesse. L'autel, qui était tout en marbre noir, et dont on voit encore les restes, alliait à une noble simplicité une certaine magnificence. Le pourtour intérieur de la rotonde, qui forme le chœur, était revêtu de riches tapisseries; mais par l'effet du temps et de l'humidité, elles finirent par se détériorer. Alors M. Philbert les fit remplacer par les boiseries qui existent encore et qui ne manquent pas d'élégance. L'orgue, qui jadis avait servi au chant des psaumes de Marot, fut restauré et considérablement augmenté par les soins du même M. Philbert, qui fit aussi construire le buffet où il est renfermé, ainsi que la tribune sur laquelle il repose. Cet orgue jouit d'une certaine puissance, et peut passer, au dire des connaisseurs, pour un des bons instruments de ce genre. Le maître-autel était orné d'un tableau représentant la Sainte-Famille; mais ce tableau fut lacéré par le vandalisme républicain, quand l'édifice fut transformé en temple de la *Raison*. Il a été remplacé par une toile qui représente saint Charles Borromée donnant le saint viatique aux pestiférés de Milan, et qui est dû au pinceau fécond d'un artiste ardennais, le frère Abraham, religieux d'Orval, qui, dit-on, en a fait cadeau à l'église, lors du rétablissement du culte catholique.

Pendant qu'en 1687 l'on s'occupait des travaux d'appropriation, on ouvrit le caveau sépulcral construit par Henri de La Tour. En cette année, ce tombeau renfermait déjà sept cercueils, contenant les restes d'Henri de La Tour, d'Elizabeth de Nassau, sa femme, et de plusieurs protestants

Digitized by Google

de marque. Ces cercueils, tous en plomb, excepté un qui était en bois, étaient couverts d'inscriptions gravées ou en relief, indiquant les noms et les qualités des défunts, et la date de leur décès (1).

D'après les règles de la discipline canonique, les corps de ceux qui ne sont pas morts dans le sein de l'Eglise catholique ne peuvent être conservés dans un lieu destiné aux exercices de son culte. Il fallut donc extraire ces cercueils et leur donner un autre asile. Par l'ordre de l'archevêque de Reims, ils furent transférés dans la sacristie de gauche, qui, pour cette raison, ne fut pas bénite. C'est là qu'ils furent inhumés : on leur creusa une fosse dans laquelle ils furent décemment superposés deux par deux, et où ils restèrent jusqu'à l'an 1841.

Cette translation des cercueils s'était faite secrètement et avait été tenue cachée. Ce qui explique que, dans le long intervalle de 1687 jusqu'à nos jours, on avait entièrement perdu de vue le lieu de la nouvelle sépulture des princes. On les croyait toujours dans l'endroit où ils avaient été primitivement inhumés, car, en juillet 1841, l'administration municipale, pensant qu'elle les découvrirait dans l'ancien caveau, et dans l'espoir de trouver quelques restes précieux ou intéressants pour l'histoire de la ville, fit faire des fouilles, d'après les indications de la *Chronique* du P. Norbert, qui fixait un point avoisinant l'autel de la Vierge. Mais on ne trouva rien. On

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXII.

Digitized by Google

promena la sonde, et l'on fit d'autres fouilles dans les autres parties de l'enceinte, mais encore sans aucun résultat. L'administration avait fini par renoncer à toute recherche, ne sachant à quoi s'en tenir, ou persuadée que les indications de l'auteur de la *Chronique* n'étaient point exactes, lorsque, quelques jours après ces diverses explorations, des maçons, travaillant à abattre l'angle trop saillant de la sacristie de gauche, pour faciliter la circulation extérieure, découvrirent tout-à-coup, sous le plancher de cette sacristie, les cercueils que l'on avait vainement cherchés dans l'église. Ils étaient, dans une fosse d'environ deux mètres de profondeur, exactement posés l'un sur l'autre, deux par deux, dans une situation parfaitement horizontale, et, comme nous l'avons dit, avec ordre et décence (1).

(1) M. Peyran, pasteur de l'église réformée de cette ville, dans un *Récit* qu'il a composé à l'occasion de cet évènement, s'est livré sur ce point à d'inqualifiables exagérations. Il a dit : « Dans une fosse de deux mètres de profondeur » environ, se trouvaient entassés, sur le flanc, les pieds en » haut, la tête en bas, ou en travers les uns sur les autres, » selon que le hasard l'avait voulu, les six cercueils en » plomb..... On se ferait difficilement une idée de la grave » impression causée par ce pêle-mêle, attestant, envers d'il- » lustres dépouilles, l'oubli de toute décence, etc. (1). » Nous devons dire ici, d'après le témoignage d'une multitude de témoins oculaires et impartiaux, qu'il y a dans cette exposition autant d'erreurs que de mots. « Les cercueils, comme

(1) *Récit de la découverte en l'église paroissiale de Sedan et de la translation dans le temple protestant de cette ville, le 9 janvier 1842, des cercueils de Henri de La Tour d'Auvergne, etc.*, par M. Peyran. — Sedan, Laroche-Jacob, 1842.

Digitized by Google

Cette découverte inattendue excita une surprise générale, et attira une multitude de curieux. Tout le monde voulait contempler les restes des anciens princes souverains; mais personne ne pouvait expliquer comment ils se trouvaient déposés dans ce lieu.

C'est alors que M. Rambour, curé de Saint-Charles, compulsa les archives de sa paroisse, dans l'espoir d'y découvrir quelque renseignement. Il y trouva une pièce qui donna le mot de l'énigme. C'était le procès-verbal même de la bénédiction de l'église, duquel on peut inférer la translation des cercueils des princes dans la sacristie de gauche. Cette pièce, que nous avons citée plus haut, devait demeurer secrète, car elle porte au dos : *Secretò habenda propter exceptionem sacristiæ*. C'est, sans nul doute, pour cette raison que, alors et dans les temps postérieurs, elle resta complètement ignorée, puis oubliée. Il ne fallut rien moins que cette circonstance, qui a motivé les recherches de M. Rambour, pour la tirer de l'oubli où elle était ensevelie (1).

L'administration ne voulut pas laisser les cercueils dans le lieu où l'on venait de les découvrir. Ils furent exhumés de nouveau, et transportés à

on l'a dit à cette époque, dans une réplique, ont été trouvés exactement posés l'un sur l'autre, deux par deux, à cause apparemment de l'exiguité du lieu, mais dans une situation parfaitement horizontale, mais avec ordre et décence, et non pas comme le dit l'auteur du *Récit*, dans un pêle-mêle qui attesterait le fanatisme. »

(1) Voir cette pièce, en sa teneur, aux Notes et pièces justificatives, N° LXXIII.

Digitized by Google

l'hôpital, où nous les avons vus étalés sous un hangar. Puis il fut convenu, après délibération du conseil municipal, qu'ils seraient transférés en pompe dans un lieu plus convenable et plus en rapport avec la religion que les princes avaient professée. Le temple protestant fut désigné pour les recevoir. La cérémonie de la translation se fit solennellement le 9 janvier 1842. Elle fut, comme on s'y attendait, tout-à-fait extraordinaire, dans une ville qui, depuis près de deux siècles, avait cessé d'être protestante. Elle eut, comme le dit M. le ministre Peyran, officiant dans cette circonstance, *un caractère tout spécial, et fut vraiment neuve de fond et d'attributs.* (1) On déposa les cercueils dans le local désigné. Ils y reposent sous un monument qui rappelle leur mémoire, et où, sans doute, ils ne seront plus troublés.

En 1726, les tours de l'église Saint-Charles reçurent quatre belles cloches, dont la bénédiction occasionna dans la ville de Sedan une brillante solennité. Le corps municipal députa à Versailles maître Jean-Claude Viviant, prêtre de la Mission. Il était chargé de demander au roi Louis XV et à la reine Marie Leczinska la permission de faire graver les noms de Leurs Majestés sur la cloche principale. A l'exemple de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, qui avaient consenti, en 1668, à laisser graver leurs noms sur la grosse cloche

(1) *Notice préliminaire du discours sur la translation des princes*, dans *Instructions et Méditations*, par J. Peyran, pasteur de l'Eglise réformée de Sedan, pag. 376. — Voir le récit détaillé de la cérémonie, publié par M. le pasteur Peyran, aux Notes et pièces justificatives, N° LXXIV.

Digitized by Google

de l'ancienne église paroissiale, le roi et la reine accordèrent cette précieuse faveur. Le seigneur d'Imécourt, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Montmédy, reçut ordre de représenter Sa Majesté à la cérémonie de la bénédiction. Il vint à Sedan accompagné de Madame la comtesse des Ursins, petite-fille du maréchal de Fabert, qui avait été choisie pour remplacer la reine dans cette circonstance. M. d'Imécourt et Madame des Ursins furent reçus en grande cérémonie, comme représentants de Leurs Majestés, par tous les ordres des Principautés. *Les vins de ville* furent présentés au lieutenant-général; et Madame des Ursins reçut une magnifique corbeille « remplie de fines dragées, et de belles jarretières, façon de Sedan, teintes en écarlate et chargées de devises en sa louange. » (1)

Le marquis de Coigny, colonel-général des dragons, chevalier commandeur des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur des ville, château et souveraineté de Sedan, permit de faire graver sur la seconde cloche son nom et celui de Madame la marquise de Coigny. Ils furent représentés à la cérémonie par le sieur de Belleba, commandant au château de Sedan et Madame de Belleba.

M. Dubarry, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant pour Sa Majesté en la ville de Sedan et dépendances, et Madame la présidente Duhan, furent les parrain et marraine de la troisième

(1) *Chron.* du P. Norbert, an. 1726.

Digitized by Google

cloche, et représentèrent en personne. Le duc de Bourbon devait être parrain de la quatrième cloche; mais n'ayant pu assister à la cérémonie, il y fut suppléé par le sieur Villème, en sa qualité de syndic. (1)

Ce fut maître François Capperon, alors curé de Saint-Charles, qui présida à la cérémonie, accompagné de tous ses confrères au nombre de huit, et environné de tous les officiers de l'Hôtel-de-Ville, du lieutenant-général Prénart, du procureur du bailliage Leroy; des échevins Jean Pailla, Gérard Launois, Nicolas Cambron, Nicolas Villesme père, etc.; de tous les membres du bureau des pauvres; des marguillers de l'église : Jean Husson, Jean Béchet, Jean Vinandi, Nicolas Raulin, etc. Pendant la cérémonie, qui se fit avec la glus grande pompe, trois salves de toute l'artillerie, qui était de 60 pièces de canon, retentirent sur les remparts, tandis que deux bataillons du régiment de Poitou faisaient d'autre part de bruyantes décharges de mousqueterie. Des pièces de vers furent composées, récitées et chantées en l'honneur des parrains et des marraines et de leurs représentants. Le soir il y eut bal chez M. d'Imécourt et illumination dans toute la ville.

Un siècle après, trois de ces cloches avaient été enlevées ou brisées. La paroisse n'avait plus que la plus grosse pesant 6,000 livres, et on voulut la remplacer par quatre autres qui formassent harmonie et qui fussent dignes de la riche et florissante cité. Le 15 novembre 1824, M. de Latil,

(1) *Chron.* du P. Norbert, an. 1726.

Digitized by Google

archevêque de Reims, vint à Sedan pour les bénir. La solennité fut splendide. Elles eurent pour parrains et marraines, la première : M. et Mme Raulin-Martin, la seconde : M. et Mme Cunin-Gridaine, la troisième : M. Pierre Chayaux et Mme sa mère, la quatrième : M. le duc et Mme la duchesse de Tarente, qui, tous, en cette occasion, donnèrent à l'église des témoignages de leur munificence. Le conseil municipal voulut s'associer efficacement à la solennité, en votant, pour contribuer à la dépense, une somme de 10,000 francs.

Mais continuons la revue historique de nos anciens monuments religieux.

Les premiers princes de Sedan, lors de la construction du château, y avaient édifié une chapelle d'assez vaste dimension, solidement voutée et prenant jour par deux créneaux aux deux côtés de l'autel. Cette chapelle devait servir aux princes, particulièrement en temps de guerre, pour assister à l'office divin. Le tabernacle était dans une espèce de niche ou enfoncement pratiqué dans le mur. Le calvinisme en fit disparaître l'autel; mais, plus tard, Frédéric-Maurice, après sa conversion au catholicisme, au-dessus même de cette chapelle, en fit construire une seconde de même dimension, dont le plancher s'appuyait sur la voûte de l'ancienne. (1)

(1) Quelques auteurs disent que ce fut le maréchal de Fabert qui fit construire cette seconde chapelle. Cette opinion ne paraît pas fondée. On voit un plan de la ville de Sedan dressé en 1641, conséquemment avant Fabert, qui représente cette chapelle avec la flèche qui la surmonte.

Digitized by Google

Dans le dessein de procurer à la garnison du château l'avantage d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes, Fabert et l'archevêque de Reims dotèrent cette chapelle avec une portion des revenus ecclésiastiques, et convinrent qu'elle serait desservie par un chapelain à la nomination de l'archevêque, collateur de ce bénéfice, sous le titre d'aumônier du roi au château de Sedan. Ce titre était d'une valeur de 2,000 livres.

Il faut croire qu'en 1663 le service religieux dans cette chapelle ne s'exerçait pas encore régulièrement; car, en cette même année, nous voyons que le gouverneur, comte de la Bourlie, somme le sieur Chaillaux, nommé chapelain, « de se rendre dans douze jours pour tout délai à Sedan, pour la desserte de la chapelle du château sans interruption, y ayant une extrême nécessité de dire la messe tous les jours et d'avoir un prêtre à résidence pour administrer les sacrements, en cas de besoin, à toutes personnes demeurant audit château pour le service du roi, conformément aux intentions de Sa Majesté, sous peine de perdre ladite chapelle (1). »

Nous voyons aussi qu'en 1789 le titulaire de cet emploi ne remplissait pas ses fonctions par lui-même. Un mémoire, dressé en cette même année, à l'effet d'obtenir du gouvernement des secours pour l'hôtel de la Miséricorde, se fonde sur ce que le titulaire jouissait à Paris des revenus de sa charge, pour demander que les 2,000 livres qui lui étaient payées annuellement fussent appli-

(1) *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

quées au besoin des pauvres. On ne voit pas que cette demande ait été prise en considération; mais tout le monde sait que la Révolution, qui était alors imminente, ne tarda pas à confisquer ce bénéfice avec beaucoup d'autres. Le culte n'y fut plus exercé, et, au commencement de ce siècle, les deux chapelles haute et basse furent supprimées par ordre du ministre de la guerre et affectées à une autre destination.

Il y avait aussi une chapelle dans l'établissement du Dijonval. Anciennement (1606), le conseil des Modérateurs y avait institué, en faveur des fabricants et des ouvriers allemands réfugiés ou établis à Sedan, un ministre qui parlait leur langue, et leur faisait le presche. Ce ministre avait 300 livres d'appointement, et était en même temps pasteur de Francheval. Lorsque Sedan, après sa réunion à la France, revint à la religion antique, on n'abandonna pas cette institution. On fit pour les catholiques allemands et flamands qui étaient venus pour travailler à la manufacture royale, ce que les anciens princes avaient fait en faveur des calvinistes. Une chapelle fut construite au Dijonval (1644). Elle était desservie par un prêtre qui pouvait s'exprimer dans les deux langues, et qui était chargé de procurer à ces ouvriers les secours spirituels, et de remplir à leur égard la plupart des fonctions curiales. Cet aumônier recevait du roi 400 livres de pension, et 200 livres des directeurs de la manufacture. Quelques années avant la Révolution, le roi cessa de payer cette pension, et l'aumônier, ne recevant plus que l'honoraire des directeurs, ne fit plus d'autre

Digitized by Google

fonction dans la chapelle que celle d'y dire la messe.

Nous avons vu que Frédéric-Maurice, après sa couversion, travailla, autant que la prudence pouvait le lui permettre, au rétablissement de la religion catholique dans les Terres-Souveraines. C'est dans ce but qu'il fit venir à Sedan, en 1635, des religieux Capucins irlandais, de la même maison que ceux de Charleville, et qu'il les y établit d'une manière fixe en 1639. Leur domicile était primitivement au faubourg de la Cassine, au lieu où est aujourd'hui l'hôtel de la Miséricorde, dans une maison, avec jardin attenant, qui était la propriété d'un sieur Jean Lemaire, dit Limbourg. Jusqu'en 1641, les Capucins ne possédèrent cette maison qu'en location. Le prix en était payé sur la cassette d'Eléonore de Bergh, femme de Frédéric-Maurice. Convaincu de plus en plus de l'utilité de ces religieux dans une ville protestante, où il était si important d'exposer clairement et de défendre savamment la véritable doctrine de l'Eglise catholique, le prince résolut d'assurer leur établissement dans sa capitale, en leur donnant la propriété de la maison qu'ils habitaient. Vainqueur à la bataille de la Marphée (6 juillet 1641), il venait de se réconcilier avec le roi (28 août de la même année). L'ordre et la paix étaient rétablis dans Sedan; un *Te Deum* d'actions de grâces avait été chanté; il voulut s'occuper de la conversion et de l'amélioration morale de ses sujets. Il écrivit à Rome, le 20 septembre 1641, au cardinal de Saint-Onuphre, protecteur de l'Ordre des Capucins, pour le prier « de

Digitized by Google

favoriser l'établissement de ces religieux dans ses Etats, et de lui donner, ainsi qu'à ses sujets, ce contentement et cette consolation (1). » Quelques jours après, le 29 septembre, la princesse Eléonore faisait pour eux l'acquisition de la maison du sieur Limbourg, à la condition qu'il y conserverait son logement pendant quatre années, et moyennant 300 livres de pension viagère, payables sur le domaine de la ville. Le contrat en fut passé immédiatement, et le prince expédia incontinent des lettres-patentes, qui rendaient l'établissement des Capucins définitif et irrévocable dans la ville de Sedan (2).

Les religieux, ainsi établis, s'occupèrent plus activement que jamais de leur ministère. Pour assurer le succès, il disposèrent dans leur maison une chapelle où ils exerçaient leurs fonctions, où ils prêchaient, confessaient et administraient les sacrements. Les habitants de la ville, attirés par la réputation des révérends Pères, s'y rendaient en foule, et un grand nombre de protestants, assidus

(1) *Mémoires du duc de Bouillon.*

(2) L'auteur des *Annales du Mont-Dieu* dit que Jean Limbourg était ministre surnuméraire à Sedan et devait succéder à Dumoulin, lorsque ayant reconnu la fausseté de la religion *réformée,* il l'abjura et se fit catholique en 1637; qu'aussitôt après sa conversion, il fut conduit à la Chartreuse du Mont-Dieu, où il communia le dimanche d'avant la Toussaint; que depuis il se retira à Paris, où il fit beaucoup de mal aux huguenots, ce qui irrita vivement contre lui les protestants sedanais; qu'enfin, possesseur d'une maison à Sedan, il en fit cession aux Capucins de cette ville aux conditions stipulées dans le contrat du 29 septembre.

(Annales Montis-Dei).

Digitized by Google

à leurs prédications, y puisèrent dès-lors le principe de leur future réconciliation avec l'Eglise catholique.

Les Capucins demeurèrent au faubourg de la Cassine jusqu'en 1663. Dans cet intervalle, ayant reconnu les services que rendait cette congrégation à la cause catholique par les prédications, les conférences et les conversations particulières, Fabert conçut le dessein, en 1654, de leur faire construire, à ses frais, un couvent plus vaste et plus commode que celui qu'ils possédaient, et fit agréer son projet au roi qui vint à Sedan sur ces entrefaites. Louis XIV, à la prière de Fabert, expédia aux religieux, pendant même son séjour à Sedan, de nouvelles lettres-patentes confirmatives de celles qu'ils avaient reçues de Frédéric-Maurice, et portant permission et autorisation « de construire une autre église, maison, couvent, en autre lieu de la ville le plus commode qui pourra leur être donné (1). »

Le lieu choisi pour cet établissement fut la *Corne de Floing*, où nous le voyons encore, mais transformé en hôpital militaire. La construction en fut commencée en 1657. Louis XIV, qui tenait sa cour à Sedan pendant le siége de Montmédy, en posa la première pierre (août); et la construction en fut continuée aux frais du maréchal (2).

Il paraît qu'en ce temps-là, dans un pays où la majorité des habitants était encore calviniste, les religieux mendiants avaient de la peine à vivre ;

(1) Lettres-patentes de 1654. — *Chron.* du P. Norbert.

(2) *Archives des Capucins.* Apud Norbert.

Digitized by Google

car, en cette même année 1657, le roi retrancha sur le traitement des ministres et des professeurs de l'Académie, « pour être donnée annuellement et à perpétuité, à titre d'aumône, aux Capucins de Sedan, une somme de 400 livres, pour les aider à subsister, au lieu de leur faire distribuer, comme on le faisait auparavant, une ration par jour de pain de munition pour chaque religieux (1). »

Fabert n'eut pas la consolation de voir complétement terminée l'œuvre qu'il avait pieusement entreprise. Mais avant de mourir, le maréchal eut soin d'ordonner que l'on continuât et que l'on achevât à ses frais les bâtiments commencés (1662), que la mort ne lui permettait pas de conduire à leur fin. Ses intentions furent suivies religieusement par ses enfants, qui, de plus, gratifièrent l'établissement d'une rente annuelle de 300 livres (2).

Le couvent fut suffisamment approprié à sa destination en 1663. Alors les religieux quittèrent leur maison de la Cassine et vinrent en prendre possession. La même année, l'évêque de Dardanie, étant au Mont-Dieu, se rendit à Sedan, et, sur la prière des Pères Capucins, fit la bénédiction de l'église. Cette église, en 1682, était encore si pauvre qu'elle n'avait ni une cloche ni un mobilier suffisant. Le roi, pour y subvenir, leur fit,

(1) *Archives des Capucins.* — En 1705, le sieur de la Garillière, lieutenant du roi, légua par testament 100 écus aux Capucins de Sedan.

(2) *Archives des Capucins.*

Digitized by Google

par brevet du 24 juillet, concession de la cloche et des matériaux du temple de Francheval, qui venait d'être démoli (1).

Nous avons dit que c'était des Capucins irlandais que Frédéric-Maurice avait fait venir à Sedan. Ces religieux y demeurèrent jusqu'en 1683. A cette époque, le personnel de la maison fut changé, et les Irlandais quittèrent le couvent. En vertu d'un brevet du 30 décembre de cette année, le P. Ambroise, de Chaumont en Bassigny, custode des Capucins de la province de Champagne, vint prendre possession, au nom de sa province ou *custodie*, des couvents de Sedan et de Charleville, en échange des couvents de Vassy et de Bar-sur-Aube, qui furent donnés aux Capucins irlandais, et qui antérieurement faisaient partie de la province des Capucins de Champagne (2). En 1716 ceux-ci reçurent à Sedan le général de leur ordre, qui vint visiter leur maison. L'état-major de la place envoya un détachement pour le recevoir à son entrée en ville ; et les religieux vinrent à sa rencontre en procession jusqu'au pied de la rampe qui conduit à leur couvent. En 1748, l'évêque de Joppé, suffragant de l'archevêque de Reims, faisant sa visite épiscopale, donna les ordres dans leur église à 40 ordinands (3).

Sous le chœur de l'ancienne église du couvent, on trouve un très-beau caveau, ou plutôt une

(1) *Archives des Capucins.*

(2) Ibidem.

(3) *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

crypte, que la ville fit creuser en 1660, et qu'elle destina à la sépulture de son noble gouverneur et de sa famille. Quand cet ouvrage fut terminé, Fabert y déposa pieusement le corps de sa femme, Claude de Clévent, morte en 1661, et lui-même, l'année suivante, y fut transporté sans pompe, comme il l'avait ordonné, et déposé à côté de celle qui l'y avait précédé. Plus tard, en 1669, le cœur de Louis Fabert, son fils, tué au siége de Candie, y fut aussi déposé. Le tombeau qui y fut construit était en marbre noir et placé perpendiculairement sous l'autel de l'église. Ce monument existe encore et porte une épitaphe qui rappelle les hauts-faits de la vie de l'illustre maréchal (1).

Le 24 août 1793, le tombeau de Fabert fut ouvert par ordre de la municipalité et en présence de ses commissaires. Le corps du héros, qui avait été embaumé, était tout entier et sans corruption. Celui de Madame de Fabert, qui avait aussi été embaumé, était à demi consommé. Ils étaient tous deux enveloppés de bandelettes, couverts d'une forte toile cirée et enfermés dans des cercueils en plomb. Ces corps furent extraits de leur tombeau et inhumés avec ceux des soldats morts à l'ambulance, dans un cimetière établi pour les militaires dans la courtine du fort des *Capucins*. Le plomb des cercueils servit à faire des balles.

On trouva sur la poitrine du maréchal une plaque en cuivre sur laquelle était gravée une inscription qui n'était guère que la reproduction de son épitaphe.

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXV.

Digitized by Google

Les Capucins conservaient religieusement les restes mortels de leur généreux bienfaiteur et ceux des membres de sa famille. Tous les ans, le 18 mai, jour de la sépulture du maréchal, une messe anniversaire était dite, dans le caveau même, pour le repos des âmes des personnages dont les corps y reposaient, et cette messe y fut célébrée exactement chaque année jusqu'en 1793. Alors les événements interrompirent l'accomplissement de ce pieux devoir.

Depuis 1663, les religieux remplissaient paisiblement, dans cette maison, leur sainte mission, se livraient activement et fructueusement au ministère de la parole et à l'administration des sacrements, non-seulement en ville, mais encore dans les paroisses circonvoisines où ils étaient demandés. Lorsque la Révolution survint, ils se virent dans l'impossibilité de continuer leurs travaux apostoliques. Ils furent contraints de se disperser, de prendre la route de l'exil et d'abandonner leur établissement, qui devint alors propriété nationale, et qui fut changé, comme il l'est encore aujourd'hui, en hôpital militaire.

L'ordre chronologique nous amène à parler de l'ancienne église du collége.

En construisant leur collége, les Jésuites y avaient annexé une chapelle comme complément nécessaire à leur établissement. Cette chapelle n'était pas seulement à l'usage de leurs élèves, elle servait encore aux fidèles, qui pouvaient y assister aux offices et y recueillir les instructions des religieux. Un petit ouvrage intitulé : *La guide universelle de tous les Pays-Bas*, par

Digitized by Google

le P. Bousaingault, chanoine régulier, imprimé en 1667, mentionne cette petite église et dit que les Jésuites « y enseignaient les catholiques. »

Bientôt cette chapelle ne fut plus assez vaste pour contenir les fidèles qui s'y rendaient en foule. C'est pourquoi, le 23 octobre 1719, le recteur, le procureur et les autres Jésuites du collége royal de Sedan, adressèrent au conseil municipal une lettre par laquelle, exprimant l'intention d'en bâtir, à leurs frais, une autre plus grande, plus commode, plus appropriée aux besoins de la population, ils demandent qu'il leur soit permis de prendre quatre pieds de largeur sur la rue qui mène au rempart, et supplient les magistrats d'adresser au roi une supplique à l'effet d'obtenir cette autorisation.

Sur cette requête, le conseil municipal s'adressa immédiatement au roi, et demanda l'autorisation nécessaire, appuyant cette demande sur ce que « le public y était intéressé, tant par rapport au grand nombre des habitants que par le peu d'églises qui sont dans la ville, n'y ayant qu'une église paroissiale d'une fort petite étendue et une simple chapelle des Filles de la *Propagation de la foi*, outre que c'est un embellissement pour la ville et un profit pour les ouvriers. »

Par lettres-patentes données à Paris, au mois de mars 1720, le roi, mû par les motifs allégués, c'est-à-dire, considérant « que non-seulement la construction de ladite église procurera un embellissement, mais encore sera très avantageuse au public de la ville, où il n'y a qu'une paroisse et une petite chapelle des Filles de la *Propagation*,

Digitized by Google

lesquelles ne sont pas capables de contenir le grand nombre de ses habitants, » fit droit à la demande des pétitionnaires (1).

La construction fut commencée aussitôt, et poussée avec une telle activité que, dès l'année suivante, l'édifice fut approprié au culte public. Il fut dédié sous l'invocation de saint Louis, patron du monarque. Le caractère de ce monument annonce de prime-abord que les Jésuites ont présidé à sa construction. Il est d'un goût simple et sévère, sans néanmoins manquer d'une certaine élégance. La rue qui va au rempart fut réduite à trois toises seulement de largeur, ce qui était suffisant, disent les lettres-patentes, pour le service des troupes de la garnison et de l'artillerie.

L'église du collége fut constamment affectée au même usage avant et après la suppression des Jésuites, jusqu'à l'époque où elle fut dévastée par le vandalisme révolutionnaire. Elle porte encore aujourd'hui les marques de cette sacrilège profanation. Après avoir servi longtemps de magasin ou de dépôt de marchandises, elle a reçu, depuis quelques années, une destination qui ne cadre pas mieux avec le caractère religieux de l'édifice, et qui perpétue le souvenir d'une funeste époque.

Depuis le rétablissement du culte, en 1801, il fut souvent question de rendre ce monument à sa destination primitive. Nous avons vu qu'en vertu des *Articles organiques*, une seconde cure avait été érigée à Sedan, sous le vocable de *Notre-Dame*. Or, une seconde paroisse suppose une

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXVI.

Digitized by Google

seconde église. On eut, dès lors, l'intention de proposer, pour cet objet, le rétablissement de l'église du collége. Mais, d'après un examen fait par un homme de l'art, il fut reconnu « que les murs de l'édifice surplombaient en plusieurs endroits, et qu'il y aurait un danger réel à le rendre à l'exercice du culte; que d'ailleurs il était trop éloigné du centre de la partie de la ville à l'usage de laquelle il devait servir, et qu'en outre cet emplacement était d'une très-grande utilité pour l'accroissement du collége (1). » Ces considérations firent ajourner le projet d'une seconde église, sans que pour cela le conseil abandonnât l'idée de faire de l'église du collége une seconde paroisse; car, en 1810, dans le projet d'agrandissement et d'embellissement de la ville adressé au gouvernement, cette église est présentée comme « destinée à recevoir les fidèles de la seconde cure de Sedan. »

Néanmoins, de cette époque à 1823, le projet d'une seconde église resta comme endormi. Le conseil alors, « considérant la population toujours croissante de la ville, et voyant qu'un terrain communal situé dans le prolongement intérieur de la partie droite du faubourg du Ménil offrait un emplacement d'autant plus convenable pour l'édifice en question, que cette église se trouverait à proximité des deux faubourgs du Ménil et du Fond-de-Givonne, c'est-à-dire presque au centre de la paroisse Notre-Dame, » exprima le vœu, dans sa séance du 10 mai de cette année, « que la ville fût autorisée à disposer de ce terrain pour

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

y effectuer la construction d'une seconde église qui serait desservie par le curé de Sedan-Sud, » et arrêta que le maire ferait auprès du gouvernement toutes les démarches nécessaires pour cet objet (1).

Ces démarches, si elles ont été faites, n'aboutirent point, et les choses demeurèrent *in statu quo*. Ce ne fut qu'en 1845 que M. Rambour, curé de Saint-Charles, se fondant sur ce que « la présence de deux curés officiant dans une même église entraîne des inconvénients et occasionne des mésintelligences, » fit revivre la question par une lettre adressée à M. le préfet, et tendante « à ce que l'église du collége fût restaurée et rendue par l'administration supérieure à la destination d'église paroissiale du canton sud, conformément à la loi du 18 germinal an X. »

Le conseil municipal fut appelé à délibérer sur cette proposition dans sa séance du 6 novembre de la même année. Mais s'appuyant sur ce que l'église Saint-Charles « avait suffi jusqu'alors aux besoins du culte catholique, » et sur ce que, « en accédant à cette demande, l'administration manquerait à sa mission et imposerait à la ville des dépenses considérables, non point dans un but d'utilité générale, mais uniquement pour satisfaire à des convenances personnelles, » il fut d'avis « qu'il n'y avait pas lieu d'ériger une seconde église ni de restaurer celle du collége; » émit le vœu que l'administration des deux paroisses fût confiée à un seul curé, » et vota, le 2 mai de

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

l'année suivante, une somme de 15,000 francs pour établir dans l'église du collége un lavoir public.

Le lavoir public ne fut pas construit, et l'administration continua de louer l'église au profit de la caisse communale.

Les choses en demeurèrent là jusqu'en 1849. Le 14 août de cette année, le maire communiqua au conseil une délibération prise, le 2 du même mois, par le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame, à l'effet d'obtenir « que l'ancienne église du collége fût affectée au service religieux de cette paroisse. » Le conseil de fabrique exposait « que l'autorité diocésaine, voulant parer aux inconvénients que présentaient la réunion de deux paroisses dans un même édifice, avait l'intention bien arrêtée de réclamer, en vertu de la loi du 18 germinal an X, l'ancienne chapelle du collége pour la rendre au culte; que l'administration supérieure paraissait disposée à n'élever aucune objection à ce sujet, et que la nomination toute récente du successeur de M. Rambour, aurait été faite sous cette condition. » Par ces motifs, le conseil municipal crut devoir céder, et exprima la déclaration suivante : « En présence des termes » du Concordat, le conseil municipal renonce à » élever une lutte au sujet de l'église du collége; » mais attendu que cette église est complètement » inutile pour les besoins du culte, il prévient » l'autorité diocésaine que, dans aucun cas et » sous aucun prétexte, il ne contribuera aux » frais de restauration et d'ameublement néces- » saires. »

Digitized by Google

Par suite de cette déclaration du conseil municipal, le conseil de fabrique de Notre-Dame s'occupa immédiatement de la restauration de l'église du collége. Deux devis des travaux furent dressés : l'un montant à 28,751 fr. 11 c., pour dépenses d'appropriation du local, l'autre à 12,840 francs, pour objets d'ornementation.

Le conseil municipal fut appelé par l'autorité supérieure à donner son avis sur les dépenses proposées, et nomma une commission pour faire l'examen et l'appréciation des devis produits. Sur le rapport de cette commission, il réduisit le montant des deux devis à une somme de 15,145 fr. 10 c., tout en protestant de nouveau contre la restauration de l'église et en maintenant dans son contenu la délibération du 14 août. (19 septembre 1849.)

Une souscription fut ouverte par le conseil de fabrique ; et, à peine annoncée, cette souscription réunissait déjà une somme considérable. Le conseil municipal voyait donc l'église du collége sur le point de lui échapper irrévocablement. Le maire alors (27 septembre) exposa à son conseil que « l'autorité diocésaine, devant très-prochainement prendre possession de l'église du collége, il importait de sauvegarder les intérêts de la ville, et de réserver ses droits en ce qui concernait le grenier de cet ancien édifice et certaines ouvertures donnant sur la cour et dans le jardin du collége. » Le conseil, après en avoir délibéré, réserva formellement au profit de la ville, et pour les exercices gymnastiques du collége, le grenier de l'ancienne chapelle de cet établissement, et

Digitized by Google

décida « que les ouvertures seraient garnies de vitraux avec treillages en fer à mailles serrées, le tout aux frais de l'autorité ecclésiastique. »

Une délibération du conseil de fabrique, en réponse à celle du conseil municipal, ne tarda pas à venir déclarer qu'il n'entendait pas laisser à la ville tout ou partie des combles de l'église, actuellement destinés aux exercices gymnastiques des élèves du collége, attendu les inconvénients qui en résulteraient pour le silence et le recueillement des fidèles pendant leur assistance aux cérémonies religieuses.

Pendant ce temps-là, le conseil municipal avait ordonné des recherches sur les origines et les titres de propriété de l'église du collége. Un *Mémoire historique et consultatif concernant l'origine et la propriété de l'église du collége de Sedan*, fut même rédigé dans cet intervalle, où l'on *constatait* « que l'église, telle qu'elle existait encore ac-
» tuellement, avait été construite par les Pères
» Jésuites, *pour servir à l'établissement d'instruc-*
» *tion publique* auquel elle était annexée ; et qu'en
» vertu du décret du 9 avril 1811, l'Etat ayant
» concédé gratuitement aux villes la pleine pro-
» priété des bâtiments affectés à l'instruction pu-
» blique, il avait par là même investi la ville du
» plein droit de propriété de ce bâtiment. »

Sur ces renseignements (vrais ou supposés) desquels il résultait que l'église du collége n'avait jamais appartenu de droit au culte public, puisqu'elle n'avait jamais, disait-on, formé qu'une annexe à un établissement d'instruction publique, le conseil ajoutant foi au *Mémoire*, déclara « que

Digitized by Google

non seulement il maintenait la réserve qu'il avait faite de la salle de gymnastique établie dans les combles de l'édifice, mais que, mieux édifié par des documents recueillis, et considérant qu'il n'avait rendu l'ancienne église du collége que comme contraint et forcé, en vertu de la loi du 18 germinal an X, que, par erreur, il croyait applicable , il rapportait sa délibération relative à l'abandon forcé de cette église, et entendait faire valoir ses droits à la conservation de la propriété de cet édifice, si le clergé persistait à la réclamer. »

Le clergé ne voulut pas s'engager dans un procès, et l'affaire en demeura là. Le maire, dans sa séance du 16 mai 1850, vint faire part au conseil que M. le préfet l'avait informé « que la question ne soulevait plus aucune difficulté, et que l'Etat avait reconnu les droits de la ville, consolidés d'ailleurs par la prescription (1). »

Dès lors l'église du collége fut affectée, et l'est encore, à un marché à la viande (2).

(1) *Registres de la Mairie.*

(2) Nous ignorons si l'auteur du *Mémoire historique et consultatif* a parfaitement consulté les origines et les titres primitifs; mais, à coup sûr, quelques pièces originales (celles que nous avons rapportées aux *Pièces justificatives*, N° LXXIV) qui démentent ses affirmations lui ont échappé. Les Jésuites, dès le moment de la construction de leur collége, y avaient ajouté, avons-nous dit, une chapelle : ce qui est constaté dans le petit ouvrage précité, intitulé : *La guide universelle des Pays-Bas*, imprimé en 1667, où il est dit : « Les Jésuites y ont à présent (à Sedan) un collége et une église pour y enseigner les catholiques. »

Plus tard, en 1720, comme nous l'avons dit encore, d'après la demande des membres du conseil municipal, et l'obten-

Digitized by Google

Avant la Révolution, les prêtres lazaristes, qui desservaient la paroisse de Sedan, étaient logés tous ensemble et vivaient en communauté dans la maison dite *de la Mission*, située à l'entrée de la rue du Ménil, vis-à-vis l'ancienne église paroissiale de Saint-Laurent. Lors de leur arrivée à Sedan, cette maison avait été affectée à leur usage et servait de presbytère. Vinrent successivement occuper cette cure, comme supérieurs de la communauté, les sieurs Galais, en 1644; Jean d'Olivot, en 1652; Huchon, en 1691; Capperon, en 1724; Bareth, en 1754; Garnier, en 1759; Corbie, en 1760; et Philbert, en 1762. Après la Révolution, la maison *de la Mission* ayant été vendue comme propriété nationale, la ville n'avait plus de presbytère. Les curés de Sedan devaient se

tion de lettres-patentes, données, en 1720, par le roi Louis XV, les Jésuites construisirent, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, l'église dont il s'agit. Les motifs de cette concession, exposés dans la demande et stipulés dans les lettres-patentes d'autorisation, sont fort remarquables. Ils consistent à dire : que cette nouvelle église devait être utile à la cité tout entière, en ce sens que l'unique église qui existait à Sedan *étant insuffisante pour les besoins du culte*, la nouvelle devrait *suppléer à l'insuffisance de la première, et servir comme d'annexe à l'église principale*. En un mot, dans l'intention et dans l'expression du conseil municipal, aussi bien que dans les lettres-patentes d'autorisation, il s'agissait d'un monument d'utilité paroissiale.

Il n'est donc pas permis d'affirmer, comme le fait l'auteur du *Mémoire* (page 3), « que l'église du collége, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, a été construite par les Pères Jésuites, pour servir à l'établissement d'instruction publique auquel elle est annexée. » On pourrait dire qu'il y a dans ce *Mémoire : reticentia veri et expositio falsi*. Le

Digitized by Google

loger dans une maison de location, moyennant une indemnité de 600 francs, pour chacun, portée au budget communal et payée par la ville. Cet état de choses était extrêmement désagréable pour les titulaires, qui, avec une si faible somme, ne pouvaient se loger d'une manière convenable et digne de leur position. C'est pourquoi, en 1821, M. Bourgin, curé de Saint-Carles, avait proposé au conseil municipal l'achat d'une maison, qui était assez vaste pour loger les deux curés, et qui était offerte pour 32,000 francs. Mais le conseil considérant « que l'acquisition de cette maison, jointe aux frais d'entretien, de contributions, etc., doublerait au moins la charge imposée à la ville d'une indemnité annuelle de 1,000 francs pour le logement des deux curés, » ne crut pas devoir prendre cette demande en considération (1).

Mémoire historique et consultatif ne fait aucune mention des pièces importantes que nous avons citées : c'est regrettable.

Le décret de 1811 invoqué et cité : « *Nous concédons aux communes la pleine propriété des édifices affectés à l'instruction publique,* » ne s'applique donc pas à l'église du collége, à raison que l'église du collége n'est pas un édifice qui ait été affecté à l'instruction publique; mais bien, d'après les termes de la demande et les lettres-patentes qui en autorisent la construction, un édifice destiné, dès son origine, au culte public, et devant *servir de supplément à l'église principale*, jugée alors *insuffisante* pour les besoins religieux de la cité.

D'où l'on peut conclure que le *Mémoire consultatif* porte à faux, et que l'église du collége était bien et dûment placée dans la catégorie des édifices rendus purement et simplement, sans condition ni réserve, entre les mains de l'évêque diocésain, par la loi du 18 germinal an X.

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

Cependant, en 1824, sur les instances de M. Rambour, fondées sur ce que le logement qu'il occupait était très-incommode et très-inconvenant, et sur ce qu'il lui était impossible de trouver en ville une maison d'habitation qui ne présentât de graves inconvénients sous le double rapport de la commodité et de la décence, le conseil arrêta « qu'il serait fait, aux frais de la ville, l'acquisition d'une propriété pour loger M. le curé de la paroisse Saint-Charles, » et ordonna les démarches nécessaires pour la découvrir. Les recherches ayant été infructueuses, la ville prit, en 1826, le parti de convertir en presbytère le bâtiment communal de la rue *des Fours*, dit le *District*, et fit la dépense d'une somme de 7,192 francs 10 c., pour réparations et changements à opérer dans cette maison, afin de l'approprier à sa nouvelle destination (1).

Mentionnons encore, parmi les établissements religieux de la ville de Sedan, le cimetière érigé sur les hauteurs de Cazal. La ville n'avait qu'un cimetière tellement rapproché des fortifications, qu'il était à craindre que ce terrain ne fût d'un moment à l'autre repris par le Génie militaire, et que la ville ne se trouvât par là même dans le plus grand embarras. D'un autre côté, le cimetière de l'hospice civil, situé dans le fort *Asfeld*, venait d'être interdit par l'autorité militaire. Il s'agissait donc de se procurer un autre emplacement pour les sépultures de la ville et de l'hospice, et le maire, par délibération du 13 octobre 1819,

(1) *Registres de la Mairie*. Budget de 1827.

Digitized by Google

avait été chargé de procurer un terrain convenable et d'obtenir l'autorisation d'en faire l'acquisition. Ce ne fut que le 20 novembre 1823, que ce magistrat fut en mesure d'informer le conseil qu'un terrain situé au-delà des glacis de la couronne d'*Asfeld*, et contenant 302 ares 23 centiares, paraissait convenable pour cette destination, et pouvait être acquis pour la somme de 6,049 francs 38 centimes. Le terrain fut acheté, et, par autorisation du ministre de la guerre du 21 mai 1825, entouré d'un mur de clôture de 1 mètre 50 centimètres de hauteur, à la condition expresse que les monuments funéraires qui seraient érigés dans le cimetière n'auraient qu'un mètre de superficie à la base, sur 1 mètre 50 centimètres de hauteur au plus, et à celle qui est d'usage pour la démolition, dans le cas prévu par l'article 2 de l'ordonnance royale du 1er août 1821, relative aux servitudes militaires. Le mur fut construit moyennant une somme approximative de 8,800 francs. L'enceinte dut être livrée le 1er janvier 1828; mais elle ne fut bénite que le 14 avril de la même année, et, dès le lendemain, on commença à y faire les inhumations (1).

Le dernier monument religieux qu'éleva la ville de Sedan, c'est l'église du Fond-de-Givonne. La situation morale de cette partie de la cité faisait, depuis longtemps, sentir l'urgence de lui donner, dans son sein, des éléments de moralité; et l'on reconnaissait généralement qu'une église catholique était un des moyens efficaces que l'on

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

pouvait tenter pour atteindre ce but. M. Bourgin, curé de Sedan, et M. Marguet, son vicaire, qui avaient donné des soins à la population trop inculte de ce faubourg, avaient déjà fortement remué cette question, mais sans aboutir à rien de définitif. Ce ne fut qu'en 1833, dans sa séance du 6 mai, que le conseil municipal admit en principe la construction d'une église dans cette partie de la ville; il vota même au budget de 1834 une somme de 3,000 francs, pour à-compte, sur le prix d'achat d'un terrain nécessaire, et nomma une commission de cinq membres pour étudier la question.

Mais plus de deux années se passèrent sans que le conseil municipal revînt sur cette matière. Ce ne fut que dans la session d'août 1836, sur la proposition d'un de ses membres, qu'il l'aborda de nouveau, mais pour l'ajourner à la session d'août 1837, « les ressources de la ville ne permettant pas de faire des dépenses extraordinaires; seulement, le maire fut chargé de prendre les renseignements nécessaires, de faire dresser le plan et le devis, et de s'informer des prix auxquels les terrains convenables pouvaient être achetés. »

Ce projet, si intéressant pour la section du Fond-de-Givonne, avait mis en émoi tous les habitants; et 47 d'entre eux adressèrent au conseil une pétition pour solliciter l'érection d'une église dans leur faubourg. On s'en référa à la délibération de 1836, et la discussion fut renvoyée à la session de 1837, lors de la discussion du budget de 1838; mais, alors encore, il ne fut nullement question de l'établissement de l'édifice.

Digitized by Google

Ces lenteurs éveillèrent la sollicitude de M. Rambour, curé de la paroisse, qui adressa, le 7 février 1839, au conseil municipal, une lettre par laquelle il prenait l'engagement, dans le cas où la ville ferait les fonds nécessaires pour la construction d'une église au Fond-de-Givonne, de fournir : 1° un terrain pour l'emplacement de cette église ; 2° une maison pour le logement d'un vicaire qui serait chargé de la desservir ; et, d'après cette proposition, une commission fut nommée pour l'examiner et prendre les informations nécessaires.

Sur le rapport favorable de cette commission, le conseil vota, le 14 août, l'érection de l'église, et porta, au budget de l'année suivante, une somme de 10,000 francs pour premier à-compte.

Mais, le 9 mars 1840, le maire vint faire part au conseil de l'impossibilité où l'on était de se procurer un terrain à un prix raisonnable ; et, bien qu'alors, pour parer à cette difficulté, M. Rambour fût venu offrir une somme de 10,000 francs, la construction de l'église n'en fut pas moins de nouveau et indéfiniment ajournée. *Tantæ molis erat !*

En février 1842, M. Richard, nommé depuis peu curé de la paroisse Notre-Dame, dont dépendait le Fond-de-Givonne, sentit l'importance de ne pas laisser oublier la question de l'église, et informa le conseil que, d'après les ordres de l'archevêque, il était obligé de dire la messe dans ce faubourg, et demanda des fonds pour le loyer d'un local qui pût servir provisoirement de chapelle, ainsi que pour l'établissement d'un autel,

Digitized by Google

en attendant la construction d'une église. Le conseil vota, à cette fin, une somme de 180 francs, pour 1842, et on loua une espèce de cellier, où tous les fidèles du Fond-de-Givonne, venant s'entasser tous les dimanches, prouvèrent par là qu'une église était d'une absolue nécessité dans cette portion de la ville.

Ce fut alors que, sur la proposition de M. le curé de Notre-Dame, on pensa à faire ériger la section du Fond-de-Givonne en succursale. L'administration en émit le vœu le 31 mars 1842; et, considérant « que le faubourg du Fond-de-Givonne était habité par une population de 1,227 habitants, dont 1,051 appartenaient au culte catholique; que ce faubourg était entièrement situé hors des murs de la ville, et qu'une partie de ses habitants se trouvaient éloignés de plus de 3 kilomètres de l'église paroissiale; que de cet éloignement et de l'absence d'un prêtre à poste fixe au Fond-de-Givonne, il résultait que l'éducation religieuse de la jeunesse y était fort négligée, et que souvent les malades et les mourants étaient privés des secours de la religion; » considérant, en outre, « que cette population arriérée retirerait les plus grands avantages du séjour d'un prêtre, qui, vivant au milieu d'elle, apprendrait à connaître ses besoins et ses habitudes, façonnerait l'enfance à l'accomplissement des devoirs religieux, et pourrait en tout temps, à toute heure, porter à ses paroissiens les consolations de son pieux ministère, » elle vota, à l'unanimité, « que le faubourg du Fond-de-Givonne fût érigé en succursale, desservie par un des vicaires de Sedan,

Digitized by Google

qui y aurait sa résidence, et chargea le maire de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour arriver à ce but.

En même temps, les habitants du Fond-de-Givonne, par l'intermédiaire du curé de Notre-Dame, adressaient au conseil municipal une nouvelle pétition, dans laquelle ils exposaient que « depuis plusieurs années, et notamment dans une pétition adressée au conseil en 1836, ils avaient demandé l'érection d'une église pour la population catholique de leur faubourg ; que les motifs de cette érection avaient été appréciés et vivement sentis, puisque des fonds avaient été votés à cette fin, et qu'il était de toute justice que cette section de la ville ne fût pas plus longtemps privée d'un avantage dont jouissaient les localités les moins importantes. » — « Nous ne jouissons, » ajoutent-ils, que depuis quelques semaines, du » bonheur d'avoir une chapelle provisoire, et elle » est toujours encombrée de manière à y être in- » commodé ; nous espérons donc de votre sa- » gesse et de votre justice, Messieurs, l'accom- » plissement de tant de promesses faites depuis » si longtemps. »

A l'appui de cette pétition, M. le curé de Notre-Dame faisait offre au conseil d'un terrain convenable, acheté par lui, pour la construction de la nouvelle église. Le maire fit part au conseil des instances des habitants de la section, ainsi que de l'offre de M. Richard, et, sur la proposition de ce magistrat, une somme de 15,000 francs fut votée, séance tenante, avec stipulation toutefois que le surplus de la dépense serait fourni par le

Digitized by Google

moyen de subventions ou de souscriptions particulières.

Le 9 novembre 1843, les plans et devis de l'église, rédigés par M. Henriot, architecte de la ville, étaient soumis au conseil. Le devis s'élevait à la somme de 58,000 francs ; il s'agissait donc de réaliser 43,000 francs par souscriptions ou dons volontaires. La réalisation d'une pareille somme fut de suite jugée impossible.

M. l'abbé Cadot, vicaire de la ville, avait été nommé, sur ces entrefaites, curé desservant du Fond-de-Givonne. Il s'était mis à l'œuvre avec un zèle et une activité à toute épreuve, et était parvenu à réaliser une somme de 21,200 francs, qui, jointe aux 15,000 francs votés par la ville, formait un total de 36,200 francs.

Cette somme ne pouvait suffire. Que faire alors ? On prit le parti d'adopter les plans et devis de l'architecte, mais seulement en ce qui concernait le vaisseau de l'église, et de ne pas construire, pour le moment, le portail et le clocher, estimés par le devis à 23,000 francs.

Cette détermination assura la construction de la partie de l'édifice rigoureusement nécessaire à l'exercice du culte.

Les plans et devis ayant été adoptés par l'autorité supérieure et par le conseil des bâtiments civils, l'adjudication des travaux eut lieu le 24 octobre 1844, sur le prix estimatif du devis, s'élevant à 35,074 francs 62 centimes. Ce prix fut jugé trop bas, et aucun adjudicataire ne se présenta. Cependant, moyennant une prime de 1,300 francs, que s'obligea de payer le curé de la

Digitized by Google

nouvelle succursale, MM. Bourgery et Godfrin entreprirent les travaux, et l'église fut commencée en mars 1845.

La pose de la première pierre eut lieu le 1er mai de la même année, jour de la fête du roi. Accompagné des autorités judiciaires, civiles et militaires, des membres du conseil municipal et de détachements de la garde nationale et de la garnison, M. Franquet-Chayaux, maire de la ville, se rendit sur le lieu des travaux, et, avant de sceller la pierre, prononça le discours suivant :

« Le premier des sentiments, celui qui est la » garantie de tous les devoirs privés et publics, le » sentiment religieux, réclamait un monument à » la faveur duquel il pût, dans une libre expan- » sion, croître et se fortifier.

» Cédant au vœu de la majorité des habitants et » à un besoin vivement senti de moralisation, le » conseil municipal n'a point hésité à solliciter » l'ordonnance royale qui érige le Fond-de-Gi- » vonne en succursale.

» C'est qu'en effet, Messieurs, nos concitoyens » de ce faubourg, dans leurs habitudes laborieu- » ses, courbent bien souvent leur tête vers la » terre, et souvent aussi éprouvent le besoin de la » relever vers le ciel.

» Cet édifice, dont nous sommes heureux de » poser aujourd'hui les premiers fondements, » sera pour eux un centre commun propre à dé- » velopper l'énergie des sentiments honnêtes, et » surtout à faire mieux sentir et comprendre que, » tous, citoyens d'une même ville et d'une même » patrie, c'est aussi le même Dieu que nous invo-

Digitized by Google

» quons, et qu'à ce double titre nous sommes
» obligés les uns envers les autres à une indul-
» gente confraternité.

» Puissent les efforts de vos administrateurs,
» puissent les sacrifices de ceux de vos concitoyens
» qui leur prêtent un généreux concours, produire
» tous les fruits qu'ils espèrent de cette grande
» œuvre de moralisation. »

Une boîte en plomb fut déposée par le maire sous la première pierre de l'édifice ; elle renfermait un flacon soigneusement bouché et contenant le procès-verbal de la cérémonie. Dans cette boîte furent mises aussi plusieurs pièces de monnaie de différente valeur, à l'effigie de Louis-Philippe Ier et au millésime de 1845, ainsi qu'une plaque en cuivre portant cette inscription :

L'AN DE J.-C. MDCCCXLV,
LA 15e ANNÉE DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier,
ROI DES FRANÇAIS,
ÉTANT MM. A. DELON, PRÉFET,
DELOBELLE, SOUS-PRÉFET,
FRANQUET-CHAYAUX, MAIRE,
CADOT, CURÉ,
ICI,
LE 1er DU MOIS DE MAI,
A ÉTÉ SOLENNELLEMENT POSÉE PAR M. LE MAIRE
DE SEDAN
ET BÉNITE PAR M. CADOT, CURÉ DU FOND-DE-GIVONNE,
LA PREMIÈRE PIERRE
DE CETTE ÉGLISE AUX FRAIS DE LA VILLE DE SEDAN,
AVEC LE CONCOURS DES LIBÉRALITÉS DE DIVERS CITOYENS.
ARCHITECTES : MM. HENRIOT ET PIERRE.

Digitized by Google

Après cette partie purement civile de la cérémonie, les clergés du Fond-de-Givonne, de Sedan et de plusieurs paroisses voisines se rangèrent autour d'une croix plantée *ad hoc*. Là, au milieu d'une innombrable assistance qu'avait attirée un commun sentiment de patriotisme et de piété, M. Richard, curé de Notre-Dame de Sedan, prononça une allocution à laquelle répondirent toutes les sympathies religieuses éveillées par la circonstance, puis la pierre fut bénite suivant les règles de la liturgie catholique (1).

Cette église, dont la construction devait être terminée le 1er novembre de la même année, ne put être livrée aux exercices du culte que le 1er novembre de l'année suivante. Elle fut inaugurée sous le vocable de *Saint-Etienne*, premier martyr. Il y restait encore beaucoup à faire : il fallait la meubler, ériger autels, chaire, confessionnal, table de communion, fonts baptismaux ; il fallait la paver et y construire des bancs; elle était entièrement dépourvue d'ornements sacerdotaux. Tous ces objets nécessitaient d'urgence des dépenses considérables, qui restèrent à la charge de la nouvelle fabrique, qui n'avait pas un centime dans sa caisse. L'infatigable curé sut y pourvoir. Il se remit de nouveau en quête, et parvint à réaliser une somme de près de 13,000 fr. dont 5,000 obtenus du ministre des cultes, et le reste, du pieux concours des habitants de la ville; et, en peu de temps, l'église du Fond-de-Givonne parut sous un aspect gracieux et décent. Elle se

(1) L'*Ardennais* du 2 mai 1845.

Digitized by Google

présenta même avec un certain luxe : le maître-autel est en marbre, chargé de six colonnes monumentales provenant de l'ancien tombeau de Saint-Remi de Reims ; le sanctuaire est décoré de vitraux, représentant les principaux faits de l'Ancien-Testament et les 15 mystères de la Vierge, peints par Martin Hermanowski de Troyes. La reine Marie-Amélie voulut elle-même donner à cette intéressante église un témoignage de sa bienveillance, en lui faisant cadeau d'un magnifique ornement blanc.

Parmi les principaux bienfaiteurs qui ont droit à la reconnaissance des habitants du Fond-de-Givonne, il est juste de citer Madame Villème, M. Herbulot, curé de Vrigne-aux-Bois, M. Cunin-Gridaine, alors ministre du commerce, qui voulut bien user de son crédit auprès du ministre des cultes, et Madame Gunin-Gridaine, qui sollicita la bienfaisance de la reine.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVII.

SOMMAIRE. Monuments et établissements civils : le Palais des Princes. — Ancien Hôtel-de-Ville. — Bibliothèques d'Henri de La Tour, des Jésuites, des Lazaristes, des Capucins. — Le P. Norbert. — Les bibliothèques détruites pendant la Révolution. — Réorganisation sous l'Empire. — Fontaines monumentales. — Canal de navigation. — Démolition de l'ancienne porte du *Rivage*. — Cession à la ville des fortifications de la place. — Projet d'agrandissement et d'embellissement de la ville, approuvé par le gouvernement. — Exécution. — Hôtel-de-Ville. — Palais-de-Justice. — Salle de spectacle. — Statue de Turenne. — Caserne de gendarmerie. — Construction de la Halle.

Les anciens édifices publics qui sont en dehors de la série des monuments religieux, et qui décoraient autrefois la ville de Sedan, sont de peu d'apparence. Cependant, sous la simplicité de l'architecture, il en est quelques-uns qui ont certaines beautés, remarquées, dit-on, par les hommes de l'art. Nous devons signaler parmi ces monuments le *Palais des Princes*, appelé ensuite le *Gouvernement*, bâti au pied de la forteresse. La façade qui fait front à la porte de la citadelle et celle qui regarde la place dite du *Château* ont, en effet, un aspect assez gracieux. Il fut construit d'après les plans et sous la direction de Jean Chardron et de Louis Mayoul, directeurs des bâtiments du prince. Il n'y avait antérieurement qu'un simple pavillon à la porte d'entrée. Henri de La

Digitized by Google

Tour, en 1614, lui substitua ce palais, qui lui servit d'habitation. C'était là que logeaient aussi les gouverneurs, après la réunion de Sedan à la France, en 1642. Cet édifice est encore aujourd'hui, comme anciennement, une propriété de l'Etat. Il sert à loger le commandant de la place, les bureaux et le corps du génie.

Nous mentionnerons aussi l'ancien Hôtel-de-Ville construit par le même prince, la même année que le *Gouvernement*. Il fait angle sur les rues *Saint-Michel* et de *l'Horloge*. C'est Jean Chardron et Louis Mayoul qui en entreprirent aussi la construction, s'obligeant de le rendre achevé et les clefs à la main, moyennant une somme de 6,300 livres. Les prisons, qui y étaient attenantes, étaient déjà construites en 1612, et n'étaient pas comprises dans le marché. C'était dans cet Hôtel-de-Ville que siégeaient le conseil municipal et les divers tribunaux. L'Académie, comme nous l'avons vu, y tint aussi ses séances, jusqu'à ce que Louis XIV, en 1663, l'obligea d'en déloger et de se réfugier dans le Vieux-Collége ou maison des *Douze-Apôtres*.

C'était là que l'on voyait la fameuse bibliothèque qu'Henri de La Tour avait créée à grands frais. Ce prince, zélé protecteur des sciences et des lettres, n'avait rien négligé, dès le commencement de son règne, pour doter sa capitale d'une bibliothèque, qu'il jugeait indispensable dans une ville où toutes les branches de la science étaient cultivées et enseignées en grand. Déjà, en 1608, cette bibliothèque avait quelque importance. La garde en était confiée à un libraire gagé

Digitized by Google

à cet effet (1). Mais ce ne fut qu'en 1620 qu'elle acquit une véritable célébrité par les soins du savant Christophe Justel, dont nous parlerons dans la suite, et que le prince avait attiré à Sedan pour en faire son secrétaire intime. Sous la direction de ce nouveau bibliothécaire, elle devint une des plus nombreuses qu'il y eut alors en Europe. C'était un véritable trésor pour la ville de Sedan. Malheureusement, après la réunion des Principautés à la France, ayant été réclamée par le cardinal de Bouillon, fils de Frédéric-Maurice et petit-fils d'Henri de La Tour, comme faisant partie du mobilier de sa famille, et ayant été mise par décision royale à sa disposition, elle fut laissée sans garde et sans surveillance, comme un objet dès lors étranger à la ville. De la salle de l'Hôtel où elle se trouvait, elle fut transférée dans une salle du château, où les livres jetés pêle-mêle furent longtemps à la merci de chacun. Un grand nombre d'ouvrages disparurent; d'autres se trouvèrent dépareillés; et lorsque, en 1671, il fut question de l'emporter, on n'en trouva plus que des débris, qui déjà étaient gâtés ou même détruits par l'humidité du local.

Il est à regretter que la ville de Sedan, où les sciences et les arts avaient toujours été en honneur, n'ait pas pris, après le traité d'échange, les moyens de se conserver cette bibliothèque qui aurait toujours fait l'ornement de la cité. Elle aurait pu entrer en accommodement avec les héritiers du duc de Bouillon, acquérir la propriété

(1) *Registres* de l'Académie. — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

de cette collection précieuse, et y ajouter une foule de bons ouvrages, à mesure que le temps et les circonstances l'auraient permis. Elle eût ainsi conservé dans son sein un monument qui eût rappelé aux âges subséquents sa grandeur et sa célébrité scientifiques.

Les congrégations religieuses établies à Sedan travaillèrent à combler cette lacune et à réparer cette perte; mais ce ne fut que lentement, à cause des faibles ressources dont elles pouvaient disposer. Dans chacune de leurs maisons, il se forma d'abord un noyau de bibliothèque, qui, dans la suite, prit de l'accroissement. Dès leur entrée au collége, les Jésuites avaient déjà une collection de livres, qu'ils augmentèrent chaque jour jusqu'à leur suppression. A cette époque, leur bibliothèque était devenue considérable; mais on a dit qu'avant de partir, ces Pères se partagèrent ce qu'il y avait de plus précieux. Les ouvrages qui restèrent furent vendus à l'encan.

Il est à présumer que ces restes furent acquis en grande partie par les deux maisons religieuses des Missionnaires et des Capucins. Lorsque Nicolas Philbert arriva à Sedan comme supérieur de la Mission et comme curé de la ville, la bibliothèque de cette maison était devenue assez importante. Ami des sciences et des lettres, cet ecclésiastique travailla à la mettre en ordre, à l'enrichir d'anciens livres, particulièrement de ceux qui avaient été imprimés à Sedan. Un autre prêtre lazariste, M. Thibault, avait aussi consacré une partie de sa fortune à l'acquisition, pour cette bibliothèque,

Digitized by Google

d'une riche collection d'ouvrages concernant l'histoire générale et particulière.

La bibliothèque des Capucins, qui s'était longtemps sentie de la pauvreté de leur maison, devint aussi assez volumineuse. Vers la même époque, la communauté comptait parmi ses membres un religieux qui, par son mérite, ses connaissances historiques, non moins que par le long séjour qu'il fit à Sedan, a acquis un nom impérissable dans cette ville. Ce fut Claude Colin, plus connu sous le nom de P. Norbert. Il naquit en Franche-Comté en 1719, entra dans l'ordre des Capucins, et vint, jeune encore, habiter le couvent de Sedan, dont il devint le supérieur, et où il mourut en 1791. Le P. Norbert aimait l'histoire; il s'occupa surtout des antiquités sedanaises et de l'histoire de la Principauté. Son ouvrage intitulé: *Chronologie des faits concernant les ville et principautés de Sedan, Raucourt, Saint-Menges et autres lieux*, annonce un écrivain laborieux et savant. C'est un manuscrit in-4° de 729 pages dans l'autographe, qui s'étend depuis l'an 291 avant l'ère chrétienne, jusqu'en 1782 inclusivement. Il a placé par ordre de dates les faits qui peuvent servir à l'histoire de Sedan et des pays limitrophes. Cette chronique n'était pas destinée à voir le jour telle qu'elle a été écrite; mais elle contient de précieux mémoires qui sont aujourd'hui indispensables pour un grand travail sur Sedan, à raison que les documents, les chartes, les archives où le P. Norbert a puisé, sont en grande partie perdus ou tellement dispersés, qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de les

Digitized by Google

réunir tous. Malgré les défauts de composition et de style qui déparent cet ouvrage ; malgré quelques erreurs qu'il était difficile d'éviter dans une œuvre de ce genre, la *Chronologie* du P. Norbert est l'ouvrage le plus précieux et le plus complet que nous ayons sur Sedan et les pays d'alentour. Ce savant religieux avait un soin tout particulier de la bibliothèque de son couvent. Il la mit dans un ordre parfait, et justifia l'idée que l'on avait de ses connaissances et de ses talents, par le choix des ouvrages dont il l'enrichit. Par son zèle et son activité, il fit de la bibliothèque des Capucins de Sedan l'une des plus belles et des plus curieuses des environs. Elle était constamment ouverte aux Sedanais et aux étrangers, qui y étaient reçus avec empressement, et pouvaient profiter des richesses littéraires et scientifiques qui y étaient déposées.

Mais bientôt le génie destructeur de la Révolution passa sur la France, et, comme un ouragan furieux, emporta, en quelques instants, avec les institutions antiques, les monuments précieux de la littérature, des sciences et des arts, qui étaient l'œuvre patiente des siècles. On sait que la République, rompant avec le passé, ne fit aucun cas des archives de la Monarchie ; qu'elle livra les bibliothèques au pillage, et qu'elle ne fit usage de nos vieilles chartes que pour en faire des gargousses pour charger ses canons et les cracher à la face de l'ennemi, selon l'expression pittoresque de Châteaubriand. Les bibliothèques de Sedan subirent le sort des bibliothèques de France. Elles furent en partie dilapidées, en partie détruites.

Digitized by Google

Les tristes débris qui en restèrent furent jetés sans ordre dans une salle du collége.

Ce ne fut que sous le règne réparateur de Napoléon que l'on s'occupa de réorganiser les bibliothèques. Ce qui restait de la plupart de celles qui avaient appartenu aux monastères du département des Ardennes : aux religieux de Mouzon, du Mont-Dieu, d'Elan, de Laval-Dieu, etc., avait été transféré à Charleville pendant la Révolution, et elles y formaient une collection où se rencontraient plusieurs éditions des mêmes ouvrages. En vertu d'une lettre du ministre de l'intérieur, adressée au préfet des Ardennes le 13 vendémiaire an XIV (5 octobre 1805), qui avait mis à la disposition de la ville de Sedan le double des éditions qui s'y trouvaient, le conseil municipal, réuni en séance le 12 août 1809, nomma des commissaires pour se rendre à Charleville et s'occuper du choix des livres qu'ils pouvaient emporter. L'abbé Colot, nommé bibliothécaire, et M. La Grive, de Donchery, furent choisis pour procéder à cette opération. Il s'acquittèrent de suite de leur commission; et sur leur récépissé, les ouvrages disponibles leur furent remis à l'instant, et transférés à Sedan, aux frais de la ville, pour remplir, autant que possible, les vides de sa bibliothèque (1).

On s'occupa ensuite de la mettre en ordre et à la disposition du public. Un conservateur responsable fut nommé, et un règlement proposé à la sanction du préfet. Par ce règlement, le biblio-

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

thécaire était chargé de faire le catalogue inventaire de tous les livres, de les étiqueter, de les ranger par ordre sur les rayons; d'ouvrir la bibliothèque au public deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, de deux à quatre heures de l'après-midi, et d'y être assiduement, pour délivrer et replacer les ouvrages demandés.

Aujourd'hui, cette bibliothèque est renfermée dans un comble de l'Hôtel-de-Ville, et ouverte, les lundis, mercredis et vendredis, de 6 heures à 10 heures du soir; les mardis, jeudis et samedis, de 10 heures 1/2 du matin à 2 heures 1/2 de l'après-midi. Elle contient 5,836 volumes, ainsi répartis :

1° Théologie.....	356	ouvrages formant		896	volumes.
2° Jurisprudence ...	125	—	—	300	—
3° Sciences et arts..	313	—	—	930	—
4° Belles-lettres.....	272	—	—	986	—
5° Histoire.....	443	—	—	1616	—
6° Mélanges, dictionnaires, encyclopédies, journaux...	40	—	—	1108	—
Total.....	1549	ouvrages formant		5836	vol. (1).

Autrefois la *Place-d'Armes* était décorée d'une fontaine magnifique, surmontée d'une croix monumentale portant un crucifix en bronze. Ce monument et plusieurs du même genre, qui décoraient divers quartiers, étaient des dons de la munificence de Louis XIV et de la reine, ainsi que des témoignages de leur piété. A ces titres, ils tombèrent sous le marteau du vandalisme de 93.

(1) Communiqué par M. le bibliothécaire.

Digitized by Google

Sur la *Place du Château*, l'on rencontre encore une fontaine monumentale construite par la ville en 1660. Elle prit le nom de *Fontaine-Dauphine*, parce que, en cette année, à l'occasion des réjouissances publiques qui furent faites à Sedan, pour la naissance du Dauphin, on y fit couler pour le peuple une certaine quantité de vin. En 1787, l'ancien monument fut démoli et reconstruit dans la forme que nous lui voyons maintenant.

En 1720, sur la place dite du *Collége*, il y avait une ancienne et disgracieuse boucherie, qui n'était éloignée que de six à sept toises de l'église que les Jésuites faisaient alors bâtir, et qui en masquait complètement le portail. Sur la demande des principaux habitants, et sur l'offre faite par les Jésuites de la faire démolir et d'en construire une autre à leurs frais, le conseil municipal décida unanimement que cet édifice disparaîtrait, et qu'un autre, affecté à la même destination, serait établi dans la rue de la *Boulette*, pour dégager le portail de la nouvelle église, qui serait alors un ornement pour la place. Le devis des travaux fut dressé par l'ingénieur du roi et approuvé par le conseil et le révérend P. Benoist, recteur du collége, le 18 juin 1720 (1).

Un peu avant la Révolution, le terrain qui a pris les noms de rue et de place de *l'Isle*, était encore occupé par des fossés marécageux et de vieux remparts. La ville trouva moyen de l'utiliser et de l'embellir. Elle vendit cet emplacement à des particuliers, qui le couvrirent d'élégantes

(1) *Registres des délibérations de la Mairie.*

Digitized by Google

constructions et qui donnèrent un aspect agréable à ce nouveau quartier. La ville en tira profit pour elle-même. Elle fit construire une nouvelle boucherie sur le terrain de *l'Isle*. Ce bâtiment existe encore, mais il a changé de destination. Non loin de là, sur le même terrain, elle fit encore ériger une fontaine monumentale, aujourd'hui abandonnée.

La détresse qui survint en 1788 et 1789, par suite de la cessation du commerce et du haut prix des subsistances, hâta l'exécution d'un projet qui fut conçu dans le but de diminuer le poids de la misère, en occupant les bras de 3 à 400 ouvriers réduits à l'inaction. On commença alors à creuser le canal de navigation, que la rapidité du fleuve rendait si utile en cet endroit. Les travaux furent commencés au mois de juin 1789.

Pendant les années de la tourmente révolutionnaire qui suivit, il n'y eut pas lieu de songer à d'autres travaux qui auraient eu pour but soit l'utilité, soit l'embellissement de la ville. Ce ne fut que quand un gouvernement fort et protecteur eut rétabli l'ordre, le calme et la prospérité, que l'administration put s'occuper de nouveau d'améliorations de ce genre. Lors de sa visite à Sedan, le 20 thermidor an XI (8 août 1803), le premier Consul avait été frappé de l'aspect disgracieux que présentait l'ancienne porte du *Rivage* et de son inutilité au point de vue de la défense de la place. Par décret du 21 du même mois, il avait concédé à la ville cette porte, ses accessoires, la courtine et tout le terrain qu'ils occupaient. L'administration travailla de suite à

Digitized by Google

tirer parti de cette concession; et par délibération du 22 fructidor suivant (9 septembre 1803) et du 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803), elle décida que « la vieille porte du *Rivage*, ses dépendances et la courtine seraient démolies en conformité du décret du 21 thermidor; que, sur le terrain, serait construite une nouvelle place qui porterait le nom de *Bonaparte le Grand*, et où serait érigé un monument digne du héros de la France; » et que la rue par laquelle le premier Consul était entré en ville et où il avait fait sa résidence, perdrait son nom de rue de *l'Egalité*, qu'elle avait reçu pendant la Révolution, pour prendre celui de *Napoléon*.

La porte fut en effet démolie, le terrain nivelé et approprié à sa nouvelle destination. C'est ainsi que commença à se former la place qui porte aujourd'hui le nom de Turenne, et qui décore si agréablement l'entrée de la ville (1804).

Sedan ne tarda pas à éprouver de nouvelles métamorphoses.

A la même époque (1804), après que le grand capitaine eut définitivement fixé les limites de la France aux rives du Rhin, et que Cologne, Coblentz, Mayence étaient devenues les clefs de l'Empire français, Sedan n'était plus qu'une ville d'intérieur; et, ayant cessé par là même d'être place frontière, elle avait perdu toute son importance comme forteresse. Les travaux gigantesques entrepris autrefois, sous les princes et sous Fabert, exécutés au prix de tant de fatigues et de sacrifices, devenus sans objet, furent dès lors considérés comme ouvrages inutiles et même comme

Digitized by Google

onéreux à l'Etat, à raison que les frais d'entretien que désormais ils occasionneraient seraient des dépenses faites à pure perte. Aussi, le 17 novembre 1804, fut lancé un décret qui raye Sedan du nombre des villes de guerre de l'Empire. Le gouvernement ne conservait que le carré formant l'ancien château, les bâtiments qu'il renferme, et provisoirement les établissements de l'artillerie, les magasins à poudre, ainsi que les autres bâtiments militaires de la ville. Par décision du ministre de la guerre, toutes les autres parties de l'enceinte fortifiée pouvaient être abandonnées et aliénées, en conservant seulement les masses. Il était stipulé dans cet arrêté ministériel « qu'il devait y avoir une grande extension dans la cession à faire à la ville, qui, plus que tous autres, serait à même de tirer un parti avantageux des ouvrages du corps de la place qui pourraient lui être cédés moyennant une certaine rétribution ; et que le colonel du génie, M. de La Lustière, aurait à se concerter avec M. le maire de la ville sur les différents objets dont la commune voudrait obtenir la cession, en ayant soin de distinguer ceux qui seraient dans le cas de lui être accordés gratuitement, aux termes des dispositions fiscales du décret du 17 novembre, comme étant nécessaires à la police, à la perception de l'octroi, à la jouissance des eaux, etc., d'avec les parties productives, pour lesquelles la ville serait tenue envers le Trésor public à une redevance annuelle. »

Le conseil municipal fut appelé à délibérer sur cet objet, le 10 mars 1806, et décida « que l'on demanderait au gouvernement la cession de tous

Digitized by Google

les ouvrages non réservés, en exprimant à S. M. l'Empereur et Roi sa respectueuse gratitude de la conservation du château comme poste militaire, attendu que la nombreuse population de la ville et le passage continuel des troupes y rendaient la police d'une utilité absolue. » Et, dans la même séance, une commission de cinq membres fut nommée à l'effet de faire les recherches et le travail nécessaires pour fixer l'opinion du conseil sur les parties des fortifications que la ville devait demander, et évaluer la redevance que la ville devait offrir au gouvernement.

La commission fit son rapport, à la suite duquel il fut arrêté en séance, le 15 du même mois, « que le conseil solliciterait de la bienveillance du gouvernement la cession de tous les ouvrages de la place et des six lunettes du camp retranché, qui ne devaient pas être réservées, à la charge de laisser subsister les masses. » Et après compensation faite du produit des fortifications et des dépenses qu'elles nécessiteraient, il proposa de verser au Trésor public la rente annuelle du prix de l'estimation contradictoire qui en serait faite.

Les propositions du conseil furent agréées par le gouvernement; et en vertu d'un décret impérial, donné à Saint-Cloud le 5 septembre suivant, la ville entra en jouissance définitive de toute l'enceinte fortifiée de la place, des terres-pleins et autres terrains militaires intérieurs, sauf les parties spécialement réservées par le ministère de la guerre. Elle eut la faculté ou de verser au Trésor le montant du prix de la vente, dans les délais et aux époques fixées par les lois relatives

Digitized by Google

à la vente des domaines nationaux, ou d'en payer la rente à cinq pour cent suivant qu'elle le jugerait convenable (1).

Et quant aux terrains extérieurs de la place, dont le produit présumé était de 3,215 francs, la commune dut déclarer si elle consentait à prendre ces terrains au taux de l'adjudication, l'Empereur se réservant, dans ce cas, de statuer sur le mode de paiement qu'il jugerait le plus propre à favoriser l'agrandissement et l'embellissement de la ville (2).

D'après le même décret, l'hospice civil était maintenu définitivement en possession des terrains de l'ouvrage dit *la Couronne d'Asfeld,* dont la jouissance lui avait déjà été concédée par le gouvernement, en remplacement d'une partie de ses biens, qui avaient été aliénés et vendus comme biens nationaux, pendant la Révolution (3).

Le conseil, par délibération du 8 octobre suivant, accepta, purement et simplement, à l'unanimité, toutes les dispositions du décret, en invitant le maire « à faire présenter à S. M. l'Empereur et Roi un projet d'agrandissement et d'embellissement de la ville, d'autant plus que par son décret (4), elle voulait bien se réserver de statuer sur les moyens d'y pourvoir.

Toutefois, ce ne fut que le 20 mars et le 28 avril 1810 que l'administration municipale put

(1) Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 du décret.

(2) Articles 7 et 8.

(3) Art. 9. — Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXVII.

(4) Article 8.

Digitized by Google

s'occuper activement du projet d'agrandissement et d'embellissement de la ville. Sur l'invitation du conseiller d'Etat ayant le département des domaines nationaux, elle dut lui adresser le procès-verbal et le plan des travaux qu'elle se proposait d'exécuter, afin de mettre le ministre des finances à portée de surveiller l'exécution du décret impérial du 5 septembre 1806. Le conseil est alors d'avis :

« 1° D'établir une communication de la place du Château à la porte de Bouillon, en passant par l'esplanade du Château, pour faciliter, dans l'intérêt du commerce et des voyageurs, la circulation des voitures, qui, jusqu'alors, n'avaient d'autre issue, depuis la place du *Rivage* jusqu'à la porte de Bouillon, que la rue du *Ménil,* où elles se trouvaient fréquemment embarrassées.

» 2° De construire un pont au lieu dit *le port du Dijonval.*

» 3° De percer la rue des *Tanneurs* du côté du faubourg de la Cassine, au moyen de la démolition de deux demi-bastions et de la courtine, pour assainir cette rue resserrée et faciliter la circulation.

» 4° D'établir une communication de la place du *Rivage* à la rue *Bastion-de-Turenne*, en passant par la place de *l'Isle,* derrière et le long du jardin du collége.

» 5° De combler l'abreuvoir de la porte du *Ménil,* qui n'est plus qu'un cloaque infect, qui compromet la santé publique.

» 6° De démolir la porte du *Ménil,* par la raison que cet édifice, bâti de très-ancienne date, aux

Digitized by Google

frais de la ville, intercepte la circulation de l'air, et est d'un accès très-difficile et souvent dangereux.

» 7° De démolir le mur crénelé de la poterne sur la place *Verte* et de réduire ce mur à la hauteur d'appui, pour dégager cette partie de la ville et la rendre plus agréable.

» 8° De combler les ponts-levis au passage des portes.

» 9° De supprimer l'ancien cimetière, situé au bas du Fond-de-Givonne, afin d'utiliser ce terrain en le nivelant et en en formant une belle plate-forme.

» 10° De faire disparaître l'ancienne halle qui tombe de vétusté.

» 11° De rétablir la glacière détruite pendant la Révolution, comme étant d'une grande utilité pendant l'été, particulièrement pour le service des hôpitaux civil et militaire.

» 12° De déplacer la fontaine située sur la place *d'Armes*, attendu qu'elle gêne la circulation au débouché de la grand'rue, et qu'en hiver, à cause de l'accumulation des glaces, elle rend le passage dangereux pour les piétons et les voitures, et de la transférer sur la place du Collége.

» 13° De reconstruire les canaux et les aqueducs destinés à l'écoulement des immondices, obstrués en plusieurs endroits et compromettant la santé publique par les odeurs fétides qu'ils exhalent.

» 14° De restaurer entièrement le collége. Le conseil municipal expose, qu'ayant été, pendant la Révolution, abandonné à la merci de quelques suppôts de l'anarchie, qui n'avaient ni maisons,

Digitized by Google

ni patrie, ce bâtiment est dans un état de délabrement complet, malgré les dépenses qui y ont déjà été faites; que de cet établissement dépend une église qui est destinée *à recevoir les fidèles de la seconde cure de Sedan,* et qui, ayant été dévastée pendant la Révolution, et tombant presque totalement en ruine, faute d'entretien depuis plus de 20 ans, réclame une restauration indispensable, dont le prix, suivant le devis, se monte à une somme de 10,000 francs.

» 15° D'ériger une place publique à l'entrée du pont de Meuse, portant le nom de *Napoléon-le-Grand,* et, pour cet effet, d'acquérir 1° une maison d'un aspect désagréable, située près de l'ancienne porte du *Rivage,* en remplacement de laquelle il serait construit un hôtel de sous-préfecture, afin de contribuer par là à l'embellissement de cette place; 2° un autre emplacement près de la Meuse, pour y construire un autre édifice qui, en contribuant à la décoration de la place, serait consacré aux tribunaux civil, de commerce, de police et de justice de paix, la ville n'ayant alors, pour ces différents objets, qu'un local très-restreint et inconvenant sous tous les rapports.

» 16° De niveler le champ de manœuvres situé entre le canal de navigation et la rivière, et de l'approprier aux besoins d'une nombreuse garnison.

Plusieurs autres projets d'embellissement et d'agrandissement de la ville furent encore proposés, entre autres celui de la réunion de la commune de Torcy à celle de Sedan. « L'intérêt pu-

Digitized by Google

blic, dit le rapport, a toujours réclamé la réunion des deux communes. Leur intimité, qui ne laisse rien à désirer pour leur communication respective et d'autres raisons d'intérêt fondées sur la perception des droits d'octroi, ne permettent pas d'en différer la demande plus longtemps. — Il est de principe, ajoute-t-il, que les octrois sont établis pour subvenir aux dépenses qui sont à la charge des communes, et il est constant que de tout temps celle de Torcy a profité de l'avantage de l'exemption des droits de la nature de ceux dont il s'agit. Cependant, il est reconnu, qu'à cause de la proximité de la ville et des casernes qui y tiennent immédiatement, on va de préférence consommer dans cette commune de Torcy plusieurs des objets qui sont passibles des droits d'octroi, sans que les habitants y aient contribué en rien; que par cela seul qu'ils ne font pas partie du territoire de Sedan, ils sont dispensés du logement des gens de guerre, aux fréquents passages de troupes qu'éprouve la ville; tandis que Torcy, profitant de ces avantages, vient habituellement s'approvisionner avec concurrence aux marchés de Sedan et jouit de tous les avantages de la proximité de la ville, sans en supporter les charges. Par ces motifs, le maire est prié de faire auprès de S. E. le ministre de l'intérieur toutes les démarches nécessaires pour obtenir la réunion de la commune de Torcy à celle de Sedan (1). »

L'évaluation de la dépense que l'ensemble de ces travaux projetés devait entraîner s'élevait à

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

une somme de 70,406 francs 80 centimes. Mais comme la ville se trouvait dans l'impuissance de faire face à ces dépenses, le conseil, tout en les proposant et en les adoptant, chargea le maire de faire auprès du gouvernement les démarches nécessaires « pour solliciter et obtenir la remise du produit échu des terrains militaires, ainsi que l'autorisation d'aliéner ceux desdits terrains qui en sont susceptibles, et toutefois jusqu'à concurrence de la somme de 70,406 francs 80 centimes, jugée indispensable pour procurer à la ville les avantages sollicités, et remplir complètement les vues bienfaisantes de Sa Majesté. »

Le gouvernement se montra favorable au projet présenté par le conseil municipal, et la déclaration du 28 avril 1810 fut approuvée par décret impérial du 2 mai 1811.

Le conseil, « pénétré de la plus vive reconnaissance des bienfaits de S. M. l'Empereur et Roi, vota à l'unanimité une adresse (15 juillet 1811), pour lui exprimer, au nom des habitants, son ardent amour et ses actions de grâces, » et chargea le maire de prier le ministre de l'intérieur d'être auprès du trône l'organe et l'interprète de ses sentiments, exprimés dans l'adresse suivante :

« Sire,

« C'est avec les sentiments de la plus vive re-
» connaissance que la ville de Sedan a reçu le
» décret de Votre Majesté du 2 mai dernier, qui
» l'autorise à aliéner pour 70,406 francs 80 cen-
» times des terrains de la ci-devant fortification,
» pour subvenir aux frais d'agrandissement et

Digitized by Google

» d'embellissement de la ville. Elle a vu dans
» cette décision une nouvelle preuve de la tendre
» sollicitude dont Votre Majesté a bien voulu
» lui donner des marques si éclatantes, quand
» elle a eu le bonheur de la posséder dans ses
» murs.

» Notre ville, dont le commerce peut devenir
» si étendu, et que les étrangers viennent de si
» loin visiter pour leurs affaires, n'avait rien qui
» pût fixer leurs regards et répondre à l'idée
» qu'ils avaient conçue de sa splendeur. Aucun
» monument, aucun édifice public dans le genre
» de ceux qui annoncent ordinairement la richesse
» et la prospérité d'une cité, nulle part n'arrêtait
» leur attention. Mais, grâce aux bienfaits de
» Votre Majesté, elle va paraître enfin digne de
» la célébrité qu'elle s'est justement acquise par
» son commerce entre toutes les villes de l'Em-
» pire.

» La place Napoléon, dont l'érection fut déci-
» dée pendant le séjour que fit Votre Majesté
» dans notre ville, s'élève de ses fondements; des
» bâtiments d'une architecture moderne l'envi-
» ronnent déjà dans presque toute son étendue.
» Il y manquait encore quelques embellissements
» et quelques accessoires que nous sommes auto-
» risés à lui procurer, et principalement un hôtel
» de sous-préfecture, sollicité par le conseil gé-
» néral et les autorités supérieures, que nous
» prions Votre Majesté de nous permettre de faire
» élever sur les ruines que présente encore la
» place de la porte démolie, et bientôt le souvenir
» du passage de Votre Majesté, qui est gravé dans

Digitized by Google

» nos cœurs, sera éternisé par le monument le
» plus durable, et se perpétuera chez nos descen-
» dants.

» Le collége de Sedan, si fameux autrefois par
» les chaires qu'y ont occupées les Bayle et les
» Jurieu, avait entièrement perdu sa splendeur
» pendant les jours de deuil qui ont désolé la
» France. L'éducation, dès lors, fut négligée,
» anéantie; mais il se relève aujourd'hui plus
» brillant que jamais. Des professeurs instruits
» ont été choisis; des citoyens appelés par la voix
» publique dirigent son administration. C'est au
» milieu d'eux que nos fils vont se former dans
» l'exercice des talents et la pratique des vertus.
» Ils devront encore à Votre Majesté, Sire, ces
» inappréciables bienfaits. Puissiez-vous trouver
» en eux des sujets aimants et fidèles, qui suivent
» vos aigles dans les combats, ou se montrent les
» dignes interprètes des codes immortels publiés
» par Votre Majesté.

» Sedan retentissait encore de nos cris de joie,
» par suite des fêtes que nous avons célébrées à
» l'occasion de la naissance de S. M. le Roi de
» Rome, quand le décret de Votre Majesté nous
» est parvenu. Les transports de notre allégresse,
» Sire, qui venait de se manifester d'une manière
» si éclatante, étaient à leur comble, et il nous
» semblait que notre bonheur futur était assuré
» par la naissance de votre auguste fils, qui doit
» un jour soutenir la gloire de la France, assurer
» son repos et faire les destinées de l'Europe en-
» tière. Et tout en admirant les vastes concep-
» tions de votre génie, qui veille sur le sort de

Digitized by Google

» tous les Empires, avec quel attendrissement
» chacun de nous ne se plait-il pas à considérer
» les précieux effets de la prévoyance de Votre
» Majesté qui s'étend sur les moindres détails de
» l'administration, et s'occupe à répandre par-
» tout la prospérité et la splendeur.

» Daignez, Sire, agréer, etc. »

L'étendue ou l'importance des travaux proposés ne permit pas de les exécuter tous simultanément et immédiatement. Plusieurs mêmes ne furent jamais entrepris. Les funestes évènements des années 1812 et 1813, les bouleversements qui en furent les conséquences; les charges accablantes que la ville de Sedan dut s'imposer par suite de l'invasion et de l'occupation étrangères, ajournèrent ou modifièrent profondément tous ces projets. Ce ne fut qu'en 1819, quand la ville de Sedan fut délivrée de la présence des Prussiens, que le conseil municipal put s'occuper sérieusement de l'exécution d'une partie de ces travaux. Il décida alors la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville sur la place *Verte*, d'un Palais-de-Justice et d'une Maison d'arrêt, et vota une somme de 260,000 francs pour ces objets, abstraction faite des sommes qui devaient être à la charge du département et de l'arrondissement pour le Palais-de-Justice, ainsi que des fonds qui devaient être accordés par le gouvernement à titre de secours. La même année, il décida encore l'érection d'une statue à la mémoire du maréchal de Turenne, sur la place qui, depuis 1814, en vertu d'une autorisation du duc de Doudeauville, commissaire du roi, portait le nom de ce grand homme, et ouvrit

Digitized by Google

une liste de souscription pour aider à l'érection de ce monument (3 octobre 1819).

Trois ans après, le 29 septembre 1822, anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux, eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre de ces monuments. M. le vicomte Harmand d'Abancourt, préfet des Ardennes, assisté de M. le maréchal de camp Picquet de Boisguy, commandant la subdivision des Ardennes, de M. le comte de Campagne, sous-préfet, de M. Legros, colonel-lieutenant du roi, et en présence du conseil général du département, de celui de l'arrondissement, du conseil municipal, des présidents et membres de l'ordre judiciaire, de la garde nationale, de toute la garnison et de toute la population, scellait les premières pierres de l'Hôtel-de-Ville, du Palais-de-Justice et des Prisons. M. le général Picquet posait celle du monument qui devait être érigé au héros que Sedan se glorifie d'avoir vu naître dans ses murs. Une boîte en plomb, renfermant le procès-verbal de pose, une plaque en argent, indiquant les noms de tous les administrateurs qui présidaient à cette brillante cérémonie, et l'époque de la construction de ces édifices, avec quelques pièces de monnaie à l'effigie de Louis XVIII, fut déposée sous la première pierre de chacun des monuments, pendant que la musique de la garnison exécutait les airs monarchiques de *Vive Henri IV, Charmante Gabrielle*, etc., et au milieu des acclamations du peuple. Puis, du lieu où devait s'élever le futur Hôtel-de-Ville, M. Harmand d'Abancourt prit la parole, et, dans un discours où, après avoir re-

Digitized by Google

tracé les bienfaits du gouvernement du roi sous le triple point de vue de la justice, de la liberté et de la prospérité, il rend hommage au conseil général du département, au conseil municipal de la ville, d'avoir, par l'accord de leurs volontés et de leur dévouement, rendu possible la construction de ces édifices qui vont s'élever pour l'embellissement et la gloire de la cité, et termine en exprimant ce vœu : « Que les édifices que nous » consacrons ne reçoivent jamais dans leur sein » que des magistrats sages et fidèles ! Que leur » enceinte ne soit jamais le théâtre que d'actions » et de délibérations généreuses ! Fonctionnaires » et citoyens, que tous, à l'exemple de ceux qui » ont participé à leur inauguration, rivalisent » d'amour de la patrie et de dévouement à l'intérêt commun ! Que tous s'attachent à faire respecter leur autorité en la faisant chérir, et que » ces murs que nous allons fonder s'écroulent de » vétusté, avant qu'aucune infraction à la religion » de la fidélité ne vienne ternir la belle réputation de cette cité fidèle ! »

Sur le lieu où devait être érigée la statue de Turenne, le maréchal de camp Picquet de Boisguy prit à son tour la parole, et après avoir témoigné combien il était flatté d'être appelé à rendre à la mémoire de Turenne un éclatant hommage, il s'adressa à ses soldats, leur retraça avec énergie les éminentes qualités du grand capitaine, et le leur offrit comme un modèle de fidélité et de toutes les vertus guerrières.

Cette belle solennité se termina comme la plupart des fêtes de ce genre, par un bal en la salle

Digitized by Google

des spectacles, auquel prirent part toutes les autorités civiles et militaires.

Ces divers monuments s'élevèrent avec rapidité pendant l'année 1823. L'Hôtel-de-Ville et le Palais-de-Justice, sans avoir rien d'imposant, offrent tous les avantages intérieurs que réclame leur destination.

Dans la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville, est placé un tableau que la municipalité a voulu confier au pinceau habile d'un de nos concitoyens, M. Philippoteaux, avantageusement connu dans le monde artistique. Cette toile, qui n'a pas moins de deux mètres de hauteur sur près de quatre de longueur, représente Charlotte de La Marck allant à la rencontre des Sedanais victorieux, à leur retour de la bataille de Douzy. Elle contient les détails du touchant épisode dont nous avons parlé précédemment. « Les groupes nombreux de cette vaste composition, dit l'auteur d'une *Notice* sur ce tableau, s'y mélangent sans encombrement, et s'harmonient d'une manière parfaite avec l'ensemble du sujet. Le groupe charmant de Charlotte de La Marck et des dames de sa suite, contraste agréablement avec l'aspect imposant des magistrats et des clergés catholique et protestant qui l'entourent, et dont le groupe est complété par la figure vénérable et martiale tout à la fois du seigneur de Nueil. Des mères, des sœurs, des épouses inquiètes du sort de ceux qui leur sont chers, se précipitent en dépit des obstacles vers la compagnie de la jeunesse et tombent dans les bras de leurs fils, de leurs frères, de leurs époux. Les remparts de la ville sont garnis de spectateurs, ainsi que

Digitized by Google

les alentours de la porte, qui offrent les groupes les plus diversifiés.... Les Sedanais seront fiers de posséder un tableau qui rappelle un des plus beaux faits d'armes de leurs ancêtres. Cette belle composition honorera également et le conseil municipal de Sedan et l'artiste auquel il en a confié l'exécution, et qui a si pleinement justifié sa confiance.

« La salle du conseil où est placé ce tableau contient, en outre, comme accessoires à l'œuvre principale dont il vient d'être parlé, les portraits d'Elisabeth de Nassau, mère du grand Turenne; de Marie-Anne de Mancini, duchesse de Bouillon; du maréchal de Turenne; du duc de Larochefoucault, et un buste du célèbre négociant Ternaux. On a incrusté dans le mur du grand escalier, qui fait face à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, les armoiries du maréchal de Fabert, retrouvées dans une des salles du château, et dont le marbre blanc est parfaitement conservé (1). »

Plusieurs particuliers avaient déjà fait bâtir sur la place Turenne plusieurs maisons d'un aspect grandiose et avaient ainsi contribué à l'embellissement de cette place, qui forme aujourd'hui le plus beau quartier de la ville. Déjà aussi un décret donné à Fontainebleau, le 9 novembre 1810, avait autorisé une société anonyme, composée de plusieurs habitants de la ville, à l'effet de construire une salle de spectacle sur un côté de l'emplacement de l'ancienne porte du *Rivage*, et ce monument, élevé et terminé pendant l'année 1811, sous la direction de l'architecte Avrillet-Grange, avait

(1) *Notice* sur le tableau de M. E. Philippoteaux.

Digitized by Google

commencé l'embellissement de ce quartier. En 1827, la ville fit, pour son propre compte, l'acquisition de cette salle et de ses dépendances pour une somme de 100,000 francs, payables en 5 années sur ses revenus ordinaires. Au mois d'août 1823, le jour de la fête du roi, la statue du grand Turenne était sur son piédestal, et il s'agissait d'en faire l'inauguration avec toute la pompe possible. Après la messe et le *Te Deum*, qui furent chantés à grand orchestre, toutes les autorités, accompagnées du clergé de la ville, se transportèrent auprès du monument, qui déjà était entouré de toute la population. La statue était voilée ; M. le maire reçut des mains du statuaire trois cordons qui étaient appendus au voile, remit l'un de ces cordons à M. le maréchal de camp Picquet de Boisguy, un autre à M. le comte d'Orfeuil, sous-préfet, et ces trois fonctionnaires, faisant aussitôt disparaître le voile, découvrirent la statue aux regards de la multitude avide de contempler les traits du héros, qui fut salué par une salve d'artillerie, par les cris de : *Vive le roi !* et par les musiques des corps militaires, qui exécutaient l'air si connu : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.*

Le maire prononça ensuite un discours auquel le peuple répondit, sur toute l'étendue de la place, par un cri immense de : *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !*

Les autorités firent le tour du monument, le chapeau à la main, et toutes les troupes défilèrent deux fois autour de la statue, musique en tête et enseignes déployées.

Digitized by Google

Ce monument est un magnifique hommage des Sedanais à Turenne. Le héros est représenté debout, légèrement appuyé sur un socle. La figure est de la plus parfaite ressemblance. De la main droite il tient son bâton de maréchal. Le bras gauche est étendu ; et, dans la position que lui a donnée l'artiste, il semble converser avec ses concitoyens et leur faire le récit de ses glorieuses campagnes. Sur le socle paraît en relief une figure représentant, sous les traits d'une femme, la ville de Sedan sur un canon, tenant d'une main une mèche allumée pour indiquer la défense de la frontière, de l'autre un fuseau, symbole de son industrie manufacturière. Une autre face du socle représente les armoiries de la ville ; et sur un troisième côté on remarque Turenne, encore enfant, endormi sur l'affût d'un canon. Le piédestal porte cette simple inscription.

A TURENNE.

A la base du socle, on lit :

Erigée par la ville de Sedan et par les soins de M. le chevalier Huet de Guerville, maire, l'an 1823. *Composée et exécutée par Edme Gois.*

La statue est en bronze de la plus belle qualité. Elle pèse 7 à 8 milliers. Les marbres qui la supportent sont des marbres blancs d'Italie. Ils ont été donnés par le gouvernement et sont estimés à une valeur de 20,000 francs. Le transport, la pose, les grilles, les dorures, les chaînes qui entouraient primitivement ces grilles ont coûté 13,000 francs. Le statuaire a reçu 36,500 fr. (1),

(1) Registres de la mairie de Sedan.

Digitized by Google

Le monument (piédestal et statue), porte environ 22 pieds de hauteur.

Il y avait déjà longtemps que la ville de Sedan désirait posséder la statue de l'illustre maréchal. Nous avons sous les yeux un rapport fait au conseil municipal par l'un de ses membres, le 9 juillet 1790. D'après les considérations exposées dans ce rapport, il fut arrêté que « toutes démarches seraient faites pour obtenir de l'Assemblée nationale le don d'une statue en marbre représentant le vicomte de Turenne, à l'effet d'en décorer l'une des places publiques de la ville qui lui a donné le jour. » La proposition et le rapport adoptés unanimement furent envoyés à M. Baudin, représentant du département des Ardennes à Paris (1).

Les circonstances ne permirent sans doute pas qu'il fût donné suite aux demandes faites à cet égard. Mais à la fin de la Révolution, le 27 septembre 1800, anniversaire de la mort du grand homme, après que, par arrêté des consuls du 5 septembre de la même année, le corps de Turenne fut porté en grande pompe aux Invalides, le conseil municipal demanda au gouvernement l'épée et l'armure du héros ; et pour s'associer aux hommages qu'on lui rendait à Paris, il transporta solennellement son buste, ombragé de chêne et de lauriers, dans la prairie de Torcy, où on lut des vers en sa mémoire. (2).

Il manquait à Sedan une caserne pour la gendarmerie, qui, jusqu'alors, était logée dans une

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXVIII.

(2) *Biog. ardenn.* Art. *Turenne.*

Digitized by Google

maison appartenant à la ville. En 1823, il fut question d'en bâtir une pour le compte du département, et il fut proposé de la construire sur une portion de terrain de la place de Turenne, près du pont de Meuse. Mais le conseil municipal, dans ses séances du 1er février et du 14 mai 1823, jugeant « qu'une caserne de gendarmerie, sur la plus belle place de la ville, ne pourrait faire qu'un très-mauvais effet, » proposa pour cet établissement un terrain sur la place de l'*Isle*; et, tout en considérant « qu'il pourrait tirer un parti très-avantageux de cet emplacement, désirant néanmoins donner au département une preuve de ses bonnes intentions, » il céda gratuitement ce terrain, et la caserne y fut construite pendant l'année 1825 (1).

Le dernier monument civil qui s'éleva à Sedan fut une nouvelle Halle sur l'emplacement de l'ancienne, qui, ayant été construite en 1580, comptait plus de 250 ans d'existence et menaçait de tomber en ruine. Le conseil municipal décida cette nouvelle construction le 6 mai 1833, et chargea d'en faire le plan et le devis MM. Henriot, architectes à Toul. Examen fait du plan de ces architectes par une commission nommée *ad hoc*, il fut proposé, le 15 mars 1834, que l'édifice, d'une forme elliptique, aurait 27 mètres de long sur 18 mètres de large, de manière que les rues adjacentes auraient 9 mètres de largeur dans leurs points les plus étroits; ce qui fut adopté par le conseil le 23 avril suivant. Le devis estimatif des

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

travaux fut porté à une somme de 53,874 francs 82 c. Mais, d'après le règlement de compte des travaux exécutés pour la construction de l'édifice, il résulta que le montant de cette dépense ne s'élevait qu'à la somme de 47,108 francs 31 c., non compris quelques accessoires et les grilles, qui élevèrent la dépense totale à 53,000 francs.

La première pierre de ce monument fut posée le 1er mai 1835, jour de la fête du roi, par M. le sous-préfet, qui, après un discours analogue à la circonstance, déposa dans la pierre une boîte en plomb renfermant une copie du procès-verbal de la pose, une plaque en cuivre indiquant les noms des administrateurs civils et militaires présents à la cérémonie, les noms des architectes, une pièce de monnaie au millésime de 1835 et une médaille de Turenne (1).

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVIII.

SOMMAIRE. Premiers hôpitaux de Sedan. — Maison *des Douze-Apôtres*. — Hôpital Mirbritz. — Les protestants s'en emparent. — Modification de l'administration. — Bureau des pauvres. — Ses attributions. — Hospice des *Douze-Apôtres* changé en collége. — Spoliation. — Divers règlements et statuts. — *Les Sœurs de la Charité* appelées à Sedan. — Legs de Turenne. — Réaction catholique. — Fondation de l'hôpital général sous le nom d'*Hôtel de la Miséricorde*. — Privilèges accordés par Louis XIV. — Nouvelle administration. — Turenne reconnu comme premier fondateur. — René Gallé. — Agrandissement de l'hospice. — Bienfaiteurs. — Annexion d'un hôpital militaire. — Suppression de cet hôpital. — Fâcheuses conséquences. — Mémoire au roi. — Détresse de l'hospice civil. — Réclamations réitérées de l'administration. — Régime révolutionnaire : spoliation des biens de l'hospice. — Etablissement d'un octroi. — Régime impérial : réparation des torts. — René Savary, duc de Rovigo. — Divers autres bienfaiteurs. — Exposition de la situation actuelle de l'Hôtel de la Miséricorde. — M. Blanpain. — *Sœurs de l'Espérance*.

Parmi les monuments civils de la cité sedanaise, son hôpital mérite un chapitre à part. Nous avons déjà dit que, dès l'an 1521, Robert II de La Marck et Catherine de Croy, son épouse, avaient fondé un hôpital dans la maison dite *des Douze-Apôtres*. Cette maison était située dans le quartier du *Ménil*, et faisait angle sur la rue de ce nom et sur la rue *des Aidans*, aujourd'hui rue de *Bayle*, où elle avait son entrée principale.

Dans l'intention du prince et de la princesse, cette maison était destinée à nourrir, loger et

Digitized by Google

instruire 13 enfants orphelins, ainsi que 6 veuves pauvres, dont la charge était de diriger l'établissement et d'avoir soin des 13 orphelins.

Robert IV, en 1550, ayant été envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur, obtint du pape Jules III une bulle de confirmation de l'érection et fondation de cet hôpital. Dès lors les revenus de cette maison s'augmentèrent successivement. Françoise de Brézé, femme de Robert IV, lui assigna une rente de 250 livres à prendre sur le domaine de Raucourt, qui était son douaire. A peu près dans le même temps, il lui fut donné une rente annuelle de 150 livres, à percevoir sur le domaine de Bazeilles, et diverses propriétés, entre autres celle de la cense du Chêne-les-Malades, située près de la forge de Haraucourt (1) : ce qui, plus tard, en 1560, permit de porter à 26 le nombre des enfants, et de créer dans l'établissement une chapelle, desservie par un prêtre, qui y donnait l'instruction et recevait un traitement annuel de 200 livres.

Cependant l'hôpital des *Douze-Apôtres* ne suffisait pas aux besoins de la ville de Sedan, qui prenait de plus en plus d'extension. Les pauvres n'y avaient pas encore d'asile dans le cas de nécessité pressante. En 1558, dans le temps même où s'introduisaient à Sedan les doctrines de Calvin, cette lacune fut comblée par un fervent catholique. Le sieur Mirbritz, écuyer, seigneur de la Malmaison, capitaine gouverneur de Sedan, y fonda un Hôtel-

(1) Cette cense, après la réunion des Principautés à la France, a été donnée aux prêtres de la Mission.

Digitized by Google

Dieu, pour y loger, nourrir et entretenir « les pauvres de la terre et seigneurie de Sedan, et tous autres pauvres, autant que le permettraient les biens attachés au dit Hôtel-Dieu. » Cet hospice fut établi dans la maison même de ce seigneur, laquelle faisait angle d'un côté sur la rue qui alors portait le nom de *Rue-Neuve* (aujourd'hui de *l'Horloge*), où elle présentait une façade de 166 pieds, attenante au quartier dit *de la Prison*, et de l'autre sur la rue du *Rivage*, où elle avait 89 pieds d'étendue : ce qui a fait appeler cet établissement *Hôtel-Dieu du Rivage*. Cette maison avait été bâtie par Mirbritz lui-même. On y entrait, dans la rue du *Rivage*, par une porte cochère surmontée de ses armoiries. Elle avait deux cours, étables, grange et jardin par derrière, et convenait parfaitement pour l'emploi auquel on la destinait. Le capitaine la donna par testament en aumône et pour toujours ; il laissa en outre diverses rentes constituées, pour subvenir aux besoins des pauvres qui y seraient reçus, et formant en total une somme de 304 livres ; ensuite des prés et des terres situés sur les territoires de Sedan et de Balan, et un jardin près de l'ancienne barrière du Ménil ; puis, 22 septiers de grains (mesure de Sedan), dont 5 1/2 de froment, autant de seigle et 11 d'avoine (1).

Mirbritz fit approprier cette maison à la tenue d'un hôpital. Outre des salles qu'il fit préparer pour le logement des pauvres, il établit une chapelle, qui devait être desservie par un prêtre

(1) *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

chargé d'y célébrer une messe basse tous les dimanches. Il donna aux administrateurs des biens de cet hôpital une somme annuelle de 60 sous tournois, à prendre sur la rente de 304 livres, laissant à la nomination du prince lesdits administrateurs. Ce furent les sieurs Poncelet et Mozet, tous deux maimbourgs de l'église Saint-Laurent, qui les premiers furent choisis par le prince pour administrer les biens de l'Hospice du Rivage.

Le digne fondateur mourut l'année suivante (1559). Il fut inhumé, selon sa demande, dans la chapelle Sainte-Barbe de l'église paroissiale, après avoir fait plusieurs dons à cette chapelle. Son épouse, Agnès de Vallin, ratifia le testament de son mari, lequel fut mis à exécution selon sa teneur, par Jean de Villers, alors curé de Sedan, et Jean Richard, prêtre et confesseur de Mirbritz, conjointement avec le procureur-général du prince.

Quelques années après la mort de Mirbritz (1563), les protestants, protégés par Henri-Robert et Françoise de Bourbon, dominaient déjà dans Sedan, et le catholicisme y était humilié. Les intentions du pieux fondateur de l'Hôpital du Rivage furent bientôt méconnues. Les nouveaux sectaires s'emparèrent arbitrairement et de l'hospice et de la chapelle fondés par Mirbritz. En 1572, il n'y avait plus que 11 pauvres dans l'hôpital.

L'administration des biens des pauvres était déjà complètement modifiée en 1572. Elle avait été confiée à un bureau appelé *Bureau des Pauvres*. Ce bureau était composé 1° de tous les pasteurs

Digitized by Google

protestants de la ville, lesquels devaient y assister un à un successivement ; 3° d'un des pasteurs de la Souveraineté ; 3° du gouverneur ou commandant, comme député du prince : il était chargé de faire exécuter les décisions du bureau, qui étaient toujours prises à la pluralité des voix ; 4° du procureur général, dont la fonction était de maintenir chacun des membres du bureau dans le devoir et de veiller au bien-être des pauvres ; 5° de deux notables bourgeois de la ville et d'un bourgeois de chaque église des Souverainetés ; 6° enfin, de tous les anciens de l'église, comme députés du bureau. Il n'est nullement fait mention des catholiques. Les séances se tenaient d'abord chaque semaine, tous les samedis ; elles se tinrent ensuite tous les quinze jours. Elles s'ouvraient par la prière, et les membres qui y manquaient ou qui y arrivaient trop tard étaient condamnés à une amende (1).

En 1573, ce bureau, ainsi composé, se réunit ; et, en vertu d'une délibération, le gouvernement et la direction générale des biens des pauvres furent officiellement confiés aux protestants à l'exclusion des catholiques, auxquels on enleva même le rôle des pauvres de leur religion. De plus, il fut arrêté que l'hôpital Mirbritz, devant être uniquement destiné au logement des ministres protestants et aux exercices publics de leur culte, aucun pauvre n'y serait désormais reçu, et que tous resteraient en ville, où ils se-

(1) *Registre du Bureau des Pauvres.* — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

raient soignés, nourris, entretenus, soit en maladie, soit en santé. Ainsi, en 1573, l'Hôtel-Dieu du Rivage était complètement évacué.

En privant les pauvres de l'asile qu'ils devaient à la charité du capitaine Mirbritz, on avisa en même temps aux moyens de subvenir à leurs nécessités. Le bureau nomma des *députés* qui devaient se partager les différents quartiers de la ville, et qui étaient chargés de faire exactement chaque semaine la visite des pauvres, et de distribuer à chacun les aumônes réglées par le bureau. Les pauvres étrangers, autorisés à rester en ville, ainsi que ceux qui n'y faisaient que passer, avaient part aux distributions des secours. Les enfants des indigents, qui avaient atteint l'âge de sept ans, étaient, aux frais du bureau, envoyés aux écoles, pour apprendre à lire, à écrire, et être élevés dans les principes de la religion. Si quelques-uns de ces enfants manifestaient de l'aptitude pour les sciences, ou de la vocation pour le ministère pastoral, le bureau se chargeait de leur faire continuer leurs études. Il est à remarquer que plusieurs de ces enfants sont devenus des ministres distingués, non-seulement dans l'église *réformée* de Sedan, mais encore dans plusieurs autres églises calvinistes de France.

Outre les délégués du bureau des pauvres, on établit aussi des *Demoiselles de Charité*, qui, plus tard, prirent le nom de *Dames*. Leur principale attribution était de veiller aux besoins des malades pauvres. Un *Diacre* était chargé par le bureau de leur donner un état exact des malades qui devaient être assistés, et elles devaient se

Digitized by Google

conformer à ses indications et à ses avis. C'était elles qui étaient chargées de leur procurer chaque jour les aliments, et, quand il y avait lieu, l'argent nécessaire (1). Le prince subvenait aussi aux nécessités des pauvres, en faisant délivrer chaque jour devant la porte du château *pain et pitance*. A l'exemple du prince, les gentilshommes faisaient aussi l'aumône : ils donnaient du blé, du drap, etc. (2).

Il y avait encore à Sedan (1574) deux autres établissements en faveur des pauvres : l'un situé au-delà du faubourg du Ménil, sur le chemin de Balan, et nommé la *Maladrerie ;* l'autre appelé la *Maison des pestiférés*, et dans la suite *Maison de santé*, sise au faubourg de la Cassine, du côté de la rivière, au lieu où fut bâtie la manufacture du Dijonval.

Il ne suffisait pas au protestantisme de s'être emparé de l'hôpital Mirbritz, et d'en avoir changé la destination ; il fit subir le même sort à l'hospice du Ménil, ou des *Douze-Apôtres*, fondé par Robert II et Catherine de Croy. En 1576, comme déjà nous avons dû le dire, Françoise de Bourbon enleva aux pauvres cet établissement, que leur avait donné la charité catholique, et en fit un collége pour former la jeunesse selon les principes de la *réforme*. Cette princesse ne se con-

(1) *Le registre* du bureau des pauvres fait connaître qu'en deux ans et trois mois, la dépense faite par les *Demoiselles de Charité* monta à une somme de 5,735 liv. 10 s. 11 d.

(2) *Registre du Bureau des Pauvres*. — *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

tenta pas d'enlever aux pauvres et aux orphelins la maison qui leur servait d'asile, elle donna à son collége les biens et revenus qui étaient attachés à cette maison, tant à Bazeilles qu'à Douzy, à la condition de payer à l'ordre du bureau des pauvres une somme annuelle de 500 livres, dont une moitié devait servir à la subvention des indigents exclus de leur domicile, et l'autre moitié à l'entretien du lieu où les calvinistes faisaient leurs presches. Des hôpitaux avaient été fondés à Douzy et à Francheval : la princesse disposa aussi de la moitié des revenus de l'hospice de Douzy en faveur de son collége. L'autre moitié fut laissée aux pauvres de ce bourg, à la réserve d'une rente de 50 livres pour l'hôpital de Francheval, dont le revenu trop modique ne suffisait pas à la subvention de ses pauvres (1).

Déjà, sous Henri-Robert et Françoise de Bourbon, la mendicité avait été prohibée dans l'étendue des Terres-Souveraines. Henri de La Tour, en 1609, renouvela cette défense, considérant la mendicité « comme chose contraire à la discipline ecclésiastique approuvée par toutes les églises chrétiennes. » Les maires des villages des Principautés furent requis de pourvoir sans délai à la subvention de leurs pauvres; et, à cet effet, ils furent autorisés à prendre ce qui était nécessaire sur les fonds qui leur étaient destinés, comme legs pieux, collectes faites dans les assemblées de l'une et de l'autre religion. Dans chaque paroisse,

(1) *Arrêt* de Françoise de Bourbon du 8 nov. 1576, cité plus haut. — *Archives* du collége, citées par le P. Norbert.

Digitized by Google

il fut établi un bureau des pauvres, et ce bureau était obligé de rendre ses comptes tous les six mois à son église particulière, et, tous les ans, au bureau général de Sedan. Les pauvres étrangers, qui passaient par la ville, recevaient des pasteurs les secours nécessaires pour les faire subsister jusqu'à leur arrivée dans la paroisse la plus proche. On remarque que les aumônes étaient alors si abondantes, que les boîtes ou troncs destinés à les recevoir, suffisaient pour subvenir à tous les besoins ordinaires et extraordinaires (1).

Cependant, il s'était, sans doute, glissé certains abus dans la distribution des secours; car, en 1622, intervint un règlement qui, en maintenant les statuts de 1609, défendit d'admettre à l'assistance ordinaire aucun pauvre étranger aux Terres-Souveraines; ordonna aux vagabonds et aux gens sans aveu de sortir des Principautés dans l'espace de 24 heures; prohiba, de nouveau, la mendicité à toute espèce de pauvres, sous peine de prison et de privation de l'assistance, et, en cas de récidive, sous peine du fouet. Les particuliers ne devaient pas faire eux-mêmes leurs aumônes: ils devaient les déposer dans des troncs, et c'était les bureaux des pauvres qui en faisaient ou en faisaient faire la distribution.

La conversion au catholicisme du prince Frédéric-Maurice, arrivée en 1636, fixe la date de la décadence du protestantisme à Sedan. A partir de cette époque, le calvinisme perdit peu à peu de son crédit, et les idées catholiques reprirent

(1) *Chron.* du P. Norbert. — *Recueil d'ordonn.*

Digitized by Google

faveur dans la même proportion. Frédéric-Maurice commença à réparer les anciens torts, les anciennes injustices, autant qu'il le put. Les pauvres, qui auparavant avaient été spoliés, furent l'objet particulier de sa sollicitude. Après avoir établi une maison de religieux Capucins pour travailler à la conversion des huguenots, il appela à Sedan, en 1641, les filles de Saint-Vincent de-Paul, dites les Sœurs de la Charité, pour améliorer la situation des pauvres, et mieux organiser la répartition des secours, et y fonda pour elles un établissement. Son frère, le grand Turenne, était animé des mêmes sentiments à l'égard des pauvres; cette même année (1641), dans l'intention de dédommager les Sedanais indigents des biens dont ils avaient été frustrés, il fit en leur faveur une donation de 50,000 livres (1).

La réaction catholique, qui commença sous Frédéric-Maurice, alla toujours croissant sous le gouvernement de Fabert et de ses successeurs. Les mesures prises par les protestants envers les pauvres des Souverainetés avaient toujours été odieuses aux catholiques. Aussi, dès que ceux-ci se sentirent assez forts, ils travaillèrent activement à les faire annuler. En 1658, les principaux catholiques de la ville, magistrats au présidial et notables bourgeois, présentèrent au roi plusieurs requêtes, et entre autres celle de retirer aux calvinistes la maison des *Douze-Apôtres*, de laquelle ils avaient fait un collége, et de la rendre à sa

(1) Une petite partie de cette somme fut, à cette époque, divertie en faveur du collége de Bouillon.

Digitized by Google

destination primitive, en y rétablissant les pauvres pour y être logés et entretenus selon l'intention des donateurs; de réunir en une seule caisse les revenus des pauvres des deux religions, sous l'administration d'un bureau composé du lieutenant-général, du procureur du roi, d'un conseiller de ville catholique, d'un conseiller de ville protestant à élire tous les deux ans, et d'un trésorier catholique nommé pour trois ans.

Louis XIV ne céda pas immédiatement au désir des catholiques relativement à ces diverses demandes; car, d'abord, les protestants continuèrent à tenir leur collége et leur académie dans la maison des *Douze-Apôtres*, jusqu'à leur suppression en 1681, et, en second lieu, ce ne fut que dans l'année 1686, après la révocation de l'édit de Nantes, que cette maison fut définitivement donnée aux Jésuites, comme déjà nous avons eu l'occasion de le dire. Mais, en 1662, par déclaration du mois de juin, le roi ordonna « qu'en toute ville et gros bourg du royaume il serait procédé incessamment à l'établissement d'un hôpital-général pour les besoins des pauvres, dont le nombre allait toujours croissant. » Les administrateurs des biens des pauvres de Sedan auraient bien voulu dès lors se conformer à cette ordonnance, d'autant plus que les Pères Capucins ayant pris possession de leur couvent bâti sur *la corne de Floing*, la maison qu'ils avaient occupée au faubourg de la Cassine était devenue disponible pour cet objet, et que l'accroissement de la misère et de l'indigence dans cette ville leur en faisait sentir impérieusement la nécessité; seulement les

Digitized by Google

moyens pécuniaires dont ils pouvaient disposer ne suffisant pas pour obtempérer au vœu du monarque, les choses demeurèrent sur le même pied jusqu'en 1696. Alors un sieur René Gallé, dit Millet, commissaire d'artillerie à Sedan, donna aux pauvres de la ville une somme de 9,000 livres. Ce don fut considéré comme un bienfait de la Providence, qui faisait ainsi connaître qu'elle n'abandonnait pas les pauvres de la cité manufacturière. Cette somme fut aussitôt destinée à approprier l'ancien couvent de la Cassine à l'établissement d'un hôpital général, et à acquérir plusieurs bâtiments contigus pour le former et l'agrandir. Les habitants de la ville, animés par l'exemple du pieux commissaire d'artillerie, contribuèrent, chacun selon sa piété, à l'ameublement de la maison. En sorte que les directeurs et administrateurs des biens des pauvres, ayant d'ailleurs la ressource des 50,000 livres léguées par le vicomte de Turenne, en 1641, crurent pouvoir faire l'ouverture de cette maison et y établir un hôpital-général, selon le vœu de l'ordonnance de 1662, lequel put réunir, en un seul établissement et sous une seule administration, les pauvres de la ville, et, par là, permettre d'éviter la double dépense que causeraient deux établissements séparés.

Dans cette pensée, les administrateurs s'adressèrent au roi à l'effet d'obtenir des lettres-patentes approbatives de cette union, ainsi que les grâces, privilèges et exemptions qu'il plairait au monarque d'accorder à cette maison naissante.

Digitized by Google

C'est par suite de cette demande qu'intervinrent les lettres-patentes de 1700, qui concèdent tout ce qui est demandé par les administrateurs, approuvent et confirment l'établissement de l'hôpital-général sous le titre d'*Hôtel de la Miséricorde,* dans le faubourg de la Cassine, pour continuer l'œuvre charitable fondée tant dans l'ancien hôpital des *Douze-Apôtres*, par les princes catholiques de la maison de La Marck, que dans celui du *Rivage,* donné par le capitaine Mirbritz, c'est-à-dire « pour y loger, enfermer et nourrir les pauvres mendiants, vieillards, caducs et invalides, natifs du lieu, comme aussi les enfants orphelins ou nés de parents mendiants, pour y être instruits à la piété et à la religion chrétienne et aux métiers dont ils pourront être capables (1). »

Ainsi fut établi à Sedan l'Hôtel de la Miséricorde, qui, depuis sa fondation, a rendu tant de services à la cité. Cet hôpital était loin d'être riche. Il n'avait guère, en 1700, que 3,000 livres de rente. Louis XIV, pour lui donner plus de stabilité, le gratifia, selon la demande des administrateurs, de plusieurs privilèges. Il permit de former, dans l'enceinte de l'hôtel, des ateliers de travail, pour occuper utilement les pauvres valides et les orphelins. Alors, dans tout l'hospice, on se mit à filer la laine d'Espagne pour la fabrication des draps ; on filait aussi le coton ; on tricotait des bas ; on en faisait au métier ; on se livrait à diverses industries ; et les ouvrages qui en sortaient pouvaient être vendus sans qu'ils

(1) *Lettres-patentes* de 1700.

Digitized by Google

fussent assujétis à aucune imposition. Pour encourager les ouvriers en chef, chargés d'instruire les enfants, on leur promit qu'après avoir travaillé pendant six ans dans la maison, en cette qualité, ils jouiraient, sur les certificats du bureau, du droit de maîtrise dans leurs corps ; et on assura le même droit à leurs élèves, après 12 ans d'apprentissage. En vertu des mêmes lettres-patentes, l'Hôtel de la Miséricorde jouissait encore du droit exclusif de vendre ou de faire vendre par un boucher de la ville, au gré des administrateurs et aux conditions stipulées par eux, la viande en carême aux personnes qui justifieraient de la permission d'en manger ; privilège qui lui valait 2,000 livres, année commune. Il profitait aussi du quart des aumônes, amendes, saisies et confiscations, qui avaient lieu dans le ressort du bailliage par le fait de la police. Enfin, ces mêmes lettres-patentes autorisaient l'administration de l'Hôtel de la Miséricorde à recevoir, à acquérir et à posséder des biens-fonds et des rentes sur particuliers : privilège dont il jouit jusqu'à ce qu'un édit de 1749 vînt l'abolir.

Le bureau d'administration de l'hospice fut modifié après la révocation de l'édit de Nantes. Il n'y fut plus question de protestants. Il fut composé du lieutenant-général du bailliage, du curé de la paroisse, du procureur du roi, et de sept principaux habitants. L'un des administrateurs était en même temps *receveur charitable*. Tous restaient en fonctions jusqu'à leur mort, à moins qu'ils ne quittassent la ville ou ne donnassent leur démission. L'archevêque de Reims était reconnu

Digitized by Google

comme protecteur de l'établissement. Les Sœurs de la Charité, établies à Sedan depuis 1641, étaient spécialement chargées des détails de l'économie intérieure.

L'hospice de la Miséricorde reconnait comme son premier fondateur Henri de La Tour, l'illustre vicomte de Turenne, à raison de la somme de 50,000 livres que ce héros légua aux pauvres de la Principauté en 1641. Jusqu'à l'an 1697, les pauvres de Sedan avaient joui de ce capital en en percevant la rente. Mais le cardinal de Bouillon, exécuteur testamentaire de son oncle, voulut changer la nature du legs et lui substituer une rente annuelle et perpétuelle de 1,250 livres, qui fut constituée sur les biens de sa famille. Puis, voulant que, par acte authentique, le vicomte de Turenne, ainsi que les chefs aînés de sa maison, fussent reconnus comme les premiers fondateurs de l'hospice de Sedan, il obligea les administrateurs, en vertu d'un acte passé le 5 octobre de cette année pardevant Boursier et Laurent, notaires à Paris, et d'un autre acte passé aussi à Paris pardevant les notaires Duprat et Carnot, le 11 avril 1702, à les reconnaître comme tels, avec l'obligation de faire célébrer chaque année et à perpétuité, un service solennel pour le repos de l'âme du généreux bienfaiteur, et de recevoir à l'hospice trois pauvres sains ou malades du duché Bouillon, nommés ou désignés par le chef aîné de la famille.

Outre cette rente et ses autres revenus, l'Hôtel de la Miséricorde recevait une rente perpétuelle de 600 livres, dont Louis XIV l'avait doté, et qui

Digitized by Google

fut acquittée par le domaine jusqu'à la Révolution (1). Mais qu'était-ce que ces modiques produits pour les besoins toujours croissants de l'hospice? Avec le temps, les pauvres de la ville s'étaient multipliés considérablement, et le local pour les recevoir était devenu trop étroit. Une partie des bâtiments tombait même de vétusté (1759), et il fallait y remédier, en en construisant de nouveaux et en réparant les anciens. Les frais de cette entreprise devaient s'élever à plus de 100,000 livres, et la ville était loin d'être en mesure de faire face à une si grande dépense. Elle dut contracter des emprunts et s'obérer considérablement. D'un autre côté, la charité des fidèles lui vint en aide. Le zèle actif de l'abbé Garnier, supérieur de la Mission et curé titulaire, sut, dans cette circonstance, provoquer des libéralités particulières. Non seulement ce digne pasteur rendit d'importants services pour la reconstruction de l'hospice, il introduisit encore dans le service des pauvres de notables améliorations, et mérita par son dévouement sans bornes la reconnaissance de tous les malheureux de sa paroisse et l'admiration de tous les habitants de la cité.

Parmi les généreux bienfaiteurs qui répondirent à l'appel du charitable curé, nous ne devons pas oublier de mentionner ici la famille Rousseau, de Givonne. M. C. A. Rousseau, entrepreneur de la manufacture royale des *Gros-Chiens,*

(1) En 1705, le sieur de la Garillière, par le même testament qui avait donné 100 écus aux Capucins, en avait légué 50 à l'Hôpital.

Digitized by Google

ne s'est pas contenté de rendre d'immenses services au commerce de Sedan, en contribuant à illustrer la manufacture de cette ville, il voulut encore donner aux pauvres un témoignage de sa charité et du vif intérêt qu'ils lui inspiraient. M. Rousseau versa dans la caisse du bureau de l'hospice une somme de 9,000 livres, qui fut employée à l'agrandissement de la maison, comme l'attestent les registres du temps et l'inscription qui rappelle ce bienfait, et qu'on peut lire dans la grande cour de l'établissement, sur la muraille du pavillon qui fut construit à l'aide de cette donation, et dont madame Rousseau elle-même posa la première pierre, en 1761 :

Pavillon de C.-A. Rousseau, de Givonne, bienfaiteur.

Monseigneur de La Roche-Aymon, archevêque duc de Reims, grand aumônier de France, qui se trouvait à Sedan, en 1769, accompagné de son coadjuteur, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Trajanople, voulut aussi contribuer, pour sa part, au bien des pauvres de la ville, et laissa avant son départ une somme de près de 100 louis en leur faveur.

Dans le même temps, M. l'abbé Chrétien Leroy, né à Wadelincourt, professeur d'éloquence à l'Université de Paris, légua par testament une rente de 400 livres en un contrat sur les *Aydes et Gabelles,* pour entretenir à l'hôpital une école gratuite tenue par une Sœur de la Charité, et où étaient admises, non-seulement les filles de l'hospice, mais encore toutes celles du dehors qui voulaient s'y rendre (1669).

Digitized by Google

Un arrêt du conseil d'Etat de 1769 ordonna la construction, au faubourg de la Cassine, d'un hôpital militaire attenant à l'Hôtel de la Miséricorde. Mais, comme nous le verrons plus bas, la ville s'était imposé de si lourdes charges pour la construction des casernes de Torcy, que cette ordonnance n'avait pu être mise à exécution. Les soldats malades n'étaient soignés que dans des maisons ou baraques que Henri de La Tour avait fait construire, en 1619, pour la garnison de Sedan. En 1775, ces baraques tombaient en ruine, et l'on fut obligé de donner asile, dans l'Hôtel de la Miséricorde, aux soldats malades. On les recueillit dans deux vastes salles formant l'ouvroir et le dortoir des filles, et dans une maison voisine, dont l'établissement retirait 700 livres par année. Dès lors l'hôpital militaire prit naissance et devint une annexe de l'hospice civil. Les administrateurs de celui-ci furent chargés de l'entreprise de celui-là, et les Sœurs de la Charité donnèrent leurs soins aux militaires malades, comme aux pauvres de la ville. Il fut passé un contrat par lequel l'hospice s'engageait à recevoir, par mois, 70 militaires malades, moyennant, pour chaque soldat, 18 sous par jour, que le gouvernement s'obligeait de payer : ce qui donnait à l'établissement civil un bénéfice réel, qui l'aidait considérablement à s'entretenir et à s'alimenter.

Cependant les deux salles ainsi que la maison séparée, qu'occupaient les soldats malades, n'étaient pas assez bien disposées pour le service qu'exigeait leur traitement, et en même temps les administrateurs, privés de ces locaux utiles,

Digitized by Google

étaient obligés de recevoir des pauvres en moins grand nombre que si l'établissement entier eût été à leur disposition. On sentit alors combien serait avantageux un hôpital militaire à part, et l'on en revint au projet de le construire sur le terrain attenant à l'Hôtel de la Miséricorde, selon l'arrêt de 1769, et dans la vue de l'union perpétuelle des deux établissements. La ville acquit le terrain moyennant une somme de 15,000 livres, et le roi prit à son compte la dépense de la construction.

Le plan et le devis en furent dressés en septembre 1787 par l'ingénieur en chef; et il ne s'agissait plus que de les mettre à exécution, lorsque, par une ordonnance générale de 1788, le soin des soldats malades fut confié aux régiments eux-mêmes. Par suite de cette ordonnance, les soldats malades de la garnison de Sedan évacuèrent les salles de l'hospice, et furent soignés dans leurs quartiers, où les chefs s'empressèrent d'organiser un hôpital régimentaire. Par là, s'évanouit le projet de la construction d'un hôpital militaire au faubourg de la Cassine.

Cette nouvelle organisation du service des soldats malades fit un grand tort à l'hospice civil, qui n'avait que des ressources très-modiques pour se soutenir. Le bénéfice de l'entreprise avait été presque nul dans le commencement, à cause des retenues faites au profit du *traitant* sur le prix de la journée de malade; mais ces retenues ayant été supprimées plus tard, et la journée du soldat étant payée à raison de 18 sous, sans diminution, l'Hôtel de la Miséricorde avait trouvé dans cette mesure un avantage considérable.

Digitized by Google

Privé de ce bénéfice par l'ordonnance de 1788; chargé, en 1789, de 205 pauvres (1), avec un grand nombre de malades nécessiteux qu'il fallait soigner à domicile, il vit la somme de ses dépenses l'emporter de beaucoup sur celle de ses recettes; et, dans la malheureuse année 1789, il se trouva en déficit d'un total de 10,174 livres, y compris la rente d'une somme de 66,650 livres empruntée précédemment, et formée de différents capitaux, ce qui laissait entrevoir la ruine prochaine de l'établissement (2).

D'autre part, l'emprunt de sommes énormes que la ville avait été obligée de contracter pour les casernes de la corne de Torcy et pour d'autres constructions militaires, la mettait dans l'impossibilité complète de venir au secours de l'hospice et de le soulager dans sa détresse.

Que faire alors? Le bureau de l'hospice était consterné. Il voyait l'établissement, dont la vie lui était confiée, périr entre ses mains. Il prit le parti d'adresser au roi un mémoire (3), dans lequel, après avoir exposé la situation désastreuse de l'Hôtel de la Miséricorde, il fait un tableau pathétique de la misère d'une ville de 17,000 habitants, « dont les 19/20 sont ouvriers de manufacture et n'ont d'autre ressource que l'hôpital, lorsque l'âge, les maladies, l'inconduite, la suspension des travaux de la draperie, les réduisent à la plus

(1) Savoir : 29 vieillards, 45 femmes, 62 garçons, 69 filles.

(2) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXIX.

(3) C'est ce mémoire, que nous avons sous les yeux. qui nous a fourni les renseignements qui précèdent.

Digitized by Google

complète indigence ; » il exprime le vœu « qu'un établissement si utile soit soutenu sur le penchant de sa ruine, soit même mis en état de doubler le nombre de ses habitants et de porter à 50 au moins celui des lits des malades. Mais qui lui procurera les fonds nécessaires pour remplir ce double objet ? Ce ne sera pas la ville, puisqu'elle-même est ruinée par la construction des nouvelles casernes, et obérée d'un emprunt énorme dont elle ne peut s'acquitter. Ce ne sera pas l'hospice lui-même, puisqu'il est à bout de toute ressource. Il ne reste donc d'espérance que dans les bontés du roi. Pleins de confiance dans les intentions paternelles de Sa Majesté et de ses ministres, les administrateurs de l'Hôtel de la Miséricorde prennent la liberté d'indiquer les moyens de venir à son secours. »

Ils en indiquent trois. Le premier serait l'union permanente de l'hôpital militaire avec l'Hôtel de la Miséricorde. « Cette union intéresse également les deux établissements ; car si le pauvre de la ville en tire quelque profit, le soldat, confié dans sa maladie aux Sœurs de la Charité, y trouvera l'avantage inappréciable d'être soigné avec tout le zèle que l'humanité et la religion peuvent inspirer... Ce serait en même temps un acte de justice envers l'Hôtel de la Miséricorde ; car, par le traité du 1er juillet 1781, cet établissement devait recevoir 70 militaires malades, moyennant, pour chacun, 18 sous par jour que le gouvernement devait payer, et l'entreprise lui était assurée pour 12 années, dont 7 seulement sont écoulées. De plus, sur la foi de la durée de ce traité, et dans

Digitized by Google

l'espoir de le renouveler, toutes les fournitures de lit, draps, matelas, couvertures, ont été faites à neuf : ce qui a constitué la maison en une dépense de 15,000 livres, qui tombe en pure perte si le traité reste anéanti. »

Le second moyen serait d'autoriser l'Hôtel de la Miséricorde « à recevoir, à acquérir et posséder, à quelque titre que ce fût, des biens-fonds et des rentes sur particuliers, et à ordonner, à cet effet, l'exécution des lettres-patentes de confirmation du mois de juin 1700, qui ont été abrogées par l'édit du mois d'août 1749. »

Enfin, le troisième moyen indiqué, et sans lequel les deux premiers seraient insuffisants, consisterait « à unir à la masse de l'hospice quelques bénéfices ou concessions de pension sur des abbayes. » Le mémoire s'explique en ces termes : « Parmi les abbayes susceptibles de pension au profit de l'Hôtel de la Miséricorde, on peut distinguer celle de Mouzon, ordre de Saint-Benoît. Elle n'est qu'à trois lieues de Sedan. Elle produit au titulaire, Monseigneur l'évêque de Mâcon, 40,000 livres de rente. Une partie de ces revenus consistent en dîmes qui se perçoivent sur le territoire de la Principauté de Sedan. Ces dîmes ne sont plus appliquées, suivant les intentions premières, au service des autels dans l'étendue de ce pays, puisque c'est par les curés des paroisses, et non par M. l'abbé de Mouzon, que les secours y sont administrés. Quel plus juste emploi pourrait-on faire de cette portion de revenus, que de la consacrer au soulagement des pauvres, dont les biens de l'Eglise sont le vrai patrimoine, après les char-

Digitized by Google

ges acquittées. Un prélèvement de la quantité de 100 sacs de blé sur les redevances annuelles dépendantes de l'abbaye en diminuerait peu le produit, et suffirait néanmoins pour assurer, pendant une partie de l'année, la subsistance des pauvres de l'hôpital, qui, n'ayant aucun revenu en blé, se trouve, lorsque les grains sont chers, réduit aux plus dures extrémités. »

Les administrateurs citent encore parmi les bénéfices susceptibles d'être réunis à l'hôpital de Sedan, le prieuré de Donchery, produisant 8 à 10,000 livres de rente, et la chapelle du château, dont le produit annuel est d'environ 2,000 livres.

« Le prieuré de Donchery, disent-ils, est grevé des grosses et menues réparations du pont de cette ville. Ce pont a été emporté par les grandes eaux et les glaces, en février 1784. Depuis cette époque, M. de La Fare, évêque de Nancy, prieur de Donchery, plaide au conseil pour rejeter sur les habitants la charge de la reconstruction. Cependant la communication de cette ville avec le reste du pays reste interrompue, son commerce est ruiné, l'agriculture même en souffre, par l'impossibilité, dans le temps des fortes eaux, et l'extrême difficulté dans les autres temps, de faire passer en bateaux les bestiaux, les charrues, les engrais et les récoltes. Que le bénéfice soit réuni à l'hôpital : l'hôpital en acquittera volontiers les charges, le pont sera promptement reconstruit, et les habitants délivrés de leurs entraves et rédimés d'un procès long et ruineux. »

Quant au bénéfice de la chapelle du château, que Mgr d'Estampes, archevêque de Reims, avait

Digitized by Google

dotée, sous Fabert, avec des biens qui appartenaient à la maison des *Douze-Apôtres*, hospice de charité auquel a succédé l'Hôtel de la Miséricorde, il paraît devoir revenir de droit à ce dernier établissement. « L'objet de l'institution de ce bénéfice est la célébration d'une messe basse tous les samedis ainsi que les jours de fêtes et de dimanches, pour la garnison du château, qui était nombreuse alors, et qui n'est aujourd'hui qu'une compagnie du régiment d'infanterie en garnison dans la ville, avec lequel cette compagnie entend la messe à la paroisse. L'aumônier chargé de la desservir n'a jamais résidé à Sedan. Le sieur abbé Mathis, titulaire actuel, jouit à Paris du revenu de son bénéfice; et, moyennant 100 livres, en fait acquitter les charges par un religieux. L'hôpital peut également faire dire les messes établies, et la jouissance qu'il aura des revenus de la chapelle les ramènera à leur destination primitive. »

Ce mémoire fut fait à Sedan, au bureau de l'Hôtel de la Miséricorde, le 13 février 1789.

Au milieu des évènements qui éclatèrent dans le courant de cette année et qui commencèrent la Révolution française, le gouvernement n'eut pas lieu de faire droit à toutes les demandes formulées par les administrateurs de l'hospice. Seulement l'hôpital militaire fut annexé de nouveau à l'Hôtel de la Miséricorde; mais, dans les années suivantes, qui furent extrêmement critiques, l'hospice civil n'en fut pas moins dans la détresse. Les administrateurs adressèrent réclamations sur réclamations, toujours dans le but d'obtenir des secours. Ainsi, en 1791, les membres du bureau,

Digitized by Google

dans un mémoire remis, le 8 décembre, aux administrateurs du département des Ardennes, demandèrent une part sur la caisse des secours accordés aux départements, et d'être délivrés de certaines charges et de certaines dettes pour augmenter d'autant les revenus de l'hospice. Ainsi encore, en mai et décembre 1792, d'autres mémoires furent présentés pour obtenir une augmentation sur le prix des journées des soldats malades, à raison de la hausse excessive qui était survenue sur les subsistances et qui rendait cette augmentation indispensable.

Ces réclamations n'eurent pas apparemment tout le résultat désiré. Nous avons sous les yeux une pièce originale datée du 6 février 1793, où, en démontrant un déficit de 40,000 livres, les administrateurs demandent avec instance que les législateurs « daignent soutenir un établissement si précieux pour l'humanité, si nécessaire dans une ville manufacturière, en lui accordant, comme indemnité, que le prix des journées des soldats malades soit porté à 30 sous au lieu de 18, à dater du 1er mai 1792; qu'à cet effet, le ministre de la guerre soit autorisé à donner des ordres au commissaire des guerres pour dresser un état de supplément depuis cette époque; que les paiements échus jusqu'au 1er janvier 1793 soient incessamment acquittés, et que ceux qui échoiront à l'avenir le soient de deux mois en deux mois. »

Ne recevant aucune réponse favorable, les administrateurs ne se rebutèrent pas. Ils exposent de nouveau ce qui a déjà été dit relativement à l'insuffisance de 18 sous par jour. Ils insistent sur

Digitized by Google

la nécessité de porter cette rétribution à 30 sous, et d'accorder l'augmentation réclamée de 12 sous par chaque journée, pour les 8 derniers mois de 1792, à cause de l'augmentation du prix des denrées alimentaires pendant ce laps de temps, ce qui formait une indemnité de 24,900 livres.

Ils réclament, en outre, une indemnité en faveur des infirmiers, dont le nombre avait été augmenté, à raison que, dans cet intervalle, les armées de la République ayant sans cesse circulé dans le département des Ardennes, le nombre des militaires malades et reçus à l'Hôtel de la Miséricorde avait toujours été de 220 à 225 par mois, au lieu de 70.

Les administrateurs sollicitent ensuite la même somme de 30 sous par jour par militaire malade, à partir du 1er janvier 1793 : ce qui, d'après l'état des journées pendant les six premiers mois de cette année, offrait un total dû à l'hospice de plus de 42,000 livres.

Il paraît que le ministre déféra en partie à la justice de ces réclamations. Il alloua 30 sous par jour pour chaque militaire malade, à partir du 1er janvier 1793 jusqu'au 1er juillet suivant. Mais, quant aux autres chefs, sa réponse fut tardive. Il finit néanmoins par annoncer qu'ils avaient été admis, et que l'hospice recevrait, à compter du 1er mai 1792 jusqu'au 31 décembre de la même année, tant l'augmentation de 12 sous par jour, que la rétribution supplémentaire à accorder aux infirmiers.

Cependant, le prix des denrées avait atteint (août 1793) une hausse extraordinaire et inouïe.

Digitized by Google

La livre de viande, au lieu de 10 sous, était portée à 20. Tout était augmenté dans la même proportion. En sorte que, au lieu de 30 sous, les administrateurs furent contraints de demander 3 livres pour la journée du soldat malade qui, désormais, devrait être traité à l'hôpital de Sedan. Et comme ils jugeaient trop minime l'indemnité accordée pour les 8 mois de 1792 et les six premiers mois de 1793, ils réclamèrent encore, comme étant de toute justice, une allocation de 12,000 livres en plus, « pour que le patrimoine des pauvres ne se trouve pas entamé. »

Pour cet effet, le 27 août 1793, ils s'adressèrent aux citoyens représentants du peuple près l'armée des Ardennes, en se plaignant d'abord de « l'insouciance que l'on oppose à leurs réclamations et à leurs justes alarmes sur la pénurie des subsistances, prête à peser sur tous les infortunés réduits à la nécessité de prendre asile dans cette maison. » Puis, après avoir récapitulé les diverses réclamations qui avaient été adressées successivement, les avoir renouvelées et en avoir formulé de nouvelles, ils finissent en ces termes :

« En résumé, citoyens représentants, nous demandons que vous fassiez ordonner :

» 1° Le versement de la somme de 24,900 livres dues à l'hôpital de charité de Sedan, pour l'indemnité de 12 sous par jour accordée à cause du traitement de chaque militaire, pendant les 8 derniers mois de 1792, y compris celle allouée aux infirmiers.

» 2° Le paiement de la somme de 42,121 livres 15 sous 8 deniers, restant dûe audit hôpital pour le

Digitized by Google

traitement des militaires pendant les premiers six mois de 1793.

» 3° L'augmentation de 3 livres par jour, pour le traitement desdits militaires, à partir du 1er juillet dernier.

» 4° L'indemnité de 12,000 livres, à cause de la trop modique indemnité relative au traitement accordé pour les militaires malades, pour les 8 derniers mois de 1792, et les premiers six mois de 1793.

» 5° Enfin, nous vous prions, citoyens, de faire arrêter que, sur le tableau que nous présenterons tous les mois du nombre des militaires malades, traités à l'hôpital de charité de Sedan, il lui sera payé exactement la somme à laquelle il se trouvera monter.

» Par ce moyen, l'hôpital pourra faire les approvisionnements nécessaires aux malades, acheter les subsistances dont il manquera dans 8 jours, liquider ses créances et se procurer le linge et les autres objets qui lui sont indispensables pour soigner les malades qui seront confiés aux soins des *préposées* à leur administrer des secours.

» A Sedan, le 27 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible. »

Cette réclamation est signée des administrateurs de l'hôpital civil et militaire dont les noms suivent :

Edouard Béchet, receveur charitable ; *Herbulot; Oudin,* officier municipal, faisant la fonction de maire ; *Raulin-Husson; Petitfils; Marcel,* officier municipal ; *Vassant,* procureur de la commune.

Elle se trouve ainsi apostillée par la municipalité :

Digitized by Google

« La municipalité de Sedan, qui a pris connaissance de la présente pétition, et qui sait l'état déplorable où se trouve l'hôpital de la Miséricorde de cette ville, recommande de tous ses moyens les réclamations du receveur charitable dudit hôpital, vu l'impossibilité absolue où se trouve cette maison de subsister davantage avec l'énormité de ses besoins. (28 août.) » Signé : *Vassant*, procureur de la commune; *Herbulot; Absous* fils; *Marcel; Oudin.*

Et plus bas : « Vu : les administrateurs de l'hôpital de la ville de Sedan s'adresseront au comité des secours publics de la Convention nationale. Sedan, 29 août 1793, l'an II, etc. Signé : *Calès.* »

Au milieu des évènements qui se succédèrent en France à cette terrible époque, on ne fit droit qu'en partie aux demandes adressées avec tant de persistance et d'énergie par le bureau des pauvres de la ville de Sedan; et encore, bientôt après, le gouvernement retira de nouveau de l'hôpital général les soldats malades, pour les établir dans le couvent des religieux Capucins récemment abandonné, dont il fit un hôpital militaire, sous la direction d'un nommé Raffron, qui, par impéritie ou indifférence, laissait mourir les militaires, faute de soins et de secours.

Privé définitivement de la grande ressource de l'hôpital militaire qui lui était annexé, l'Hôtel de la Miséricorde fut dépouillé, dans les mêmes circonstances, par des lois spoliatrices, qui déclarèrent acquis à la nation les biens et les rentes de ces sortes d'établissements, et il se trouva réduit à la dernière extrémité. Il perdit, par suite de cette indigne spoliation, d'abord la rente annuelle de

Digitized by Google

600 francs que Louis XIV lui avait assignée sur le domaine, et la rente de 1,250 francs payée par la famille de Turenne ; ensuite, un revenu en blé d'une valeur de plus de 1,550 francs, et des rentes pour 1,170 francs (1). Il ne parvint à sauver du naufrage que quatre petites fermes d'un très-modique revenu, et une indemnité d'environ 2,700 fr. de rente, que le ministre de la guerre lui accorda, en l'an V et en l'an VI, pour les dépenses faites antérieurement en faveur des soldats malades.

Dans cette situation critique, l'administration de l'hospice et le conseil de la commune durent nécessairement aviser à de nouveaux moyens pour subvenir aux besoins de cette maison et la préserver d'une ruine totale et imminente. Pour cet effet, ils demandèrent au Directoire exécutif, dans l'intérêt de la commune de Sedan, la création d'un *octroi municipal et de bienfaisance* et en démontrèrent l'urgence.

Le conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale sur le message du Directoire exécutif, tendant à l'établissement d'un octroi municipal et de bienfaisance dans la commune de Sedan, département des Ardennes, « considérant que la commune de Sedan se trouve dans le cas prévu par le titre V de la loi du 11 frimaire an VI, et qu'il est instant de la mettre à même de subvenir à ses dépenses *et à celles de ses hospices*, déclare qu'il y a urgence. » Et après avoir déclaré l'urgence, le conseil prend des *résolutions* formant 21 articles relatifs à l'éta-

(1) Lois du 26 brumaire et du 23 messidor an II.

Digitized by Google

blissement d'un octroi, et dont le premier est ainsi conçu : « Il sera perçu dans la commune de Sedan un octroi municipal et de bienfaisance, spécialement et uniquement destiné à l'acquit de ses dépenses locales, *et de préférence à l'acquit de celles de son hospice.* » (8 thermidor an VII.)

Par ce moyen, il était pourvu à l'existence de l'hospice et son avenir était de nouveau assuré.

Cependant, les administrateurs de l'hospice, toujours dévoués aux intérêts de cet établissement, ne cessèrent pas pour cela de multiplier leurs démarches et de continuer leurs efforts pour rentrer en possession des biens que le régime révolutionnaire lui avait enlevés. Ils réclamèrent les 600 livres de rente que l'hospice recevait en vertu de la concession faite par Louis XIV. Ce fut sans succès. Ils réclamèrent les 1,250 francs de la fondation du vicomte de Turenne, qui avaient cessé d'être payés en 1793. Ils eurent recours aux héritiers du maréchal, qui refusèrent de servir désormais cette rente, par la raison qu'ayant été dépouillés d'une grande partie de leur fortune, il leur était loisible de reverser cette dotation sur la partie de leurs biens qui avait été confisquée. Ils échouèrent encore de ce côté. Néanmoins, lorsque en thermidor an XI, le premier Consul vint passer quelques jours à Sedan, il s'était vivement intéressé à la situation de l'hospice. M. Pillas, au nom de l'administration, avait pu lui dire : « Il est » digne de vous, citoyen premier Consul, d'ache- » ver et de consolider l'ouvrage de Turenne : vous » avez égalé sa gloire militaire, vous surpasserez » sa bienfaisance. » Ces paroles avaient fait im-

Digitized by Google

pression sur le Consul, qui, comme nous l'avons vu, accorda immédiatement aux pauvres de l'établissement une somme de 5,000 francs.

Devenu Empereur, il ne les avait pas oubliées. Dès l'année 1806, par décret du 5 septembre, les terrains de la *couronne d'Asfeld* avaient été abandonnés à l'hospice, et on en avait fait un immense jardin produisant en grande partie les fruits et les légumes nécessaires à l'établissement. Et lorsqu'en 1808 la commission administrative demanda l'autorisation d'augmenter les bâtiments, « pour recevoir et faire traiter dans des salles vastes, séparées et suffisamment aérées, un plus grand nombre tant de militaires malades et blessés (1), que de pauvres orphelins et de vieillards infirmes qui y abondaient en ce moment, » le gouvernement de l'Empereur prouva qu'il n'avait rien tant à cœur que de réparer, autant qu'il était en lui, les ruines du passé. Un décret impérial autorisa de suite l'augmentation proposée. Et quand, en 1809, par délibération du 1er mai, le conseil municipal réclama, pour l'exécution de ce projet, une somme de 30,534 francs 53 centimes, qui était encore due par l'Etat à l'hospice, pour journées de militaires malades qui, autrefois, y avaient été traités, et, en plus, une somme de 10,000 francs de la munificence de l'Empereur, pour être employée au même objet, il fut accordé des à-comptes sur la somme réclamée pour aider à ces constructions, qui furent effectuées en 1810.

(1) Sous l'Empire, l'hôpital militaire ne suffisant pas, le surplus des militaires malades ou blessés était traité à l'hospice.

Digitized by Google

Deux ans auparavant, l'Hôtel de la Miséricorde avait reçu, de la part d'un illustre Sedanais, un bienfait signalé. René Savary, duc de Rovigo, qui, par ses talents et la faveur de Napoléon, était parvenu aux plus hauts grades de l'armée et aux plus grandes charges de l'Etat, voulut reconstituer le legs du vicomte de Turenne, son compatriote, en faisant à l'hospice de la ville qu'il reconnaissait comme sa patrie, une magnifique donation. Il offrit de faire l'acquisition, au profit de l'hospice, d'une propriété foncière, ou de fournir les fonds nécessaires pour acquérir cette propriété, devant produire 1,250 à 1,500 francs de rente, à la simple condition de continuer à remplir, envers la mémoire de l'illustre vicomte, les mêmes obligations religieuses qu'avant la Révolution. Cette offre généreuse, acceptée par la ville, fut approuvée par un décret daté du quartier-général impérial de Schœnbrün, le 17 mai 1809, qui autorisait la commission administrative à passer tous les actes nécessaires à la validité de la donation. La ferme de Vaux-les-Moines, d'un revenu de 50 sacs de blé par an, fut alors achetée par les administrateurs, et payée au prix de 40,000 francs par M. le duc de Rovigo, qui, par cette bonne œuvre, acquit un titre immortel à la reconnaissance de ses concitoyens.

Le conseil municipal, par délibération du 11 juin 1808, approuvée par le décret de Schœnbrün (1), avait déjà voté un monument pour témoigner à l'illustre donateur les sentiments de

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXX.

Digitized by Google

gratitude de la cité ; et, par une autre délibération, prise le 12 août 1809, il arrêta que les noms des deux grands bienfaiteurs de l'hospice, Turenne et Rovigo, seraient simultanément éternisés dans la mémoire des Sedanais, par deux monuments érigés en leur honneur, l'un à droite, l'autre à gauche de la chapelle de l'établissement ; que l'ancien bâtiment, alors existant, porterait le nom du maréchal de Turenne, fondateur de l'hospice, et que le nouveau que l'on se proposait de construire, serait inauguré sous le nom de Rovigo, restaurateur du même établissement.

C'est par suite de cet arrêté que les armes du vicomte furent gravées sur une table de marbre noir, à gauche de la chapelle, avec cette inscription en lettres d'or :

HOSPITIUM DOTAVIT ET AUXIT, ANNO 1697.
HOC MARMOR POSUIT GRATITUDO SEDANENSIUM,
SUB APPROBATIONE MAGNI IMPERATORIS, ANNO 1810.

Et, qu'en regard, fut placée une autre table en marbre blanc, où devaient aussi être gravées les armoiries du duc, mais où l'on voit seulement un trophée d'armes surmonté de ces mots :

DUX ROVIGIENSIS HOSPITIUM RESTAURAVIT ET AUXIT, 1809.
TURENNII DIGNO CONCIVI SEDANENSES GRATI, 1810.

Puis, au-dessus de l'entrée principale de l'Hôtel, on fit graver cette inscription, qui unit assez heureusement les noms des deux illustres Sedanais :

HOSPITIUM MISERICORDIÆ SERENISSIMO PRINCIPE VICE-COMITE TURENNIO FUNDATUM ET AUCTUM, ANNO

Digitized by Google

1697; NEC NON ILLUSTRISSIMI VIRI SAVARY, DUCIS ROVIGIENSIS MUNIFICENTIA RESTAURATUM ET AUCTUM, ANNO 1810.

Depuis cette époque, l'hospice fut gratifié de plusieurs donations de la part de diverses personnes charitables, parmi lesquelles nous pouvons citer : MM. Labauche, de Bazeilles, en 1811; Franclet, prêtre, en 1819; Laurent, de Floing, en la même année; Joseph Harmand, en 1823; Jean Gélu, en 1824; Nicolas Févet, en 1835; et Mmes Marie Willème, en 1817; Euphrasie Singery, en 1825; veuve Willème-Gridaine, en la même année; Hurtaux, en 1827; veuve Gaucher-Bridier, en 1829; et Thérèse Chaffaux, en 1833 (1).

Nous avons vu qu'en l'an V et en l'an VI, le ministre de la guerre crut devoir indemniser l'hospice pour dépenses faites, les années précédentes, en faveur des soldats malades qui y avaient été traités, et qu'il lui assigna diverses rentes, dont le total montait à environ 2,700 francs. Ces rentes furent vendues en 1827, et le produit employé en achats d'autres rentes sur l'Etat.

L'hospice eut la jouissance du terrain de l'Asfeld jusqu'en 1833. A cette époque, le département de la guerre voulut rentrer en possession de ce fort, et il le racheta pour une somme de 24,658 francs, qui furent placés en rentes sur l'Etat.

Pour terminer cette notice historique sur l'Hôtel de la Miséricorde, il nous reste à exposer : la situation financière actuelle de cet établissement,

(1) *Registres de l'Hospice. — Registres de la Cure.*

Digitized by Google

au double point de vue des recettes et des dépenses ; son état moral et physique ; les subventions que la caisse municipale lui accorde chaque année à son budget, et les améliorations qu'il est urgent d'y introduire. Mais nous laisserons parler ici l'un des administrateurs de l'hospice, qui, dans d'excellentes *Notes à l'appui d'une demande adressée au Prince-Président, relativement à l'acquisition d'une maison voisine de l'hospice*, a mis la matière dans tout son jour. Nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement cette partie du rapport de M. Charles Cunin-Gridaine.

« Les revenus des propriétés de l'hospice figurent à son budget pour 1852, comme suit :

1° Rentes sur l'Etat.	11,880 francs.
2° Rentes sur particuliers . . .	1,425
3° Prés loués.	406
4° 5 fermes, louées 213 hectolitres de blé, évalués et portés en argent au budget pour.	2,500
Total. . .	16,211 francs.

» Les dépenses ordinaires admises au budget approuvé pour 1852, s'élèvent à 76,325 francs 55 centimes.

» L'insuffisance des ressources est comblée par une subvention communale, sur laquelle nous aurons à revenir.

» Le nombre des lits affectés aux vieillards et infirmes, se répartit en 62 lits pour les hommes, 90 pour les femmes.

» Le nombre des lits pour les enfants est de 40 pour les garçons, 60 pour les filles.

Digitized by Google

» Pour les malades civils, il est de 31 pour les hommes, 15 pour les femmes.

» Le rapport de M. de Watteville, publié en 1851, constate que l'hôpital n'avait que 13 lits pour les hommes malades et 14 pour les femmes. Les inspecteurs des établissements de bienfaisance s'étaient plaints que l'hospice eût absorbé l'hôpital, au point qu'on pût à peine recevoir en hiver la moitié des malades qui se présentaient. L'administration s'est émue de ces justes observations; elle a modifié cet état de choses, et augmenté le nombre des lits destinés aux malades indigents. Elle les a tout d'abord portés de 27 à 46; or, on sait qu'un lit d'hôpital peut venir en aide dans le cours d'une année à plus de 10 individus. Cette nouvelle organisation rendra donc d'incontestables services à la classe ouvrière, en permettant à un plus grand nombre de pères de famille de recouvrer la santé, de reprendre leurs travaux et de subvenir aux besoins de la famille.

» En mettant les secours de la charité, de la religion et de la science à la disposition des indigents malades, l'administration n'a pas eu la pensée de condamner les vieillards ou les infirmes à un abandon contraire à la religion et à l'humanité. Elle accorde des pensions annuelles à des vieillards qui restent au milieu de leurs enfants; cette subvention qui fait bénir leur présence dans la famille à laquelle ils rendent encore quelques services, contribuera à resserrer des liens trop relâchés de nos jours. Cette mesure a d'autres conséquences immédiates : elle permet d'ouvrir une nouvelle salle pour les malades de la ville et

Digitized by Google

pour ceux des communes voisines; elle rend possible l'introduction d'améliorations urgentes dans le service de l'hôpital, c'est-à-dire, la séparation de diverses maladies qui étaient côte-à-côte dans les mêmes salles. Quinze vieillards sont, dès à présent, conservés dans leurs familles.

» L'hospice ne recule devant aucune des améliorations qui tournent au profit de la société. Les secours de la ville ne lui ont jamais fait défaut, et la subvention communale s'est successivement accrue dans des proportions considérables. Elle figurait au budget de 1825 pour 28,000 francs; en 1829, elle était portée à 38,000; cette somme qui continue à être inscrite au budget, ne suffit plus à couvrir les dépenses, et, chaque année, un crédit extraordinaire est voté par le conseil municipal pour équilibrer les recettes et les dépenses. C'est ainsi que la subvention communale a été de 45,000 francs, en 1839; 49,000 francs, en 1840; 61,000 francs, en 1842; 52,000 francs, en 1843; 56,000 francs, en 1847, etc. M. de Watteville, dans son rapport au ministse, a placé Sedan à la tête du tableau des 94 villes qui allouent la subvention la plus large aux administrations hospitalières situées dans leurs murs. Sedan a mérité de conserver cette place; elle ne la doit pas à une année exceptionnelle, car si la subvention portée au budget représente 19 0/0 de son revenu, le vote qui établit annuellement la balance élève en réalité cette subvention à 28 0/0 du revenu de la ville: c'est, proportion gardée, la plus forte somme qui soit accordée par une commune à ses établissements hospitaliers.

Digitized by Google

» La vétusté des bâtiments de l'hospice entraîne des dépenses d'entretien qui sont exorbitantes : elles s'expliquent, surtout si l'on songe que les grandes réparations remontent aux années qui se sont écoulées de 1756 à 1762.

» Depuis cette époque, une construction neuve a été autorisée par décret impérial et faite en 1809. Elle fut affectée à deux salles destinées aux militaires malades, qui étaient alors traités à l'hospice. Le gouvernement donna des à-comptes sur la dépense des militaires, pour aider à élever ce bâtiment, qui porte le nom de *Pavillon de Rovigo*.

» Une aile des anciens bâtiments menace ruine, à ce point que si l'on entreprenait une grosse réparation, on serait entraîné à une reconstruction totale. L'administration est condamnée à entretenir à grands frais de vieux bâtiments, qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la distribution et qui offrent peu de facilité pour le service journalier. Les dépenses de toitures et de planchers sont estimées pour cette année, suivant devis, à 5,000 francs. D'autres dépenses, qui deviennent chaque jour plus urgentes, sont chaque jour ajournées faute de ressources. Il importerait d'établir un calorifère qui chauffât toutes les salles, et remplaçât les poëles, qui donnent de l'odeur et ne procurent qu'une température fort inégale ; il importerait encore au plus haut degré de créer des salles de bains et des bains à vapeur : cette création est d'autant plus nécessaire que le nombre des malades doit s'accroître par suite du changement de système que nous avons indiqué.

Digitized by Google

» Les loges où les aliénés sont déposés temporairement jusqu'à leur départ pour une résidence définitive, sont si mal construites, si incommodes, qu'on ne peut user d'aucun moyen curatif. Il est impossible de rien tenter pour améliorer la situation morale des malheureux qui séjournent dans ces demeures étroites, obscures et froides.

» Le bureau de bienfaisance vient d'annexer à l'hospice, sous le nom d'*Œuvre de la Miséricorde,* une institution indispensable dans une ville industrielle, où se rencontrent, où se cachent tant de misères. Deux Sœurs, sous la direction de Madame la supérieure de l'hospice, sont chargées de rechercher, de visiter ces misères touchantes et respectables qui, dans leur pudeur, ne se produisent pas au grand jour et dissimulent des privations et des souffrances réelles. Ces Sœurs étudient les besoins et surveillent l'emploi des secours; elles dirigent la confection des vêtements que l'on distribue; elles font le bouillon qui est donné deux fois par semaine aux pauvres, et préparent les médicaments simples pour les malades indigents. Cette œuvre, à laquelle le bureau de bienfaisance consacre près de 30,000 francs, prend une grande extension; des locaux restreints ne pourront bientôt plus suffire à sa mission charitable. »

M. le rapporteur expose ensuite qu'une propriété située à l'extrémité de l'hospice et y attenant par ses constructions et son jardin, offrant un bâtiment assez spacieux pour faire plusieurs salles de malades au premier étage et pour permettre d'établir au rez-de-chaussée l'*Œuvre de la*

Digitized by Google

Miséricorde, et même une salle d'asile et une crèche, est actuellement à vendre ; qu'il serait extrêmement avantageux à l'hospice d'acquérir cet immeuble, estimé 30,000 francs, pour donner à l'établissement une extension qui est devenue nécessaire ; mais que la situation financière de la ville ne lui permet pas de faire pour cette œuvre une allocation suffisante. Puis, il termine par conclure que, dans cette circonstance, il faut s'adresser à la générosité du Prince-Président, implorer son aide et l'engager « à ajouter son nom aux noms des bienfaiteurs d'un hospice qui fait remonter à Louis XIV, à Turenne, Napoléon et Rovigo, tout le bien qu'il lui est donné de faire à une nombreuse population ouvrière. »

C'est pour nous un bonheur d'ajouter à la liste des généreux bienfaiteurs de l'Hôtel de la Miséricorde, un nom qui sera désormais bien cher à tous les pauvres de la cité, celui de M. Claude-Napoléon Blanpain, maire de cette ville en ces dernières années, mort à Paris, en octobre 1855, à l'âge de 48 ans. Animé de la plus tendre compassion pour les pauvres, dont, en sa qualité de premier magistrat, il avait su connaître et apprécier les misères, il voulut leur donner, en mourant, une touchante preuve de la haute et sincère sollicitude qu'il leur portait. Par disposition testamentaire, il leur abandonna la nu-propriété d'une fortune qu'il avait noblement acquise par un travail soutenu et intelligent, et qui s'élève à plus de 200,000 francs. L'hospice est appelé à jouir de ce legs après la mort d'un frère, auquel le donateur en a laissé l'usufruit. Marchant ainsi sur les

Digitized by Google

traces de Turenne et de Rovigo, M. Blanpain méritait, comme ces illustres bienfaiteurs, que la ville reconnaissante immortalisât son nom. Aussi, le conseil municipal, sur la proposition de M. Philippoteaux, successeur de cet homme de bien, a-t-il commencé à lui rendre cette justice en prenant un arrêté qui donne le nom de *rue Blanpain* à la rue des *Tanneurs*, habitée par lui peu de temps avant sa mort : arrêté qui vient de recevoir la sanction de l'autorité supérieure, et qui est accueilli avec la plus vive sympathie par tous les habitants de la ville.

Ce legs pieux de M. Blanpain permettra un jour de réaliser amplement les grandes améliorations que réclame l'Hôtel de la Miséricorde, et qui sont si noblement signalées dans le rapport de M. Charles Cunin-Gridaine. (Nov. 1855.)

En finissant, mentionnons ici une autre institution de charité qui vint s'établir à Sedan en 1844 : celle des Sœurs dites de *N.-D. de l'Espérance*, dont la maison-mère est à Bordeaux. Le but de leur création est la garde et le soin des malades à domicile. Elles justifient par leur zèle et leur aptitude le motif de leur institution, et sont appelées à rendre de grands services à Sedan, comme elles le font dans un bon nombre de villes, où elles ont des établissements.

Jusqu'en 1852, elles habitèrent, au nombre de 10 sœurs, une maison de location, dont le loyer était payé par une dame charitable de la ville. Elles achetèrent alors une maison sise à Torcy, pour une somme de 20,000 francs. Elles s'y installèrent dans le cours de la même année, et

Digitized by Google

ajoutèrent à cette maison une chapelle qu'elles firent construire à l'aide de souscriptions volontaires. Cette chapelle est d'une grande utilité pour la population de Torcy, qui y trouve l'avantage de pouvoir, chaque dimanche, remplir plus facilement ses obligations religieuses.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIX.

SOMMAIRE. Etablissements militaires jusqu'en 1791. Fondation de la forteresse de Sedan. — Evrard III. — Jean de La Marck. — Première enceinte de la ville. — Premiers bastions du Château. — Ville du Ménil. — Son enceinte fortifiée. — Rues de la ville en 1556. — Agrandissement. — Nouvelle enceinte. — Nouvelles rues. — Nouveaux bastions. — Casernes sous Henri de La Tour. — Faubourgs de la ville. — Travaux de Fabert. — Dessein de Louis XIV. — Pont de Torcy. — Casernes du Ménil. — Nouvelles fortifications. — Casernes de Torcy. — Charges imposées aux habitants pour les fortifications avant et après la réunion à la France. — Corvées, taxes, impositions, emprunts. — Dette énorme.

Les lettres-patentes de Charles VII, données de Saint-Porsain, en 1455, à Jean de La Marck, et précédemment citées (1), disent : « Nous ayant été » exposé de la part de notre cousin et chambellan, » Jean de La Marck, seigneur de Sedan, mou- » vance de l'abbaye de notre ville de Mouzon, » que sa ville de Sedan n'avait d'autre fortifica- » tion qu'un peu de muraille près l'église parois- » siale, avant que feu Evrard de La Marck, son » père, l'eût fait fortifier et emparer avant le » traité d'Arras;..... vu les services dudit » Evrard de La Marck, et de l'avis de notre con- » seil, nous consentons et approuvons lesdites » fortifications et donnons permission pour qu'elles » soient parachevées. »

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° IV, tome I.

Digitized by Google

D'après ces lettres-patentes, il parait indubitable 1° qu'avant le traité d'Arras, qui fut conclu en 1435, le village de Sedan était déjà quelque peu fortifié; 2° que Evrard III fut le véritable fondateur de la forteresse; 3° que Jean de La Marck, son fils, ne fut que le continuateur de ses travaux.

Evrard III, qui n'était pas un génie médiocre et qui était passionné pour la guerre, prévoyant toute l'importance que Sedan pouvait acquérir comme place de défense et de sûreté contre les ennemis soit du roi de France, soit du prince-évêque de Liège, dont il était l'avoué, conçut, en effet, le dessein d'en faire une forteresse vaste et redoutable. Le rocher de 100 pieds de hauteur qui domine cette ville lui parut très-convenable pour y asseoir une citadelle; et bientôt il fut revêtu de remparts et de tours, qui le firent, dès ce temps-là, regarder comme imprenable.

Mais, en quelle année Evrard III jeta-t-il les fondements de sa forteresse et de son château? Il est très-probable que ce fut vers l'an 1440. La charte de privilèges accordée à la ville de Sedan par le roi Charles VIII, en 1487, date de 1440 les services signalés rendus aux rois de France par les La Marck, « tant par leurs personnes que par leurs places fortes. » D'où l'on peut conclure, avec D. Ganneron, l'auteur des *Annales du Mont-Dieu,* et le P. Norbert, notre savant chroniqueur, que, dès cette année, *les tours, places et plates-formes du Château de Sedan* existaient déjà (1).

(1) *Chron.* du P. Norbert, anno 1440.

Digitized by Google

Jean de La Marck ne se contenta pas de continuer les fortifications du château commencées par son père. Il entoura de murs le village de Sedan, et en fit une ville selon les desseins de son prédécesseur. Il ceignit d'un rempart toute la partie de Sedan comprise entre ce que nous appelons aujourd'hui la place de la *Halle*, à l'est, la rue de *Bourbon*, au midi, et la rue du *Rivage*, à l'ouest. Cette muraille de circonvallation avait 14 à 15 pieds d'épaisseur. Elle commençait aux fossés du château, en haut de la rue de *l'Horloge*, se prolongeait sur la place *d'Armes*, où est actuellement le portail de l'église Saint-Charles, suivait tout l'espace où fut bâtie depuis la rue des *Francs-Bourgeois*, jusqu'à la rue du *Rivage*, d'où elle remontait jusqu'à la rue de *Villiers-d'En-Haut* et le bastion du *Fer-à-Cheval* (1).

Cette enceinte avait primitivement deux portes: la porte *Gueury* ou de *l'Horloge*, en haut de la rue de ce nom, et la porte du *Rivage*, située vers l'entrée actuelle de la rue des *Francs-Bourgeois*. On pratiqua, dans la suite, une troisième porte pour aller à Floing, au bout de la rue de *Villiers-d'En-Haut*, qui fut achevée en 1525, et dont on voyait encore les cintres en 1778.

On voit que l'enceinte primitive de ce qui fut appelé la ville proprement dite, était très-circonscrite. La partie du Ménil, quoique peut-être plus peuplée que la ville, puisque là était l'église paroissiale de Saint-Laurent, était tout-à-fait en

(1) *Chron.* du P. Norbert, an. 1454.

Digitized by Google

dehors du mur d'enceinte. La rue de *Bourbon* (1) n'était alors qu'un marécage.

Avec le temps, les ouvrages de fortification du château et de la ville s'augmentèrent et prirent de plus en plus d'importance. Chacun des seigneurs qui se succédèrent ajouta aux travaux de ses prédécesseurs, selon que l'exigèrent les circonstances et que le permirent leurs ressources.

Dès le commencement du XVIe siècle, surtout à partir de 1520, les temps devinrent orageux et nécessitèrent autour du château de nouvelles constructions; en sorte que, environ un siècle après sa fondation, cette forteresse se trouva flanquée de plusieurs bastions, qui la rendaient déjà très-redoutable. Ce sont le bastion du *Gouverneur*, qui a son aspect à l'orient et regarde le Fond-de-Givonne; au nord, le bastion *Fourchu*, qui donne sur la grande traverse et qu'on laisse sur la gauche en montant au château; et le *Fer-à-Cheval*, contre lequel sont appuyés le bas-château et anciennement les maisons de la rue de *Villiers-d'En-Haut*. Ces trois bastions paraissent être les plus anciens boulevarts du château. On voit qu'en 1560, le *Fer-à-Cheval* portait le nom de *Gros-Boulevart*. Vinrent ensuite, par ordre de dates, le bastion des *Dames*, qui regarde le midi et qui donne sur le quartier du Ménil; puis, le bastion du *Roi*, qui est tourné vers l'occident et qui fut terminé en 1572, sous Henri-Robert de La Marck et Françoise de Bourbon. Sur l'un des

(1) Aujourd'hui rue *Napoléon*.

Digitized by Google

deux flancs de ce dernier bastion était gravée l'inscription suivante :

» *Regibus hanc Francis arcem, Dominumque domumque*
Nescia perfidiæ servetque dicatque Minerva,
Cujus præsidio tutæ stant numinis arces.
Hospes! si franci tu nominis advenis hostis,
Hic locus haud tibi tutus erit; si Francica fide
Arma foves certâ, hic tu pace fruare: licebit. » (1)

En 1556, la ville de Sedan était encore renfermée dans l'étroite enceinte construite par Jean de La Marck. Il n'était point encore urgent de l'agrandir, à raison que tout le terrain contenu dans cette enceinte n'était pas entièrement occupé par des bâtiments. On n'y comptait que 137 maisons, non compris le colombier et les écuries du prince, qui étaient près de la porte *Gueury* ou de *l'Horloge*. Un espace, qui régnait le long du rempart construit sur l'emplacement de la rue actuelle des *Francs-Bourgeois*, était encore vide et s'appelait le *Promenoir des Dames*. Les rues de la ville proprement dite étaient seulement les rues de *l'Horloge*, du *Rivage*, de *Sainte-Barbe*, partie de la rue *Saint-Michel*, les rues de *Villiers-d'En-Haut* et *d'En-Bas* et celle des *Prisons*, lesquelles étaient construites au pied du bastion du *Fer-à-Cheval*.

Le quartier du Ménil avait aussi fini par perdre l'aspect d'un village. Il avait même pris le nom

(1) « Que Minerve, la fidèle Minerve, qui tient sous sa protection toutes les forteresses, donne et conserve aux rois de France cette citadelle, ainsi que celui qui en est le maître et sa famille. Etranger! si tu viens ici en ennemi du nom français, tremble : tu n'es point en sûreté dans ce lieu! Mais si tu viens en fidèle allié de la France, sois tranquille : tu y jouiras d'une paix profonde. »

Digitized by Google

de ville en 1556, parce que alors il venait d'être entouré d'un mur de 8 à 10 pieds d'épaisseur. Ce mur commençait à la contrescarpe du bastion des *Dames*, arrivait à la porte du Ménil, près des *Gros-Chiens*, d'où il régnait le long du terrain occupé aujourd'hui par les *Ruelles*, jusqu'à l'ancienne boucherie, pour de là aller rejoindre le rempart de la ville de Sedan, près d'une fonderie de canons, située assez près de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église Saint-Charles (1).

La ville du Ménil avait deux portes : celle dite du *Ménil*, où elle existe encore maintenant, et une autre appelée porte *Macquarte*, qui se trouvait à l'entrée de la rue nommée anciennement Macquart, et aujourd'hui par corruption *Maqua* (2). Cette porte était située vers l'endroit où est actuellement le collége ; elle communiquait à la campagne et aboutissait à de belles promenades. Elle disparut plus tard, lors de la construction de la nouvelle enceinte.

Un fossé large et profond régnait le long du rempart du Ménil. « Déjà (1556), dit le P. Norbert, qui nous fournit la plupart de ces renseignements, on avait resserré le lit de la rivière dans ses bornes

(1) *Chron.* du P. Norbert.

(2) M. Peyran dit que cette rue a porté primitivement le nom de La Marck, à cause de Jean de La Marck qui la fit tracer et lui donna son nom. Nous n'avons rencontré cette opinion dans aucun auteur. Le P. Norbert dit (sub anno 1554) que la rue *Macqua* s'appelait alors rue *Macquart* ou rue du *Vra*. Un autre manuscrit fait venir le mot *Macqua* du vieux mot *Maque*, qui signifiait *vente*, *marchandise*. « Alors, dit-il, la rue *Macqua* désignerait une rue peuplée de marchands. »

Digitized by Google

actuelles. Le canal des moulins et les moulins eux-mêmes étaient construits. Pour resserrer la rivière et former le canal, on avait pratiqué une forte digue, qui commençait au-dessus du lieu où est maintenant le bastion de La Marck, et se prolongeait jusqu'aux moulins. A la tête de cette digue ou chaussée, il y avait une bonde haute de 40 pieds, vers laquelle on avait prolongé un grand fossé, qui communiquait aux fossés de Sedan et du Ménil, et à l'aide duquel, en levant la bonde, on pouvait remplir d'eau les dits fossés, à telle hauteur qu'on jugeait à propos. Et comme le grand chemin qui conduisait de la porte *Macquart* à Wadelincourt, à travers la prairie, se trouvait coupé par ce fossé, on y avait construit un pont d'une seule arche vers l'endroit où fut depuis le collége des Jésuites. On passait la Meuse à Wadelincourt sur un ponton. Cependant on pouvait y aller en passant sur un grand pont de bois établi sur la rivière, en dessous des moulins. Ce pont en bois, appelé aujourd'hui *Pont-de-Meuse,* avait 160 pieds de longueur. » (1)

La ville du Ménil renfermait en tout 148 maisons, 24 masures et 12 boutiques autour de l'église Saint-Laurent. La Halle était où on la voit actuellement. Au lieu dit le *Jardin-des-Prêtres*, appelé alors le *Promenoir du Prince,* il n'y avait que quelques maisonnettes. La rue de *la Charrue*, qui porte aujourd'hui le nom de *Bayle*, existait. Elle s'appelait rue *Bercoffe ;* on lui a donné depuis le nom de rue des *Aydans*, parce qu'elle aboutis-

(1) *Chron.* du P. Norbert (anno 1556).

Digitized by Google

sait au bastion des *Aydans*, appelé aujourd'hui bastion de la *Maquette*. Ce que l'on nomme actuellement les *Ruelles*, rue des *Voyards*, s'appelait rue des *Paquis*, parce que ces rues bordaient la prairie, qui n'était qu'un paquis et servait de promenade. Il y avait une rue qui, commençant aux contrescarpes du Château, se prolongeait sur le terrain qui plus tard devait devenir la *place d'Armes*, et aboutissait aux fossés du Ménil. Cette rue s'appelait la rue du *Moulin*, parce qu'elle conduisait à l'ancien moulin de la ville, situé en dessous du Château, et mis en mouvement par les eaux de la Garenne, qui traversaient le Château, dont elles remplissaient en tout temps les fossés, pour se décharger ensuite, en passant par le fossé de la porte de *l'Horloge*, dans ceux du mur d'enceinte, du côté de la fonderie de canons dont nous avons parlé (1).

Le faubourg du Ménil commençait à se former (1556). Il n'était encore composé que de 9 maisons. Le faubourg du Rivage consistait alors dans la seule rue des *Caquettes*, composée de 8 maisons, d'une masure, de 6 tanneries et 2 teintureries. Cette rue était fermée par une porte dite la *Porte-Verte*, parce qu'elle donnait sur la prairie du Dijonval, qui commençait là. La Meuse venait faire un coude le long de ce faubourg, auprès de cette porte, et prenait de là le cours qu'elle suit actuellement (2).

(1) *Chron.* du P. Norbert (*ibidem*).

(2) *Chron.* du P. Norbert, qui assure avoir tiré ces renseignements de pièces certaines et authentiques.

Digitized by Google

Tel est l'aspect que présentaient, dans le milieu du XVIe siècle, les villes de Sedan et du Ménil. Mais, bientôt, l'introduction du protestantisme dans les Terres-Souveraines, les guerres de la Ligue, auxquelles les princes de Sedan prirent, comme nous l'avons vu, une part si active, les dangers que courut leur capitale pendant cette période orageuse, l'affluence des étrangers protestants qui vinrent, à cette époque, chercher un refuge dans leurs murs, firent sentir la nécessité d'étendre l'enceinte de la ville, de construire de nouvelles fortifications, et de mettre de plus en plus la place à l'abri d'un coup de main de la part de l'ennemi.

On fit disparaître la première enceinte construite par Jean de La Marck, pour en substituer une autre plus étendue et plus défensive. Les premiers bastions qui forment cette nouvelle enceinte, d'après l'ordre chronologique, sont les bastions de *Bourbon* et de *La Marck*. Françoise de Bourbon, devenue régente, les fit construire en 1576, et leur donna son nom et celui de son mari. Le bastion de *Bourbon* est situé derrière le collége, et celui de *La Marck* en haut de la rue des *Fours*. On a appelé communément celui-ci bastion de la *Piquerie*, parce que, plusieurs années après sa construction (1614), on y avait établi un magasin de piques.

Les bastions dits du *Moulin* et de *Floing*, ainsi nommés à cause de leur situation respective, placés aux deux côtés de la porte du *Rivage*, ont été tracés et commencés en même temps que ceux de *La Marck* et de *Bourbon*, mais terminés plus tard.

Digitized by Google

En même temps que les bastions du *Moulin* et de *Floing*, on construisit, à travers la ville du Ménil, un gros rempart, appelé le *Retranchement*, qui avait ses fossés et contrescarpes. Il commençait auprès de la courtine du bastion de *Bourbon*, venait de là couper un coin du cimetière Saint-Laurent, derrière le chœur de l'église, vers le milieu de la rue du Ménil, où il avait une porte et un pont-levis, et allait rejoindre la contrescarpe des fossés du Château, presque à l'angle du bastion des *Dames* (1577).

Ces divers boulevarts, commencés sous la direction des ingénieurs Morel de Pazin et Adrian Joly, ne furent terminés qu'environ dix ans après. Ces ingénieurs, à la même époque, font raser la rue du *Moulin*, dont nous avons parlé, pour préparer la *grande place d'Armes*, dont elle occupait l'emplacement. Ils travaillent à dresser les plans des rues qui devaient s'établir dans l'enceinte des nouvelles fortifications, et former ce que l'on appelait alors la *Ville-Basse* ou *Ville-Neuve*. Comme c'était des marécages qui formaient cette enceinte, on saigna ces marécages, on construisit des canaux, destinés à conduire les eaux et les immondices à la rivière, et on exhaussa le terrain de 7 pieds par le moyen de remblais. C'est sur ces remblais que furent construites les nouvelles rues des *Laboureurs* et de *Bourbon*. Cette dernière prend son nom de Françoise de Bourbon, parce qu'elle fut construite sous la régence de cette princesse (1).

(1) A diverses époques, on a privé cette rue de son ancien nom historique. On l'appela successivement *Grand'Rue*, rue

Digitized by Google

Il parait qu'elle fut longtemps à se former, car nous voyons qu'en 1585 il fallut ordonner de bâtir à ceux qui avaient acquis les places, sous peine de les perdre par expropriation.

Sous Henri de La Tour, les fortifications de la ville et du Château prirent un nouvel accroissement. L'ardeur guerrière de ce prince le poussait naturellement vers des travaux de ce genre. Il commença par établir le bastion de *La Tour,* appelé communément bastion *Sillery* et situé entre le *Fer-à-Cheval* et la *Corne de Floing*. Il fut construit en 1607, sur un terrain nommé le *Ravelin de Sillery,* du nom d'un ingénieur qui était attaché à la place, sous Guillaume-Robert (1583), et qui avait commencé à le fortifier.

Les arches de la chaussée de Torcy à Sedan s'achevaient en 1602. On les aperçoit sur d'anciens plans, dont il reste quelques exemplaires. C'est l'architecte Jean Lalouay qui les a construites, à raison de 57 sous la toise, et pour une somme totale de 1,189 livres 8 sous.

En même temps que le bastion *Sillery,* on construisit le bastion de *Nassau,* du nom d'Elizabeth de Nassau, seconde femme d'Henri de La Tour. C'est celui sur lequel s'appuient les portes du Ménil et de Bouillon. En 1612, le prince fit commencer le bastion de *Turenne,* et lui donna son nom. Il est situé au côté sud de la porte du Ménil, en face du bastion de *Nassau*. Il fut terminé en 1617. Il porta aussi le nom de bastion du *Manége,* à

de *l'Egalité,* rue *Bonaparte,* rue de *Bourbon,* rue *Napoléon* qu'elle porte depuis 1833.

Digitized by Google

cause d'un bâtiment qui y avait été construit pour servir aux exercices de la cavalerie. Henri de La Tour, dans les mêmes années, construisit encore le bastion de la *Maquette,* qui rejoint d'une part les fossés du Château au bout du *Promenoir du Prince,* et de l'autre le bastion de *Nassau.* Il s'appelait primitivement bastion des *Aydans.*

C'est encore par les ordres de ce prince que l'on vit s'élever la corne du *Palatinat*, qui forme l'enceinte du faubourg du Ménil, tant en sa partie haute qui est sur le rocher, qu'en sa partie basse qui longe la prairie derrière les casernes. Cet ouvrage très-considérable était déjà avancé en 1616. On l'appelait alors *Corne du Ménil* ou du *Moulin-à-Vent.* Depuis, elle reçut le nom de corne du *Palatinat,* à cause de Louis-Philippe, prince palatin, qui vint à Sedan vers 1618. On doit fixer à la même époque la construction de la corne de la *Rochette,* ainsi nommée d'une roche qui lui sert d'assiette; de la corne du *Grand-Jardin*, et de celle du *Pré-Jacob,* aujourd'hui le *Champ-de-Mars,* surnommé en 1622 la corne des *Ecossais,* à cause d'un corps-de-garde construit en cet endroit pour une compagnie écossaise qui était au service du prince, et qui tenait garnison à Sedan. La corne de *Floing* était déjà fortifiée en 1619 par le moyen des carrières que l'on avait établies autour de cette montagne, et qui la rendaient très-abrupte et très-escarpée. Néanmoins, comme ce fut sous le maréchal Fabert qu'elle fut environnée d'ouvrages en maçonnerie, l'histoire ne place ce boulevart au rang des fortifications de Sedan que sous ce gouverneur. C'est Fabert, en effet,

Digitized by Google

qui en a fait creuser les fossés, ainsi que ceux des cornes des *Ecossais*, de la *Rochette* et du *Grand-Jardin*, boulevarts les plus avancés au nord et au nord-est de la place, et qui furent commencés par Henri de La Tour. Fabert fit aussi creuser les fossés du *Palatinat*, lesquels n'avaient que peu de profondeur. Ce ne fut même que dix ans après la mort du maréchal qu'ils furent creusés à leur profondeur actuelle.

Henri de La Tour compléta ses établissements militaires en construisant, sur les quais de *l'Isle* et du *Rivage* (où fut plus tard la corne de *Soissons*), un atelier où l'on fourbissait les armes blanches, et où il y avait une machine à forer les canons. Il fit même construire une nouvelle fonderie de canons, laquelle était située sur le bastion de *Floing*, près la porte du *Rivage*. Il avait fait venir d'Amsterdam le maître fondeur Nicolas Janson. Enfin, il établit une halle à canons dans le Château, et une autre encore au bastion de *Nassau* (1617).

Les logements militaires étaient depuis longtemps excessivemement onéreux aux habitants de la ville. Henri de La Tour voulut les décharger de cet impôt, et, pour atteindre ce but, il fit construire, en 1619, des casernes sur plusieurs emplacements. D'abord, les *petites casernes*, près du bastion de *Bourbon*, où sont maintenant les écoles attenantes au collége, qui fut depuis bâti ; ensuite, des maisons ou baraques, renfermant chacune deux lits et destinées uniquement au logement des soldats. Ces baraques étaient au nombre de 36, placées tant sur la corne de Floing,

Digitized by Google

que sur les parties haute et basse de la corne du Palatinat, au faubourg du Ménil.

En 1621 et 1622, on creuse le fossé de la tête du *Moulin-à-Vent ;* on fait le chemin ou la rampe de la corne de *Floing* (dite plus tard la corne des *Capucins*), et la porte qui y donne entrée. On resserre le lit de la rivière, au faubourg du *Rivage,* compris entre la *Porte Verte* et le lieu où fut, en 1689, construit le bastion du *Pont-Rouge,* à l'aide d'un gros mur de 5 pieds d'épaisseur, de 17 de hauteur et de 20 toises de longueur. Ce mur fut bâti sur pilotis, dans le but d'élargir le terrain dudit faubourg, en reculant la rivière. C'est sur ce terrain que l'on construisit plus tard les tanneries et que se forma la rue des *Tanneurs.* C'était sur cette partie que l'on menait, pour l'exhausser, tous les décombres, tous les déblais tant des maisons que des carrières ; mais ce ne fut que sous Fabert, en 1644, que le terrain s'éleva jusqu'au niveau actuel. Il n'y avait, en 1622, le long de ce quai, qu'une chaussée en construction, qui conduisait au Dijonval, et une plantation d'ormeaux, qui formait une promenade publique.

A la mort de Henri de La Tour, arrivée en 1623, Sedan avait pris un développement considérable et ne ressemblait plus à la cité d'Evrard III et de Jean de La Marck. Outre les établissements et édifices publics qu'il fit construire (et dont nous avons parlé plus haut), l'enceinte de la ville renfermait à cette époque plus de 500 maisons. On distinguait alors trois faubourgs du côté du *Rivage :* les faubourgs du *Rivage,* du *Dijonval* et de la *Cassine,* séparés l'un de l'autre, le pre-

Digitized by Google

mier par la *place Verte,* en bas de la rue des *Caquettes ;* le second par deux barrières : l'une à l'endroit du *Pont-Rouge,* l'autre plus bas, vis-à-vis la rue actuelle des *Tanneurs,* et le troisième fermé du côté de Floing par un mur et une barrière, qui prit le nom de porte de *Floing,* et aussi, d'après d'anciens titres, celui de porte de *Namur,* parce qu'elle aboutit au grand chemin qui conduit vers cette ville. Ces faubourgs renfermaient 24 maisons, non comprises les tanneries, les teintureries, les pêcheries et la maison dite des *Pestiférés,* au Dijonval. Il y avait au faubourg du Ménil 23 maisons, et au-delà dudit faubourg, vers Balan, il y avait une maladrerie et 11 maisons. Ce quartier s'appelait *Happe-Tout* (1).

Le faubourg du *Fond-de-Givonne,* ainsi nommé à cause de sa proximité du village de ce nom et de sa situation dans une vallée, était un embarras pour la défense de la place. L'ennemi pouvait se loger aisément jusque sous les murs de la ville, à la faveur du vallon où il est situé, et se mettre à l'abri du canon de la forteresse, à l'aide de ses sinuosités. Pour parer à cet inconvénient, on y établit un corps-de-garde avancé pour prévenir les surprises. Dans la suite, quelques ingénieurs proposèrent d'en couvrir une partie par une pièce de fortification, dont les ouvrages de la *Rochette* et du *Palatinat* protégeaient les flancs ; mais ce projet n'eut pas d'exécution.

(1) *Chron.* du P. Norbert. — *Comptes de la ville.* — *Déclaration des biens.*

Digitized by Google

Ce faubourg, que l'on pourrait appeler le *potager de Sedan,* se peupla assez rapidement de cultivateurs et d'horticulteurs, qui convertirent en un jardin immense et fertile les côteaux abruptes qui bordent la vallée. Quelques années avant la Révolution, cette partie de la ville comptait près de 2,500 individus.

Aucun prince n'a travaillé plus que Henri de La Tour à l'agrandissement de la ville et de la forteresse de Sedan. Les grands évènements et les troubles qui survinrent sous son successeur, Frédéric-Maurice, ne permirent pas à celui-ci de continuer les grandes entreprises de son père. Néanmoins, il construisit, en 1636 et 1637, la corne de *l'Isle,* appelée la corne de *Soissons,* du nom de Louis, comte de Soissons, qui, à cette époque, s'était refugié à Sedan. Pour cela, il démolit les établissements élevés par son père sur le quai de *l'Isle,* vers 1618. C'est là tout ce que put faire Frédéric-Maurice pour la fortification de sa capitale.

Mais bientôt Fabert prit possession de Sedan au nom du roi de France. Ce célèbre gouverneur vit qu'il avait encore beaucoup à faire pour rendre Sedan une ville imprenable. Il creusa, comme nous l'avons déjà dit, les fossés des *Ecossais,* du *Grand-Jardin* et du *Palatinat.* Il acheva les cornes de *Floing* et de la *Rochette.* Travaux immenses, eu égard aux ressources dont il pouvait disposer (1).

On commença le travail de la corne de *Floing* par la grande muraille du flanc de cette corne,

(1) *Vie de Fabert.*

Digitized by Google

le long du faubourg, et cette muraille fut achevée en 1658. Une inscription, qui rappelle cette date, fut gravée sur ce fort. Elle se lisait à la poterne, derrière le jardin et la terrasse des *Capucins*, et était ainsi conçue :

« Les bourgeois de Sedan..... Ce serait un » grand sujet d'affliction, si la dépense employée » à cet ouvrage contre les ennemis, leur servait » à corrompre un gouverneur faible et à le » rendre méchant. Dieu ! détournez ce malheur, » en inspirant toujours au roi le choix, pour cette » charge, de gens incapables d'être traîtres. Et » vous, nos descendants, sachez que dans un » temps de maladie, de disette et de guerre, notre » amour pour la France nous a fait inventer les » moyens de rendre cette place imprenable, de » faible qu'elle était, et cela à la vue des enne- » mis qui forçaient nos voisins. Marchez dessus » nos pas. Préférez à la vie et aux biens que vous » tiendrez de nous, l'honneur que nous vous lais- » sons d'être estimés fidèles serviteurs du roi. » C'est ce que vous commandent absolument vos » pères, achevant cet ouvrage, l'an 1658, régnant » Louis XIV, paisible en son royaume, triom- » phant par ses armes en Flandre et Italie, et te- » nant par sa force l'empire en liberté. »

A la poterne de la longue ligne, de la même corne de *Floing*, on lisait cette autre inscription :

« Du règne de Louis XIV, roi de France et de » Navarre....., la France travaillée d'une détes- » table rébellion, les ennemis maîtres des princi- » pales provinces et villes de l'Etat, le roi, jeune, » détenu dans Paris. Ce peuple, nouvellement

Digitized by Google

» sujet, pour se conserver à son roi, et pour la » sûreté du premier ministre, retiré en ce lieu, » commence cet épouvantable ouvrage contre les » ennemis qui l'environnent. Admire, toi qui le » vois, le zèle qui l'a fait entreprendre, la cons- » tance qui l'a fait achever, et qu'après une si » prodigieuse dépense, faite dans le temps d'une » extrême misère, Sedan s'est vu plus riche qu'a- » vant de le commencer. Reconnais, par là, que » bien servir son roi, c'est être agréable à Dieu, » attirer sur soi ses bénédictions durant la vie, » un honneur immortel après la mort, et raison » d'espérer de sa miséricorde le repos du ciel. »

Les autres ouvrages marchaient avec la même rapidité. Rien n'égalait la vigueur et l'activité de Fabert pour accélérer ces grands travaux. Ils étaient presque tous terminés en 1660. Le roi, dans des lettres-patentes pour l'agrandissement de Sedan, en 1658, a dit à la louange de ses habitants : « Les ouvrages faits par les habitants de » Sedan, sous la direction de M. de Fabert, sont » presque accomplis. Ces fortifications ont tant » de grandeur, d'étendue et de bonté solide, qu'il » n'y a point en Europe de meilleure place et » plus forte. Tout y a été fait avec tant d'ordre et » d'économie, que la dépense n'a été nullement » à charge aux finances de l'Etat. Enfin, l'affection » des Sedanais pour la couronne de France les a » rendus industrieux, pour faire tant de dépenses, » sans empêcher l'abondance de régner parmi » eux. »

Dans sa satisfaction, et dans le dessein peut-être de commencer la réalisation du grand pro-

Digitized by Google

jet qu'il avait conçu, de réunir Torcy à Sedan, le roi rendit une ordonnance, en 1688, qui prescrivait la construction du pont qui sépare les deux localités. Jusqu'alors Torcy n'était joint à Sedan que par une chaussée, entrecoupée de distance en distance par quelques arches construites par Henri de La Tour, en 1602. Cette chaussée fut remplacée par un beau pont de 29 arches et d'environ 200 mètres de longueur. Ce pont, en rendant la communication plus facile, était d'un immense avantage pour la cité.

C'est vers la même époque que s'élevèrent les casernes du faubourg du Ménil. Commencées en 1693, elles furent terminées en 1694, et ont coûté 74,000 francs, sans l'ameublement, qu'on laissa à la charge de la ville.

Vauban était alors à Sedan. C'est cet illustre ingénieur qui, en 1689, fit construire la corne et le bastion du *Pont-Rouge*, et la demi-lune pentagonale que l'on voyait à la tête du *Pont-de-Meuse*, avant qu'elle ne fût couverte de constructions. Cette demi-lune dominait le grand ouvrage de la corne de Torcy, qui fut commencée à la même époque, achevé en 1700, et dont la tête est couverte par une autre demi-lune, ordonnée en 1734 par le maréchal d'Asfeld. On peut dire que la beauté et la régularité de ces trois ouvrages, coupés dans leur milieu par le pont de Torcy, ont fait de ce côté de Sedan une des plus belles entrées qu'il soit possible de pratiquer dans une ville de guerre.

C'est encore le maréchal d'Asfeld qui, vers l'an 1740, fit construire la grande lunette avancée

Digitized by Google

près de la rivière, qui couvre la branche droite de la corne de Torcy, au lieu dit le *Roidon*, pour défendre le passage des bateaux et protéger les rétines, que l'on avait disposées pour être mises au pont, contre les batteries que, dans ce temps-là, on aurait pu établir de l'autre côté de la rivière, dans le but de rompre lesdites rétines, et, par là, empêcher l'inondation.

Enfin, pour terminer tous ces travaux et compléter les fortifications de la place, le maréchal d'Asfeld fit construire, en 1737, et terminer, en 1741, le grand ouvrage couronné qui porte son nom. Cet ouvrage est séparé de la corne de Floing par un fossé large et profond, et couvre tout le faubourg de la Cassine. Le maréchal acheva la fortification de ce faubourg en faisant établir en face de *l'Asfeld* le bastion de la *Sorille*, le pont et le fossé qui ferment cette partie de la ville du côté de Floing.

En 1769, il s'agit de la construction du grand corps de casernes dans l'ouvrage à cornes de Torcy, d'un hôpital militaire et d'un corps de bâtiment pour les officiers d'artillerie. Le maréchal d'Armentières et M. de Calonne arrivent à Sedan pour prendre, avec les membres de la municipalité, des arrangements définitifs. On dresse les mémoires et les plans, et on les envoie en cour. La ville demande en même temps au roi l'autorisation de bâtir dans *l'Isle* une nouvelle boucherie et un abattoir, d'y établir une rue, un port, un quai, et pour cela de jeter bas le rempart et la courtine, entre le moulin et le bastion de la *Piquerie*.

Digitized by Google

Par arrêt du conseil d'Etat, du 20 octobre de la même année, il est fait droit aux diverses demandes de la ville de Sedan, qui est autorisée « 1° à construire un corps de casernes dans la branche gauche de l'ouvrage à cornes de Torcy, pour loger un régiment de cavalerie et un bataillon d'infanterie; 2° un pavillon, pour loger les officiers de deux bataillons et demi d'infanterie, vis-à-vis le quartier des casernes du Ménil; 3° un hôpital militaire au faubourg de la Cassine, près l'Hôtel de la Miséricorde, le tout en conformité des plans, profils et élévations qui en ont été dressés. »

Chargée de toutes ces constructions, la ville devait être exemptée à jamais, à partir du 1er janvier 1770, de la fourniture des lits et autres meubles de casernes, et de celle de bois et lumières dans les corps-de-garde. Le même arrêt porte concession du rempart et de la courtine sus-énoncés, pour y établir les ouvrages projetés.

La première pierre de ces casernes fut posée le 25 juin 1770, au nom du maréchal d'Armentières et de M. de Calonne, représentés par MM. de Saint-Simon, lieutenant du roi, et Husson, maire de la ville, délégués pour les représenter dans cette cérémonie. Les travaux commencèrent par l'aile gauche, qui est située du côté de la Meuse. Il a fallu pour ces constructions un pilotage immense, composé d'environ 1,200 arbres. Elles consistent en deux grandes ailes de bâtiments parallèles à quatre étages (y compris le rez-de-chaussée) et dirigées du nord au sud. C'est un

Digitized by Google

sieur Huart, maître architecte, qui en a fait les plans et qui présida à leur exécution (1).

Tel est Sedan considéré comme place de guerre. Peu de villes, examinées sous ce point de vue, offrent des dehors plus imposants; et il n'est pas étonnant que, du temps des princes, du temps même de Fabert, où l'art des sièges n'était pas perfectionné comme il le fut depuis, le château de Sedan ait été considéré comme une place imprenable. L'aspect de tous ces bastions qui l'entourent excite l'étonnement. Même, on ne peut se défendre d'une sorte de terreur quand, pour la première fois, on plonge ses regards dans ces fossés taillés dans le roc vif, à plus de cent pieds de profondeur. Les flancs de ces énormes boulevarts ne craignent ni le canon, ni la mine, ni l'escalade; ils bravent le temps même, qui pourtant détruit tout. Mais ce n'est pas seulement l'extérieur de la forteresse qui excite la surprise, c'est encore la grandeur et le nombre de ses souterrains. « Chaque bastion, dit un auteur anonyme, renferme trois étages de vastes casemates, creusées dans le roc et dont les voûtes ont 20 pieds d'élévation. On y trouve des fours, des cuisines, des abreuvoirs; un endroit très-sain qui peut servir d'hôpital en cas de siége; d'immenses emplacements propres à loger des troupes, et toutes sortes de munitions, poudres, fourrages, viandes, etc. Dans une de ces grottes artificielles, ajoute le même auteur, on a découvert, dans le courant du siècle dernier, un tas de blé considérable et

(1) *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

très-bien conservé, dont on a fait d'excellent pain. Ce blé avait peut-être plus d'un siècle. Une croûte solide, formée des grains que l'humidité du lieu avait fait germer, garantissait de cette même humidité le reste du tas, que des branches d'hièble répandues partout dans l'intérieur avaient défendu des attaques de ces insectes voraces, si redoutables aux greniers publics. Les souterrains, disposés en plusieurs étages, communiquent entre eux par des galeries. Ils règnent dans tout l'intérieur du Château, et ce qui parait n'être en dehors qu'une masse informe, recelle une nouvelle forteresse, qui ne pourrait être prise que par la famine ou le défaut de munitions (1). »

Quand on considère l'ensemble de ces immenses ouvrages, de ces constructions gigantesques, on se demande naturellement comment un si petit Etat, une si petite ville ont pu suffire aux énormes dépenses qu'ils ont entraînés, et la surprise redouble. C'est ici surtout que le Sedanais doit reconnaître l'infatigable ardeur de ses anciens princes souverains et la patiente énergie de ses ancêtres. Depuis que le calvinisme s'était établi à Sedan sur les ruines de la religion antique, les temps, comme nous l'avons remarqué, devinrent de plus en plus critiques et menaçants. Il fallut, à tout prix, augmenter, compléter les fortifications d'une place qui était destinée à devenir l'un des plus forts boulevarts de l'hérésie en France. Les princes, comptant sur le zèle et la

(1) Manuscrit attribué à M. Lenoir-Peyre, auquel, ainsi qu'au P. Norbert, nous devons les indications qui précèdent.

Digitized by Google

bonne volonté de leurs sujets, ne craignirent pas de leur imposer les plus lourdes charges. Outre les corvées personnelles, ordinaires et extraordinaires, faites exactement par tous les habitants des Terres-Souveraines, on jeta une taxe générale en 1577, non-seulement sur les habitants, mais encore sur tous les forains et étrangers qui avaient des biens dans les Principautés. L'abbé de Mouzon paya en raison de ses dîmes de Givonne, de Bazeilles, Douzy, Lamoncelle, Balan, Villers-Cernay et Pouru-Saint-Remi. Les chanoines de Braux payèrent aussi pour les propriétés qu'ils possédaient à Bazeilles. L'année suivante, 1578, pour réparer les brèches et dégâts faits aux digues, ponts, chaussées, fortifications, la régente impose un octroi sur toutes les marchandises qui arrivent à Sedan par la Meuse. Chaque année amenait de nouveaux impôts. Malgré l'état de misère de ses sujets, qui étaient en butte à tous les fléaux (1586), la guerre, la famine et la peste, Guillaume-Robert engage la ville à faire des emprunts d'argent, et impose, en outre, pour 6 années consécutives, un octroi de 7 sous 6 deniers par chaque queue de vin qui entrerait dans les Souverainetés. Pour faire avancer les fortifications, ce prince prend des mesures tout-à-fait tyranniques : il ordonne que tous, sans distinction d'état, de rang, ni de sexe, réfugiés, nobles, etc., fassent chaque semaine un jour de *corvée* aux travaux de la place. Il enjoint à tous les pauvres, auxquels il défend de mendier sous peine du fouet, de se trouver à la porte du *Rivage* tous les matins, afin d'être employés aux travaux et de gagner ainsi leur vie.

Digitized by Google

Sous Charlotte de La Marck, le même système d'imposition continua. Toujours pour parfaire les fortifications, le conseil de la princesse (1591) ordonne aux communautés de Sedan et de Raucourt de vendre des bois communaux pour satisfaire aux taxes imposées. Les communes qui n'avaient pas de bois usagers, devaient vendre leurs terres d'usage, jusqu'à concurrence de la somme exigée. Tous les biens ecclésiastiques, ceux des abbayes et autres étaient taxés en particulier. On imposa un droit de 12 deniers sur chaque pot de vin. Dans cette circonstance, tous les gentilshommes, par patriotisme, se taxèrent volontairement. Henri IV, lui-même, pour l'avancement des fortifications, fit un présent de 4,000 écus.

Au temps d'Henri de La Tour, les travaux des fortifications redoublèrent d'activité ; les taxes et les impositions pour y subvenir augmentèrent aussi (1615). Le prince, qui avait fort à cœur de conduire à bonne fin ses entreprises, vendit quelques parties de forêts et fit des emprunts considérables. Les habitants approuvaient sans doute ces énormes dépenses, car, pour témoigner à leur prince leurs sympathies, ils se cotisèrent volontairement pour l'avancement des travaux de défense. Ce qui ne l'empêcha point (1619) d'augmenter encore les impôts et d'exiger 6 deniers en plus des 12 déjà mis sur chaque pot de vin, pour la continuation des ouvrages et la construction des baraques destinées aux logements militaires. L'impôt sur le vin fut encore augmenté sous la régence d'Elizabeth de Nassau, en 1625. On paya deux sous par bouteille de vin venant de Torcy à

Digitized by Google

Sedan, sous peine de confiscation du vin et de 30 sous d'amende contre les fraudeurs. En 1632, le vin, à ce qu'il paraît, n'était point encore suffisamment imposé : on accrut de 12 deniers sur chaque pot de vin les anciennes impositions sur cette matière, pour subvenir aux charges de la ville et opérer des remboursements.

Nous avons vu comment le maréchal de Fabert, ne pouvant se fier aux promesses du cardinal de Richelieu, qui lui avait fait espérer une somme de 80,000 livres, ni à celles du cardinal Mazarin, engagea les habitants de Sedan à se passer des secours de l'Etat, qui était alors obéré, et à se charger personnellement de réparer les fortifications et d'en construire de nouvelles. Ce fut alors encore de nouveaux octrois imposés : 3 livres tournois pour chaque pièce de vin ; 15 livres tournois pour chaque pièce d'eau-de-vie, jauge de Champagne, et 17 livres pour jauge de Beaune ; 15 sous par pièce de bière. On avait aussi imposé un droit sur les grains, dont le produit, en 1650, s'élevait à 5,480 livres 12 sous 6 deniers.

Tous les autres ouvrages ou établissements militaires, qui depuis furent établis, ont été presque en entier, ou du moins pour la plus grande partie, à la charge des habitants. Mais ce sont surtout les dépenses occasionnées par la construction des nouvelles casernes, en 1770, qui obérèrent la commune de Sedan et la chargèrent d'une énorme dette.

Pour parvenir à la construction de ce grand ouvrage, elle fut, il est vrai, gratifiée de plusieurs concessions. Elle reçut du roi (1769) l'autorisa-

Digitized by Google

tion de percevoir, à son profit, pendant neuf années consécutives, différents droits sur diverses denrées et marchandises, et à jouir pendant 20 ans du produit de l'ancien octroi établi en 1654. On lui accorda 1° le terrain de *l'Isle*, consistant en 2,153 toises, pour en jouir à perpétuité, et disposer des portions dudit terrain, qui n'entreraient pas dans les plans de construction du port, de la boucherie, de l'abattoir, etc., à charge d'en employer le produit aux ouvrages projetés; 2° le terre-plein de l'ouvrage à cornes de Torcy, à gauche de la chaussée, contenant 2,773 toises, pour y construire le corps de casernes; 3° le magasin construit à droite de la chaussée, pour servir de manège et de magasin à l'usage des troupes logées auxdites casernes, lesquels lieux feraient dorénavant partie du ban, territoire et juridiction de Sedan, et cesseraient de faire partie du ban, territoire et juridiction de Torcy; 4° un terrain de 1,059 toises de superficie, situé au faubourg du Ménil, pour y construire le pavillon destiné au logement des officiers. Le roi déchargea la ville de Sedan de la fourniture de bois et de lumière aux troupes et aux corps-de-garde, ainsi que de celle des lits et ustensiles aux casernes. Il fit, en outre, pour la construction desdites casernes, un don de 40,000 livres. Les religieux d'Orval et les Chartreux du Mont-Dieu (1770) voulurent aussi apporter leur pierre à l'édifice. Les premiers envoyèrent à la ville 12,000 livres, les seconds 4,800 livres, pour l'aider dans la construction de ces vastes bâtiments. Le terrain de *l'Isle*, resté disponible, fut vendu par parcelles

Digitized by Google

(1771), et le total du prix des emplacements cédés aux particuliers se monta à la somme de 55,000 livres. Cette somme, réunie aux dons qui avaient été faits, formait un total de plus de 111,000 livres.

Néanmoins, tous ces avantages, qui semblaient être très-importants pour la ville, n'allégeaient pas de beaucoup la charge qu'elle s'imposait. D'abord tous les produits des concessions de terrains devaient être employés aux ouvrages projetés. La décharge des fournitures n'était faite qu'à la condition d'acquérir les maisons et jardins de la succession d'un abbé Lamorlette, contenant 838 toises de superficie, contiguës à l'hôpital civil, pour y construire un hôpital militaire ; et ensuite d'employer, sans aucun détournement, à la construction des casernes, pavillon et hôpital militaire susdits, tout le produit des droits ; et, pendant 12 ans consécutifs, la somme qui était employée annuellement pour la fourniture des lits, du bois, de la lumière, etc., aux casernes et aux corps-de-garde.

A ces conditions, le roi autorisa la ville de Sedan à faire exécuter toutes les constructions projetées par économie ou par adjudication. Les marchés devaient être faits en présence de l'intendant ou approuvés par lui. Celui-ci devait aussi connaître de toutes les contestations qui pourraient surgir, et en juger définitivement, sauf appel au conseil.

La ville ne tarda pas à s'apercevoir que les avantages qui lui avaient été faits étaient plus qu'insuffisants. Déjà, en 1772, elle emprunta au

Digitized by Google

corps de la draperie 50,000 écus ; et, ensuite, autorisée par un arrêt du conseil du 21 octobre de la même année, la municipalité contracta sur la ville de Gênes un énorme emprunt de 300,000 livres, sous l'hypothèque générale des biens de tous les habitants des Souverainetés, sans exception (1).

A l'aide de ces emprunts extraordinaires, la construction des casernes put être terminée ; mais elle les engloutit à elle seule presque en entier. Le projet de bâtir un pavillon au faubourg du Ménil, et un hôpital militaire au faubourg de la Cassine, fut forcément abandonné, par épuisement de ressources. Les villages de la Principauté, ne participant point aux avantages des diverses constructions, se refusèrent à en supporter les charges. Ils se pourvurent contre l'arrêt de 1769, qui les y assujétissait ; mais leurs réclamations échouèrent devant un arrêt du conseil de 1773. Ils ne se rebutèrent pas ; ils firent de nouvelles tentatives qui furent plus heureuses, et, en 1781, ils obtinrent une décision qui les déchargeait de cette sorte d'imposition.

(1) *Chron.* du P. Norbert.

Digitized by Google

CHAPITRE XL.

Sommaire. Appréciation contradictoire de la force de la place de Sedan. — Témoignage de Vauban. — Témoignage de Sully. — Sentiments des officiers du génie en 1791. — La place de Sedan sous la Restauration. — Ordonnances royales de 1819 et de 1821. — Prétentions du génie. — Opposition du conseil municipal. — Réclamations adressées au gouvernement. — Mesures vexatoires du génie. — L'Etat rentre en possession des terrains militaires cédés en 1806. — Continuation du système envahisseur du génie. — Recours au roi. — Audience de Louis-Philippe. — Le génie persiste dans ses exigences. — Nouvelles réclamations du conseil. — Procès. — Réunion du village de Torcy à la forteresse. — Réunion de la commune de Torcy à la commune de Sedan. — Institutions militaires. Organisation de la force armée sous les princes. — Milice bourgeoise. — Compagnie de la Jeunesse. — Règlements d'Henri de La Tour et du maréchal de Fabert. — Edit de 1694 modifiant les milices bourgeoises du royaume. — Celle de Sedan reste sur l'ancien pied. — Nouveaux règlements pour cette milice. — Régiment de Fabert. — Académie *des Exercices*. — Garde nationale. — Compagnie des Sapeurs-pompiers. — Son organisation. — Salle *des Antiques*.

Les avis sont partagés relativement à la force réelle de la place de Sedan. Malgré l'aspect formidable qu'elle présente, les ingénieurs et les hommes de l'art ont, de tout temps, été assez peu d'accord sur la force de résistance qu'elle pouvait offrir à l'ennemi. Les uns ont prétendu qu'elle ne pouvait tenir longtemps ; les autres l'ont représentée comme presque imprenable.

Digitized by Google

Ceux-ci invoquent en leur faveur le témoignage de Vauban. Vauban, en effet, examinant l'un après l'autre les différents points de la défense, en apprécie ainsi la valeur respective :

« La colline du Moulin-à-Vent, qui domine la ville à l'orient, semble d'abord offrir de grands avantages à l'ennemi. Mais plusieurs ouvrages l'arrêteront d'abord, et leur peu d'étendue empêchera qu'ils ne lui soient utiles, lorsqu'il s'en sera rendu maître. La partie haute du Palatinat présente un fossé immense et un escarpement qui ne laisse aucun espoir d'attacher le mineur avec succès. Parvenu au corps de place, l'assiégeant trouvera les mêmes difficultés dans l'attaque du bastion de Nassau, dont la prise coûterait seule plusieurs mois. La partie basse du Palatinat ne sera pas attaquée avec plus de fruit, quand l'ennemi y aura fait une brèche : il ne viendrait pas à bout de s'y établir, à cause de la protection des hauts ouvrages, contre lesquels il lui est impossible de se couvrir. De quelque côté qu'on l'envisage, ce point d'attaque, tout avantageux qu'il semble d'abord pour l'assiégeant, est un des plus difficiles qu'il y ait en Europe.

» Si l'ennemi s'adresse aux ouvrages qui couvrent le château du côté des hauteurs, *la Rochette, le Grand-Jardin* et *les Ecossais*, il sera obligé de les attaquer par les fronts, et rencontrera à peu près les mêmes obstacles, toute cette fortification étant pratiquée dans le roc. Rien n'empêchera l'assiégé de ménager dans chacun des ouvrages des retranchements qui demanderont un nouveau siége. Il disputera ainsi le terrain pied à pied. Le

Digitized by Google

corps de la place de ce côté-là présente encore une hauteur et une continuité qui le défendent de la mine. Si tant de difficultés ne rebutent un ennemi opiniâtre, au moins le siége deviendrait fort long; et ceux de dedans acquerraient avec peu de péril toute la gloire d'une belle défense.

» Du côté de la corne de Floing, Sedan paraît inexpugnable. Si, contre toute vraisemblance, l'ennemi dirigeait ses attaques sur cette pièce, il lui faudrait plusieurs jours pour emporter les dehors. Après quoi, bien établi le long de la tête de cet ouvrage, il pourra se donner le plaisir de voir un échantillon de ce qui lui reste à faire (1). Les revers qui protègent l'aile droite de cette corne, son immense fossé rendent cette aîle presque inattaquable. Au-delà, on trouve le bastion Sillery et le Fer-à-Cheval, qu'il faut attaquer l'un après l'autre. Ces deux boulevarts ont des escarpements si hauts, qu'il n'y a point de mineur qui puisse en gagner le dessus. Si, laissant ces rochers et s'étant rendus maîtres du faubourg de la Cassine, l'assiégeant attaquait la corne du Rivage, il essuierait des difficultés d'un autre genre. Les hauts ouvrages l'empêcheront toujours de s'établir dans cette partie, où il peut d'autant moins pénétrer, qu'à mesure qu'il y avancerait il s'exposerait davantage au feu de l'assiégé, qui, à la fin, le battrait devant, derrière et sur les côtés.

(1) Depuis Vauban, la couronne d'Asfeld a été construite; ce ne sont plus de simples dehors à enlever; c'est un grand ouvrage couvert de demi-lunes, dont il faut se rendre maître avant de découvrir le front de la corne de Floing.

Digitized by Google

» La corne de Torcy est une des principales défenses de ce quartier. Cet ouvrage et celui de Floing rendent le faubourg du Rivage inaccessible. La corne de Torcy est bâtie de l'autre côté de la Meuse : elle a son front couvert d'une demi-lune. L'inondation de ses fossés et de toute la prairie la défend suffisamment ; et quand un ennemi, qui n'aurait pas le sens commun, s'attacherait à cette pièce, il n'en serait pas plus avancé, n'étant pas en son pouvoir de passer la rivière, pour former et maintenir une attaque de l'autre côté.

» L'inondation complète des prairies au-dessus de Sedan protège efficacement le reste de l'enceinte, munie d'ailleurs de fausses braies, demi-lunes et lunettes, qui arrêteront toujours l'ennemi, après qu'il sera venu à bout de saigner les eaux. Cette opération est également difficile et indispensable pour tout assiégeant qui en voudrait à la partie basse de la ville. Mais les ouvrages qui commandent absolument les lieux où il sera obligé d'établir ses travaux, en retarderont considérablement le succès, s'ils ne viennent pas à bout de les détruire (1). »

Vauban ajoute que, « quoique cette ville paraisse accablée de montagnes, les plus proches sont dominées par d'autres plus éloignées, desquelles une armée de secours incommoderait tellement l'assiégeant, qu'il ne pourrait demeurer dans son camp ; que la circonvallation en serait nécessairement très-étendue, et d'ailleurs coupée

(1) *Œuvres* de Vauban.

Digitized by Google

par la Meuse : inconvénient que nulle quantité de ponts ne saurait racheter (1). »

Telle est l'opinion du plus célèbre ingénieur du siècle de Louis XIV, sur une place dont il a fortifié lui-même quelques parties ; et cette opinion concordait avec la manière de voir de plusieurs ingénieurs et hommes de guerre plus anciens, tels que Montluc, La Noue, Erard, qui en avaient la plus haute idée, et qui la représentaient à Henri IV comme presque imprenable.

Cette opinion ne fut pas entièrement partagée par d'autres ingénieurs anciens et modernes, qui n'ont pas cru cette place de guerre aussi redoutable que le pensait Vauban et quelques-uns de ses devanciers.

Ils s'appuient d'abord sur l'opinion de Sully, qui, dans ses *Mémoires*, ne manifeste pas faire grand cas de la valeur et de l'importance de la position de Sedan, à l'époque même où Montluc, La Noue, Erard la présentaient à Henri IV « comme ne pouvant être prise que par famine. »

Le roi, ayant résolu d'assiéger la ville d'Henri de La Tour, et ayant entendu le sentiment des personnages que nous venons de citer, voulut avoir l'opinion de Sully qui était présent, et lui demanda « ce qu'il pensait de ces effroyables fossés creusés dans le roc. » Sully ne voulut rien répondre pour le moment ; mais, le lendemain, venant trouver le roi en particulier, il lui dit « qu'il avait été grandement aise de voir que pas

(1) *Œuvres* de Vauban.

Digitized by Google

un seul de ceux qu'il avait assemblés n'avait remarqué une seule des défectuosités qu'apportait à cette place la *vallée de la Fontaine*, ainsi que deux avenues au-dessus et au-dessous de la rivière, lesquelles étaient si grandes, qu'il lui répondait de loger, sans beaucoup de danger, toutes les troupes à 200 pas de la place, voire même sur les contrescarpes des fossés artificiels qui avaient été faits en ces lieux-là, sans qu'on leur pût tirer une seule arquebusade, à cause des tournants des vallons, et que nul n'oserait se découvrir dans les éminentes fortifications de la place, commandées par d'autres éminences de tant de côtés, que l'on pouvait voir ceux qui seraient logés dedans par derrière et par les deux côtés quasi aussi bien qu'en teste. » Bref, Sully assurait « de prendre la place dans le huitième jour des logements de son artillerie; mais qu'il n'avait voulu rien dire devant des gens qui auraient pu en donner avis au seigneur de Sedan (1). »

On cite à l'appui de cette opinion Vauban lui-même, qui aurait dit, en parlant de Sedan : « Cette place, si bizarre par son assiette, par le composé extraordinaire de ses fortifications, par l'immense étendue de ses dehors, qui a tant fait de bruit par la profondeur de ses fossés, est une place à être infailliblement prise en huit jours, en l'état où elle est. Place qui n'a pas une seule pièce de la figure et grandeur de laquelle on puisse être satisfait, ni qui ait jamais été achevée, excepté la corne de Floing; qui n'a pas un seul ouvrage, si

(1) *Mémoires* de Sully.

Digitized by Google

petit qu'il puisse être, dont le revêtement soit en son entier..... (1). »

On ajoute qu'en 1791, alors que la guerre était de plus en plus menaçante, des officiers du génie furent envoyés par le gouvernement pour inspecter les places fortes de la frontière, et ces officiers reconnurent que la place de Sedan n'était pas capable de couvrir la frontière des Ardennes; qu'elle ne résisterait pas à une attaque, si on ne la couvrait elle-même par un camp retranché, qui, en effet, fut établi sur la hauteur qui la domine.

Nous ne nous établirons pas juge entre les deux opinions : nous les laissons à l'appréciation des hommes compétents.

Sous l'Empire, Sedan, devenu ville d'intérieur, avait été rayé, par un décret de 1806, du tableau des places de guerre; et, par suite, comme nous l'avons dit, les terrains militaires avaient été cédés à la commune, qui en avait fait sa propriété.

Mais après la Restauration, Sedan était redevenu place frontière, et, d'après l'avis du comité

(1) Vauban, ici, ne se contredit pas. Il signale certaines défectuosités qui pourraient nuire considérablement à la défense; mais il reconnait l'excellence de l'ensemble. « Sedan, dit-il, au même endroit de ses *Mémoires*, a des fossés merveilleux à ne pouvoir être passés qu'en les comblant les uns après les autres; des dehors bien placés et fort étendus, et *tout son composé assez bien tourné pour en pouvoir faire une très-excellente place des plus fortes et des meilleures du royaume* (1). »

(1) *Mémoires* de Vauban.

Digitized by Google

du génie et celui de la commission de défense, la ville et le Château avait été classés parmi les places de guerre de première classe, et avaient été soumis aux règles des servitudes militaires en vertu des ordonnances royales du 17 juillet 1819 et du 1er août 1821. Conséquemment à ces ordonnances, l'autorité militaire manifesta le projet d'augmenter les travaux de la place et d'en porter la défense au-delà de son ancien système de fortifications. Pour cela, il s'agissait d'isoler le Château, de faire abattre et raser une multitude de maisons de la ville, comme étant dans les limites de la servitude militaire; d'établir à leur place des esplanades intérieures, où il n'en existait et où il n'en avait jamais existé, et même de ne souffrir aucune construction, aucun bâtiment civil qu'à 250 mètres des ouvrages avancés.

De plus, le génie militaire contestait à la ville la possession et la jouissance de la place du Château, et le commandant de cette arme à Sedan, dans un rapport adressé au maréchal de camp commandant la subdivision des Ardennes, prétendait « qu'il n'y avait point de doute que la place du Château de Sedan, qui était, disait-il, la continuation du *Jardin des Prêtres*, ne constituât, avec celui-ci, l'ancienne esplanade qui avait été réservée au-devant du Château; que la ville n'en jouissait que par tolérance, et qu'elle devait procurer non pas des assertions vagues, mais des titres authentiques, pour prouver que la concession de cette place lui avait été faite, soit par les anciens princes de Sedan, soit par les rois de France, depuis sa réunion au royaume. »

Digitized by Google

Ces prétentions, qu'élevait le génie militaire, ainsi que le plan qu'il se proposait d'exécuter, jetèrent l'alarme dans toute la ville, surtout parmi les propriétaires des maisons signalées comme devant être détruites les premières.

Ici commencent de longs débats entre la ville et l'autorité militaire.

Le conseil municipal dut porter son attention sur de tels projets. Il vit, dans les intentions du génie, la destruction future de la ville entière, la ruine de son commerce, de son industrie, et lui opposa la plus énergique résistance. S'appuyant des raisons qui militent en faveur du peu d'importance de la place, au point de vue stratégique, il démontra, dans ses séances du 2 mai et du 13 décembre 1825, « que la position militaire de Sedan ne pouvait couvrir suffisamment l'importante frontière des Ardennes; que le projet du génie compromettait la sûreté de l'Etat et l'honneur de la France ; que ceux qui avaient pu présenter un pareil plan, s'étaient étrangement abusés et ne l'avaient pas fait avec le soin et la maturité nécessaires à l'importance du classement. » Puis, envisageant la question au point de vue de l'intérêt de la cité, il expose « que la ville n'ayant, en aucun sens, guère plus de 250 mètres de largeur, il faudrait qu'elle disparût, si le plan était adopté; qu'alors c'en était fait de son existence, comme ville manufacturière, et que cet anéantissement réduirait à la plus affreuse misère une population immense. » Il termine par demander « qu'il soit fait une enquête contradictoire sur les lieux, convaincu que tout ce qu'il a

Digitized by Google

articulé serait démontré, ajoutant que dans le cas où il résulterait de cette enquête que la ville dût être considérée, en définitive, comme point défensif de première classe, il recevra avec une respectueuse résignation la décision souveraine, mais que jusque là, il soutient que la religion du monarque n'a point été suffisamment éclairée, et que le projet énoncé par le ministre de la guerre est un projet dangereux, ou au moins inutile pour la France, destructif du commerce de la ville et ruineux pour les habitants. »

Ces considérations furent envoyées au ministre de l'intérieur, avec prière de les déposer au pied du Trône.

Ne recevant aucune réponse, le conseil conclut que ses observations n'avaient point été mises sous les yeux du roi, et fit de nouvelles instances le 11 mai 1826 et le 5 décembre de la même année, dans l'espoir que Sa Majesté daignerait ordonner « qu'elles fussent prises en considération, non-seulement dans l'intérêt de la cité, mais encore pour la sécurité et l'honneur de la France.

Et quant à la place du Château, dont la possession lui était contestée, la ville ne repoussa pas les prétentions du génie avec moins de force et de raison. Elle exposa, par l'organe du maire (29 mai 1826), que « les titres de la ville à la propriété de la place du Château étaient la possession continue et non interrompue, depuis l'origine de la ville, de cette place, qui est l'une de ses places publiques, pavée par ses soins et constamment entretenue à ses frais, et qui fut, dans les pre-

Digitized by Google

miers temps, la seule place publique de la ville; que si l'autorité militaire, dans ses prétentions sur cette place, se croyait bien fondée, c'était à elle à prouver ses droits par des titres authentiques, et non à la ville, qui en a toujours eu la possession. »

Le maire fait ensuite l'historique de cette place. Il montre « que, sous les princes, elle a été employée à une partie des marchés de la ville; qu'après la réunion à la France, elle n'a point changé de destination; qu'en 1791, alors que le château fut mis en état de siège, la possession de cette place ne lui fut pas contestée, et qu'elle en a joui sans contestation et sans trouble jusqu'à nos jours. »

Malgré ces représentations, le ministre de la guerre adopta en partie le système du génie, et pensa que « à défaut pour les deux partis de titres authentiques, la propriété originellement militaire de la place du Château est aussi évidente que celle du jardin dit *des Prêtres,* qui est contigu, et pour lequel il n'y avait aucune réclamation; que sa position devant la porte du château suffisait pour l'attester; que les règles du droit commun n'étaient pas applicables à l'objet de la discussion, et qu'en conséquence, par le fait même de sa position, elle faisait partie intégrante de l'esplanade du château et devait être soumise à l'application des servitudes militaires. »

Le conseil municipal nomma alors une commission de trois membres pour répondre au ministre, et cette commission, réfutant avec autant de force que de logique, dans un long mémoire,

Digitized by Google

toutes les allégations du département de la guerre, prouva de nouveau « que la place dite du Château était une propriété communale ; que la ville, chargée constamment de son entretien, en avait perpétuellement joui ; que le génie n'a aucun titre à opposer à cette possession publique et paisible ; que la position de cette place ne peut être un droit à la propriété réclamée par le génie, qui ne présente pour appuyer son système que de vaines allégations ; enfin, qu'une semblable prétention était tellement exorbitante, qu'on ne concevait pas qu'elle eût pu être sérieusement élevée. » La commission termine par exprimer « qu'elle attend de la justice du gouvernement du roi que l'autorité municipale sera maintenue, sans restriction, dans l'exercice de ses droits sur la place du Château, et sans pouvoir y être jamais troublée par aucune autorité militaire quelconque. »

Ces diverses réclamations n'aboutirent à rien de définitif. Le génie persévéra dans ses prétentions exorbitantes. Il voulait s'emparer, sans indemnité, des propriétés particulières qui se trouvaient dans ses rayons ; exerçait des vexations continuelles contre les habitants par des procès-verbaux dressés par ses agents pour de prétendues contraventions aux servitudes militaires. Le conseil fit de nouvelles réclamations au ministère de la guerre, le 13 mai 1829, tendantes à obtenir une ordonnance du roi qui déterminât, pour la place de Sedan, « les servitudes qui pouvaient être imposées, pour la défense de l'Etat, et qui obligeât le génie militaire à n'exiger le sacrifice

Digitized by Google

d'aucune propriété intérieure, que moyennant une juste et préalable indemnité, quand cette propriété se trouverait au-delà du rayon fixé par les lois sur cette matière. »

Dans ces circonstances, survint une ordonnance de 1829 (19 août) déclarant d'utilité publique le rachat à effectuer des terrains provenant des fortifications de Sedan et cédés à la ville par le décret impérial de 1806. Le maire, en ayant donné connaissance au conseil, fut chargé de soutenir les intérêts de la ville et de remplir les formalités prescrites par l'ordonnance royale du 1er août 1821, qui place Sedan parmi les villes de guerre de première classe.

Sur une lettre du ministre de la guerre proposant à la ville d'effectuer la remise pure et simple de son mur d'enceinte, et faisant ressortir que l'avantage qui résulterait pour elle de cet arrangement, en ce que la perception de son octroi se trouverait mieux assurée, par suite de l'intérêt que le département de la guerre aurait de mettre ce mur en bon état de défense, le conseil jugea convenable de faire purement et simplement à l'Etat la concession demandée. Mais, le 11 décembre 1830, entrant en correspondance avec le génie, pour asseoir la valeur des portions de terrain militaire appartenant à la ville, et sur le rapport d'une commission, qui avait été nommée pour déterminer cette valeur, et qui l'avait fixée à une somme de 58,682 francs, l'administration municipale considéra que « le motif d'utilité publique, plus impérieux en ce moment qu'en aucun autre temps, faisait un devoir à la ville

Digitized by Google

d'accélérer l'époque du rachat des terrains des fortifications, afin qu'on ne pût lui adresser le reproche d'avoir empêché ou retardé des travaux qui intéressaient la défense de la frontière ; et, dans l'espérance que le gouvernement saurait un jour indemniser la ville du sacrifice qu'elle s'imposait dans l'intérêt de la sûreté de l'Etat, » elle consentit à réduire à 54,000 francs les prétentions de la ville, à la condition qu'elle serait payée de suite sur les fonds qui pouvaient être disponibles sur l'exercice de 1830, et sous la réserve expresse 1° que le gouvernement laisserait le libre accès pour arriver aux terrains des anciennes fortifications vendus à divers particuliers, jusqu'à l'époque du rachat de ces terrains par l'Etat, de manière que la ville fût garantie de toute action en recours au sujet desdits terrains ; 2° que les habitants conserveraient la jouissance des chemins vicinaux qui traversent partie des glacis, sauf réduction de ces chemins à la largeur qu'ils avaient à l'époque du décret du 26 brumaire an XIII. — (17 nov. 1804).

Cette vente par la ville au département de la guerre fut autorisée par ordonnance royale du 22 juillet 1831, aux conditions énoncées ci-dessus.

Cette transaction n'empêcha pas le génie militaire de continuer ses procédés contre la ville. En 1832, il lui contesta la possession d'un terrain dit la *Place Verte,* ainsi que l'usage de la rue dite du *Rempart*. Il voulut ensuite l'obliger à faire des soumissions pour les moindres travaux qu'elle pouvait exécuter sur des terrains qui n'avaient jamais été grevés d'aucune servitude militaire ;

Digitized by Google

mais la ville ne consentit jamais à céder une partie de ses droits. Elle autorisa le maire à repousser toutes les prétentions du génie par tous les moyens administratifs et judiciaires. Elle soutint contre son exigeant adversaire plusieurs procès. Ces procès furent jugés en sa faveur. Mais rien n'empêchait le génie de continuer son système. Le conseil municipal alors résolut d'avoir recours au roi lui-même et de lui faire connaître directement la position malheureuse dans laquelle serait placé Sedan, ville tout industrielle et manufacturière, si jamais une ordonnance établissait des zones de servitudes dans l'intérieur de la place, à partir des fronts du château, ainsi que le génie militaire en manifestait continuellement l'intention. Dans sa séance du 3 septembre 1833, il rédigea la supplique suivante, et nomma une commission chargée de la porter elle-même au roi des Français :

« Sire,

» Le maire et les membres du conseil municipal de la ville de Sedan prennent la respectueuse liberté de faire à Votre Majesté l'exposé suivant, dans l'intérêt des habitants de cette cité, dont un grand nombre éprouve de vives inquiétudes sur le sort de leurs propriétés bâties dans l'intérieur de la ville.

» Sedan, redevenu place de guerre, peut être considéré comme l'un des premiers boulevarts du royaume. Son importance est même plus grande qu'en 1792, où cette place était appuyée d'un camp retranché, fraisé et palissadé; car pendant la réunion de la Belgique et des provinces rhénanes à la France, on a, pour la faci-

Digitized by Google

» lité des communications avec ces pays conquis, » rendu praticable la forêt des Ardennes, qui, » auparavant était considérée comme inaccessible » à une armée. En 1815, les Prussiens ont fait » encore des abatis dans cette forêt pour faire » arriver, de Luxembourg, des pièces de gros » calibre au siège de Mézières.

» Cette frontière doit donc attirer toute l'atten- » tion du gouvernement. En effet, l'ennemi, » maître de Sedan, peut se contenter de faire » observer les petites places de Mézières et de » Rocroi, et se rendre en très-peu de jours aux » portes de la capitale, sans rencontrer aucune » place forte.

» Sedan est donc une des principales clefs de » la France, et sa position la rend susceptible » d'être fortifiée sur un vaste plan; car, en forti- » fiant convenablement les hauteurs de son ancien » camp retranché, on peut, entre ces hauteurs et » les fronts de la partie haute de la place, former » des abris et placer un corps de troupes qui » pourrait gêner considérablement les opérations » d'une armée d'envahissement.

» Mais les habitants de cette ville commer- » çante, qui verraient avec plaisir réaliser un tel » projet de défense, sont loin d'être rassurés sur » la conservation de leurs propriétés, d'après les » prétentions journalières du génie.

» En effet, suivant les dispositions des lois des » 10 juillet 1791 et 17 juillet 1819, les deux zones » de servitudes ont été établies, il y a plusieurs » années, autour de la place, à partir de la crête » des chemins couverts les plus avancés; mais

Digitized by Google

» depuis la réunion au château des bastions du » *Fer-à-Cheval* et de *Sillery*, et de l'ouvrage à » cornes dit des *Capucins*, le génie militaire, en » isolant le château de la ville (ce qui ne peut être, » en fait, d'après la position des lieux, ni en droit, » d'après l'art. 5 de la loi du 17 juillet 1819), pré- » tend établir de nouveaux rayons de servitudes » dans l'intérieur de la ville même ; en sorte que » toutes les maisons de Sedan, qui n'a que 400 » mètres dans sa plus grande largeur, pourraient, » à la rigueur, être comprises dans ces nouveaux » rayons. Déjà, le génie militaire, arguant de la » prétendue existence de ces servitudes sur les » propriétés intérieures de la ville (ce qui est une » erreur manifeste), exige des particuliers qui ont » besoin de faire exécuter des réparations à leurs » maisons, et de la ville elle-même, pour les pro- » priétés qui lui appartiennent, des soumissions » de se conformer aux lois sur les servitudes : ce » qui réduit à rien la valeur de ces propriétés.

» Cependant, des mesures de ce genre ne peu- » vent être prises sans une ordonnance spéciale » de Votre Majesté, et avant que les plans des » changements à opérer n'aient été déposés à la » sous-préfecture pour être communiqués aux » parties intéressées, dont les propriétés, dans ce » cas particulier, ne doivent point être grevées de » servitudes, mais bien être dûment achetées par » l'Etat.

» Nous venons donc prier Votre Majesté de vou- » loir bien prendre en considération la position » critique dans laquelle se trouvent les habitants » de cette ville tout industrielle, et les rassurer

Digitized by Google

» sur le sort de leurs propriétés, que les mesures » préventives et vexatoires du génie militaire » compromettent journellement : ce qui leur » donne d'autant plus de sujet de tristesse et de » surprise, que Votre Majesté n'a point rendu » d'ordonnance à cet égard.

» En attendant avec une respectueuse con- » fiance la détermination que Votre Majesté, zélée » protectrice du commerce, daignera prendre » dans l'intérêt de notre ville manufacturière,

» Nous sommes avec le plus profond » respect, etc. »

MM. le maire, Bacot, Noël et Carré, nommés délégués, furent invités à se rendre le plus tôt possible à Paris auprès de Sa Majesté. La députation fut reçue le 24 septembre par le ministre de l'intérieur, et le 30 par le roi et le ministre du commerce. En présentant la pétition au monarque, le maire dit :

« Sire, députés de la ville de Sedan, nous avons » l'honneur de présenter à Votre Majesté une » supplique votée par le conseil municipal. Pleins » de confiance en la bonté et la justice de Votre » Majesté, que nous savons constamment occupée » du bonheur public et de la prospérité du com- » merce en général, nous osons espérer qu'elle » daignera l'accueillir avec bienveillance et ac- » corder sa puissante protection à notre industrie » particulière, qui se trouve, ainsi que nos pro- » priétés, menacée d'une ruine imminente.

» J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de » daigner me permettre de lui en faire la lec- » ture. »

Digitized by Google

Le roi répondit à peu près en ces termes :

« Il s'agit de servitudes militaires; elles sont » dures : je n'en suis pas partisan ; elles sont trop » sévères : j'aime à les alléger. Elles restreignent » l'industrie. J'ai arrangé une affaire semblable à » mon dernier voyage à Dieppe, à la satisfaction » des habitants. Lille est un exemple. Cette ville » crève, et l'industrie a du être transportée à » Roubaix et à Turcoing. Je vais m'occuper de » suite de votre demande : une tendance person- » nelle m'y porte.

» Les siéges n'arrivent pas si souvent pour que » l'on gêne l'industrie; en cas d'évènement, il » serait assez temps pour que l'on prît des me- » sures, et chacun certainement s'y prêterait.

» Le système des forts a son avantage. Les » Etats-Unis, fortifiés du nord au midi, en sont un » exemple frappant.

» Si je pouvais seul décider la question, elle le » serait de suite à votre avantage; mais un roi » constitutionnel, comme vous le savez, ne peut » rien faire sans ses ministres.

» Je voudrais bien aller visiter Sedan; il y a » longtemps que je désire voir cette ville. Je con- » nais Mézières et Rocroy. J'avais engagé mon » fils à faire ce voyage, mais celui du roi des » Belges l'en a empêché.

» Je vais m'occuper de votre affaire. »

Le lendemain, les députés furent reçus par le ministre de la guerre, qui, de son côté, fit les plus belles promesses, et assura que la demande du conseil municipal serait prise en grande considération. Puis il demanda qu'il lui fût adressé un

Digitized by Google

mémoire, tant sur les servitudes imposées que sur la question des indemnités.

Ce mémoire fut rédigé et envoyé (1); mais il ne mit point un terme aux exigences du génie, qui, dès le mois de janvier 1834, fit aux habitants de nouvelles réclamations, par l'organe du lieutenant-colonel, ingénieur en chef. Nouvelles protestations de la part du conseil municipal, et nouvelle adresse au roi, aussi bien motivée que la première, et se terminant par cette plainte énergique : « N'est-il pas à déplorer, Sire, que les » habitants de Sedan aient à se dire que, sous » tous les régimes auxquels ils ont été soumis, » celui de la monarchie absolue avant 1791, celui » de la République et celui du gouvernement » impérial qui lui a succédé, enfin celui de la » Restauration, ils ont joui de leurs héritages pai- » siblement et sans trouble, et qu'ils voient réser- » vée au règne de Votre Majesté, l'élu de la na- » tion, une série non interrompue d'efforts, dont le » but patent et avoué est de les dépouiller de ces » mêmes héritages? » Il y eut même de nouveaux procès. Au mois de février de la même année, le conseil reçut une assignation de l'Etat pour comparaître devant le tribunal de première instance de Sedan, pour se voir condamné à supprimer la *fontaine Dauphine* sur la place du Château, l'abreuvoir du Ménil et ses dépendances, le puits du faubourg du Ménil, diverses portes donnant sur les remparts, entre autres les portes du collége, et même à restituer le jardin de cet établis-

(1) Voir Notes et pièces justificatives, N° LXXXI.

Digitized by Google

sement ; à supprimer les jours de la maison de cure donnant sur le rempart, etc.

La ville soutint toutes ces luttes pénibles avec avantage. Le génie et l'Etat furent déboutés de leurs demandes. En sorte que, en 1835 et 1836, en vertu de décisions judiciaires successivement rendues, elle était maintenue dans toutes les propriétés qui lui étaient contestées, et déclarée exempte des nombreuses servitudes qu'on prétendait lui imposer.

Il est juste de citer ici le nom de M. Franquet-Chayaux, maire de la ville depuis 1832, qui, par son zèle, son entier dévouement aux intérêts de la cité, et par ses connaissances pratiques, rendit, dans ces circonstances, à ses administrés d'immenses services, qui lui méritèrent, à plusieurs reprises, de la part du conseil municipal, les témoignages les plus flatteurs de la reconnaissance publique (1).

Ce fut pour mettre définitivement un terme à toutes ces contestations, que, dans l'intérêt de la ville et de la forteresse, on reprit alors plus sérieusement que jamais l'antique projet de réunir Torcy à la place de Sedan.

Le village de Torcy remonte peut-être plus haut dans l'histoire que la cité dont il est si proche voisin. Nous avons vu qu'au Xe siècle il est question de Torcy, et qu'un évènement miraculeux y eut lieu lors du passage, en cette localité, du corps de saint Arnould, qu'Adalbéron, archevêque de Reims, faisait transporter de Warcq à

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

Mouzon. Torcy était situé sur l'extrême frontière du royaume, et n'était séparé que par un pont des Terres-Souveraines du prince de Sedan. C'est à Torcy que, sous Henri IV, lors de la rébellion d'Henri de La Tour contre ce monarque, eut lieu, entre ce prince et le sieur de Villeroy, la célèbre entrevue qui fut le préliminaire du traité, d'après lequel la ville et le château de Sedan devaient recevoir garnison française, et rester, pendant quatre ans, en la puissance du roi. Ce village eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la Ligue. Le voisinage de Sedan, sans cesse menacé d'un siège, à cette malheureuse époque, était pour lui très-incommode et très-onéreux, car les partis ennemis s'avançaient jusque dans son enceinte, et quelquefois même le livraient aux flammes. Aussi, à cette époque, Torcy n'était-il qu'un hameau. Une chapelle très-éxiguë suffisait à sa population. Cette chapelle existe encore ; sa voûte, en pierre, est construite dans le style ogival, et forme le chœur de l'église actuelle. Ce ne fut qu'après le traité d'échange qui donna Sedan à la France, que Torcy prit quelque accroissement et participa à la prospérité que le gouvernement français fit régner dans cette ville. La chapelle devint une église par la construction attenante, que l'on y ajouta, d'une nef et d'une autre chapelle latérale bâties dans le plus mauvais goût, en 1667.

On reprit alors, disons-nous, plus sérieusement que jamais, le projet formé par Louis XIV, près de deux siècles auparavant, de réunir Torcy à la forteresse voisine par une enceinte continue de fortifications. Outre le motif de mettre un terme

Digitized by Google

aux litiges, aux conflits qui s'élevaient sans cesse entre la ville et le génie militaire, les mêmes raisons, qui engageaient le monarque français, en 1658, à enfermer Torcy dans l'enceinte de la ville et de la forteresse, existaient encore en 1840, sous le règne de Louis-Philippe, soit au point de vue stratégique, soit au point de vue commercial. Comme sous Louis XIV, on sentait la nécessité de faire de Sedan une place de guerre de première importance; d'y avoir des arsenaux, des parcs, des magasins militaires, des casernes plus vastes pour contenir une garnison plus nombreuse, et, par là, remplir la grande lacune qui existe le long de nos frontières, entre les places fortes de Lille et de Metz. Comme sous Louis XIV, la ville de Sedan avait besoin de s'agrandir, au point de vue manufacturier. Son commerce et son industrie prenaient chaque jour de plus en plus d'extension, se promettaient un avenir d'accroissement; et, faute d'espace, ses établissements manufacturiers ou industriels ne pouvaient se développer, et encore moins se multiplier. Le génie militaire la tenait comme dans un réseau de fer: elle ne pouvait se permettre aucun mouvement pour se mettre plus à l'aise, pour se donner plus d'espace.

D'un autre côté, la population de Sedan restait stationnaire; le nombre des maisons était toujours le même. Comme on ne pouvait les élargir, on était obligé de les élancer dans les airs; on entassait étages sur étages, familles sur familles; en un mot, Sedan étouffait dans ses murailles; l'air et l'espace lui manquaient. De plus, il ne pouvait s'élever, dans cette enceinte resserrée, aucun éta-

Digitized by Google

blissement d'utilité publique : il manquait des lavoirs, un port, des abattoirs, etc., et il était impossible de pouvoir construire aucun de ces établissements tant que Sedan resterait bloqué dans son étroite circonscription. Il était donc plus utile, plus nécessaire même que jamais, que cette ville sortît de ses étreintes ; qu'elle passât le fleuve qui lui servait de barrière ; qu'elle s'étendît librement dans la plaine ; qu'elle vînt emprunter à Torcy, son bon air, ses jardins, ses prairies, ses places propres à bâtir, ces espaces, enfin, qui seuls peuvent, dans un avenir plus ou moins éloigné, en faire une grande et magnifique cité.

Tel est le sommaire des raisons qui ont milité, au XVIIe et au XIXe siècle, pour l'adjonction du village de Torcy à la ville de Sedan, et qui ont motivé de nos jours la loi qui, statuant sur la nécessité stratégique de la réunion, a prescrit l'enceinte en terrassement qui existe. Aussitôt le génie militaire commença l'entreprise, et en quelques années Torcy présenta l'aspect d'une place de guerre. Ce ne fut pas sans étonnement que l'on vit sortir de terre, comme par enchantement, ces énormes boulevarts, et se creuser ces fossés larges et profonds qui peuvent ouvrir un libre passage au fleuve et présenter à l'ennemi une barrière infranchissable. Ces fortifications parcourent une ligne de plus d'un kilomètre de longueur, percée de trois portes : la première, vraiment monumentale, fut construite en 1845 ; sur la route de Paris ; la seconde et la troisième, sur les chemins de Glaires et de Wadelincourt, furent achevées en 1843. L'ancien village de Torcy est

Digitized by Google

totalement enveloppé, de la Meuse supérieure à la Meuse inférieure, et se rattache à l'ancienne enceinte par une autre ligne de fortification en terrassement, qui fut élevée dans le même temps à travers la prairie de la ville.

Par là, les zones militaires furent considérablement élargies. La ville de Sedan fut dégrevée de la plupart des servitudes qui avaient été pour elle si désagréables et si onéreuses, et elle peut aujourd'hui satisfaire librement le besoin qu'elle a de s'étendre dans l'espace, sans pour cela gêner en rien les mesures que le département de la guerre juge convenable de prendre pour la sûreté de la place. De son côté, le génie militaire a toute latitude pour former ses établissements dans une vaste enceinte. Déjà un beau champ de manœuvre est établi à Torcy ; un nouveau pont sur la Meuse fut construit en 1846 et 1847, et terminé en 1848, tandis que l'ancienne porte du Ménil disparaît, pour faire place à une autre plus grandiose et plus commode. Trois corps de garde ont été bâtis auprès des trois portes de Paris, de Wadelincourt et de Glaires; et en même temps qu'une nouvelle caserne, saine et spacieuse, s'élevait sur la couronne d'Asfeld, une autre caserne était commencée près la porte de Glaires en 1846 ; mais les travaux, interrompus en 1848, n'ont pas encore été repris.

Tous ces grands établissements militaires n'étaient l'exécution que d'une partie du projet. Le 9 mai 1844, le conseil municipal nomma une commission chargée d'étudier la question de la réunion de la commune de Torcy à celle de Sedan.

Digitized by Google

Le rapport de cette commission, fait en avril 1845, concluait « 1° à demander d'une manière formelle l'adjonction de Torcy à Sedan; 2° à charger le maire de provoquer les enquêtes et de faire les démarches nécessaires pour que cette réunion eût lieu le plus tôt possible. » Et le 26 mai suivant, considérant que « l'utilité de la réunion proposée est d'une évidence frappante; qu'en effet, tenue trop à l'étroit jusqu'ici par le fait des servitudes militaires, la ville de Sedan a non seulement été empêchée de s'agrandir, mais, de plus, a vu disparaître successivement grand nombre de maisons dont les habitants ont dû chercher un refuge au dehors; qu'en ce moment encore, de nouvelles démolitions de maisons vont être rendues indispensables par l'appropriation du *jardin des Prêtres* en rue, et par la reconstruction de la porte du Ménil; que cet état de choses, créant à l'industrie d'incessants obstacles à son développement, elle a dû fonder des établissements au loin et à grands frais, emmenant ainsi avec elle une notable partie de sa population; que jusqu'ici, malgré de vives instances, il y a eu impossibilité de doter la ville d'établissements de première nécessité, tels qu'un port, un abattoir, un lavoir, un abreuvoir convenables; qu'à l'égard du premier de ces établissements, l'urgence s'en fait sentir, surtout aujourd'hui que des chemins de fer vont aboutir à la cité, et que, d'un autre côté, de grands travaux se sont déjà faits et doivent se faire encore pour l'amélioration de la navigation, de manière à rendre Sedan ville de transit et d'entrepôt;

Digitized by Google

» Considérant en outre que, par la réunion, Sedan, qui n'a d'importance que par son industrie, est appelé à prendre rang parmi les grandes cités, telles que Metz, Lille, etc.; et, qu'au surplus, cette réunion se trouve matériellement opérée au moyen de l'enceinte continue que forment les nouveaux ouvrages de fortifications, » le conseil conclut à la réunion prompte et définitive des deux communes en une seule.

Les habitants de Torcy firent une vive opposition à la réalisation du projet. Le village de Torcy étant principalement agricole, les cultivateurs surtout se montrèrent opposés à la mesure. Ils représentèrent et firent consigner au procès-verbal d'enquête, que bientôt soumis aux droits d'octroi, qui allaient leur imposer des sacrifices énormes dont ils avaient toujours été affranchis, il leur faudrait déserter Torcy pour se soustraire à ces charges ruineuses. Les autres habitants motivèrent leur opposition sur l'absence de compensation des charges qui allaient résulter pour eux de la réunion.

Mais ces considérations n'arrêtèrent point le conseil municipal de Sedan. « Considérant que, eu égard au petit nombre des cultivateurs, le surcroît des charges fortement exagérées par eux dans leur évaluation, serait peu sensible, et qu'au surplus, les craintes manifestées en leur nom viendraient à disparaître au moyen d'une notable diminution des droits d'octroi sur les fourrages et l'avoine, et même, au besoin, par la suppression de cet impôt; et qu'en ce qui concerne les autres habitants, ils trouveraient, en échange des

Digitized by Google

charges qu'ils redoutent, une foule d'avantages, dont ils seront à jamais privés sans la réunion : ainsi, petit village, Torcy deviendra partie d'une grande et riche cité; ses habitants, débarrassés de cloaques pestilentiels, jouiront d'une parfaite salubrité, d'une bonne police, d'un bon pavage et d'un bel éclairage ; ils auront droit d'admission, pour les familles pauvres et les infirmes, à l'hospice; ils auront droit aussi à des places gratuites au collége et aux bourses universitaires créées au profit de la ville; ils jouiront de la gratuité des écoles communales, avantage qui leur est actuellement refusé à Torcy; ils profiteront de notre école supérieure ; privés d'une école de filles, ils en seront bientôt dotés, et gratuitement aussi. »

Par ces motifs et une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, le conseil, persistant dans ses conclusions, fut d'avis de la nécessité de réunir en une seule les deux communes de Sedan et de Torcy, et reconnut qu'il y avait lieu de solliciter auprès des autorités compétentes les mesures nécessaires pour arriver à cette réunion.

Le préfet des Ardennes ne crut pas que les conditions, auxquelles la réunion de Torcy devait avoir lieu, étaient énoncées par le conseil municipal de Sedan d'une manière suffisamment claire et précise. C'est pourquoi, par sa lettre du 25 février 1846, ce magistrat demanda que le conseil délibérât d'une manière plus explicite qu'il ne l'avait fait précédemment sur les conditions dont il s'agissait. Et, en réponse à cette lettre, persistant de nouveau dans le vœu plusieurs fois exprimé de la réunion des deux communes, le conseil

Digitized by Google

prit au nom de la ville les engagements suivants :

1° D'établir à Torcy un port, un abattoir et un abreuvoir convenables, et d'exécuter tous les travaux d'appropriation énoncés au devis, lesquels sont un pavage, des trottoirs, des égoûts, puits et pompes, un cimetière, l'éclairage et un bureau d'octroi ;

2° D'exécuter ces travaux dans un délai de 15 années au plus tard ;

3° D'affranchir la commune actuelle de Torcy des droits d'octroi pour les fourrages et l'avoine pendant le même laps de temps ;

4° D'établir à Torcy, immédiatement après la réunion, une école pour les filles.

Ces conditions ayant été admises par le conseil général, le projet d'adjonction fut envoyé à Paris pour être transformé en loi. M. Darnaud, député, présenta, au mois de mai 1846, un rapport sur la matière ; et, sur ses conclusions favorables, les Chambres votèrent la réunion, qui fut sanctionnée par une loi du 3 juillet suivant. Le village de Torcy perdit alors son existence municipale, et fut rayé du nombre des communes de France, pour faire désormais partie intégrante de la cité voisine (1).

(1) *Registres de la Mairie.*

Quelques-uns des établissements promis ont été déjà réalisés ; l'éclairage, le bureau d'octroi, quelques trottoirs, une partie de pavage et l'école des filles sont à l'état de fait accompli.

Quant au cimetière, il fut établi, en 1848, aux frais des habitants de la section, après un interdit lancé par le maire

Digitized by Google

En faisant, dans ce chapitre et dans le précédent, l'historique des établissements militaires de la ville de Sedan, nous n'avons point parlé des nombreuses institutions et règlements militaires qui furent créés dans son sein, depuis le temps de ses anciens princes-souverains jusqu'à nos jours. Nous allons terminer en donnant un aperçu succinct de ces diverses institutions.

L'histoire politique de la ville et de la principauté de Sedan nous a fait voir que les chefs de ce petit Etat étaient très-belliqueux, et avaient, dès le commencement, pris part à tous les grands événements militaires qui ont agité l'Europe occidentale pendant les XVIe et XVIIe siècles.

Pour jouer un rôle si actif, ils ne se contentèrent pas d'environner leur château et leur ville de fossés profonds et de remparts inexpugnables; ils ont dû encore inspirer à leurs sujets le goût des armes et l'humeur guerrière qui les animait. En effet, ils formèrent dès-lors cette milice bourgeoise que nous avons vue se distinguer dans toutes les

sur l'ancien cimetière de la paroisse, et un ordre formel de transporter les morts à celui de la ville, situé sur les hauteurs de Casal. Le conseil de fabrique de Torcy ne voulut point se rendre à cette désagréable injonction, et prit le parti d'ouvrir une souscription à l'effet d'ériger sur la paroisse même un nouveau cimetière. Un habitant notable donna généreusement un terrain d'une contenance de 27 ares; et les autres habitants, unis au conseil de fabrique, offrirent une cotisation suffisante pour permettre d'entreprendre les travaux de clôture et d'appropriation, qui s'élevèrent à la somme de 3,401 francs.

Le 18 mars 1849, le nouveau cimetière était solennellement béni et convenablement approprié aux sépultures.

Digitized by Google

occasions par son courage et son intrépidité. C'est cette milice qui lutta contre les forces de Charles-Quint et contre les efforts de la Ligue; qui combattit à Jametz, à Douzy, à Beaumont, à Dun, à la Marphée, et qui rendit ses princes si imposants et si redoutables, que les grandes puissances comptaient avec eux; et que lors même que ces grandes puissances portèrent le ravage dans leurs Principautés, elles respectèrent toujours la capitale des Etats sedanais et ne l'assiégèrent jamais.

Ces brillants résultats étaient dus à une forte organisation militaire, que les princes-souverains surent, dès l'origine, donner à leur gouvernement. Le grade suprême était celui de gouverneur. Le gouverneur ne relevait que du prince. Son autorité s'étendait sur les capitaines ou gouverneurs particuliers des places, et sur toutes les milices de l'Etat, troupes soldées ou compagnies bourgeoises. Il était spécialement chargé de l'exécution des lois et règlements militaires, de la sûreté intérieure, des précautions à prendre contre l'ennemi, et ses ordonnances suppléaient à l'insuffisance des règlements. Il avait même une certaine juridiction sur les officiers civils : c'était devant lui que les échevins rendaient compte de leur gestion.

Un capitaine de place commandait dans la ville le fort ou le château confié à sa vigilance. Il y en avait deux à Sedan, l'un pour la ville, l'autre pour le château.

Un lieutenant résidait dans les lieux non fortifiés, commandait les milices bourgeoises des villages, lesquelles formaient des compagnies plus ou moins nombreuses.

Digitized by Google

Ces compagnies, quand elles étaient de service, recevaient ordinairement une solde. Ainsi on voit qu'en 1553, Henri II étant venu à Mézières, et ayant appelé dans cette ville la garnison de Sedan pour lui confier la garde de sa personne, cette milice reçut, dans cette circonstance, une solde de 7 livres par mois (23 francs de notre monnaie) pour le soldat, et 12 livres pour l'officier (40 fr.).

Toutes les compagnies réunies à celles de la ville n'en formaient primitivement qu'une seule. Dans la suite, elles en formèrent quatre. Elles n'étaient composées que d'hommes faits et de bourgeois proprement dits. En 1576, Françoise de Bourbon, voulant augmenter le nombre de ces compagnies, en créa une nouvelle sous le nom de *Compagnie de la Jeunesse*, entièrement composée de jeunes gens non mariés, qu'elle plaça sous le commandement du capitaine Navière. Cette nouvelle compagnie, formée de jeunes hommes pleins d'audace et de feu, ne respirait que les combats. En mille occasions, elle s'est fait honneur par sa bravoure. Y avait-il un péril à affronter, fallait-il escorter un convoi, se porter en détachement sur la frontière, donner la chasse aux partis ennemis qui mettaient le pied sur les Terres-Souveraines? la compagnie de la Jeunesse était toujours là, le mousquet au poing, intrépide, infatigable, heureuse de se mesurer avec l'ennemi, et d'être utile au pays. Néanmoins, cette compagnie, qui donnait tant de preuves de valeur guerrière, n'avait pas toujours le courage de résister à un fatal penchant vers le libertinage, qui n'est que trop ordinaire dans la jeunesse. Elle avait la

Digitized by Google

force de repousser les ennemis de la patrie : elle n'avait pas celle de se gouverner elle-même; elle donna dans la débauche et la dissolution, au point qu'en 1598, Henri de La Tour la supprima, tout en ordonnant aux jeunes gens de continuer l'exercice des armes, et leur laissant la faveur d'avoir part aux prix accordés, aussi bien que les autres compagnies bourgeoises (1). Dans la suite, la compagnie de la Jeunesse fut réhabilitée.

Henri de La Tour prit des moyens sévères pour prévenir les désordres de ses soldats. En 1606, ce prince rédigea un règlement de discipline militaire. Il défend à tout soldat « de jurer le saint nom de Dieu, sous peine de six sous d'amende pour la première fois, du double avec amende honorable, pour la seconde, et d'être ignominieusement chassé du corps, pour la troisième. » Il condamne à avoir la langue percée d'un fer chaud et à être banni « quiconque maugréera, reniera, dépitera le saint nom de Dieu, ou qui fera quelque chose en dépit et moquerie de la divine parole et des ministres de la religion. » Il prononce la peine de mort contre « les homicides volontaires » contre ceux qui se rendent coupables « de forcement de femmes, d'adultère, de péchés contre nature, de larcins forcés et autres méfaits publics. » Il punit aussi de mort tout soldat « qui mettra l'épée

(1) Les princes avaient institué en faveur des compagnies bourgeoises deux prix annuels, consistant chacun en exemption de droit d'entrée pour 20 pièces de vin, et en une médaille de la valeur d'un louis d'or. Les rois de France, après la réunion, leur ont confirmé ces prix. Elles en jouirent jusqu'à la révolution de 89.

Digitized by Google

à la main dans la ville. » Tout militaire qui aura battu « son hôte ou son hôtesse, les servants et domestiques, sera puni de trois jours de prison au pain et à l'eau pour la première fois; en cas de récidive, outre cette peine, il fera amende honorable et subira la dégradation des armes, le dépouillement de ce qui lui appartient et le bannissement. » Enfin, si par suite de violences exercées par le soldat, il y a eu effusion de sang, ou si quelqu'un a été estropié, le coupable doit avoir « le poing coupé. »

Cette sévérité des règlements d'Henri de La Tour avait porté ses fruits. Les compagnies étaient parfaitement disciplinées, et n'en étaient que plus propres au métier des armes.

Cependant, lorsque Fabert arriva au gouvernement des Principautés, ce sage gouverneur jugea à propos de perfectionner et de compléter les anciens règlements. Appuyé sur le principe que la discipline est le nerf de l'armée, un moyen sûr de bien former le soldat, une garantie de sûreté pour le gouvernement, il résolut d'en faire de nouveaux pour suppléer à l'insuffisance des anciens.

Il assigna des jours où les compagnies devaient s'exercer au maniement des différentes armes, et à faire toutes les évolutions. Ces exercices devaient se faire tous les quinze jours, les dimanches après les offices religieux, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint. Tout homme en état de porter les armes était obligé d'y prendre part. Les capitaines devaient veiller à ce que les armes fussent toujours en bon état. Les mousquetaires

Digitized by Google

avaient l'ordre d'être toujours pourvus d'une livre de poudre, de deux livres de balles de calibre et autant de mèches, sous peine de vingt sous d'amende. Il voulut que la sixième partie des sujets capables de porter les armes fîssent la garde ordinaire et journalière, condamnant à dix sous d'amende celui qui manquerait à ce devoir en son jour, ou qui serait trouvé ivre. Il frappa de trois livres d'amende celui qui ne se trouverait pas avec armes et bagage aux lieux et heures ordonnés, pour escorter les convois, passer des revues, etc. Il ordonna aux maires, aux capitaines des villages de tenir en bon état les forts qui y étaient établis et de veiller à ce qu'ils fussent toujours bien pourvus de munitions de guerre. En cas d'alarme, il était ordonné à toutes les milices des villages de prendre les armes, de se rendre chez leurs capitaines au premier coup de canon d'alarme tiré au château de Sedan. Au second coup, les compagnies devaient arriver en armes au lieu désigné pour les exercices ordinaires et s'y mettre en bataille. Pendant ce temps, les vieillards, les femmes et les enfants devaient se rendre sous le canon de la place avec leurs troupeaux pour s'y mettre en sûreté. Enfin, au troisième coup de canon, toute la milice des Souverainetés, composée de tous les sujets capables de porter les armes, devait marcher sans délai, sous peine de la vie, vers Sedan, pour recevoir aux portes de la ville les ordres du gouverneur. Pour qu'aucune milice des Souverainetés ne pût prétexter cause d'ignorance, il renouvela sur ce point des ordonnances que

Digitized by Google

Frédéric-Maurice avait publiées en 1633, portant que, dans ces circonstances, le maire et le capitaine de Balan était obligé de faire avertir sans délai les habitants de Bazeilles et d'Illy; Bazeilles devait avertir Douzy, Lamoncelle et Daigny; Illy devait prévenir Fleigneux et Saint-Menges; Lamoncelle, Francheval et Villers-Cernay; Daigny, Givonne; Givonne, ceux de La Chapelle; Douzy ceux de Pourru-Saint-Remi; Wadelincourt, à la portée de Sedan, avertissait Noyers; Noyers, Thelonne et Bulson; Bulson, Raucourt; Raucourt enfin les habitants d'Harraucourt et d'Angecourt. Quand quelque parti ennemi de cavalerie ou d'infanterie menaçait d'entrer dans le pays, il était enjoint de mettre au haut de tous les clochers des falots allumés, et ces falots allumés portaient l'alarme de proche en proche.

La milice bourgeoise des Principautés, sous Fabert, formait un corps de 5,350 hommes. A Sedan, il y avait six compagnies bourgeoises. Fabert, qui croyait que sur les frontières du royaume les bourgeois et les paysans étaient nés pour la guerre, les accoutumaient tous insensiblement à le croire aussi. Il leur faisait entendre que le vrai moyen d'éloigner l'ennemi était de cultiver le maniement des armes, de s'aguerrir, de ne pas craindre la guerre par mollesse et de ne point la faire par ambition. Fabert était si bien parvenu à inculquer ses idées, que tous se présentaient spontanément sous les drapeaux. Les commerçants surtout se distinguaient par leur service et leur fidélité. Ils formèrent une compagnie à part, connue sous le nom de *compagnie des*

Digitized by Google

Sergers, qui, dit-on, avait placé cette devise à son drapeau : *Hoc dente feriet leonem.*

Ces milices jouissaient d'un certain nombre d'exemptions et de priviléges, accordés par les anciens souverains et confirmés dans la suite par les gouverneurs. Les capitaines de ces milices étaient exempts de logements militaires et de *corvées* personnelles. Ils avaient leur part dans les *francs vins* et recevaient, dans les partages de bois de chauffage, une corde et 100 fagots plus que les autres habitants. Leur cheval de monture était aussi exempt de *corvée*. Les lieutenants et les enseignes jouissaient de l'exemption de la *corvée* personnelle, et de divers autres priviléges, ainsi que les sergents et les tambours.

Tout marchait tranquillement sur ce pied, quand tout-à-coup, au mois de mars 1694, un édit du roi supprima toutes les anciennes milices bourgeoises sans exception, et créa dans toutes les villes du royaume une nouvelle milice bourgeoise avec des officiers dont les charges devaient *se financer*. Le nombre des titulaires était réglé sur la population des villes. Celle de Sedan, à raison du peu d'importance numérique de ses habitants, n'avait qu'un colonel, un major, 3 capitaines et 4 lieutenants. Le nouveau major avait même déjà financé sa charge pour une somme de 1,200 livres qu'il avait payée.

Cette mesure affligea les anciens officiers de la milice sedanaise; ils étaient au nombre de 15. Dans l'espoir d'obtenir une faveur particulière du roi, ils lui présentèrent une requête pour demander que leur milice fût conservée sur le même pied

Digitized by Google

qu'anciennement. Après avoir prouvé que la milice sedanaise ne devait point être assimilée aux autres, qui ne prenaient les armes que pour parader aux jours de cérémonies publiques, ils montraient qu'ils faisaient un service vraiment militaire; que depuis 25 ans, ils formaient seuls la garnison de Sedan; que la compagnie de la Jeunesse était spécialement chargée d'escorter les convois, de monter toutes les gardes extraordinaires, de prendre les armes à l'arrivée des princes et des officiers généraux; que même, tandis qu'un corps de vieilles troupes tenait garnison dans l'intérieur de la place, cette compagnie occupait continuellement, en temps de guerre, un poste avancé et hors des murs; qu'elle y avait fait le service dans le temps que les Allemands menaçaient la frontière; qu'en cas d'alarme elle devait occuper le château; enfin, que les capitaines de cette milice étaient autrefois très-estimés des princes-souverains, qui les appelaient à leur conseil : ce qui prouve qu'ils ont toujours été gens d'honneur et d'expérience. Ils finissaient par supplier le monarque de ne pas supprimer un corps qui s'était rendu si utile à l'Etat, et par offrir 12,000 livres pour la *finance* de leurs charges, à condition que le roi voudrait bien les faire jouir des privilèges que leur avaient accordés les anciens souverains de Sedan, et en particulier du droit de former le conseil de guerre, conféré depuis plusieurs années.

Le roi eut égard à une requête si bien motivée. Il accepta les sommes offertes par les officiers de la milice bourgeoise, et confirma ces officiers dans

Digitized by Google

la possession de leurs grades et de leurs anciens privilèges. C'est ainsi que les milices sedanaises échappèrent à l'édit du mois de mars, et qu'elles continuèrent, comme par le passé, à rendre des services réels à l'Etat, jusqu'en 1757.

Pendant cet intervalle, étaient survenus certains édits qui abolissaient tous les privilèges accordés aux milices bourgeoises du royaume; et la municipalité de Sedan voulut y soumettre les milices sedanaises. Mais le gouverneur, duc d'Harcourt, soutint en cour le parti des milices de son gouvernement, obtint ce qu'il demandait, et les milices jouirent encore paisiblement de leurs privilèges jusqu'en 1767. Alors les officiers municipaux tentèrent encore de les assujétir aux mêmes charges que les autres citoyens; mais M. de Calonne, alors intendant, sut rendre justice aux privilégiés; il les confirma dans leurs anciens droits et débouta le conseil municipal de sa demande.

Depuis Fabert, plusieurs gouverneurs renouvelèrent les règlements militaires, ou introduisirent dans ces règlements certaines innovations.

En 1739, nous voyons le duc d'Harcourt, gouverneur, donner aux milices bourgeoises des règlements qui renouvellent en grande partie ceux de son aïeul, le maréchal de Fabert. Plus tard, en 1782, le duc de Laval, gouverneur, en donne encore un nouveau, approuvé par le roi, pour réunir la compagnie de la Jeunesse aux six compagnies de la milice bourgeoise de Sedan, pour règler la composition, la police et la discipline de cette troupe, et renouveler les règlements faits par ses prédécesseurs.

Digitized by Google

En vertu de ce règlement, « la compagnie de la Jeunesse et les six compagnies de la milice bourgeoise ne devaient plus former qu'un seul et même corps, commandé par un colonel qui en serait le chef; en sorte que les officiers de la Jeunesse et ceux de la milice bourgeoise devaient avoir également et indistinctement la police militaire sur l'un et l'autre corps, suivant leur grade d'ancienneté de service, et en observant la subordination graduelle, quand la troupe était sous les armes (1).

» Pour assurer d'autant mieux cette fusion et ne laisser aucune trace de disparité, ces compagnies durent porter le même uniforme : habit bleu de roi; revers et parements ponceau; doublure blanche; veste et culottes blanches; chapeau uni; cocarde et plumet blanc, boutons jaunes, épaulettes d'or, lesquelles étaient portées suivant l'ordre et sur le pied des troupes réglées (2). » Et pour distinguer les compagnies de la ville de Sedan de celles des autres villes et des villages, celles-ci portèrent un uniforme différent : « habit, collet et parements bleu céleste; revers aurore; doublure, veste et culottes blanches; boutons blancs unis; parements ouverts sur le côté, fermés par deux petits boutons, deux au-dessus, sept au revers, trois gros au-dessous; guêtres blanches, chapeau uni, cocarde blanche, épaulettes d'argent (3). »

(1) Art. I.

(2) Art. II.

(3) Art. XX.

Digitized by Google

Pour maintenir à toujours ces compagnies dans leur dignité, on ne devait y recevoir à l'avenir en qualité d'officiers « que des citoyens notables et bien famés (1). »

Enfin, il fut ordonné à toutes les compagnies, en cas d'incendie, de se rendre, au premier coup de tambour, devant la porte de leur capitaine, sans armes, à l'exception des sergents et caporaux qui devaient avoir leurs fusils, et à l'exception des pompiers, portefaix, couvreurs, maçons, charpentiers, qui devaient se rendre de suite sur le lieu du sinistre, sous peine de vingt sous d'amende pour quiconque y manquerait (2).

Outre les milices bourgeoises dont nous venons de parler, il y eut à Sedan un régiment qui fut de la création du maréchal de Fabert et qui portait son nom. Ce régiment mérite une mention spéciale.

Fatigué des changements trop fréquents des garnisons de Sedan, et, de plus, révolté des désordres ordinairement occasionnés par des troupes passagères et généralement indisciplinées, Fabert proposa au gouvernement du roi de lever dans les Principautés un régiment de 1,300 hommes, jeunes gens du pays, formant 13 compagnies, sous le nom de *régiment de Fabert*, et devant tenir garnison à Sedan. Il ne demandait pour l'entretien de ce nouveau régiment que la solde annuelle de quatre compagnies suisses qui étaient alors dans cette ville, offrant de subvenir par ses propres

(1) Art. VII.

(2) Art. XVI, XVII, XVIII.

Digitized by Google

fonds au reste de la dépense, et se chargeant même, au besoin, d'en détacher 800 hommes bien équipés, et de les mettre en campagne pour le service du roi, le reste pouvant suffire pour le service de la place.

La proposition de Fabert fut accueillie comme elle méritait de l'être, et le cardinal-ministre s'empressa d'envoyer au gouverneur l'autorisation qu'il sollicitait. Alors Fabert se mit à l'œuvre. Voulant former un régiment véritablement d'élite, et persuadé que, pour atteindre ce but, il fallait des hommes qui, non seulement eussent reçu une certaine éducation, mais qui en même temps vinssent librement et comme par choix se ranger sous les drapeaux, il élimina d'avance tous les vagabonds et les hommes sans aveu, regardant ces sortes de recrues comme moins propres à remplir les obligations du service militaire, qu'à piller, à ravager les campagnes et à désoler les peuples ; et il n'admit que des hommes qui avaient fait preuve de sentiments d'honneur, d'humanité et de patriotisme, et signant leur engagement avec une entière liberté.

Malgré les difficultés que sembla présenter la réalisation d'un tel projet, en moins de quatre mois les 13 compagnies du nouveau régiment furent au complet. Fabert plaça à leur tête des officiers d'un mérite reconnu, d'une valeur éprouvée. Sous la direction de tels officiers, ces nouvelles troupes firent de si grands progrès dans la connaissance du métier des armes, qu'en peu de temps le *régiment de Fabert* fut cité parmi les meilleurs régiments de France. Il donna des

Digitized by Google

preuves de la solidité de son éducation militaire, l'année même de sa création, aux fameuses journées de Fribourg. Fabert ayant prêté quatre compagnies de ces soldats nouvellement formés au duc d'Enghien, qui, avec Turenne, marchait contre les Bavarois, « on vit ces nouvelles recrues, dit le duc d'Enghien lui-même, malgré les fatigues d'une longue marche, donner des marques de la plus intrépide valeur, surpasser en bravoure tous les vieux corps, essuyer de sangfroid le feu de l'ennemi, l'attaquer à leur tour, et s'emparer des retranchements (1). » Nous devons ajouter, pour donner une nouvelle preuve que la valeur guerrière est de vieille date dans notre pays, que Louis XIV appelait la garnison de Sedan la *pépinière de ses bons officiers*, et que pendant les différents séjours qu'il fit dans notre ville, ou dans les places voisines, c'était aux soldats de cette garnison qu'il confiait la garde de sa personne (2).

Ce beau régiment fut dispersé, après quelques années, par suite de l'incurie du cardinal Mazarin. Ce ministre, lors de la levée de ce régiment, avait promis à Fabert de faire toucher exactement tous les six mois les sommes nécessaires pour la solde de ces troupes; mais il se mit si peu en peine de tenir parole, qu'en 1647, Fabert avait déjà avancé pour cet objet 300,000 livres de ses propres deniers. Et comme il ne pouvait faire d'autres avances, comme d'ailleurs le trésor

(1) Lettre à Fabert du 27 août 1644. — Journal de Fabert, juin et juillet 1644.

(2) *Vie de Fabert.*

Digitized by Google

public était épuisé par les frais de la guerre d'Espagne, le roi, sur la demande de Fabert, rompit le traité. Quatre compagnies de ce régiment furent envoyées à Béthune, quatre au maréchal de Gassion, qui agissait en Flandre, et les cinq autres restèrent à Sedan (1).

Il y avait aussi à Sedan une institution militaire, connue autrefois sous le nom d'*Académie des exercices*. Elle avait pour but d'exercer ceux qui se destinaient à l'état militaire, tant à monter à cheval qu'à faire des armes. Etablie, dès l'an 1613, par Henri de La Tour, elle était dans sa splendeur en 1620. Elle se soutenait, en 1665, avec distinction. Sedan fourmillait alors de jeunes gentilshommes de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, qui se rendaient à cette école, dont la réputation était européenne. Mais en 1680, elle tomba, à cause de la vieillesse de celui qui en avait la direction. Louis XIV, en considération des bons résultats qu'elle avait produits, releva cette institution; et, par lettres-patentes du 15 mai 1680, lui conféra le titre d'*Académie royale,* préposa à sa direction le sieur Antoine du Gast, avec jouissance des mêmes prérogatives que les autres écuyers du royaume et avec une pension de 1,500 livres, prises sur les 4,500 livres accordées sur le domaine à l'Académie des lettres. Sous la direction du sieur du Gast, l'Académie royale des exercices jeta un nouvel éclat, qui cependant ne fut pas de longue durée; car nous avons vu qu'en

(1) *Chron.* du P. Norbert. — *Vie de Fabert,* par le P. Barre.

Digitized by Google

1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, cette institution, ayant beaucoup perdu de son importance à cause de l'émigration des élèves protestants, fut par le roi définitivement supprimée en 1686. Elle avait produit un grand nombre d'officiers. L'auteur protestant des *Lettres sur l'état présent de l'Europe* (1), compte, en l'année 1684, comme sortis de l'Académie des exercices, « plus de 80 officiers, enfants de Sedan, au service de France en qualité de généraux, d'aides-de-camp, de colonels, de capitaines, de lieutenants et d'enseignes, et, ajoute-t-il, la plupart protestants (2). »

Nous terminerons la série des institutions militaires établies à Sedan, en mentionnant l'érection, en 1756, d'une école du génie dans cette ville. Elle fut confiée à la direction du sieur Sauvage, qui reçut de la part du roi diverses gratifications, et qui eut pour successeur, en 1767, le sieur Javot, avocat au parlement. C'était l'ingénieur en chef de la ville de Sedan qui avait l'inspection de cette école et veillait sur la conduite des élèves. Cette institution, comme une foule d'autres, fut renversée en 92.

Il n'y eut que les milices bourgeoises qui, à cette époque de bouleversement, ne furent pas anéanties, mais seulement modifiées. Les troubles qui survinrent et qui se succédèrent à Sedan après la prise de la Bastille, rendaient cette institution plus nécessaire que jamais. Un certain nombre de principaux citoyens, qui faisaient partie des mi-

(1) Imprimées en Hollande, sur la fin du XVIIe siècle.

(2) Lettre X.

Digitized by Google

lices bourgeoises, prirent l'initiative, et, sous le nom de *volontaires patriotes*, se réunirent, comme nous avons dû le dire, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Leur nombre s'étant accru considérablement, ils prirent un drapeau et formèrent un état-major. Les autres compagnies des anciennes milices ne tardèrent pas à imiter cet exemple, et, se transformant avec les circonstances, elles devinrent, en 1790, la *garde nationale sedanaise*, qui choisit pour son colonel le général La Fayette, et qui existe encore de nos jours.

Plus tard, après la révolution du 18 brumaire, lorsque le calme commença à se rétablir, on songea à créer une nouvelle institution, qui, dans son origine, paraît n'avoir pas été militaire, mais qui, dans la suite, le devint : c'est celle de la *compagnie des Pompiers*. Le 8 brumaire an IX, le maire et les adjoints considérant « qu'il était d'une nécessité urgente qu'il y eût à Sedan une compagnie spéciale composée de couvreurs, de charpentiers, de maçons et d'autres ouvriers forts et intelligents, pour porter, en cas d'incendie, des secours prompts et efficaces, » arrêtèrent « que cette compagnie serait composée d'un *chef*, de quatre *directeurs* et de vingt *travailleurs*, ensemble 25 hommes, à la nomination du maire et des adjoints ; que le chef aurait la survillance de l'entretien des pompes, seaux, échelles, sur les devis faits et arrêtés ; que le dernier jour de chaque trimestre, il convoquerait la compagnie sur la place de *l'Isle*, pour faire l'exercice des pompes et autres manœuvres nécessaires ; qu'en

Digitized by Google

cas d'incendie, avertis par la cloche, le tambour ou le cri public, ils se rendraient de suite sur les lieux ; que les premiers arrivés, jugeant l'emploi des pompes nécessaire, iraient les chercher le plus tôt possible, ainsi que les échelles et seaux, dans les dépôts désignés ; que les chef et directeurs placeraient la force armée ou les premiers citoyens honnêtes qui se présenteraient, pour empêcher la confusion et quelquefois le pillage de la maison incendiée ; que chaque membre de la compagnie aurait une marque distinctive sur le chapeau ou à la boutonnière pour être reconnu, et qu'il serait exempt de toute garde, de tout détachement militaire ; qu'enfin, copie du présent arrêté serait adressée aux citoyens préfet et sous-préfet, pour obtenir leur autorisation. »

Cet arrêté, apostillé favorablement par le sous-préfet de Sedan, M. Goulet d'Olizy, fut approuvé à Mézières, le 27 frimaire an IX, par M. Frain, préfet des Ardennes, et donna ainsi naissance à la compagnie si utile de nos sapeurs-pompiers.

L'organisation de cette compagnie s'améliora progressivement. Après la Restauration, elle fut constituée légalement comme faisant partie de la garde nationale, dont elle forma un corps d'élite. En 1822, elle reçut un règlement définitif. Son effectif fut de 5 officiers, 8 sous-officiers et 84 sapeurs, formant 6 escouades, portant chacune un numéro d'ordre. Par ce règlement, les sapeurs sont admis par le maire sur la présentation du capitaine. Les officiers sont nommés par le préfet, sur la présentation du maire et sous l'approbation du ministre de l'intérieur, et les sous-officiers

Digitized by Google

sont nommés définitivement par le préfet. L'uniforme de ce corps est gilet, pantalon, habit, doublure et retroussis bleus; revers, collet et parements de velours noir; double bande rouge au pantalon et passe-poil rouge à l'habit; boutons blancs à grenade; épaulettes de grenadiers; casque en cuivre, modèle de Paris; le sabre ou briquet d'infanterie. Ils doivent être munis de haches et autres outils nécessaires en cas d'incendie. Ils sont sous la surveillance immédiate du maire, et doivent déférer à toutes les réquisitions faites par ce magistrat. Ils sont soumis à un conseil de discipline, sur le modèle de celui de la garde nationale. Leur service est essentiellement gratuit : accepter une rétribution des particuliers secourus est un cas d'exclusion ou de renvoi. Dans les fêtes et cérémonies publiques, ils marchent à la tête de la garde nationale, mais ils reçoivent les ordres du commandant de cette garde. La ville supporte toutes les dépenses occasionnées pour le service (1).

Tel est l'ensemble des établissements et des institutions militaires de la ville de Sedan. Tout se borne à des *établissements* et à des *institutions :* quant à des *monuments*, il n'y en a pas, et l'histoire n'en mentionne aucun, à moins que l'on ne considère comme monument militaire une salle du château, qui, avant la Révolution, renfermait des objets vraiment remarquables et très-intéressants pour les amateurs d'antiquités militaires. Le voyageur qui visitait la forteresse ne manquait

(1) *Registres de la Mairie.*

Digitized by Google

jamais de demander que la *Salle des Antiques* lui fût ouverte. Il était tout surpris de se trouver en plein moyen-âge, au milieu d'une foule de guerriers, aux pesantes armures de l'époque. C'étaient des princes, des généraux, des guerriers de grand renom, représentés sous les armes dont ils s'étaient servis dans les combats. Ils paraissaient brandir encore la lance ou menacer l'ennemi de leur dague redoutable. Les princes et même les princesses des maisons de La Marck et de La Tour y figuraient sous leurs véritables costumes. C'était d'abord :

Maison de La Marck :

1° Evrard III, fondateur de ce musée, que ses successeurs se sont plu à enrichir.

2° Robert I.

3° Robert II.

4° Robert III, maréchal de Fleuranges, ou l'Adventureux.

5° Robert IV.

6° Henri-Robert, son fils.

7° Françoise de Bourbon, femme d'Henri-Robert.

8° Charlotte de La Marck, qui épousa Henri de La Tour.

Maison de La Tour :

9° Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne.

10° Une autre armure du même.

11° Elizabeth de Nassau, sa femme.

12° Frédéric-Maurice, fils d'Henri de La Tour et dernier prince de Sedan.

Digitized by Google

13° Le célèbre vicomte de Turenne, frère du précédent, à cheval.

Gouverneurs de Sedan :

14° Le maréchal de Fabert, premier gouverneur de Sedan.

15° Le marquis de Fabert, son fils et son successeur.

Divers autres :

16° Charlemagne, sur le fameux cheval Bayard.

17° Roland le Furieux.

18° Renaud de Montauban, à cheval.

19° Le fameux Godefroi de Bouillon, à cheval.

20° La Pucelle d'Orléans.

21° Anne de Montmorency, connétable de France.

22° Le général Lamboy.

23° Frédéric, fils du roi de Bohême, tué à Rethel.

24° Le comte de Soissons, tué à la Marphée.

25° Le grand Gustave.

26° Un roi de Pologne.

27° Un grand-duc de Moscovie.

28° et 29° Deux armures complètes et sans nom.

On y voyait aussi 124 cuirasses et bourguignotes, qui avaient appartenu à des officiers supérieurs de différentes époques ; des épées d'une grandeur extraordinaire ; un carquois antique ; des masses d'arme, une lance de tournoi et des fouets d'arme, sorte d'instruments desquels pendaient trois fortes chaînes de fer, terminées chacune par un globe de bois armé de plomb.

Digitized by Google

La plus grande partie de ces armures, magnifiquement gravées ou ciselées, étaient de grand prix. Le mérite de cette intéressante collection n'échappa point au premier Consul, qui la fit transporter à Paris, pour en orner le Musée d'artillerie.

Ajoutons que, non loin de ce beau musée, dans le même château, se voyait une petite chambre voûtée en pierre, où naquit le célèbre vicomte de Turenne, et qui fut démolie pendant la Révolution. L'étranger ou le touriste curieux demandait aussi avec empressement à visiter ce lieu, où Elizabeth de Nassau donna le jour à Turenne. Aujourd'hui on ne peut plus montrer qu'une pierre noire, fixée au mur extérieur d'une tour, en 1815, par ordre du colonel Ardent, directeur du génie, et portant cette inscription :

Ici naquit Turenne, le 11 *septembre* 1611.

Digitized by Google

CHAPITRE XLI.

Sommaire. Etat des sciences avant François Ier, sous Charles VIII et Louis XII. — Renaissance. — Savants sedanais à cette époque. — Fleuranges. — Louis Leblanc et Etienne Leblanc. — Henri-Robert. — Théologiens protestants : Toussaint Berchet. — Daniel Tilénus. — Pierre Dumoulin. — Lutte avec le P. Joseph de Morlaix, capucin. — Charles Drelincourt. — Abraham Rambour. — Samuel Desmarets. — Claude Pithois. — Samuel Néran. — Louis Cappel. — Josué Levasseur. — Louis Leblanc de Beaulieu. — Paul Fétizon. — Alexandre Colvin et autres. — Bayle et Jurieu. Réaction : Théologiens catholiques. — Les Capucins et les Lazaristes. — Le P. Adam, jésuite. — Le P. Dez. — Le P. Bacio. — Théophile Bernardin. — Le P. Robert, capucin. — Décadence. — Dom Sinsart, bénédictin.

Jusqu'au règne de François Ier, le restaurateur des lettres en France, la littérature et les sciences, renfermées dans les monastères, où elles avaient cherché un asile protecteur, lors de l'invasion des Barbares, n'en étaient point encore sorties. De pauvres moines conservaient les précieux trésors de l'antiquité à l'ombre de leurs cloîtres, pendant qu'au dehors régnait l'épaisse ignorance; pendant que le châtelain, enfermé dans son donjon muni de créneaux, de tourelles et de machicoulis, faisait uniquement consister sa gloire à se rendre redoutable à ses voisins, à ravager leurs terres, à aller à la chasse, le faucon sur le poing et monté sur un cheval de parade.

Les princes et seigneurs de la maison de La Marck partageaient, au moyen-âge, les idées de

Digitized by Google

leur époque. On ne voit pas que les lettres aient trouvé en eux de zélés protecteurs, et que les sciences aient répandu quelques lumières dans le pays d'Ardenne et dans leurs domaines. Si même on juge des premiers La Marck d'après le fameux Guillaume, seigneur de Lumain, et surnommé à si juste titre le *Sanglier des Ardennes*, on peut croire que toute la science de ces seigneurs consistait à bien porter les pesantes armures, à guerroyer rudement, à donner la chasse aux bêtes féroces, et non pas à cultiver les lettres et les sciences, et à en inspirer le goût à leurs sujets.

Mais avec le règne de François Ier, une nouvelle ère se lève sur la France et les pays circonvoisins.

Déjà Fust et Guttenberg avaient trouvé l'art magique de reproduire la pensée à l'infini, et avaient doté le monde du plus puissant moyen de régénération et de progrès. Déjà la renaissance de tous les arts libéraux, au-delà des monts, avait préparé le règne brillant de Léon X, et placé l'Italie à la tête de la civilisation européenne. Charles VIII, roi de France, avait franchi les Alpes à la tête d'une armée, pour un tout autre motif que celui d'emprunter à cette région ses connaissances littéraires et son goût pour les beaux-arts : il avait voulu en faire la conquête et l'annexer à la monarchie française. L'histoire a dit comment il avait été déçu dans ses espérances et trahi par la fortune. Mais si les Français ne purent conserver ce beau pays après l'avoir conquis, on peut dire que leurs travaux, leurs fa-

Digitized by Google

tigues ne furent pas pour cela complètement inutiles : ils rapportèrent de la péninsule l'amour des livres, des sciences et des lettres. C'est du retour de cette expédition, fatale sous bien des rapports, que date en France l'époque que l'on a appelée la *Renaissance*. Louis XII favorisa le mouvement. Il forma des bibliothèques riches pour ce temps-là. Il appela à sa cour quelques savants, et amena le règne de François Ier, qui fonda le collége de France, fit revivre les classiques enfouis dans les monastères, favorisa l'étude des langues anciennes, particulièrement du grec et de l'hébreu, et mérita à bon droit le titre de *Père des lettres*, que la postérité lui conserve.

Il était difficile qu'à l'exemple de Léon X et de François Ier, leurs contemporains ne suivissent pas le mouvement donné, et ne partageassent pas les idées nouvelles. Aussi, dès le commencement du XVIe siècle, voyons-nous un de nos princes, Robert III de La Marck, connu sous le nom de maréchal de Fleuranges, et l'ami de François Ier, s'exercer à la culture des lettres en même temps qu'au métier des armes, et commencer la liste des écrivains que Sedan peut placer au nombre de ceux qui lui font honneur. Prisonnier au fort de l'Ecluse, en Flandre, Fleuranges charma ses ennuis en écrivant ses mémoires. Nous les possédons sous ce titre : *Histoire des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier, en France, en Italie, Allemagne et ès Pays-Bas, depuis l'an 1499 jusqu'à l'an 1521, mise par escript par Robert de La Marck, seigneur de Fleu-*

Digitized by Google

ranges et de Sedan, maréchal de France (1). Cet ouvrage contient des particularités et des anecdotes intéressantes qu'on ne trouve pas ailleurs. Il est écrit dans le goût encore très-peu épuré de son siècle, d'une manière diffuse et embarrassée, qui pourtant n'ôte pas au récit une certaine tournure piquante et originale. Fleuranges, dans son temps, devait être un agréable causeur. Il est à regretter qu'il n'ait conduit son ouvrage que jusqu'en 1521.

A la même époque, Louis Leblanc, né à Sedan, d'une des familles les plus distinguées, notaire et secrétaire du roi Louis XII, nous conservait, en le transcrivant : *Abrégé ou Extrait en l'honneur de Saint-Louis, fait l'an* 1272, *contenant les noms des rois de France qui ont été en Terre-Sainte, et autres choses mémorables faites par iceux rois.* Manuscrit conservé au trésor des Chartes de la Chambre des Comptes, à Paris.

Son fils, Etienne Leblanc, qui, comme son père, naquit à Sedan, et qui lui succéda dans l'office de secrétaire de Louis XII, cultiva les lettres avec ardeur, dès le moment de la Renaissance. Ce laborieux Sedanais faisait imprimer, dès l'an 1544, *trois Oraisons de Cicéron* (2), et en 1545,

(1) Ces *Mémoires* furent mis au jour par l'abbé Lambert et insérés dans le tome VII des *Mémoires* de Du Bellay. Paris, Guillyn, 1753.

(2) *Trois Oraisons de Cicéron, à savoir : celle qu'il fit à César pour M. Marcellus, qui avait tenu le parti de Pompée ; celle qu'il fit au peuple de Rome pour élire Pompée chef de l'armée, mise sus par les Romains à l'encontre de Mithridate et de Tigranne ; celle qu'il fit pour Q. Ligarius à César, séant au Sénat.*

Digitized by Google

l'Oraison de Salluste contre Marc Cicéron, l'Oraison responsive de Salluste contre Cicéron, et plusieurs autres (1). Etienne Leblanc est encore auteur de plusieurs manuscrits qui traitent divers points de l'histoire de France, et qui sont conservés pour la plupart dans la bibliothèque impériale des manuscrits (2). François II avait tant d'estime pour notre docte Sedanais, qu'il lui accorda, en 1551, des titres de noblesse. Il est bisaïeul de Pierre Leblanc de Beaulieu, qui fut conseiller au présidial de Sedan, et de Louis de Beaulieu, professeur de théologie en l'Académie de cette ville, sous le maréchal de Fabert.

Cependant ce ne fut réellement que sous le petit-fils du maréchal de Fleuranges, Henri-Robert, et sous Françoise de Bourbon, sa femme,

(1) *Oraison de Crispe Salluste à Jules César, afin de redresser la république romaine ; Oraison de Cicéron devant qu'il allât en exil*; *Oraison de Cicéron à Octavien César ; Oraison de Cicéron pour les provinces consulaires, le tout traduit par Estienne Leblanc.* A Paris, Jean Ruelle, in-16.

(2) *Discours de l'entrée de la reine Isabelle de Bavière à Paris et des joûtes et tournois qui à icelle entrée furent faits en 1333,* in-4° — *Extrait sommaire du discours de mariage de Mme Isabelle de France, fille du roi Charles VI, avec Richard, roi d'Angleterre, en 1393, et tout ce qui s'en est suivi jusqu'à la mort dudit roi Richard ; et le retour de la dite reine, son épouse, en France en 1401, et son second mariage en 1404, avec Charles, duc d'Orléans, père du roi Louis XII,* in-4°. —*Recueil de pièces, depuis l'an 1227 jusqu'en 1527, dressé par Estienne Leblanc,* in-folio. — *Les faits et gestes de la reine Blanche, mère de Saint-Louis,* in-4°. — *De l'origine et naissance des Romains, par Estienne Leblanc,* in-folio sur vélin.

Digitized by Google

régente des Principautés après la mort de son mari, que les sciences et les lettres prirent véritablement leur essor dans la cité des La Marck. On voit qu'alors les grands seigneurs s'associaient au mouvement régénérateur. HENRI-ROBERT s'occupa à rédiger lui-même ses ordonnances et celles de ses prédécesseurs, et à en faire un corps sous le nom d'*Ordonnances pour le réglement de la justice*, et de *Coutumes générales des terres et seigneuries de Sedan, Jametz, Raucourt, Florenge et autres terres souveraines de M. le duc de Bouillon.*

« Ce bon prince, dit Brantôme, accueillit les huguenots par charité bonne qui était en lui. » Nous avons vu, en effet, qu'ayant renoncé à la religion de ses pères et s'étant fait calviniste, il accueillit dans ses murs les savants et les hommes distingués de cette communion qui, par suite des guerres civiles et des troubles qui agitèrent l'Europe, furent obligés de fuir leur patrie. Françoise de Bourbon, plus zélée calviniste encore que son mari, prévoyant que ces protestants persécutés pourraient illustrer ses Etats en y allumant le flambeau des sciences, non seulement les reçut, mais leur donna des emplois. Elle en plaça plusieurs à la tête du collége qu'elle venait de fonder.

Bientôt Henri de La Tour vint soutenir et augmenter l'œuvre de cette princesse. Ce prince n'était pas moins passionné pour les arts libéraux que pour les armes. Il lisait beaucoup, était toujours entouré de savants, dans sa maison, à sa table, à sa suite, à la promenade même et dans ses voyages. « La lecture et la conversation,

Digitized by Google

disait-il, sont à l'esprit ce que la nourriture est au corps. » L'académie qu'il adjoignit au collége fut le rendez-vous d'une multitude de savants, qui vinrent y occuper des chaires. Sous de tels hommes, les études prospérèrent. Les langues anciennes : le latin, le grec et l'hébreu ; les mathématiques et l'histoire y étaient savamment enseignées à une foule de jeunes gens avides de connaissances, ainsi que la philosophie, la théologie, la jurisprudence, et aussi, conformément au goût du siècle, la tactique et les exercices militaires.

Signalons d'abord, parmi ces habiles professeurs, Toussaint Berchet, qui fut le véritable fondateur du collége et de l'Académie. Il n'était pas seulement, comme nous l'avons vu, zélé principal ; comme philosophe et même comme théologien, il mérite une mention spéciale. Il traduisit en latin un livre français anonyme et intitulé : *Conseil chrétien sur les monitoires et menaces d'excommunication et d'interdiction du pape Sfondrato, dit Grégoire XIV, contre le roi, l'église et le royaume de France, pris des exemples de nos prédécesseurs en choses semblables.* Cet ouvrage venait d'être brûlé, à Tours, par la main du bourreau, et Toussaint Berchet, calviniste exalté, s'empressa de le traduire et de le faire imprimer à Francfort (1). Il publia encore la traduction du

(1) 1591, chez Martin Lechlerus, in-8°. Cette traduction fut réimprimée dans la même ville en 1613. L'ouvrage est apprécié en ces termes par un critique de la même communion que Berchet : *Opus doctum, argutum, grave, et magnâ animi prudentiâ et firmitate scriptum.*

Digitized by Google

français en latin de plusieurs ouvrages qui ont rapport aux événements politiques et religieux de son temps (1). A la mort de Charlotte de La Marck, il composa son oraison funèbre en latin (2). Enfin, il donna une traduction du catéchisme grec d'Henri Etienne, avec le texte en regard et des remarques, précédée d'une préface au lecteur, et dédiée à l'Académie de Sedan. (3)

Berchet n'était pas seulement théologien : il était encore helléniste et latiniste distingué. Comme helléniste, ses collègues lui font l'honneur de le comparer à Guillaume Budé, qu'Erasme appelait *le prodige de la France* sous François Ier, et qui possédait les langues latine et grecque comme sa langue maternelle. Berchet a fait sur les *lettres grecques* du savant Budé des notes ou commen-

(1) *Tres regis Henrici declarationes ad ordines suos, è gallico in latinum conversæ.* Sedan, 1589, in-8°. — *Explicatio controversiarum quæ à non nullis moventur de Henrici Borbonici regis in regnum Franciæ constitutione. Opus à Tussano Bercheto lingonensi in latinum conversum.* Sedan, Mathieu Hilaire, 1590, in-8°.

(2) *Oratio funebris illustrissimæ ac pientissimæ Carolæ à Marckâ, ducissæ Bullionensis, principissæ Sedanensis, vicecomitissæ Turenæ, comitissæ Monfortii. Brenæ, etc., habita à Tussano Bercheto, gymnasiarchâ Sedanensi.* Sedan, Abel Rivery, 1594, in-4°.

(3) *Elementaria traditio Christianorum fidei, aut catechismus è græco in latinum sermonem conversa cum familiarissimâ etymologiæ et syntaxeos interpretatione, etc., per T. Berchetum, lingonensem.* Cet ouvrage eut plusieurs éditions successives. Il fut publié d'abord à Hanau, en 1604, 1614, 1618, 1619, in-8°; ensuite à Londres, 1648, puis à Sedan, 1703.

Digitized by Google

taires qui annoncent une remarquable supériorité. Arthur Jonston, son contemporain, et professeur à l'Académie de Sedan, a dit de lui à ce sujet :

« Budœus Musis, lucem, Berchete, dedisti
Budœo, lucem à sidere sidus habet.
Barbara quòd non est, hoc illi Grœcia debet,
Debet, quòd non est barbarus, ille tibi. »

Ses ouvrages annoncent un homme dévoué à la jeunesse et au progrès des études. Il publia et annota : *Institutiones ac meditationes in grœcam linguam, N. Clenardo auctore,* ouvrage qui servit beaucoup à composer la méthode grecque de Port-Royal. Ces annotations, y compris l'épitre au lecteur, sont datées du *petit collége* de Sedan, *è musœolo nostro Sedanensi,* le 5 des calendes de nov. 1580 (1).

Berchet affectionnait particulièrement la langue de Cicéron. Il n'écrivit qu'en latin ; du moins on ne connaît de lui aucune production française. Cette préférence se remarque dans beaucoup d'hommes distingués de l'époque. La langue française n'était pas faite ; elle n'était encore ni assez souple ni assez riche : un savant préférait naturellement la langue latine pour exprimer ses pensées.

Cependant, en général, les huguenots, à l'imitation de Calvin, écrivaient en français. Dès 1597, Daniel Tilénus, professeur de théologie à Sedan, s'essaya dans cette langue, contre Jacques-Davy Duperron, évêque d'Evreux, qui était né et avait été élevé dans la religion protestante, et qui,

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Berchet.*

Digitized by Google

après avoir fait abjuration, convertit lui-même au catholicisme le savant Henri de Sponde et le roi Henri IV.

Tilénus, dans une conférence qu'il eut avec Duperron *sur les traditions apostoliques* et *sur la prière pour les morts*, en présence de deux dames protestantes, eût souhaité parler ou écrire en latin. Il est probable que le docte professeur, qui était Silésien, ne maniait pas encore aussi habilement la langue française que son adversaire; et l'on a dit de même que Duperron avait refusé de conférer en latin, parce qu'il n'était pas aussi bien versé dans l'usage de cette langue (1). Le véritable motif de l'évêque d'Evreux était plutôt, que, conférant en présence de deux dames, il valait mieux parler une langue qu'elles comprenaient. Quoiqu'il en soit, il parait que Tilénus fut serré de bien près; car le résultat de la conférence fut la conversion des deux dames, de 17 personnes de leurs familles, et même de l'assistant de Tilénus (2).

Nous avons dit que le prince Henri de La Tour avait pour Tilénus une estime particulière, et

(1) De Burigny, *Vie de Duperron.*

(2) Cette dispute donna lieu au livre de Tilénus qui a pour titre : *Défense de la suffisance et perfection de l'Ecriture sainte contre les cavillations du sieur Duperron, évêque d'Evreux; par lesquelles il s'efforce de maintenir son traité de l'insuffisance et imperfection de l'Ecriture.* La Rochelle, 1598. Sedan, Jacob Salesse, 1601. Et à la réplique de Duperron intitulée : *Réfutation de l'escrit de maistre Tilénus contre le discours de M. l'évesque d'Evreux, touchant les traditions apostoliques.* Evreux, 1601.

Digitized by Google

qu'il le donna pour précepteur à son second fils, le vicomte de Turenne. Il l'appela dans ses Etats en 1599, pour remplir à Sedan les fonctions de ministre. Lorsqu'il fonda l'Académie en 1602, il le nomma professeur de théologie et membre du conseil des Modérateurs. Sa réputation s'étendit jusqu'à la cour. Il s'agissait de convertir la princesse Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV; et, à la sollicitation du roi, Duperron avait entrepris cette tâche difficile. La princesse pria Duperron de mettre ses arguments par écrit, et elle les communiqua à Dumoulin, à Tilénus, à Beaulieu et à plusieurs autres ministres ou professeurs Sedanais, qui, à la vérité, ne voulurent accepter en présence de Catherine aucune conférence verbale, mais qui néanmoins surent si bien influencer la princesse, qu'elle trouva dans leur réponse le prétexte de ne pas changer de sentiment.

Tilénus réussit encore en 1606 à empêcher le duc de Laval de se convertir à la foi catholique, en rédigeant pour lui 8 articles de concert avec ses collègues les ministres de l'église de Sedan. Mais il paraît que les arguments de Tilénus ne firent pas une impression durable sur l'esprit du duc, car il fut converti plus tard par le cardinal de Bérulle.

Comme professeur de théologie, Tilénus occupait le premier rang parmi les personnages distingués de l'Académie de Sedan. Un grand nombre de ceux qui firent dans la suite le plus d'honneur à cette Académie avaient été ses élèves, et avaient soutenu leurs thèses sous sa présidence. Il publia

Digitized by Google

la plupart des thèses ou disputes théologiques qui eurent lieu à Sedan sous son professorat (1).

Il prit une part active aux déplorables luttes religieuses qui affligèrent l'Europe entière à cette triste époque. Mais la controverse dans laquelle le professeur sedanais se lança avec le plus d'ardeur, fut celle qui éclata en Hollande entre les partisans de Gomar et ceux d'Arminius (1609). Les Gomaristes, calvinistes rigides, faisaient de l'homme une machine et de Dieu un tyran, qui le prédestinait fatalement au péché ou à la vertu, au ciel ou à l'enfer. Ils entendaient le dogme de la prédestination dans le sens rigoureux de Calvin, et assujétissaient l'homme à une fatalité absolue. Les Arminiens donnaient dans un autre extrême : ils affaiblissaient trop les droits de la grâce et relevaient outre mesure ceux de la liberté.

Tilénus prit d'abord parti pour la doctrine de Gomar, écrivit même en sa faveur (2). Mais bientôt il changea d'avis. Jean Corvin, Arminien zélé et pasteur de Leyde, le réfuta avec tant de succès (3),

(1) *Syntagma disputationum theologicarum in academiâ Sedanensi habitarum*. Sedan, 1607, 1611. — *Examen dogmatis Petri Molinæi de duarum in Christo naturarum unionis hypostaticæ effectis*. 1612. — *Sanctæ theologiæ systema in academiâ Sedanensi explicatum*. Sedan, J. Jannon, 1617. — *Disputationes R. Bellarmini* : 1° *de verbo Dei scripto et non scripto*; 2° *de Christo, capite Ecclesiæ*; 3° *de summo Pontifice, cum notis et animadversionibus D. Tileni*. Sedan, 1618 et 1619, 3 vol. in-4°.

(2) *Consideratio sententiæ Jac. Arminii de prædestinatione, gratiâ Dei et libero arbitrio*. Franfort, 1612, in-8°.

(3) *Defensio Jac. Arminii de prædestinatione, gratiâ Dei et libero arbitrio*, etc., *adversùs D. Tileni theologi Sedanensis editam considerationem*. Leyde, 1613.

Digitized by Google

que le théologien sedanais ne tarda pas à se déclarer ouvertement contre les Gomaristes, et qu'il soutint des luttes très-vives contre ces farouches partisans du fatalisme. Il leur démontra que leur système n'était pas philosophique et ne pouvait que jeter l'homme dans le désespoir. Au lieu de les convaincre il les irrita; et comme ils étaient plus nombreux que les Arminiens, ils triomphèrent, en 1618 et 1619, au synode de Dordrecht, qui déclara la doctrine de Calvin la vraie doctrine de la réforme, condamna solennellement celle d'Arminius, interdit de toute fonction ecclésiastique et académique tous les partisans de celui-ci, les retrancha de la communion comme corrupteurs de la foi, et ordonna que pour être admis désormais aux fonctions soit du ministère pastoral, soit de l'enseignement public, il fallait souscrire à cette condamnation.

Les Gomaristes triomphants devinrent persécuteurs; et, contre les principes mêmes de la *réforme,* qui ôte à l'Eglise le droit de décider les controverses, ils poussèrent l'intolérance jusqu'aux dernières limites. Le prince Maurice d'Orange, Gomariste fougueux, sévit avec fureur contre ses sujets Arminiens. Il fit à Barnevelt un crime d'Etat de les avoir favorisés, et ce célèbre magistrat paya de sa tête (1619) son attachement à la doctrine de la liberté humaine. Tilénus se trouvait sous le coup des anathèmes portés à Dordrecht. Henri de La Tour, qui était aussi Gomariste, pressa Tilénus de se conformer aux décisions du synode; mais Tilénus fut inflexible; il aima mieux encourir la disgrâce du prince de Sedan que de faire le

Digitized by Google

sacrifice de ses convictions. Le précepteur de Turenne fut réduit à quitter Sedan, sa patrie adoptive, comme un rebelle, et d'aller chercher un asile à Paris, pour pouvoir y combattre le Gomarisme en liberté (1).

En effet, il le combattit dans des conférences particulières et dans de nombreux écrits. Dans un premier, il expose avec chaleur les motifs qui l'ont déterminé à se séparer des calvinistes rigides : « Ils attribuent, dit-il, à la divinité ce qui ne convient qu'à Satan, c'est-à-dire, d'être l'auteur du péché, » et il réfute un livre de Dumoulin, intitulé : *Anatome Arminianismi*, que l'auteur avait envoyé au synode de Dordrecht, et qui contribua beaucoup à la condamnation de la doctrine d'Arminius (2).

Dans un second, il publie les *canons du synode de Dordrecht avec des notes et des remarques*, qu'il dédie à Jacques I, roi d'Angleterre, auquel il dit : « Si le diable, prince des esprits immondes, eut demandé aux Anges de son parti, par quel men-

(1) C'est Tilénus lui-même qui rend compte de cet évènement : « *Cùm sordidæ illæ quas fati propugnatores coëgerunt nubes, post Dordracenam synodum, nimbum suum ad pietatis adsertores profudissent, ego statione Sedanensi eodem turbine excussus, quæ frustrà inter novos Manetis pullos quæsivissem alcedonia, Lutetiæ, tanquàm vastissimo oceano, Dei beneficio, reperi.* »

Canones Dordracenæ synodi.

(2) *Traité de la cause et de l'origine du péché, où sont examinées les opinions des philosophes payens, des Juifs, des autres hérétiques, des libertins, Luther, Calvin et autres nouveaux qui ont traité cette matière, par Daniel Tilénus.* Paris, 1621.

Digitized by Google

songe il pourrait rendre Dieu odieux aux hommes, ils lui eussent répondu qu'il n'en pouvait employer de plus propre que les dogmes de Dordrecht (1). »

Dans d'autres livres, il blâme le synode tenu à Alais, en 1620, pour confirmer celui de Dordrecht. Il prouve que le nouveau serment exigé de toutes les églises réformées de France par ce synode, « est vain, faux, calomnieux, impie, imprudent, insolent, téméraire et présomptueux, (2)» et que ses doctrines ne peuvent soutenir l'épreuve de la pratique (3).

Enfin, l'ouverture de la fameuse assemblée de La Rochelle, ayant eu lieu le 25 décembre 1620, contrairement aux ordres du roi Louis XIII, Tilénus crut devoir adresser aux calvinistes de France quelques avertissements, et il écrivit son chef-d'œuvre. Cet ouvrage, en effet, écrit avec une mâle énergie, a fait beaucoup d'honneur à Tilénus (4). « Il y avait longtemps, dit Fontette, qu'il n'y » avait rien paru de plus sensé, de plus modéré » et de plus capable de porter les esprits à la paix

(1) *Canones Dordracenæ synodi, cum notis*, etc. Paris, 1622.

(2) *Considérations sur le canon et serment des églises réformées conclu et arrêté au synode national d'Alez ès Cévennes, le 6 octobre 1620, pour l'approbation du synode tenu à Dordrecht en Hollande, les ans 1618 et 1619*. Paris, 1622.

(3) *Controversiarum in Belgicis ecclesiis hodiè ferventium hypotyposis dialogistica*. Londres, 1620. — *La doctrine des synodes de Dordrecht et d'Alez, mise à l'épreuve de la pratique*, etc. Paris, 1623.

(4) *Avertissement à l'assemblée de La Rochelle*, inséré dans le *Mercure de France*, 1621, tome VII.

Digitized by Google

» que cet écrit (1). » L'auteur exhorte les *réformés* à se soumettre à leur souverain et à ne pas faire la guerre pour la conservation des édits. « A » l'exemple de Jésus-Christ, qui se soumit au » jugement inique de Pilate; à l'exemple des » premiers chrétiens souffrants tout à la fois et » dociles, dépouillés de leurs biens et toujours » soumis, jusqu'à laisser couler au gré de la bar- » barie le sang qu'elle leur demandait, et qu'ils » auraient pu défendre les armes à la main, » obéissez aux puissances de la terre! Saint Am- » broise persécuté par Valentinien n'a-t-il pas » déclaré que les mauvais traitements ne le con- » traindraient jamais à faire une démarche peu » respectueuse envers l'empereur; qu'un chrétien » devait ignorer l'art de se défendre et ne savoir » que mourir?

» Rappelez-vous, continue-t-il, les faveurs que » vous avez reçues des rois de France : entretien » de garnisons, d'académies et de pasteurs, ad- » missions aux charges civiles et militaires, villes » de sûreté, érection de chambre mi-parties dans » les 8 parlements du royaume : se révolter après » tant de bienfaits, ne serait-ce pas une ingrati- » tude? Avez-vous perdu de vue les antiques » maximes de vos pères? La religion doit-elle » étendre ses conquêtes autrement que par le » glaive spirituel? N'est-ce pas par la croix et non » par l'épée qu'elle triomphe? La vertu ne s'é- » pure-t-elle pas dans les disgrâces? Ne s'amollit- » elle pas, ne se perd-elle pas dans les délices?

(1) Fontette, *Bibliot. hist.*, tom I.

Digitized by Google

» Vous vous plaignez de l'inexécution des édits » et des promesses. Mais Cyrus n'avait-il pas con- » senti à la réédification du temple, et l'entreprise » ayant été traversée, l'ouvrage ne demeura-t-il » pas suspendu ? Daniel pouvait abuser de son » crédit, s'est-il servi d'autres armes que du » jeûne, de la prière et des larmes ? Artaxercès » défend de rebâtir Jérusalem, le peuple de Dieu » ne respecta-t-il pas sa déclaration ? Vous faites » trop valoir, ajoute Tilénus, les édits donnés en » votre faveur. Un prince ne peut-il pas tout accor- » der ? Le bien de l'Etat arrête quelquefois les mou- » vements généreux de son cœur. L'inexécution » d'une promesse n'est pas toujours une injustice ; » si elle en a l'apparence, elle est souvent le ré- » sultat d'une raison supérieure qui domine sur » les motifs d'une moindre importance..... Votre » roi vous permet de temps en temps des assem- » blées ecclésiastiques et politiques : pourquoi » prendre ses grâces pour un droit et vous rassem- » bler contre ses ordres ? Conduite audacieuse, » condamnée par l'Evangile et notre confession » de foi. D'ailleurs, à quel péril n'exposez-vous » pas les églises protestantes ? L'orage qui s'élève » contre La Rochelle s'étendra bientôt pour les » envelopper. »

La Milletière, député de Paris à l'assemblée de La Rochelle, voulut répondre à *l'avertissement* de Tilénus par un *discours* où il prétend 1° faire connaître que le seul but de la dernière guerre était d'exterminer entièrement les réformés ; 2° prouver que l'assemblée de La Rochelle a eu raison d'ordonner aux calvinistes de courir aux armes ;

Digitized by Google

3° montrer qu'il est impossible d'avoir jamais la paix si l'on ne chasse les Jésuites (1).

Cette réponse faite *ab irato* ne satisfit personne, pas même les gens de son parti. La comparaison qui s'établit alors fut tout-à-fait en faveur de Tilénus, qui, quoique Silésien, avait, disait-on, beaucoup mieux parlé français que son adversaire. Grotius, remarque Bayle, désapprouva La Milletière d'avoir publié un livre si propre à rendre odieuse aux puissances la cause des réformés (2). » L'ouvrage fut même jugé si dangereux que la chambre de l'édit séant à Béziers le condamna à être brûlé par la main du bourreau, en 1626 (3).

(1) *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent en bonne conscience résister par les armes à la persécution ouverte que leur font les ennemis de leur religion et de l'Etat, par un des députés de l'assemblée de La Rochelle.* 1622, in-8°.

(2) Bayle, *Dictionnaire*, art. *La Milletière.* — Grotius, Epist. 174.

(3) Cette querelle des Gomaristes et des Arminiens est une des phases de cette éternelle inconséquence que l'on reproche aux diverses sectes protestantes. N'est-il pas singulier qu'après avoir posé pour maxime fondamentale de la *réforme* que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de foi, l'unique juge des contestations en fait de doctrine, on voit les Gomaristes, au synode de Dordrecht, condamner les Arminiens non pas par le texte seul de l'Ecriture, mais d'après leur manière à eux de l'interpréter? N'est-il pas absurde qu'après les déclamations que les chefs de la *réforme* se sont permises contre les anciens conciles, les docteurs de Dordrecht suivent précisément la méthode des anciens conciles de condamner les erreurs? Et que penser de ce singulier synode, qui a, dit-il, délivré l'église des Pays-Bas *de la tyrannie de l'ante-Christ romain et de l'horrible idolâtrie du papisme*, et qui imite cette prétendue tyran-

Digitized by Google

Tilénus fut fidèle jusqu'à la mort aux doctrines d'Arminius. Il continua de les défendre avec un esprit, un courage, une éloquence dignes d'une meilleure cause. Il publia divers autres ouvrages, où, comme en général dans ses productions, on remarque une hostilité flagrante, une haine contre le catholicisme, qu'il ne prend pas toujours la peine de déguiser. Dans quelques-uns de ses écrits, le pape et l'ante-Christ sont quelquefois synonymes. On ne peut le défendre d'un fanatisme outré contre l'Eglise romaine (1).

nie, en condamnant arbitrairement des hommes qui n'étaient coupables que de ne pas entendre l'Ecriture-Sainte comme les Gomaristes? Cette conduite du synode de Dordrecht parut tellement illogique qu'on la regarda comme une farce politique, qui fut jouée par Maurice d'Orange, pour se défaire de quelques républicains qui lui faisaient ombrage. Les protestants français en furent la dupe, lorsqu'en 1620 et en 1623, ils reçurent et approuvèrent à Alais et à Charenton les décrets de ce synode.

Les Arminiens étaient plus logiques, et ne reculaient pas devant les conséquences du principe fondamental de la *réforme*. « Comme ils croyaient, dit Pluquet, que chaque » particulier était juge naturel du sens de l'Ecriture, par » une suite de leur caractère et de leurs principes d'équité, » ils ne se crurent point en droit de forcer les autres à » penser et à parler comme eux; ils crurent qu'ils devaient » vivre en paix avec ceux qui n'interprétaient point l'Ecri- » ture comme eux; de là vient, ajoute le même auteur, » cette tolérance générale des Arminiens pour toutes les » sectes chrétiennes, et cette liberté qu'ils accordaient à » tout le monde d'honorer Dieu de la manière dont il croyait » que l'Ecriture le prescrivait (*). »

(1) *Notice histor. et bibliogr. sur Daniel Tilénus*, par M. Bouillot. Paris, 1806.

(*) *Dictionn. des Hérésies.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE DUMOULIN.

Digitized by Google

Le fameux Pierre Dumoulin était aussi, dans ce temps-là, un rude joûteur. Après avoir occupé une chaire de philosophie à Leyde, il fut nommé ministre à Charenton, et ce fut en cette qualité qu'il fut choisi par Catherine de Bourbon pour réfuter avec Tilénus et autres les arguments de Duperron. Il n'était pas homme à ne pas prendre parti dans la querelle des Arminiens et des Gomaristes. Violent, emporté, il se jeta dans la mêlée avec toute la fougue de son caractère. Les adversaires de Gomar furent les siens; Tilénus conséquemment fut son ennemi. Il eût désiré assister au synode de Dordrecht; mais Louis XIII avait défendu à tous les protestants de France de se rendre à cette assemblée. Le Gomariste, qui s'était flatté d'y acquérir beaucoup de gloire, en fut vivement contrarié, et pour se dédommager, il fit l'*Anatome arminianismi,* que Tilénus réfuta. Dumoulin riposta en écrivant contre Tilénus une lettre à tous les ministres protestants de France. C'est lui qui présida en 1620 le synode national d'Alais pour l'approbation des décrets de Dordrecht. Dans ces conjonctures, son caractère violent et tracassier le signalait comme un homme dangereux. Louis XIII voulut le faire arrêter. Mais il se retira à temps auprès du duc de Bouillon, protecteur des Gomaristes, dont il était aimé et qui le fit de suite ministre à Sedan et professeur de théologie en l'Académie de cette ville. Le calvinisme pur y dominait sans contrôle, et Dumoulin en profita pour se livrer tout entier à son génie satyrique et méchant. Il composa : *De monarchiâ Romani pontificis. — Nouveauté du papisme. —*

Digitized by Google

Traité de la pénitence et des clés de l'Eglise. — Le bouclier de la foi ou défense des églises réformées. — Du juge des controverses et des traditions. — Anatomie de la messe, ouvrages écrits avec virulence, ou remplis de déclamations puériles ou d'impostures grossières. Il eut le champ libre sous la régence d'Elizabeth de Nassau. Le catholicisme alors était bâillonné, et personne n'avait le droit de répondre. Mais après la conversion du prince Frédéric-Maurice, les choses changèrent de face. Le jeune souverain avait fait venir à Sedan les Capucins irlandais, et nous avons vu que ces religieux ne tardèrent pas à contrebalancer le crédit des fiers champions de la *réforme*. Parmi les nouveaux défenseurs de la foi catholique, le plus célèbre fut sans contredit le P. Joseph de Morlaix. Le P. Joseph était jeune alors, plein de zèle pour les intérêts de sa communion, vif, impétueux, improvisant avec une facilité rare. Aussi instruit qu'habile dans la polémique, il semblait destiné par la Providence pour porter au protestantisme la première blessure profonde qu'il devait recevoir à Sedan. Joignant à ces qualités un ton imposant, un organe sonore, un style bref et heurté, un accent pathétique, le P. Joseph de Morlaix était un de ces orateurs qui font toujours une grande sensation là où ils passent. Ce moine, arrivé à Sedan, curieux d'entendre les ministres académiciens d'une ville qu'on appelait alors *la petite Genève*, se rendait assidûment au prêche. Il entendait les discours, pesait la force des raisonnements, recueillait les paradoxes, les contradictions, les calomnies, souvent même les

Digitized by Google

injures et les sarcasmes, puis il se dit : Il peut y avoir du risque à parler, mais il y aurait de la lâcheté à se taire. Et le moine parla. Il éleva tribune contre tribune. Les discours des ministres furent disséqués par l'analyse, réduits à leur juste valeur, et réfutés d'une manière aussi brillante que victorieuse. A la voix du P. Joseph, le calvinisme s'émut. Le peuple, qui n'avait jamais guère entendu que les diatribes de ses ministres, commença à ouvrir les yeux et à soupçonner qu'il pouvait être la dupe de la mauvaise foi ou des préjugés de ses pasteurs. Ceux-ci sentirent la vigueur du coup qui leur était porté. Ils s'aperçurent que leur autorité, leur ascendant baissait dans l'esprit public, à mesure que le capucin parlait. Il s'agissait donc de l'arrêter dans sa marche et de paralyser ses succès. Dumoulin, l'Achille du parti, se présenta le premier dans la lice, et annonça avec appareil qu'en trois sermons il vengerait la cause de la *réforme* et réduirait le capucin au silence. Il monte en chaire devant un auditoire de plus de 4,000 âmes. Les trois sermons avaient pour sujets : *La prédestination, le sacrifice de la messe* et *l'autorité de l'Eglise* (1). Il paraît que Dumoulin ne s'y maintint pas à la hauteur de sa réputation. Au dire des chroniqueurs, « ils sont farcis de questions étrangères à la matière et de traits satyriques les plus indécents (2).

(1) Il les publia sous ce titre : *Trois sermons faits en présence des Pères capucins, qui les ont honorés de leur présence.* Genève, 1641. Charenton, 1647.

(2) Chron. du P. Norbert, sub anno 1639.

Digitized by Google

Le P. Joseph, néanmoins, répondit et publia un livre intitulé : *Lettre de Crescentian du Mont-Ouvert* (1), auquel Dumoulin crut devoir répliquer par : *Le Capucin : traité auquel est décrite l'origine des Capucins, et où leurs vœux, règles et discipline sont examinés* (2). Ce factum, à défaut de bonnes raisons, ne contient que des insultes contre les moines en général, et contre les Capucins en particulier, des personnalités offensantes, des invectives grossières contre l'auteur du livre et contre l'Eglise romaine; aussi, ne fit-il pas une immense sensation, surtout lorsque le P. Joseph, dans un écrit de cinq ou six feuillets, l'eût stigmatisé comme il méritait de l'être. Enfin, Dumoulin, quoique vaincu dans l'opinion générale, voulut avoir le dernier mot. Il opposa au Père capucin : *Examen du livre intitulé : Lettre du sieur Crescentian de Mont-Ouvert* (3), où il représente son adversaire comme *le plus violent des capucins,* comme *plus occupé de sa personne que de venger son ordre;* comme *un brouillon qui apporte le trouble dans les esprits de l'une et l'autre religion;* le tout accompagné des termes grossiers et insultants dont le ministre savait si bien parer son style. Le franciscain n'était pas de force dans ce genre d'escrime; il serait resté à une trop grande distance de son antagoniste; il aima mieux laisser le nouvel opuscule sans réponse : c'eût été d'ailleurs lui donner une importance qu'il ne méritait pas.

(1) Reims, 1641, in-8° de 300 pages.

(2) Sedan, Jannon, 1641.

(3) Sedan, Jannon, 1641.

Digitized by Google

Le P. Joseph continua ses prédications non-seulement à Sedan, mais dans les Principautés. Les peuples profitaient de la liberté qui leur était donnée d'aller entendre les prédicateurs catholiques, qui alors pouvaient parler sans obstacle. Le missionnaire eut les plus heureux succès ; ses conférences furent très-fructueuses dans tout le pays sedanais. Ils les continua tant que ses forces le lui permirent. Il mourut en 1661, après une vie pleine de travaux et de mérites, emportant une réputation de vertu et de science que la tradition lui a conservée. Le P. Joseph de Dreux, son confrère, prononça son oraison funèbre, qui a été publiée l'année même de sa mort (1).

Dumoulin avait précédé de quelques années dans le tombeau son docte antagoniste. Né en 1568, il était mort en 1658, à l'âge de 90 ans, avec la réputation, dit Feller, d'un satyrique de mauvais goût et d'un théologien emporté (2).

Charles Drelincourt, né à Sedan en 1595, fut aussi un de ces théologiens fougueux qu'une sorte d'ardeur fébrile emporte souvent au-delà des bornes de la modération et d'une saine logique. Il commença ses études au collége académique de Sedan et les finit à Saumur. A l'âge de

(1) *Oraison funèbre et panégyrique du R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur capucin, où sont décrites les plus belles particularités de sa naissance, de sa vie et de sa mort.* Paris, 1661. — Le P. Joseph de Morlaix a laissé, outre l'ouvrage de polémique dont nous avons parlé, *Discours funèbre de François de Lorraine, prince de Joinville.* Paris, 1640.

(2) *Dictionnaire historique,* art. *Dumoulin (Pierre).*

Digitized by Google

24 ans (1620), il succéda, dans la vocation de l'église calviniste de Paris, à Pierre Dumoulin, dont nous venons de parler, lorsque celui-ci fut obligé de fuir et de se retirer à Sedan. On ne lui refuse pas l'éloquence et des qualités oratoires qui jetèrent un certain éclat sur son ministère pastoral. On reconnaît même en lui les excellentes qualités qui doivent briller dans un pasteur, comme la bienfaisance, la charité, l'amour des pauvres et des infortunés, une ardeur infatigable pour les occupations du ministère. Drelincourt prêchait jusqu'à sept fois en un jour. Il monta même en chaire la dernière semaine de sa vie, qu'il termina à 74 ans. Comme pasteur, on peut le citer comme le modèle des ministres de sa communion (1).

Comme littérateur, théologien, philosophe, il jouit aussi, dans son parti, d'une certaine considération ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître son infériorité en présence ou en comparaison d'un grand nombre de ministres de sa secte. On le place au-dessous de Dumoulin et de Tilénus. Drelincourt, doué d'une imagination vive, d'un esprit actif, d'un caractère ardent, avait plus de brillant que de solidité. Il ne se possédait pas dans les discussions, soit verbales, soit écrites, et sou-

(1) Ceux qui ont écrit la vie de Charles Drelincourt disent qu'il avait une constitution des plus robustes ; qu'il jouissait d'une force herculéenne, qui lui permettait un travail incessant, même dans le temps destiné au repos ; que de son mariage avec la fille d'un brasseur calviniste de Paris, il eut 16 enfants, dont 13 fils, et que la multiplicité de ses occupations ne l'empêchait pas de vaquer à leur instruction et de composer même des livres pour leur éducation.

Digitized by Google

vent il était entraîné au-delà des limites fixées par le respect des convenances. Il osait dire et écrire en parlant du pape, des évêques, des moines : « *Le pape, c'est l'ante-Christ et le capitaine des coupeurs de bourses.* » Et en parlant du catholicisme, il ne craignait pas d'avancer que la religion romaine *est une religion de damnés ;* que *ceux qui meurent catholiques sont damnés* (1). Il se permettait mille incartades de cette espèce, qui lui attirèrent mille contradictions.

Drelincourt, travailleur infatigable, a beaucoup écrit. On compte au moins 40 ouvrages sortis de sa plume. Ils peuvent se diviser en livres ascétiques et en ouvrages de controverse. Dans les premiers, quelques-uns sont écrits avec onction : tels sont : *Prières et méditations pour préparer à la communion*, et les *Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort.* Presque tous ont été réimprimés tant de fois qu'il est difficile d'en connaître les différentes éditions. « Quelques-uns de ses ouvrages, dit Bayle, ont été imprimés plus de 40 fois et ont été traduits en diverses langues, en allemand, en flamand, en italien, en anglais. » Dans le nombre de ceux-ci on cite : *Catéchisme ou instruction familière sur les principaux points de la religion chrétienne, fait par M. Drelincourt,*

(1) *Lettre d'un prédicateur catholique au sieur Drelincourt, sur le refus que ce ministre a fait de signer cette proposition qu'il avait avancée :* Tous ceux qui meurent catholiques sont damnés. 1656. — *Lettre adressée aux ministres de Charenton sur ce qu'un des leurs a osé dire que la religion catholique est une religion de damnés,* par Bizot, prédicateur ordinaire de Leurs Majestés. Paris, 1659.

Digitized by Google

en faveur de sa famille, et les *Consolations de l'âme fidèle.* Cependant, d'après les appréciations des auteurs même de son parti, Drelincourt manque de concision, vise à la phrase et aux vains ornements du discours, plutôt qu'à la force et à la solidité des arguments. Il dit beaucoup pour exprimer peu de chose. Il est plutôt brillant orateur que grave théologien (1).

Ses sermons ne plaisaient pas à tous les protestants. Le pasteur Ostervald dit que les sermons de Drelincourt sont écrits sans suite; « qu'il ne prêchait que par pensées détachées; donnait trop dans l'allégorie, et qu'il s'attachait plus à consoler qu'à édifier, oubliant que la sainteté est la source des plus solides dévotions (2). »

Plusieurs de ses livres de controverse ont eu aussi beaucoup de vogue dans son parti et un grand nombre d'éditions. Ils sont en général empreints de mauvaise foi, remplis de suppositions calomnieuses contre ses adversaires; supposant dans la doctrine de l'église catholique des erreurs, des absurdités, pour se donner le facile plaisir de les réfuter, et discréditer ainsi son ennemi à tort et à travers. Dans cet esprit, il publia: *Abrégé des controverses ou sommaire des erreurs de l'église romaine* (3). — *Du jubilé des églises réformées,*

(1) « Verbis magis abundat quàm rebus; et in augendo, ornando et illustrando argumento magis est occupatus quàm in roborando. Orator suavis et liberalis, sed non æquè gravis theologus. » (Reiman, *Bibliot. theolog.*)

(2) *Exercice du ministère de la chaire.*

(3) Genève, 1628; Charenton, 1674, 20e édit.; Roterdam, 1709; Bâle, 1634; Cassel, 1654.

Digitized by Google

avec l'examen du jubilé de l'église catholique (1). — *De l'honneur qui doit être rendu à la Sainte-Vierge* (2). — *Traité des justes causes de la séparation des protestants d'avec l'église romaine* (3). Tous ces ouvrages ont été réfutés aussitôt après leur apparition par une foule d'auteurs. Camus, évêque de Belley, G. Neveu, le P. Véron répondirent à l'*Abrégé des controverses*. Ce livre, qui a été traduit en allemand et publié à Bâle et à Cassel, contient de telles énormités, qu'il fut condamné, par sentence du présidial de Vitry, à être brûlé par la main du bourreau, sur la place de cette ville : sentence qui fut exécutée le 9 mai 1665, et qui est insérée dans le *Recueil des Mémoires du clergé de France*. Le P. Véron et Joseph de Voisin, docteur de Sorbonne, réfutèrent le *Jubilé des églises réformées*. Au dire des calvinistes eux-mêmes, ce livre est loin d'être un chef-d'œuvre. Le ministre Chais le considère comme prouvant l'érudition de l'auteur, mais aussi comme fastidieux et mal écrit (4). Gerdes en porte à peu près le même jugement (5).

Dans son livre sur le *culte rendu à la Sainte-Vierge* par les catholiques, il ne manque pas de traiter ceux-ci de superstitieux et d'idolâtres, ainsi

(1) Charenton, 1627, dédié à Elizabeth de Nassau.

(2) Ibid. 1645.

(3) Ibid. 1640 et 1649.

(4) *Lettre sur le jubilé.*

(5) *Opus pereruditum et lectu dignum ; verùm paucis visum et obsoleto styli genere exaratum.*
(Florilegium librorum rariorum.)

Digitized by Google

que dans son *Traité des justes causes*. On voit qu'il se plaisait à ridiculiser ses adversaires aux dépens de la vérité; car jamais les catholiques n'ont adoré ni la Vierge, ni les saints, ni les croix, ni les reliques, ni les images; et quand Drelincourt allègue cette prétendue adoration comme une cause juste de séparation d'avec l'église romaine, ou il fait preuve d'ignorance, ou il spécule indignement sur la bonne foi ou la crédulité de ses lecteurs.

Nous nous abstiendrons de faire la nomenclature de tous les ouvrages de notre controversiste sedanais. Outre qu'ils sont trop nombreux, nous aurions pour chacun les mêmes observations à faire, les mêmes reproches à adresser, et ce serait abuser de la patience du lecteur. Qu'il nous suffise de dire que dans le siècle d'ardente controverse où il a vécu, le zèle pour la défense de sa cause l'emporta toujours en dehors du cercle de la vérité; que ses préventions l'empêchèrent souvent d'être juste envers ses adversaires; que son ardeur, soit dans l'attaque, soit dans la défense, ressembla plus d'une fois à du fanatisme, et qu'avec les plus heureuses dispositions, il ne fut jamais qu'un philosophe à idées étroites, un théologien dominé par des préjugés de secte, un littérateur d'un mérite médiocre, au jugement même de plusieurs protestants, qui n'étaient pas intéressés à le dénigrer.

Abraham Rambour est encore un Sedanais célèbre dont l'histoire a conservé le nom. Né à Sedan en 1590, il soutenait en 1608 des thèses théologiques avec distinction, sous la présidence

Digitized by Google

de Tilénus, son maître, et faisait présager qu'il deviendrait un jour un brillant professeur de théologie. Cette attente ne fut pas trompée. Il soutint sa thèse inaugurale en 1620, prit possession d'une chaire de théologie dans l'Académie de sa ville natale, et l'occupa jusqu'à sa mort, qui arriva en 1651. « Ses thèses, dit l'abbé Bouillot, sur la *nature de Dieu*, la *création*, l'*Ecriture-sainte*, les *Pères*, l'*autorité de la Vulgate*, etc., sont un monument de sa vaste et profonde érudition, dans tout ce qui a rapport à l'antiquité sacrée. Les recherches curieuses dont elles sont remplies, l'esprit de critique qui les assaisonne, les font estimer des théologiens protestants, et même de ceux de la communion romaine, qui sont assez éclairés et assez judicieux pour en extraire tout ce qui peut tourner au profit de leur cause (1). »

C'était l'époque, comme on sait, des combats théologiques et des violentes controverses. Abraham Rambour ne fit pas défaut dans la lutte, et se montra aussi habile qu'ardent controversiste. Toutes ses thèses, toutes ses dissertations soutenues de 1620 à 1650, et qui sont insérées dans le *Thesaurus theologiæ sedanensis*, de Jacques de Vaux (2), ont été rédigées dans le but direct de battre en brèche les différents points de la doctrine catholique. Ainsi que Drelincourt, son contemporain, Rambour supposait faussement que les catholiques adoraient les saints, les reliques et les images; et, dans un traité qu'il composa

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Rambour*.

(2) Genève, 1661. 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

sur ce sujet, il voulut même prouver le fait, qui, comme tout le monde le sait, n'est qu'une calomnie dirigée astucieusement contre l'église romaine. Le P. Roberti, de Saint-Hubert, en Ardennes, vengea le catholicisme des allégations mensongères du professeur sedanais, et publia une réponse intitulée : *De l'idolâtrie prétendue de l'église romaine en l'adoration des images : Réponse à un écrit d'Abraham Rambour, approuvé par le sieur P. Dumoulin, tous deux ministres de la religion prétendue réformée à Sedan* (1). L'ouvrage de Rambour n'était encore qu'en manuscrit : l'auteur le revit, y fit des additions, et le publia pour répliquer au P. Roberti, sous ce titre : *Traité de l'adoration des images, avec quelques observations sur l'écrit du sieur Jean Roberti, jésuite, imprimé à Liège, concernant le culte des images* (2).

Le P. Yves, capucin à Sedan, se mesura aussi avec Abraham Rambour, dans une conférence *sur le saint sacrifice de la messe,* dont celui-ci rendit compte à sa manière, dans un écrit qui a paru à Sedan, en 1640 (3).

Rambour jouissait de l'estime particulière de Henri de La Tour et d'Elizabeth de Nassau. Il accompagna cette princesse aux eaux de Spa, où il fit la connaissance d'André Rivet, et se lia avec ce savant qui professait la théologie à Leyde.

(1) Liège, 1635. In-12.

(2) Sedan, Jannon, 1635.

(3) *Récit véritable de ce qui s'est passé dans la conférence entre le sieur Yves, capucin, et Abraham Rambour, ministre du saint Evangile.* Sedan, 1640.

Digitized by Google

Samuel des Marets, ministre et professeur de théologie à l'Université de Sedan, doit être aussi rangé dans la catégorie de ces fougueux controversistes, dont la haine contre le catholicisme obscurcissait parfois la raison. Il avait un penchant prononcé pour les disputes théologiques; il n'exerça même son génie que sur des points de controverses. Le recueil de ses dissertations est assez volumineux; mais si l'on retranchait de ce qu'il a publié en ce genre, les personnalités, les injures, les sarcasmes et les hors-d'œuvre, ce recueil serait loin d'être aussi considérable. Tous les théologiens de son temps, protestants comme catholiques, ont été en butte à ses attaques : *Violenti ingenii homo,* dit G. Burman, son coréligionnaire, *nullis ferè theologis suo tempore viventibus pepercit* (1). Aussi fut-il attaqué à son tour et réfuté par des théologiens même de son parti. Il a consacré ses veilles à prouver que le pape est l'ante-Christ, et l'on peut juger de ce qu'il a dû amasser de faux témoignages, de misérables arguties, et que de frais de mauvaise érudition il a dû faire pour soutenir une pareille thèse.

Il a encore publié, conjointement avec son fils Henri des Marets, né à Sedan, ministre et professeur dans la même ville, *la sainte Bible française*, en 3 vol. in-fol., avec des notes (2). Voici le juge-

(1) *Trajectum eruditum.*

(2) *La sainte Bible française, édit. nouv., sur la version de Genève, avec les notes de la Bible flamande, celles de Jean Diodati et autres, par les soins de Samuël et Henri des Marets, père et fils.* Amsterdam, Elzevir, 1669.

Digitized by Google

ment qu'en porte un célèbre critique : « Des » Marets, dit Richard-Simon, cite les endroits » qu'il n'est pas besoin de citer, et où il n'y a » d'ordinaire aucune difficulté. S'il rapporte » quelque chose qu'il ait pris des bons auteurs, il » le gâte entièrement par ce qu'il y mêle. De » plus, son langage est un galimatias perpétuel.... » Dans les notes qu'il a prises des autres, il choi- » sit celles qui favorisent le plus ses préjugés, » sans examiner si elles sont vraies.... En un mot, » tout ce grand ouvrage de remarques sur la ver- » sion de Genève a été entièrement gâté par les » additions peu judicieuses de Des Marets, qui les » a recueillies; outre qu'il n'a pas eu assez de » capacité pour en faire un bon choix » (1).

Il est à remarquer, qu'en général, les prêtres qui ont renoncé à leurs vœux, les moines qui ont quitté le froc pour passer dans le camp de Luther ou de Calvin, n'ont pas montré le moins ardent fanatisme, la haine la moins violente contre la religion romaine qu'ils avaient abandonnée. L'histoire locale de la cité sedanaise fournit à cet égard son contingent de preuves à l'histoire générale. Vers 1587, Sedan ou le voisinage de cette ville donna naissance à Claude Pithoys, qui se fit religieux minime dans le diocèse de Toul. D'après le témoignage de Bayle, ce moine « se distingua d'abord dans son ordre par l'éloquence de la chaire et passa pour un grand prédicateur. (2) »

(1) *Histoire critique du Vieux-Testament.*

(2) Bayle, *Œuvres mêlées.*

Digitized by Google

Mais l'orgueil, qui est la source de tous les maux, avait apparemment trop d'empire sur l'éloquent minime, et il l'entraîna, comme Luther, dans l'apostasie. A l'occasion d'un fait réel ou supposé d'une possession diabolique qui avait lieu dans le diocèse de Toul, le P. Pithoys avait publié un petit ouvrage, dans lequel, remarque Chevrier, « il eut le malheur de se livrer à des idées raisonnables avec trop d'indécence et d'opiniâtreté. (1) » Il se montra peu docile à la voix de son évêque, et encourut son indignation et sa disgrâce. Cette aventure le détermina à quitter son cloître et à se faire protestant. Il revint dans sa patrie, y abjura le catholicisme, fit profession ouverte de la *réforme*, et y persévéra avec opiniâtreté jusqu'à la mort. Après s'être fait recevoir avocat, il réussit au barreau. Puis il arriva à une chaire de philosophie à l'Académie de Sedan, et l'occupa, dit Bayle, « avec beaucoup de réputation, entendant à merveille les subtilités des scholastiques (2). »

Claude Pithoys, en effet, ne manquait pas d'une certaine science; il le prouva dans plusieurs ouvrages qu'il composa, entre autres dans son *Traité de l'astrologie judiciaire,* qu'il dédia à Frédéric-Maurice de La Tour (3), et dans sa *Cosmo-*

(1) *Hommes illustres de la Lorraine*, tom. II.

(2) *Œuvres mêlées.*

(3) *Traité curieux de l'astrologie judiciaire, ou préservatif contre l'Astromancie des Généthliaques; auquel quantité de questions curieuses sont résolues pour la satisfaction des esprits curieux.* Par C. Pithoys, professeur de philosophie à l'Académie de Sedan. Sedan, Jannon, 1641.

Digitized by Google

graphie, qu'il publia à Sedan, pendant qu'il était professeur de philosophie (1). Le prince appréciait ses talents et ses connaissances; il l'avait même nommé gardien de la bibliothèque publique.

Mais le moine défroqué ne se contenta pas de publier des ouvrages inoffensifs. Persévérant dans la haine de son premier état, il eut recours à des moyens que condamne la loyauté pour dénigrer ses anciens confrères. Il trempa sa plume dans le fiel de la calomnie, et écrivit un infâme libelle, qui ne renferme contre les moines en général et contre son ordre en particulier, que d'indécentes satyres, ou des critiques telles qu'on pouvait en attendre d'un cénobite qui avait quitté scandaleusement son cloître (2).

Il ne jouissait pas à Sedan d'une grande estime. Un arrêt du conseil du roi le condamne à rendre compte de sa gestion comme bibliothécaire, et à remettre entre les mains du président Morel le catalogue des livres qui composaient la bibliothèque.

Samuel Néran, le même que nous avons vu venir terminer ses études à Sedan et soutenir ses thèses sous la présidence de Tilénus; le même qui fut nommé successivement professeur de rhétorique, principal du collége et professeur de langue grecque, est aussi un des théologiens de Sedan dont le nom doit être conservé dans les

(1) *Cosmographie ou doctrine de la sphère, avec un traité de Géographie.* Sedan, 1641.

(2) *L'Apocalypse de Méliton, ou Révélations des mystères cénobitiques.* Sedan, 1662; réimprimé avec *le Moine sécularisé, augmenté de la Vie des Moines.* Villefranche, 1668.

Digitized by Google

fastes de l'Université de cette ville. Ami de Tilénus après en avoir été l'élève, il encourut la disgrâce de son ancien maître, à l'occasion des disputes qui s'élevèrent alors sur les matières de la grâce et de la prédestination. Néran, de prime-abord, se déclara pour Arminius, tandis que son ancien professeur soutenait le parti des Gomaristes. Cette divergence les brouilla. Néran eut avec Tilénus des discussions qui prirent un caractère de violence et d'aigreur, et qui, par suite, obligèrent le principal du collége académique de Sedan de se démettre de ses emplois et de quitter cette ville après 10 ans de résidence (1) (1611). On présume que plus tard ces deux hommes se réconcilièrent, lorsque, pour cause d'Arminianisme, ils furent tous deux persécutés. Retiré à Amesfort, en Hollande, Néran y exerça les fonctions de ministre jusqu'en 1619, que le synode de Dordrecht condamna l'Arminianisme et donna le signal de la persécution contre ses sectateurs. Il se réfugia à Rostock pour y professer librement ses opinions. C'est là qu'il soutint publiquement une thèse sur les matières de la grâce contre Gisbert Voët, Gomariste fougueux, qui avait provoqué la condamnation à mort de Barnevelt.

Lorsqu'en 1630 la fureur des disputes fut un peu calmée en Hollande, et que les Arminiens y furent tolérés, Néran revint à Amesfort y occuper une chaire.

(1) .....*Me duo lustra,* dit-il,
Injectâ tenuit Gallia blanda manu;
Ignoscent Batavi.....
(Dédicace aux Curateurs de l'Université de Leyde).

Digitized by Google

Il était, dans son temps, reconnu par ceux de son parti comme un savant profondément versé dans la connaissance de la littérature sacrée et profane (1). Nous aurons lieu de l'apprécier comme littérateur et poète dans le chapitre suivant. Les ministres et les professeurs de Sedan, Erondelle, Brazy, Jonston étaient restés ses meilleurs amis; et les personnages les plus distingués de la *réforme*, tels que Martin Ruar, Janus Rutgers, Isaac Casaubon avaient avec lui des relations amicales et scientifiques.

Néran n'a guère laissé, en matière de théologie, qu'une réponse aux injures que Voët lui avait adressées dans un ouvrage dirigé contre les Arminiens (2).

Si un certain nombre de théologiens sedanais, animés par un zèle outré ou une ardeur passionnée contre leurs adversaires, ont donné dans des écarts que le bon sens désavoue, il est juste de dire que plusieurs, tout en faisant preuve d'une véritable science et d'un talent réel, se sont fait gloire d'une grande modération dans les principes, et d'une certaine bonne foi dans les discussions. Louis Cappel est un de ces savants qui doit être placé parmi ces personnages à part. Plusieurs membres de sa famille s'étaient réfugiés à Sedan pour cause de religion. Jacques Cappel, son frère aîné, seigneur du Tilloy, qui remplissait en cette ville les

(1) *Thesaurus inexhaustus omnis litteraturæ sive sacræ sive profanæ*, dit de lui le Socinien Ruar, son ami intime.

(2) *Propulsatio contumeliarum, quibus G. Voëlius, in* Thersite suo, *petit S. Neranum.* 1639, in-4°.

Digitized by Google

fonctions de pasteur, l'y fit venir dès l'âge de 8 ans; et comme le jeune Cappel manifestait les plus heureuses dispositions pour l'étude, il fit ses humanités au collége académique, et ensuite, sous la régence de Tilénus, 4 années de théologie, qui furent couronnées par deux thèses soutenues avec tant de distinction, que, dès lors, le lauréat se concilia la bienveillance du prince-souverain (1607). Cappel avait 22 ans, quand aussitôt après avoir soutenu ses deux actes académiques, Henri de La Tour le somma *proposant* de sa chapelle domestique, et lui confia l'éducation des jeunes princesses ses filles. Le jeune précepteur débuta alors dans la carrière des lettres par une pièce de poésie élégiaque qu'il composa à l'occasion de la mort de Louise de La Tour, décédée à Paris à l'âge de 12 ans (1).

Mais ces fonctions n'étaient point en rapport avec le goût prononcé de Cappel pour les sciences fortes et sérieuses. Après quatre ans passés dans le palais du prince, il sentit le besoin de perfectionner ses connaissances, et parcourut successivement les Universités d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique, où il soutint des thèses publiques de manière à faire augurer le rang distingué qu'il

(1) *Complainte élégiaque en 124 vers féminins sur la fin de la princesse Louise de La Tour, fille de Henri de La Tour, duc de Bouillon, décédée à Paris le 6 décembre 1607, âgée de 12 ans.* Sedan, 1608.

« Cette complainte est précédée de trois petites pièces de vers à Mgr, Mme et Mlle de La Tour, et suivie d'un sonnet sur l'anagramme de la princesse Louise, dont Cappel était le précepteur. » (Bouillot, *Biog. ardenn.*, art. *Cappel.*)

Digitized by Google

occuperait un jour parmi les savants de la *réforme*. Il voulut se fixer à Bordeaux, mais il s'y déplut. Il accepta une chaire à l'Académie de Saumur, dont il devint recteur en 1618. C'était le temps où la querelle des Gomaristes et des Arminiens était dans tout son feu. Cappel partageait la manière de voir de Tilénus, et résista à toutes les sollicitations qui lui furent faites de changer de principes. Obligé de quitter Saumur, il revint à Sedan avec sa famille, emportant avec lui ses convictions de fervent Arminien, et ne voulut jamais s'en départir (1).

Cependant, en 1624, il fut rappelé à Saumur pour reprendre la chaire d'hébreu, qu'il n'abandonna qu'en 1657 en faveur de son fils. Il cumula, en 1626, cette charge et celle de professeur de théologie, dans laquelle il fut confirmé par cinq synodes provinciaux, et par le synode national tenu à Charenton, en 1630. Il voyait sa chaire entourée d'une foule d'auditeurs, d'hommes qui devinrent célèbres dans sa communion. Samuël Bochart, qui avait fait sa philosophie à Sedan, Paul Calomiés, Samuël des Marets, celui qui fut ministre et professeur dans la même ville, Antoine Teissier, Paul Baudry et plusieurs autres venaient l'écouter, en qualité de disciples, tandis que Spanheim, Casaubon, Vossius, Daillé, Pierre Dumoulin, Sarran, Grotius, y étaient ses admirateurs.

(1) Sedes ac domicilium mutare, uxoremque ac filiolum meum Sedanum transferre coactus sum, hand sine impensâ et incommoditate, ne, adscripto meo nomine, id approbare viderer quod mens mea improbat.

(De Cappellorum gente.)

Digitized by Google

Louis Cappel a beaucoup écrit; et au témoignage de Dupin, il écrivait purement, clairement, avec beaucoup de netteté et de méthode (1). La plupart de ses ouvrages traitent de la philologie hébraïque et de la critique sacrée des livres de l'Ancien-Testament. Cappel, contre la plupart des protestants, à l'exception de Luther, Zwingle, Calvin et quelques autres qui étaient de son avis, soutint que les auteurs de l'Ancien-Testament n'ont pas connu *les points voyelles* et ne s'en sont pas servis; que ces points voyelles sont d'invention moderne, et qu'ils n'ont été ajoutés au texte par quelques critiques juifs, connus sous le nom de Massorètes, qu'après que le Talmud eut été achevé, environ 500 ans après Jésus-Christ. Ce sentiment souleva contre le célèbre hébraïsant une multitude de réclamations de la part de ses coreligionnaires. Les Buxtorfs, père et fils, surtout, le combattirent avec force et opiniâtreté. Mais la suite donna raison à Cappel; car tous les orientatalistes reconnaissent aujourd'hui que l'hypothèse des Buxtorfs n'est pas soutenable, et que même on ne trouve les premiers vestiges des points voyelles que dans les écrits de deux fameux rabbins qui écrivaient vers le milieu du Xe siècle (2).

(1) *Bibliothèque des auteurs séparés de l'église romaine,* tome II, 1re partie.

(2) *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature,* par d'Artigny, tome III. — Cappel soutint son sentiment dans *Arcanum punctuationis revelatum.* Leyde, 1624; et dans *Diatriba de veris et antiquis Ebræorum litteris opposita J. Buxtorfio.* Amsterdam, Elzévir, 1645.

Digitized by Google

Mais l'ouvrage qui a fait le plus d'honneur à Louis Cappel sont les six livres *in-folio* qu'il publia sur les variantes de l'Ancien-Testament (1). « Ce savant ouvrage, dit Feller, qui mettait en poudre l'infaillibilité massorétique, et qui répandait des incertitudes sans nombre sur le texte hébreu moderne, unique fondement de la foi des protestants, déplut si étrangement aux calvinistes, qu'ils en empêchèrent l'impression pendant plus de dix ans (à Genève, à Sedan et à Leyde). Ce fut Jean Cappel, son fils aîné, qui, s'étant fait catholique et même religieux de l'Oratoire, obtint par les entremises des PP. Pétau, Marin, Marsenne, un privilége pour l'imprimer à Paris du temps de son père. Arnold Boot, Jacques Ussérius et Jean Buxtorf, le fils, attaquèrent cet ouvrage, mais sans lui faire grand mal. Louis Cappel répondit par deux lettres savantes imprimées à Saumur (1651 et 1652, in-4°), força les protestants, ses confrères, à respecter les anciennes versions auparavant méprisées par eux, et les mit dans la nécessité ou de se soumettre avec les catholiques à l'autorité de la tradition pour s'assurer du sens des livres sacrés, ou de recourir à la chimère de l'esprit particulier qui ne peut contenter que des fanatiques (2). »

Ne passons pas sous silence un autre Sedanais plein de modération et de douceur, qui pour avoir passé toute sa vie dans l'accomplissement du ministère pastoral et les fonctions de professeur dans

(1) *Critica sacra, sive de variis quæ in sacris veteris testamenti libris occurrunt lectionibus, libri VI.* Paris, 1650, in-fol.

(2) *Dict. hist.*, art. *L. Cappel.* Voir *Biog. ardenn.*, art. *Cappel le jeune.*

Digitized by Google

sa ville natale, n'en mérite pas moins de figurer parmi ses compatriotes qui ont brillé sur un plus grand théâtre. Josué Le Vasseur, qui apporta en naissant les plus heureuses dispositions intellectuelles, consacra toute sa jeunesse à l'étude des belles-lettres, des langues anciennes, de la philosophie, de l'Ecriture-Sainte et de la théologie dogmatique et morale. Après avoir simultanément professé les langues hébraïque et grecque pendant plusieurs années, il ajouta à ces emplois celui d'enseigner la théologie (1658). Et si nous en croyons les appréciateurs de l'époque, tels que Jacques de Vaux et Paul Calomiés, il faut le considérer comme un homme recommandable par son savoir et son érudition, comme un excellent orientaliste (1). Cependant nous n'avons de lui que sa thèse inaugurale, qu'il soutint, lorsqu'il fut agréé comme professeur de théologie, sur la *Justification* (2), et une savante *Grammaire hébraïque* (3). Nous avons vu qu'il était particulièrement estimé du maréchal de Fabert.

(1) Jacques de Vaux l'appelle : « *Vir doctrinâ et eruditione insignis.* » (Thesaurus theologiæ Sedanensis). Et Paul Calomiés : « *Josue Le Vasseur Sedanensis, vir doctrinâ eximius..... Inauguratio ejus in professionem linguæ sanctæ, tùm grammatica hebræa, typis edita, et multæ prælectiones, quantæ in linguis orientalibus sit eruditionis palàm faciunt.* (Gallia orientalis.)

(2) *Thesis de justificatione habita 3 junii 1638,* inséré dans le tome II du *Thesaurus theologiæ Sedanensis* de Jacques de Vaux.

(3) *Grammatica hebræa breviter et methodicè proposita, auctore J. Le Vasseur linguæ hebraïcæ in academiâ Sedanensi professore.* Sedan, Jannon, 1646.

Digitized by Google

En même temps que Josué Le Vasseur, Louis Leblanc de Beaulieu, descendant de ces célèbres Sedanais que nous avons vus successivement secrétaires de Louis XII, se montra digne de ses ancêtres et de l'Académie sedanaise, dont il fut longtemps un des professeurs les plus distingués. Ses élèves soutinrent sous sa présidence un grand nombre de thèses théologiques, qui furent publiées sous le titre de *Theses Sedanenses* (1), dans lesquelles sont examinés avec beaucoup de bonne foi et d'impartialité les différents points controversés entre les catholiques et les calvinistes. Beaulieu ne ressemblait pas à la plupart des théologiens de sa secte, qui ne rêvaient que les disputes et la guerre. Il était aussi pacifique qu'il était savant. La conclusion de ses thèses était toujours que la distance entre les protestants et les catholiques n'était pas immense, qu'elle était facile à franchir, et que l'opposition ne se trouvait que dans les mots (2). Telle était son opinion. Il regrettait vivement cette scission terrible « qui avait, disait-il, causé tant de maux à l'église de Jésus-Christ, et inondé de sang presque tous les royaumes de l'Europe (3). »

(1) 1683, in-fol.

(2) Feller, *Dict. hist.*, art. *Beaulieu.*

(3) « Beaulieu, disent les auteurs de l'*Histoire abrégée des hommes illustres*, était l'homme le plus propre à démêler le véritable état d'une question, à travers toutes les chicanes de l'école. Il examinait dans ses thèses les points controversés entre les calvinistes et les catholiques, et il concluait toujours que les uns et les autres n'étaient opposés que de nom. Ses soins, dit Bayle, à écarter bien des disputes de mots,

Digitized by Google

Paul Fétizon doit figurer aussi dans cette galerie théologique. Il naquit à Sedan vers 1650, et fit sa philosophie au collége académique de sa ville natale, sous le fameux Bayle, et sa théologie sous Leblanc de Beaulieu, dont nous venons de parler. Bayle l'estimait beaucoup ; il lui donna même des preuves d'un véritable attachement. Le maréchal de Turenne l'honorait aussi de son amitié.

Fétizon se destina au ministère, et il y fut admis après avoir subi ses épreuves d'une manière brillante. Il débuta dans la carrière pastorale par remplir les fonctions de chapelain du baron de Briquemault, à Saint-Loup-aux-Bois. Ce baron l'emmena avec lui dans le Brandebourg, en 1681. Le jeune ministre fut appelé à desservir l'église de Lippstadt, et ensuite l'église française de Berlin, où il devint membre du consistoire supérieur pour les affaires ecclésiastiques. Il fit partie d'une

avaient tellement rétréci les espaces qui séparaient les protestants de l'église romaine, que des controverses autrefois regardées comme très-importantes, se trouvaient réduites presque à rien.... Les religionnaires, continue-t-il, qui craignaient de voir diminuer les sujets de division avec l'église romaine, regardaient Beaulieu comme un faux frère, qui travaillait au grand dessein de réunir les églises, selon le projet formé par le cardinal de Richelieu. — Le vicomte de Turenne, très-porté aussi à la réunion, ayant sondé le ministre professeur, eut de lui une réponse satisfaisante : ce qui lui fit donner dans sa secte le nom de *latitudinaire*. — Il n'agissait ainsi, ajoute Bayle, que parce que le maréchal de Fabert, vieux courtisan, et politique, avait trouvé le moyen de surprendre l'apostolique simplicité de ce ministre. » (Bayle, *Diction.*)

Digitized by Google

commission nommée à Berlin, à l'instigation du ministre Jurieu, pour provoquer des mesures, conjointement avec les *réformés* des autres Etats, tendantes à ce que quand il serait traité de la paix avec Louis XIV, il fût stipulé que le calvinisme serait rétabi en France sur le même pied qu'avant la révocation de l'édit de Nantes. Mais, « il était facile de prévoir, dit Erman, que les démarches des puissances protestantes à cette occasion, seraient infructueuses, la hauteur de Louis XIV n'étant pas faite pour la rétractation qu'on lui demandait (1). » Aussi les travaux de cette commission n'eurent aucun résultat.

Fétizon écrivit une *Apologie des réformés* en forme de dialogue (2). L'apologiste prétend y réfuter l'histoire du calvinisme du P. Maimbourg. Des Maiseaux, dans sa *Vie de Bayle*, rend ainsi compte du but de cet ouvrage : « *Patrice*, le catholique romain, allègue tout ce qu'on a dit de plus fort et de plus odieux contre les réformés au sujet des guerres civiles, et n'oublie pas les accusations qu'on leur a faites d'être animés d'un esprit de faction et de révolte, et d'avoir des sentiments contraires à l'indépendance des rois. *Eusèbe*, le protestant, les justifie de s'être armés pour défendre leur religion, leur vie, et les droits de la maison de Bourbon, et fait voir, par le témoi-

(1) *Mémoire du Refuge*, tome VII.

(2) *Apologie pour les réformés, où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France, et les vrais fondements de l'édit de Nantes ; entretien curieux entre un protestant et un catholique*. La Haye, 1683.

Digitized by Google

gnage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours été fidèles à leurs princes légitimes, et que bien loin que leurs sentiments soient opposés à l'autorité souveraine des rois, ils tendent à l'établir et à la confirmer; au lieu que les catholiques romains rendent cette autorité dépendante du peuple et du pape (1). » Fétizon envoya son manuscrit à Bayle, son ancien maître, qui lui avait manifesté le désir d'en prendre connaissance. Il le lui dédia même sous le nom de *Philarète*. Bayle en fut satisfait, le jugea digne de voir le jour et le fit imprimer (2).

Plusieurs théologiens plus ou moins célèbres figurent encore dans les fastes de l'Académie de Sedan. Nous dirons un mot d'ALEXANDRE COLVIN, écossais, qui, à l'exemple de quelques-uns de ses compatriotes, vint à Sedan, attiré par la bienveillance d'Henri de La Tour pour les savants. Il occupa successivement, depuis 1619 jusqu'en 1656, les chaires de physique, d'hébreu et de philosophie, et a laissé quelques ouvrages, qui, au témoignage de Jacques de Vaux, ne sont pas sans mérite (3). D'après ce critique, « Colvin avait de la pénétration, une logique trè-subtile,

(1) *Vie de Bayle*, tome I.

(2) Ibidem. *Biogr. ardenn.*, art. *Fétizon.*

(3) Ce sont : *Theses de naturâ logicæ, sub præsidio Alex. Colvino theologiæ et linguæ sanctæ, in academiâ Sedanensi, habitæ*. Sedan, 1629. — *Thesis de naturâ Christi divinâ et humanâ habita 1628*, et quelques *Prælectiones theologiæ*, insérées dans le *Thesaurus theologiæ Sedanensis*, de Jacques de Vaux.

Digitized by Google

un enseignement aussi solide que méthodique, une expression à la fois nette, brillante et juste (1). »

Nous ne passerons pas non plus sous silence un savant compatriote de Colvin, Jean Cameron, qui enseigna à Bergerac, à Sedan, à Saumur, à Montauban. Ce théologien inclinait fort vers le catholicisme. Il en suivait presque la doctrine sur la grâce. Aussi sa modération, sa tolérance, son esprit de conciliation lui attirèrent tellement la haine et l'animadversion des ardents du parti, que, jeune encore, il mourut de chagrin à Montauban, laissant des ouvrages pleins de remarques, où, dit Feller, son savoir brille autant que son jugement (2).

Mentionnons encore André Melvin, de la Compagnie écossaise, qui occupa le premier la chaire de théologie érigée en l'Académie de Sedan; Jacques Alphée de Saint-Maurice, le même qui fut exilé à Soissons par ordre de Louis XIV; Emmanuel Tremillius, juif de Ferrare, qui se fit protestant, devint professeur d'hébreu à Heidelberg, à Metz, à Sedan, et se fit connaître par une version latine du Nouveau-Testament syriaque, et par une autre de l'Ancien-Testament faite sur l'hébreu; Enfin, Pierre Trouillard, né à Sedan,

(1) *Acutissimus philosophus, subtilissimusdisputator, methodicus præceptor, solidissimus professor, tersa et nitida, etsi philosophica, oratio* (Thesaurus theol. Sedan.).

(2) *Defensio de gratiâ.* Saumur, 1624. — *Leçon de théologie.* Saumur, 1626, 3 vol. in-4°. — *Myrothecium evangelicum.* Ibid., 3 vol. in-4°.

Digitized by Google

en 1620, qui fut d'abord ministre à La Ferté-Vidame, puis dans sa patrie, où il mourut en 1677. Il a publié quelques opuscules en faveur de sa secte (1).

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons eu l'occasion de dire sur les plus célèbres professeurs que l'Académie de Sedan ait eus dans son sein, Bayle et Jurieu. Ces deux personnages appartiennent bien plus à l'histoire générale qu'à l'histoire d'une localité particulière où ils ne sont restés que quelque années. L'influence qu'ils ont exercée soit comme philosophes, soit comme théologiens, les a fait apprécier tant de fois, que l'on ne pourrait plus s'exprimer sur leur compte qu'en répétant ce qui a été dit cent fois.

(1) *Douze arguments contre la transsubstantiation*. Charenton, 1657. — *Traité de l'Eglise*. Ibid., 1659. — *De l'état des âmes des fidèles après la mort*. Sedan, 1650. « C'est un sermon dans lequel, dit Bouillot, il professe la croyance commune des calvinistes, suivant laquelle toutes les âmes sorties de ce monde dans l'état de justification, sont jusqu'au jour du jugement dernier, dans l'attente de la gloire éternelle, mais dans un état de paix, de repos, exemptes d'inquiétudes et de souffrances. »

Il attaque la doctrine du purgatoire. Depuis ce temps, les protestants ont fait un grand pas. « Ces messieurs, dit Voltaire, qui ont fait autrefois main-basse sur le purgatoire, » se sont humanisés jusqu'à faire grâce aux âmes qui sont » en enfer; ils prétendent que leurs peines ne seront point » éternelles, que Thésée ne sera pas toujours dans son fauteuil; que Sisyphe ne roulera pas toujours son rocher; » ainsi, de l'enfer, auquel il ne croient plus, ils ont fait » réellement le purgatoire auquel ils ne croient pas. »

(Mémoires pour servir à la vie de Voltaire, écrits par lui-même.)

Digitized by Google

Tout le monde sait que Bayle, habile sophiste, esprit paradoxal, prenait à tâche de tout confondre : la vérité et l'erreur ; de tout attaquer à tort et à travers : hommes et principes ; pyrrhonien, sceptique à l'excès, son bonheur était de répandre sur tous les sujets qu'il traitait les obscurités du doute, et même de combattre les bonnes mœurs et toutes les vertus chrétiennes. « Plein d'érudition et de lumière, remuant les objections des divers hérésiarques et leur prêtant des armes nouvelles, il réunissait dans son siècle, dit Saurin, son co-religionnaire, toutes les erreurs des siècles passés. »

Jurieu était d'un caractère tout différent. Il était aussi dogmatique que l'autre était sceptique. Il poussait son zèle jusqu'à l'emportement et la fureur. Les nombreux ouvrages ou libelles qu'il a laissés témoignent de son fanatisme religieux et de sa haine contre toutes les puissances catholiques de l'Europe, et spécialement contre Rome et la France.

D'abord, liés d'amitié, Bayle et Jurieu finirent par se détester cordialement. Ils devinrent rivaux au sujet d'une critique de l'*Histoire du calvinisme* du P. Maimbourg, qui avait été mise au concours. Bayle l'emporta sur Jurieu : *indè iræ*. Celui-ci, dit-on, ne lui pardonna jamais ce succès ; et comme le pyrrhonisme du professeur de philosophie prêtait le flanc sous bien des rapports, il était facile à un homme tel que Jurieu de montrer que son antagoniste était l'ennemi de toute religion. Par ce moyen, il lui fit beaucoup de mal, et parvint même à le faire destituer de la

Digitized by Google

place de professeur, qu'il exerçait dans les Pays-Bas, après la révocation de l'édit de Nantes (1).

Nous avons pu remarquer que jusqu'au règne de Frédéric-Maurice, c'est-à-dire jusque vers l'an 1637, le calvinisme avait eu beau jeu à Sedan. Lui seul régnait en maître; lui seul avait la parole et l'action. Le catholicisme n'y était plus représenté que par une minorité presque imperceptible, courbée sous le joug, forcée au silence.

Mais lorsque le fils d'Henri de La Tour et d'Elizabeth de Nassau fut revenu à la religion de ses ancêtres, il mit un terme au régime persécuteur qui avait été suivi jusqu'alors, et, sans ôter au protestantisme la somme de liberté qu'il possédait, il crut devoir en donner une part à la religion rivale, qui en était complètement privée.

On a vu comment les catholiques profitèrent de cet avantage inattendu; comment les PP. Capucins tirèrent parti de leur position franche et libre en présence de leurs redoutables adversaires; comment enfin ils firent changer la scène, quand il leur fut permis de monter dans une tribune opposée et de contrôler l'enseignement des ministres et des professeurs de la célèbre Académie.

(1) *Vie de Bayle.* — L'abbé d'Olivet, de l'Académie française, attribue à une autre cause la haine de Jurieu. Il prétend la trouver dans des liaisons coupables qui auraient existé entre Bayle et madame Jurieu. « Tout Roterdam s'en entre-» tenait, dit-il; Jurieu seul n'en savait rien. On était étonné » qu'un homme qui voyait tant de choses dans l'apocalypse, » ne vît pas ce qui se passait chez lui. Il ouvrit enfin les » yeux...., etc. »

Digitized by Google

Mais on a pu voir aussi que l'on abuse des meilleures choses, et de la liberté particulièrement. Cette liberté ne tarda pas à dégénérer en licence. Les discussions, au lieu de rester calmes, dans les bornes d'une sage et prudente modération, commencèrent à devenir violentes, acrimonieuses. Les catholiques répliquèrent sur le ton de leurs adversaires, et il était à craindre que, au lieu de produire des fruits salutaires, ce nouveau mode n'occasionnât des luttes passionnées, uniquement propres à compromettre la cause de la religion et à détruire en peu de temps tout le bien qu'avaient pu faire les prédications du P. Joseph de Morlaix.

C'est sur ces entrefaites que Fabert vint prendre possession des Souverainetés au nom du roi. Ce sage gouverneur s'aperçut bien vite des mauvais résultats de cette liberté illimitée de discussion. Il prit le parti d'interdire toute controverse passionnée en matière de religion dans toute l'étendue de son gouvernement, et provoqua une ordonnance royale confirmative de la mesure qu'il venait de prendre. Il fallut donc adopter un autre système, une méthode diamétralement opposée; la douceur, la charité dans les conférences et dans les sermons durent remplacer l'esprit d'aigreur et les sorties offensantes; des instructions tout-à-fait pastorales remplacèrent les déclamations animées; et les ministres protestants, de leur côté, furent obligés de se conformer aux ordres du gouverneur.

Nous voyons, en effet, que, dès ce moment, les discussions théologiques changèrent de forme.

Digitized by Google

Dumoulin et ses confrères durent réprimer leur fougue; et nous venons de remarquer que les ministres qui se succédèrent sous les gouverneurs de Sedan, tels que les Levasseur, les Leblanc de Beaulieu, se présentent sous un caractère plus modéré, plus honnête, plus poli, plus tolérant que ceux qui, sous les princes, avaient exercé une domination exclusive. De leur côté, les théologiens ou prédicateurs catholiques durent modérer ce qu'il y avait d'outré dans leur zèle. L'éloquence s'exerça d'une manière moins vive, moins piquante, moins caustique, mais n'en produisit que plus sûrement les fruits qu'on espérait. Les Lazaristes, nouvellement arrivés à Sedan, se conformèrent aux instructions de Fabert et du vertueux supérieur-général de leur maison, M. Vincent. En faisant preuve d'une science sûre, acquise par l'étude et la méditation, ils prêchèrent avec une éloquence douce qui n'excluait pas la force du raisonnement, *fortiter et suaviter,* sans blesser aucune susceptibilité. Guillaume Gallais surtout, leur supérieur, remplissant à Sedan les fonctions de curé, homme d'une haute vertu et d'un grand mérite, prêchait comme un profond théologien, et, de l'aveu de tous, pouvait rivaliser avec les plus grands génies de l'Université locale. Il l'a prouvé, du reste, par la brillante moisson qu'il recueillit, dès l'abord, dans le nouveau champ qu'il eut à cultiver; puisque, comme nous l'avons vu, l'archevêque de Reims ne put s'empêcher de complimenter M. Vincent des heureux succès qu'obtenaient, à Sedan, les prêtres de sa congrégation.

Digitized by Google

Le P. Adam, qui leur était venu comme auxiliaire en 1659, et qui plus tard devint recteur du collége royal, soutint à Sedan l'éloquence catholique en face des orateurs de la *réforme,* derniers défenseurs du protestantisme défaillant. Entré, dès l'âge de 14 ans, dans la *compagnie de Jésus*, le jeune religieux avait commencé par professer les humanités et la philosophie. Puis il entreprit la carrière de la prédication, se fit entendre dans les principales villes de France, et même à la cour. Ce fut un des plus ardents adversaires de Calvin et de Jansénius; il les combattit avec beaucoup de force et d'éclat. La modération ne fut pas toujours sa vertu favorite. La fougue de la jeunesse l'emporta quelquefois au-delà des bornes. Comme les calvinistes interprétaient saint Augustin de manière à le rendre favorable à leur système sur la prédestination, le P. Adam composa un livre intitulé : *Calvin défait par soi-même et par les armes de saint Augustin, qu'il avait injustement usurpées sur les matières de la grâce, de la liberté et de la prédestination* (1), dans lequel, en combattant le calvinisme, il se permet des expressions extrêmement hardies contre le *Docteur de la grâce :* « Il serait à souhaiter, dit-il, que saint » Augustin n'eût jamais écrit sur la grâce. En » faisant la guerre aux Pélagiens, il a donné dans » des extrémités dangereuses. Pourvu que je ne » tombe pas dans l'erreur des Pélagiens que saint » Augustin attaque, il m'est permis de ne pas » suivre l'impétuosité des paroles dont il se sert

(1) Paris, 1650.

Digitized by Google

» pour les perdre. De là vient que je tiens le mi-
» lieu entre Pélage et Calvin. Car, si, adoucissant
» les paroles de saint Augustin, je descendais trop
» bas, je serais pélagien, et si je demeurais dans
» leur élévation, je serais calviniste. » Et, dans un sermon qu'il fit dans l'église Saint-Paul, à Paris, il alla jusqu'à nommer l'évêque d'Hippone : *le violent africain, le docteur emporté.*

Les jansénistes profitèrent de l'incartade, et publièrent contre le sermon une *Défense de saint Augustin contre les erreurs, les calomnies et les invectives scandaleuses que le P. Adam, jésuite, a preschées dans l'église de Saint-Paul,* où, à son tour, le fougueux jésuite était assez maltraité (1). Mais il ne tint aucun compte des récriminations de ses adversaires ; il continua d'écrire et de parler sur le même ton ; et même, disent les biographes, il poussa les choses si loin, qu'on fut sur le point de lui interdire la chaire.

Néanmoins, en 1655, le P. Adam prêchait le carême à Saint-Germain-l'Auxerrois, et avec tant de distinction, que le roi et la reine se faisaient un plaisir d'aller l'entendre, et que l'année suivante il fut choisi pour prêcher la même station au Louvre. Les sentiments n'étaient pas unanimes sur le mérite du R. P. Les uns déployaient contre lui la critique et la satyre (2), les autres

(1) Paris, 1650.

(2) On cite un calembour du prince de Guémené à l'occasion d'un sermon du P. Adam, qui lui avait médiocrement plu. La reine demandait à ce seigneur ce qu'il en pensait. « Madame, lui répondit-il, je suis *préadamite.* » La reine lui demanda ce que cela voulait dire. « C'est que

Digitized by Google

se plaisaient à l'exalter. La reine-mère surtout l'estimait beaucoup. C'est sur sa proposition que Louis XIV l'envoya à Sedan, en 1559, pour travailler à la conversion des huguenots. Nous avons vu avec quel succès il le fit, et comment, sans la mort du maréchal de Fabert, survenue dans ces conjonctures, il eût fait rentrer tous les Sedanais calvinistes dans le sein de l'église catholique. Placé à la tête du collége fondé par le monarque, il n'en consacra pas moins ses talents d'orateur et de théologien au rétablissement de la foi romaine, et l'on peut dire que ses travaux furent couronnés de succès. Sa vie active, entièrement consacrée à la prospérité de l'établissement qu'il dirigeait et au saint ministère de la parole, lui mérita, de la part de tous les Sedanais, une estime particulière, qu'il conserva même après que, appelé à Bordeaux, pour y être recteur de la maison professe de son ordre, il eut quitté Sedan et le collége qu'il y avait solidement établi (1).

Outre plusieurs ouvrages que le P. Adam avait publiés avant de venir se fixer à Sedan d'une ma-

je ne crois pas, Madame, répliqua-t-il, que le P. Adam soit le premier homme du monde. »

(*Menagiana,* tome III.)

(1) Boullot, *Biographie ardennaise,* art. *Adam.*

Nous ne croyons pas ce que dit Bayle, en cette occasion, du Père jésuite. A l'en croire, « on redoutait l'esprit hardi et intrigant de ce religieux; on jugeait sa manière de prêcher comme n'ayant pas toute la gravité requise dans un lieu où il y avait une académie protestante; et c'est pour ces motifs que ses supérieurs le retirèrent, sur quelques instances qui en furent faites. » Le témoignage de cet ennemi ne nous parait pas assez impartial pour mériter confiance.

Digitized by Google

nière définitive, et qui, pour la plupart, sont dirigés contre le jansénisme (1), il en composa un grand nombre d'autres, à Sedan même, qui, presque tous, ont pour objet la conversion des calvinistes (2), ainsi qu'à Bordeaux, pendant qu'il y était recteur des novices. C'est dans cette dernière ville que le P. Adam termina sa laborieuse carrière, le 12 mai 1684.

Le P. Adam avait à Sedan des collaborateurs qui le secondèrent d'une manière très-active. Plusieurs jésuites qui, de son temps, étaient pro-

(1) Parmi ses œuvres nous citerons : *La règle des fidèles, tirée de l'Ecriture sainte et des Saints-Pères*. Paris, 1651. — *Heures catholiques en latin et en français.... avec une instruction pour les catholiques contre les nouvelles doctrines*, etc. Paris, 1651, auxquelles M. de Sacy opposa les *Heures de Port-Royal*. — *Le tombeau du Jansénisme, ou le nouveau parti détruit par saint Augustin et la bulle du pape Innocent X*. Paris, 1654. — *La conduite des fidèles par les règles de la foi, etc., tirée de l'Ecriture sainte*. Paris, 1656.

(2) Ce sont : *Réponse à Daillé, ministre à Charenton, qui avait publié une lettre contre l'honneur de Cottiby, ministre à Poitiers, converti à la foi catholique, où sont réfutées les calomnies de ce ministre contre le pape, le roi, les évêques, et contre toute l'église qu'il accuse d'athéisme, de libertinage et de corruption des mœurs, introduits par les maximes des casuistes*. Paris, 1669. — *Projet présenté à MM. de la religion prétendue réformée de la ville et souveraineté de Sedan, qui ont témoigné pendant la vie du maréchal de Fabert de grandes dispositions à rentrer dans l'église catholique*. Paris, 1663. Alphée de Saint-Maurice, professeur et ministre à Sedan, prétendit le réfuter. — *Le triomphe de l'Eucharistie, ou la présence réelle du corps et du sang de J.-C. dans ce sacrement, prouvée par l'Ecriture sainte et par les Pères des premiers siècles, contre le ministre Claude*. Sedan, G. de Meerbec, 1671.

Digitized by Google

fesseurs au collége, se livraient, comme lui, au ministère de la prédication. Nous citerons entre autres le P. Dez, qui professa successivement les humanités, la rhétorique et la philosophie, et qui devint recteur de l'établissement, après le départ du P. Adam. Ce jésuite était savant sur l'Ecriture sainte, et fit sur cette matière des conférences qui furent beaucoup goûtées. Très-habile dans la controverse, il s'appliqua avec succès à ce genre de prédication. Un grand nombre de calvinistes sedanais furent touchés de ses démonstrations et se convertirent. Il était rare, qu'après ses conférences et ses sermons, on ne vît pas quelques sectateurs de Calvin rentrer dans le sein de l'église antique. Le P. Dez était d'une grande puissance en conversation ; quand, par défaut de conviction ou par obstination, un calviniste ne s'était pas rendu à la force des exhortations et des raisonnements que le R. P. avait faits en chaire, ordinairement il ne pouvait résister au charme de ses entretiens particuliers. C'était un de ces théologiens aimables, simples, entraînants, d'un commerce sûr et aisé, réunissant à une grande étendue de lumière un sens très-droit, qui lui faisait, dès l'abord, découvrir le parti le plus sûr et donner ensuite d'excellents conseils. Ainsi parlent ses biographes (1).

(3) De Laubrussel, Feller, *Biographie ardenn.* Les jansénistes, dont il était l'un des plus fermes adversaires, l'ont représenté « comme un homme ardent, né pour la controverse, et qui aurait embrassé ce genre par tempérament, s'il ne l'avait choisi par état. Il se signala, disent-ils, dans la querelle des missionnaires au sujet des rites de la Chine. Il

Digitized by Google

Quelques années après la révocation de l'édit de Nantes, notre savant jésuite quitta Sedan. Il fut appelé à Strasbourg par le roi et le cardinal de Furstemberg, pour l'établissement d'un collége royal, d'un séminaire et d'une université catholique, dont les jésuites prirent la direction. Après avoir été pendant quelque temps supérieur du séminaire, il fut nommé cinq fois provincial dans différentes provinces, et envoyé deux fois à Rome pour assister à deux congrégations générales de son ordre. Louis XIV l'estimait et l'honorait de sa confiance. Par son ordre, le P. Dez accompagna le Dauphin, en qualité de confesseur, dans les campagnes de Flandre et d'Allemagne. Enfin, il revint à Strasbourg pour prendre la direction de l'université qu'il y avait établie, et y mourut en 1712, à l'âge de 69 ans.

Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui ont rapport aux affaires ecclésiastiques du temps, ainsi qu'aux grandes controverses soutenues alors contre les partisans de Calvin et de Jansénius. Le savant jésuite travailla de tout son pouvoir à la réunion des protestants et des catholiques : ses livres en font foi. Il aime à démontrer qu'un très-petit espace sépare les deux communions, et qu'il serait facile de le franchir. Le livre qu'il composa dans ce but fut condamné à Rome, tant sa doctrine dépassait les bornes d'une juste tolérance. Dans ce livre intitulé : *Articuli*

ne se montra pas avec moins d'ardeur contre les disciples de Jansénius et de Quénel. »

(*Dictionnaire des auteurs ecclésiastiques.*)

Digitized by Google

Irenici (1), et publié sous le voile de l'anonyme, il entreprend de montrer que la confession d'Augsbourg peut se concilier avec le concile de Trente. Un autre de ses ouvrages est intitulé : *La réunion des protestants de Strasbourg à l'église romaine, nécessaire pour leur salut et facile selon leurs principes* (2). Quoique médiocre, ce livre contient une exposition de la foi catholique faite avec beaucoup de clarté et de précision ; tout y est à la portée des gens du monde peu initiés aux discussions théologiques ; et c'est dans ce livre surtout que l'auteur tâche de prouver qu'il n'y a pas un aussi grand éloignement qu'on le croit d'ordinaire entre les catholiques et les protestants. Il composa encore en matière de controverse : *La foi des chrétiens et des catholiques justifiée contre les Juifs, les Mahométans, les Déistes, les Sociniens et autres hérétiques ; où l'on réduit la foi à ses véritables principes et où l'on montre qu'elle est toujours conforme à la raison* (3). Cet ouvrage, au jugement des journalistes de Trévoux (4), n'est pas sans reproche, mais cependant se distingue par la force des preuves et la solidité du raisonnement.

Le P. Dez prit parti pour Fénelon contre Bossuet, dans la grande discussion qui s'éleva entre ces deux grands prélats relativement au livre de l'archevêque de Cambrai : *Explication*

(1) Argentorati, 1685.

(2) Strasbourg, 1687.

(3) Paris, 1704, 4 vol.

(4) Octobre, 1714.

Digitized by Google

des maximes des Saints. Il publia dans ce but, à Rome même, où il était alors : *Réflexion d'un docteur de Sorbonne;* et peu après, à Liége : *Lettre d'un ecclésiastique de Flandre à un de ses amis,* où il s'efforce de prouver l'injustice de M. de Meaux envers M. de Cambrai, et où il s'exprime en termes très-acerbes sur la polémique assez peu charitable de Bossuet contre l'auteur de l'*Explication des maximes des Saints*.

Nous citerons encore parmi les jésuites célèbres qui habitèrent Sedan, le P. Henri Bacio. Ce jésuite faisait des missions à Sedan en même temps que le P. Adam et le P. Dez. Il s'appliqua beaucoup au ministère de la chaire. Après avoir été professeur de rhétorique et de philosophie à Dijon et recteur du collége de la même ville, il fut nommé recteur de l'université de Pont-à-Mousson, où il est mort en 1681. Il a laissé quelques opuscules, qui ont été imprimés à Dijon, en 1647 (1).

Rappelons aussi le nom d'un jésuite sedanais, qui, dans le moment même où les doctrines calvinistes triomphaient dans sa patrie, entra dans l'ordre qui était le plus spécialement destiné par la Providence pour les combattre. Théophile Bernardin naquit à Sedan en 1569; et, en 1593, il entrait, à Tournay, dans la Société de Jésus. Suivant la règle de son ordre, il enseigna d'abord les humanités, puis la théologie. Il avait un goût prononcé pour la direction des âmes dans les voies

(1) Ce sont : *Belgardii Franciæ Paris laudatio*. Et : *Elogium Henrici Borbonii II (Condæi)*.

Digitized by Google

de la spiritualité; aussi fut-il, pendant 9 ans, directeur des novices de la Compagnie, et, durant 6 ans, directeur de ceux qui faisaient leur troisième probation. Il mourut en 1625 au collége d'Arras, dont il était recteur, laissant plusieurs ouvrages qui respirent la piété qui l'animait (1).

Pendant que les jésuites travaillaient à faire rentrer les protestants sedanais dans le sein de l'église romaine, et qu'ils initiaient la jeunesse de la ville aux sciences humaines et aux vertus chrétiennes, les Pères capucins, de leur côté, ne restaient pas inactifs. Ils continuaient leur bienfaisante mission dans la cité, mais surtout dans les campagnes d'alentour. Le calvinisme trouva en eux de redoutables adversaires. Ils le combattaient non seulement par l'exemple des vertus, mais encore par l'éclat de la science. Lorsque dans le sein de l'Académie protestante, on soutenait quelque thèse qui avait une certaine portée contre l'orthodoxie, les Pères capucins, s'il était nécessaire d'engager une lutte et d'argumenter, faisaient rarement défaut. Ils descendaient de leur couvent, et l'un d'eux venait dire : *ego contrà*. C'est dans une occasion semblable que Jurieu eut une affaire assez sérieuse avec le P. Robert, gardien des capucins de Sedan à cette époque. Le célèbre calviniste soutenait sa fameuse thèse : *Sur la puissance des clés*, qui dura un jour en-

(1) Voici les principaux : *Chemin de la vertu tracé aux divers états*. Tournay, 1615. — *Cynosure ou Etoile des Chrétiens, méthode sûre pour choisir un état de vie*. — Rouen et Liége, 1616. — *La pratique des bonnes œuvres*, 1616. — *De religiosæ perseverantiæ præsidiis*, libri XI. Anvers, 1623.

Digitized by Google

tier, sous la présidence du ministre Beaulieu. Jurieu osa imputer à Bellarmin d'avoir écrit : « Qu'un homme contrit, plein de foi et désirant se réconcilier avec Dieu, ne peut être sauvé et périt éternellement par cela seul qu'il ne peut avoir un prêtre pour lui administrer l'absolution. » « Je ne lis jamais ces paroles, ajoutait » Jurieu, sans une vive indignation. » Il est de fait que, malgré l'assertion du théologien calviniste, Bellarmin n'a jamais professé cette doctrine dans aucun de ses écrits, et qu'en conséquence Jurieu ne l'y avait jamais vue. Aussi, le P. Robert, indigné à son tour de la fourberie du ministre et de l'injurieuse imputation faite par lui au savant cardinal, vint incontinent et séance tenante, contredire l'assertion et mettre son auteur au défi de prouver ce qu'il avait avancé. Le capucin le serra de si près, que le huguenot fut obligé, par ordre, de faire une rétractation en forme, que, sur la requête du procureur du roi, il signa ainsi que trois autres ministres. « Cette affaire, dit Bayle, contrista les protestants et réjouit les catholiques. (1) »

La révocation de l'édit de Nantes vint mettre, à Sedan, un terme définitif aux discussions théologiques et philosophiques. Les ordonnances, il est vrai, interdisaient ces sortes de discussions; mais il est bien difficile que deux ennemis puissants et fiers, sans cesse en présence, n'en viennent pas quelquefois aux mains, malgré toute prohibition légale. En effet, après Fabert, la controverse

(1) *Dictionnaire* de Bayle, au mot *Bellarmin*.

Digitized by Google

théologique vint encore parfois jeter quelques étincelles. Mais après la révolution de 1685 et la suppression de l'Académie, il n'y eut plus matière à dispute ; l'ennemi avait complètement disparu, et la guerre cessa faute de combattants. La théologie catholique, aidée des édits du grand roi, demeura victorieuse et jouit en paix du fruit de sa victoire. La ville de Sedan cessa d'être un théâtre de divisions, de disputes et de combats ; elle se reposa comme on se repose le lendemain d'une bataille. La science peut-être y perdit, en ce sens qu'elle n'eut plus le stimulant de la publicité, et que ses théologiens, ses philosophes demeurèrent dans une sorte de *far niente* ou de profond repos, qui ne fut plus troublé. Ce repos valait encore mieux que les tempêtes et les bourasques que l'on avait traversées ; et ce fut encore, à notre avis, un des bienfaits de la révocation de l'édit de Nantes. L'unique préoccupation de la ville de Sedan, après l'édit de 1685, ne fut plus, pour ainsi dire, que le commerce. Un seul théologien, connu comme tel, sortit de son sein dans le courant du XVIIIe siècle, encore semble-t-elle ne pas s'en apercevoir ; peut-être même a-t-elle oublié son nom, Nous voulons le lui rappeler en finissant ce chapitre : c'est Dom Sinsart, qui vit le jour dans ses murs en 1696, et qui, après avoir essayé de la carrière des armes en qualité d'ingénieur, entra, à l'âge de 19 ans, chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, à l'abbaye de Senonnes. Il enseigna avec tant de réputation la philosophie et la théologie dans différentes maisons de son ordre, qu'il fut d'abord appelé à la charge de prieur dans l'abbaye de

Digitized by Google

Munster, en Alsace ; puis élu, en 1743, coadjuteur de l'abbé Dom Rutau, et enfin élevé à la dignité d'abbé du même monastère en 1745. « Exempt des passions qui troublent l'âme, dit un de ses biographes, Dom Sinsart poussa sa carrière jusqu'en 1776 et mourut à l'abbaye de Saint-Grégoire de Munster, dans la 80e année de son âge. Né laborieux, il avait acquis des connaissances assez variées et assez étendues pour qu'on pût dire que rien ne lui était étranger dans les sciences et les lettres. Théologie, métaphysique, mathématiques, dessin, musique, etc., tout avait fixé ses regards et son attention. Il parlait des beaux-arts en homme passionné, et il en jugeait en amateur instruit » (1).

Sa plume a été féconde : elle s'est exercée sur les matières théologiques et philosophiques, qui étaient à l'ordre du jour au commencement du 18e siècle. Il s'escrima contre les jansénistes, les calvinistes, les matérialistes, dans un certain nombre d'ouvrages qui méritent d'être lus (2).

(1) Bouillot, *Biog. ardenn.*, art. *Sinsart*.

(2) Ce sont : *Les vrais principes de saint Augustin sur la grâce et son accord avec la liberté, ouvrage dans lequel on réfute le système de Jansénius*. Rouen, 1739. — *La vérité de la religion catholique démontrée contre les protestants, mise à la portée de tout le monde*. Strasbourg, 1746. — *Défense du dogme catholique sur l'éternité des peines*. Strasbourg, 1748. — *Essai sur l'accord de la foi avec la raison touchant l'Eucharistie*. Cologne, 1748. — *Recueil de pensées diverses sur l'immatérialité de l'âme, son immortalité, sa liberté, et sa distinction d'avec le corps, ou réfutation du matérialisme*. Colmar, 1756.

Digitized by Google

CHAPITRE XLII.

SOMMAIRE. Jurisprudence : François de L'Alouette. — Augustin Callias. — Charles Bordélius. — Didier Hérauld. — Christophe Justel. — Ingénieurs, mathématiciens, géographes, etc. : Le maréchal de Fabert. — L'abbé Jean de de La Grive. — Deck. — Nicolas Halma. — Rigobert Bonne. — Charles Rouy. — Guillaume-Louis Ternaux. — Jean-Lambert Bonjean.

La jurisprudence, le droit civil et économique eurent à Sedan, comme la théologie et la philosophie, leurs représentants distingués. En fondant dans sa ville capitale une Université, Henri de La Tour voulut que toutes les hautes sciences y fussent enseignées et mises en honneur; et il faut avouer que parmi les personnages qui furent successivement attirés dans ses Etats-Souverains par les circonstances, il put compter plusieurs jurisconsultes savants et illustres.

Déjà du temps d'Henri-Robert, il y avait à Sedan une réunion de magistrats de haute réputation. Ce prince, ayant voulu, en 1568, rédiger et mettre en ordre les *Ordonnances et Coutumes,* avait composé, comme nous l'avons dit en son lieu, un conseil de jurisconsultes, sur les lumières desquels il pouvait compter. C'étaient Claude Bersiau, seigneur de La Marsillière, conseiller du roi en son grand conseil; Pierre Berger, avocat en la cour de parlement de Paris; Gilles du Han, bailli de la terre de Sedan; Claude de Marolles, bailli de la terre de Jametz; Jean Ducloux, licencié ès-

Digitized by Google

lois, bailli des terres-souveraines de Château-Regnauld, et plusieurs autres que nous avons eu l'occasion de citer.

Mais un des plus illustres personnages qui, à cette époque, faisaient le plus d'honneur à la magistrature sedanaise, était FRANÇOIS DE L'ALOUETTE, seigneur de Vrignicourt, avocat en la cour et parlement de Paris. Ce noble magistrat était né à Vertus, en Champagne, vers 1520. Il avait fait d'excellentes études. Les langues savantes lui étaient familières ; elles lui avaient donné une connaissance exacte de l'histoire ancienne, et beaucoup facilité l'étude de la jurisprudence, pour laquelle il avait un penchant déterminé. Il pénétra dans toutes les obscurités de cette science ; il en approfondit les questions les plus difficiles ; et comme, ainsi qu'en toutes choses, il faut, pour y exceller, que la pratique s'adjoigne à la théorie, il remplit pendant plusieurs années les fonctions de bailli du comté de Vertus. De L'Alouette était jeune encore : il n'avait que 20 ans ; et cependant il donna dès-lors des preuves d'une expérience si consommée, que, bientôt après, il fut appelé au conseil du roi et à la charge de maître des requêtes de sa maison.

Mais vint le temps où les calvinistes étaient de plus en plus mal vus en France ; et L'Alouette, qui était protestant, n'eut pas de peine à se déterminer à écouter la proposition du prince de Sedan, qui l'engageait à venir se fixer dans ses Etats. Le fait est qu'en 1568, le célèbre jurisconsulte habitait Sedan, et qu'il était un des quatorze qui composèrent le conseil d'Henri-Robert, lors de la

Digitized by Google

rédaction des *Ordonnances et Coutumes*. Depuis cette époque, il ne quitta pas Sedan, où il mourut en 1602. Il jouit de la confiance entière du prince, qui lui en donna une preuve sensible, lorsqu'ayant établi par édit de 1570, que le bailli de Sedan jugerait souverainement et sans appel dans certaines causes civiles et criminelles, conjointement avec trois assesseurs, il mit de L'Alouette au nombre de ces juges. L'Aloutte devint même président du conseil souverain : on voit qu'il remplissait cette charge honorable en 1577 et en 1588. En cette dernière année, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, tuteur de la princesse Charlotte, le nomma son procureur en la tutelle de ladite princesse.

Ce noble magistrat a laissé des monuments de sa science. Les fonctions de sa charge ne l'empêchèrent pas d'écrire beaucoup sur l'histoire et sur la jurisprudence. En 1576, il publia un ouvrage sur la noblesse, sur ses différents degrés, sur les généalogies des diverses maisons, l'origine des fiefs et des armoiries, avec une histoire généalogique de la maison de Coucy et de Vervins, en Picardie (1). Il s'occupa aussi de la généalogie de la maison de La Marck, en Allemagne (2); ainsi que des affaires d'Etat, des finances et des titres de noblesse du prince (3). Nous avons aussi de lui

(1) Paris, 1576 et 1577.

(2) *Généalogie de la maison de La Marck en Allemagne, de laquelle est issu le comte de Mauleuvrier, chevalier des ordres du roi.* Paris, 1584.

(3) *Des affaires d'estat, des finances du prince et de sa noblesse ; par le président de L'Alouette, conseiller du roi et maistre des requestes en son hostel.* Paris, 1595.

Digitized by Google

une dissertation historique sur les maréchaux de France, et sur la charge principale que ces dignitaires avaient à remplir (1).

L'astrologie judiciaire était alors en vogue. La haute raison du président de L'Alouette condamnait cette science frivole et chimérique. Il écrivit pour la discréditer et en démontrer le vide et la nullité (2). A la tête de cet ouvrage il y a une épître dédicatoire à Elizabeth de Nassau, souveraine de Sedan, où il l'engage « à se rendre la terreur des devins et des insensés esclaves de la lune ; à les chasser de ses terres et principautés, et à orner le collége de Sedan de la pureté des vraies sciences et disciplines. »

Henri de La Tour, à son avénement, sut apprécier le mérite de l'illustre magistrat. Il lui donna des marques continuelles de son estime. En 1602, lorsqu'il fonda l'Académie, le vieux jurisconsulte était, comme il le dit lui-même, arrivé à la décrépitude, et même sur le bord du tombeau : Henri de La Tour voulut honorer sa vieillesse en lui donnant place au conseil des Modérateurs, et l'histoire remarque que l'on eut lieu de profiter encore de ses conseils et de son expérience.

Il paya l'estime de son souverain par un dévouement sans bornes et par une probité exem-

(1) *Des maréchaux de France et principales charges d'iceux*. Sedan, Abel Rivery, 1594.

(2) *Imposture d'impiété des fausses puissances et dominations attribuées à la lune et planètes, sur la naissance, vie, mœurs, états, volonté et conditions des hommes, et choses inférieures du ciel ; par le président de L'Alouette, conseiller du roi et maistre des requestes en son hostel*. Sedan, Jacob Salesse, 1600.

Digitized by Google

plaire dans l'exercice des hautes fonctions de la magistrature. Il avait composé un ouvrage sur le droit romain et sur le droit français, qui, en 1601, n'était pas encore publié. Sentant approcher le terme de sa carrière, il le dédia au prince Henri de La Tour, et le publia à Sedan plus tôt qu'il ne l'eût fait, si la vieillesse ne l'eût obligé à ne plus différer (1). Il y fit briller sa science de jurisconsulte et son intégrité de magistrat. L'ouvrage est terminé par une lettre qu'il adresse à ses deux fils, et dans laquelle il condamne ces odieux amis de la procédure, qui, à ce qu'il paraît, existaient déjà de son temps, et qui, contre toute justice, s'appliquent à éterniser les procès par l'appât d'un lucre sordide, plutôt que de les terminer promptement et conformément aux règles de l'équité naturelle (2).

Parmi les professeurs qui occupèrent la chaire de droit à l'Académie de Sedan, l'un des plus célèbres est, sans contredit, AUGUSTIN CALLIAS, ou CAILLIET. Il était d'Epernay. Ayant eu le bonheur d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy, il s'était retiré à Heidelberg (1573), où florissait une université célèbre. Callias y rencontra les hommes les plus éminents de la *réforme*, entre autre Tremellius, dont nous avons parlé. C'est là qu'il se livra particulièrement à l'étude de la jurisprudence ; c'est là qu'il fit de si rapides pro-

(1) *Juris civilis Romanorum et Gallorum nova et exquisita traditio duobus libellis descripta.* Sedan, 1601.

(2) De litibus abolendis et solâ æquitate judicandis quærendum est potius quàm de causis et controversiis protelandis, quas sordidæ mercis negociatores ad forensis venationis argutias extendunt et prostituunt. »

Digitized by Google

grès dans cette science, que bientôt sa réputation arriva jusqu'aux oreilles d'Henri de La Tour, qui s'empressa de l'attirer dans sa capitale pour lui confier une chaire de droit à l'Académie qu'il venait de fonder. Le prince, qui se connaissait en hommes, honora Callias de sa bienveillance; non-seulement il le fit entrer dans le conseil des Modérateurs du collége académique, il le mit encore au nombre de ses conseillers intimes. Nous avons vu que les honneurs du rectorat lui furent plusieurs fois décernés : c'était un hommage rendu par l'Académie à sa science et à son habileté comme professeur. Il occupa longtemps cette chaire de droit que le prince lui avait confiée, et c'est pour cette raison qu'il est signalé par Guillaume Colletet comme jurisconsulte sedanais. En 1608, un de ses disciples soutenait, sous sa présidence, des thèses sur *l'homicide*, dont on a conservé le souvenir (1); et ce ne fut qu'en 1624 que son grand âge lui fit abandonner son poste. Nous verrons plus bas que Callias ne fut pas seulement jurisconsulte, mais encore un des littérateurs les plus distingués de son temps.

Il fut remplacé dans sa chaire de droit par Charles Bordélius, qui était bien digne de lui succéder. C'est ce même Bordélius qui fut honoré le premier de la charge de recteur de l'Académie, et qui était déjà connu par plusieurs ouvrages.

Didier Hérauld fut encore un des célèbres jurisconsultes de l'école sedanaise. On peut con-

(1) *Disputatio de homicidio, cujus theses, præside Aug. Calliâ, propugnare conabatur J. Biccolis.* Sedan, 1608.

Digitized by Google

jecturer qu'il vit le jour à Sedan vers 1579 ; mais ce qui est certain, c'est qu'il y résida longtemps comme professeur, et qu'il s'y allia à la famille de Jacques Cappel, principal du collége académique (1). L'étude des belles-lettres, de la jurisprudence et même de la théologie partageait tout son temps. A l'époque où il habitait Sedan, il occupait avec distinction la chaire de grec à l'Académie de cette ville. Cette fonction ne l'empêcha pas de se livrer à d'autres études plus graves et plus sérieuses. Déjà, en 1597, il avait publié un premier livre de *Notes*, sur un ouvrage de Jamblique touchant la vie de Pythagore (2). Trois ans plus tard, il en publiait d'autres sur les douze livres d'épigrammes du poète Martial (3), qu'il dédia à Henri de La Tour, en complimentant ce prince de la fondation d'une Académie dans la ville de Sedan, et de la protection qu'il accordait aux savants, dans un temps, dit-il, où les autres Académies tombaient, comme fatiguées et énervées, dans une sorte de stérilité et de décrépitude (4).

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend : « *Vir clarissimus J. Cappellus, affinis meus, humanarum divinarum que rerum præstantissimus.* »

(2) *Adversariorum libri duo : quibus adjunctus est animadversionum in librum Jamblici de vitâ Pythagoræ nuper primum editum liber unus.* Paris, 1597.

(3) *Animadversiones ad libros XII Epigrammatum M. V. Martialis.* Paris, 1600. Les notes de l'édition de Martial, publiée en 1617 par Joseph Lange, sont de notre Sedanais.

(4) Citons, pour donner une idée de son style, ce passage de sa dédicace : « Video jàm eruditos homines te penè unum respicientes, à te pendentes, in te oculos conjicientes :

Digitized by Google

Continuant le cours de ses études littéraires, il se fit honneur aux yeux des érudits par ses *Remarques* sur les livres d'Arnobe *contre les Gentils* (1), sur *l'Octavius* de Minutius Félix (2), et sur *l'Apologétique* de Tertullien (3), qu'il publia successivement, et dans lesquelles il fait preuve d'une profonde connaissance des écrits des anciens. Evrard Otto a loué ces ouvrages et avait une haute idée de leur auteur (4).

Comme théologien, Hérauld prit part aux discussions qui s'élevèrent de son temps, parmi les calvinistes, au sujet du schisme d'Arminius et de Gomar.

neque immeritò. Si quis enim princeps est, exulceratis his-ce temporibus, litterarum præstantiam noverit, qui litteratos fovere et commodis juvare in animum induxerit, is sanè tu es. Quod etsi nos taceremus, Acadèmia tamen Sedani nuper excitata, et opimarum obventionum tuarum particulâ fulta, satis superque testaretur. Cùm enim pleræque Scholæ et Academiæ, veluti nimiâ priorum sœculorum ubertate defatigatæ et effœtæ, sterilescere viderentur ac vetustescere, Academiam tuam billorum tempestate penè convulsam erexisti denuò, et quod inchoatum anteà erat, animosè perficere cœpisti, ut brevi nobiliorem Academiam nemo sit desideraturus. »

(1) *Arnobii disputationum adversùs Gentes libri VII, ex editione et castigatione D. Heraldi.* Paris, 1605.

(2) *Minucii Felicis Octavius. D. Heraldus emendavit et notas addidit.* Paris, 1613.

(3) *Q. Septimii Tertulliani apologeticus. D. Heraldus ex antiquis libris emendavit, commentario libro illustravit, et duos digressionum libros, quibus ejusdem Tertulliani et aliorum scriptorum plurima loca emendantur, explicantur et illustrantur adjecit.* Paris, 1613.

(4) Voici comment il en parle : « *Quantus is vir fuerit, luculentæ ejus ad Tertulliani apologeticum, Minucium Feli-*

Digitized by Google

Il épousa les principes des arminiens, et s'unit à Samuel Néran pour contredire Daniel Tilénus, qui était alors gomariste. Mais celui-ci, qui, en cette qualité, était tout-puissant sur l'esprit du prince, profita du crédit qu'il devait perdre plus tard, pour les obliger tous deux à quitter Sedan; et pendant que Samuel Néran prenait la route de la Hollande, Didier Hérault prenait celle de Paris. Il commença par s'y faire recevoir avocat au Parlement, et il sut y acquérir, parmi ceux de sa secte surtout, la réputation d'un publiciste habile et d'un jurisconsulte distingué. Il se félicitait « d'avoir été en butte à la malice de Tilénus, qui l'obligea d'aller se fixer à Paris, et qui, par là, travailla à sa gloire et à sa fortune, en le forçant de quitter un lieu où il n'eût jamais trouvé aucun moyen d'avancement. »

En 1612, il publia une *Dissertation politique* sur les points de doctrine controversés entre l'Académie de Paris et les Pères de la compagnie de Jésus. Il y défend les souverains contre les prétendus empiétements de la cour de Rome; il y réfute la doctrine du régicide, que les jésuites étaient accusés de soutenir, et montre les raisons puissantes (à son point de vue) qui doivent déterminer leur expulsion de tous les Etats policés (1).

cem et Martialem animadversiones, inter fori strepitus elaboratæ, ut et duo adversariorum libri, satis loquuntur. (Præfatio *Thesauri juris romani.*)

(1) *Leidhresseri super doctrinæ capitibus inter Academiam parisiensem et societatis Jesu Patres controversis. Dissertatio politica duobus libris comprehensa.* Strasbourg, 1612.

Digitized by Google

Il fit aussi des *Notes* sur le livre le plus pernicieux de Machiavel, intitulé *le Prince*, lesquelles, au jugement de Bayle, sont ce qui a été fait de mieux jusqu'alors sur cette matière (1). Plusieurs autres ouvrages de droit sont sortis de sa plume (2). Quoique lié avec Saumaise, Hérauld écrivit contre ce fameux critique et censura plusieurs de ses opinions. Saumaise, à cette occasion, se brouilla avec son ami, lui répliqua aigrement, donna lieu à son antagoniste de répliquer; et cette dispute entre ces deux savants donna naissance à plusieurs écrits sur la jurisprudence, que nous a laissés notre juriste sedanais.

Hérault mourut à Paris, en 1649, emportant dans la tombe l'estime et l'amitié des savants de sa secte, tels que Casaubon, Evrard Otto, etc., qui, d'ailleurs, ont rendu hommage à sa science et à ses talents.

Dans la série des hommes qui ont illustré la ville de Sedan par leurs vastes connaissances en histoire et en jurisprudence, nous ne pouvons nous dispenser de placer, même au premier rang, CHRISTOPHE JUSTEL. Quoique Parisien de naissance, il doit être de fait considéré comme Sedanais, à raison qu'il passa une grande partie de sa

(1) *Fragment de l'examen* du Prince *de Machiavel, où il est traité des confidens, ministres et conseillers particuliers des princes, ensemble de la fortune des favoris.* Paris, 1622.

(2) *De rerum judicatarum autoritate.* Paris, 1640. — *Observationum et Emendationum liber unus.* Paris, 1640. — *Quæstionum quotidianarum tractatus : item observationes ad jus atticum et romanum in quibus Claudii Salmasii Miscellanæ defensiones expenduntur.* Paris, 1650, in-fol.

Digitized by Google

vie dans la capitale des Etats-Souverains de la maison de La Tour, et à cause des éminents services qu'il y rendit, pendant son séjour, aux sciences et aux belles-lettres. Ce fut vers l'an 1615 qu'il vint se fixer à Sedan. Il était, à Paris, conseiller secrétaire du roi et historiographe de France. Mais Henri de La Tour, informé de son mérite, lui fit de si belles propositions, qu'il le décida à venir près de lui, en qualité de secrétaire intime. Nous avons déjà vu que Justel seconda merveilleusement le prince dans la réalisation des plans qu'il avait conçus pour l'avancement des sciences et des études littéraires dans sa capitale, et que celui-ci lui avait confié la charge de composer et d'organiser sa fameuse bibliothèque. Après la mort d'Henri de La Tour, il jouit de la confiance pleine et entière d'Elizabeth de Nassau, régente, et du prince Frédéric-Maurice. Il devint surintendant de leur maison souveraine, et ne cessa d'occuper ce poste qu'au moment de la réunion des Souverainetés à la France. Et lorsqu'en cette circonstance, il s'agit de procéder, avec les gens du roi, à l'évaluation des revenus des Principautés, il fut, comme nous l'avons dit, choisi commissaire pour le duc de Bouillon, avec Barthélemy Aubertin et Jean de Chadirac.

Justel connaissait à fond les langues anciennes; le grec et le latin lui étaient familiers. Il fut un des hommes de son temps les plus versés dans l'histoire de l'église et des conciles. Il possédait surtout parfaitement l'histoire du moyen-âge. Il a donné des preuves de l'étendue de son savoir en matière canonique dans divers ouvrages esti-

Digitized by Google

més de tous les partis. En l'an 1610, il publiait, avec des notes savantes de sa main : *Le code des canons de l'église universelle, en grec et en latin* (1); et quelques années plus tard (1615), *Le code des canons de l'église d'Afrique,* en ces deux langues, avec des remarques qui font également honneur à son érudition (2). C'est à Sedan qu'il s'occupa de la publication du *Nomocanon* de Photius, enrichi des commentaires de Théodore Balsamon, avec le texte grec et la version latine d'Agylée, ainsi que différents traités de Photius et de plusieurs autres sur les conciles œcuméniques, qu'il découvrit dans la bibliothèque de Sedan, pendant qu'il en était le conservateur, et dont il publia le texte grec avec la version latine d'Agylée (3). Justel a rendu un éminent service au monde savant, en publiant ces précieuses collections. Aussi jouissait-il à un haut degré de l'estime des érudits de son époque. Il était en correspondance suivie avec Ussérius, Saumaise, David Blondel,

(1) *Codex canonum ecclesiæ universæ à Justiniano imperatore confirmatus, græcè et latinè ex versione et cum notis Christophori Justelli.* Paris, 1610.

(2) *Codex canonum ecclesiæ africanæ, græcè et latinè, cum notis C. Justelli.* Paris, 1615.

(3) *Nomocanon Photii, patriarchæ C. P. cum commentariis T. Balsamonis; nunc primùm græcè editum ex bibliothecâ palatinâ à C. Justello, cum versione latinâ, interprete Henrico Agylæo : accessêre ejusdem Photii, Nili, metropolitæ Rhodi et anonymi tractatus de synodis œcumenicis, ex bibliothecâ Sedanensi; ab eodem Justello nunc primùm græcè editi, et cum versione latinâ ejusdem H. Agylæi.* Paris, 1615.

Digitized by Google

Henri Spelman et autres personnages de grand mérite comme savants. Duperron avait lu ses ouvrages, et reconnaissant le goût de Justel pour l'antiquité ecclésiastique, il augurait « qu'il ne serait pas toujours huguenot » (1). Il paraît que Duperron augurait mal : Ancillon, dans ses *Mémoires*, assure que Justel est mort à Paris « fort bon réformé » (2) (1649).

Les différents recueils de Christophe Justel ont servi à former l'important ouvrage intitulé : *Bibliotheca juris canonici veteris*, publié en 1661, en 2 vol. in-fol., par son fils, Henri Justel, non moins savant que son père, avec la coopération de Guillaume Noël. Cette *bibliothèque* est une collection très-bien faite de pièces fort rares sur le droit canon ancien, sous le titre : *Canonum ecclesiasticorum collectores græci et latini, seu bibliotheca juris canonici veteris* (3).

Justel montra sa connaissance approfondie de l'histoire du moyen-âge, dans divers ouvrages qui ont rapport à l'histoire de Sedan. Il a fait des recherches très-intéressantes sur le duché de Bouillon et le rang que la maison de Bouillon occupait en France (4); sur la généalogie de la maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres, histoires anciennes, etc., ainsi que sur la maison

(1) *Perroniana.*

(2) Ancillon, *Mémoires sur plusieurs gens de lettres.*

(3) Paris, 1661.

(4) *Discours de la duché de Bouillon et des rangs des ducs de Bouillon en France, avec les déclarations des rois Charles IX, Henri IV et Louis XIII, touchant les rangs des ducs de Bouillon en France.* Paris, 1643.

Digitized by Google

de Turenne (1). Ces recherches sont pleines de particularités et jettent beaucoup de jour sur notre histoire locale.

Plusieurs personnages, qui ont figuré avec distinction dans le monde savant par la culture des sciences exactes, ont aussi contribué à rehausser la gloire de la cité sedanaise. A leur tête, nous placerons le maréchal De Fabert, qui se rendit non moins illustre par ses connaissances comme ingénieur et en tout ce qui concerne la théorie de la guerre, que par la sagesse et l'habileté de son gouvernement. A l'âge de 21 ans, Fabert était déjà un savant officier. Possédant à fond les secrets de son art, il devint un des premiers stratégistes de son siècle. Il en donna la preuve non-seulement sur le terrain, quand il était chargé d'un commandement, mais encore par les écrits qu'il a laissés. Il est auteur d'un *Traité sur les évolutions militaires*, qu'il commença en 1634, qu'il finit en 1638, et qui, quoique resté manuscrit, suffirait seul, dit un de ses biographes, pour illustrer son nom. D'après Du Bosquet et De Termes, c'est un chef-d'œuvre en son genre, qui ne renferme rien que de curieux et de nécessaire. Fabert procède toujours en géomètre et en ma-

(1) *Stemma Avernicum, seu genealogia comitum Averniæ, ducumque Aquitaniæ primæ et comitum Claromontensium.* Paris, 1644, in-fol. — *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres et histoires anciennes et autres preuves authentiques, enrichie de plusieurs sceaux et armoiries, et divisée en 7 livres.* Paris, 1645, in-fol. — *Histoire de la maison de Turenne, divisée en deux livres.* Paris, 1645, in-fol.

Digitized by Google

thématicien distingué; parle en maître de la marche des troupes, des formes différentes que l'on fait prendre aux bataillons et aux escadrons, de la manière de tracer les camps, de fortifier les villes, de les défendre ou de les attaquer. Ses principes sont clairs et précis. C'était sa théorie qui était enseignée à Sedan aux jeunes gentilshommes qui y venaient pour se former au métier des armes. Lorsqu'il était en campagne, les fatigues, les périls, les agitations de la guerre ne l'empêchaient pas de cultiver l'étude de la science militaire, comme l'aurait fait paisiblement un officier qui eût voyagé pour acquérir des connaissances. Il levait des plans de villes, traçait des camps; et, persuadé que la géographie est aussi nécessaire à un officier que les armes aux soldats (c'était son dire), il avait coutume de faire la carte topographique du pays qui était le théâtre de la guerre (1).

Suivant les *Mémoires* de Du Bosquet et de De Termes, Fabert était un excellent officier du génie; les plans qu'il a laissés prouvent que sa science n'était pas au-dessous de sa réputation. Il étudiait les langues du pays où il faisait la guerre. Il connaissait l'allemand, l'italien, l'espagnol, le flamand, et un grand nombre des livres qui composaient sa bibliothèque étaient en ces quatre langues.

Fabert écrivit au célèbre ingénieur comte de Pagan, son ami, des lettres, que nous n'avons plus, sur la fortification des places. Les *Mémoires* de De Termes disent que le maréchal partageait

(1) *Vie de Fabert,* par le P. Barre.

Digitized by Google

la pensée de ce comte sur les ouvrages à cornes et à couronnes, c'est-à-dire que ces ouvrages, loin d'être d'une grande utilité, sont plus favorables à l'attaque qu'à la défense, d'après le principe que, en soutenant un siège, on est d'autant plus fort que l'on a moins de terrain à défendre. « Cependant, dit De Termes, il faut qu'il ait cru que cette manière avait ses exceptions; car il est certain qu'il ne l'a pas réduite en pratique en faisant travailler aux fortifications de Sedan » (1). Nous avons vu qu'il a fait creuser les fossés des cornes du *Palatinat,* du *Grand-Jardin,* des *Ecossais* et de la *Rochette;* qu'il dressa le plan de celle des *Capucins,* ouvrages qui ont été exécutés sous ses yeux, et qui lui parurent nécessaires pour couvrir les hauteurs qui commandent la citadelle vers le nord et du côté de l'est.

Nous avons encore de Fabert une *Relation de la bataille de la Marphée,* à laquelle il assista en qualité d'officier du maréchal de Châtillon, qui la perdit. Elle est insérée dans le tome Ier des *Mémoires* de Montrésor, sous l'intitulé : *Relation de la bataille de la Marphée, dans un lieu nommé Fournoy, le samedi* 6 *juillet* 1641, *à* 11 *heures du matin* (2); ainsi que plusieurs lettres adressées au roi, aux ministres, à ses amis, et qui sont rapportées, dans l'histoire de sa vie, par le P. Barre.

Sedan donna aussi le jour à Jean de la Grive, l'un des mathématiciens et géographes les plus

(1) *Mémoires* de De Termes. — *Mémoires sommaires concernant la ville de Sedan.*

(2) Voir Notes et pièces justificatives, tome I, N° XXVII.

Digitized by Google

renommés du XVIIIe siècle. Il naquit en 1689 (1), et fit, avec succès, ses premières études au collége de cette ville. Il se destina au sacerdoce, entra dans la Société de Saint-Lazare, à Paris, et fut envoyé, par ses supérieurs, à Cracovie, pour y enseigner la théologie. Mais s'apercevant bientôt que cette science ne cadrait point avec ses goûts, ou que les règles de la Société contrariaient son penchant pour les sciences exactes, il en sortit pour pouvoir s'y livrer exclusivement. Il s'appliqua dès-lors au dessin, à la gravure, à la géométrie, à la trigonométrie, à toutes les parties des sciences mathématiques, et prouva bientôt la réalité de ses talents par une multitude d'ouvrages importants. Il débuta, en 1729, par un *Nouveau plan de Paris* (2), qui est très-exact, mais mal gravé. L'abbé de La Grive, mécontent ou de l'incurie ou de l'inhabileté du graveur, brisa la planche et résolut de graver lui-même ses ouvrages.

En 1731, il exécuta, en 9 feuilles in-fol., la *Carte des environs de Paris;* et, de 1732 à 1737, 90 *Cartes* (in-fol.), *représentant le cours de la Seine, des rivières et des ruisseaux commerçants qui y affluent, levées sur les lieux, par ordre de Turgot, prévôt des marchands,* avec la *Description du cours de la Seine, des rivières et ruisseaux y affluants, dont les* 90 *cartes ont été levées sur les lieux.* A peine ce grand travail était-il terminé, qu'il

(1) Bouillot prétend qu'il est né à Donchery, en 1687 nous avons suivi l'opinion de la plupart des biographes.

(2) Paris, 1729, in-fol.

Digitized by Google

donna (in-fol.) : *Plan des fontaines de la ville et des faubourgs de Paris; différentes conduites des eaux de source et de rivière, les châteaux d'eau, les regards et réservoirs, avec les noms des fontaines et des rues où passent les tuyaux de distribution; où l'on a joint les puits entretenus, en différents quartiers, pour la commodité et les besoins du public, levé par La Grive, pour servir au tome 1er du Traité de la police, par Lamarre.*

En 1744, il fit le *plan de Saint-Cloud et de ses environs;* puis, deux ans après, *celui de Versailles, du petit parc et de ses dépendances, où sont marqués les emplacements de chaque maison de cette ville, les places du château et des hôtels, les distributions des jardins et bosquets, et les détails des statues.*

L'abbé de La Grive était d'une activité infatigable. Un ouvrage terminé, il en commençait un autre; même il en avait souvent plusieurs sur le métier. Ainsi, en 1749, il ne craignit pas d'entreprendre une *Topographie de Paris,* au moyen de laquelle on devait avoir toutes les dimensions de cette vaste capitale; mais il n'a pu en publier que quelques feuilles. Il travaillait en même temps à un *Manuel de Trigonométrie pratique*, qu'il publia en 1754, et qui fut réimprimé en 1805, augmenté d'une table de logarithmes (1). Les journaux du temps ont loué cet ouvrage. « Ce volume, qui n'est pas fort étendu, disent les *Mémoires de Trévoux*, comprend néanmoins une multitude de choses très-utiles : 1° *toutes les définitions relatives à la géométrie et à la trigonomé-*

(1) Paris, Guérin et de La Tour, 1754, in-8°, avec fig.

Digitized by Google

trie ; 2° un abrégé des proportions avec l'explication des logarithmes et de leur construction ; 3° des éléments de géométrie suffisants pour la pratique ; 4° une trigonométrie, comprenant le calcul des sinus et les propositions qui concernent les triangles ; 5° les règles principales du nivellement ; 6° une notice abrégée sur la figure et la grandeur de la terre ; 7° des problêmes qui sont l'application des principes établis dans ce livre ; 8° une méthode pour rapporter une suite de triangles à une méridienne et à une autre ligne qui lui soit perpendiculaire ; 9° des tables au nombre de IV, où l'on trouve le résultat de tous les calculs qu'on serait obligé de faire dans tous les cas possibles. Après ces tables, l'auteur revient encore sur la figure de la terre : il indique les preuves de l'aplatissement du globe vers les pôles ; la première tirée de la pesanteur des corps, plus faible à l'équateur et plus forte à mesure que l'on approche des pôles ; la seconde tirée des opérations faites au Pérou, au cercle polaire et en France, pour obtenir la mesure des degrés du méridien. L'abbé de La Grive croit que l'excès du diamètre sur l'axe est dans le rapport de 187 à 186 ; mais comme il y a diverses hypothèses pour juger de cet excès, l'auteur donne des tables relatives à chacune de ces hypothèses. Tel est sommairement tout le fond de cet ouvrage, qu'on trouvera très-clair, très-didactique et très-propre à former des élèves » (1).

(1) *Mémoires de Trévoux*, cités dans Bouillot, art. *La Grive*, décembre 1754. — Voir aussi le *Journal de Verdun*, novembre 1754.

Digitized by Google

L'abbé de La Grive a laissé plusieurs autres ouvrages de topographie d'une moindre importance, mais non moins précieux par le fini de leur exécution. Ce sont : 1° *les jardins de Marly ;* 2° *cartes des juridictions ressortissantes en la cour des aydes de Paris, élections, greniers à sel, juges des traites foraines, des dépôts de sel et de la marque des fers, et prévôté du Clermontois ;* 3° *carte de la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève ;* 4° *le terrier du domaine du roi aux environs de Paris ;* 5° *plan de la ville de Beauvais, levé par La Grive et gravé par Riollet.*

Au milieu de tant de travaux, notre laborieux Sedanais trouvait encore le temps de travailler avec Cassini et La Hire à déterminer la méridienne de l'Observatoire de Paris. Mais enfin, vers 1755, sa santé commença à décliner. Il n'eut pas le temps d'achever son *plan détaillé de Paris,* et ne put donner qu'une feuille de cet important travail (1). Il laissa à Hugnin, son élève, les matériaux du reste de l'ouvrage, que celui-ci finit et publia en partie (2). La mort ravit l'abbé de La Grive au monde savant, en 1757, à l'âge de 68 ans.

A défaut de détails sur la vie et les ouvrages de l'ingénieur et mathématicien sedanais Deck, nous dirons seulement, pour mémoire, que ce savant, né à Sedan, vers 1745, est auteur : 1° *d'un catéchisme élémentaire d'arithmétique* (3) ; 2° *d'une*

(1) *Quartier de la Cité* ou *l'île du Palais.*

(2) *Quartier Sainte-Geneviève,* in-fol., 1757. — *Iles Saint-Louis et Louviers.*

(3) Paris, Prévost, 1786, in-8°.

Digitized by Google

description géographique et hydrographique de la France, d'après sa division en départements (1). Mais nous reviendrons sur Nicolas Halma, le même que déjà nous avons vu à la tête du collége de Sedan, et apprécié comme directeur de cet établissement.

Nicolas Halma naquit à Sedan, le 31 décembre 175[illegible] Il comptait parmi ses ancêtres un des signataires du traité d'échange, en vertu duquel Frédéric-Maurice fait cession à la France de ses Principautés. Son père était brasseur et eut douze enfants. Nicolas, qui était l'aîné, après avoir fait ses études à Sedan, étudia en médecine, puis embrassa l'état ecclésiastique. Il demeurait à Paris, s'occupant d'études sérieuses et de l'éducation du comte Armand Durfort et de l'abbé de Saman-Durfort, au collége du Plessis, lorsque la Révolution éclata. Il revint alors dans sa ville natale, pour y prendre la direction du collége et y faire des cours de mathématiques et de géographie. C'est là que nous l'avons vu, auxiliaire de la Révolution, introduire une prétendue réforme dans l'enseignement et faire table rase de la méthode antique, tant au point de vue des sciences qu'au point de vue religieux. C'est dire assez que l'abbé Halma avait partagé les principes et les erreurs de cette époque. Ayant quitté Sedan, en 1796, il fut successivement adjoint de première classe au génie militaire, chirurgien de troisième classe dans les ambulances, secrétaire du conseil de l'école polytech-

(1) Paris, Debray, 1791, in-8°.

Digitized by Google

nique et rédacteur du journal des études de cette école, employé au cadastre comme géomètre calculateur, professeur de mathématiques au Prytanée de Paris, puis professeur de géographie à l'école militaire de Fontainebleau, et bibliothécaire de l'école des Ponts-et-Chaussées (1).

Halma se fit remarquer dans ces diverses carrières. En 1802, il fut choisi par Baltard pour rédiger les descriptions de Paris et de ses monuments, que celui-ci venait de dessiner et de graver. En 1808, il donnait des leçons de géographie et d'histoire à l'Impératrice Joséphine et à plusieurs membres de la famille impériale. C'est alors qu'il fut chargé par le gouvernement de la continuation de l'histoire de France de Velly; mais, soit que, dans sa rédaction, Halma ne se fût pas conformé suffisamment au programme qui lui avait été tracé par Crétet, ministre de l'intérieur, soit pour tout autre motif, rien de cette continuation ne fut publié, quoique deux volumes eussent été composés et que l'auteur en eût livré le manuscrit. Il cessa dès-lors d'être historiographe du gouvernement impérial.

Pendant qu'il occupait le poste de bibliothécaire de l'école des Ponts-et-Chaussées, Halma jouissait de quelques loisirs. Encouragé par Lagrange et Delambre, il en profita pour entreprendre la traduction du grec en français de l'ouvrage en deux tomes in-folio de Claude Ptolémée, sur l'astronomie ancienne, intitulé : *Composition mathématique*, et plus connu dans le

(1) *Biographie universelle*, art. *Halma* (supplément).

Digitized by Google

monde savant sous le nom d'*Almageste*. La traduction de cet ouvrage, le plus difficile qui nous reste des anciens, se distingue par une exactitude scrupuleuse. L'auteur n'avait rien négligé pour atteindre ce but. Il s'était servi, pour cela, des manuscrits du Vatican, de Venise et de Paris, dont il avait recueilli les variantes et qu'il avait confrérés avec l'édition *princeps* de Bâle, de 1538 (1). Le premier volume de cet ouvrage, avec le texte grec, ne parut qu'en 1813, sous le titre de *Composition mathématique de Claude Ptolémée, traduite, pour la première fois, du grec en français, sur les manuscrits de la bibliothèque impériale, avec le texte grec, et enrichi de notes de M. Delambre* (2). L'auteur dédia son œuvre à la Société royale de Londres, dont il désirait devenir membre.

Le deuxième volume ne fut publié qu'en 1816 (3). Il paraît que les évènements avaient alors modifié les idées de l'abbé Halma. Après avoir écrit contre Rome, dans sa continuation de l'histoire de France, il voulut dédier son *Almageste* au pape Pie VII. La dédicace manuscrite fut trouvée dans ses papiers. Il y rappelle que, pendant près de 15 siècles, l'Almageste de Ptolémée avait seule réglé le calendrier et le temps pascal; que l'Europe savante doit au cardinal Bessarion d'en avoir conservé le texte, et il ajoute « que les nations ne sont pas moins redevables à l'église romaine du bienfait de la civilisation que de celui

(1) *Biographie universelle*, art. *Halma*.

(2) Paris, Eberhart, 1813, in-4° avec fig.

(3) Paris, ibid., in-4°.

Digitized by Google

de la foi » (1). Mais, en définitive, Louis XVIII l'emporta sur Pie VII, et l'auteur fut admis à présenter ses deux volumes au roi, en septembre 1816.

La dispendieuse publication de cet ouvrage, qu'il avait commencée et poursuivie à ses frais, avait réduit l'abbé Halma à un état de gêne et même de détresse. L'impression de ses deux volumes lui avait coûté 30,000 francs. Le gouvernement vint à son secours; il souscrivit pour 225 exemplaires du deuxième volume, et, en 1824, il le nomma à une place de conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, aux minimes appointements de 2,000 francs. Deux ans après (1826), l'ancien principal du collége de Sedan fut heureux d'accepter un canonicat de l'église métropolitaine de Paris.

Il était alors épuisé par le travail. Tombé dans un état de marasme, il mourut le 3 juin 1828, à l'âge de 73 ans.

On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que Nicolas Halma ait borné ses travaux scientifiques à sa belle traduction de l'*Almageste* et des ouvrages que nous avons déjà cités. Il composa depuis une foule d'autres ouvrages qui se rattachent plus ou moins à la *Composition mathématique de Ptolémée*, et qui montrent combien la vie de notre Sedanais a été laborieuse. Qu'on en juge par la liste que nous allons en donner.

1° *Table chronologique des règnes, prolongée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs; Apparition des étoiles fixes de C. Ptolémée, Théon, etc.*,

(1) *Biographie universelle*, art. *Halma*.

Digitized by Google

et Introduction de Geminus aux phénomènes célestes, traduite pour la première fois du grec en français; suivies de recherches historiques sur les observations astronomiques des anciens, traduites de l'allemand de M. Ideler; précédées d'un discours préliminaire et de deux dissertations sur la réduction des années et des mois des anciens, à la forme actuelle des nôtres (1).

2° *Hypothèse et époque des planètes de C. Ptolémée, et hypothèses de Proclus Diadochus, traduites pour la première fois du grec en français, et suivies de trois mémoires traduits de l'allemand de M. Ideler, sur les connaissances astronomiques des Chaldéens, sur le cycle de Méton et sur l'ère persique; et précédées d'un discours préliminaire et de deux dissertations sur les mois macédoniens et sur le calendrier judaïque* (2).

3° *Commentaire sur les tables manuelles astronomiques de Ptolémée, jusqu'à présent inédites, contenant les prolégomènes de Ptolémée, les commentaires de Théon, et les tables préliminaires terminées par les ascensions des signes du zodiaque dans la sphère droite, précédées d'un mémoire sur la mort d'Alexandre-le-Grand* (3).

4° *Tables manuelles astronomiques de Ptolémée et de Théon, contenant les ascensions dans la sphère oblique, les mouvements du soleil, de la lune et des planètes, etc.* (4).

(1) Paris, Bobée, 1819, in-4°.

(2) Paris, Merlin, 1820, in-4°.

(3) Paris, Merlin, 1822, 1823, 2 vol. in-4°.

(4) Paris, Merlin, 1823, in-4°.

Digitized by Google

5° *Tables manuelles astronomiques, comprenant les latitudes des planètes, leurs stations, leurs phases, etc., suivies de la construction des éphémérides ou almanach des Grecs et des scholies d'Isaac Argyre* (1).

6° *Table pascale du moine Isaac Argyre, faisant suite à celles de Ptolémée et de Théon, traduite du grec en français* (2).

7° *Preuve de la juste et légale célébration de la fête de Pâques dans l'église romaine, le* 3 *avril* 1825, *nonobstant la coïncidence de la pâque des Juifs* (3).

8° *Examen et explication du zodiaque de Denderah, comparé au globe céleste antique d'Alexandrie, conservé à Rome, et de quelques autres zodiaques égyptiens. — Examen et explication du zodiaque d'Esné, suivis d'une réfutation du mémoire sur le zodiaque primitif et nominal des anciens Egyptiens. — Examen et explication du tableau peint au plafond du tombeau des rois de Thèbes. — Supplément de l'examen et exptication du zodiaque de Denderah* (4).

9° *Astrologie judiciaire et division du planisphère zodiacal de Denderah, dédiée à Madame la duchesse de Berry* (5).

Les autres écrits de l'abbé Halma sont :

10° *Tables logarithmiques pour les nombres, les sinus et les tangentes, traduites de l'allemand de*

(1) Paris, Eberhart, 1825, in-4°.

(2) Paris, Eberhart, 1825, in-4°.

(3) Paris, Eberhart, in-4°.

(4) Paris, Merlin, 1822 et 1823 (4 parties), in-8° avec fig.

(5) Paris, 1824, in-8°.

Digitized by Google

Prasse, et disposées dans un nouvel ordre, avec une introduction (1).

11° *Journal de l'école Potytechnique, en* 1795 *et* 1796.

12° *Carmen è Virgilio excerptum, regio principi Henrico, Burdigalensium duci dictum; et Cantate imitée de Virgile, à S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux, à l'occasion de sa naissance, mise en musique par R. Cornu, musicien de la chapelle du roi* (2).

13° Une autre *pièce de vers sur la guerre d'Espagne,* à S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême.

Outre ces nombreux ouvrages imprimés, Halma a laissé un assez grand nombre de manuscrits : 1° *Tableau synoptique de l'état naturel de la surface du globe;* — 2° *Principes métaphysiques de la physique, trad. de Kant;* — 3° *Principes métaphysiques de la phoronomie;* — 4° *De la météorologie;* — 5° *Abrégé de la zoologie, seconde partie de l'histoire naturelle, traitant des animaux;* — 6° *Instruction pour les officiers d'infanterie et de cavalerie qui veulent faire le service d'ingénieurs de campagne, trad. de Tielke, sur la* 4e *édition de Dresde et de Leipsig,* 1787 *;* — 7° *Sur la construction des cartes géographiques;* — 8° *Abrégé des voyages de Goldenstadt dans l'empire de Russie et au mont Caucase, etc.;* — 9° *Observations faites dans l'empire russe en* 1772, par Georgi, extraits et traductions. — Ajoutons encore : un *Eloge de*

(1) Paris, Eberhart, 1814, in-18.

(2) In-fol., 1820.

Digitized by Google

Chrétien Leroy, mort (le 11 mai 1780) *professeur d'éloquence en l'Université de Paris, prononcé au collége de Sedan,* lors de la distribution des prix faite le 22 août 1791, dont un extrait a été publié dans le *Journal encyclopédique* du 10 septembre de la même année.

L'abbé Halma était membre correspondant de l'Académie des sciences de Berlin. « A de vastes connaissances, il joignait une érudition variée; plusieurs langues anciennes et modernes lui étaient familières; il possédait plusieurs sciences qui se trouvent rarement réunies: la théologie et les mathématiques, l'astronomie et la médecine; l'histoire des peuples et celle des trois règnes de la nature; la pédagogie et l'archéologie. Il avait aussi cultivé, mais avec moins de succès, la poésie et le dessin » (1).

Pour être nés dans une souveraineté voisine, mais sœur de la Principauté sedanaise, deux autres personnages n'en méritent pas moins d'être mentionnés ici. Nous parlerons d'abord de Rigobert Bonne, ingénieur hydrographe de la marine. Il naquit à Raucourt, le 6 octobre 1727. Dès son enfance, il manifesta une grande aptitude pour les mathématiques : il les étudia et les apprit sans le secours d'aucun maître. A l'âge de 18 ans, Bonne était déjà ingénieur; il servit en cette qualité dans la campagne de Flandre, au siège de Berg-op-zoom, en 1747.

La physique, les mathématiques, la géographie occupaient tous ses loisirs. Il devint tellement

(1) *Biographie universelle,* art. *Halma,* par Villenave.

Digitized by Google

habile en ces matières, qu'il fut pendant 15 ans un des maîtres les plus recherchés de Paris. C'est alors qu'il commença à publier ses travaux, qui consistent en un grand nombre d'atlas, que son excellent graveur, Lattré, contribua beaucoup à rendre précieux. Il débuta, en 1762, par un *Atlas moderne pour la géographie de Nicolle de La Croix;* puis par un *petit Atlas maritime des côtes de France,* en 30 cartes ou plans. Deux ans après (1764), il donna en 27 cartes, et avec un texte imprimé, un *Tableau de la France;* ensuite, un *Atlas* in-4° *pour l'Histoire philosophique des deux Indes,* par Raynal; et un autre *Atlas pour la Géographie de l'abbé Grenet,* lequel est encore recherché.

Mais ceux de ses travaux qui lui firent le plus d'honneur, sont : 1° sa *Carte du golfe du Mexique* en trois feuilles, et 2° son *Neptune américo-septentrional,* en 18 cartes in-folio, comprenant les côtes des Etats-Unis. C'est la carte du golfe du Mexique qui valut à son auteur le titre d'ingénieur hydrographe de la marine.

Bonne écrivit une *Réfutation d'un ouvrage de Rizzi-Zannoni,* intitulé : *Dissertation sur différents points de géographie* (1), dans laquelle il se montre un peu trop vif dans l'attaque et dans la réplique.

En 1775, le célèbre ingénieur fut atteint d'une paralysie qui le rendit infirme le reste de ses jours. Toutefois, sa passion pour le travail l'emporta sur cette infirmité, qui ne l'empêcha pas de travailler assiduement, et même une partie des nuits. Mais la vie sédentaire qu'il fut contraint

(1) Paris, 1765, in-12.

Digitized by Google

de mener par suite de cet accident, lui causa enfin une hydropisie qui le conduisit au tombeau, le 2 novembre 1795.

« Bonne, dit Lalande, était extrêmement doux, d'une patience exemplaire, d'une humeur égale et toujours prévenante ; mais quand il était exaspéré, il avait de la raideur, et n'aurait pas fait une démarche pour se réconcilier. On remarque un peu d'aigreur dans ses réponses à Rizzi-Zannoni et à Robert de Vaugondi, au sujet de l'aplatissement de la terre dans ses cartes géographiques. Il était, au reste, d'une probité austère et d'un désintéressement peu commun (1). »

Signalons, en second lieu, CHARLES ROUY, né à Raucourt, le 1er janvier 1770. Il se distingua de bonne heure par son goût pour la mécanique. Envoyé à Paris, il fut apprécié par Lalande, qui l'employa dans son cabinet d'instruments astronomiques. En 1800, il excita vivement la curiosité publique par l'annonce d'une *femme invisible* qui répondait à toutes les questions qui lui étaient faites, et obtint de tels succès à l'aide d'un mécanisme d'acoustique, que ses expériences ayant donné des inquétudes à la police, il fut obligé de suspendre ses représentations. Alors, il exposa au public un planisphère de son invention, qui n'attira que médiocrement l'attention des curieux. Il partit pour l'Angleterre, espérant tirer dans ce pays un meilleur parti de sa *femme invisible*. Mais ayant encore échoué, il se retira à Milan,

(1) De Lalande. *Bibliographie astronomique*, page 765. — *Biog., ardenn.*, art. *Bonne*.

Digitized by Google

pour y établir une maison d'éducation, où la cosmographie ferait partie de l'enseignement.

L'Italie fut plus favorable à Rouy que la France et l'Angleterre. Ses mécaniques, ses planisphères eurent, en Lombardie, une vogue extraordinaire et très-utile à sa fortune. Le vice-roi et la cour s'intéressèrent à ses inventions, et le ministre de l'intérieur reçut ordre de commander au mécanicien un grand nombre de planisphères pour les lycées.

Encouragé par ces brillants succès, Rouy inventa un nouveau mécanisme, d'une grande simplicité, mais très-propre à donner des notions claires et précises du système de l'univers, qu'il nomma *mécanisme uranographique*. Cet instrument, qu'il eut l'habileté de rendre portatif, frappait merveilleusement l'esprit de ses élèves. Il le soumit aux astronomes de Milan, qui en firent, en 1812, au ministre de l'intérieur, un rapport très-favorable.

De retour à Paris en 1814, il présenta son instrument aux sociétés savantes, qui ne purent s'empêcher d'applaudir à cette découverte. Les démonstrations de l'artiste sont, en effet, si simples, si lumineuses, et en même temps si heureusement dépouillées d'appareils scientifiques, qu'en trois ou quatre séances, les gens du monde peuvent être initiés à tous les secrets du système de la sphère. Louis XVIII voulut juger par lui-même du mérite de l'invention, et l'auteur fut admis à faire ses démonstrations en présence de sa Majesté, qui honora cette machine du nom *d'admirable,* récompensa l'auteur et le gratifia d'un brevet

Digitized by Google

d'invention. Dès lors la réputation de Rouy fut incontestable et incontestée. Son mécanisme fut exécuté en grand, et déposé à la bibliothèque du roi, à la bibliothèque Mazarine et au Conservatoire des arts et métiers. Le public était charmé de cette découverte. Il accourait en foule au passage de la *rue Vivienne*, où l'auteur avait établi un *Musæum uranographique*, et où il faisait habituellement ses démonstrations.

Charles Rouy, dans le but de propager son procédé ingénieux, avait déjà publié à Milan : *Saggio di Cosmografia del Meccanismo Uranografico* (1). Il donna, à Paris, une 2e édition de son ouvrage, sous le titre de : *Panorama céleste, ou Description et usage du Mécanisme uranographique* (2).

Complétons cette série de savants et d'artistes par une esquise biographique de deux hommes que la ville de Sedan comptera toujours avec une sorte de fierté parmi ses citoyens célèbres, et le commerce sedanais parmi ses plus nobles illustrations : Ternaux et Bonjean, dont nous avons déjà parlé, mais dont nous n'avons pas assez dit.

Nous avons déjà vu Guillaume-Louis Ternaux, né à Sedan en 1765, d'une famille de manufacturiers, figurer pendant les mauvais jours de la Révolution, comme membre du conseil général de la commune, et contribuer puissamment, animé du plus pur patriotisme, à maintenir la dignité nationale, et à réprimer les excès dont la

(1) Milano, Pirotta, 1812, in-8°, fig.

(2) Paris, Delaunay, 1817, in-8°, fig.

Digitized by Google

démagogie menaçait cette ville. Il faisait partie de cette courageuse municipalité, que nous avons vue tomber sous la hache révolutionnaire. Mais il eut le bonheur de pouvoir se dérober aux recherches des assassins et d'échapper ainsi à la proscription et à la mort.

Il ne revint à Sedan qu'après le 9 thermidor, quand la chute des tyrans de la France permit enfin aux bons citoyens de reparaître sans craindre de porter leur tête sur l'échafaud.

Nous laisserons ici parler un écrivain qui a tracé, nous semble-t-il, avec une grande exactitude, les principaux traits de la carrière commerciale et politique de l'illustre Sedanais.

« Ternaux reprit la direction de sa fabrique, encouragé par la confiance qu'inspirait au commerce le nom du général Bonaparte, devenu l'espoir de la France. Et dès l'année 1801, il avait rendu 5,000 ouvriers à la production perfectionnée, dans ses belles manufactures de Sedan, Reims, Louviers et Ensival.

» L'exposition de cette même année récompensa dignement les efforts du négociant ardennais, qui obtint une des douze médailles d'or de premier ordre, promises aux grands progrès de l'industrie ; et cette flatteuse distinction, Ternaux la mérita dans cinq autres expositions consécutives.

» C'est que l'intelligent manufacturier concevait le commerce avec la même étendue de vue que la production, qu'il stimulait par tous les moyens possibles. Il avait établi des comptoirs à Naples, à Livourne, à Cadix, à Saint-Pétersbourg

Digitized by Google

même..... Et bientôt ses vaisseaux sillonnèrent les mers du Levant, où il envoya des articles de quincaillerie, en échange desquels il obtint de la laine, du poil de chameau, et jusqu'à ce précieux duvet des chèvres du Thibet, dont on fabrique les beaux châles de l'Inde.

» L'expédition d'Egypte venait de mettre à la mode les tissus asiatiques; le cachemire surtout excitait un vif engouement parmi les dames françaises. Mais on ignorait complètement le secret de sa fabrication. Ternaux le découvrit, en exposant d'immenses capitaux à varier et à multiplier les produits de ses manufactures. Les tentatives du célèbre industriel allèrent jusqu'à faire venir de la Chine, pour les naturaliser en France, les animaux au poil desquels était due la supériorité des tissus de Serinagor; mais, sans doute, le climat de la France ne convenait pas aux chèvres dites du Thibet, qui donnèrent à peine pour 30 sous de duvet par année : notre compatriote dut abandonner cette spéculation, et perfectionna à tel point la filature des laines dues aux mérinos d'Espagne, déjà acclimatés en France par le naturaliste Daubenton, qu'il arriva à donner à ses châles la finesse de ceux de l'Inde, qu'ils devaient un jour surpasser par l'élégance et la variété des dessins.

» En 1802, Ternaux, alors secondé par son frère, eut dans sa fabrique d'Auteuil, ainsi que dans celle de Basancourt, près Reims, qu'il ne possédait qu'en partie, des machines encore inconnues ailleurs, pour le treillage et le lavage des laines mérinos, et qui donnaient infiniment plus

Digitized by Google

d'égalité au fil, tout en abrégeant le temps et en diminuant le prix de la main-d'œuvre.

» Aussi, à l'exposition de 1806, les frères Ternaux émerveillèrent-ils les yeux, en présentant au jury divers tissus qui n'avaient pas encore été faits en France, entre autres des *toilinettes* et des *flanelles* d'une extrême douceur et d'un effet agréable; plusieurs variétés d'une étoffe appelée *duvet de cigne,* fabriquées sur des échantillons que le ministre de l'intérieur avait fait venir d'Angleterre; enfin, ces beaux *cachemires français*, faits en pure laine indigène, et avec tant d'art, qu'ils approchaient de ceux de l'Inde. Il y avait là, notamment, des châles de 5 quarts carrés, à bordure de 18 lignes, ornés d'une rosace au milieu, et des châles longs, soie et laine, fond blanc, avec bordure de 9 lignes, et aux deux extrémités, des palmes hautes de 9 pouces. Et ces produits tout français, auxquels on donna avec justice le nom du fabricant, ces beaux *cachemires-Ternaux,* qui éveillaient tant de désirs et faisaient faire de si beaux rêves, ces tissus féeriques coûtaient dix ou douze fois moins cher que leurs similaires étrangers.

» Ternaux, ou plutôt les frères Ternaux, car, dans notre admiration, nous ne devons pas séparer ces deux hommes, qu'on vit constamment réunis dans le même sentiment d'efforts et de sacrifices, les frères Ternaux, disons-nous, allaient donc pouvoir affranchir notre pays du tribut onéreux qu'il avait jusque-là payé aux royaumes d'Asie; leurs laborieuses recherches tournaient à la fois au profit de la richesse de l'Etat, de

Digitized by Google

l'économie agricole et du bien-être des individus.

» A ne considérer même que les avantages hygiéniques, la découverte des frères Ternaux devait leur être un titre à la reconnaissance nationale..... Mais c'était surtout en l'appréciant au point de vue de la fortune publique que la découverte de nos compatriotes devenait une affaire capitale.

» En effet, au bout de quelques années, l'exportation des produits que les différentes fabrications que les frères Ternaux avaient créées et soutenues, atteignit à une valeur de dix millions de francs!

» Cet heureux avenir n'avait pas échappé à l'illustre fondateur de nos institutions modernes. Grand capitaine et savant législateur, Napoléon Ier possédait encore l'art difficile d'administrer un vaste empire; son œil vigilant embrassait sans cesse l'ensemble des intérêts de la France. Et, non content d'apprendre avec un saint orgueil les développements vitaux des manufactures et des ateliers, il visitait fréquemment ces établissements, et excitait partout le besoin du progrès en donnant à l'éloge tout le parfum de la gloire.

» C'est ainsi que pendant l'exposition de 1806, le moderne Charlemagne rencontra Ternaux aîné dans une de ses fabriques de Paris, et que, détachant sa croix d'honneur et la posant de sa main sur le cœur du célèbre industriel, en présence de tous ses ouvriers, il le salua du titre de *créateur des mérinos et des cachemires français*.

» Les concours établis en 1810, à propos de la distribution des prix décennaux, furent l'occasion de nouveaux triomphes pour les frères Ternaux,

Digitized by Google

qui y parurent avec d'incomparables spécimen de tissus, sortis des 21 établissements fondés par eux, établissements alimentant alors le travail de plus de 12,000 ouvriers.

» Il en fut de même à l'exposition de 1819, qui consacra, une fois de plus, la supériorité des draps Ternaux, et où les châles des mêmes fabriques furent jugés rivaux de ceux de l'Inde, sur lesquels ils l'emportaient par la finesse de la matière et par la solidité des couleurs.

» Cette fois, comme membre du jury, Ternaux aîné s'était retiré du concours, et le titre de baron fut accordé à ce noble enfant du peuple, vainqueur, par le génie, des amères préméditations de la destinée, et appelé désormais à siéger dans les plus hautes régions de la politique.

» Déjà en 1818, les électeurs de Paris l'avaient envoyé à la Chambre des députés, où il vota constamment avec l'opposition modérée. Sa réputation de prudence et de sagesse lui fit également continuer son mandat en 1827; et jamais fonctionnaire ne représenta plus dignement l'industrie et le commerce que cet illustre manufacturier, qui faisait à lui seul plus d'affaires que dix autres maisons ensemble, et dont le plus grand plaisir était de propager les merveilleuses machines auxquelles il devait la fabuleuse multiplication de ses produits.

» Tous les discours que le baron Ternaux prononça à la Chambre abondent en pensées nobles, en sentiments élevés, en propositions grandes et généreuses; sa franchise, d'ailleurs, cette vertu tout ardennaise, qui l'avait dès longtemps re-

Digitized by Google

commandé à l'estime et même à l'affection de l'Empereur, sa franchise n'épargnait à personne la vérité qu'il avait à faire entendre.

» Enfin, l'illustre Ardennais ne fit pas moins apprécier son zèle que ses talents dans l'exercice des nombreuses fonctions dont il fut constamment chargé. Toujours prêt à seconder les entreprises utiles, il faisait partie de toutes les sociétés qui avaient pour but l'encouragement des arts, la diffusion des lumières et le soulagement de l'infortune. On lui doit l'invention des silos pour la conservation des grains, ainsi que des dons importants faits en faveur des écoles et des hôpitaux. Il nous a été donné de voir différents portraits de cet homme de bien : ils sont tous empreints de cette douce et serviable philanthropie qui fit de la vie du bon Sedanais un long acte de charité et de dévouement.

» Le baron Ternaux mourut à Saint-Ouen, le 2 avril 1833, après avoir, une fois encore, relevé la fortune de sa maison, que les évènements de 1830 avaient gravement compromise » (1).

M. Bonjean, dont le souvenir sera immortel dans les fastes de l'industrie française, mérite de figurer ici à côté du baron Ternaux. Une grande analogie existe entre ces deux éminents industriels. A la vérité, M. Bonjean n'était pas Sedanais; néanmoins, comme son nom, ainsi que celui de Ternaux, est une gloire pour nos manufactures, Sedan sera toujours fier de le citer parmi ceux de ses plus honorables citoyens.

(1) H. Colin, dans le *Courrier des Ardennes* du 28 juin 1855.

Digitized by Google

« Bonjean (Jean-Lambert) naquit le 14 novembre 1796, à Heusy, petit village près de Verviers (Belgique). Sa famille était honorable et très-considérée dans tout le pays. Il eut deux frères : l'aîné se livra au commerce et établit une fabrique de draps à Nancy; l'autre entra au service. Jean-Lambert était très-jeune quand il perdit son père. Il fit des études brillantes au lycée de Liége, et commença dès-lors à montrer l'intelligence et la force de volonté qui le distinguèrent pendant toute sa vie.

» Ce fut en France qu'il perfectionna ses études. Il se destinait à l'école polytechnique, et avait été jugé admissible; mais une vocation irrésistible l'entraîna vers l'industrie, et il se rendit chez son frère, à Nancy, où il fit, pour ainsi dire, son apprentissage. En 1821, il épousa la fille de M. Maillefer, juge au tribunal civil de Charleville. Se sentant mûr pour les affaires, il vint se fixer à Sedan et y créa une manufacture, bien modeste d'abord, mais qui bientôt prit de grands accroissements, et étendit ses relations dans toutes les parties du monde. Bonjean trouva en lui seul ce que tant d'autres ne trouvent que dans la position de leurs pères ou dans l'obligeance de leurs amis. Etranger à Sedan, loin de sa famille, avec des ressources pécuniaires bien faibles, il ne puisa sa force qu'en lui-même. Son intelligence féconde sut inventer chaque année ces fins et riches tissus si connus dans l'industrie sous le nom de *nouveautés* et de *satins Bonjean*. Il occupait un nombre considérable d'ouvriers qu'il ne laissait jamais manquer d'ouvrage, même dans les temps les

Digitized by Google

plus difficiles. Les faire travailler, était, selon lui, la meilleure manière de les aider; ce qui ne l'empêchait pas de faire de nombreuses charités, inspirées par la générosité de son cœur et l'élévation de ses croyances religieuses.

» A l'exposition de 1839, il obtint la médaille d'or, et fut, par une honorable distinction, décoré trois ans après.

» En 1843, fatigué de ses longs travaux, pressentant nos orages politiques et voulant jouir d'une fortune noblement acquise, il acheta en Touraine, près de Vouvray, la terre de la Bellangerie, où il comptait se reposer au milieu de sa famille (1). » Mais après quelques années de séjour dans son nouveau domaine, la mort vint le surprendre le 14 novembre 1851, à l'âge de 56 ans.

En faisant honneur à la France, Bonjean avait illustré le nom belge dans le monde entier, par la création de l'industrie des étoffes façonnées en laine. Bien plus, n'écoutant que son désintéressement, il avait indiqué les secrets de ses procédés de fabrication à l'industrie de Verviers, sa patrie, qui sut en profiter et imiter avec le plus grand succès ces étoffes magnifiques que Bonjean, seul, avait réussi à faire jusque-là. Cette nouvelle industrie se répandit promptement dans la contrée, y prit un développement immense, et y est aujourd'hui une source de richesses pour Verviers et de prospérité pour son arrondissement (2).

(1) Extrait du *Constitutionnel*, du 18 août 1852.

(2) *Discours* de M. Gendebien, inspecteur de la direction des chemins de fer de l'Etat.

Digitized by Google

C'est pour reconnaître ces éminents services rendus à l'industrie verviétoise par M. Bonjean, que le gouvernement belge, voulant lui donner un témoignage public de la reconnaissance de la nation, ordonna (24 mars 1853) que la locomotive n° 176 du chemin de fer de l'Etat, porterait le nom de *Jean-Lambert Bonjean*. La cérémonie du baptême de la nouvelle locomotive fut célébrée à Verviers (28 mars 1853), par une fête magnifique, présidée par M. le directeur-général des chemins de fer, délégué par M. le ministre des travaux publics, et en présence des autorités de la ville, de plusieurs représentants, de la chambre de commerce de l'arrondissement, des parents de M. Bonjean, des notabilités industrielles du pays, et d'un immense concours de population. Des discours pleins d'enthousiasme furent prononcés; et, au banquet qui suivit, les toasts les plus chaleureux furent portés à la mémoire du héros de cette fête (1).

(1) Extrait de la *Relation de la cérémonie du baptême de la locomotive* JEAN-LAMBERT BONJEAN. Verviers, 1853.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIII.

Sommaire. Poètes : Charles de Navières. — Samuël Néran. — Arthur Jonston. — André Melvin. — Louis Cappel. — Jean Brazy. — Augustin Callias. — Jacques de La Fosse. — Thomas Des Hayons. — Nicolas-Thierry Jacquemart. — Louis de La Fueille. — L'abbé Le Roy. — Désiré Martin. — Nicolas Halma. — Prosateurs : Jacques Du Rondel. — Louis Hérauld. — Marie Dumoulin. — Chrétien Leroy. — Jean Bardou. — L'abbé Demaugre. — Nicolas Jacquemin. — Pierre Baudin. — Daniel Martin. — Philippe Desmoulins. — Delion-Baruffa. — L'abbé Bourgin. — Jacques Peyran.

A la liste de ses théologiens, de ses philosophes, de ses jurisconsultes, de ses mathématiciens, Sedan peut ajouter celle de ses prosateurs et de ses poètes. Commençons par ceux-ci :

Dès le temps d'Henri-Robert, avant même la fondation du collége et de l'Académie, la cité des La Marck avait donné le jour et nourrissait dans son sein un favori des Muses françaises. Celle qui l'inspira n'était pas encore extrêmement harmonieuse : « Il paraît bien, dit un biographe, qu'elle se sentait du voisinage de cette obscure forêt des Ardennes, au bord de laquelle notre poète avait pris naissance (1). »

Cependant, ce jugement de Guillaume Colletet ne nous empêchera pas de nommer Charles de Navières, et de le citer comme le fils aîné de la

(1) Guillaume Colletet. *Vie des poètes français.*

Digitized by Google

poésie sedanaise. Il ne faut pas oublier que la France sortait à peine du moyen-âge; l'art et la diction étaient encore dans l'état d'enfance. On ne peut donc pas exiger de Navières la pureté de langage et la perfection poétique du grand siècle. Qu'il nous suffise de dire qu'il était au niveau de son époque, et qu'il suivait de près, s'il ne leur était égal, les Ronsard, les Dorat, les Olivier de La Marche, et les autres astres de la fameuse pléiade, qui, en ce temps-là, étaient proclamés généralement les princes du Parnasse français (1). Ces favoris des Muses de l'époque de la renaissance furent les amis de notre poète sedanais, et même ses panégyristes. Navières était donc au rang des notabilités littéraires de son temps, et c'est sous ce seul point de vue que nous voulons l'envisager.

Charles de Navières naquit à Sedan en 1544, d'une famille protestante, noble, mais peu fortunée. Manifestant dès l'enfance les plus heureuses dispositions pour l'étude, il apprit simultanément le grec, le latin et sa langue maternelle. Mais comme il n'y avait point encore de collége à Sedan, où il pût compléter son éducation, il fut envoyé à l'Université de Paris pour y étudier sous les meilleurs professeurs, tels que Jean Dorat, Pierre Galland, L'Escot, Marcel, Jean Passerat et Pierre Ramus, qu'il se glorifiait d'avoir eus pour maîtres.

(1) Ronsard était surnommé *le miracle de l'art, le prodige de la nature*. Montaigne le fait *l'égal des anciens*. Dorat était appelé *le Pindare français*, et Charles IX créa pour lui la place de *poète royal*.

Digitized by Google

La carrière des armes lui sourit d'abord. Il se mit au service du prince Guillaume de Nassau, qu'il abandonna pour entrer en qualité d'écuyer dans la maison souveraine d'Henri-Robert de La Marck, où il resta jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 1574.

Navières avait conçu dès sa jeunesse et avait conservé sous les armes un goût prononcé pour la poésie. Il avait dès-lors composé un *Cantique de la paix* qu'il dédia au comte de Mauleuvrier, son parrain. Et quand, après la mort du prince de Sedan, il lui fut loisible de renoncer au service militaire, il donna libre carrière à sa muse et débuta par donner au public le poème de la *Renommée,* où il célèbre la réception à Sedan, le mariage à Mézières, le couronnement à Saint-Denis et l'entrée à Paris du roi Charles IX et de la reine Elisabeth d'Autriche (1). Pour donner de suite une idée de la manière de notre auteur, nous allons transcrire un fragment de son poème.

« Sedan, ville de guerre, au midy touche Meuse,
Elle voit la forest de l'Ardenne rameuse,
Du costé que le pol refroidit la saison.
Mézière sied plus bas au Ponant ; et Mouzon
Voit l'Orient premier, avecques la Lorraine.
Cette ville frontière ainsi que souveraine,
Au seul duc de Bouillon de La Marck appartient,
Qui son pays illec de Dieu et du fer tient,
Ne relevant en fief de personne vivante,
Fors de rais de soleil et de l'aube levante.

(1) *La Renommée, poème historial, divisé en cinq chants, sur les réception à Sedan, mariage à Mézières, couronnement à Saint-Denys et entrée à Paris du roy et de la royne.* Paris, 1575.

Digitized by Google

Là, sur le roc assis, le chasteau merveilleux
Avoisine le ciel de son front sourcilleux :
Si le canon pouvait de son pied faire approche,
Ce serait pour néant; car son pied est la roche,
Qui, haute et mise à plomb, dessus son dos soutient
Les murs faits d'épaisseur qui plusieurs pas contient.
Mézière limitrophe est assise sur Meuse;
Huit milles sous Sedan, ville encore fameuse,
Sur le camp qu'endura, d'un courageux soucy,
Le généreux Bayard, et ce Montmorency,
Lequel durant le siége, accorda la rencontre
D'un coup de lance aux champs à Egmont courant contre. »

Le poète engage ensuite le roi Charles IX à entrer au château de Sedan, et lui expose le menu du festin qui l'y attend :

« Entre donc au chasteau, la porte t'est ouverte,
Et viens dedans la salle où la table est couverte,
Comme pour un banquet de royalle maison.
Là, n'y aura défaut de toute venaison,
Que l'Ardenne nourrit dans sa forest sauvage.
Là, n'y aura défaut des oiseaux de rivage,
Ne de gibier quelconque : et tout ce que l'hyver
Assaisonne en ses plats, là se pourra trouver.
Que si Cérès illec, en toute sorte on treuve,
Bacchus boire y fera du meilleur qui l'espreuve;
Car les caves jamais et jamais les celliers
Ne sont là défournis des vins plus singuliers,
Combien que ce terroir ne soit estimé noble
Par la fertilité du plantureux vignoble :
Mais en défaut de grappe, il abonde en foison
De fer, bois, gibier, poisson et venaison,
Désirant seulement des voisins la vinée
Qu'à la grecque on y boit, par argent amenée (1). »

Navières s'occupa ensuite d'une traduction en vers des cantiques de la Bible; et comme il n'était pas seulement poète, mais encore musicien,

(1) Chant II.

Digitized by Google

il les mit en grande partie en musique (1). Il en fit de même d'un recueil de seize pièces de vers, qu'il composa à l'occasion du baptême du Dauphin, fils de Henri IV, et des filles de ce prince (2). Il dédia ce volume de poésie mise en chant au monarque lui-même, en lui annonçant dans l'épître dédicatoire, « qu'il est parti tout exprès de la forêt des Ardennes pour lui faire hommage de ses vers, en signe de l'allégresse de son prince et des habitants de la Principauté de Sedan. »

Il avait été nommé commandant de la compagnie de la Jeunesse, lors de la formation de cette milice, sous Françoise de Bourbon (1576); et c'est sous ce titre et sous cette qualité qu'il se donne comme auteur d'une épigramme latine qu'il composa à l'occasion de la mort de Charlotte de La Marck (3), et qui a été publiée en 1594, à la suite de l'éloge de cette princesse par Toussaint Berchet; d'un opuscule contenant dix-huit pièces de vers français, en l'honneur de la même princesse (4); et d'une collection de 150 quatrains, de

(1) *Les cantiques saints, mis en vers françois, partie sur chants nouveaux et partie sur ceux d'anciens psaumes.* Anvers, 1579.

(2) *Vers et musique de Navières, G. S., au baptême de monseigneur le Dauphin et mes dames filles de Henri IV et de Marie, royne de France.* Paris, 1606.

(3) *Epigramma in obitum Carolæ à Marckâ, principissæ Bulloniensis, à Carolo Naviero Sedanensi, ductore et præfecto Juventutis militaris.*

(4) *Pour le tombeau de très-illustre et pieuse madame Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon, princesse souveraine de Sedan, vicomtesse de Turenne, etc., etc., par C. de Navières, capitaine de la Jeunesse de Sedan.*

Digitized by Google

6 hymnes, sur les douze heures du jour artificiel, précédés d'épîtres dédicatoires à Louise de Nassau, princesse palatine, et à Elizabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, et suivis d'une paraphrase du psaume : *Laudate, pueri, Dominum* (1).

Lorsqu'il publia *Les 12 heures du jour*, il annonça, dans un avertissement, qu'il allait donner au public *Les 12 heures de la nuit*, la traduction de Lucain en vers français, et le poème de *L'héroïque Henriade*. Aucun de ces ouvrages n'a vu le jour. En 1606, il s'était rendu à Paris, à la cour de Henri IV, pour faire hommage au prince de ce poème épique. Le roi s'en était fait lire quelques fragments par Navières lui-même; il avait admiré la verve du poète et applaudi à ses efforts. Les éloges du monarque, héros de l'épopée, avaient été pour notre Sedanais un puissant encouragement, car celui-ci s'était hâté de revenir à Sedan pour achever son œuvre. Néanmoins *L'héroïque Henriade* ne parut pas. On dit même qu'elle ne fut jamais achevée, quoique l'auteur lui-même nous apprenne qu'elle ne comportait pas moins de 30,000 vers (2).

Au jugement de Guillaume Colletet, la *Henriade* de Navières l'emportait de beaucoup sur la *Henriade* de Sébastien Garnier, imprimée à Paris

(1) *Les douze heures du jour artificiel de Charles de Navières, G. S., capitaine de la Jeunesse de Sedan, avec annotations*. Sedan, Mathieu Hilaire, 1595.

(2) « Si je puis faire alors un vers qui puisse plaire,
Je recevrai cet heur, ô Muses, pour salaire.
De trente mille vers que vous m'avez tissus,
Pour ce Roy qui des roys mérite le dessus. »

Digitized by Google

en 1594, quoique inférieure au premier livre de celle que nous avons de Jean Leblanc, imprimée en 1604. Les contemporains admirent l'œuvre de notre gentilhomme. Jean Morel, son ami, qui fut pendant 40 ans principal du collége de Reims, et auteur lui-même d'un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, ne craint pas de l'appeler *l'Homère de son siècle*, dans quelques quatrains qu'il lui a dédiés. Or voici le début de cette fameuse *Henriade*; on jugera s'il est vraiment homérique :

« Je tône de Henri les armes martiales,
Et sône du lis-d'or les armes partiales;
A la charge menant oriflammes pareils,
Peuples, princes, parents et pareils appareils.
Providence de Dieu, princesse supernelle,
Du destin enchaîné de la main éternelle,
Emperière du haut et du bas univers,
Echauffe-moi l'esprit et anime le vers. »

La poésie n'enrichit pas notre auteur. Les rois, les princes et les grands qu'il a célébrés dans ses vers, le laissèrent dans la pauvreté. Navières était poète et musicien : c'était déjà alors un double titre pour aller mourir à l'hôpital. Heureusement il avait un ami dévoué dans la personne de Jean Morel, qui lui donna dans son collége de Reims une généreuse hospitalité jusqu'à la fin de ses jours. Unis par un même goût pour l'étude et une grande conformité de caractère, ces deux hommes vécurent dans une grande intimité. Navières était content de son sort chez son ami; il se livrait à la poésie, à la musique et à la société d'un petit nombre d'hommes de lettres qui partageaient ses goûts. A l'exemple du héros qu'il avait chanté, il avait abjuré le calvinisme et embrassé la religion

Digitized by Google

catholique : il consacrait à la piété les moments qu'il dérobait aux Muses.

Navières était un poète d'une fécondité remarquable. La plupart des évènements contemporains ont excité sa verve. Nous ne relaterons pas la longue série d'opuscules, de petits poèmes, de quatrains, de sixains qu'il a composés sur mille sujets différents. On trouve de ses vers à la tête de presque tous les ouvrages de ses amis. C'était une courtoisie que les auteurs de ce temps-là se faisaient réciproquement. Les divers ouvrages de J. Morel, de Nicolas Soret, poète rémois, et de plusieurs autres sont précédés d'épigrammes composées à la louange de leurs auteurs par notre poète sedanais (1). La mort des princes et des

(1) *In doctissimi et fœcundissimi D. Morelli, gymnasiarchæ remensis collegii, alterius Horatii* (*), *odas epigramma.* Ce sont dix vers imprimés à la tête de la *Lyre rivale d'Horace,* de J. Morel. — *In D. J. Morelli, gymnasiarchæ remensis, secundum opus carminum editum epigramma,* etc. — Deux sixains à la tête de la tragédie de la *Céciliade* de Soret, et un quatrain à la tête de ses *Eglogues royales.*

(*) Morel était surnommé *l'Horace de l'Université de Paris.* Voici, comme échantillon de la poésie latine de Navières, une épigramme de cet auteur qui a rapport à ce surnom :

Mortuus est, inquit malè vulgus, Horatius olim,
Insipientibus hoc, vive Morelle, negas.
Namque tuâ pennâ semper vivente virescit:
Illius aut calamo vivis, aut ille tuo.
Castoreâ ceu Pollux alternâ sorte redemit,
Et redimit fratrem Castor, ut ille suum.
Ecce Morellus sic Flaccum, Flaccusque Morellum
Suscitat, ut socio vivat uterque suo.
Subtrahe tu Flacco versum vel deme Morello,
Alterius quod erat carmen, id ejus erit.
Fulmina sunt eadem penitùs Jovis atque Minervæ:
Palladis illud erit, si Jovis esse negas.
Amborum sic par stylus est : discrimen et unum:
Hic scriptor pius est; ethnicus ille fuit.

Digitized by Google

grands inspirait sa muse. Il a laissé un *poème funèbre* sur la mort du grand-duc de Florence (1). Il a fait une espèce d'apothéose de Henri-le-Grand (2), ainsi que des quatrains sur l'effigie de ce monarque représenté à cheval sur l'entrée principale de l'Hôtel-de-Ville de Paris (3), et à l'occasion de l'érection de la statue du même prince sur le Pont-Neuf, en 1614 (4).

Charles de Navières mourut à Reims, entre les bras de son ami, à l'âge de 72 ans, avec la réputation de poète et de musicien distingué. Jean Morel lui dédia une pièce de vers, dont la suscription est ainsi conçue : *Ad Carolum Navierum, nobilitate generis, armorum et litterarum insignem virum, poetam et musicum clarissimum*. Il n'a pas conservé cette réputation. Des auteurs presque contemporains, tels que Colletet, dans ses *Vies des poètes français*, l'ont traité sévèrement, tout en reconnaissant « qu'il eut le génie de l'art poétique et que son esprit était capable de productions héroïques. Malgré la rudesse de son expression, ajoute Colletet, on peut voir dans les fragments de sa *Henriade* des sentiments assez

(1) Paris, 1609.

(2) *L'heureuse entrée du ciel du feu roy Henri-le-Grand : noble harangue de ses louanges et sacrées prières des Français pour le sacre du roy nouveau*, par C. de Navières, G. S. Paris, 1610.

(3) A la suite du *poème funèbre sur la mort du grand-duc de Florence*.

(4) *Quatrains de Navières, G. S. voués à l'effigie royale levée sur le pont de Henri, le 23 d'août 1614*. (*Biog. ardenn.*, art. *Navières*.)

Digitized by Google

héroïques et des inventions assez ingénieuses. » Aujourd'hui, sans être oubliées, ses poésies ont à peu près le même sort que celles des poètes ses contemporains. Elles ne sont lues que comme objet de curiosité, par ceux qui aiment à se rendre compte de l'état de la littérature à cette époque de transition. Le siècle de Louis XIV vint comme passer l'éponge sur celui de François Ier. Le siècle de François Ier était le matin d'un beau jour : les astres qui en faisaient la splendeur disparurent sans retour, en présence du radieux soleil qui se leva sur le berceau de Louis-le-Grand.

Au commencement du XVIIe siècle, le collége et l'Académie de Sedan étaient récemment fondés, et les belles-lettres y étaient cultivées et enseignées chaque jour d'une manière régulière par des professeurs spéciaux. La poésie latine surtout y prit un certain essor. Elle n'y atteignit jamais, à la vérité, le degré de perfection classique des auteurs de la belle latinité, mais il faut tenir compte aux hommes amis des sciences, dévoués aux intérêts de la littérature, des efforts qu'ils ont faits, pour les tirer de la nuit du moyen-âge et en accélérer la renaissance. Samuel Néran, que nous avons vu principal et régent de rhétorique et de langue grecque au collége de Sedan, professa pour la poésie latine une sorte de culte; et, en s'appliquant à en inspirer le goût à ses élèves, il composa divers poèmes, qui furent très-estimés de ses contemporains. Ce sont des odes, des élégies, des épigrammes, des anagrammes, et une foule d'autres pièces de vers iambiques, renfermés dans un recueil qui a pour titre : *Samuelis*

Digitized by Google

Nerani poemata, dédiés *ad magnificos Academiæ Leydensis curatores* (1). Frédéric-Maurice, l'Académie de Saumur fondée en 1600, la plupart de ses amis de Sedan, Toussaint Berchet, Jean Brazy, Augustin Callias, Jacques Cappel, Gauthier Donaldson, Arthur Jonston, Pierre Dumoulin, Daniel Tilénus, et plusieurs autres, comme André Rivet, y sont tour-à-tour l'objet de ses louanges. Il adressa une élégie à Henri de La Tour, sur le trépas de sa fille aînée, la princesse Louise, et en composa une autre sur la mort de Servais Néran, son père, décédé pasteur à Dordrecht (1608), sans compter plusieurs épigrammes, les unes adressées au prince souverain, les autres ayant rapport à divers sujets. En voici une sur les statuts de l'Académie de Sedan, que nous donnons comme spécimen de la manière de faire et de dire de notre poète :

Epigramma in leges Scholæ Sedanensis.

Morum malorum pestilentes temporis
Elide fibras, atque virtutem insere.
Primis in annis ductilis pueritiæ
Flectenda mens est; serus illam corriges
Adulta postquàm est, inque pravum induruit.
Est lenitas crudelis indulgentia
Mentita vultum charitatis; charitas
Severitate, comitate auctoritas
Periclitatur; omne fert punctum ille, qui
Comis severè comiter severus est.

Les amis de Samuel Néran avaient une haute idée de ses talents poétiques. On trouve à la tête du recueil de ses poèmes ces vers flatteurs de Rutgers de Dordrecht :

(1) Dordrecht, 1611.

Digitized by Google

De S. Nerano Dordracensi elegantissimos poematum libellos edente.

Quos tibi dat vates, lector studiose, libellos
Accipe : nobilior pagina nulla fuit :
Seu canit hic elegos, teretes seu canit iambos,
Seu ferit Ausoniæ plectra secunda lyræ,
Seu juvat, adstrictis anagrammata claudere nodis,
Seu canit heroos bibilicosque sales.
Talia cantabat geticis Pelignus in oris,
(Heu nimiùm sævi principis exul erat !)
Talibus attonitas ducebat Cæsaris aures,
Pindaricum Flaccus cùm superaret opus.
Talia Bibilico quondàm ludente Salonem
Pierides lymphis præposuere suis.
Te quoque cùm terris Vahalis, Nerane, dedisset,
Castaliis meruit mixtus ut iret aquis (1).

Néran n'est pas l'unique poète latin qui ait illustré l'Académie sedanaise. ARTHUR JONSTON, son contemporain, a aussi travaillé, dans la même école, à l'avancement des belles-lettres et à la gloire de la poésie. C'était un de ces Ecossais instruits, passionnés pour les sciences, qu'Henri de La Tour avait attirés dans sa capitale. Jonston y était arrivé en 1603, avec Donaldson, son compatriote, et avait été nommé immédiatement professeur de *troisième*, et ensuite de *seconde*, au collége académique. Il n'avait que 17 ans, lorsque ses heureuses dispositions et ses talents prématurés le firent monter dans la chaire de philosophie (1604) ; il l'occupa pendant six années avec tant de distinction, qu'Abraham Rambour, en 1608, lui dédia une thèse théologique (*De potestate Ecclesiæ*), avec cette suscription : *Sapientissimo*,

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Néran.*

Digitized by Google

doctissimoque viro, D. Arthuro Jonstono, metaphysicæ et logicæ in illustri Academiâ sedanensi professori lectissimo (1).

Mais cette fonction de professeur de logique et de métaphysique ne suffisait pas à son activité naturelle. Il profitait des moments de loisir que lui laissait cette charge, pour se livrer à l'étude de la physique et même de la médecine. Il fit dans ces deux branches des progrès si rapides, qu'en 1610, le conseil des Modérateurs le jugea digne d'occuper, à l'Académie, la chaire de physique, demeurée vacante par la nomination de Gauthier Donaldson à la charge de principal; et que, la même année, il alla soutenir ses thèses à l'Université de Padoue, et en revint avec le grade de docteur en médecine. Sentant alors la nécessité de joindre, en cette matière, la pratique à la théorie; convaincu qu'on ne peut y exceller sans l'observation et l'expérience, il se livra à l'exercice de l'art de guérir et donna ses soins aux malades.

L'étude de la philosophie et de la physique, l'exercice de la médecine ne suffisaient pas encore à ce génie aussi avide qu'actif et infatigable. Aristote, Pline, Hippocrate, dont il s'était assimilé la science, se virent en quelque sorte remplacés, dans son cabinet, par les grands poètes des beaux siècles de la littérature latine. Virgile, Horace,

(1) Il publia à Sedan cinq thèses philosophiques qui furent soutenues sous sa présidence en 1605 et 1606 : *Quinque theses philosophiæ sub præsidio Arthuri Jonstoni, philosophiæ civilis professoris, in illustri Academiâ sedanensi propugnatæ.*

Digitized by Google

Ovide faisaient par-dessus tout ses délices. Il les étudia, il en fit ses modèles, et réunit, jeune encore, les connaissances multiples et variées du philosophe, du naturaliste, du médecin et du favori des Muses. On peut même dire qu'il devint un amateur passionné de l'art des vers ; qu'il préféra la qualité de poète à toutes les autres, et que le Parnasse fut sa demeure de prédilection. Aussi doit-on considérer Jonston comme un des poètes latins les plus distingués de son époque. Ses vers sont coulants, polis, harmonieux, et font honneur à l'Académie, qui comptait leur auteur parmi ses membres.

Pour faire connaître sa manière de composer, nous offrons ici un fragment de son élégie *sur la vieillesse*, où il donne des détails biographiques sur sa personne.

. . . . . .

His ego deliciis tecum, sine fœce fruebar,
Unaque præbebat gaudia mille dies.
Sed brevis, ah! nimiùm fuit et fugitiva voluptas!
Sic rosa vanescit, sic abit umbra levis.
Hæc sacra dùm patriis tecum colo lætus in oris,
Te simul et patrium linquere cogor humum,
Quas ego non terras, quæ non vagus œquora pressi?
Hæc licet ingenio sint minùs apta meo.
Bis mihi trajectæ vicinæ nubibus Alpes,
Tibris et Eridani pota bis unda mihi est.
Præbuit hospitium bis binis Gallia lustris :
Conjugis et titulum terra patris que dedit.
Me Geta, me Batavus, me vidit Cimber et Anglus,
Et quæ Teutonico terra sub axe riget.
Non tot Dulichius pater est erroribus actus,
Dùm peteret patrios per vada sæva lares.
Quinta Caledoniæ me rursùs Olympias oræ
Reddidit effœtum dissimilem que mei.

Digitized by Google

Numina jam decies et ter fecêre parentem;
Pignora sex superant : cætera turba fuit.
Bis mihi quæsivi, nec ab unâ gente maritam,
Bis conjux, bis jam me reor esse senem.
Te quoque, qui patriæ vovisti tempora vitæ,
In patriæ video consenuisse sinu.
Scilicet hæc hominum sors urget, ut omnibus æquè
Obrepat tacito curva senecta pede.
Differri mors ipsa potest, et tetrica sæpè
Sustinet armatam Parca coacta manum.
Hei mihi tempus edax nullo medicamine, nullâ
Arte retardari dura senecta potest!

Nous voyons qu'Arthur Jonston demeura à Sedan pendant 20 ans, *bis binis lustris*. Il y était encore à la mort d'Henri de La Tour, en 1623. A l'exemple de plusieurs de ses confrères, il adressa à ce prince une épigramme sur la mort de la princesse Louise, où il lui dit :

Ergòne nulla tuo lex est Turræe dolori?
Martia siccabit lumina nulla dies?
Aut igitur sistenda tibi sunt flumina luctûs,
Aut hìc sperandum nil nisi nox et hyems.

Il fit deux autres épigrammes sur le mariage de Marie de La Tour avec Henri de La Trémouille, duc de Thouars, en 1619. Nous allons en citer une qui achèvera de faire connaître la facture de notre poète :

Ad Trimollium Ducem de Mariâ Turræâ sponsâ.

Jam tibi connubio sociatur nympha, Trimolli!
Turrææ soboles Auriacæ que domus.
Quæ Paridi obtulerunt tria numina, possidet una :
Mentem Pallas, opes Juno, dat ora Venus.
Ipse Paris, quales olim conspexit in Idâ,
Juret in hâc unâ tres simul esse deas.
Dissimilis tantùm tribus una est : quod sit in illâ
Pallas blanda, humilis Juno, pudica Venus.

Digitized by Google

Mais c'est surtout quand il fut de retour dans sa patrie, que Jonston se fit connaître comme poète. Il fit imprimer à Londres, en 1625, une élégie sur la mort de Jacques I, qui lui fit beaucoup d'honneur. Les applaudissements qu'il recueillit à l'occasion de cette pièce de poésie, l'engagèrent à en publier d'autres, parmi lesquelles on distingue les *Musæ Aulicæ*, charmant éloge des neuf Muses, et une *Paraphrase* latine *des Psaumes de David*, qu'il composa en vers élégiaques (1). Il dédia cette paraphrase à l'archevêque de Cantorbéry, qui fut si flatté du mérite et du talent du poète, qu'il lui fit donner le titre de médecin du roi Charles I.

Jonston mourut à Oxfort, en 1641. Toutes ses œuvres poétiques furent réunies en un seul volume après sa mort et imprimées à Midelbourg (Zélande) sous ce titre : *Arthuri Jonstoni medici regii, poemata omnia, diligenter ab auctore revisa, et nunc primùm in completum corpus collecta, ex his nulla olim edita, plurima nunc primùm addita* (2).

La fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, qui virent naître et grandir l'Université sedanaise, et qui furent témoins de ses premiers succès, sont ce que l'on pourrait appeler l'âge poétique de cet établissement. Presque tous les professeurs de l'Académie, et, en général, les

(1) *Psalmorum Davidis paraphrasis poetica carmine elegiaco;* imprimée successivement à Londres, à Midelbourg et à Amsterdam.

(2) 1642, in-16 de 443 pages. — *Biog. ardenn.*, art. *Jonston*.

Digitized by Google

amateurs de littérature, se faisaient un mérite de cultiver les Muses et de s'exprimer, selon les circonstances, dans le langage des poètes de l'ancienne Rome. La mort de la princesse Charlotte de La Marck semble avoir échauffé tous les cerveaux. Parmi ceux qui déplorèrent en vers français la fin prématurée de cette princesse, nous citerons Guillaume de Russelée, secrétaire d'Henri de La Tour, qui fit un sonnet ; Charles Deshayes, procureur-général et trésorier du prince, qui composa des quatrains. Nous avons rapporté son épitaphe composée par le sieur de La Bergerie (1). Toutes ces petites pièces ont été insérées dans le recueil de Navières intitulé : *Tombeau de Charlotte de La Marck*.

Plus tard, André Melvin mêla ses accents à ceux de Samuel Néran et d'Arthur Jonston sur le trépas de la princesse Louise de La Tour, ainsi que Cappel, dont nous avons parlé comme théologien, et qui pleura en vers latins la mort de son illustre élève. Jean Brazy, après avoir composé en faveur de ses disciples une rhétorique élémentaire à l'usage du collége de Sedan (2), essaya l'élégie et jeta quelques fleurs sur la tombe de Pierre Dumoulin, mort à Sedan en 1658.

Augustin Callias mérite aussi de figurer sur le Parnasse ardennais. Ce docte professeur de droit est placé par Guillaume Colletet au rang des

(1) Aux Notes et pièces justificatives, N° XV du tome I.

(2) *Rhetoricæ compendium quæstionibus et responsionibus brevibus et dilucidis, in usum collegii Sedanensis concinnatum*. Sedan, Jannon et Chayer, 1648.

Digitized by Google

poètes français qui ont consacré leur plume à la poésie morale (1). Il dit lui-même, dans la dédicace qu'il fit d'un de ses ouvrages à Jacques Ier, roi d'Angleterre, qu'il n'a travaillé que pour former le cœur de la jeunesse, l'exciter à la vertu et la détourner du vice. Il y apprécie à leur valeur, au point de vue moral, les poètes profanes de la Grèce et de Rome. Il en juge la lecture dangereuse, à raison que leurs poésies ne tendent qu'à exciter les passions, et surtout cette passion qui ne captive que trop les jeunes gens, et qui n'a pas besoin d'être enflammée par les images licencieuses et les peintures trop libres que l'on rencontre chez tous les poètes du paganisme. Il se sert néanmoins de leurs ouvrages; il les cite même souvent, quand leurs témoignages peuvent confirmer ses leçons de morale, à l'exemple, dit-il, de saint Paul, qui empruntait sans scrupule des passages d'Aratus, de Ménandre et d'Epiménide, lorsque le texte de ces auteurs pouvait faire autorité sur l'esprit de ceux qu'il instruisait.

C'est dans la Bible que Callias alla chercher ses inspirations. Il en choisit tous les exemples de vertu qui pouvaient impressionner la jeunesse, et les orna des formes de la poésie, pour les rendre plus agréables et leur donner plus d'attraits; comme il fit un choix des exemples de vices que présente le même livre, pour les rendre sous des couleurs qui pussent en inspirer le dégoût.

Avant qu'il ne vînt se fixer à Sedan, Callias avait déjà publié à Heidelberg des *Emblêmes sacrés*

(1) *Vies des poètes français.*

Digitized by Google

tirés des livres de Moïse (1), et seize petites pièces de vers latins sur des sujets moraux, lesquelles furent insérées dans le recueil de Gruter (2). Mais les œuvres poétiques les plus importantes de Callias sont celles qu'il composa à Sedan et qu'il intitula : *La Forêt des Mystères de Dieu*. C'est dans cet ouvrage qu'il met en vers les principaux faits des deux Testaments. Il le divise en deux parties, imprimées séparément : l'une contenant les faits de l'Ancien, l'autre ceux du Nouveau-Testament (3). Il dédia la première à Jacques I, roi d'Angleterre, et la seconde à Frédéric V, palatin du Rhin, qui était venu faire ses études au collége académique de Sedan. Ce second volume renferme, en plus, quelques pièces de vers offertes à ce prince pendant son séjour à Sedan; un épithalame latin et un quatrain français sur son mariage avec une princesse d'Angleterre; et une ode sur la victoire de Beaumont-en-Argonne, remportée sur les Lorrains par les Sedanais, en 1592.

Samuel Néran lui a consacré quelques vers pour rendre hommage à l'excellente moralité de ses poésies :

(1) *Emblemata sacra ex libris Moïsis excerpta.* Heidelberg, 1581 et 1591.

(2) *Deliciæ poetarum Gallorum.* Francfort, 1600.

(3) *Sylva mysteriorum Jehovæ, Dei deorum, ex oraculis divinis translatitia, et S. S. Bibliorum ordine digesta : opus Calliæ J.-C., principatûs Sedanensis consiliarii, et in Academiâ L. L. professoris ordinarii.* Sedan, Jannon, 1613. — *Sylva II mysteriorum Jehovæ, Dei deorum, ex oraculis Fœderis novi translatitia; item appendix sive libellus miscellaneorum ad præcedentia poemata pertinens.* Sedan, 1613.

(Biog. ardenn., art. *Callias.)*

Digitized by Google

In epigrammata sacra Aug. Calliæ, consiliarii ducis Bullonii, et juris in Academiâ Sedanensi professoris.

« Corrumpant alii versu lenone juventam,
Queis Venus et Veneris semper in ore puer.
Cailletus mentem meliori percitus œstro est,
Cui Deus et Christus paginam utramque facit.
Isacio manant illi pia carmina fonte,
Isacium ad fontem Castalis unda fuit (1). »

Ce n'était pas seulement parmi les protestants de l'Université sedanaise que brillait le feu sacré de la poésie latine. Les missionnaires lazaristes, qui, en 1643, étaient venus prendre possession de la paroisse, comptaient aussi parmi eux quelques poètes qui pouvaient rivaliser avec les plus célèbres de l'Académie. Nous citerons ici Jacques de La Fosse, qui, après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions de professeur de belles-lettres dans une maison de son ordre, fut envoyé à Sedan vers 1660, pour y exercer le saint ministère. Il y partagea pendant quatorze ans les travaux apostoliques de ses confrères, jusqu'à ce que la mort vînt l'arrêter en 1674. Mais de La Fosse aimait la retraite : l'étude faisait son bonheur. Il employait donc à la culture de la poésie les moments de loisir que lui laissaient les occupations du saint ministère. Ce ne fut pas sans succès : les quelques ouvrages qu'il nous a laissés font regretter que l'auteur n'ait pas écrit davantage.

Nous avons vu que, par la munificence de Louis XIV, de la reine-mère Anne d'Autriche, et de la reine Marie-Thérèse, des croix monumentales avaient été érigées sur les principales places

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Callias*.

Digitized by Google

de la cité. Ce signe de résurrection du catholicisme, dans une ville où si longtemps le calvinisme avait régné seul en maître, excita la verve de notre poète, qui publia en cette occasion plusieurs odes, avec une exhortation pressante aux Sedanais hétérodoxes de rentrer dans le sein de la véritable église (1). De La Fosse composa encore des odes à la louange de saint François de Salles, qui venait d'être canonisé (2); elles sont au nombre de six et roulent sur les vertus qui ont particulièrement brillé dans son héros, sur sa canonisation et sur l'amour des Filles de la Visitation pour leur saint fondateur.

L'abbé de La Fosse avait beaucoup de feu dans l'imagination, beaucoup de belles pensées qu'il savait rendre avec noblesse et élégance. Il connaissait parfaitement les poètes profanes ou les classiques anciens; de là vient le reproche qu'on pourrait peut-être lui adresser de mêler des expressions mythologiques dans des poésies chrétiennes; mais à part ce petit défaut, les pièces lyriques de notre poète lazariste ont un cachet de pureté classique qui rappelle souvent le genre de composition du prince des poètes lyriques du siècle d'Auguste. Voici, par exemple, comme dans une de ses odes, il peint la fragilité et le néant des choses de la terre :

(1) *In cruces solemniter deparatas Sedani piâ regis et reginæ munificentiâ odæ. Item : Occasione acceptâ salutifieri signi Paræneseis lyrica ad Sedanenses heterodoxos.* Paris, 1665.

(2) *In divum F. Salesium nuperâ apotheosi consecratum, odæ panegyricæ, autore J. D. L. F. S. C. M.* Trecis, 1668.

Digitized by Google

Humana nil sunt, vanaque splendido
Imponit eheu ! fabula fascino ;
Tristique personnatutus error
Clauditur exordio ; ruunt que
Aulæa scenæ ; totaque futilis
Imago pompæ, deficientibus
Repentè tignis, collabescit
Attoniti super ora vulgi (1).

Dans le milieu du XVIIe siècle, la langue française, comparée à ce qu'elle était au commencement du même siècle, n'est déjà plus reconnaissable. Sedan suivit le progrès. En 1645, la poésie de Navières, vantée par ses contemporains, n'était plus que barbare. Un poète sedanais, THOMAS DES HAYONS, qui florissait à cette époque, nous fait déjà remarquer cette différence. Ce n'est point encore le beau siècle de Louis XIV ; mais il était sur le point d'éclore : Malherbe était venu.

Thomas Des Hayons, né à Sedan vers 1612, d'un père qui était professeur de *quatrième* au collége de cette ville, écrivit assez correctement en français et fit de beaux vers pour exprimer de nobles pensées, disent ses biographes.

C'est à Sedan que notre poète essaya de monter au Parnasse. Il y débuta par deux ouvrages dont le premier est un recueil de diverses pièces qu'il dédia à Julienne de La Tour, fille de Henri de La Tour, et qui ont rapport à la situation de l'église au point de vue calviniste (2). Ce premier volume, publié en 1636, fait connaître que Des Hayons était

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Fosse.*

(2) Il est intitulé : *Les larmes de Sion, ou Plaintes sur l'affliction de l'église, par Th. Des Hayons, Sedanais.* Genève, 1636.

Digitized by Google

né dans la religion de Calvin, et qu'il en faisait encore profession à cette époque. Mais il paraît que, peut-être à l'exemple de Frédéric-Maurice, qui, en 1637, retourna à la religion de ses pères, le poète abjura le protestantisme quelque temps après.

Le deuxième de ses ouvrages, qui fut aussi imprimé à Sedan, est un poème contenant quatre *Tableaux* divisés en strophes, où il célèbre les principaux mystères de la vie du Christ (1). Voici un fragment du premier tableau, qui est une paraphrase de l'hymne *Ab ortu solis*, et qui donnera une idée de son style :

« Vous à qui la beauté des cieux
Paraît au matin la première ;
Et vous qui vivez en ces lieux
Où l'on voit mourir la lumière,
Louez ce merveilleux enfant,
Qui, dès le berceau, triomphant,
Veut que partout sa gloire brille :
Exaltez en cet heureux jour
Le nom de ce vrai Dieu d'amour,
Qui, père de sa mère, est né fils de sa fille. »

Donnons encore une stance du deuxième tableau, elle peint les circonstances qui accompagnèrent la mort du Sauveur :

La mer se trouble, le ciel tonne,
La terre ouvre ses fondements;
Le soleil, s'enfuyant sous l'onde,
Punirait volontiers le monde
D'une éternelle obscurité.
En voyant pâtir l'impassible
Le plus dur rocher est sensible :
L'homme seul, immobile, est sans humanité. »

(1) *Les Mystères de notre rédemption, représentés en quatre tableaux*. Sedan, 1646 ; Liège, 1661.

Digitized by Google

Il couronne son œuvre par un cantique qu'il met dans la bouche de la Madelaine, et par une paraphrase du *Magnificat*, dont voici une strophe :

« Ce monarque absolu du monde,
Malgré ma bassesse profonde,
N'en a point détourné les yeux;
Et l'honneur qu'il a fait à sa simple servante
Fera, certes, vanter à la race suivante
Mon bonheur en tous lieux. »

Quelques années après l'adjonction des Principautés à la France, Des Hayons cessa de se plaire à Sedan. Il alla promener sa muse dans les Pays-Bas, de seigneuries en seigneuries, de châteaux en châteaux, vivant du produit de ses sonnets, de ses odes et de ses cantates, partout bien accueilli, bien fêté, libéralement défrayé, mesurant sa verve et son enthousiasme poétique sur *l'honnêteté* de la récompense : car Des Hayons n'était pas riche; il avoue lui-même dans une de ses *dédicaces*, d'une manière à exciter la sensibilité et avec une grâce naïve, que s'il était le favori des Muses, il n'était pas l'enfant gâté de la Fortune.

Notre poète sedanais arriva jusqu'à Bruxelles, où l'Espagne tenait une cour. Là, se trouvaient plusieurs gentilshommes, amateurs de poésie, qui lui firent l'accueil le plus gracieux. Il plut tellement à Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry, qui s'y trouvait alors, que ce seigneur le fit son bibliothécaire et son historiographe, et l'installa en son château de Malandry, pour écrire son histoire et chanter ses exploits (1). Des Hayons,

(1) « Jean d'Allamont, seigneur de Malandry, gentilhomme » de Sa Majesté catholique, voulant qu'un homme de lettres

Digitized by Google

heureux et content, y demeura jusqu'en 1657, consacrant sa plume à la célébrité de son seigneur et maître. Mais, en cette même année, Jean d'Allamont, devenu gouverneur de Montmédy, qui appartenait alors à l'Espagne, fut assiégé dans cette place par l'armée française, commandée par Louis XIV et le maréchal de La Ferté, et y fut tué d'un coup de canon après la plus belle et la plus vigoureuse défense. Cette mort, qui fut suivie de la prise de Montmédy, força Des Hayons de quitter son beau séjour de Malandry et de reprendre sa vie de poète nomade.

Il se rendit à Liège et y fit retentir les bords de la Meuse de ses accents poétiques. Il y composa un poème intitulé : *Les visions de Mélinte*, dans lequel il se propose de célébrer quatre grands personnages, illustres par leur valeur et leur piété, et que le poète suppose être les chefs de quatre maisons princières qu'il a dessein de louer (1).

» soit commis à la conservation du lieu et des livres de son » château de Malandry, nomme, à cet effet, messire Thomas » Des Hayons. Et afin qu'icelle bibliothèque soit toujours » maintenue en sa perfection, ledit Des Hayons y demeurera » moyennant les gages et appointements de 300 livres par » chacun an, à prendre de quartier en quartier, et par avance, » sur les revenus des arentements des maisons bâties et à bâtir » à l'entour dudit château. » (H. C., dans le *Courrier des Ardennes* du 7 mars 1855.)

(1) *Les visions de Mélinte, ou triomphes de la valeur et de la piété, dressés en l'honneur des glorieux saints Conrard, comte de Fribourg et de Furstemberg, cardinal; Maurard, comte de Hohensollern et Bassan; Gobert, comte d'Aspremont et de Dun; Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers.* Liège, 1657.

Digitized by Google

Des Hayons n'était pas seulement poète, mais encore historien et même helléniste distingué. Il s'occupa à Liège de l'histoire de la vie de quelques saints du pays (1); de la rédaction de la vie de Jean V d'Allamont (2); de la relation de la maladie et de la mort de Philippe IV (3), et de quelques ouvrages moraux; puis il entreprit la traduction du livre de l'empereur Julien, intitulé *les Césars*, qu'il dédia à Ferdinand de Mérode, comte de Groesberg (4).

L'histoire de la littérature française a laissé Des Hayons dans l'obscurité. C'est peut-être à tort. Il est vrai qu'il emploie souvent des mots impropres, des expressions peu nobles et de mauvais goût. Ainsi, pour exemple, il dira :

(1) *La princesse solitaire, ou la vie de sainte Landrade, fondatrice de l'abbaye de Munster-Bilsoa, avec l'Amour divin, ou vie de saint Amour, et le triomphe de la chasteté, ou la vie de sainte Amalberge (ardennaise), disciple de sainte Landrade, par Des Hayons.* Liège, 1665. *(Biog. ardenn.,* art. *Hayons.)*

(2) *Le fidèle et vaillant gouverneur, représenté dans l'histoire de la vie et de la mort de Jean V d'Allamont (né en 1626, mort en 1657), seigneur dudit lieu et de Malandry, baron de Buzy,* etc., *chevalier profès de Saint-Jacques, gentilhomme de Sa Majesté catholique, lieutenant de ses gardes allemandes, gouverneur et capitaine de Montmédy.* Liège, 1668. Il n'est que l'éditeur de ce livre, qui avait été fait par le P. Waha, jésuite, vers 1658. *(Biog. ardenn.,* art. *Hayons.)*

(3) *Relation de la maladie et de la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, traduite de l'espagnol.* Liège, 1666.

(4) *Les Césars de l'empereur Julien, ou fables satyriques contre les anciens empereurs romains, traduites du grec par Thomas Des Hayons.* Liège, 1670.

Digitized by Google

« Les animaux les plus goulus
Regorgent du sang des élus ;
Leurs corps, dont on fait litière,
Privés de l'honneur des tombeaux,
Dans les entrailles des corbeaux
Font leur funeste cimetière. »

Ce qui ne doit pas nous empêcher de lui reconnaître beaucoup de mérite, eu égard à l'époque où il écrivait. « Je le regarde, dit Villenagne, dans ses *Mélanges pour servir à l'histoire du pays de Liège*, je le regarde comme celui de nos auteurs du XVIIe siècle qui a le mieux connu le génie de la langue française, en général peu cultivée encore à cette époque parmi nous. Ses vers donnent une idée assez avantageuse de sa verve ; ses idées sont en général grandes et poétiques, quoique écrivant dans un temps où le goût n'était pas encore très-épuré, et avant que les grands écrivains du siècle de Louis XIV eussent fixé irrévocablement, par leurs ouvrages immortels, la langue française » (1).

On ignore l'époque de sa mort.

Après la suppression de l'Académie, les Muses sedanaises devinrent presque silencieuses. Nous ne parlerons que pour mémoire de Nicolas-Thierry Jacquemart, né à Sedan en 1730. Il fut novice chez les Chartreux, chez les Bénédictins, puis successivement curé de Tahüre, des Grandes-Loges, près de Châlons-sur-Marne, de Villers-Cernay et de Villers-devant-Mézières, « gaspillant le temps et jouant avec la vie, » dit Bouillot.

(1) *Mélanges pour servir à l'histoire du pays de Liège.* Liège, 1810, in-8°. (*Biog. ardenn.*, loc. cit.)

Digitized by Google

« Né avec du feu, de l'imagination, ajoute le même biographe, mais sans goût et sans jugement, il portait dans la société un esprit caustique et frondeur dont les saillies relevaient l'originalité. Ce qui suit donnera une idée de son caractère. Il affectait d'être sentencieux; il disait que l'on a moins à souffrir des grands que de ceux qui les imitent; que les compliments ne sont que de la fausse monnaie, une véritable piperie, un leurre adroit; que la médisance est la comédie des dévotes, etc. On était accoutumé à ses sorties soudaines et souvent indiscrètes. Son austère franchise et sa voix accentuée ne faisaient grâce à aucun des travers qui se trouvaient sur son chemin, il les attaquait avec une raillerie pleine de verve et d'esprit.

» Don Quichotte était souvent dans ses mains, et Rabelais, Tabourot, *Sieur des accords*, Beroalde de Varville, Dufail, le P. Garasse et Scarron ne lui étaient pas étrangers. Il aimait à faire des monorimes, et le plus souvent sa rime portait sur le nom de la personne à qui il les adressait. Une de ces pièces, composée de 38 vers, dont trois sont très-graveleux, a été insérée à la page 54 du rarissime recueil des *Mélanges de poésie* de Fremin, baron de Stonne. Elle est datée de Tahüre, le 30 août 1767. En voici le début :

« J'avais juré, moi qui jamais ne jure,
D'être tranquille au fond de ma masure,
Sans plus rimer ni par *eau* ni par *ure :*
Mais on veut prendre encore une échancrure
Au cotillon du curé de Tahüre.
Pour commencer esquissons sa figure.
A consulter sa modeste parure,

Digitized by Google

Son air dolent et sa maigre encolure,
Vous le croiriez (vu surtout sans tonsure)
Un avorton de la cléricature.
Hâve et tout sec, faute de nourriture,
On le prendrait, sans lui faire d'injure,
Pour un diseur de la bonne aventure:
C'est son portrait calqué d'après nature. » (1)

Il mourut, en 1803, à Villers-Cernay, dont il avait repris la cure, après avoir quitté celle de Villers-devant-Mézières. Il avait un frère (Nicolas-François), qui vit le jour à Sedan en 1735, et qui, après avoir tenu, pendant 14 ans, dans sa ville natale, un commerce de librairie et un cabinet de lecture, partit pour Paris vers 1771. « Mais ce déplacement ne lui réussit point, quoiqu'il eût joint la profession d'homme de lettres à celle de libraire. Fidèle à l'étoile qui le guidait, il mourut à l'hospice de la Charité, à Paris, en 1799. Ses productions, ajoute Bouillot, annoncent une plume mal taillée » (2).

Nous citerons encore Jean-Baptiste-Louis de la Fueille, qui, à la vérité, n'était pas Sedanais, mais qui vint se fixer à Sedan en 1727, en qualité de receveur particulier des finances, et qui y exerça cette charge avec honneur jusqu'en 1747, époque de sa mort. Il a donné jusqu'à la fin de ses jours l'exemple d'un dévouement entier à

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Jacquemart.*

(2) Ce sont : *Remarques historiques et critiques sur les 33 paroisses de Paris, d'après la circonscription de 1791.* Paris, Blanchon, 1791. — *Remarques historiques sur les abbayes, collégiales, paroisses et chapelles de la ville et faubourgs de Paris.* Paris, ibid., 1792. — *Etrennes aux émigrés.* Paris, 1793. — *Le théophilanthrope dévoilé.* Paris, 1798.

Digitized by Google

tous les devoirs de la vie publique et privée. Il s'était marié à Paris avec mademoiselle Mesnager, dont il eut une fille, mère du député Baudin. La poésie et l'histoire occupaient ses loisirs. On a de lui : *Tenue des Etats du Parnasse*, allégorie (de 74 vers) insérée dans le tome VIII des *Nouv. littér. de Du Sauzet*. — *Ode anacréontique* (de 22 vers) *à Mlle Vatry*, insérée dans le tome VII des *Nouveaux amusements du cœur et de l'esprit, par Philippe*. — *Dissertation sur l'antiquité de Chaillot, pour servir de mémoire à l'histoire universelle* (1).

L'abbé Le Roy, qui vit le jour dans les environs de Carignan, vers 1740, doit être aussi compté parmi les poètes sedanais, à raison qu'ayant été pendant plusieurs années chapelain de l'Hôtel de la Miséricorde, il y composa *la Tobiade*, ou *Tobie secouru par l'ange*, poème en dix chants (2). Il devint curé de Marville quelques années avant la Révolution, émigra comme prêtre catholique en 1792, et revint après la tourmente révolutionnaire reprendre possession de sa cure, où il mourut vers 1824.

Nous rappellerons aussi Désiré Martin, né à Sedan, en 1756. Il fit quelques pièces d'opéra : *La princesse de Babylone*, opéra en 4 actes et publié en 1791 ; ainsi que *Fabius*, en un acte, qui parut l'année suivante. Il est aussi l'auteur de : *Les deux Prisonniers*, drame en 3 actes, qui fut représenté en 1792. Outre ces pièces de poésie, il a encore publié : *Discours et motions sur les*

(1) Paris, 1736. — *Biog. ardenn.*, art. *Fueille*.

(2) Sedan, Morin, 1786.

Digitized by Google

spectacles, et *Etrennes financières*, pour les années 1789 et 1790. Désiré Martin était employé au ministère des finances, et donnait ses loisirs à la culture des lettres. Il jouissait d'une haute réputation de probité : ses amis lui avaient confié des fonds pour les faire fructifier. Un jour, il crut que sa caisse était en déficit, et, n'ayant pu en découvrir la cause, il perdit la tête, et alla se jeter dans la Seine, le 14 décembre 1797. Après sa mort ses comptes furent trouvés en règle (1).

Nicolas Halma, frère de l'abbé Halma, fermera cette galerie des poètes sedanais. Il naquit à Sedan en 1765, et y fit ses études. En 1785, jeune encore, il publia un ouvrage en 2 volumes, où il met en opposition les tyrans ou les princes cruels avec les rois bienfaisants ou pères de leurs peuples (2). Il se livra de préférence à la poésie, et fit d'abord *Astyanax*, tragédie en 5 actes représentée au Théâtre-Français en 1805 (3), et ensuite la *Maltéide*, poème épique en 16 chants, qui parut en 1811 et en 1815 (4). Sa poésie a de la pureté et de l'élégance; mais il est, dit-on, un peu en dessous des grands sujets qu'il a traités. Je vais laisser

(1) *Biog. ardenn.*, tome II, page 477.

(2) *Le contraste des rois, ou les vies des plus fameux tyrans et des princes les plus cruels, opposées à celles des rois bienfaisants ou pères de leurs peuples.* Paris, Guillot, 1785, 2 vol. in-8°.

(3) Paris, 1805, in-8°.

(4) Paris, Dentu, 1811 ; item, ibid., 1815, 2 vol. in-8°. *La Maltéide, ou le siége de Malte par Soliman II, empereur des Turcs, poème épique en 16 chants et en vers.*

Digitized by Google

parler ici la *Biographie des contemporains*, qui lui a consacré une notice : « On trouve dans cet ouvrage, ainsi que dans la tragédie d'*Astyanax*, de l'élégance, de la poésie, plus d'art que de force ; et, ce qui est bien digne d'éloge, nulle afféterie, nulle emphase et nulle trace de mauvais goût. C'était une entreprise bien hardie qu'une épopée dans un siècle où la gloire militaire absorbait toutes les autres gloires. Le choix du sujet était déjà un mérite ; et l'on doit louer beaucoup la manière habile dont il fut exécuté. Les journaux traitèrent avec éloge la *Maltéide ;* cependant si l'auteur, dont la touche est pure et élégante, voulait descendre des hauteurs de l'épopée à des régions moins élevées, il obtiendrait vraisemblablement plus de succès. »

Halma a aussi consacré un poème en 4 chants à la gloire de *Saint Vincent de Paul, avec des notes sur ce grand bienfaiteur de l'humanité, suivi de Moïse sauvé des eaux, et des adieux d'un cénobite à son cloître* (1). Il a laissé en outre quelques pièces fugitives sur les événements du temps : une *Idylle* sur la mort du duc de Berri (2) ; des *Stances* sur le baptême du duc de Bordeaux (3) ; *Scipion en Espagne*, hommage au duc d'Angoulême à son retour de la guerre de la Péninsule (4), et une pièce de vers sur le sacre de Charles X. *Scipion*

(1) Paris, 1827, in-8°.

(2) *La nuit du 13 février 1820, idylle funèbre.*

(3) *Le baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.* 1er mai 1821.

(4) Paris, 1823.

Digitized by Google

en Espagne a valu à l'auteur deux médailles de la part du gouvernement (1).

Passons maintenant aux autres écrivains, hommes de lettres ou orateurs, dont la ville de Sedan conserve les noms dans ses annales, et qu'à ce titre nous devons mentionner ici.

Nous parlerons d'abord de JACQUES DU RONDEL, qui succéda, en 1664, à Jean Brazy dans les fonctions de premier régent du collége académique, et qui occupa pendant 17 ans la chaire d'éloquence avec beaucoup de distinction. Bayle était son ami intime et rendait hommage à ses capacités. «C'était, dit-il, absolument parlant, un habile homme, bon poète, bon grec, ayant le goût de l'ancien et du moderne, et auquel les journalistes ont rendu une partie des éloges qui sont dûs à sa profonde érudition et à son esprit pénétrant » (2). Bayle le connaissait d'autant mieux qu'il était son contemporain à l'Académie de Sedan. Du Rondel, au reste, pendant son long séjour en cette ville, avait donné des preuves de son savoir. Il avait donné une version latine, accompagnée de notes, du poème de Musée (3); la *Vie d'Epicure*, qui lui a fait honneur (4), et une petite *Dissertation sur la gloire,* qui a été imprimée à la suite du *Traité sur la gloire* par Sacy (5).

(1) *Biog. ardenn.* (Contemporains.)

(2) *Lettres et Diction. crit.*, art. *Epicure.*

(3) *Musæi de Herone et Leandro carmen, cum notis J. Rondelli.* Paris, 1672.

(4) Paris, 1679.

(5) *Jacobus Rondellus de Gloriâ.* Leyde, 1680.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1681, l'Académie de Sedan fut supprimée, Du Rondel prit le chemin de la Hollande et se retira à Maestricht, où sa réputation l'avait précédé, et où l'attendait une chaire de belles-lettres. Il donna de nouvelles preuves de ses talents dans les ouvrages qu'il mit au jour dans sa nouvelle patrie. Bayle en a rendu compte dans ses *Nouvelles de la république des lettres*. Paul Calomiés le plaçait au rang de ses plus doctes amis (1); et Charles Drelincourt, professeur de médecine à Leyde, disait de lui en tête de la dédicace qu'il lui a faite de son ouvrage intitulé : *Appendix ad Libitinæ trophæa :* « Vir egregiè doctus et virtute conspicuus, professor græcarum litterarum meritissimus. » C'est dire que Du Rondel avait l'estime des savants de sa communion.

Le génie et les talents sont quelquefois héréditaires. L'histoire de Sedan en présente plusieurs exemples. Louis Héraud, fils du célèbre jurisconsulte dont nous avons parlé précédemment, hérita de son père le goût et les dispositions pour les belles-lettres. Après avoir fait ses classes au collége académique de Sedan, où il naquit en 1604, il soutint des thèses théologiques sous la présidence d'Abraham Rambour et sous celle de Pierre Dumoulin, et se décida pour le ministère évangélique. Il devint un des plus brillants orateurs protestants de son époque. Appelé à Londres, sous le règne de Charles I, pour remplir les fonctions de ministre de l'église wallonne de cette ville, il y soutint avec force le parti de la légitimité, et après la mort de cet infortuné monarque,

(1) *Bibliothèque choisie.*

Digitized by Google

il fit 12 sermons pour déplorer ce tragique événement (1). C'étaient des accents de tristesse, qui lui attirèrent la haine du parti républicain, et il fut obligé de repasser en France pour se soustraire à sa fureur. Mais, quand après la mort de Cromwel, Charles II fut rappelé et couronné à Londres, Hérauld revint dans cette ville et fit 20 sermons pour célébrer cette restauration. Il y fit éclater sa joie comme dans les premiers il avait exprimé son deuil et sa désolation (2). Louis Hérauld reprit alors ses fonctions de ministre de l'église wallonne de Londres, et fut même nommé chanoine de Cantorbéry. Il est nommé dans l'histoire d'Angleterre parmi les pasteurs éminents des églises réformées, qui se sont déclarés contre la rébellion et ont soutenu le parti des Stuarts.

Un autre exemple du savoir héréditaire nous est présenté par une docte fille sedanaise qui a mérité d'être inscrite parmi les savants français. C'est Marie Dumoulin, fille du célèbre Pierre Dumoulin. Bayle, Paul Calomiés, Jurieu, Jonker en ont parlé comme d'une personne de grand mérite (3), qui avait des degrés d'habileté et de connaissance qui ne sont pas ordinaires aux personnes de son sexe (4). Calomiés surtout en fait

(1) *Le pacifique royal en deuil, compris en 12 sermons, sur quelques textes de l'Ecriture, par Louis Hérauld, ministre du saint Evangile.* 1649.

(2) *Le pacifique royal en joie, compris en 20 sermons, sur quelques textes de l'Ecriture.* Amsterdam, 1665.

(3) Bayle, *Œuvres diverses,* tome II.

(4) Jurieu, *Lettre à Cuper sur l'Histoire critique des dogmes et des cultes.*

Digitized by Google

un bel éloge. « Elle était, dit-il, très-versée dans la logique, la physique, la morale et autres sciences. La langue hébraïque lui était familière : elle écrivit en cette langue plusieurs lettres à Mlle de Schurman (1). » Le P. Adam, jésuite, ne savait probablement pas que Marie Dumoulin possédât la langue du Roi-prophète ; car, si nous en croyons de Limiers, dans une discussion que ce prédicateur eut avec notre savante Sedanaise sur des matières de controverse, il se permit de lui dire dans la chaleur de la dispute, qu'il continuerait volontiers la discussion si elle savait l'hébreu. Mais quel fut son étonnement quand Marie Dumoulin tira froidement de sa poche un psautier hébraïque qu'elle lui présenta. Le révérend Père, honteux et confus, battit en retraite (2).

Marie Dumoulin était nièce du célèbre André Rivet. C'est sur les mémoires de cette fille savante qu'ont été composées les *Dernières Heures* de ce ministre (3). Après la mort de son père, elle se retira en Hollande, et mourut à La Haye, en 1699.

(1) « Quis satis laudet nobilissimam et eruditissimam virginem D. Molinæam, Petri Molinæi filiam? quæ usquè adèo diligens fuit in hæbraïca linguâ addiscendâ, ut epistolas complures ad D. Schurmanam, non Germaniæ suæ, sed orbis etiam miraculum, hebraïcè scripsit. Fertur prætereà in logicis, physicis, ethicis et aliis studiis versatissima.... Sedani ad Mosam hodiè degit (1665). » *Gallia orientalis.*

(2) Dans la *Biog. ardenn.*, art. *Dumoulin (Marie).*

(3) Sedan, Chayer, 1651. La *Biographie universelle* avance, d'après Dreux du Radier, que André Rivet a été pasteur à Sedan. Nous n'avons vu nulle part dans les annales de cette ville que André Rivet y eût jamais été ministre.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, le 29 octobre 1711, naissait à Wadelincourt l'abbé Chrétien Leroy, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler en le rappelant parmi les bienfaiteurs de l'Hôtel de la Miséricorde de Sedan. Cette ville, qui ne lui a pas donné le jour, comme l'ont pensé quelques biographes, mais qu'il considérait comme sa patrie à raison qu'il y fut élevé et qu'il y fit ses études, ne lui doit pas seulement de la reconnaissance pour ses bienfaits, elle lui doit encore un précieux souvenir, parce qu'il peut être à juste titre compté parmi ceux de ses citoyens qui lui ont fait honneur par l'éclat du talent, et par des travaux utiles en matière d'éducation et de belles-lettres.

Après avoir fait les plus brillantes études, l'abbé Leroy entra par goût dans le sacerdoce et dans la carrière laborieuse de l'instruction publique. Il débuta par une place de régent au collége Mazarin ; il en remplit les fonctions pendant plusieurs années avec tant de distinction, qu'il fut trouvé digne de professer la rhétorique au collége du cardinal Lemoine. Bientôt il devint le supérieur de cet établissement, qui alors avait un peu perdu de sa renommée. Il le régénéra, rétablit sa haute réputation ; et, pendant 30 ans qu'il en fut le chef, il la soutint glorieusement en donnant aux études cette direction éclairée, cette impulsion vigoureuse, qui est toujours pour cette sorte d'établissements le principal moyen de prospérité. Passionné pour la belle littérature antique dont il connaissait tous les chefs-d'œuvre, il sut en inspirer le goût à ses auditeurs et à ses élèves. Il

Digitized by Google

n'a pas fait d'ouvrages de longue haleine : ses nombreuses occupations comme chef d'établissement ne lui en donnaient pas le temps; mais il est auteur d'une multitude d'opuscules, qui témoignent de sa science littéraire et de son goût épuré. Il s'exerça sur différents sujets : les études, les belles-lettres, la philologie, la poésie même ont trouvé en lui un amateur zélé, qui se plaisait à leur consacrer successivement ses loisirs, et qui l'a fait de manière à mériter les éloges des hommes compétents de son siècle (1). Il est, en effet, placé avec estime parmi les maîtres qui ont illustré l'Université de Paris. On cite le nom de l'abbé

(1) Voici les titres de quelques-unes de ses œuvres :

1° *Ludovici XV de Marte triumphus, ode.* Paris, 1739.

2° *Egloga in pacis reditum.* Paris, 1739.

3° *Epithalamium Philippi, Hispaniarum infantis, et Ludovicæ Elisabeth Ludovici XV regis filiæ.* Paris, 1639.

4° *Musis, cùm Armandus de Rohan Vantadour, abbas et princeps Murbacensis, è gravissimo morbo convalesceret, carmen.* Paris, 1740.

5° *Religio Sorbonæ gratulans, cùm Armandus de Rohan, cardinalis, Sorbonæ domum inviseret.* Paris, 1743.

6° *Egloga in restitutam regi valetudinem.* Paris, 1744.

7° *Quantùm litteris debeat virtus.* Paris, 1751.

8° *Quò potissimum in instituendis pueris sublevari possit magistrorum labor.* Paris, 1751.

9° *Lettre de M.... à M. de Lavau, sur un discours contre la latinité des modernes.* Paris, 1756.

10° Et *Réponse au Journal des Savants sur ladite lettre.* Paris, 1757.

11° Nouveau choix de fables d'Esope avec la version latine et l'explication des mots pour les classes de 6e, 5e et 4e. Paris, 1770.

12° *Eléments de la langue grecque.* Paris, 1773.

Digitized by Google

Leroy avec ceux des Hersant, des Rollin, des Gibert, des Coffin, des Le Beau et autres notabilités littéraires de l'époque (1).

Chrétien Leroy, après avoir donné, pendant toute sa vie, des témoignages du vif intérêt qu'il portait aux établissements d'instruction publique, a voulu leur continuer ses bienfaits, même après sa mort. Son testament en est une preuve touchante ; plusieurs colléges et écoles primaires ont hérité du fruit de ses économies. Il a fondé des bourses, des prix d'encouragement en leur faveur. La reconnaissance lui commandait de ne pas oublier, dans cette circonstance, la ville à laquelle il devait le bienfait de sa première éducation. Il a fondé trois bourses pour le collége de Sedan ; une bourse en faveur d'un Sedanais à l'Université de Paris ; trois prix pour le collége et les écoles primaires de Sedan. Nous l'avons déjà compté parmi les bienfaiteurs de l'hospice de la même ville ; nous avons vu qu'il y fonda une école gratuite de filles ; ajoutons ici qu'il y fonda plusieurs lits. Il constitua une rente pour l'entretien d'une pensionnaire chez les religieuses de la *Propagation de la foi,* et pour un établissement de secours à domicile dans la commune de Bazeilles.

Jean Bardou, né à Torcy près Sedan, en 1729, mérite aussi de prendre place parmi les littérateurs sedanais qui ont attiré l'attention de leurs contemporains. Après avoir fait toutes ses huma-

(1) *Journal de Trévoux*, septembre 1739. — *Examen impartial de plusieurs observations sur la littérature, par le P. Lenoir-Dupari, jésuite.* — *Biog. ardenn.*

Digitized by Google

nités à Sedan, au collége des Jésuites, les révérends Pères l'engagèrent à entrer dans leur compagnie; mais il préféra entrer au séminaire de Reims, y faire ses études théologiques, et se dévouer ensuite au ministère pastoral. Il fut successivement curé de Vivier-au-Court (1769), de Rilly-aux-Oies; puis nommé chanoine de la cathédrale de Reims (1774), bénéfice qu'il résigna presque aussitôt, pour rentrer dans le service paroissial. Il prit possession de la cure de Saint-Lambert, qu'il ne tarda pas à abandonner pour revenir à Rilly-aux-Oies, où un ministère moins actif lui permettait de consacrer plus de temps à la culture des lettres.

Pendant la première période de sa vie pastorale, Bardou se livra avec zèle à l'exercice de la prédication. Sedan, Charleville, Rethel, Reims furent tour-à-tour un brillant théâtre, où il recueillit des applaudissements flatteurs. Mais il s'aperçut bientôt que ces succès de tribune, qui peuvent pour un moment chatouiller l'amour-propre de l'orateur, ne sont pour l'ordinaire qu'éphémères et transitoires, quant aux effets qu'ils produisent sur les auditeurs. Aussi renonça-t-il de bonne heure aux discours d'apparât, à l'*æs sonans*, au *cymbalum tinniens*, dont parle saint Paul. Il demeura modestement dans sa petite paroisse, se borna à l'explication simple et claire du dogme et de la morale, et aux exhortations familières qui, à son avis, avaient beaucoup plus de puissance pour faire aimer la doctrine évangélique, que les belles phrases et les grands mouvements oratoires. Il se plut particulièrement à

Digitized by Google

catéchiser les enfants ; et, prenant pour modèle le docte Gerson, qui, après avoir été chancelier de l'Université de Paris, et la lumière de plusieurs conciles, se fit lui-même simple catéchiste dans une église de Lyon, Bardou se dévoua à l'instruction religieuse des enfants de sa paroisse, et trouva son bonheur à leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu (1).

Bardou était né observateur ; il était doué d'un esprit fin et pénétrant et saisissait à merveille les travers de la société. Il les mit en relief dans un premier ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Histoire de Laurent Marcel, ou l'Observateur sans préjugés*, et dont il y eut trois éditions (2). L'auteur se propose pour but principal « de faire discerner le véritable esprit des lois de la religion, d'avec les erreurs populaires et les superstitions ridicules qui les ont si prodigieusement défigurées. » Le but est excellent ; mais il est à regretter que le style de ce roman soit trop diffus et trop négligé ; en voulant égayer ses lecteurs, l'auteur tombe dans le mauvais goût et même dans le trivial ; et, à force d'être indépendant dans ses jugements sur les hommes et sur les choses, il est frondeur, léger, quelquefois même injuste. Il a essuyé, à l'occasion de cet ouvrage, des reproches qui lui ont fait regretter à lui-même les inexactitudes et les fausses appréciations qui s'y rencontrent (3).

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Bardou*.

(2) Bouillon, 1770. Lille, 1779, 1781, 4 vol.

(3) *Lettre de Bardou* écrite en 1803 à l'auteur de la *Biographie ardennaise*.

Digitized by Google

Mais Bardou n'a pas toujours écrit dans le même style. Lorsqu'il traite la philosophie chrétienne, ou qu'il prend le rôle d'apologiste de la religion, il sait se tenir à la hauteur de son sujet. Son ouvrage en trois volumes intitulé : *L'esprit des apologistes de la religion chrétienne*, a mérité l'éloge de ceux qui l'ont lu et apprécié (1). « Cet ouvrage, dit l'auteur, est proprement un extrait de plus de 60 apologies de la religion que les gens d'études seuls auraient le loisir de parcourir. » Dans les deux premiers volumes, l'auteur examine les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, en établit l'authenticité, la véracité, l'inspiration divine ; il répond aux objections capitales qui ont été faites contre ces livres dans le dessein de ruiner la religion de Jésus-Christ ; et dans le troisième volume, il y trace le tableau du christianisme, d'après la doctrine de son divin fondateur, et démontre que « de toutes les législations religieuses, celle de l'Evangile est la plus pure et la plus conforme aux règles d'une sage et saine politique ; qu'elle est assortie à tous les Etats, à tous les gouvernements, et qu'il n'est point de peuples dont elle ne puisse faire le bonheur et la tranquillité » (2). A cette époque, « peu d'écrivains avaient entrepris de traiter à part cette matière, et de faire face aux calomnies et aux

(1) *L'esprit des apologistes de la religion chrétienne, ou Réunion des preuves les plus sensibles et les plus convaincantes qui ont servi à sa défense, avec les réponses aux principales objections.* Bouillon, 1776, 3 vol. in-12.

(2) *Journal encyclop.*, mai 1776, tome IV.

Digitized by Google

fables qui se trouvent répandues dans une infinité de brochures, pour rendre les chrétiens et le christianisme odieux ; c'est à quoi l'auteur paraît s'être appliqué avec le plus grand succès (1). »

Le curé de Rilly-aux-Oies écrivait beaucoup. Un de ses manuscrits, intitulé : *Journal d'un homme de lettres*, forme 6 volumes in-4° de 400 pages chacun. C'est un recueil d'anecdotes tirées de l'histoire ancienne et moderne, de singularités remarquables, d'observations curieuses et utiles, de descriptions, de récits, de portraits, de réflexions morales, de saillies, de bons mots, etc. On a fait de ce manuscrit un extrait, en 3 volumes in-8° et en forme de dictionnaire, qui a paru sous le titre de : *Amusements d'un philosophe solitaire* (2). Il paraît que cet extrait a été fait sans trop de discernement et de goût de la part des éditeurs, et que les faits y sont représentés d'une manière incohérente et tronquée. L'auteur en était très-peu satisfait, et des critiques l'ont censuré amèrement.

Bardou a encore laissé en manuscrit : *Progrès de l'esprit humain dans la recherche des vérités intellectuelles et religieuses*, pour servir d'introduction à l'*Esprit des apologistes de la religion*, et plusieurs autres ouvrages dans le genre de *Laurent Marcel*, qui contiennent, d'après l'auteur, « un plan d'éducation presque tout fondé sur des faits tirés en partie des voyageurs les plus véridiques, sur l'état actuel des mœurs, pratiques

(1) *Journal encyclop.*, mai 1776, tom. IV.

(2) Bouillon, 1783.

Digitized by Google

et usages des peuples connus et surtout de ceux d'Europe (1). »

L'abbé Demaugre est aussi un littérateur du XVIIIe siècle, dont le nom doit être cité dans une monographie telle que celle-ci. Né à Sedan, en 1714, d'une famille honorable (son père était commandant de la milice frontière), il fit d'excellentes études au collége de cette ville, et se détermina en 1737 à entrer dans l'institut des Jésuites. Comme tous les membres de cette société célèbre, il fut appelé, après son noviciat, à professer les belles-lettres. Envoyé à Metz, il y remplit cette charge avec autant de zèle que de capacité. Il débuta, pendant son séjour en cette ville, dans la carrière littéraire par une satyre en vers qui fit beaucoup de bruit. « Un président au parlement de Metz, dit l'abbé Bouillot, ambitionnait de se faire un nom parmi les poètes du XVIIIe siècle, et croyait y parvenir en répandant çà et là des feuilles volantes de sa composition, qui n'offraient guère que de mauvaise prose rimée. Une satyre en vers sortie de la plume du P. Demaugre, suffit pour pulvériser cette choquante prétention. Plein de traits et de saillies, ce pamphlet fit du bruit; les copies s'en multiplièrent; il circula dans tous les salons de Metz, et le rimailleur lorrain, profondément stigmatisé, devint la fable de la ville et des champs. L'amour-propre exaspéré jeta les hauts cris, et force fut au jeune jésuite de quitter sa chaire en 1742, et de fuir pour se dérober à des éventualités fâcheuses (2). »

(1) Voyez *Biog. ardenn.*, art. *Bardou.*

(2) *Biog. ardenn.*, art. *Demaugre.*

Digitized by Google

Après quelques années, il prit le parti de quitter l'institut de Saint-Ignace et de se faire prêtre séculier pour s'occuper du ministère paroissial. C'est à la suite de cette détermination qu'il remplit les modestes fonctions de vicaire au village de Balan, jusqu'à ce qu'en 1747, il fut promu à la cure de Chauvency-Saint-Hubert, qu'il occupa pendant 16 ans. Il était encore curé de cette paroisse, quand il composa une *Requête* (en vers) *à l'Impératrice Marie-Thérèse* (1), qui lui valut de la part de cette grande souveraine une réponse flatteuse et une gratification de 100 ducats. Il prononça, à Montmédy, en 1761, l'*Oraison funèbre du maréchal de Belle-Isle* (2). Nommé, en 1763, curé de Givet-Saint-Hilaire, il s'y distingua par des sermons qui attiraient tous les militaires de la garnison de cette ville. L'abbé Demaugre affectionnait particulièrement le soldat. Il s'appliquait à l'intéresser par un langage militaire, par des raisonnements et des comparaisons tirées de l'art de la guerre, et atteignait ainsi parfaitement le but qu'il se proposait : l'instruire et le moraliser. Pendant qu'il était curé de Givet, il prononça, en 1765, l'*Oraison funèbre de dom Menne-Effleur, abbé d'Orval* (3), qu'il livra à l'impression, ainsi que l'*Eloge du chevalier Bayard,* qu'il fit à Mézières, en 1770, et qu'il laissa en manuscrit. Il composa en outre, avec des extraits ou fragments de ses sermons, un recueil qu'il publia sous ce titre : *Le Militaire*

(1) Sedan, 1760.

(2) Charleville, 1761.

(3) Charleville, 1765.

Digitized by Google

chrétien, après qu'en 1775 il eut quitté la cure de Givet pour prendre possession de celle de Gentilly, près de Paris. Cet ouvrage eut plusieurs éditions avant la Révolution, et fut réimprimé à Givet en 1825, sans nom d'auteur, avec un ordinaire de la messe et quelques prières (1). Il abandonna la cure de Gentilly en 1780, après que son frère, procureur général de l'ordre des Prémontrés, lui eût résigné le prieuré simple de Saint-Côme de Châblis. C'est de là qu'il vint à Sedan prononcer son *Discours sur le rétablissement du culte public de la religion catholique dans cette ville*. Il le fit imprimer à Bouillon en 1785, avec une dédicace à MM. les maire et échevins, curé, marguilliers, magistrats et habitants de la ville de Sedan, dans laquelle il dit : « J'ai prononcé ce » discours une fois dans votre église : on eût dé» siré alors que je le fisse imprimer, et je ne me » suis refusé aux instances qu'on m'a faites, que » dans l'espoir que l'occasion pourrait se présen» ter de le répéter. L'éloignement, l'âge et les » infirmités m'ôtant cette douce espérance, je le » livre, Messieurs, à l'impression, pour perpétuer » autant qu'il est en moi le souvenir de la piété de » votre premier gouverneur, et pour laisser à mes » concitoyens un monument de mon sincère atta» chement et de mon tendre zèle pour la réunion » de nos frères séparés à l'ancienne religion de » leurs pères. »

L'abbé Demaugre ne conserva le bénéfice de Châblis que jusqu'en 1788 ; il le résigna lui-même

(1) Paris, 1776, 1785 et 1786. — Givet, Gamache, 1825.

Digitized by Google

à un Prémontré ardennais, pour se retirer à Yvois-Carignan, où il mourut en 1801, à l'âge de 87 ans.

« A un esprit cultivé, l'abbé Demaugre joignait une imagination vive et saillante, de la gaîté, une mémoire ornée d'agréables connaissances, et le talent d'assaisonner la conversation de ce sel qui la rend intéressante et la fait rechercher (1). » Les devoirs de la vie religieuse ne l'avaient pas empêché, dans sa jeunesse, de se livrer à la poésie : dans un âge plus avancé, il ressentait encore le feu sacré. Il adressa à un de ses amis une pièce de vers latins, où il décrit avec beaucoup de charme et d'originalité un repas de gastronomes, ainsi que les jeux de *wistz* et de *reversi* (2). Mais son œuvre poétique la plus importante, c'est la traduction en distiques latins du *Psautier*. Le poète a pris à tâche, et souvent avec un admirable succès, de concentrer le sens de chaque verset dans un seul distique. Nous n'avons de cet œuvre qu'un fragment imprimé, qui fait regretter que le reste ne le soit pas : ce sont *les sept Psaumes de la pénitence*, qu'il publia à Paris en 1786. Après sa mort, l'ouvrage entier fut trouvé manuscrit dans ses papiers.

Ne passons pas sous silence Nicolas Jacquemin, né à Osne près Carignan en 1736. Voici ce qu'en dit Dom L'Ecuy, dans ses *Annales d'Yvois-Carignan et de Mouzon*. « Après de bonnes études, il embrassa l'état ecclésiastique et fut professeur d'humanités au collége de Sedan, lors de la sup-

(1) *Biog. ardenn.*, art. *Demaugre*.

(2) *Ad D. Abbatem Quintiaci, Priorem Cabliaci*. Paris, 1785.

Digitized by Google

pression des Jésuites. Il a exercé ces fonctions pendant huit ans, et passa ensuite à l'Hôtel-Dieu de cette ville en qualité de chapelain. En 1775, il partit pour la Guyane comme missionnaire, et fut curé à Sinnamary pendant dix ans. Pie VI récompensa son zèle et ses services par des lettres de préfet apostolique dans l'île de Cayenne et terre-ferme de la Guyane française, en date du 13 mars 1787, et le fit en outre protonotaire apostolique. Se disposant à repasser en France vers 1797, les Indiens, dont il avait gagné la confiance, firent ce qu'ils purent pour le retenir, et lui dirent dans leur langage : *Galibi benare amore nissa oua*, c'est-à-dire, *mon ami, toi aller pas*, lui promettant qu'ils chasseraient et qu'ils pêcheraient pour lui, en sorte que rien ne lui manquerait. De retour en France, il fut nommé par le concile des Constitutionnels assemblé en 1797, évêque de Cayenne, et sacré comme tel en 1798. C'était échanger contre un titre et des pouvoirs bien caducs, ceux qu'il tenait du siége apostolique et les glorieux témoignages qui les avaient accompagnés ; il ne put, au reste, aller prendre possession de cet évêché, qui n'était reconnu ni par la cour de Rome, ni même par l'autorité civile de ce temps. Il crut néanmoins, lors du Concordat, devoir en donner sa démission, et quelque temps après il obtint du gouvernement français une pension de 1,200 fr. Il mourut en 1820, dans le poste modeste de curé d'un village près de Montereau, département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux. On a de lui : 1° *Rapport concernant l'état de la religion dans les colonies du Nouveau-Monde;* 1798, 12 pages

Digitized by Google

in-8°, inséré dans les *Annales de la religion*, t. 6, n° 2. — 2° *Mémoire sur la Guyane française*. Paris, 1798, in-12, 108 p. — 3° *Mémoire sur la Louisiane, contenant la description du sol et des productions de cette île, et les moyens de la rendre florissante en peu de temps, avec un vocabulaire et un abrégé de la grammaire et de la langue des sauvages*. Paris, 1803, in-12 de 167 pages (1). »

Le nom de Pierre Baudin mérite aussi d'être cité parmi ceux de nos littérateurs et de nos savants. Né à Sedan en 1748, fils d'un receveur particulier des finances et petit-fils du poète La Fueille dont nous avons parlé, il était directeur des postes dans sa ville natale, quand éclata la révolution de 1789. Nous l'avons vu figurer comme maire, à Sedan, dans les événements de 1790, et comme représentant à l'Assemblée législative et à la Convention. L'énergie de son patriotisme était connue, et les *Discours* ainsi que les *Mémoires* qu'il a laissés en font foi. Mais il ne poussa jamais le fanatisme révolutionnaire jusqu'à sacrifier des victimes sur l'autel de la liberté ; et, lors du procès de Louis XVI, Baudin vota pour l'appel au peuple.

Il avait fait une étude particulière du droit et de la législation ; il fit partie de la commission des Onze qui prépara la Constitution directoriale, et fut nommé au conseil des Anciens. Il occupa une chaire de droit dans une des écoles centrales de Paris, fut admis à l'*Institut*, et prêta une collaboration active au *Journal des Savants*. Baudin était membre du Corps législatif, lorsqu'il mourut en 1799.

(1) *Annales d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, p. 409.

Digitized by Google

Nous nous contenterons de mentionner les suivants et de donner les titres de leurs ouvrages.

Daniel Martin, né à Sedan vers 1580, maître de grammaire à Strasbourg et célèbre linguiste, a laissé : *Grammatica gallica* (1). — *Favus præceptorum linguæ gallicæ* (2). — *Acheminement à la langue allemande,* ou le *Guidon allemand* (3).

Mortchambert, né à Sedan vers le commencement du XVIIe siècle, est auteur de *La sépulture chrétienne* (4).

Jean de Brisbart, aussi Sedanais, a publié les *Trophées de la mort,* traduction du livre de Charles Drelincourt, professeur de médecine à Leyde, intitulé : *Libitinæ trophæa* (5).

Jean Martin, soldat de la milice bourgeoise, a publié : *Le baume pour les malades* (6).

Doiré, maréchal-de-camp, ingénieur en chef et directeur de l'école du génie, à Sedan, mort en 1745, a laissé des *Mémoires historiques, ou Recueil de pièces sur Sedan* (manuscrit).

Lannoy, lieutenant particulier des eaux et forêts, mort en 1754, est auteur de : *Antiquités de Sedan et villes frontières de la Meuse* (manuscrit in-fol. de 116 pages).

Alexandre-Philippe Desmoulins, né à Paris, inspecteur général des fermes à Sedan, en 1790.

(1) Strasbourg, 1619.

(2) Ibid., 1622.

(3) Ibid., 1635 et 1663.

(4) Sedan, 1653.

(5) Leyde, 1689.

(6) Sedan, P. Jannon, 1638.

Digitized by Google

Il fit imprimer à cette époque le premier chant d'un poème intitulé : *La Maltéide, ou le siège de Malte* (1).

Delion-Barufla, natif ou du moins habitant de Sedan, a publié en 1802 : *Dictionnaire des synonymes et des homonymes,* et a retouché la grammaire de Lhomond.

Signalons encore M. Bourgin, qui, pendant huit années qu'il fut curé de Sedan, a illustré sa chaire par son éloquence vive, facile, persuasive, et qui, malgré les soins multipliés que lui imposait la charge pastorale dans cette populeuse cité, trouva encore le temps d'écrire : *Le Politique chrétien, ou la Religion vengée des outrages de l'incrédulité sous le seul rapport de la politique* (2). Ouvrage de circonstance, *le Politique chrétien* fut remarqué à l'époque où il parut. Il professe le légitimisme le plus pur, et se montre très-chaud partisan des opinions gallicanes. « C'est, dit l'auteur dans sa préface, un discours raisonné, historique et moral sur des faits encore récents, dont il importe à chacun de nous de connaître les causes et les effets, afin de juger sainement notre conduite passée et de régler sagement notre conduite future. » Dans le premier livre, il démontre « la préférence qu'une saine politique doit donner à la religion sur l'incrédulité, pour affermir un gouvernement et régir avec sagesse les grands intérêts d'une nation. » Dans le deuxième, il appuie sa doctrine sur l'expérience, sur l'histoire et l'autorité des faits.

(1) Bouillon, 1790.

(2) Paris, Le Clerc, 1815, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Terminons enfin cette nomenclature de littérateurs sedanais, en nommant M. Jacques Peyran, né à Genève en 1788. Reçu ministre en 1812, il fut préposé à la vocation de l'église calviniste de Sedan, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1853. On a de lui : 1° *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan* (1). Elle n'est pas aussi complète que l'auteur aurait pu la faire. 2° *Discours sur l'avènement de Louis XVIII au trône,* prononcé le 1er mai 1814, dans l'église réformée de Sedan (2). 3° *Récit de la découverte des cercueils de Henri de La Tour*, etc. (3). 4° *Instructions et méditations sur divers textes des saintes Ecritures*, suivies d'un *Discours prononcé à l'occasion de la translation des cercueils des anciens souverains de Sedan* (4).

(1) Paris, Servier, 1826, 2 vol. in-8°.

(2) Sedan, Morin, 1814, in-8°.

(3) Sedan, Laroche-Jacob, 1842.

(4) Sedan, Laroche-Jacob, 1847, in-8°.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIV.

SOMMAIRE. Guerriers depuis la révolution de 89: Louis-Florentin Bertèche. — Joseph-Alexandre Macdonald, duc de Tarente. — René Savary, duc de Rovigo. — Jean-Baptiste Berton. — Albert-Désiré de Léocourt. — Lucien de Montagnac.

La suite de l'histoire de Sedan nous a montré que l'esprit militaire et l'humeur guerrière étaient assez généralement le caractère des habitants des Principautés des La Marck et des La Tour. Cette disposition continua sous Fabert et les gouverneurs qui lui succédèrent. On se souvient du témoignage de l'auteur des *Lettres sur l'état présent de l'Europe,* que nous avons cité, et qui constate, en l'année 1684, comme sortis de *l'Académie des Exercices,* au moins 80 officiers, tous enfants de Sedan, au service de France, en qualité de généraux, d'aides-de-camp, de colonels, de capitaines, de lieutenants et d'enseignes (1).

On ne voit pas que depuis l'époque où fut supprimée à Sedan *l'Académie des Exercices,* les Souverainetés aient été fécondes en guerriers de renom. Cela tient, sans doute, à l'état de calme dans lequel tomba Sedan après la révocation de l'édit de Nantes, et à l'esprit presque exclusivement mercantile qui domina dans cette ville, jusqu'à l'époque fameuse où la France, résistant

(1) Lettre X^e^.

Digitized by Google

à l'Europe entière, eut besoin de tous ses enfants pour faire face à l'ennemi. Les Sedanais alors retrouvèrent cette antique énergie, cette valeur martiale qui les avaient distingués sous Fabert et leurs anciens princes-souverains. Les descendants des vainqueurs de Douzy, de Beaumont, de la Marphée, brillèrent avec non moins d'éclat que leurs ancêtres, sous les drapeaux de la République et de l'Empire; et l'on peut même dire qu'il sortit de leurs rangs plusieurs hommes qui arrivèrent aux plus hauts grades de l'armée, et qui ne les obtinrent que comme récompense de leurs belles actions ou de leur courage héroïque.

En suivant l'ordre chronologique de la naissance, nous citerons d'abord Louis-Florentin Bertèche, connu anciennement dans l'armée sous le nom de *La Bretèche*. Il naquit à Sedan le 14 octobre 1764; entra comme volontaire au service de la marine, dans la légion de Lauzun, le 1er janvier 1779, et fit les campagnes de 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783, tant sur mer qu'en Amérique. Nommé sous-lieutenant au même corps le 21 janvier 1781, pendant qu'il se trouvait à l'île de la Grenade, il passa avec son grade dans le régiment de la Martinique, le 18 mars 1784. Il quitta ce corps pour cause de maladie et rentra en France au mois de septembre 1786. L'état de sa santé s'étant amélioré, il demanda à reprendre du service et fut admis comme gendarme, dans la compagnie écossaise de la maison du roi, à Lunéville, le 14 mars 1787. Réformé avec ce corps, le 1er juin 1788, il resta dans cette position jusqu'au 18 juin 1791, époque à laquelle il fut

Digitized by Google

nommé lieutenant dans la gendarmerie nationale (1). C'est en cette qualité qu'il se distingua à la bataille de Jemmapes, le 6 novembre 1792, en faisant preuve d'une bravoure et d'une intrépidité incomparables. « Le général Beurnonville se trouvait dans un pressant danger. Environné d'ennemis, il allait être pris ou tué. Bertèche accourt, combat et dégage le général. Mais bientôt un peloton de dragons ennemis revenant à la charge, les enveloppe tous deux. Le lieutenant ardennais ne veut point se rendre : prenant à deux mains son sabre comme les vieux héros d'Homère, il tue douze dragons et échappe aux autres, couvert de blessures. Il avait reçu 41 coups d'arme blanche et un coup de feu, qui, après l'avoir blessé au bras, avait tué son cheval. Sorti du danger, il rentra au camp des vainqueurs avec le général qu'il avait sauvé » (2).

Le général Dumouriez voulut récompenser le héros sur le champ de bataille même, et l'éleva au grade de capitaine au même corps. Mais le *Conseil exécutif provisoire*, « considérant que la bravoure dont le citoyen Bertèche avait donné des preuves à la bataille de Jemmapes, méritait de la part de la nation un gage authentique de sa reconnaissance, et que ses années de services devaient être comptées par le nombre de ses blessures, le nomma, le 31 décembre 1792, à la place de lieutenant-colonel de la première division de

(1) *La Légion d'Honneur : nomination du 4 frimaire an XII. — Etat de services.*

(2) *Biographie des contemporains.*

Digitized by Google

la gendarmerie nationale, à la résidence de Paris » (1).

Cette récompense ne fut pas jugée suffisante par la Convention nationale. Au nom des comités d'instruction publique et de la guerre, Marie-Joseph Chénier, député du département de Seine-et-Oise, fit le rapport suivant au sein de l'Assemblée, le 5 mars 1793 :

« Citoyens, il semblait difficile que parmi les » vainqueurs de Jemmapes, au milieu de cette » foule d'hommes intrépides qui ont scellé de » leur sang la liberté de la France et la conquête » de la Belgique, on pût trouver un citoyen placé » dans une telle position, qu'il ait dû naturelle- » ment fixer les regards de la Convention natio- » nale et se faire distinguer de tant de héros. Il » en existe un cependant, et *Bretèche* est cet » homme-là. Lieutenant depuis 14 ans dans l'ar- » mée française, il combattait pour la République » à cette mémorable bataille de Jemmapes. Il » sauve, au péril de sa vie, un homme, un citoyen » français, un général. Entouré bientôt d'enne- » mis nombreux et acharnés, après avoir immolé » douze d'entre eux, après avoir reçu 41 coups » de sabre, il échappe à une mort presque cer- » taine et rentre au camp des vainqueurs. Vous » l'avez vu parmi vous, citoyens ; vous avez été » attendris ; et l'enthousiasme patriotique dont il » a pénétré vos âmes, a versé un baume salutaire » sur ses blessures ; il se croit abondamment payé

(1) *Ordonnance du conseil exécutif prov.*, signée GARAT et BEURNONVILLE, le 7 mars 1793.

Digitized by Google

» de ce qu'il a fait pour la patrie, et sitôt que ses
» forces seront réparées, son désir unique est
» d'aller rejoindre ses braves compagnons d'armes
» et de verser le sang qui lui reste en défendant
» la République. Mais si, dans le fond de son
» cœur, il est assez grand pour se sentir récom-
» pensé par sa conscience, il n'est pas encore
» récompensé pour vous et pour la majesté du
» peuple que vous représentez. Il faut qu'un té-
» moignage imposant de la reconnaissance pu-
» blique serve d'exemple et d'encouragement
» éternel. Sans doute, on saura placer *Bretèche* au
» poste d'honneur; mais vos comités ont pensé
» que son avancement regardait le ministère de
» la guerre, seul responsable du choix des géné-
» raux et des officiers, et qui sans doute ne crain-
» dra point la responsabilité dans une occasion si
» belle. Lorsque les républiques anciennes, à
» l'époque de leur splendeur, voulaient récom-
» penser de grandes actions, une feuille de chêne
» payait la dette de la patrie. Quand ces récom-
» penses furent prodiguées, la liberté fut en péril;
» elle cessa d'exister quand ces récompenses ne
» suffisaient plus. Vous mettrez à profit cette
» grande leçon de l'expérience; vous n'avilirez
» pas le sang d'un patriote jusqu'à le payer avec
» de l'or. La reconnaissance nationale est le véri-
» table prix des belles actions; laissez les trésors
» aux tyrans; la gloire est la monnaie des répu-
» bliques. Les généraux, les soldats des rois con-
» naissent le point d'honneur; les républicains
» seuls connaissent la gloire et sont dignes de
» l'apprécier. Que *Bretèche* en jouisse, elle fut sa

Digitized by Google

» conquête à Jemmapes. Qu'il se présente à la
» barre de la Convention nationale. Qu'il soit
» solennellement appelé dans cette enceinte, où
» sont discutés les intérêts du premier peuple de
» la terre. Qu'il montre à vos yeux ses 40 bles-
» sures; que la couronne de chêne, prix du ci-
» visme et du courage, soit posée par le président
» de la Convention nationale, sur cette tête cou-
» verte de cicatrices. Puisqu'il fut tant de fois
» atteint par le sabre de l'ennemi, que le sabre
» national soit mis en ses mains; qu'armé de ce
» glaive sacré, il se plonge encore au milieu des
» rangs de nos adversaires; que ceux qui ont
» échappé aux coups qu'il a portés à Jemmapes,
» le reconnaissent et pâlissent, et que le nom de
» la République française, gravé sur la lame du
» sabre, étincelle au milieu des combats, en-
» flamme et rallie nos guerriers, renverse les ba-
» taillons d'esclaves, et frappe les tyrans du coup
» mortel. N'en doutez pas, représentants de la
» France, c'est par de tels moyens qu'on fait un
» peuple de héros; cette couronne de chêne fera
» tomber des couronnes d'or. Avec quelle émo-
» tion les armées françaises vont apprendre la
» justice éclatante que vous rendez à *Bretèche!*
» Tous les soldats, tous les citoyens de la Répu-
» blique voudront mériter la même récompense;
» ils liront votre décret en versant des larmes, et
» ces larmes héroïques seront l'arrêt de mort des
» rois oppresseurs. Quelques revers ne font qu'ir-
» riter le courage; ils cimentent les anciennes
» victoires et nous garantissent de nouveaux suc-
» cès. Bientôt les libérateurs de la Belgique auront

Digitized by Google

» délivré la Hollande ; la liberté plane sur l'Eu-
» rope, elle promène du Nord au Midi l'étendard
» des trois couleurs, signe de la régénération des
» peuples ; encore quelques mois, et, foulant aux
» pieds les despotes auxquels vous avez déclaré
» la guerre, vous déclarerez la paix au monde ;
» vous déclarerez en même temps que les armées
» françaises ont bien mérité de la République, en
» attendant que la voix des nations vous rende
» justice et vous réponde que le peuple français
» et la Convention nationale ont bien mérité du
» genre humain. »

» La Convention nationale, après avoir entendu ce rapport, rendit, séance tenante, le décret dont voici le texte :

« Art. I. A la séance de demain, *Bretèche* sera présenté à la Convention nationale par le ministre de la guerre ; le président l'appellera dans le sein de l'Assemblée.

» Art. II. Le président de la Convention nationale posera sur la tête de *Bretèche* la couronne de chêne ; il lui donnera le baiser civique et l'armera du sabre.

» Art. III. Sur la lame du sabre seront gravés ces mots : *La République française à Bretèche.*

» Art. IV. Le présent décret sera lu publiquement à la tête de tous les corps de l'armée....

» A Paris, le 5e jour du mois de mars 1793, l'an second de la République française. »

» La présentation de Bertèche eut lieu, en effet, dans la séance du mercredi 6 mars 1793. A son aspect, des applaudissements unanimes et

Digitized by Google

prolongés s'élevèrent dans toutes les parties de la salle. Le ministre de la guerre Beurnonville, s'adressant alors à l'Assemblée, s'exprima en ces termes :

« Citoyens législateurs, j'obéis à la fois à votre » décret et au vœu de mon cœur, en vous pré- » sentant le brave Bertèche. La couronne civique » que vous lui avez décernée pour prix du sang » qu'il a versé en combattant à Jemmapes, est » pour lui la plus belle récompense, et pour le » soldat français le plus beau sujet d'émulation. » Jamais Français ne mérita mieux de sa patrie » que Bertèche ; comme soldat il est couvert de » 41 blessures qu'il reçut en défendant les droits » et la liberté de son pays ; comme citoyen, il a » sauvé les jours de plusieurs de ses frères. Moi, » qui suis de ce nombre, je regarde comme un » des beaux jours de ma vie celui où je puis lui » témoigner publiquement ma reconnaissance et » assister au triomphe civique que vous lui avez » préparé. »

» Cette allocution, prononcée d'une voix émue, fut couverte d'applaudissements.

» Le président, Dubois-Crancé, prit ensuite la parole et dit :

« Citoyens, Lepelletier fut assassiné pour avoir » prononcé la condamnation d'un tyran, et la » Convention lui décerna les honneurs de l'apo- » théose ; mais sa cendre inanimée n'a pu jouir » de la reconnaissance publique. Brave Bertèche, » comme Lepelletier, tu as versé ton sang pour » cimenter la liberté, mais grâces en soient ren-

Digitized by Google

» dues au génie de la France, malgré tes 41 bles-
» sures, ce n'est point ta tombe que nous couvri-
» rons de fleurs, c'est ton front, sur lequel les
» représentants du peuple français vont attacher
» la palme du civisme et de l'immortalité. Viens
» recevoir le prix de ton courage et de tes vertus!
» Que ton exemple enflamme nos guerriers et
» qu'il apprenne aux despotes ce que 3 millions
» de Français, prêts à t'imiter, peuvent recueillir
» de lauriers avant de succomber. »

» Après ce discours, Bertèche monte au fauteuil du président, qui l'embrasse, lui pose une couronne civique sur la tête, lui donne un sabre et lui offre un siége à ses côtés. Les applaudissements de l'Assemblée et des spectateurs redoublent alors et se prolongent pendant plusieurs minutes. Quand le silence est rétabli, Bertèche prend à son tour la parole et dit :

« Citoyen président, l'Assemblée nationale me
» comble d'honneurs et de bienfaits; je n'ai qu'un
» regret en lui témoignant toute ma gratitude,
» c'est de n'avoir qu'une vie à lui offrir pour le
» salut de la République. »

» Les applaudissements recommencent, et Bertèche s'assied, tenant le sabre qui lui a été remis.

» Dubois-Crancé se lève alors et dit :

« Je fais observer à l'Assemblée que le respec-
» table citoyen qui siége à côté de votre président
» est trop incommodé pour ceindre son sabre;
» mais il en saura faire un bon usage quand il
» sera guéri. »

Digitized by Google

» De nouveaux battements de main se font entendre, et après être resté quelques instants, Bertèche sort de la salle au milieu des acclamations unanimes (1). »

Le 7 mars 1793, en vertu d'un décret de la Convention, il fut nommé colonel du 16e régiment de chasseurs à cheval, et au mois de floréal an II (mai 1794), un arrêté du comité de salut public le nomma général commandant de l'Ecole-de-Mars (2).

A cette époque il revint à Sedan, et c'est pendant son séjour dans sa ville natale qu'eut lieu la malheureuse affaire de Bouillon, du 30 floréal an II, dont nous avons parlé. A la nouvelle du désastre, le général Marchand, le citoyen Garet, commandant de la place, et le commandant de l'Ecole-de-Mars se portèrent vers le faubourg du Fond-de-Givonne. Le général et le commandant de place, dans le premier moment de confusion qu'occasionna cette nouvelle, croyant l'ennemi très-proche, désiraient avoir des renseignements positifs sur sa position ou ses mouvements. L'humeur chevaleresque de Bertèche le porta aussitôt à s'offrir pour aller faire cette reconnaissance, déclarant que pour preuve qu'il aurait reconnu l'ennemi, il ramènerait un prisonnier sous peu d'heures. Un jeune gendarme se présenta volontairement pour l'accompagner. Ils partirent de suite; et en peu de temps, ils revinrent rendre compte de leur mission, ramenant en effet, comme Bertèche l'avait promis, un hussard du

(1) *Légion-d'Honneur :* Nomination du 4 frimaire an XII.

(2) *Etat de services.*

Digitized by Google

régiment de Frenskinski, qu'ils avaient pris aux portes de Bouillon (1).

Bertèche ne conserva que pendant quelques mois les fonctions de commandant de l'Ecole-de-Mars. Nommé derechef colonel du 16e régiment de chasseurs, le 14 nivôse an III (2), il fit, à la tête de ce corps, les guerres de la Vendée, dans l'armée des côtes de Cherbourg, où il montra cette ardeur intrépide qui le distinguait, que ses supérieurs étaient obligés de modérer et de contenir, et qui lui mérita plusieurs félicitations de la part du général en chef (3). Dans l'affaire de Craon, contre les Chouans, il fut frappé d'un coup de feu à l'épaule droite, qui aggrava l'état d'infirmité dans lequel il se trouvait par suite des blessures qu'il avait reçues à Jemmapes. Il fut contraint alors de se retirer du service, et le 17 thermidor an IV, il revint à Sedan avec une pension, qui lui fut accordée pour cause de blessures jugées alors incurables.

(1) *Registre des délibérations du conseil défensif de la place de Sedan,* séance du 24 fructidor an II.

(2) *Etat de services.*

(3) « Alençon, au quartier-général, le 20 messidor an III de la République, une et indivisible.

Le général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg,

Au chef de brigade *Bretèche,* commandant dans les districts de Falaise et Argentan, à Condé-sur-Noireau.

Je me félicite infiniment, brave *La Bretèche,* de la pensée heureuse que j'eus, en vous confiant le soin de purger les rives de l'Orne de tous les brigands qui les infestaient. Qui, mieux que vous, pouvait, comme Thésée, purger le monde des monstres qui le déshonorent! Continuez, brave soutien de la République, à l'affermir par l'énergie de votre courage, ainsi que par la justice et la bienfaisance de vos actions.

Salut et fraternité. AUBERT-DU BAYET. »

Digitized by Google

Cependant, dès le 11 vendémiaire an VI, Bertèche rentra en activité comme capitaine en premier de la 155e compagnie des vétérans, devenue la 6e compagnie du 1er bataillon de la 6e demi-brigade des vétérans, à l'époque de l'embrigadement de ce corps, et continua à servir en cette qualité jusqu'au 30 fructidor an XII. Il avait été décoré le 4 frimaire précédent de la croix de la Légion-d'Honneur. Mais alors ses blessures et ses fatigues avaient de nouveau altéré sa santé, et il entra à l'hôpital civil et militaire de Mézières. C'est là que, soumis à l'inspection des médecins, il fut déclaré avoir perdu l'usage total de trois membres (1), et définitivement admis à la retraite, le 9 ventôse an XIII, avec une pension de 2,960 francs 20 centimes (2).

(1) *Rapport des médecins.*

(2) Paris, 9 ventôse an XIII.

Le chef de la 3e division du ministère de la guerre,

A Monsieur Bertèche (Louis-Florentin), ex-chef de brigade au 6e régiment de chasseurs, et capitaine de la 6e demi-brigade des vétérans, résidant à Sedan, département des Ardennes.

Le ministre me charge de vous annoncer, Monsieur, que sur le compte qu'il a rendu à l'Empereur de vos services et de vos blessures, Sa Majesté vous a accordé par décret de ce jour une solde de retraite de deux mille neuf cent soixante francs vingt centimes.

Son Excellence vient d'autoriser le commissaire ordonnateur de la 2e division à vous la faire payer dans la commune où vous résidez.

Je vous salue. GONTHOT. »

« Vu pour continuation, le 28 juillet 1814.

L.-P. PARENT,
Commissaire des guerres, à Mézières. »

Digitized by Google

Il se retira à Sedan, puis à Bouillon. Il habitait cette dernière ville, quand, par un décret impérial donné à Finckestein le 31 mai 1807, il fut nommé électeur de l'arrondissement de Sedan.

Lors des désastres de nos armées, voyant la France envahie par les troupes étrangères, le brave colonel Bertèche sentit revivre sa vieille ardeur guerrière, et jugea que, dans de telles circonstances, il ne devait pas demeurer tranquille spectateur des dangers de la patrie. Il offrit ses services à l'Empereur. Napoléon, qui avait toujours professé pour le vieux brave une estime à part, accepta ses offres; et le 25 janvier 1814, Bertèche reçut à Sedan, du général comte de Beurnonville, commissaire extraordinaire dans la 2e division militaire à Mézières, l'autorisation « de lever et former une *Compagnie franche*, composée d'hommes choisis parmi les plus braves habitants du département des Ardennes, » sous la direction du général Janssens, commandant la deuxième division militaire, et fut désigné par cet officier supérieur, le 2 mai 1814, pour commander la levée en masse dans l'arrondissement de Rethel. Bertèche organisait en même temps sa colonne mobile et s'apprêtait à courir sus aux Cosaques.

Rethel et les villages de l'arrondissement se rappelleront toujours la bouillante énergie du colonel, qui alors était surnommé le *dur-à-cuire*, et qui, en effet, n'était pas toujours *commode*. Les villages de Bergnicourt, de Tagnon, d'Arnicourt, d'Ecly, de Château-Porcien furent tour-à-tour le théâtre de ses exploits. A la tête de sa colonne mobile, il tint longtemps les Russes en échec,

Digitized by Google

leur défendit l'approche de Rethel; et par les escarmouches multipliées qu'il eut avec eux et où il était toujours vainqueur, il rendit un véritable service à l'Empereur, qui alors opérait en Champagne.

Bientôt, néanmoins, il fallut céder à la force majeure. Un corps d'armée de 6,000 hommes, commandé par le général Woronsoff en personne, apparut devant Rethel. La ville, qui ne présentait aucun moyen de défense, était dans un péril imminent. Le maire jugea qu'il n'était plus temps d'opposer la résistance, et qu'il était prudent d'offrir une capitulation. Après avoir pris l'avis de son conseil, il eut, à ce sujet, avec le colonel Bertèche, un entretien qui mérite d'être rapporté. Nous l'empruntons à M. Chéri Pauffin, historien de la localité.

« Le maire lui exposa la situation affligeante où l'on se trouvait; Bertèche ne la dissimula pas, il la connaissait tout entière de son côté; mais il demanda d'un air sévère où l'on voulait en venir. Le maire lui fit le dénombrement de nos forces : le commandant n'avait plus avec lui que 200 hommes environ, et la garde nationale avec les pompiers à peu près autant. 400 hommes, dont 200 bourgeois, pouvaient-ils tenir tête à 6,000 hommes de troupes réglées, munies d'un parc d'artillerie? — « Il ne s'agit pas de savoir si nous » le pouvons, répondit vivement Bertèche, mais si » nous le devons. » — « C'est ce que je dénie, ré- » pondit froidement le maire; Rethel me semble » avoir fait sa part jusqu'ici, c'est une ville ou- » verte, et je dois éviter, s'il en est temps encore,

Digitized by Google

» à mes administrés, qui sont mes enfants, l'in-
» cendie, le pillage, le viol et l'assassinat. » Et Bertèche de s'emporter, reconnaissant mal, dans ses expressions pétulantes, le courage civique de notre premier magistrat qui souffrait tant! — « Les Russes s'avancent, cria quelqu'un du de-
» hors. » — Croyez-moi, commandant, faites
» retirer vos hommes; je veux tenter une capi-
» tulation. » — Bertèche était furieux et désespéré : « Si vous capitulez, que devient mon hon-
» neur et celui de mes hommes? » — « Com-
» mandant, reprit le maire, la campagne n'est
» pas finie, ne sacrifiez pas la poignée de braves
» que vous commandez, et qui pourra encore
» servir la patrie plus utilement; d'ailleurs, si
» j'échoue dans ma tentative, je ferai sonner le
» tocsin, et vous pourrez alors revenir combattre
» avec nous. Le reste à la grâce de Dieu! » — Bertèche parla d'honneurs militaires qui lui étaient dûs en cas de capitulation; on lui promit de s'occuper de cette formalité guerrière, et il fit provisoirement retirer son monde vers Pargny....

« Cependant, continue l'historien de Rethel, une nombreuse avant-garde russe venait de s'avancer avec prudence et lenteur dans le faubourg de Liesse..... La plus vive anxiété régnait dans le conseil de ville, et, observation digne de remarque, les ennemis s'étaient arrêtés comme s'ils attendaient quelqu'un. Palhen, le redoutable Palhen, général de brigade, dont le nom est si connu dans l'histoire de Russie, excitait et gourmandait le général en chef, lorsque la grille s'ouvrit et donna passage à deux hommes : c'étaient

Digitized by Google

M. Landragin, maire de Rethel, tenant des clés qui simulaient celles de la ville, et un respectable abbé, M. Lefèvre, aumônier de l'hôpital, professeur distingué, qui devait servir au besoin de truchement, ayant habité l'Allemagne et la Russie lors de l'émigration.... Le maire eut la présence d'esprit de faire repousser la grille derrière lui. Il s'approche respectueusement de Woronzoff, dont le calme et digne maintien contrastait singulièrement avec la fougueuse impatience de son subordonné Palhen, et dit au général en chef : « Je viens d'apprendre, général, que vous voulez » pénétrer dans la ville, je vous en apporte les » clés. » — Le général répondit en assez mauvais français, qu'il était bien tard. — « Général, ré- » pliqua le maire, Rethel n'a pas dû se rendre » devant quelques pillards; dès l'instant qu'un » corps d'armée régulier se présente, nous nous » rendons. Qu'exigez-vous? » — « Qu'on mette » bas les armes, dit Woronzoff, et qu'on nous les » remette de suite. » — « Soit. » — « Vous m'en » répondez sur votre tête? » — « Oui. » — « Alors » marchons..... »

« Le corps d'armée s'avança dans la ville, vedettes en tête; précédant l'état-major, quatre cavaliers, pistolet au poing, escortaient le maire et le prêtre, prêts à leur faire sauter la cervelle au moindre signe d'insurrection..... Arrivés au bas de la rue dite *Montboyel,* les vedettes purent apercevoir un homme à cheval, se dressant sur ses étriers, l'œil en feu, qui leur jeta avec dédain ces derniers mots peu parlementaires d'un désespoir furieux : « Au revoir, canailles! » Puis, cet

Digitized by Google

homme, le cœur broyé, l'âme reployée sur elle-même, prit au trot de son cheval la petite chaussée dite des *Grands-Jardins*. Inutile de mentionner que c'était Bertèche, qui ne leur disait pas adieu » (1).

Les Russes n'occupèrent Rethel que pendant quelques jours. Entrés le 26 février, ils avaient, dès le 7 mars, évacué la ville. Le 13, l'Empereur s'était emparé de Reims. Bertèche revint alors à Rethel, et réorganisa les gardes nationales avec une nouvelle ardeur. Une nuit, vers les 11 heures, il fit battre la générale. Presque tous prirent les armes et se rendirent sur la place de ville. Le *dur-à-cuire* les passa en revue à la lueur de quelques lanternes, et leur donna rendez-vous pour le lendemain, à 7 heures du matin, en leur disant : « Vous êtes de bons b....., je crois pouvoir » compter sur vous. » Bertèche avait son projet (2).

« Le lendemain, heure militaire, 80 gardes nationaux environ se trouvèrent au lieu désigné. Six sapeurs étaient munis de haches, scies, leviers et autres outils propres à l'entreprise tenue secrète. Sans leur faire part de ses intentions, Bertèche les conduisit sur le chemin de Romance ; ce fut seulement après avoir dépassé le village que nos hommes surent qu'ils allaient couper le pont de Château, Bertèche croyant se rendre maître de ce passage de l'Aisne que l'on pouvait tenir à gué aux environs de ce pont, ce qu'il ignorait sans doute. Arrivé à Château vers une heure

(1) *Rethel en 1814*, par M. Chéri Pauffin.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

de relevée, Bertèche aperçut, non loin de la halle, un peloton de Cosaques qui voulaient emmener deux voitures chargées de pains, qu'ils étaient venus requérir pour leur consommation. Bertèche courut sur eux subitement; les gardes nationaux de Rethel le suivirent; les rations de pain commandées pour eux restèrent sur place, et Bertèche demanda aux autorités qu'elles fussent distribuées aux pauvres, ce qui eut lieu.

» Puis, Bertèche revenant sur ses pas avec son monde, voulut faire saper le pont de l'Hôpital; les autorités locales lui firent de prudentes observations; il se recula ensuite sur le pont de la Morteau, et en fit tomber une arche sous la hache de ses sapeurs. Mais les Cosaques arrivaient en foule; plusieurs, ayant aussi passé à gué, se présentaient en face. Bertèche, avec un admirable sangfroid, ordonna le pas ordinaire, et ceux qui avaient coupé le milieu du pont durent le repasser sur des pontons épargnés à droite et à gauche, et l'on revint à Rethel.....

» Cependant il n'y avait pas à se le dissimuler, notre infatigable éclaireur le savait, un nouveau corps d'armée allait tomber sur nous; on savait bien qu'on ne pouvait pas le vaincre, mais il fallait l'arrêter le plus longtemps possible, c'était autant de gagné pour l'Empereur. Tactique habile ordonnée par Napoléon lui-même, franchement exécutée sur différents points par Bertèche, obligé de se décupler lui-même, et qui, ce jour, fut forcé de nous quitter..... » (1).

(1) *Rethel en 1814*, par M. Chéri Pauffin.

Digitized by Google

Le comte de Witt, à la tête de 10,000 hommes, arriva à Rethel le 21 mars, et prit définitivement possession de la ville.

Pendant les Cent-Jours, Bertèche offrit de nouveau ses services à l'Empereur, et fut nommé commandant en second de la place de Sedan, le 15 juin 1815, sous les ordres immédiats du maréchal de camp Choisy (1). Il fut chargé de l'inspection des casernes, de la surveillance des troupes, sous le rapport de leur instruction, de faire des rondes de jour et de nuit, de l'inspection de l'hôpital et de la munitionnaire. Après le désastre de Waterloo, il devait prendre une part active dans la défense de la place. Les ouvrages de Torcy, de la Cassine, de l'Asfeld et des Capucins lui étaient spécialement confiés, et il devait se concerter avec les officiers de l'artillerie et du génie pour étudier la défense de ces ouvrages. Il avait sous ses ordres le bataillon de la Marne, le nombre de canonniers voulu pour servir ses pièces, et la portion de la garde nationale sédentaire qui pouvait lui être nécessaire (2). A l'arrivée des Prussiens, il fit plusieurs sorties, se porta sur les derrières de l'ennemi, auquel il fit le plus de mal qu'il lui fut possible. Mais enfin il fallut céder. Bertèche remit définitivement sa vaillante épée dans le fourreau, et rentra dans sa position de retraite à Sedan, puis au village d'Iges (3),

(1) *Etat de services.*

(2) *Dispositif de défense,* signé : maréchal de camp De Choisy.

(3) *Légion d'Honneur : nomination du 4 frimaire, an XII.*

Digitized by Google

dont il fut nommé maire en 1834, par arrêté du préfet des Ardennes, baron de Lascours, et y mourut le 30 décembre 1841, à l'âge de 77 ans, entouré de l'estime et de l'admiration qu'excite toujours, en notre pays, la valeur guerrière unie à un courage à toute épreuve.

Turenne n'est pas l'unique maréchal de France que Sedan ait donné à la patrie. Cette ville se glorifie d'avoir vu naître dans ses murs Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre Macdonald, qui, à la haute dignité de maréchal de France, conquise sur les champs de bataille, réunit successivement celle de duc de Tarente, de grand chancelier de la Légion-d'Honneur, et de major-général de la garde royale.

Macdonald naquit à Sedan le 17 novembre 1765, d'une famille écossaise, naturalisée en France. Dès sa jeunesse il se destina au métier des armes. « Il débuta, dit un de ses biographes, dans sa noble profession, en qualité de volontaire dans le régiment irlandais de Dillon, et ne tarda pas à fixer l'attention sur lui. Il avait une telle intelligence des choses de la guerre, que Dumouriez, en prenant, à Sedan, le commandement de l'armée de Lafayette, voulut se l'attacher comme aide-de-camp, poste auquel l'occupation de l'Argonne par l'armée française donnait une haute importance. Sans cesse à cheval, et aidant souvent le général de ses conseils, le jeune officier se chargeait chaque jour d'expéditions qu'il conduisait avec autant d'habileté que de bonheur.

» Lors de l'évacuation du camp de Grandpré, Macdonald marchait loin de Dumouriez, quand,

Digitized by Google

parvenue au-dessus d'Autry, l'arrière-garde céda à cette terreur panique qui faillit amener la perte de l'armée ; et partout où le jeune aide-de-camp put voler, le désordre fut à l'instant réparé, parmi ces troupes novices, pour lesquelles c'était une rude épreuve d'avoir à reculer à portée du canon ennemi.

» Commandant après la bataille de Valmy, colonel après celle de Jemmapes, Macdonald, placé à la tête de la division Souham, franchit le Waalh sur la glace, s'empara avec un régiment de hussards de la flotte hollandaise, alors à l'ancre dans les eaux glacées du Texel, et fut nommé général de division » (1). C'est en cette qualité qu'il se distingua dans la fameuse campagne de Belgique, où les armées de la République arrêtèrent l'invasion des armées autrichiennes, commandées par le prince de Cobourg et Clairfayt.

Ypres était assiégé par Pichegru. Cobourg et Clairfayt arrivaient avec 30,000 hommes pour dégager cette place. Ils tombent à l'improviste sur l'armée française, l'attaquent avec tant d'impétuosité que la division de droite se débande, et laisse à découvert la division de gauche, sur le plateau de d'Hooglede. Macdonald commandait cette division de gauche. L'intrépide général soutint avec une constance héroïque les attaques réitérées de front et de flanc auxquelles il fut longtemps exposé. Rien ne put le faire lâcher pied ; et, donnant, par cette courageuse et invin-

(1) Article signé H. C. dans le *Courrier des Ardennes*, 17 nov. 1854.

Digitized by Google

cible résistance, le temps à un autre corps d'arriver pour le soutenir, il parvint à obliger Clairfayt à se retirer et à laisser le champ de bataille couvert de ses morts.

Ce beau fait d'armes, qui couvrit d'honneur la division Macdonald, détermina la reddition de la ville assiégée. Ypres ouvrit ses portes à Pichegru, et 7,000 hommes de garnison mirent bas les armes.

Macdonald figura avec plus ou moins d'éclat, selon les circonstances, dans toutes les grandes campagnes des armées républicaines. En 1798, nous le voyons, avec Championnet, conquérir l'Italie, occuper les Etats-Romains, changer en république le royaume de Naples ; puis, succéder à ce général dans le commandement en chef de l'armée d'occupation, quand celui-ci, traduit devant une commission, dut être remplacé.

Au commencement de la campagne de 1799, le sort des armes ne fut point favorable aux Français dans la Haute-Italie. Schérer y avait compromis notre armée. Elle avait été obligée de battre en retraite, après avoir été vaincue à Magnano par le général Kray. Macdonald était alors dans le fond de la péninsule. Il reçoit un ordre pressant d'évacuer le royaume de Naples et les Etats-Romains, et de venir faire sa jonction avec l'armée de la Haute-Italie, dont le commandement avait été transféré à Moreau. Mais Souwarow, qui avait succédé au général Kray, s'était appliqué à lui fermer le passage. Macdonald le rencontre sur les bords de la Trébie. Comptant que Moreau, qui était à Novi, arriverait pour

Digitized by Google

joindre ses forces aux siennes, le général français accepta la bataille qui lui était offerte. Il se battit pendant trois jours consécutifs, et Moreau n'arrivant pas, il fut enfin obligé de céder au nombre, de se retirer avec perte, et d'opérer sa retraite sur Gênes. Cette défaite occasionna entre les deux généraux français des contestations qui n'ont jamais été parfaitement éclaircies. Cependant l'on s'accorde à dire que si l'on peut accuser Macdonald de s'être trop hâté de livrer bataille, on peut aussi reprocher à Moreau d'avoir été en retard et de n'être arrivé que pour protéger la retraite de son ancien compagnon d'armes.

L'année suivante, Macdonald répara dignement l'échec qu'il avait éprouvé sur les bords de la Trébie. Pendant que Moreau subjuguait l'Allemagne et portait les drapeaux de la République presque jusqu'aux portes de Vienne, Macdonald commandait dans les Alpes un corps d'armée de réserve. Mais après la victoire de Hohenlinden, il reçut du premier Consul l'ordre de sortir des montagnes, de franchir le Splügen, d'arriver dans le Tyrol italien, de se porter sur Trente, et de là sur le Mincio, pour faire tomber la ligne défensive des Autrichiens dans les plaines d'Italie. On ne peut s'imaginer ce qu'il fallut d'efforts, de courage et de persévérance pour triompher des difficultés sans nombre qu'un mois de décembre rigoureux faisait naître à chaque pas devant l'armée dans ces redoutables montagnes. Il fallut les escalader et les descendre au milieu d'ouragans furieux et d'affreuses tempêtes, à travers des avalanches de neige qui engloutissaient une par-

Digitized by Google

tie des bataillons et des escadrons. Ici, il fallait se tenir sur les bords de précipices sans fond ; là, il fallait s'enfoncer dans des gorges étroites ou dans des sentiers creusés dans les glaces par la hache des sapeurs, et traîner à sa suite toute l'artillerie, toutes les munitions et tout le matériel d'une armée en campagne. A l'exemple de leur chef, les soldats soutenaient ces terribles luttes avec une fermeté, une constance héroïques ; et, après un mois de fatigues inouïes, cette armée, composée de 12,000 hommes, victorieuse des éléments, se trouva transportée au-delà des obstacles qui la séparaient de l'Adige et du Tyrol italien. C'est alors que l'intrépide général put couper la retraite aux généraux Laudon et Belgrade, qui venaient d'être battus sur le Mincio, et contribuer puissamment à compléter le succès de nos armes dans le nord de l'Italie.

Macdonald, républicain de cœur et de principes, se dévoua comme beaucoup d'autres à la fortune de Bonaparte, parce qu'il voyait dans le premier Consul la personnification de la grandeur et de la gloire de la France. Cependant, quand il vit le héros aspirer à l'empire, l'austère républicain sentit diminuer l'affection qu'il lui avait vouée. Il le prouva lors du procès de Moreau. Officier plein d'honneur et d'intégrité, il ne put s'empêcher de manifester sa vive sympathie et son attachement sincère pour une des vieilles gloires de la République. Il tomba en disgrâce et demeura, pour ainsi dire, oublié jusqu'en 1809. L'Empereur, méditant alors la grande campagne qui devait se dénouer par la victoire de Wa-

Digitized by Google

gram, avait besoin de s'entourer de toutes les hautes capacités militaires. Il se ressouvint de Macdonald, l'homme aux mœurs austères, au caractère antique. Il l'envoie à l'armée d'Italie pour aider de son expérience le prince Eugène Beauharnais, dont les talents militaires ne lui inspiraient point encore une entière confiance. C'est en cette qualité qu'il parut bientôt après, à la tête des Italiens, sur le champ de bataille de Wagram, où il se montra comme un héros, en conduisant à l'ennemi cette colonne serrée, qui rompit le centre des Autrichiens et qui contribua si énergiquement au gain de cette bataille.

C'est là que notre général sedanais gagna son bâton de maréchal et son titre de duc de Tarente. Oudinot, Marmont, qui comme lui avaient frappé les grands coups, reçurent aussi la plus haute dignité de l'armée. Sur le champ de bataille même, l'Empereur fit ces promotions avec toute la pompe militaire. Il eut pour Macdonald des paroles bienveillantes et solennelles : « Touchez-» là, lui dit-il, tout est oublié ; » et il l'embrassa à la face de l'armée. Macdonald touché s'écria : « Entre vous et moi, sire, c'est à la vie et à la » mort ! »

Macdonald tint parole. De ce moment jusqu'aux adieux de Fontainebleau, Napoléon n'eut pas de serviteur plus fidèle. Dans la campagne de Russie, lors de sa marche sur Moscou, il lui confia l'extrême gauche de son armée (26,000 hommes) pour menacer Saint-Pétersbourg, en se portant du Niémen à la Dwina vers Riga, et occuper le corps d'armée de Wigenstein, tandis qu'il s'a-

Digitized by Google

vança sur Smolensk et la Moscowa. Après la fatale retraite, il fut heureux de retrouver intacte cette armée qui avait constamment tenu en échec le corps de Wigenstein, et d'en tirer les plus importants services dans la campagne de Saxe, aux brillantes journées de Lutzen, de Bautzen et de Wartschen. Que notre Sedanais fut beau au passage de la Sprée vis-à-vis de Bautzen, pressant les Russes, marchant sous la mitraille et plantant les aigles françaises sur le camp retranché de Wartschen, à la place des aigles de Prusse et de Russie ! Qu'il fut grand et magnanime dans les jours de revers qui suivirent : à Katsbach, lorsqu'il céda pied à pied le terrain devant les masses de Blücher ; à Leipzig, lorsqu'il soutint le choc de Benigsen et des cosaques de Platoff ! Chargé de commander l'arrière-garde après cette sanglante défaite, c'est lui qui résista le plus longtemps possible pour donner à l'armée entière le temps de passer l'Elster : noble et généreux dévouement qui faillit lui coûter la vie ! Il était encore au-delà du fleuve avec Lauriston, Reinier et Poniatowski, lorsqu'un sapeur, à la vue des premières colonnes ennemies, fit sauter sans ordre le pont miné de l'Elster, seule et unique voie de salut pour l'armée en retraite. Cette fatale explosion laissa Macdonald et ses compagnons d'armes sans espoir de retraite. 23,000 hommes sont faits prisonniers. Le maréchal et le prince Poniatowski, pour ne pas tomber aux mains des alliés, se précipitent dans le fleuve. Macdonald, qui a un cheval vigoureux, parvient à gagner la rive opposée et s'échappe. Le noble polonais, plus malheureux,

Digitized by Google

gravement blessé, n'a plus la force de diriger son coursier, tombe, roule dans les flots et y trouve la mort.

La retraite s'opère sur Erfurt, puis sur Gotha, Francfort et Mayence, avec des périls inouïs. Macdonald et Victor ouvrent la marche. Une armée bavaroise de 62,000 hommes leur ferme le passage ; ils passent au travers, frayant ainsi le chemin à toute l'armée qui les suit.

Nous retrouvons notre héros dans la campagne de France en 1813, à la tête de l'armée dite du Bas-Rhin, noble débris de l'armée de Leipzig, réduite à 56,000 hommes. Pénétré des grands devoirs que lui imposait sa parole donnée à l'Empereur sur le champ de bataille de Wagram, il les accomplissait avec une inébranlable fidélité. Il prit part à tous les grands mais malheureux combats qui eurent lieu depuis la frontière de France jusque sous les murs de Paris, jusqu'à ce qu'enfin tout fut désespéré. En ce moment même, où tant d'autres abandonnèrent l'Empereur malheureux, Macdonald se montra dévoué. Ce fut lui qui, avec les ducs de Vicence et de la Moskowa, lorsque Napoléon fut décidé à abdiquer en faveur de son fils sous la régence de Marie-Louise, fut chargé par l'Empereur de porter à Paris l'acte d'abdication, avec pleins pouvoirs pour entamer les négociations. — Arrivé devant l'empereur Alexandre, Macdonald se montra magnanime et d'une admirable fermeté de caractère. Il plaida, dans cette circonstance, avec le plus chaleureux dévouement, la cause de Napoléon II et de la régence. Vains efforts. Alexandre se crut lié par

Digitized by Google

la volonté du Sénat, qui venait d'appeler Louis XVIII au trône de ses pères. Et quand l'abdication pure et simple fut donnée, le duc de Tarente fut encore là, remplissant devant les plénipotentiaires des puissances alliées, la triste mission de stipuler les intérêts personnels de son ancien maître, et signa le 11 avril 1814, avec Caulincourt et Ney, ce fameux traité qui réduisit celui qui naguère donnait dès lois à l'Europe entière, à se contenter des limites rétrécies de l'île d'Elbe.

En présence de l'abdication de son Empereur, Macdonald se crut à son égard délié de tout serment de fidélité politique. Louis XVIII fut son roi. A l'époque des Cent-Jours, où la plupart des anciens généraux de l'Empereur acclamèrent son retour et suivirent le mouvement, le duc de Tarente se souvint toujours de la sainteté du serment qu'il avait fait à la royauté. Envoyé à Lyon pour prendre le commandement de l'armée, sous les ordres de Monsieur, il y organisa tous les moyens possibles de résistance. Mais au moment d'agir, tous les régiments qu'il commandait, à la vue des soldats de Napoléon, au lieu de les combattre, les accueillirent au cri de : Vive l'Empereur ! Le duc de Tarente n'eut que le temps de pousser son cheval par le faubourg de Vaisse. Atteint par quelques hussards, il eût été tué ou fait prisonnier sans l'intervention de quelques dragons qui l'escortaient, et qui, en lui faisant un rempart de leurs corps, lui donnèrent le temps de s'échapper. Arrivé à Paris, lorsque Louis XVIII fut de nouveau obligé de fuir et de chercher un

Digitized by Google

asile à l'étranger, Macdonald l'accompagna jusqu'à l'extrême frontière, et demeura inébranlable dans ses sentiments de fidélité. Lorsqu'après la cérémonie du Champ-de-Mai, Napoléon l'appela à siéger à la Chambre des pairs, il essuya un refus positif de la part du duc de Tarente. Rien alors n'affecta plus l'Empereur que ce refus d'un maréchal qui lui était resté fidèle, jusqu'au dernier moment, en 1814, et qui manifestait une si grande fermeté dans les nouveaux devoirs qui l'attachaient à la cause du roi. Au retour du monarque, il fut chargé du licenciement de l'armée de la Loire. Il s'acquitta si bien de cette mission délicate, que, pour récompense, il reçut le titre de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en 1816. Il devint ensuite major-général de la garde royale.

Macdonald avait été nommé pair de France par Louis XVIII, lors de la première Restauration. Il prit dès-lors l'initiative pour proposer à la Chambre la loi sur les indemnités à accorder aux émigrés, et prononça deux discours à ce sujet le 3 et le 10 décembre 1814. Il continua de siéger après les Cent-Jours, et fit preuve d'une haute sagesse et d'une grande modération. Il prononça plusieurs discours qui furent remarqués; mais celui qui lui fit le plus d'honneur, et qui lui donna un titre à la reconnaissance publique, c'est celui qu'il adressa à la Chambre pour prendre la défense des soldats de la Loire qu'il avait été appelé à licencier et que calomniaient quelques ultrà-royalistes. Il prononça aussi devant la même Chambre, le 12 juin 1821, l'éloge de Pierre Riel

Digitized by Google

de Beurnonville, maréchal et pair de France. Il mourut à Paris en 1840 (1).

Parlons encore d'un autre Sedanais, non moins célèbre que le précédent, qui a joué un grand rôle dans l'histoire générale de l'Empire et dans celle de Napoléon en particulier. Il s'agit de ANNE-JEAN-MARIE-RÉNÉ SAVARY, duc de Rovigo, lieutenant-général et ministre de la police. Il n'est pas né à Sedan ; mais son père, qui était un ancien militaire décoré de l'ordre de Saint-Louis, reçut pour retraite l'emploi de major de cette place. Lui-même adopta Sedan pour sa patrie ; il y comptait plusieurs parents ; et nous l'avons vu, quand il était au faîte de la grandeur, se montrer le bienfaiteur des pauvres de cette ville. A ces titres, Sedan le revendique, et a le droit de le revendiquer comme un de ses citoyens.

Savary naquit à Marcq, près de Grandpré, le 26 avril 1774, fit ses études à Metz en qualité d'élève du roi, et à peine les avait-il terminées que la Révolution éclata et lui ouvrit un brillant avenir dans la carrière militaire.

En 1790, Savary entra comme sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Normandie (cavalerie). En 1794, il devint capitaine, fut appelé à l'état-major de l'armée du Rhin, se distingua sous les ordres du général Moreau, lorsqu'à la tête d'un bataillon, il fit une fausse attaque pour détourner l'attention de l'ennemi, et facilita par ce moyen

(1) Voir *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France*, par Le Bas, membre de l'Institut. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, passim.

Digitized by Google

le passage du Rhin, près de Kell. A la bataille de Friedberg, près d'Augsbourg, il conduisit la colonne d'infanterie de la droite de l'armée, qui parvint à tourner la gauche de l'ennemi et contribua au succès de cette journée. Dans la mémorable retraite de Bavière, il donna de nouvelles preuves de son courage et de ses talents, ce qui le fit nommer chef d'escadron. Il se lia dès-lors avec Desaix, qui était adjudant-général, et qui le mit à la tête des troupes de sa division, pour tenter de nouveau le passage du Rhin. Savary l'exécuta en plein jour, sous le feu de l'ennemi, et mérita par là le grade de lieutenant-colonel. En 1798, il suivit Desaix en Egypte, en qualité d'aide-de-camp de ce général; commanda les troupes de débarquement de sa division à Malte et à Alexandrie, l'accompagna dans tous les combats qui furent livrés pendant plus d'un an aux Arabes et aux Mamelucks dans les déserts de la Syrie et de la Haute-Egypte, et revint en France avec son général, au commencement de 1800. Les deux amis se retrouvèrent sur le champ de bataille de Marengo. Savary était alors colonel. Il était à côté de Desaix quand celui-ci y fut frappé du coup mortel. Ce fut lui qui alla porter cette triste nouvelle au général Bonaparte, qui le nomma aussitôt l'un de ses aides-de-camp et l'attacha pour toujours à sa fortune. Dès ce moment, le nouvel aide-de-camp jouit de la plus haute faveur : faveur qu'il sut toujours conserver et auprès du Consul et auprès de l'Empereur. Quelque temps après, le colonel Savary reçut le commandement d'une brigade de gendarmerie d'élite, qui devait

Digitized by Google

former la garde du premier Consul. Cet emploi le mit à même d'être chargé de la part de son maître des missions les plus confidentielles et les plus importantes, surtout quand il s'agit de déjouer les complots politiques. Il eut la direction d'un bureau de police ou de contre-police militaire, destiné à surveiller et à contrôler tous les autres. Ses ennemis l'ont accusé d'avoir, pendant qu'il occupait cette charge, commandé des arrestations et même des exécutions clandestines. Le rôle qu'il joua dans les malheureuses affaires de Pichegru, du capitaine Wright, de Georges Cadoudal et du duc d'Enghien, a laissé planer sur sa mémoire un sombre nuage qu'il n'est point parvenu à dissiper complètement. On ne peut se dissimuler qu'il rendit, dans ces circonstances, les plus signalés services au premier Consul, et que ces services contribuèrent au progrès de sa faveur et de sa fortune au moins autant que les hautes capacités militaires qu'on lui reconnaissait. Il devint alors général de brigade ; et en 1805, il était général de division et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il accompagna partout le chef de l'Etat. Il le suivit dans ses voyages en Belgique, à Aix-la-Chapelle ; puis, dans la campagne d'Austerlitz, ce fut lui que Napoléon envoya deux fois, avant et après la bataille, comme ministre plénipotentiaire. On le retrouve encore avec son maître pendant la campagne de Prusse (1806). Après la victoire d'Iéna, il fit capituler les places de Hameln et de Vienbourg, ayant préalablement défait le corps du général Urdoin, qui, malgré sa formidable artillerie, malgré la plaine qui le pro-

Digitized by Google

tégeait, fut obligé de se constituer prisonnier. En 1807, il rejoignit l'Empereur à Varsovie, et remplaça temporairement le général Lannes, tombé malade, au commandement du 5e corps, à la tête duquel il combattit à Eylau. Après cette mémorable bataille, il fut chargé de couvrir la position de Varsovie, et d'empêcher des nuées de cosaques de déborder l'armée française, qui courait risque d'être enveloppée. Mais il sut prévenir ce danger par la victoire d'Ostrolinka qu'il remporta quelques jours après la bataille d'Eylau. Le grand cordon de la Légion-d'Honneur et une pension de 20,000 francs furent la récompense de ce beau fait d'armes.

Savary quitta le commandement du 5e corps pour prendre celui d'une brigade d'infanterie de la garde impériale, avec laquelle il concourut très-efficacement aux victoires d'Heilsberg et de Friedland, qui lui valurent le titre de duc de Rovigo et le gouvernement de la vieille Prusse.

Après le traité de Tilsitt (8 juillet 1807), le duc de Rovigo fut envoyé en Russie comme chargé d'affaires, et il y resta sept mois, pendant lesquels il parvint à renouer les relations amicales interrompues entre la France et la Russie depuis 1804, et à faire déclarer par l'empereur Alexandre la guerre à la Suède et à l'Angleterre, c'est-à-dire, à faire entrer l'autocrate dans le système continental. Rappelé en 1808, et envoyé en Espagne, où Napoléon voulait établir sa domination, le duc de Rovigo le servit encore merveilleusement en cette occasion, pour déterminer le nouveau roi, le jeune Ferdinand VII, à faire le voyage de

Digitized by Google

Bayonne, où l'attendait l'Empereur des Français, pour traiter de son abdication.

Rovigo resta en Espagne, en qualité de commandant en chef des troupes françaises, et de président de la junte espagnole de Madrid, jusqu'à l'arrivée du roi Joseph, qui, sur l'ordre de son frère, quitta le trône de Naples pour celui des Espagnes. De retour en France, il accompagna Napoléon aux conférences d'Erfurt, le suivit encore en Espagne à la prise de Madrid, puis revint pour prendre part à la campagne d'Autriche, en 1809, où il donna de nouvelles preuves d'habileté et de bravoure. Chargé de mettre en communication avec l'armée le corps de Davoust, qui était resté à Ratisbonne et se trouvait cerné, il s'acquitta de cette commission avec une adresse qui étonna les meilleurs généraux. On pourrait citer du duc de Rovigo d'autres exploits non moins glorieux, qui furent pour lui de nouveaux titres à la bienveillance de l'Empereur.

Le 13 juin 1810, il succéda à Fouché, duc d'Otrante, au ministère de la police, qu'il conserva jusqu'en 1814. Voici comment, dans ses *Mémoires*, il raconte lui-même cet événement. « Lorsqu'on lut cette nomination dans le *Moniteur*, personne ne voulut y croire. L'Empereur aurait nommé l'ambassadeur de Perse, qui était alors à Paris, que cela n'aurait pas fait plus de peur. J'eus un véritable chagrin de voir la mauvaise disposition avec laquelle on parut accueillir un officier-général au ministère de la police. Dans l'armée, où l'on savait moins ce que c'était que cette besogne, on trouva ma nomination d'autant moins extraor-

Digitized by Google

dinaire, que l'on croyait que j'y exerçais déjà quelque surveillance.... J'inspirais de la frayeur à tout le monde. Dès que je fus nommé, chacun fit ses paquets; on n'entendit parler que d'exils, d'emprisonnements, et pis encore; enfin je crois que la nouvelle d'une peste sur quelque point de la côte n'aurait pas plus effrayé que ma nomination à la police. » Le duc de Rovigo explique ensuite avec la même franchise l'embarras où le plaça cette subite élévation, et ajoute avec une naïveté risible comme quoi « le courage lui vint, » et comme quoi « son intelligence lui fit bientôt trouver les moyens de réussir. » Il réussit, en effet; et tout le monde sait combien sa police devint redoutable. L'église elle-même en éprouva les rigueurs. Lorsqu'en 1811, les prélats français, réunis en un concile national assemblé à Paris, restèrent fidèles à l'autorité du pape et à leur conscience, le ministre de la police les en punit par la prison et l'exil. Quatre prélats des plus honorables furent enfermés par ses ordres au donjon de Vincennes..... Il traitait à peu près de la même façon mesdames de Staël, Récamier et de Chevreuse, et peuplait de royalistes et de républicains six nouvelles prisons d'Etat récemment construites. Un tel abus de la force faisait beaucoup d'ennemis au régime impérial. Ce mécontentement se traduisait en conspirations. Celle de Mallet, qui éclata en 1812, mit inopinément l'Empire en danger. Mallet fut sur le point de réussir. Au bruit qu'il sut habilement répandre de la nouvelle de la mort de Napoléon sous les murs de Moscou, il était parvenu, pendant une nuit d'oc-

Digitized by Google

tobre, à gagner le colonel de la caserne Popincourt et les soldats de la caserne de la garde de Paris; à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville et de la Préfecture de police; à faire ouvrir les prisons d'Etat, où il avait des amis et des complices auxquels il rendit la liberté. Lahorie, l'un d'eux, dans la distribution des rôles, est nommé ministre de la police en remplacement de Rovigo, et se rend, en cette qualité, à la tête d'une troupe de soldats, entre 6 et 7 heures du matin, à l'hôtel du ministère. Savary dormait encore, lorsqu'il est réveillé en sursaut. Il voit à travers les panneaux de sa chambre les soldats qui brisent les portes. Il se présente à eux et leur demande ce qu'ils veulent. Les soldats répondent par un seul mot : « Appelez le général, qu'il vienne reconnaître » monsieur. » Alors se présente à Savary, tout bouleversé, Lahorie, qui était son vieux camarade, une ancienne connaissance des camps. « Tu es arrêté, dit Lahorie; félicite-toi d'être » tombé entre mes mains : il ne te sera fait aucun » mal. » C'était à n'y pas croire : le ministre de la police croyait rêver. Se voir lui-même prisonnier entre les mains d'un prisonnier d'Etat! « De quoi » s'agit-il, » demanda Savary? Lahorie répliqua : « Bonaparte a été tué le 7 octobre sous les murs » de Moscou. » — « Tu veux me tromper, répon- » dit Savary : j'ai une lettre de lui datée du 8; je » puis te la faire voir. » — « Il ne s'agit pas de » cela, » répliqua Lahorie, et le ministre de la police fut immédiatement conduit à la Force. Le concierge écroua son chef tout en se confondant en excuses; mais enfin Savary était sous les verroux

Digitized by Google

et l'on disait plaisamment que le grand geôlier de l'Empire avait été mis sous clef (1).

Heureusement il arriva que, dans le même moment, Mallet, voulant de son côté s'emparer de l'état-major pour mettre en mouvement toutes les troupes, avec les ordres de la place, échoua dans son entreprise. Le général Hullin, qui y commandait, éveillé en sursaut comme Savary, opposa une assez longue résistance pour donner à l'adjudant-général Laborde le temps de venir arrêter le hardi conspirateur, et par ce coup décisif annihiler le complot. Savary, sorti immédiatement de la Force, reprit l'exercice de ses fonctions. Les conjurés furent arrêtés à leur tour, traduits devant un conseil de guerre et fusillés incontinent dans la plaine de Grenelle.

En 1814, lors des grands revers, le zèle du duc de Rovigo pour son bienfaiteur ne se ralentit pas. Le 31 mars, sur ordre exprès de l'Empereur, il suivit l'Impératrice à Blois. Il vécut éloigné des affaires sous la première Restauration. Au retour de l'île d'Elbe, il devint premier inspecteur de la gendarmerie et pair de France. Après le désastre de Waterloo, lorsque l'Empereur fut obligé de quitter Paris, le duc de Rovigo partit avec lui dans sa voiture et l'accompagna jusqu'à Rochefort. C'est là que le héros vaincu, considéré comme prisonnier de guerre, connut l'affreuse destinée que lui réservait l'Angleterre. Nous ne

(1) *Notes du général Savary,* où il raconte lui-même les différentes scènes de la conjuration.

Digitized by Google

savons si Savary eût bien voulu partager son exil; mais le fait est qu'il lui a été alors signifié qu'il ne pourrait suivre son ancien maître à Sainte-Hélène, attendu qu'il se trouvait inscrit sur la liste de proscription que le gouvernement de la Restauration venait de dresser contre les auteurs du complot qui avait ramené Bonaparte à Paris. Retenu prisonnier par les Anglais, il fut conduit à Malte, où il demeura détenu pendant sept mois dans le fort du Lazaret. Au bout de ce temps, il fut embarqué sur un vaisseau anglais qui le déposa à Smyrne. C'est là qu'il apprit qu'un conseil de guerre tenu à Paris l'avait condamné à mort. Il quitta Smyrne, où il n'était pas en sûreté, alla en Autriche, d'où il demanda au gouvernement français de vivre tranquille à Smyrne, et retourna dans cette ville. Mais ayant été en butte à de nouvelles tracasseries, il prit le parti de choisir une autre retraite : il s'embarqua pour l'Angleterre, où il arriva en juin 1819. Il obtint de séjourner à Londres pendant un mois. C'était une époque d'oubli. Le duc de Rovigo partit pour Ostende, puis vint à Paris pour demander justice. Son procès fut révisé. Un nouveau conseil de guerre, sur la plaidoirie de l'avocat Dupin aîné, prononça son acquittement dès la première séance. Le proscrit fut rétabli dans ses grades et honneurs, mais mis à la retraite. On a dit qu'il avait offert ses services à la Restauration. Il ne paraît pas qu'on les ait acceptés, au moins ostensiblement. L'ancien ministre de la police resta en non-activité dans sa terre de Nainville, ne s'occupant que d'agriculture et de l'éducation de sa

Digitized by Google

nombreuse famille (1), voyant peu de monde, ne paraissant lié à aucun parti.

Néanmoins le gouvernement de 1830 le fit sortir de sa retraite et ne tarda pas à l'employer. Il fut nommé, en 1831, commandant militaire de l'Algérie, où il fit dès son arrivée d'excellentes réformes. La religion catholique n'eut qu'à se louer de son zèle et de sa protection : ce qui est d'autant plus remarquable, que, dans ce temps-là, on voilait en France l'image du Christ dans les sanctuaires mêmes de la justice, et qu'on laissait piller et dévaster les monuments religieux.

Le climat algérien exerça sur sa santé une influence délétère. Forcé de revenir en France, le duc de Rovigo mourut à Paris le 2 juin 1833.

On n'a pu lire sans intérêt, dans les journaux de l'époque, le récit des derniers moments de ce personnage, qui a joué un si grand rôle dans tant d'évènements divers. « Le duc de Rovigo était depuis longtemps atteint d'un ulcère à la langue, qui ne laissait aucun espoir de guérison. Après son retour en France, on le vit rapidement décliner, et les personnes qui s'intéressaient au salut de son âme songèrent à l'avertir de sa position. Le vieux général Cafarelli, ancien aide-de-camp de Napoléon, se chargea de lui porter les premières paroles, qui furent bien accueillies par le malade. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, vint voir le duc, qui le reçut parfaitement et qui lui fit comprendre par un geste qu'il s'occupait

(1) Le duc de Rovigo avait épousé mademoiselle de Faudoas, dont il eut sept enfants.

Digitized by Google

de son éternité. Le genre de maladie ne permettait pas au malade de parler; il ne s'expliquait que par signes ou par des caractères tracés avec de la craie sur une planche. A la fin de ce premier entretien, le malade demanda à l'archevêque sa bénédiction. Le prélat annonça qu'il reviendrait le lendemain; mais le lendemain, 2 juin, de très-grand matin, le général Cafarelli alla le chercher. M. de Quélen s'y rendit en toute hâte, confessa le malade, qui avait conservé toute sa raison, et lui administra l'extrême-onction, qu'il reçut avec des sentiments touchants de piété et de foi. La nature du mal ne permit pas de donner le saint viatique. Le mourant suivit avec attention toutes les prières qui furent faites, les répétant ensuite comme une consolation et une espérance. Ce qui offrit surtout un spectacle admirable, ce fut de voir son ami, le général Cafarelli, l'encourager à son tour par des paroles chrétiennes. Il lui lisait les prières et les lui répétait sur sa demande. A ce spectacle, l'archevêque fondait en larmes, ainsi que toute la maison du duc. Enfin, après qu'il le vit ainsi disposé à la mort, le vieux guerrier, d'une voix émue, lui adressa ses dernières exhortations, et lui dit de donner sa bénédiction à ses enfants présents ou absents. Il fallut que le général Cafarelli soutînt le bras du malade. Cette scène avait rempli tout le monde d'attendrissement. C'est dans ces dispositions que le duc de Rovigo arriva à ses derniers moments. Il mourut le même jour, à 8 heures du soir, laissant à sa famille et à ses amis un exemple du pouvoir de la religion sur ceux qui paraissent le plus l'avoir négligée, au

Digitized by Google

milieu du tumulte des camps et du tourbillon des affaires » (1).

Nous avons vu précédemment que le duc de Rovigo est le bienfaiteur de l'hôpital de Sedan, et qu'il remplaça la dotation de 50,000 francs qui avait été faite par le maréchal de Turenne en faveur de cet établissement, exprimant le désir que le service funèbre de l'illustre vicomte continuât à être célébré le jour anniversaire de sa mort. La ville de Sedan conservait toujours la plus vive reconnaissance envers le généreux bienfaiteur de ses pauvres. Quelques jours après son décès (le 17 juin), elle se fit un devoir de gratitude de faire célébrer un service funèbre pour cet officier-général dans la chapelle de l'hospice.

A cet effet, toutes les autorités militaires et le corps d'officiers de la garnison, réunis aux parents du défunt, se rendirent, accompagnés de détachements de la garde nationale, du 18e de ligne, du 2e chasseurs à cheval et de la gendarmerie, à l'église de l'hospice, entièrement tendue de noir, où s'élevait un catafalque orné des insignes du général.

La messe a été célébrée par M. le curé de Sedan, qui, dans une courte allocution, a déploré le néant des grandeurs humaines, tout en faisant ressortir les qualités du duc de Rovigo. A la fin de l'office, M. le maire prit la parole et prononça le discours suivant :

« La ville de Sedan, où M. le duc de Rovigo » passa les premières années de sa vie, chez son » père, qui était gouverneur du château, ne pou-

(1) *Journaux de l'époque.*

Digitized by Google

» vait rester insensible à la perte de cet officier-
» général, qui fut un des principaux bienfaiteurs
» de l'hospice, et le compagnon fidèle de l'illustre
» guerrier qui a porté si loin la gloire du nom
» français. »

Après avoir retracé les commencements de la carrière militaire du duc de Rovigo, sa conduite valeureuse dans les journées de Friedberg, de Marengo, d'Austerlitz, d'Ostrolinka, d'Heisberg, de Friedland; les diverses missions qu'il remplit avec succès auprès des puissances étrangères, et, en dernier lieu, les marques particulières de considération dont l'honora le roi des Français, le maire rappelle en ces termes les circonstances qui firent éclater la noble générosité de M. le duc de Rovigo envers l'hospice civil de Sedan :

« Le duc de Rovigo revenait de son ambassade
» de Russie, au moment où une députation des
» Ardennes avait été envoyée à Paris pour com-
» plimenter Napoléon. Le maire de Sedan, qui
» faisait partie de cette députation, sollicitait du
» gouvernement un bâtiment de l'Etat pour un
» établissement de bienfaisance, et réclamait la
» remise de la donation fondée par le maréchal
» de Turenne, la Révolution ayant englouti cette
» donation, et les héritiers de la maison de Bouil-
» lon, qui avaient eu la majeure partie de leurs
» biens confisquée, prétendant que le paiement
» de la donation en question devait être rejeté
» sur ces mêmes biens.

» Le duc de Rovigo, au milieu des honneurs
» dont il était comblé par Napoléon, saisit avec
» empressement l'occasion de témoigner à ses

Digitized by Google

» compatriotes combien il était attaché aux lieux
» où il était né, et chargea le maire d'acheter en
» son nom une terre d'un revenu égal à la dona-
» tion de Turenne.

» Les fonds furent aussitôt mis à la disposition
» de l'hospice, et (ce qui fait le plus grand hon-
» neur au duc de Rovigo, et montre que son seul
» but était de venir au secours des malheureux),
» il mit pour seule condition que l'acquisition ne
» serait que la reconstitution de la donation de
» Turenne, telle qu'elle existait avant la Révolu-
» tion; que les armoiries du maréchal seraient
» replacées dans l'église de l'hospice, et que tous
» les ans, le 26 juillet, jour anniversaire de sa
» mort, on célébrerait un service funèbre.

» L'Empereur, sur un rapport du conseil d'Etat,
» sanctionna ces propositions, par un décret daté
» de Schœnbrünn, et l'hospice recouvra, par le
» don de 40,000 francs du duc de Rovigo, ce qu'il
» avait perdu.

» L'hommage que nous rendons aujourd'hui à
» sa mémoire est un faible tribut de reconnais-
» sance de la ville de Sedan, pour un bienfait
» auquel M. le duc de Rovigo se proposait d'ajou-
» ter encore, malgré les pertes considérables qu'il
» avait éprouvées lors de la Restauration, si la
» mort ne l'eût frappé aussi promptement. »

Parmi les officiers de tous grades qui assistaient à cette imposante cérémonie, on remarquait l'ancien commandant supérieur de l'école de Mars, colonel Bertèche, le héros de Jemmapes, dont nous avons parlé, et M. le lieutenant-général baron de Léocourt, dont nous parlerons dans la suite.

Digitized by Google

La reconnaissance de la ville de Sedan envers l'illustre bienfaiteur de son hospice ne s'en tint pas là. En 1835, sur la proposition du maire, le conseil municipal substitua le nom de Rovigo à celui de la rue qui s'appelait précédemment *du faubourg du Rivage*.

Le duc de Rovigo est auteur de plusieurs *Mémoires* sur les affaires de son temps. Ils se divisent en trois parties :

I. *Mémoires de M. le duc de Rovigo, concernant la catastrophe de M. le duc d'Enghien* (1), qui eurent plusieurs éditions, dont une en anglais. Il composa cette brochure pour se laver des soupçons qui tombèrent sur lui en cette occasion. Savary, tenant beaucoup à se justifier, en rejette le blâme sur d'autres, particulièrement sur Hullin et Talleyrand, ce qui donna lieu à un grand nombre de brochures, à une foule d'*explications*, d'*observations* et de *réfutations*, etc. Hullin surtout, qui avait été président de la commission militaire qui jugea le duc d'Enghien, s'appliqua à le réfuter vigoureusement dans : *Explications offertes aux hommes impartiaux par M. le comte Hullin, au sujet de la commission militaire de l'an XII, pour juger le duc d'Enghien* (2).

II. *Mémoires du duc de Rovigo sur la mort de Pichegru, du capitaine Wrigth, de M. Baturst, et sur quelques autres circonstances de sa vie* (3), où il dénie toute participation à la mort de ces di-

(1) Paris, 1823, in-8°.

(2) Paris, 1823, in-8°.

(3) Paris, 1825, in-8°.

Digitized by Google

vers personnages ; mais ici encore sa franchise et sa véracité ont été mises en suspicion.

III. *Mémoires du duc de Rovigo pour servir à l'histoire de l'Empereur Napoléon* (1). Ces mémoires sont véritablement précieux pour l'histoire. Le chef de la police impériale y révèle des secrets, des particularités sur toutes les parties de l'histoire de l'Empire que lui seul pouvait bien connaître, et qui seraient restées complètement inconnues.

Un autre guerrier, né dans la Principauté de Sedan, doit aussi trouver place dans la série des Sedanais célèbres qui ont été doués au plus haut degré du courage militaire : c'est le baron JEAN-BAPTISTE BERTON, qui vit le jour à Francheval, en 1774 selon les uns, en 1769 selon les autres.

Après avoir fait ses études à Sedan, il entra à l'école militaire de Brienne, d'où il passa à l'école d'artillerie de Châlons. En 1792, il était sous-lieutenant dans la légion des Ardennes; il fit les premières campagnes du Nord et de Sambre-et-Meuse et devint capitaine. En 1806 et 1807, il servit en Allemagne dans l'état-major de Bernadotte, qu'il suivit en Hanovre et aux célèbres batailles d'Austerlitz et d'Iéna ; ensuite, dans celui du maréchal Victor, à la bataille de Friedland, où il se fit remarquer et où il rendit d'importants services. Victor l'emmena en Espagne en 1808 : il se distingua particulièrement à la bataille de Espinosa. Le général était enchanté de son aide-de-camp. Il le présenta à Napoléon, lors d'une

(1) Paris, Bossange, 1828, 8 vol. in-8°.

Digitized by Google

revue passée à Burgos : « Voilà, lui dit Victor, le » premier chef d'escadron de mon armée; je » vous demande pour lui un régiment; Votre » Majesté ne pourrait le mettre en de meilleures » mains. » Napoléon répondit : « Je n'ai point de » corps à donner aujourd'hui : je le fais major. » Et, après quelques instants, s'adressant à Berton lui-même : « Je n'ai point de régiment libre, mais » je vous fais adjudant-commandant. Vous êtes » un bon officier, je me souviendrai de vous. »

Nommé quelque temps après chef d'état-major du général Valence, puis de celui du général Sébastiani, il combattit avec une rare valeur aux journées de Talaveira, d'Almacid et d'Ocuna (1809). A cette dernière affaire, c'était Berton qui conduisait les lanciers polonais à l'ennemi. Le prince Sobieski, à côté duquel il venait d'être blessé, l'embrassa en présence du régiment, et lui dit : « Je ferai savoir à ma nation la manière » dont vous venez de vous conduire à la tête de » ses enfants. Je demanderai pour vous la croix » du *mérite militaire*. Les Polonais seront fiers de » la voir briller sur la poitrine d'un brave tel que » vous. »

Dans le royaume de Grenade, Berton donna de nouvelles preuves de bravoure. A la tête d'un détachement de 1,000 hommes, il s'empara de Malaga, défendu par 7,000 Espagnols, et fut nommé gouverneur de cette place. En 1813, il était général de brigade , et se distingua en cette qualité à la bataille de Toulouse, en 1814.

Il fit sa soumission à Louis XVIII, qui le nomma chevalier de Saint-Louis, et le mit en demi-solde.

Digitized by Google

Mais au 20 mars 1815, il reparut sous les aigles impériales et assista à la bataille de Waterloo, à la tête d'une brigade du général Excelmans. De retour à Paris, il fut gravement compromis et enfermé à l'Abbaye. Après cinq mois de détention, il fut relâché sans avoir subi de jugement. Cette captivité aigrit singulièrement Berton et en fit un ennemi juré de la Restauration, qu'il attaqua d'abord par des écrits, et ensuite l'épée à la main.

En 1818, il publia un *Précis historique et critique* sur la campagne de 1815, lequel fut suivi de plusieurs opuscules et pamphlets politiques, pleins d'un libéralisme outré, qui le rendirent suspect. Devenu l'objet de la surveillance de la police, il écrivit contre le baron Mounier, qui la dirigeait alors : *Considérations sur la police, précédées d'une lettre au Directeur général*, où celui-ci était indignement insulté (1819). Tous ces faits et plusieurs autres firent rayer Berton du contrôle de l'armée (25 septembre 1820). Un mandat d'arrêt fut même lancé contre lui (1821). On vint pour l'arrêter : il n'eut que le temps de fuir. Il se rendit à Brest, à Rennes, puis à Saumur (janvier 1822), où se tramait alors la fameuse conspiration qui devait avoir pour lui le plus funeste dénouement.

Désigné par le chef du complot pour en diriger l'explosion, Berton se rendit à Thouars, où il comptait un grand nombre d'adhérents. Il y paraît revêtu de son uniforme, portant la cocarde et arborant le drapeau tricolores (février 1822) ; il publie des proclamations, annonce que la Répu-

Digitized by Google

blique va être rétablie, désigne même les membres de la Chambre des Députés qui doivent être mis à la tête du nouveau gouvernement, s'empare de l'autorité, prend le titre de *commandant-général de l'armée nationale de l'Ouest*, et marche sur Saumur aux cris de : Vive la liberté ! Contre son attente, les portes de la ville lui sont fermées ; il voit alors que sa tentative est vaine, que le complot est avorté. Il n'a plus d'autre ressource que de licencier ses soldats et d'aller lui-même chercher un asile. Berton erra jusqu'au 17 juin dans les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure ; puis, il fut pris à Saint-Florent et conduit au château de Saumur, sous une escorte de cuirassiers.

Le malheureux conspirateur fut traduit devant la cour royale de Poitiers. Son procès donna lieu à de longues discussions, à des débats vifs et animés, et se termina au bout de 17 jours par une sentence de mort prononcée contre lui et cinq de ses complices. Dans sa défense, l'accusé avait nié que le but de la conspiration eût été le renversement de Louis XVIII et de la dynastie des Bourbons ; mais on ne peut le révoquer en doute devant la déclaration positive du colonel Gauchais, qui était l'ami et le coopérateur de Berton, qui, avec Berton, fut condamné à mort, et qui dans son *Histoire de la conspiration de Saumur*, avoue que « le but de la conspiration était le renversement de la monarchie, pour lui substituer la République ; que la trame était depuis longtemps ourdie et dirigée par un comité directeur à Paris, et s'étendait à toutes les contrées de l'Europe ;

Digitized by Google

qu'elle avait partout pour auxiliaires des sociétés secrètes, telles que les *carbonari*, les *philadelphes*, les *amis de la liberté*, et qu'elle n'échoua que par la faiblesse et l'incapacité de Berton, etc. »

Berton se pourvut en cassation, fondé sur ce que le procureur-général avait montré trop d'animation pendant les débats. Ce moyen ne réussit pas. Le pourvoi fut rejeté, et le général fut conduit à l'échafaud. Il reçut courageusement la mort à Poitiers, le 6 octobre 1822. Il franchit les degrés de l'échafaud en criant : Vive la liberté ! Vive la France ! Une lettre de l'abbé Lambert, vicaire-général de Poitiers, publiée quelques jours après l'exécution, atteste des sentiments religieux du guerrier à l'approche de ses derniers moments.

Le général Berton était déjà officier de la Légion-d'Honneur sous l'Empire, quand il reçut, sous la première Restauration, le titre de chevalier de Saint-Louis. En 1819, il avait été décoré de l'ordre royal de *l'Epée de Suède*, par son ancien ami Bernadotte ; mais il fut rayé de la liste des chevaliers de cet ordre, quand la nouvelle de sa révolte parvint en Suède.

Il a laissé divers écrits : 1° le précis dont nous avons parlé, qu'il publia sous le titre de : *Précis historique, militaire et critique des batailles de Fleurus et de Waterloo, dans les campagnes de Flandre, en juin* 1815, *de leurs manœuvres caractéristiques et des mouvements qui les ont précédées et suivies* (1) ; 2° Un *Commentaire sur l'ouvrage en*

(1) Paris, Delaunay, 1818, in-8°.

Digitized by Google

dix-huit chapitres de M. le général J.-J. Tarayre, intitulé : De la force du gouvernement, etc. (1); 3° *Considérations sur la police ; observations touchant les bruits qu'elle répand ; précédées d'une lettre à M. le baron Mounier, directeur-général de la police du royaume* (2). Il est aussi auteur de plusieurs articles insérés dans *la Minerve*, dans les *Annales des faits et sciences militaires*, et dans l'ouvrage intitulé : *Victoires et conquêtes des Français depuis* 1789.

Citons encore parmi nos valeureux guerriers Louis-Samuel Albert-Désiré, baron de Léocourt, né à Sedan en 1771, qui par ses talents, sa bravoure et sa bonne conduite, mérita d'être promu au grade de maréchal-de-camp.

Voici ses états de service tels qu'on les trouve énumérés par ordre chronologique dans le *Dictionnaire des généraux français*, par de Courcelles.

« Il était sous-lieutenant au 88e régiment d'infanterie (alors Berwick), lorsqu'il devint lieutenant dans la 10e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 1er janvier 1793. Il fut nommé adjoint à l'adjudant-général Courville, le 19 octobre 1796. Il avait fait, en ces diverses qualités, les campagnes de 1793 à 1798, à l'armée du Rhin, lorsqu'on l'attacha à l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, sous les ordres du général Hédouville. Il partit de France le 20 janvier 1798 ; y rentra le 19 juillet 1799, et fut fait capitaine le 30 octobre suivant, pour prendre rang à partir du 17

(1) Paris, Magimel, 1820, in-8°.

(2) Paris, Denugon, 1820, in-8°.

Digitized by Google

avril 1798. On l'adjoignit le 2 septembre 1799 à l'adjudant-commandant Ployez, et il fut fait adjoint provisoire à l'état-major du général de division Ney, le 24 octobre. Il passa capitaine aide-de-camp du même général, le 10 février 1801, devint chef d'escadron aide-de-camp, le 23 mars 1805, et fut nommé adjudant-commandant le 16 mars 1807.

» Il a été employé, en 1800 et 1801, à l'armée du Rhin; en 1802, en Suisse; en 1803 et 1804, au camp de Montreuil-sur-Mer, et en 1805, 1806, 1807, à la grande armée. Il devint premier aide-de-camp du maréchal Ney, le 12 janvier 1808; passa avec ce maréchal à l'armée d'Espagne; il y fit les campagnes de 1808 et de 1809; fut nommé chef d'état-major du 6e corps de la même armée, le 20 novembre 1809, et servit en cette qualité pendant les années 1810, 1811 et 1812. Après la dissolution du 10e corps, commandé par le maréchal Ney, le baron de Léocourt demeura attaché à l'état-major du maréchal duc de Raguse, commandant l'armée de Portugal. Le 20 juin 1813, il fut choisi sous-chef de l'état-major du 3e corps de la grande armée, commandé par le maréchal Ney, fit la campagne en cette qualité, et obtint le grade de général de brigade, le 19 février 1814.

» On le nomma successivement commandant du département des Ardennes, le 20 avril 1814; du département de la Côte-d'Or, le 23 juin suivant; d'une subdivision du département des Ardennes, le 5 août, et de la totalité de ce même département, le 14 janvier 1815. Il eut ordre, le

Digitized by Google

4 juin 1815, de prendre le commandement supérieur de la place de Sedan, en continuant à commander le département des Ardennes. Il a été placé dans la classe des officiers-généraux en non-activité, depuis le 22 août 1816. Il était officier de la Légion-d'Honneur depuis le 18 février 1808, lorsque S. A. R. monseigneur le duc de Berry le fit chevalier de Saint-Louis : cette nomination fut confirmée par ordonnance royale du 1er novembre 1814 » (1).

Après les désastres de 1815, la France fatiguée remit l'épée dans le fourreau. La Restauration ne fut qu'une période de paix exclusivement favorable au développement des sciences, de l'industrie, du commerce et des arts. La trompette guerrière était silencieuse; elle ne sonnait plus l'air des combats, et les soldats de la France ne pouvaient plus rencontrer la gloire ni montrer leur valeur sur les champs de bataille. Il fallut, en 1830, l'insolence d'un barbare pour remettre les armes aux mains de nos guerriers. Ils volèrent aux rivages africains, et bientôt 200 lieues de côtes furent soumises à notre puissance, et le drapeau français flotta jusque sur le sommet de l'Atlas.

Tout le monde sait que ce ne fut pas sans coup férir que ces vastes et riches contrées subirent le joug de nos lois. Jamais on n'oubliera la longue et opiniâtre résistance des indigènes, les combats qu'ils ont livrés, les sièges qu'ils ont soutenus, et tout ce qu'il a fallu à nos guerriers d'efforts cons-

(1) *Dictionnaire des généraux français,* tome II, pag. 67.

Digitized by Google

tants et de luttes héroïques pour triompher des Kabyles et des hordes d'Abd-el-Kader ; en un mot, on se souviendra toujours que cette importante conquête n'a été acquise qu'au prix du plus pur sang de la France.

Sedan fournit encore à cette guerre son contingent de héros. On pourrait citer plus d'un de ses enfants qui se sont montrés dignes de leurs devanciers par leur bravoure et leur intrépidité, dans les mille combats que l'armée française eut à soutenir pendant plus de 20 ans, dans les champs de l'Afrique. Mais je n'en rappellerai qu'un seul, parce que la mort a moissonné ce brave et mis sa vie dans le domaine de l'histoire. Il est tombé comme un héros : il a payé noblement à sa patrie le tribut de son sang.

Nous trouvons dans un journal de la localité la biographie de ce généreux guerrier, qui s'appelle François-Joseph-Lucien de Montagnac. Elle est due à la plume brillante et facile de M. Henri Fleury, ancien rédacteur du journal l'*Ardennais*. Ne pouvant mieux faire, nous sommes heureux de le laisser parler, et de terminer ainsi cette galerie de nos guerriers sedanais.

« Issu d'une ancienne famille militaire, François-Joseph-Lucien de Montagnac naquit à Pouru-aux-Bois, près Sedan, le 17 mai 1803. Après quelques commencements d'étude dans les colléges de Mouzon et de Sedan, il entra, sur la fin de 1815, à l'école militaire de Saint-Cyr, qui alors comprenait réunies l'école préparatoire, transférée depuis à La Flèche, et l'école spéciale. Six ans plus tard, le 1er octobre 1821, il fut en-

Digitized by Google

voyé sous-lieutenant au 1er régiment de ligne. Ce régiment tenait garnison à Sedan. Ainsi Lucien de Montagnac, par un bonheur bien rare et dont il se montra digne, revenait, à son début dans la carrière, s'inspirer des honorables traditions, des nobles exemples que lui offrait sa famille. Dès l'abord, il apporta dans son service cet aplomb, cette énergie, cette fermeté toujours équitable qui firent dire à ses chefs étonnés, que l'élève de Saint-Cyr semblait un de ces braves éprouvés par dix années de rudes besognes dans les vieilles bandes impériales. Tout présageait au jeune sous-lieutenant un bel avenir militaire.

» Après la campagne de 1823, en Espagne, où Lucien de Montagnac eut occasion de se distinguer, le 1er régiment de ligne prit garnison à Belle-Isle-en-Mer. Dans ce rapide apprentissage du métier de la guerre, qui lui avait valu la croix de Charles III d'Espagne, Lucien n'avait rien perdu de ses habitudes sérieuses, rien de son goût pour la science et pour les travaux dont elle est le prix. Les loisirs de sa vie de garnison furent consacrés à compléter par de fortes études son instruction militaire ; pour délassement, il se livrait à sa passion pour la peinture, et dans ce genre il a laissé des essais que ne désavoueraient pas les maîtres de l'art. Il devint lieutenant le 30 décembre 1827.

» En 1832, le 1er régiment de ligne faisait partie de la garnison de Paris. Il eut sa part dans la lutte à jamais regrettable qui, les 5 et 6 juin de cette année, ensanglanta les rues de la capitale et mit en péril, avec la liberté publique, les institu-

Digitized by Google

tions qui la sauvegardent. Le lieutenant de Montagnac, à la tête de ses grenadiers, opposa sur tous les points un courage héroïque à la frénésie des démagogues ; le deuxième jour, à travers une grêle de balles et de pierres traîtreusement lancées par d'invisibles bras, il enleva trois barricades. Ce succès détermina celui de la journée. Onze jours après, à la suite d'une grande revue dans la cour du château, en présence de toutes les troupes réunies, Lucien fut appelé à recevoir des mains du roi la croix de la Légion-d'Honneur. Mais le lieutenant, avec une dignité modeste, s'avançant vers le monarque qui déjà lui tendait la main : « Sire, dit-il, permettez-moi de vous adres-
» ser la parole. Je ne puis accepter cette décora-
» tion ; je n'ai pas encore assez fait pour la mé-
» riter. J'espère la gagner plus tard sur un champ
» de bataille, en combattant pour ma patrie et
» pour vous. Dans ces dernières affaires, je n'ai
» fait que mon devoir ; je ne veux pas de récom-
» pense. J'ai dans ma compagnie de vieux sous-
» officiers qui ont blanchi dans les camps ; ils sont
» plus dignes que moi de porter cette décoration.
» Depuis nombre d'années ils n'ont rien obtenu,
» je serais heureux qu'on les récompensât. »
Surpris d'une telle réponse, et lui donnant peut-être en ce moment une fâcheuse interprétation, le roi se montra péniblement affecté. « Voyez,
» Monsieur, lui dit alors son colonel, dans quelle
» position vous mettez le roi ; pourquoi n'accep-
» teriez-vous pas cette croix ? » — « Ma détermi-
» nation, répliqua Montagnac, n'est pas celle d'un
» enfant ; il est inutile d'insister. Le roi a dû me

Digitized by Google

» comprendre, et je pense que vous serez assez » juste pour me comprendre aussi. » Cette noble résistance, ce généreux refus donnèrent lieu aux suppositions les plus contradictoires. Chaque opinion hostile à nos institutions en revendiqua le bénéfice; toutes se trompaient. Sincèrement dévoué à la patrie et aux lois, Lucien de Montagnac jugeait, dans son austérité chevaleresque, qu'il n'avait mérité ni l'honneur d'une récompense, ni l'injure d'une faveur, protestait, par ce refus, de son respect religieux, de son culte enthousiaste pour ce signe de l'honneur, uniquement réservé jadis à la plus haute valeur, aux éclatants services, aux actions vraiment héroïques. Le mois suivant, le voltigeur Bertrand, du 1er régiment de ligne, portait sur sa poitrine cette croix des braves qu'avait glorieusement repoussée le lieutenant de grenadiers.

En 1836, Lucien de Montagnac, capitaine dès le 28 janvier de cette même année, passa en Afrique et prit avec son régiment garnison à Oran. Il commandait une compagnie de voltigeurs. Mis à l'ordre du jour de l'armée, le 4 juillet 1840, pour son intelligente et valeureuse conduite à l'affaire de Blidah, la première où il se fût trouvé, il reçut bientôt et cette fois accepta la décoration de la Légion-d'Honneur. Un an après, le 18 juillet 1841, il était élevé au grade de chef de bataillon. Cette promotion fournit au général de Lamoricière l'occasion de donner au commandant de Montagnac une de ces hautes et publiques marques d'estime qui, partant d'un tel homme, suffiraient à honorer toute une vie militaire. Lucien,

Digitized by Google

par son nouveau grade, était attaché au 61e de ligne ; il allait, en quittant le 1er régiment, quitter le corps sous les ordres de M. de Lamoricière. Ce général sollicita et obtint du maréchal-gouverneur l'autorisation de le retenir dans sa brigade, et forma exprès, pour le lui confier, un bataillon spécialement composé de voltigeurs et de grenadiers. A la tête de cette troupe d'élite, dont il garda deux ans le commandement, Lucien de Montagnac, pendant la campagne de 1842, mérita d'être signalé quatre fois dans les ordres du jour de l'armée.

» Rappelé en mai 1843 à son régiment et dans la division du général Négrier, le commandant de Montagnac, à la tête de six compagnies d'élite du 61e et d'un détachement de spahis, eut, avec un gros d'Arabes, un engagement dans lequel il fut admirable d'intrépidité, comme il avait été au 17 juin 1832 admirable de désintéressement. Après avoir, dans une charge à fond, culbuté la troupe ennemie, Lucien se rencontre face à face avec l'un des chefs. Une lutte s'engage corps à corps. L'Arabe reçoit à la tête un vigoureux coup de sabre ; il en est étourdi, il roule à terre évanoui. Telle avait été la violence du choc que le Français, dans son puissant effort, perdant les étriers, vient tomber près de l'ennemi renversé. Les spahis accourent, achèvent l'Arabe, relèvent leur commandant. Il avait le bras deux fois brisé près du poignet. Il se fait panser sur le champ, et, le bras dans les attelles, se remet en tête de sa troupe. Ainsi blessé, Lucien continua son service et son commandement. Chaque jour, tant que

Digitized by Google

dura l'expédition, qui fut de près de deux mois, il se faisait mettre à cheval par ses soldats et marchait avec eux. Quand, après cinquante jours, on leva l'appareil, le commandant de Montagnac était irréparablement estropié. Il avait perdu pour toujours l'usage de sa main droite, et, pour ses glorieux loisirs, cette ressource de la peinture cultivée par lui avec tant d'amour et de bonheur. Il sut bientôt écrire de la main gauche. Le stoïque héroïsme qui lui avait valu cette glorieuse mutilation ne passa point inaperçu. L'illustre vétéran chargé de présider aux destinées guerrières de la France lui transmit d'abord, par le général Baraguey-d'Hilliers, les témoignages de sa haute satisfaction, et, le 10 mars suivant (1844), l'éleva au grade de lieutenant-colonel.

» En même temps que son nouveau grade, Lucien obtint un congé temporaire. Il revint en France, dans cette ville de Sedan qui lui était si chère, au milieu de sa famille justement fière de lui, fière de sa tendre affection pour tous les siens. Entouré de ses concitoyens, Montagnac, comme tous les hommes d'une supériorité réelle, fut digne, réservé, modeste. Dans le monde il se distinguait par le calme et la simplicité de sa parole. Volontiers il faisait l'éloge des qualités politiques et militaires de l'émir qui vient de l'assassiner; il confessait que, si jamais le hasard des combats le plaçait face à face avec Abd-el-Kader, il craindrait de ne se pas sentir la force de frapper un tel ennemi. Après quelque séjour à Sedan, il gagna Bourbonne, avec espoir de soulagement aux douleurs incessantes de son bras fracturé. A

Digitized by Google

peine arrivé aux eaux, le lieutenant-colonel de Montagnac s'émeut aux bruits de guerre qui nous venaient alors des frontières du Maroc. Sans plus songer à ses maux, il part, il rejoint en hâte le 15e de ligne où l'appelait son grade. Toutefois, l'heure du combat n'avait point sonné encore; la trahison et le fanatisme se réservaient de mûrir leurs complots.

» Lucien fut alors investi du commandement supérieur du camp de Djemmâ-Ghazaouat, poste militaire important sur la limite d'un territoire ennemi ou toujours près de l'être. Il fut en même temps chargé des affaires arabes dans une circonscription de plus de 50 lieues. Cette partie quasi-diplomatique et administrative de sa mission ne le montra pas moins fort et habile, que la partie purement militaire. Il parlait et écrivait la langue des Arabes avec facilité; il dut à cette conquête de sa vie studieuse de n'être jamais à la discrétion d'interprètes trop souvent menteurs et vendus à l'ennemi. A Djemmâ-Ghazaouat, Lucien de Montagnac, en termes de relations amicales et de confiance avec les généraux de Lamoricière et Cavaignac, poursuivait dans des travaux pacifiques toutes les améliorations compatibles avec la situation. Au mois d'avril dernier, il accueillait dans son camp Horace Vernet, et le grand peintre et l'héroïque soldat s'attachaient l'un à l'autre dans une sympathique intimité. Appelé par de perfides indications à protéger contre une prétendue irruption d'Abd-el-Kader une tribu jusque-là notre apparente alliée, le colonel de Montagnac, le 21 septembre dernier,

Digitized by Google

quitta, pour n'y plus rentrer, le camp de Djemmâ-Ghazaouat. La France sait comment, dans ce massacre de plus de 400 braves livrés à la férocité arabe, l'infortuné Lucien, mortellement frappé, succomba des premiers; comment, dans cet odieux guet-apens de Sidi-Brahim, il expira, donnant encore des ordres pour le succès, quand déjà le succès était impossible, même à nos soldats.

» Ainsi s'est éteinte dans l'éclat d'une illustre défaite cette vie jeune encore, cette vie honorable et pure devant laquelle s'ouvraient les plus brillantes perspectives. Que du moins, dans sa trop légitime douleur, la famille de Lucien de Montagnac n'oublie pas, et ce lui sera une puissante consolation, qu'une telle mort est une gloire de plus pour la patrie, une gloire aussi pour cette famille elle-même, pour le pays qui s'est associé à son deuil. Et certes elle ne saurait oublier jamais qu'entre tous ceux qui ont partagé cette grande affliction, nul ne l'aura plus noblement consolée que le roi lui-même, se rappelant, pour faire son éloge et déplorer sa perte, le lieutenant du 17 juin 1832; que le duc de Nemours disant à l'un des ministres du roi : « Je pleure cet officier. » Il n'en était pas de plus brave, de plus intelli- » gent. Le colonel de Montagnac était un de ces » officiers de la plus haute espérance dont la » France doit porter le deuil, parce que de telles » pertes sont irréparables » (1).

(1) La famille de François-Joseph-Lucien de Montagnac est de la plus ancienne noblesse du Limousin et de la Marche, et se distingue depuis son origine jusqu'à nos jours par les guerriers qu'elle a fournis. Elle était déjà illustre au

Digitized by Google

Xe siècle. Plusieurs de ses membres ont illustré leur nom dans les croisades du temps de Godefroi de Bouillon et de saint Louis. Peu de maisons en France ont donné autant de dignitaires à l'ordre de Malte. Une généalogie dressée par Chérin, généalogiste des ordres du roi, et conservée au cabinet des titres de la bibliothèque impériale, établit, sur pièces originales, la filiation régulière et non interrompue de la maison de Montagnac depuis le XIVe siècle. D'après cette généalogie, la branche de la maison de Montagnac qui existe à Sedan est issue de Guillaume de Montaignac, second fils de Jean I de Montaignac, en Limousin, au XIVe siècle. Un rameau de cette branche, en la personne de Jean-Antoine de Montagnac, alla s'établir en Lorraine vers le milieu du XVIIe siècle; et, au siècle suivant, il apparaît dans la Principauté de Sedan. En 1736, nous voyons Pierre-Joseph de Montagnac, petit-fils de Jean-Antoine, acquérir la terre de La Moncelle dont il devint seigneur haut-justicier, et où il fixe sa résidence. Il était, en 1743, colonel-général des milices de la souveraineté de Sedan, et, en 1745, gouverneur de Longwy. Son fils, François-Joseph, né en 1741, et, comme son père, gouverneur de Longwy et colonel-général des milices sedanaises, eut pour fils aîné François-Joseph-Marie, né à La Moncelle, en 1769, qui entra, en qualité de cadet gentilhomme, en 1784, au régiment de Bourbonnais (infanterie), et fut fait officier dans la même année. Il joignit l'armée de Condé à Worms, en 1791; entra dans la compagnie des chasseurs nobles de Neustrie, et passa, en 1794, en qualité de cadet, comme maréchal-des-logis dans le régiment de Rohan. Blessé d'un coup de feu à travers la poitrine, à l'affaire de Limbourg, en 1795, il fut nommé officier; et, après avoir servi en cette qualité dans divers régiments autrichiens, qui furent successivement licenciés, il passa avec son grade dans le régiment des dragons de Mélas. De retour en France, il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1815, et colonel chef d'état-major de la garde nationale du département des Ardennes. Il avait été fait chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse en 1802. De son mariage avec Victoire Chardron il eut pour fils aîné François-Joseph-Lucien, dont nous avons donné l'intéressante biographie.

Digitized by Google

Il eut plusieurs frères, qui, comme lui, suivirent la carrière des armes : 1° Bernard-Henri-Joseph, qui joignit avec son frère l'armée de Condé, à Worms, et fit toutes les campagnes de 1792 à 1797. Alors il rentra en France et s'engagea volontairement au 6e chasseurs à cheval, et en sortit avec une retraite par suite de blessures. Il entra plus tard dans l'administration des forêts, et prit sa retraite comme sous-inspecteur. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1824 ; 2° Louis-Joseph, capitaine des grenadiers au 6e régiment de la garde royale, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis; 3° Eugène-Henri-Joseph, capitaine de chasseurs à cheval, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne (*).

(*) Voir *Généalogie de la maison de Montaignac ou Montagnac, dressée par Chérin*. Sedan, 1856.

Digitized by Google

NOTES,

ÉCLAIRCISSEMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° LXIV. (CHAPITRE XXXIV.)

Arrêt de la duchesse de Bouillon pour le collége calviniste de Sedan. 8 novembre 1576.

« Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, dame souveraine de Sedan, Jametz et Raucourt, mère et garde de notre très-cher fils aîné Guillaume-Robert de La Marck, duc de Bouillon, comte de La Marck et de Braine, et seigneur souverain desdits lieux, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Pour ce que l'institution de la jeunesse en la connaissance des langues et belles-lettres doit être en singulière recommandation en toutes principautés et républiques bien policées, comme étant un beau sentier de piété et de vertu, et le vrai miroir de l'Etat et gouvernement à venir, et que pour cette cause nous eussions depuis peu de temps en ça ordonné et établi en cette notre ville de Sedan un collége, auquel tous nos sujets indifféremment, tant de l'une que de l'autre religion, peuvent envoyer leurs enfants, pour y être instruits aux arts et sciences libérales par hommes doctes et vertueux, que nous y aurions retirés, pour ainsi soulager nos sujets et les relever des frais qu'il leur convient porter, en envoyant leurs enfants aux études hors de nos terres et en pays lointains; et, au contraire, attirer par ce, en cette notre ville, nombre d'enfants de beaucoup de bons lieux pour y être enseignés aux bonnes lettres; ce qui ne nous pourra tourner, et à notre dite ville, qu'en odeur de bonne renommée; comme à tout notre peuple en quelque honnête gain et profit en la distribution de leurs denrées et mar-

Digitized by Google

chandises, louages et accommodations de leurs maisons pour les régents, pédagogues et écoliers. Toutefois, pour ce que nous prévoyons que ledit collége ne pourrait longtemps subsister, s'il n'était aidé de quelque subvention, pour y entretenir et toujours y attirer des hommes de bien et savants personnages, et par ainsi nourrir comme un séminaire de savoir, vertu et sainteté, chose à désirer par toutes gens de bien aimant et craignant Dieu. Et après qu'il nous aurait été rencontré qu'il y a quelques revenus des hôpitaux par ci-devant fondés, tant en cette notre ville de Sedan, qu'à Douzy et Francheval, qui peuvent monter à 700 livres par chacun an, dont il a été grandement abusé par ci-devant, comme nous avons été dernièrement informée. Sçavoir faisons que nous, désirant continuer l'établissement du collége et relever nos sujets des frais et dépenses qu'il leur a jusqu'ici convenu porter pour faire instruire leurs enfants, et bailler occasion de quelque enrichissement et décoration à notre dite ville ; considérant aussi que ce sera vraiment distribuer les deniers des hôpitaux à l'intention des fondateurs, s'ils sont appliqués à œuvres pitoyables, et à chose qui soulage nos sujets et leur pauvreté, et qui les relève des frais : Nous, pour ces causes et autres très-justes à ce nous mouvant, avons par manière de provision, et jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu nous donner de plus grands moyens d'y pourvoir, statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui s'ensuit :

Premier, que du revenu de l'hôpital de Sedan sera pris et distrait la somme de deux cent trente-huit sols de rente dont notre domaine est chargé envers ledit hôpital, payable par notre receveur présent et à venir, par chacun an, à deux termes de paiements égaux, sçavoir en l'onzième jour de janvier et l'onzième jour de juillet. Et le surplus du revenu dudit hôpital sera et demeurera tant pour l'entretenement et réparation du temple, que subvention des peuples, selon l'ordre des bureaux de l'une et de l'autre religion établis audit Sedan, et à chacun d'iceux par moitié. Et si ordonnons pareillement que de la cense de l'hôpital de Douzy sera pris la moitié des deniers qu'elle est de présent baillée à ferme, payable aux deux termes que le fermier

Digitized by Google

d'icelle est tenu de payer : ce qu'aussi nous assignons et affectons audit collége; et du surplus ordonnons qu'il en soit délivré par chacun an la somme de cinquante livres tournois au bureau de la religion réformée de Francheval; et ce qui restera de ladite ferme sera distribué par le menu aux pauvres dudit Douzy, de quinzaine en quinzaine, à jour du dimanche, par l'avis de ceux du corps de la police dudit lieu, par les mains de ceux qui seront à cette fin choisis à chacune quinzaine..... Et quant au revenu de l'hôpital de Francheval, attendu la modicité d'icelui, nous voulons que la moitié en soit distribuée au bureau de la religion et l'autre aux pauvres de l'église romaine, comme il a été fait jusque à présent. Voulons et ordonnons que les dessus dites assignations faites audit collége, tant de l'hôpital dudit Sedan que dudit Douzy, soient prises et levées, cette présente année, aux jours du paiement de ladite cense de Douzy, et à l'onzième jour de janvier prochain. Pour le regard de l'assignation sur le revenu de l'hôpital de Sedan, et, qu'à cette fin, il soit ainsi signifié, tant au receveur dudit hôpital de Sedan qu'au receveur de notre domaine, et aux censiers de la cense de l'hôpital de Douzy, afin qu'il n'en prétendent cause d'ignorance, et qu'ils n'aient à payer pour les assignations susdites à autres qu'à celui qui sera commis par nous pour recevoir les deniers desdites assignations, ainsi par nous faites audit collége : toutes lesquelles choses nous ordonnons être gardées et observées par provision et jusqu'à ce qu'autrement en soit par nous ordonné, comme disent. Mandons à tous nos justiciers et officiers, mêmement à notre procureur général de tenir soigneusement la main à ce que notre volonté et intention déclarées en ces présentes pour toutes les choses que dessus, soient entièrement gardées et effectuées, et qu'à ce n'y ait aucune faute, sur peine de nous prendre à eux; et dont aussi nous chargeons les honneur et conscience; et qu'ils aient incontinent et sans délai à procéder à l'exécution desdites présentes; non obstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons être différé, et dont nous réservons à nous et à notre conseil la connaissance, et, à cette fin, voulons que du présent mandement

Digitized by Google

soit baillé et délaissé copie collationnée par les notaires de ce lieu, à notre procureur général et à son substitut, comme aussi au principal dudit collége, et à celui qui sera commis pour recevoir lesdits deniers assignés audit collége, pour être foi ajoutée auxdites copies, comme au même original, que voulons aussi être enregistré au greffe du bailliage de Sedan, pour y avoir recours, et néanmoins demeurera le présent original ès-mains de Me Charles Deshayes, notre receveur; le tout afin que, par ce moyen, aucun n'en prétende cause d'ignorance ors et à l'avenir.

Fait et donné en notre chastel et maison forte de Sedan, le 8 de novembre mil cinq cent septante-six.

Signé : Françoise de Bourbon. »

(Etude de Philippe Ducloux, notaire.)

N° LXV. (chapitre xxxiv.)

Placet des catholiques présenté au roi pour obtenir un collége.

« Au Roi.

Sire, les catholiques de Sedan ayant désiré de tout leur cœur la réunion de leurs compatriotes de la religion prétendue réformée, ont, de leur côté, fait tout ce qu'ils ont pu pour ramener leurs esprits écartés jusqu'à se détourner et leur faire place aux charges et honneurs publics, leur abandonner les choses qui de droit devaient appartenir aux catholiques, et exercer en leur endroit toutes les règles de la charité; mais appréhendant que leur zèle n'ait plutôt servi pour les endurcir, et qu'il ne soit préjudiciable à la religion et au service de Votre Majesté, ils croient être obligés de lui remontrer, avec toutes les soumissions que doivent de très-humbles sujets, que n'ayant pas de collége catholique pour enseigner leurs enfants, ils sont obligés, pour leur faire donner quelque teinture de science, de les envoyer au collége devant des régents huguenots, avec une perpétuelle appréhension qu'ils ne prennent quelque impression de la fausse doctrine de leur religion; et, d'un autre côté, n'ayant pas assez de pouvoir d'envoyer leurs enfants dehors aux études, ils demeurent dans l'igno-

Digitized by Google

rance. Ainsi, de part et d'autre, il y a inconvénient très-grand, s'il ne plaisait, Sire, à Votre Majesté, établir des régents catholiques, et leur faire rendre la maison communément appelée *des Apôtres*, que lesdits huguenots se sont pareillement attribuée.

Signé : MOREL, président, et ADAM, procureur du roi. »

N° LXVI. (CHAPITRE XXXIV.)

Extrait des registres du conseil d'Etat du 6 juillet 1663, portant concession aux catholiques d'un collége et du partage des revenus du collége calviniste.

« Vu par le roi, étant en son conseil, les demandes des catholiques, tendantes à ce que le collége présentement occupé par ceux de la religion prétendue réformée soit restitué à l'Eglise, comme étant un ancien hôpital appelé la *Maison des Douze-Apôtres*, fondé et doté par le testament du sieur de Mirbritz, de l'année 1558, et ce, conformément à la déclaration du roi de l'année 1644; que la somme de 9,000 livres qu'il a plu à Sa Majesté d'assigner sur son domaine pour l'entretenement de l'Université ou Académie de la ville de Sedan, soit distribuée à l'avenir par moitié entre lesdits habitants catholiques et ceux de ladite religion, pour être la part desdits catholiques employée à la subsistance des régents et professeurs du collége qui sera établi pour l'instruction de la jeunesse catholique..... Le roi a ordonné et ordonne que le collége contentieux, à présent occupé par ceux de la religion prétendue réformée, ensemble la somme de 9,000 livres, assignée sur les revenus du domaine de Sa Majesté, pour l'entretenement de l'Académie et Université de ladite ville de Sedan, seront partagés également entre les habitants de l'une et de l'autre religion, pour être la moitié dudit collége occupé à l'avenir par les régents catholiques qui y seront établis pour l'instruction de la jeunesse catholique, et l'autre moitié de ladite somme de 9,000 livres, employée à l'entretenement desdits régents, *si mieux n'aiment* ceux de ladite religion prétendue réformée donner une maison commode aux catholiques : auquel cas ceux de

Digitized by Google

ladite religion jouiront des deux tiers de ladite somme de 9,000 livres, et le tiers restant seulement sera payé annuellement aux catholiques.....

Fait en conseil du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 6 juillet 1663.

Signé : DE LIONNE. » Avec paraphe.

N° LXVII. (CHAPITRE XXXIV.)

Lettre du roi à MM. les grands-vicaires de Reims (le siége vacant). 11 août 1663.

« De par le Roi.

Chers et bien-amés, ayant estimé à propos, pour le bien de notre service et l'avantage de notre religion, d'établir dans notre ville de Sedan un collége des Pères Jésuites, pour avoir soin d'instruire la jeunesse catholique, nous vous écrivons cette lettre pour vous en donner avis, et vous dire que nous étant rendus les fondateurs dudit collége, et l'ayant doté de revenus suffisants et capables d'entretenir le nombre de religieux qui y sera nécessaire, nous ne doutons pas que cette considération, aussi bien que celle du zèle que vous avez toujours fait paraître pour la gloire et les avantages de notre religion, ne soient deux motifs fort puissants pour vous obliger d'accorder auxdits Pères Jésuites le consentement qu'ils vous demanderont pour ces établissements. Néanmoins nous avons bien voulu vous témoigner par la présente que nous vous saurons gré de tout ce que vous ferez en ce rencontre pour lesdits Pères Jésuites, et pour nous faire connaître le désir que vous avez de contribuer de votre part en tout ce qui peut dépendre de votre autorité, pour l'accomplissement d'un si bon œuvre : vous assurant que vous ferez en cela chose qui nous sera très-agréable.

Donné à Paris, etc. Signé : LOUIS. »

Lettre du roi aux grands vicaires de Reims, au sujet du P. Adam. 12 août 1663.

« De par le Roi.

Chers et bien-amés, les divers témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du P. Adam, jésuite,

Digitized by Google

et des grands progrès qu'il a faits dans notre ville de Sedan, par ses doctes prédications et par sa vie exemplaire, depuis quatre ans que nous l'y avons envoyé pour travailler à la conversion des âmes, nous avons estimé que le public étant bien édifié de sa piété et de sa doctrine, il serait plus propre que tout autre à y prêcher, et à prendre soin de l'établissement du collége duquel nous vous avons ci-devant écrit. C'est pourquoi nous avons bien voulu vous écrire cette lettre, pour vous dire que vous ferez chose qui nous sera très-agréable de lui continuer votre mission.....

Donné à Paris, le 12 août 1663.

Signé : LOUIS. »

Consentement des grands-vicaires de Reims (le siége vacant).
25 août 1663.

« Nous, Robert Lelarge, docteur en théologie et chanoine de l'église métropolitaine de Reims, et vicaire-général de MM. les vénérables prévôt, chantre, chanoines et chapitre de ladite église, le siège archiépiscopal de Reims vacant; sur ce qui nous a été remontré par les Pères de la compagnie de Jésus de la province de Champagne, que le roi, par un zèle digne de Sa Majesté très-chrétienne, aurait fondé en sa ville de Sedan un collége, pour l'instruction de ses sujets catholiques, lequel il aurait donné aux Pères Jésuites; qu'à ces causes il nous plût, pour coopérer à l'avancement de notre sainte religion, consentir à l'établissement dudit collége; et sur ce que la lettre de cachet du roi nous déclare aussi que l'intention de Sa Majesté est que nous donnions ledit consentement; faisant gloire d'obéir au roi en un si juste et si religieux dessein, nous accordons auxdits Pères Jésuites le consentement qu'ils nous demandent pour l'établissement dudit collége, sans préjudice aux droits de l'archevêché et du chapitre de Reims, le siège vacant, lesquels nous supplions très-humblement Sa Majesté de conserver dans leur entier.

Donné à Reims, etc.

Signé : LELARGE. »

Digitized by Google

N° LXVIII. (CHAPITRE XXXIV.)

Lettres-patentes pour la fondation et l'établissement du collége de Sedan. Octobre 1663.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Ayant toujours considéré les sciences comme l'un des plus beaux et utiles ornements de notre Etat, nous avons estimé qu'il était important pour le bien de notre service que dans les principales villes de notre royaume, il y eût non-seulement des colléges pour l'instruction de la jeunesse, mais même qu'il était de la gloire de Dieu et digne d'un roi très-chrétien d'en donner la direction à des personnes en qui la piété et la vie exemplaire concourent également avec la doctrine et la capacité. Et pour cette considération, nous avons jeté les yeux sur les Pères Jésuites de la province de Champagne pour leur donner celui que nous voulons être établi en notre ville de Sedan. Et pour le rendre plus célèbre et témoigner d'autant plus aux Pères Jésuites l'estime et la bonne volonté que nous avons pour leur ordre, comme aussi la satisfaction qui nous reste de leur bonne conduite, et du zèle qu'ils font paraître en toutes occasions pour notre sainte religion, nous avons bien voulu nous rendre les fondateurs dudit collége et le doter d'un revenu suffisant et capable de fournir à l'entretenement des régents et autres personnes qui le composent. Et à cet effet, en interprétant les arrêts rendus en notre conseil le 6 juillet et 24 août dernier, par lesquels nous aurions ordonné que le collége de notre ville de Sedan, à présent occupé par ceux de la religion prétendue réformée de ladite ville, ensemble le revenu d'icelui, seraient partagés entre les habitants de l'une et de l'autre religion, nous aurions par autre arrêt rendu en notre conseil le 15 du présent mois, nous y étant, ordonné entre autres choses qu'en cédant par ceux de ladite religion prétendue réformée auxdits Pères Jésuites la somme de 4,500 livres de revenu annuel affectée à l'entretien de leur collége ou Académie, et en baillant par eux la somme de 10,000 livres, monnaie de France,

Digitized by Google

pour être employée à l'achapt d'une maison, ceux de ladite religion prétendue réformée jouiront librement et en entier de tout le collége où ils font présentement leurs exercices.

Pour ces causes et autres bonnes et importantes considérations à ce nous mouvant, après avoir vu le consentement de notre cher et bien-amé le vicaire-général de l'église de Reims, le siége archiépiscopal vacant; ensemble celui des habitants de la notre dite ville de Sedan, ci-attachés sous le contre-scel de notre chancellerie, nous de notre propre mouvement, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons fondé, érigé et établi, et par ces présentes signées de notre main, fondons, érigeons et établissons ledit collége des catholiques en notre dite ville de Sedan, en faveur des Pères Jésuites de la province de Champagne, pour instruire la jeunesse en la crainte de Dieu, la former aux bonnes mœurs, et lui enseigner la philosophie et lettres humaines. Voulons et nous plaît qu'il soit tenu, censé et réputé, comme ne le tenons, censons et réputons collége de fondation royale, et que lesdits Pères Jésuites jouissent et usent des mêmes honneurs, avantages, privilèges, franchises, exemptions et immunités, dont jouissent les autres colléges ci-devant fondés par les rois nos prédécesseurs, et par nous, bien qu'ils ne soient ici particulièrement exprimés et spécifiés. Et pour donner moyen auxdits Pères Jésuites de s'y loger et d'y vivre et s'y entretenir, avons de notre même grâce et autorité que dessus donné, octroyé et affecté, donnons, octroyons et affectons auxdits Pères Jésuites, à perpétuité, pour leur logement et pour faire les classes, la maison qui sera achetée de la susdite somme de 10,000 livres, que ceux de ladite religion prétendue réformée se sont obligés de leur fournir à cet effet. Et pour leur entretenement la somme de 5,500 livres tournois à prendre annuellement sur la recette de notre domaine de Sedan, savoir : 4,500 livres faisant moitié, comme disent, de celle de 9,000 livres ci devant affectée pour l'entretenement de ladite Académie, et mille livres d'augmentation, dont nous avons voulu les gratifier, laquelle sera employée à l'avenir sur l'état ordinaire des fonds de ladite recette, pour être payée auxdits Pères Jésuites avec celle de 4,500 livres ci-dessus déclarée,

Digitized by Google

aux termes et en la manière qu'avaient accoutumé d'être payés ceux de ladite religion prétendue réformée. Et à cet effet, mandons et ordonnons, etc.

Donné à Versailles au mois d'octobre l'an de grâce 1663 et de notre règne le 21e.

Signé : Louis. »

N° LXIX. (CHAPITRE XXXIV.)

Lettre de cachet à M. le comte de La Bourlie.

« Monsieur de La Bourlie, comme j'ai fait expédier mes lettres-patentes portant établissement du collége des catholiques que j'ai fondé en ma ville de Sedan, je désire qu'il soit incessamment travaillé à mettre en état la maison que j'ai affectée pour le bâtiment dudit collége, et cependant que les Pères Jésuites qui le doivent composer soient logés dans le bas château de ma ville de Sedan. Sur quoi j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour vous en donner avis et vous dire que vous ferez chose qui me sera agréable de leur donner un département convenable au nombre et à la qualité des personnes qui y doivent être logées. Et la présente n'étant à autre fin, je ne vous la ferai pas plus longue ni plus expresse, que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur de La Bourlie, en sa sainte garde.

Ecrit à Paris le jour d'octobre 1663.

Signé : Louis. »

N° LXX. (CHAPITRE XXXIV.)

Donation du vieux collége calviniste et arrêt qui le supprime. 9 juillet 1681.

« Le roi étant en son conseil, bien informé que depuis l'échange des principautés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, Sa Majesté ayant souffert que les habitants de la ville de Sedan de la R. P. R. aient continué de tenir leur collége et Académie en ladite ville pour l'instruction de leurs enfants, et pour dresser les ministres à l'effet de l'exercice de ladite religion dans l'étendue desdites principautés seulement, ledit collége a néanmoins servi pour y

Digitized by Google

enseigner non-seulement les religionnaires des autres provinces du royaume, mais encore pour en tirer des ministres qui se sont établis dans la campagne et autres provinces voisines; et d'autant que lesdits de la R. P. R. ont fait un usage dudit collége contre l'intention de Sa Majesté, et que d'ailleurs le nombre desdits de la R. P. R. est fort diminué, tant audit Sedan, que dans l'étendue desdites principautés : à quoi voulant pourvoir, vu par Sa Majesté les traités d'échange des années 1643, 1648, 1649 et 1651 ; ensemble les lettres-patentes de Sa Majesté du mois d'octobre 1663, pour la fondation et l'établissement d'un collége de Jésuites audit Sedan. Tout considéré, Sa Majesté étant en son conseil, a ordonné et ordonne que le collége ou Académie desdits de la R. P. R. de Sedan demeurera éteint et supprimé pour toujours ; et, en conséquence, fait défense à tous ses sujets de ladite R. P. R. d'y enseigner ni de tenir aucune école publique dans ladite ville de Sedan, à peine de désobéissance. Ordonne Sa Majesté que les Jésuites du collége établi en ladite ville pourront unir à leur dit collége les bâtiments de celui desdits de la R. P. R. supprimé par le présent arrêt, en payant par eux auxdits de la R. P. R. la somme de 20,000 livres; et à faute par lesdits Jésuites de vouloir prendre lesdits bâtiments et payer ladite somme, permet Sa Majesté auxdits de la R. P. R. de disposer d'iceux à leur profit par vente ou autrement, ainsi qu'ils verront bon être, et sera le présent arrêt exécuté, non obstant opposition ou appellation quelconque pour lesquelles ne sera différé. Mande et ordonne Sa Majesté, etc.

Fait à Versailles, le 9e jour de juillet 1681.

Signé : COLBERT. »

N° LXXI. (CHAPITRE XXXIV.)

Don des bâtiments du collége des gens de la R. P. R. de Sedan, pour les Jésuites du collége de la même ville.

« Aujourd'hui 5 novembre 1686, le roi étant à Fontainebleau, désirant gratifier et traiter favorablement les Pères Jésuites du collége de la ville de Sedan, en considération

Digitized by Google

du bien que la jeunesse, tant nouveaux convertis qu'anciens catholiques, reçoit journellement par lesdits Pères Jésuites, Sa Majesté leur a accordé et fait don des bâtiments qui servaient ci-devant au collége de ceux de la R. P. R. de ladite ville de Sedan, pour jouir et user desdits bâtiments comme de chose à eux appartenante, dérogeant à cet effet Sa Majesté à ses déclarations du 27 janvier 1683 et 7 septembre 1684, et à condition de payer et acquitter les dettes, charges et redevances dont lesdits bâtiments se trouveront chargés : M'ayant Sa Majesté commandé d'en expédier toutes les lettres nécessaires, si besoin est. Et cependant pour assurance de sa volonté le présent brevet, qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi son conseiller-secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

Signé : LOUIS.

COLBERT. »

N° LXXII. (CHAPITRE XXXVI.)

Inscriptions trouvées sur les cercueils des Princes.

L'épitaphe, en lettres majuscules et soudées au couvercle du cercueil d'Henri de La Tour, était ainsi conçue :

Ici gît messire Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, et vicomte de Turenne, premier maréchal de France, décédé le 25 mars 1623.

Sur celui d'Elizabeth de Nassau, sa femme, on lisait :

Ici gît, très-haute et très-illustre princesse, Marie-Elizabeth de Nassau, princesse en Orange, en son vivant femme et épouse de défunt très-haut et très-puissant prince, monseigneur Henri de La Tour, vivant, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, décédée au château de Sedan, le 3 septembre 1642.

Sur le troisième :

Ci-gît Frédéric-Louis, comte de Hanau et de Reineck, décédé à Paris, le 4 décembre 1627.

Sur le quatrième :

Ci-gît très-haute et très-puissante princesse, madame Julienne-Catherine de La Tour, en son vivant comtesse de

Digitized by Google

Roucy, femme de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur François de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy, décédée à Sedan, le 6 octobre 1637.

Sur le cinquième :

Ci-gît le corps de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Guy de Roye de La Rochefoucault, vidame de Laon, décédé au siége de Luxembourg, le 1er juin 1684.

Sur le sixième :

Ci-gît très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur messire Henri de Roye de La Rochefoucault, vidame de Laon, âgé de 19 ans 10 mois, qui a été tué d'un coup de mousquet au siége de Mouzon, le 20 septembre 1653, fils de très-haut et très-puissant seigneur, messire François de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy, et de la très-haute et très-puissante princesse Julienne-Catherine de La Tour, sa femme.

On croit que le septième cercueil, qui est sans inscription, renferme le corps de Philippe, fils du prince palatin, roi de Bohême, neveu de Henri de La Tour, tué à la bataille de Sommepy, près Rethel, le 15 octobre 1650. Les mémoires de l'époque attestent qu'il fut transporté à Sedan et inhumé dans le temple.

N° LXXIII. (CHAPITRE XXXVI.)

Procès-verbal de la prise de possession et bénédiction de l'Eglise Saint-Charles.

« La nouvelle église de Sedan ayant été achevée de bastir par la libéralité de Louis-le-Grand, notre pieux et invincible monarque, et par les soins d'illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, archevesque duc de Reims, premier pair de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, etc.

» Mondit seigneur désirant faire servir cet édifice au culte du vray Dieu par la prédication de l'Evangile, tel que nous l'avons reçu des écrivains sacrés par le canal de la tradition apostolique ; par l'oblation du vray sacrifice du corps et du sang de Nostre Seigneur, qui doit estre offert à

Digitized by Google

Dieu dans toutes les parties du monde jusques à la consommation des siècles, en mémoire de ce même sacrifice offert sur la croix pour le salut des pécheurs; et par l'administration des sacrements instituez par Nostre Seigneur Jésus-Christ, pour la sanctification des hommes, nous ordonna par ses lettres du 22 octobre dernier de faire la bénédiction de la ditte église en la manière prescrite dans son rituel pour le rendre le temple de la vérité et en bannir l'esprit d'erreur, qui avait régné dans une partie de cette église, lorsqu'elle était occupée par ceux qui s'y étaient cantonnez dans le temps qu'ils se séparèrent du corps de l'Eglise universelle :

» Pour obéir aux ordres de mon dit seigneur et en vertu du pouvoir reçu de sa part, nous Claude Huchon, prestre, supérieur de la Mission et curé de Sedan, estant accompagné du clergé séculier de cette ville et d'un grand nombre de curez et de prestres des environs, et suivi par M. de La Plegnière, commandant pour le roy à Sedan, par l'état-major, les officiers du présidial, les plus notables bourgeois et habitants dudit Sedan, et par une grande foule de peuple que la piété et la joie de voir restablir la religion de leurs pères dans le principal lieu de la ville, avait attirés à cette sainte cérémonie ; partîmes processionnellement de l'ancienne église dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Laurent, mardi 4e du mois de novembre dernier, en chantant l'hymne *Veni Creator* et autres prières, et estant arrivez au portail de la nouvelle église, toutes les bénédictions, prières, processions et aspersions furent par nous faites au dehors et au dedans de ladite église, suivant et conformément à ce qui est contenu dans le cérémonial et ordonné par le rituel de mondit seigneur pour la bénédiction et réconciliation des églises. *Nous fismes en même temps la bénédiction de la sacristie qui est du costé de l'épistre, sans bénir celle qui est du costé de l'évangile, pour des raisons connues à mon dit seigneur l'Archevesque.* Et par cette sainte cérémonie pratiquée dans toute l'église catholique, nous dédiasmes ce temple nouvellement basty au vray culte de Dieu, à qui seul il est permis de dédier des églises et des autels, soubs l'invocation toutefois de saint Charles, arche-

Digitized by Google

vesque de Milan, le jour même que les fidèles honorent sa mémoire.

» Ensuite nous offrismes pour la première fois le sacrifice de paix sur le principal autel de cette église en chantant une messe solennelle, à laquelle M. de La Plegnière, commandant à Sedan pour le roi fondateur de ladite église, offrit au nom de Sa Majesté le pain bény. Et pour rendre cette cérémonie complette et employer tout le jour en prières et en actions de grâces, en fist l'après-midy une prédication au peuple pour lui expliquer les principales parties de la cérémonie, après laquelle on chanta les vespres solennellement, qui furent suivies d'un salut, à la fin duquel on donna au peuple la bénédiction du saint-sacrement; pendant lesquels offices, tant du matin que du soir, mon dit seigneur de La Plegnière fist faire plusieurs décharges de canon.

» En foy de tout ce que dessus, nous avons dressé et signé double le présent acte, et icelui fait signer par quatre de nos confrères prestres de la Mission, et y avons fait apposer le sceau de notre maison, du quel acte une expédition sera incessamment envoyée par nous à monseigneur l'archevesque, et l'autre sera conservée dans les archives de la maison des prêtres de la Mission de cette ville.

» Fait à Sedan le vingt-quatrième jour de décembre mil six cent quatre-vingt-douze.

» Signé : Huchon, Chotier, Renou, Lambert, Géril. »

Locus sigilli.

Ecrit au revers : *Secretò habenda propter exceptionem sacristiæ.*

(Copié sur l'original.)

N° LXXIV. (chapitre xxxvi.)

Récit détaillé de la cérémonie de la translation des cercueils des princes.

« Le 9 janvier, à midi, conformément au programme arrêté par M. le maire, la garde nationale et la garnison se rassemblèrent devant l'Hôtel-de-Ville où se réunissait le cortège. Tous les officiers portaient le crêpe au bras et à

Digitized by Google

l'épée. A une heure le convoi partit pour l'hospice, où devaient être pris les cercueils. La musique du régiment de dragons ouvrait la marche, exécutant des airs analogues à la solennité. Derrière venait un détachement de cette arme, à cheval, suivi des sapeurs, tambours et musique de la milice nationale, des artilleurs, grenadiers, compagnies du centre et voltigeurs de la même garde. Venait ensuite le pasteur, en grand costume, assisté de quatre commissaires en deuil pris dans le consistoire. Les représentants du roi des Pays-Bas, les délégués des ville et duché de Bouillon, celui de la famille de La Rochefoucault, M. le préfet des Ardennes, M. le sous-préfet de Sedan, les principales autorités départementales, celles judiciaires, civiles et militaires de l'arrondissement, les officiers en retraite et les diverses administrations suivaient entre une double haie de troupes de ligne. Deux escadrons de dragons à cheval et les carabiniers du 7e léger fermaient le cortège, qui s'avançait précédé, entouré et accompagné d'une immense population.

» Le même ordre fut observé pour le transport des cercueils au temple.

» Au centre de la cour d'honneur de l'hospice, entièrement tendue de noir, les cercueils se trouvaient déposés sur des brancards à hauteur d'homme et drapés. Le convoi défila silencieusement sur leur front. Cinquante-six grenadiers de la garde nationale, qui s'étaient fait préalablement inscrire pour cet office, chargeaient sur leurs épaules ces pesants et honorables fardeaux. Dès qu'ils eurent pris rang, une salve de six coups de canon tirée du château donna le signal du départ. En avant des sarcophages, un héraut d'armes portait la bannière des anciens princes de Sedan. Les sept poêles étaient garnis de franges et semés d'étoiles d'argent. Des couronnes d'or et d'argent, symboles de la dignité nobiliaire de chaque personnage, surmontaient des carreaux de velours cramoisi posés sur les cercueils. Le bâton de maréchal de France figurait à côté de la couronne princière de Henri de La Tour d'Auvergne.

» Au passage du convoi devant la statue et sur la place de Turenne, M. le maire prononça une courte et chaleureuse harangue, durant laquelle douze décharges d'artillerie ton-

Digitized by Google

nèrent du haut du bastion de Sillery. Après cette courte halte, le cortège reprenant sa marche le long de la rue Napoléon, revint sur ses pas par la rue du Temple, décorée d'étoffes funèbres. L'église avait été transformée en chapelle ardente. Depuis la frise jusqu'aux dalles s'abattaient des tentures de deuil interceptant le jour. A la voûte étaient suspendus à égale distance les uns des autres et sur deux lignes, douze lustres pareils : d'autres éclairaient les galeries et le chœur. Au pied de la chaire, en avant de la table de marbre de la communion, sur des hauts chevalets voilés de drap noir, dominaient les cercueils. Le porte-bannière était debout, ses couleurs flottantes, tourné vers l'assistance au milieu d'un triple rang de sapeurs au port d'arme. Pendant toute la cérémonie, des coups de canon se firent entendre de minute en minute. De graves et émouvantes mélodies, admirablement exécutées par les deux musiques alternativement, précédèrent et suivirent les belles et éloquentes paroles de M. Gellé, remplissant les fonctions de gouverneur civil dans le grand-duché de Luxembourg, et représentant, avec M. l'auditeur de Scherff, S. M. le roi des Pays-Bas. Il en fut de même avant et après le discours du pasteur de Sedan. »

(Notice préliminaire qui précède le discours prononcé le 9 janvier 1842, à l'occasion de la translation, dans le temple réformé de Sedan, des cercueils des anciens souverains de la principauté de ce nom, par M. J. Peyran.)

N° LXXV. (CHAPITRE XXXVI.)

Epitaphe de Fabert.

« Hic jacet Abrahamus, marchio de Fabert et d'Esternay, comes de Sezanne, Franciæ mareschalcus, dynastiæ Sedanensis regius gubernator primus, et posteris propositus ad exemplum. Urbi Sedano munitiones circum dedit operosissimas, vicenis annis excitatas, regio, populare sumptu nullo. Suismet impensis christiana et arce volidiora propugnacula templa ædificavit, ornavit que. Iis omnibus quibus erat pro rege humanissimum exhibuit plane familiæ patrem. Justis

Digitized by Google

decem præliis, octo suprà sexagenas urbium obsidionibus, prudentiam, fortitutidem, constantiam prohavit. Solâ heroïcorum facinorum ac fidei ergà principem palmariæ commendatione, per omnes militiæ gradus ad supremum erectus, Religionis incenso studio, et pietate sub ipsam maximè mortem expromptâ, jus immortalitatis adeptus. O! si pugnacissimam vitam cujus in domestico adversùs hæreticos bello tirocinium posuerat, sacrâ in Turcos expeditione, pro votis coronare licuisset! Multa de divinâ gloriâ, reque publicâ meditantem occupavit mors bonis omnibus luctuosa, Sedani, post secundum et sexagesimum ætatis annum, mense VIII, die antè kalendas junias XVII, anno 1662. Benè precare meritissimo, viator, ac tanto duci stipendia non fortunæ sed virtutis.

» Eodem clauditur tumulo illustrissima D. D. Claudia de Clévent, uxor charissima et tanto viro digna. Obiit 15 feb. 1661. »

Nous donnons ici la traduction de cette belle épitaphe en faveur de ceux qui ne comprennent pas la langue de Cicéron.

« Ci-gît Abraham, marquis de Fabert et d'Esternay, comte de Sézanne, maréchal de France, premier gouverneur pour le roi de la principauté de Sedan, digne modèle de ses successeurs. Il ajouta à la place de Sedan des fortifications considérables, sans que ces travaux, qui durèrent 20 années, aient été onéreux ni au monarque ni au peuple. Il bâtit et décora à ses propres frais des temples chrétiens, boulevarts plus sûrs que des forteresses. Il gouverna le pays confié à ses soins avec toute la bonté d'un père de famille. Il signala sa valeur, sa prudence, sa fermeté d'âme dans dix batailles et soixante-huit sièges. Ses hauts-faits et sa constante fidélité envers le roi furent les seuls titres qui l'élevèrent au comble des honneurs militaires, après qu'il eut passé par tous les grades. Ses droits à l'immortalité sont un attachement extrême pour la religion et une piété solide dont il donna, surtout à la mort, les preuves les plus édifiantes. Oh! qu'il eût été heureux de couronner, comme il le désirait, par de saints exploits contre les infidèles, une vie passée tout entière dans les combats et dans la guerre qu'il fit

Digitized by Google

sans cesse à l'hérésie ! Au milieu de nouvelles entreprises qu'il méditait pour la gloire de Dieu et le bien public, la mort, en plongeant tous les gens de bien dans la douleur, vint l'enlever dans le 8e mois de la 62e année de son âge, à Sedan, le 17 d'avant les Kalendes de juin de l'an 1662. Passant, demande pour ce grand capitaine, non pas les honneurs d'une vie périssable, mais l'immortelle récompense due à la vertu.

» Le même tombeau renferme le corps de très-haute dame, Claude de Clévent, épouse chérie, et digne d'un si grand homme. — Elle mourut le 15 février 1661. »

N° LXXVI. (CHAPITRE XXXVI.)

Lettre des Jésuites du collége de Sedan à MM. les magistrats de cette ville.

« Messieurs,

» Les recteur, procureur et autres Jésuites du collége royal de la ville de Sedan supplient humblement et représentent qu'ils ont la résolution de bâtir une église, et que souhaitant de la rendre plus utile et plus capable de contenir beaucoup de monde dans une ville très-peuplée comme Sedan, où il n'y a que la seule église paroissiale et une petite chapelle, ils auraient besoin pour cela qu'on leur permît de prendre environ quatre pieds de largeur sur la rue pour venir à l'alignement de la boucherie qui est dans la même rue, ce qui contribuerait à l'embellissement de la ville. Mais comme il faut l'agrément du roi pour cela, messieurs les magistrats sont suppliés de vouloir bien l'obtenir, lesdits Jésuites s'obligeant de leur part à faire les frais pour le bâtiment de leur église, et à contribuer de tous leurs soins et pouvoir à ce qu'elle soit commode et serve à l'ornement de la ville, et prieront Dieu pour la ditte ville, et particulièrement pour messieurs les magistrats.

» Fait à Sedan, ce 23 octobre 1719.

» Signé : BENOIT, recteur ;

» J. FRÉCOURT, procureur du collége. »

Digitized by Google

Supplique au roi, en conséquence de la lettre précédente.

« Au Roy.

» Sire,

» Les maire, eschevins et officiers composants l'Hostel-de-Ville de Sedan, remontrent avec une soumission très-respectueuse à Votre Majesté que les Pères Jésuites du collége royal establi en la mesme ville, ayant formé le dessein de bastir une église, ils auraient donné leur requeste aux suppliants, pour avoir la permission d'anticiper quatre pieds de largeur sur une petite rüe qui avoisine leur maison et qui conduit aux remparts dudit Sedan, en observant l'allignement de la boucherie construite sur la place qui est vis-à-vis de leur collége ; leur demande paraît d'autant mieux fondée que le publicq y est intéressé, tant par rapport au grand nombre des habitants que pour le peu d'églises qui sont dans la même ville, n'y ayant qu'une église paroissiale de fort petite étendüe, et une simple chapelle des Filles de la Propagation, outre que c'est un embellissement pour la ville et un profit pour les ouvriers ; les suppliants ne pouvant que seconder et appuyer le pieux dessein de ces Révérends Pères, dont le zèle et l'application continuelle qu'ils ont pour l'instruction de la jeunesse est très-recommandable, ont recours à Votre Majesté pour obtenir la permission qu'ils demandent, en faisant tracer le terrain par le sieur ingénieur de la place, afin que rien ne soit préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté : et à cet effest qu'il luy plaise leur accorder toutes lettres-patentes à ce nécessaires, et les suppliants continüeront leurs prières pour la conservation, santé et prospérité de Votre Majesté.

» Signé : Lamorlette, Launois, Vuillesme, Villette, Lamorlette, Vuilleme, Mounier, Dupont, Pelridicq, Godin, De Villers, De Somme, J. Strehtrict, Pailla. »

Lettres-patentes qui accordent aux RR. Jésuites du collége de Sedan quatre pieds de terrains sur la largeur de la rue qui avoisine leur maison.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Nauarre, à tous p'ents et à venir salut.

Digitized by Google

Nos chers et bien-amés les PP. Recteur et Jésuites du collége de la ville de Sedan nous ont fait représenter qu'ayant formé le dessein d'y bastir vne église, ils ont besoin pour la rendre plus vtile aux habitants de la ville, en observant l'alignement de la boucherie construite sur la place qui est vis-à-vis de leur collége, qu'ayant présenté pour cet effet vne requeste aux maire, échevins et officiers de l'hostel-de-ville de Sedan, ils y ont d'autant plus volontiers consenty que non seulement la construction de ladite église procurera un embellissement, *mais encore sera très-avantageuse au public de ladite ville, où il n'y a qu'vne paroisse et vne petite chapelle des filles de la propagation de la foy, lesquelles ne sont pas capables de contenir le grand nombre de ses habitants,* et d'autant que suivant le plan qui en a esté dressé par l'ingénieur de la place, il restera encore trois toises à ladite rue, suffisantes pour le service des trouppes qui sont en garnison dans lad. place et de l'artillerie, Ils nous ont très-humblement fait supplier de leur octroyer l'estendu desd. quatre pieds de largeur à prendre sur lad. rue; Et voulant de nostre part contribuer à l'accomplissement d'vn ouvrage si nécessaire auxd. habitants, Pour ces causes et autres à ce nous mouuans de l'advis de n're très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, petit-fils de France, Régent, de n're très-cher et très-amé oncle le duc de Chartres, prince de n're sang, de n're très-cher et très-amé oncle le comte de Toulouse, prince légitimé, et autres pairs de France, grands et notables personnages de n're Royaume, qui ont vu le consentement desd. maire, eschevins et officiers de l'hostel-de-ville, ensemble le plan de lad. rue cy attachez sous le contrescel de n're chancellerie, Et de n're grâce spéciale, pleine puissance et autorité royalle, nous avons donné et octroyé, et par ces présentes donnons et octroyons auxd. PP. Jésuites lesd. quatre pieds de terrain à prendre sur lad. rue, laquelle, au moyen de ce, demeurera réduite à trois toises, conformément aud. plan, pour estre lesd. quatre pieds employez à l'agrandissement de lad. église. Sy donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenans n're cour et parlement et chambre des comptes à Metz, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à enre-

Digitized by Google

gistrer, et du contenu en ycelles faire jouir et vser lesd. PP. Jésuites pleinement, paisiblement et perpétuellement cessant et faisant cesser tout trouble et empeschement non obstant toutes choses à ce contraire. Car tel est notre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre n're scel à cesd. présentes.

Donné à Paris, au mois de mars, l'an de grâce mil sept cent vingt, et de notre règne le cinquième.

Signé : Louis. »

(Copié sur l'original revêtu du grand sceau de l'Etat, et communiqué par M. Ch. Cunin-Gridaine.)

N° LXXVII. (CHAPITRE XXXVII.)

Décret du 5 septembre 1806, qui concède à la ville de Sedan les terrains abandonnés de l'enceinte fortifiée.

Art. Ier. Le château de Sedan, avec les bâtiments qu'il renferme et l'ouvrage du *Fer-à-Cheval*, coté 5 au plan de la place, sont et demeurent conservés.

Art. II. Les établissements pour l'artillerie, les magasins à poudre et les bâtiments militaires de la ville sont également conservés, mais provisoirement seulement, et jusqu'à l'assiette définitive du casernement général.

Art. III. Le mur d'enceinte, coté 9, 57, 51, 52, 53, 49, depuis la rivière jusqu'au *Fer-à-Cheval*, et 15, 14, 32, 11, 10, 16, 17, depuis le château jusqu'à la rivière, est cédé gratuitement à la commune, à la charge par elle de faire à ce mur toutes les réparations dont il peut être susceptible et de l'entretenir à ses frais.

Art. IV. Il sera fait remise à la mairie des pièces de bois (à charge d'entretien desdites pièces,) servant au barrage pour l'irrigation des prairies environnantes.

Art. V. La ville pourra remplacer les ponts-levis par des ponts dormants, en se chargeant de la dépense et en se conformant aux dispositions du 2e paragraphe de l'article 2 du décret du 26 brumaire, quant au dépôt des plombs, des fers et des bois sains provenant de la démolition desdits ponts.

Art. VI. Les terre-pleins et autres terrains militaires intérieurs situés entre la rivière, le château et le mur d'enceinte

Digitized by Google

décrits ci-dessus, sont cédés à la ville au prix de l'estimation contradictoire qui en sera faite en présence de l'autorité civile, suivant les formalités prescrites par les lois et règlements militaires, en réservant toutefois aux établissements militaires conservés, des cours et des rues dont les dimensions seront préalablement fixées par le commandant du génie, de concert avec l'autorité municipale.

La ville aura la faculté ou de verser au trésor public le montant du prix de cette vente, dans le délai et aux époques fixées par les lois relatives à la vente des domaines nationaux, ou d'en payer la rente à 5 pour cent, suivant qu'elle le jugera convenable.

Art. VII. Tous les terrains extérieurs de la place seront remis à notre ministre des finances pour être aliénés comme biens nationaux disponibles.

Le produit présumé de ces terrains, qui est de 3,215 fr., sera considéré, en le multipliant par 20, comme première mise à prix de l'adjudication.

Art. VIII. La commune pourra néanmoins se pourvoir ultérieurement auprès de notre ministre des finances pour déclarer dans le délai d'un mois, à compter de la notification du présent décret, qu'elle prend les terrains désignés dans l'article précédent au taux fixé par cet article, nous réservant, en ce cas, de statuer sur le mode de paiement que nous jugerons le plus propre à favoriser l'agrandissement et l'embellissement de la ville.

Art. IX. L'hospice civil de Sedan est maintenu définitivement en possession des terrains de l'ouvrage dit la *couronne d'Asfeld*, dont la jouissance lui a été cédée par le gouvernement, en remplacement d'une partie des biens de cet établissement qui ont été vendus en exécution de la loi du 23 messidor an II.

N° LXXVIII. (CHAPITRE XXXVII.)

Rapport fait le 9 juillet 1790 à MM. les officiers municipaux, relativement à une statue de Turenne.

« Messieurs,

» Il existe à l'abbaye de Cluny, en Bourgogne, une magnifique statue du célèbre vicomte de Turenne, notre com-

Digitized by Google

patriote. Ce monument, exécuté en marbre, demeure, depuis un siècle, dans un oubli injurieux, relégué sous un hangard dans la même caisse qui l'a apporté d'Italie. Au mois de mars dernier, le sieur Garin, ancien soldat, fit connaître ce dépôt par la voie des journaux de Paris, invitant MM. de la garde nationale parisienne à faire ériger la statue du célèbre général à l'entrée de l'hôtel des Invalides. Sur la connaissance qu'eut de ce projet M. le duc de Bouillon, il réclama le monument comme une propriété de sa maison; il dit que le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, l'avait fait faire à Rome, à ses frais, dans le dessein de l'employer, avec d'autres marbres, à la construction d'une chapelle sépulcrale dans cette abbaye, dont ses ancêtres étaient les fondateurs; mais que depuis, ce cardinal s'étant brouillé avec le monarque *despote,* la chapelle n'avait pu être achevée, qu'on avait même détruit ce qu'il y avait eu de commencé. Le sieur Garin prétend, au contraire, avoir appris du prieur de Cluny que ce morceau a été exécuté à Venise, par les ordres du gouvernement; mais qu'à son arrivée en France, les attributs en ayant paru trop flatteurs, on le fit déposer à l'abbaye de Cluny, où il est resté ignoré jusqu'aujourd'hui.

» Il n'est pas facile de se décider sur le choix de ces deux versions. D'un côté, il serait dur de supposer que M. de Bouillon redemande ce qui ne lui appartient pas; de l'autre, il n'est pas du tout probable que cette famille ait laissé enseveli, pendant près d'un siècle, un monument qui l'honore, ayant pu le placer dans quelqu'une de ses terres, comme M. de Bouillon dit qu'il se propose de le faire en ce moment. La narration de M. Garin est d'ailleurs très-vraisemblable : on sait ce que peuvent l'envie et le despotisme ligués contre un grand homme.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que cette contestation sera jugée, et qu'il est très-possible que la statue soit déclarée appartenir à la nation. La maison de Bouillon est même intéressée à perdre ce procès et à laisser aux Français le soin de la gloire du *héros-citoyen,* qui les honora plus encore par ses vertus que par ses triomphes.

» Mais quel sera le lieu favorisé sur lequel reposera ce monument? Ce lieu, Messieurs, ne peut être qu'une de vos

Digitized by Google

places publiques. C'est à la ville qui a donné Turenne à la France, que la France doit rendre la statue de Turenne.

» D'après ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer l'arrêté suivant :

« Sur le rapport fait par un de ses membres, qu'une très-
» belle statue du vicomte de Turenne, exécutée en marbre,
» est demeurée jusqu'aujourd'hui déposée obscurément
» dans l'abbaye de Cluny; que la propriété de ce monu-
» ment, quoique réclamée par la maison de Bouillon, semble
» appartenir à la nation, et que, dans ce dernier cas, la ville
» de Sedan serait seule fondée à demander à la France
» un vain marbre en échange du grand homme qu'elle lui
» a donné;

» Le corps municipal a arrêté que toutes démarches né-
» cessaires seront faites pour obtenir de l'Assemblée natio-
» nale le don du monument dont il est question, dans le
» cas où il serait déclaré appartenir à la nation, et à l'effet
» d'en décorer une des places publiques de cette ville. »

N° LXXIX. (CHAPITRE XXXVIII.)

Revenus et charges de l'hospice en février 1789.

REVENUS.

Brevet de concession (14 décembre 1644) d'une aumône annuelle sur le domaine, en remplacement de ceux des biens de l'hôpital confondus avec ceux du domaine lors de l'échange de Sedan.....	600 liv.
Legs de 9,000 livres par le sieur Gallé, employées en acquisition de partie des bâtiments de l'hôpital.....	MÉMOIRE.
Constitution de 1,250 livres de rente par les exécuteurs testamentaires de M. le vicomte de Turenne.....	1,250
Vingt-cinq fondations particulières de messes et obits en biens fonds, produisant annuellement.....	2,496
A reporter.....	4,346 liv.

Digitized by Google

Report.....	4,346 liv.	
Trente-huit fondations ou legs, produisant annuellement.....	2,347	13 s.
Droit exclusif du débit de la viande pendant le carême, année commune.....	2,000	
Quêtes, aumônes, amendes et confiscations de police, année commune.....	700	
Produit du travail des pauvres, année commune.....	5,589	11
Total.....	14,983 liv.	4 s.

CHARGES.

Différents capitaux montant à 66,650 livres et produisant une rente annuelle et perpétuelle à payer.....	3,167 liv.	3 s.
Neuf articles de rentes annuelles et viagères.....	1,070	
Réparation et entretien des bâtiments, année commune.....	668	18
Rétributions dues par l'hôpital aux prédicateurs du carême et de l'avent.....	209	7
Acquit des fondations de messes, obits et services.....	145	10
Appointements du chapelain, y compris le chauffage.....	406	
Appointements des 14 sœurs de la Charité.	504	
Gages des domestiques employés aux gros ouvrages et du jardinier.....	350	
Enfin, nourriture et entretien de 200 pauvres, nourriture des 14 sœurs et des domestiques et entretien de 12 lits de malades, année commune.....	18,736	7
Total.....	25,257 liv.	5 s.
La recette n'est que de...	14,983	4
Déficit.....	10,274 liv.	1 s.

(Extrait du mémoire adressé au roi, le 13 février 1789.)

Digitized by Google

N° LXXX. (CHAPITRE XXXVIII.)

Décret de Schœnbrünn approuvant la donation de M. le duc de Rovigo.

« Napoléon, etc.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Notre conseil d'Etat entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. Ier. L'offre faite par M. le général Savary, duc de Rovigo, ou de faire l'acquisition au profit de l'hospice de Sedan, département des Ardenes, ou de fournir les fonds nécessaires pour acquérir une propriété foncière de 1,250 à 1,500 francs de revenu, destinée à remplacer la dotation faite par le maréchal de Turenne, fondateur de cet hospice, à condition que le service funèbre du 27 juillet, anniversaire de sa mort, sera célébré de nouveau, sera acceptée à ces conditions par la commission administrative de cet établissement, qui demeure autorisée à passer tous les actes conservatoires nécessaires.

Art. II. La délibération du conseil municipal de la ville de Sedan, en date du 11 juin 1808, qui vote un monument pour conserver la reconnaissance de la ville envers M. le duc de Rovigo, est approuvée, sauf à notre ministre de l'intérieur à en régler l'éxécution.

Art. III. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Au quartier-général impérial de Schœnbrünn, le 17 mai 1809.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur : le Secrétaire d'Etat, HUGUES B. MARET. »

N° LXXXI. (CHAPITRE XL.)

Mémoire de la ville de Sedan sur le projet d'augmentation des servitudes militaires de cette place, pour servir de complément à la requête présentée au roi par une députation du conseil municipal de ladite ville.

« Au moment où le génie militaire manifeste l'intention d'établir des zones de servitudes dans l'intérieur de la ville

Digitized by Google

de Sedan et de ses faubourgs fortifiés, ce qui donne de vives inquiétudes aux habitants, il est du devoir de l'administration municipale, chargée de leurs intérêts, de présenter au gouvernement les observations suivantes :

» La loi du 10 juillet 1791 avait classé Sedan avec ses deux faubourgs fortifiés et son château qui tient immédiatement à la ville, au nombre des places de guerre de première ligne et de première classe. L'enceinte de cette place comprenait les fronts d'attaque de ses deux faubourgs, et une grande partie de ceux du château. Le génie alors n'avait jamais eu la pensée de considérer comme des forts isolés le château et le faubourg d'une ville populeuse et resserrée comme l'est celle de Sedan. Aussi, à l'époque de 1792, où cette place fut mise en état de siége, tous les moyens de défense furent portés au mur d'enceinte de la ville et château et des faubourgs du Ménil et de la Cassine, qui ne formaient qu'un même système de défense, et aux ouvrages avancés, dont tous les chemins couverts furent palissadés et munis de barrières, ainsi que son camp retranché.

» Dans la remise faite des fortifications à la ville, en vertu du décret du 5 septembre 1806, on voit que le même mur d'enceinte existe pour la ville et ses faubourgs fortifiés; car l'article 3 dudit décret comprend spécialement dans le mur d'enceinte de la place les fronts 9, 51, 57, 52 et 53, qui sont ceux du faubourg de la Cassine.

» Sedan, après être resté ville ouverte pendant dix ans, est redevenu place de guerre, de fait, par suite des événements de 1814, et de droit, par l'ordonnance du 1er août 1821; mais comme cette ordonnance ne prescrit aucune disposition spéciale pour Sedan, l'on a dû considérer cette place dans la même position qu'en 1791, époque où la ville et son château et ses faubourgs, qui ne font qu'un réellement, formaient une seule et même place. Aussi le gouvernement fit-il établir les zones de servitudes, non pas à compter des fronts intérieurs de la ville, mais bien à partir de la crête des chemins couverts les plus avancés de ses ouvrages extérieurs, ainsi que le prescrivait l'art. 6 de la loi du 17 juillet 1819 et les art. 12 et 13 de l'ordonnance du 1er août 1821.

Digitized by Google

» Ainsi vouloir maintenant que le château ait des zones de servitudes dans l'intérieur de la ville, c'est proclamer une évidente erreur ; c'est isoler le château ; c'est l'exclure de la ville dont il fait partie; c'est contredire le texte et le sens de l'art. 6 de l'ordonnance de 1821, qui, loin d'établir des zones de servitudes dans l'intérieur de la ville, porte, au contraire, « que les limites des esplanades des citadelles et châteaux du côté des villes pourront être *réduites* selon les localités, par des fixations spéciales arrêtées par le roi sur la proposition du ministre. »

» On remarquera que les esplanades sont des terrains militaires, des propriétés nationales et non des servitudes, et qu'ainsi ces propriétés doivent être achetées et payées par l'Etat.

» Cependant le génie militaire à Sedan, par mesure préparatoire à l'exécution de ses projets du côté de l'intérieur de la ville, et sans attendre une ordonnance spéciale du roi, exige des propriétaires qui ont besoin de faire réparer leurs maisons, et de la ville même pour les propriétés qui lui appartiennent, des soumissions de se conformer aux lois sur les servitudes militaires ; ce qui anéantit la valeur de ces propriétés ; tandis que suivant les dispositions de l'art. 46, titre III de l'ordonnance de 1821, les réunions nécessaires pour donner au terrain militaire intérieur l'étendue qui lui est *légalement* assignée, nécessitent non pas des servitudes, mais bien le rachat des propriétés particulières existantes sur les terrains à réunir au domaine militaire.

» Si on ne regarde pas actuellement leur réquisition comme urgente, on ne peut sans injustice et sans blesser le texte et l'esprit de la Charte, s'opposer aux réparations qu'elles exigent ; ce serait déclarer implicitement qu'on se réserve de ne les acheter que lorsqu'elles seront, faute de réparations autorisées, arrivées à la plus grande dépréciation. N'est-ce pas frapper les citoyens dans leur fortune, et les dépouiller contre toutes les règles de l'équité ? Ces considérations ont plus de force, s'il est possible, encore, lorsqu'on apprécie l'importance de l'industrie manufacturière de notre ville. En laissant librement réparer sans con-

Digitized by Google

dition celles des constructions qui existent dans l'intérieur de la ville, et qui doivent au besoin être rachetées par l'Etat, le gouvernement conciliera les intérêts des citoyens, ceux de l'Etat et le respect dû à la propriété.

» A la suite d'observations présentées au ministère de la guerre, par la députation du conseil municipal, au sujet des servitudes dont le génie se propose de grever les maisons du faubourg de la Cassine, qui tient à la ville, il a été objecté que les fronts des fortifications qui existent dans l'intérieur de la place et sont précédés d'un fossé, ont droit à des zones de servitudes militaires en avant d'eux (ce qui engloberait dans les rayons de servitudes l'une des premières fabriques de Sedan, et deux établissements les plus importants, l'hôpital civil et le bâtiment militaire de la manutention des vivres), tandis que l'art. 5 de la loi du 17 juillet 1819 et l'art. 5 de l'ordonnance du 1er août 1821, ne considèrent comme ouvrages détachés que les ouvrages de fortifications qui se trouveraient à plus de 250 mètres des chemins couverts de la place à laquelle ils appartiennent.

» Si de pareilles prétentions étaient admises, que deviendraient (ainsi que Sedan) une partie des places fortes du royaume, qui, par suite de l'augmentation de leur population et des changements et améliorations opérées dans l'attaque et la défense des places, ont reçu un accroissement considérable de fortifications, tout en conservant dans l'intérieur d'anciens fronts et fossés, pour prolonger la défense et obtenir, au besoin, des conditions moins dures de la part de l'assiégeant? Que deviendraient ces places et les propriétés d'un grand nombre de leurs habitants? Nous livrons ces réflexions à la sagesse du gouvernement.

» Dira-t-on, au cas particulier, que le faubourg de la Cassine n'a point de fortification du côté de la rivière, et ne peut être conséquemment considéré comme faisant partie de la place? Mais l'espace entre la corne du Rivage et celle de Torcy est également privé de fortifications et n'est protégé que par la rivière et l'inondation, et cependant cet espace est compris dans l'intérieur de la ville et forme enceinte en cet endroit, ainsi que la partie gauche du fau-

Digitized by Google

bourg de la Cassine, rappelée ci-dessus, qui en est la continuation.

» Il résulte de ces considérations exposées dans le présent mémoire, que si le génie militaire avait besoin par la suite de quelques propriétés particulières dans l'intérieur de la place, soit pour esplanade ou rue de rempart, ces propriétés ne devraient point être préalablement grevées de servitudes militaires, qui en diminueraient considérablement la valeur, mais être bien et duement achetées par l'Etat, conformément à l'art. 46 de l'ordonnance de 1821 ; mais il serait à désirer pour notre ville, déjà trop resserrée, que la demande en rachat de propriétés particulières fût bornée au plus strict nécessaire, et qu'enfin il intervînt promptement une ordonnance spéciale qui mît un terme aux cruelles incertitudes des habitants.

» En résumé, la ville de Sedan, y compris les deux faubourgs de la Cassine et du Ménil, qui y sont attenants, a 1,700 mètres de longueur ; sa plus grande largeur est de 330 mètres, sa plus petite de 220, et sa largeur moyenne de 292 mètres. Le tout ne contient que 700 maisons, occupées par une population de 12,000 âmes et par des ateliers de fabriques. Il est donc évident que le projet d'établir des zones de servitudes dans l'intérieur entraînerait la destruction de cette ville et de ses riches manufactures de draps, et anéantirait un commerce qui est une des principales branches de l'industrie française, et produit au gouvernement plus de 5 millions par année. »

(Registre des délibérations.)

FIN

DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXXIV.

SOMMAIRE. — Instruction publique : Fondation du collége par Françoise de Bourbon. — Diverses donations. — Toussaint Berchet, premier principal. — Son zèle, ses travaux. — Fondation de l'Académie. — Samuel Néran, principal. — Importance et célébrité de l'Académie. — Divers règlements. — Gauthier Donaldson. — Jacques Cappel. — Célèbres professeurs. — Jean Brazy. — Nouveaux règlements. — Révocation de Brazy. — Affaiblissement de l'Académie sous Louis XIV. — Discordes entre les ministres et les professeurs. — Jurieu. — Bayle. — Suppression de l'Académie. — Etablissement d'un séminaire catholique. — Fondation du collége des Jésuites. — Placet des catholiques de Sedan au roi. — Ordonnance de Louis XIV. — Discussion avec les protestants de l'ex-Académie. — Concordat. — Construction du nouveau collége. — Concession de la maison du collége calviniste aux Jésuites. — Le collége, après la suppression de ces religieux. — Le collége pendant la Révolution française. — N. Halma, principal. — Ses nouvelles théories. — Le collége, après la Révolution. — MM. Termonia et Thilloy. — Ecole secondaire communale. — Le collége sous l'Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet. — Ecole supérieure annexée au collége. — Demande en érection du collége de Sedan en collége royal. Page..... 1

CHAPITRE XXXV.

SOMMAIRE. Ecoles élémentaires sous les princes. — Sous Louis XIV. — *Frères des Ecoles chrétiennes.* —

Digitized by Google

Ecoles primaires pendant la Révolution et sous l'Empire. — Ecoles *à la Lancaster*. — Rétablissement des *Frères des Ecoles chrétiennes*. — 1830. — Mesures prises contre les *Frères*. — Association en leur faveur. — Demande de secours et refus. — Nouvelle demande et nouveau refus. — 1848. — Subvention de 3,000 francs accordée et à quelles conditions. — Changement de l'opinion à l'égard des *Frères*. — Ils redeviennent instituteurs communaux. — Ecoles des filles sous Fabert. — Louise de Malval. — Ses bienfaits. — Institutions des *Filles de la Propagation de la foi*. — *Filles de l'Ouvroir ou de la Sainte-Famille*. — Ecoles des filles pendant la Révolution et sous l'Empire. — Etablissement des Sœurs de *Sainte-Chrétienne*. — Salles d'Asile. — Sœurs de l'*Immaculée-Conception*. — Dames de l'*Assomption*. Page. 51

CHAPITRE XXXVI.

SOMMAIRE. Monuments et établissements religieux : Eglise Saint-Laurent. — Temple protestant. — Louis XIV le donne aux catholiques. — Construction du chœur et du portail. Décoration et embellissements intérieurs. — Translation des cercueils qui y étaient déposés. — Recherche de ces cercueils. — Leur découverte inattendue. — Leur translation. — Bénédiction de cloches. — Chapelle du château. — Chapelle du Dijonval. — Maison des Capucins à la Cassine. — Couvent bâti pour eux sur la corne de Floing. — Tombeau de Fabert. — Eglise du collége. — Motifs pour lesquels elle fut construite. — Projet d'en faire une seconde paroisse. — Résistance du conseil municipal. — Il la cède, puis la reprend pour l'affecter à une autre destination. — Presbytère. — Cimetière. — Eglise du Fond-de-Givonne. — Historique de son établissement. Page 86

CHAPITRE XXXVII.

SOMMAIRE. Monuments et établissements civils : Le Palais des Princes. — Ancien Hôtel-de-Ville. — Bibliothèques d'Henri de La Tour, des Jésuites, des Lazaristes, des Capucins. — Le P. Norbert. — Les bibliothèques

Digitized by Google

détruites pendant la Révolution. — Réorganisation sous l'Empire. — Fontaines monumentales. — Canal de navigation. — Démolition de l'ancienne porte du *Rivage*. — Cession à la ville des fortifications de la place. — Projet d'agrandissement et d'embellissement de la ville, approuvé par le gouvernement. — Exécution. — Hôtel-de-Ville. — Palais-de-Justice. — Salle de spectacle. — Statue de Turenne. — Caserne de gendarmerie. — Construction de la Halle. Page..... 130

CHAPITRE XXXVIII.

SOMMAIRE. Premiers hôpitaux de Sedan. — Maison *des Douze-Apôtres*. — Hôpital Mirbritz. — Les protestants s'en emparent. — Modification de l'administration. — Bureau des pauvres. — Ses attributions. — Hospice des *Douze-Apôtres* changé en collége. — Spoliation. — Divers règlements et statuts. — *Les Sœurs de la Charité* appelées à Sedan. — Legs de Turenne. — Réaction catholique. — Fondation de l'hôpital général sous le nom d'*Hôtel de la Miséricorde*. — Privilèges accordés par Louis XIV. — Nouvelle administration. — Turenne reconnu comme premier fondateur. — René Gallé. — Agrandissement de l'hospice. — Bienfaiteurs. — Annexion d'un hôpital militaire. — Suppression de cet hôpital. — Fâcheuses conséquences. — Mémoire au roi. — Détresse de l'hospice civil. — Réclamations réitérées de l'administration. — Régime révolutionnaire : spoliation des biens de l'hospice. — Etablissement d'un octroi. — Régime impérial : réparation des torts. — René Savary, duc de Rovigo. — Divers autres bienfaiteurs. — Exposition de la situation actuelle de l'Hôtel de la Miséricorde. — M. Blanpain. — *Sœurs de l'Espérance*. Page..... 161

CHAPITRE XXXIX.

SOMMAIRE. Etablissements militaires jusqu'en 1791 : Fondation de la forteresse de Sedan. — Evrard III. — Jean de La Marck. — Première enceinte de la ville. — Premiers bastions du Château. — Ville du Ménil. —

Digitized by Google

Son enceinte fortifiée. — Rues de la ville en 1556. — Agrandissement. — Nouvelle enceinte. — Nouvelles rues. — Nouveaux bastions. — Casernes sous Henri de La Tour. — Faubourgs de la ville. — Travaux de Fabert. — Dessein de Louis XIV. — Pont de Torcy. — Casernes du Ménil. — Nouvelles fortifications. — Casernes de Torcy. — Charges imposées aux habitants pour les fortifications avant et après la réunion à la France. — Corvées, taxes, impositions, emprunts. — Dette énorme. Page..... 204

CHAPITRE XL.

Sommaire. Appréciation contradictoire de la force de la place de Sedan. — Témoignage de Vauban. — Témoignage de Sully. — Sentiments des officiers du génie en 1791. — La place de Sedan sous la Restauration. — Ordonnances royales de 1819 et de 1821. — Prétentions du génie. — Opposition du conseil municipal. — Réclamations adressées au gouvernement. — Mesures vexatoires du génie. — L'Etat rentre en possession des terrains militaires cédés en 1806. — Continuation du système envahisseur du génie. — Recours au roi. — Audience de Louis-Philippe. — Le génie persiste dans ses exigences. — Nouvelles réclamations du conseil. — Procès. — Réunion du village de Torcy à la forteresse. — Réunion de la commune de Torcy à la commune de Sedan. — Institutions militaires. Organisation de la force armée sous les princes. — Milice bourgeoise. — Compagnie de la Jeunesse. — Règlements d'Henri de La Tour et du maréchal de Fabert. — Edit de 1694 modifiant les milices bourgeoises du royaume. — Celle de Sedan reste sur l'ancien pied. — Nouveaux règlements pour cette milice. — Régiment de Fabert. — Académie *des Exercices*. — Garde nationale. — Compagnie des Sapeurs-pompiers. — Son organisation. — Salle *des Antiques*. Page..... 233

CHAPITRE XLI.

Sommaire. Etat des sciences avant François Ier, sous Charles VIII et Louis XII. — Renaissance. — Ecrivains

Digitized by Google

sedanais à cette époque. — Fleuranges. — Louis Leblanc et Etienne Leblanc. — Henri-Robert. — Théologiens protestants : Toussaint Berchet. — Daniel Tilénus. — Pierre Dumoulin. — Lutte avec le P. Joseph de Morlaix, capucin. — Charles Drelincourt. — Abraham Rambour. — Samuel Desmarets. — Claude Pithois. — Samuel Néran. — Louis Cappel. — Josué Levasseur. — Louis Leblanc de Beaulieu. — Paul Fétizon. — Alexandre Colvin et autres. — Bayle et Jurieu. — Réaction : Théologiens catholiques. — Les Capucins et les Lazaristes. — Le P. Adam, jésuite. — Le P. Dez. — Le P. Bacio. — Théophile Bernardin. — Le P. Robert, capucin. — Décadence. — Dom Sinsart, bénédictin. Page 284

CHAPITRE XLII.

SOMMAIRE. Jurisprudence : François de L'Alouette. — Augustin Callias. — Charles Bordélius. — Didier Hérauld. — Christophe Justel. — Ingénieurs, mathématiciens, géographes, etc. : Le maréchal de Fabert. — L'abbé Jean de La Grive. — Deck. — Nicolas Halma. — Rigobert Bonne. — Charles Rouy. — Guillaume-Louis Ternaux. — Jean-Lambert Bonjean. Page..... 348

CHAPITRE XLIII.

SOMMAIRE. Poètes : Charles de Navières. — Samuël Néran. — Arthur Jonston. — André Melvin. — Louis Cappel. — Jean Brazy. — Augustin Callias. — Jacques de La Fosse. — Thomas Des Hayons. — Nicolas-Thierry Jacquemart. — Louis de La Fueille. — L'abbé Le Roy. — Désiré Martin. — Nicolas Halma. — Prosateurs : Jacques Du Rondel. — Louis Hérauld. — Marie Dumoulin. — Chrétien Leroy. — Jean Bardou. — L'abbé Demaugre. — Nicolas Jacquemin. — Pierre Baudin. — Daniel Martin. — Philippe Desmoulins. — Delion-Barufla. — L'abbé Bourgin. — Jacques Peyran. Page.. 389

CHAPITRE XLIV.

SOMMAIRE. Guerriers depuis la révolution de 89 : Louis-Florentin Bertèche. — Joseph-Alexandre Macdo-

Digitized by Google

nald, duc de Tarente. — René Savary, duc de Rovigo. — Jean-Baptiste Berton. — Albert-Désiré de Léocourt. — Lucien de Montagnac. Page 441
Notes, Eclaircissements et Pièces justificatives. Page. 503
Table des Matières. Page 535

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES
DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

ERRATA.

TOME I.

Page 2, ligne 31 : *Gerummam*, lisez : *Garummam*.
Page 6, ligne 17 : *Auguste*, lisez : *augustes*.
Page 14, ligne 22 : *et*, lisez : *ou*.
Page 120, lignes 9 et 10 : *s'attendait.... descenduit*, lisez : *s'attendaient.... descendaient*.
Page 201, ligne 17 : *Aneau*, lisez : *Auneau*.
Page 246, ligne 6 : *de*, lisez *à*.
Page 326, ligne 1 : *le*, lisez : *les*.
Page 384, ligne 5 : *avait*, lisez : *avaient*.
Page 402, ligne 12 : 1643, lisez : 1645.
Page 446, ligne 30 : *les*, lisez : *des*.
Page 460, ligne 38 : *castellamus*, lisez : *castellanus*.

TOME II.

Page 417, ligne 12 : *partie*, lisez : *parti*.
Page 443, ligne 16 : *proficient*, lisez : *proficiunt*.

TOME III.

Page 14, ligne 11 : *mardis, jeudis et samedis de chaque semaine*, retranchez : *de chaque semaine*.
Page 377, ligne 22 : *d'un*, lisez : *de ce*.
Page 410, ligne 3 : *personnatutus*, lisez : *personatus*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 073461582

Digitized by Google